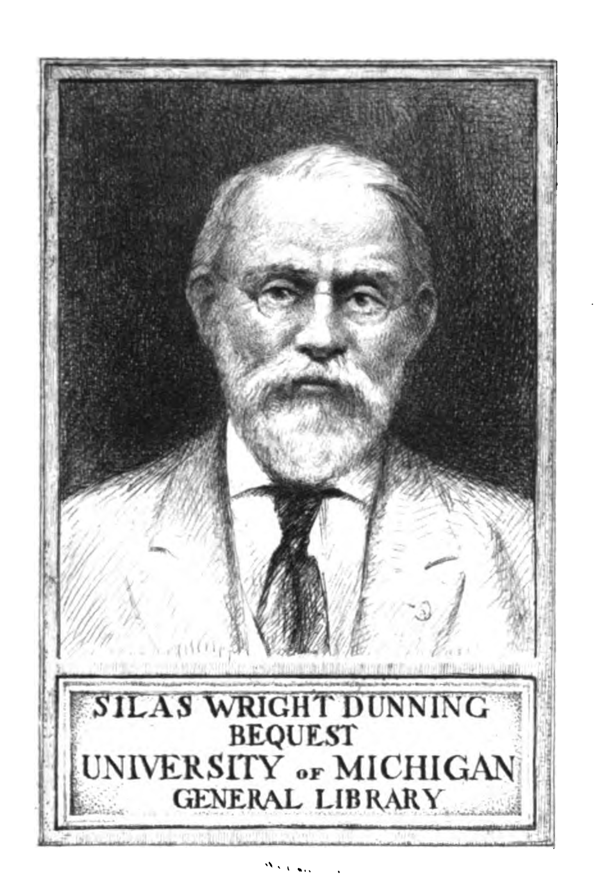

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DES BASSES-ALPES

TOME VI

1893-1894

ANNALES DES BASSES-ALPES

NOUVELLE SÉRIE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DES BASSES-ALPES

TOME VI

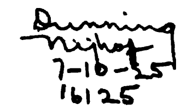
1893-1894



DIGNE

IMPRIMERIE CHASPOUL ET Vve BARBAROUX

20, Place de l'Évêché, 20



L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A

BARCELONNETTE

PRÉAMBULE.

Quelques mots sur le tout petit pays qui fait l'objet de cette étude.

La vallée de Barcelonnette ou de l'Ubaye est longue, étroite et encaissée par des montagnes de 3,000 mètres de hauteur, sur le flanc desquelles les cultures atteignent 1,700 mètres, les prés et bois 2,000 mètres et les pâturages 2,800 mètres d'altitude. Les rochers incultes et les montagnes pastorales forment les quatre cinquièmes de la superficie totale ; le sol est maigre et produit à peine du blé pour la nourriture de ses habitants, bien peu nombreux, du reste, une quinzaine de mille à peine. La densité de la population n'est que de 13 habitants par kilomètre carré.

Les vastes pâturages, la seule richesse de cette vallée, lui permettent de nourrir sur ses montagnes, pendant la saison d'été, près de 30,000 moutons qui vont hiverner en Provence et, pendant toute l'année, 25,000 brebis pour l'élevage.

Barcelonnette est à l'altitude de 1,133 mètres, et certains villages atteignent 1,600 et 1,800 mètres. La neige recouvre le sol cinq mois de l'année, et certains cols ne sont praticables que de juin à octobre.

Jusque vers le milieu de ce siècle, la vallée de Barcelon-

1

nette n'exportait que les draps grossiers, dits *cadis* et *cordeillats*, que ses habitants fabriquaient à domicile avec la laine de leurs moutons et qu'ils allaient vendre en Provence, Dauphiné et Piémont. Cette industrie a disparu du pays, qui n'exporte plus que ses moutons gras. Les routes carrossables n'ont pas cinquante ans d'existence, et, antérieurement, les communications avec l'extérieur de la vallée se faisaient par les sentiers muletiers franchissant les cols : de Larche, vers le Piémont ; de Vars, vers le Dauphiné ; d'Allos, vers la vallée du Verdon ; de la Cayole, vers Nice, et du Col-Bas, vers Seyne et Digne.

Néanmoins, ses habitants, instruits et entreprenants, parcouraient, chaque hiver, la balle sur le dos, le Lyonnais, la Bourgogne, les Flandres, la Belgique et la Hollande, et rentraient au printemps pour cultiver leurs terres. Aujourd'hui, l'expatriation au Mexique enrichit quelques familles et dépeuple la vallée ; son agriculture est perdue.

La vallée de l'Ubaye faisait partie du Comté de Provence, et Raymond Béranger IV fonda Barcelonnette, en 1231. Un siècle et demi plus tard, pendant les luttes qui ont suivi la mort de Jeanne, reine de Naples et comtesse de Provence, la vallée de Barcelonne, avec le comté de Nice, embrassa le parti des Durassiens, contre les Angevins, et se donna en 1388 au Comte Rouge de Savoie. La Provence ne conserva que le bas de la vallée de l'Ubaye en dessous du Lauzet. Rattachée à la France pendant quelques années par François Ier, Barcelonnette retourna à la Savoie par le traité de Cateau-Cambrésis et n'en fut définitivement détachée que par le traité d'Utrech. Elle n'est donc française que depuis 1713.

Dès 1231, nous voyons la communauté de Barcelonne et les communautés voisines, débarrassées du régime féodal, s'administrant librement par leurs consuls, sous la suzeraineté, bien légère et bien lointaine, soit de la Provence, soit de la Savoie. Les institutions que ces communautés se sont librement données et que nous avons étudiées ailleurs

leur ont assuré la justice, l'ordre et la liberté pendant cinq siècles et leur ont permis de développer d'une façon remarquable l'instruction de leurs habitants et de fournir des maîtres d'écoles à tous les pays environnants.

Nous commencerons par l'instruction primaire, à laquelle se rattache une courte monographie de l'Ecole normale d'instituteurs de Barcelonnette, et nous terminerons par le collège de Saint-Maurice, en exercice depuis plus de deux siècles.

1re PARTIE

L'Instruction primaire.

La Gaule entière accepta de grand cœur la domination et la civilisation romaines. Les écoles s'y multiplièrent et les lettres latines y fleurirent, lorsque Rome commençait à les négliger. Notre pays, la Provence, la province par excellence, la première conquise, fut aussi la première à marcher dans la voie du progrès. A la chute de l'Empire d'Occident, il fut moins écrasé par cette horrible et brutale domination franque ; aussi, quand Vernarius et Arimodus, les *Missi Dominici* de Charlemagne, ce grand génie civilisateur, vinrent à Digne tenir leur plaid, le 8 mars 780 (1), trouvèrent-ils un pays d'une civilisation encore remarquable, auprès duquel le Nord paraissait barbare. Les deux siècles d'invasion sarrasine ne parvinrent pas à l'amoindrir sérieusement, et il fallut la guerre des Albigeois, cette véritable invasion de barbares du Nord, et les luttes fratricides pendant et après le règne de Jeanne, pour ramener le Midi et la Provence à une demi-barbarie.

Mais déjà le Nord se réveille ; à la voix de Guillaume de Champeaux et d'Abélard, l'émancipation de la conscience

---

(1) Grand Cartulaire de Saint-Victor, page 3.

humaine commence, et Philippe-Auguste reconnaît la corporation des Maîtres, enseignant sur la montagne Sainte-Geneviève (1215). L'Université est fondée, et la Sorbonne va l'être par saint Louis (1251) : mais il n'est encore question d'enseignement primaire nulle part en France.

Cependant où avaient-ils appris à écrire ces syndics de Faucon, de Saint-Pons, ces témoins nombreux qui signent l'acte de fondation de Barcelonnette, en 1231, et le traité entre Raymond Béranger et les habitants d'Allos, l'année suivante ? Dans les actes notariés, les trois quarts au moins des hommes qui comparaissent savent signer, et ces gens-là n'avaient pour la plupart jamais mis les pieds hors de la vallée. C'est donc dans le pays même qu'ils avaient appris à écrire, auprès de magisters payés par la communauté, à une époque où les grandes villes seules, dans le reste de la France, possédaient quelques rares écoles, groupées autour de l'évêché.

Il n'y a rien d'étonnant à cela : dans les climats heureux où l'hiver ne compte pas, où toute l'année la terre appelle les soins de qui la possède, les loisirs à donner à l'étude sont plus courts et le cultivateur trouve toujours à employer les bras de ses enfants aux travaux de son domaine. Dans nos pays de montagne, au contraire, de novembre à avril, la terre est gelée ou recouverte de neige ; les soins de l'étable n'occupent pas toute la journée du père de famille. Que faire des enfants ? Les envoyer gagner leur vie au dehors ? La tendresse maternelle s'y refuse. Le père, d'autre part, sait le prix de l'instruction et le danger de l'oisiveté ; ne pouvant tirer aucun bénéfice de ses enfants, il est tout porté à les faire instruire et à faire même quelques petits sacrifices pour cela. Toute la région des Alpes, à divers degrés, était certainement en progrès pour l'instruction populaire sur les autres parties de la France.

A Briançon, les écoles publiques étaient prospères dès le XV[e] siècle, sous la haute surveillance de l'archevêque. Le 20 juin 1425, l'archevêque Michel concède aux syndics

de Briançon le pouvoir d'élire un maître d'école capable d'apprendre aux enfants la grammaire, la législation et les sciences, *ad actus instructionis et eruditionis puerorum et scolarium, in grammatialibus et legitatibus et aliis scientiæ facultatibus, magistrum idoneum.* Il défend l'ouverture d'autres écoles supérieures dans le Briançonnais, sous peine d'excommunication (1). Cette défense ne concernait pas les écoles primaires.

Dans la vallée de Barcelonnette, leur ouverture était libre et les plus petits villages avaient des écoles publiques.

En 1612, à Saint-Paul, *les escholles* sont données à bail au prix de 27 ducatons par an (2).

En 1619, à Allos, Pons Guirand promet de tenir les écoles d'Allos, moyennant une somme annuelle de 40 écus de 5 florins, payables en 3 paies de 13 écus et 20 sous (3). Nous donnons le texte du traité, pour montrer l'importance que l'on attribuait à la simple nomination d'un maître d'école, pour une seule année :

« L'an mil six cent dix-neuf et le huitième octobre, pardevant moi, notaire ducal, soussigné, et présents les témoins ci-après nommés, personnellement établi M. Pons Guirand, feu Me Jean, de cette ville d'Allos, lequel de son gré et franche volonté a promis et promet à la communauté de la présente ville, à ce présents : honorables maîtres François Gay, feu Maurin, Jean Pascal, feu Etienne, consuls ; Claude Pascal, feu Jullien, André Amelly, défenseurs ; Maîtres François Pini, Claude Guirandy, Honoré Pascalis, notaire, capitaine Henri Guirand, feu Bertrand, Pancrassy Chaix, Jean Antoine Sicard, fils de Jean, de

(1) Archives des Hautes-Alpes, E, prov. 703. — Publié par Paul Guillaume dans le Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 1882, p. 211.

(2) Arch. des Basses-Alpes, B, 1631.

(3) Arch. des Basses-Alpes, B, 10, f° 201.

ladite ville, pour ladite communauté, avec moi dit notaire, stipulants et acceptants ;

» De bien, duement et de tout son pouvoir, instruire les enfants des particuliers, manants et habitants de la présente ville, qui iront au collège que le dit sieur Guirand, à tel effet, dressera à ladite ville, l'année prochainement suivante, commençant cejourd'hui et finissant à la fin du prochain mois d'août.

» Promettant, ledit sieur Guirand, faire tout ce que à ladite charge s'appartient ; quoi moyennant, personnellement établi, les susdits Gay, Pascal Amelly, Guirand, Chaix, Pini et Sicard, tant consuls, défenseurs que particuliers de ladite communauté, lesquels de leur gré et franche volonté, lesdits consuls, suivant la charge à eux et auxdits défenseurs donnée par le conseil de ladite Communauté et tous ensemble au nom d'icelle, ont promis faire ratifier le contenu à cet acte au conseil de ladite communauté et jusques à ce que ladite ratificance soit faite, en faisant dette et cause propre, au susdit nom et qualité, ont promis et promettent payer audit sieur Pons Guirand, présent, stipulant et acceptant, la somme de quarante écus à cinq florins pièce, monnaie courant au présent pays et ce, en trois payes égales, de treize écus vingt sous pour chacune paye ; la première desquelles se fera au premier requis dudit Guirand, la seconde à la fin du prochain mois de février et la dernière à la fin du prochain mois d'août....

» Fait et publié audit Allos, à la rue publique, au devant la maison de Claude Cotier, en présence de Spérit Magnaudi, notaire, et de Pierre Pascalis, feu Boniface, dudit Allos, témoins à ce requis, appelés et soussignés avec les parties.

» Signé : Guirand, notaire. »

Comme on le voit, il n'y a pas trace de rétribution scolaire ; la dépense entière était communale.

En 1612, les consuls de Barcelonne passent une convention

semblable avec M. César Bain, « lequel promet de régir, tenir et exercer les écoles de la ville, pendant la présente année, enseigner, apprendre et endoctriner les enfants de la communauté, en bonnes mœurs, lettres et doctrines, pour le prix et somme de 50 écus de 5 florins, à la charge par ledit Bain de nourrir et entretenir, à ses coûts et dépens, un maître second pour les petits enfants » (1).

En 1614, le même traité est passé avec Alexandre Rippert, religieux de Saint-Dominique, pour le même prix, et, en 1632, avec J.-A. Sicard, pour le prix de 80 écus.

Dans le budget d'Hubach-Faucon, quarte part de la communauté de Barcelonne, en 1650, que nous avons publié, nous trouvons « payé au sieur Bremond, régent des escoliers de Barcelonne, pour la part dudit quartier, de la somme que, ce premier d'octobre, lui a été promise pour la régence des escoles, 52 livres; ce qui donne pour la communauté entière, 204 livres ». Cet article va disparaître des budgets, à cause de la fondation du collège de Barcelonnette.

Ce qui montre le prix que nos montagnards attachaient à l'instruction primaire, ce sont les fondations des simples particuliers dans les lieux les plus reculés; en 1711, Mathieu Arnaud lègue au hameau de Maurin 1,200 livres ducales de 20 sols pièce, dont le revenu devait être employé à l'entretien d'un maître d'école au hameau de Maljasset (2). En 1757, nous trouvons un Pierre Audiffred, économe des rentes de l'école du quartier de Lans.

Tout ceci nous montre un pays en pleine possession, depuis des siècles, d'une instruction primaire organisée jusque dans les plus petits hameaux, ayant son budget, ses rentes, à une époque où, dans le reste de la France, « l'ignorance générale, d'après M. Duruy, contrastait avec l'instruction de la noblesse ». Cet aveu ne peut concerner

(1) Arch. des Basses-Alpes, B, 19.
(2) Archives des Basses-Apes, B, 672.

notre pays, d'abord parce qu'il n'y avait pas de noblesse, ensuite parce que l'instruction populaire y était assurée.

Dans la célèbre assemblée générale du clergé de France, tenue à Pontoise, en 1670, l'évêque d'Uzès dit « qu'il implorait le secours de l'assemblée dans une affaire qui est de grande importance pour l'instruction de la jeunesse, qui, en plusieurs endroits où il y a plus d'hérétiques que de catholiques, peut être pervertie par le maistre d'école de la prétendue religion réformée, chez qui les catholiques envoient leurs enfants pour apprendre à lire et à écrire, et que ce malheur arrive parce qu'il n'y a point de fonds pour des maistres d'escoles dans les communautés ». A quoi le président répondit « qu'il estimait qu'il fallait supplier Sa Majesté qu'il lui plust d'ordonner que les communautés imposassent des sommes suffisantes pour l'entretien desdits maitres, dont elles auraient le droit de présentation et Messeigneurs les prélats diocésains celui de les approuver ». L'ancien régime chercha à faire disparaître (1) les écoles des protestants, qu'on appelait *écoles buissonnières*, parce qu'on les tenait clandestinement dans les bois, mais ne fit pas pour cela appliquer son ordonnance de 1698, qui édictait une école par village.

Mais voici venir les hommes de la Révolution, avec leur haut idéal : Lakanal, Romme, Mirabeau et Danton, qui s'écrie : « Quand vous semez dans le vaste champ de la République, vous ne devez pas compter le prix de cette semence. Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple ; » Condorcet, dans son admirable plan, refondant totalement l'enseignement humain, réclamant la gratuité à tous les degrés, l'universalité et la neutralité de l'enseignement primaire ; puis la Convention, malgré sa tâche surhummaine, consacrant un jour par semaine à la cause sacrée de l'instruction et promulguant la loi du

(1) Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 1886, p. 209, Victor Advielle.

22 frimaire, an II, qui déclare l'enseignement libre et gratuit, fixe les salaires des instituteurs de 1,200 à 1,500 francs et celui des institutrices de 1,000 à 1,200 francs; puis la loi du 3 brumaire an VI, qui organisa l'instruction primaire, mais supprima la gratuité.

Napoléon arrive et, comme le dit M. Eugène Dubief, il étrique l'enseignement supérieur, militarise l'enseignement secondaire.

On trouve quelquefois dans ses budgets une somme de 4,250 francs accordée dans l'année au noviciat des écoles chrétiennes..., et c'est tout; c'est tout ce qui fut fait en France, pendant quinze ans, pour l'instruction primaire, alors que nous étions les maîtres de l'Europe (1).

La pauvre vallée de Barcelonnette dépensait davantage avant la Révolution et l'Empire.

Malgré la défaveur marquée de ce régime et de la Restauration pour l'instruction primaire, elle sut la maintenir par ses propres efforts. Outre les écoles communales, instituées depuis des siècles dans chaque chef-lieu de communauté, il se tenait dans le plus petit hameau des écoles temporaires d'hiver payées par les pauvres habitants. Les chefs de famille se groupaient et, à la foire du 30 septembre, venaient sur la place publique traiter avec un des nombreux instituteurs qui attendaient les chalands, la plume d'oie au chapeau et l'écritoire pendue à la boutonnière. Ils se tenaient à l'angle nord-ouest de la place Manuel et, s'il faisait mauvais temps, sous les portiques de la rue Grenette, dont le dernier vestige a disparu cette année même (1891). Ceux qui n'enseignaient que l'écriture ne portaient au chapeau qu'une plume d'oie; pour l'écriture et le calcul, deux plumes, et enfin les plus savants, qui avaient une notion du latin, trois plumes. S'ils n'étaient pas encore connus des pères de famille, on leur faisait passer à l'auberge un examen, avant de traiter. Chaque père de

(1) Bulletin de la Ligue française de l'Enseignement, n° 102, p. 209.

famille fournissait à son tour le vivre et le couvert à l'instituteur, la place à l'écurie pour les garçonnets et fillettes du hameau, le luminaire et l'encre. A la fin de la saison, l'instituteur avait un beau louis d'or pour honoraires. Cultivateur comme les autres, un peu plus instruit seulement, il reprenait au printemps les travaux de ses champs, heureux d'avoir gagné sa vie pendant la saison morte, c'est-à-dire de Toussaint à Pâques.

J'ai encore délivré les certificats de vie, pour leur faible pension de 100 francs, à Berlie Jean-Antoine, de Tournoux, et à Plaisant Jean-Baptiste, du Châtelard, qui, au début de leur carrière, s'étaient loués ainsi pour la saison d'hiver. M. Aubert Isidore, vérificateur des poids et mesures en retraite et actuellement conseiller municipal à Barcelonnette, a rempli la même mission, dans les hivers de 1834, 1835 et 1836, au Sauze et à Tato, moyennant 40 francs par an les deux premières années et 60 francs la dernière. Il m'affirme que, dans certains hameaux, ce système a été employé jusqu'en 1848 et qu'il a eu des élèves de 4 à 18 ans. M. Pinoncély, directeur de l'Ecole normale de Draguignan, m'écrit qu'en 1854 le hameau de Malbouisset n'avait encore qu'un maître à gages payé par les pères de famille.

F. ARNAUD.

(A suivre.)

UNE

Nouvelle source de l'histoire bas-alpine

Le journal de Jean le Fèvre
(6 septembre 1380-1388)

Jean le Fèvre naquit à Paris vers 1340 et mourut à Avignon le 11 janvier 1390. Il y fut inhumé dans l'église de Saint-Martial, qui, au siècle dernier, conservait encore son épitaphe.

Il fut d'abord écolier de l'université de Paris, puis prévôt du monastère de Saint-Vaast d'Arras, dont il devint abbé en 1370, après l'avoir quitté quelque temps. Le roi de France Charles V l'attacha à son conseil et l'envoya en mission auprès du Pape, en 1376. Mêlé ainsi à la déplorable affaire du grand schisme d'Occident, il écrivit alors son *De planctu bonorum*, en réponse à une attaque de l'un des partisans d'Urbain V.

Il eut encore à s'occuper de cette pénible lutte en mai 1379, époque à laquelle il fut, avec l'évêque de Laon, commissaire du roi auprès de l'Université de Paris. Enfin, le 15 mars 1370, il reçut, en récompense de ses services, le siège épiscopal de Chartres, qu'il garda jusqu'à sa mort, quoiqu'il en ait été presque toujours absent.

Peu de temps après, le 7 septembre 1380, il devint chancelier de Louis, duc d'Anjou et de Touraine, comte du Maine, à 2,000 francs de gages par an. Il fut l'un des serviteurs les plus dévoués de ce prince et de sa famille, qu'il ne quitta plus que pour des missions temporaires auprès du pape ou du roi de France, dont elle le chargea de temps en temps.

On sait que Louis (dit Ier en Provence) fut adopté par la malheureuse reine Jeanne pour héritier en son comté de Provence et ses états de Naples, les 23 et 29 juin 1380. Louis ne méritait guère une telle faveur, soit par les attaques à main armée plusieurs fois entreprises contre les Etats de cette reine, surtout en 1368, quand, avec l'aide de Duguesclin, il parvint à s'emparer de Tarascon (1), soit par son caractère avare, vaniteux, ambitieux, égoïste, qui fit de lui le type des ingrats. Il eut, en effet, le courage de laisser étrangler, le 22 mai 1382, sa mère adoptive, qui ne lui avait donné ses Etats qu'afin d'en être secourue. Et tandis qu'au pouvoir de ses ennemis elle était en butte à leurs attaques et immolée à leur haine, Louis s'amusait à Avignon à prendre et à quitter le vain titre de roi, à se faire couronner, à distribuer aux Angevins, Parisiens et Français qui l'entouraient les honneurs, les meilleures places, les fiefs et les revenus de ses futurs Etats de Provence et de Sicile au détriment des malheureux Provençaux.

Peu lui importait même que la reine Jeanne pérît et que le royaume de Naples lui échappât, pourvu qu'il pût avoir la Provence et jouir de cette terre bénie, qu'il avait toujours envieusement convoitée.

Il fallut les ambassades de toutes les villes de Provence, il fallut les exhortations pressantes du Pape, il fallut les mises en demeure des Napolitains fidèles, il fallut même le flot irrité de l'indignation publique pour l'arracher aux délices de cette nouvelle Capoue, le faire rougir de honte et le pousser, après deux ans de lâches renvois, malgré lui, à secourir la malheureuse souveraine, idole des Provençaux, dont il laissa fort tranquillement consommer l'assassinat.

---

(1) *Notes pour servir à l'histoire de Provence*, par V. Lieutaud, n° 16 : *Prise de Tarascon par Bertrand du Guesclin*, 8 avril 1368, — Aix, Makaire, 1874, in-8°.

Le Fèvre le suivit comme son ombre tant qu'il demeura en France. Après sa mort, il s'attacha de même à sa veuve, Marie de Blois, et à Louis II, son fils mineur. C'était un homme soigneux, avisé, méticuleux, prudent, qui ne se couchait jamais sans avoir écrit sur son journal les actions de sa journée et de celle de son maître. Il fit cela avec patience, régularité et ponctualité du 16 septembre 1380 à 1388.

On y trouve, naturellement, avec les actes du souverain, mille détails intéressant l'histoire politique, topographique et biographique de Provence.

On possède de cette œuvre les manuscrits suivants : Paris, bibliothèque nationale, fonds français, n° 5015 (ancien 7660[s]), XIV[e] siècle, qui paraît autographe ; — Aix, bibliothèque Méjanes, ms. n° 796, copie de Jean-Baptiste Piquet, marquis de Méjanes, fondateur de cette bibliothèque, exécutée à Arles vers 1760 ; — à la même bibliothèque, un second manuscrit, provenant de la libéralité de Roux-Alphéran et probablement aussi du siècle passé ; — une copie aussi du XVIII[e] siècle, provenant de Nicolaï d'Arles, possédée par M. Rouard et vendue sous le n° 3166 de son catalogue, avec tout le reste de sa splendide bibliothèque, à Paris, en 1879, qui a passé dans la merveilleuse collection provençale de notre honoré collègue, M. Paul Arbaud, d'Aix, le plus obligeant des bibliophiles provençaux.

Ce journal a été jusqu'ici peu utilisé (1).

Il en paraît actuellement une édition publiée à Paris chez A. Picard, éditeur, par M. H. Moranvillé, sous ce titre : *Journal de Jean le Fèvre, évêque de Chartres, chancelier des rois de Sicile, Louis I[er] et Louis II d'Anjou.*

M. Moranvillé, ayant bien voulu nous en communiquer

(1) Il a été connu par Bouche, Papon, l'abbé Rose : *Tableau historique du XIV[e] siècle*, qui en cite toute la partie relative aux Etats Généraux de Provence tenus à Apt, en mai 1365.

les bonnes feuilles, nous avons pensé que, — vu la pauvreté des sources de l'histoire bas-alpine, — on ne nous saurait peut-être pas mauvais gré d'en retirer et publier ici, à l'usage de nos compatriotes, les passages qui peuvent servir à notre histoire locale, à celle de nos divers villages et à la biographie des Bas-Alpins qui jouèrent, à cette époque, un rôle quelconque.

Nous lui avons aussi emprunté les renseignements biographiques sur l'auteur qui figurent en tête de ces lignes. Qu'il en soit remercié (1).

Nous avons cru devoir ajouter quelques notes au texte, pour l'éclaircir.

On aura ainsi, pour ces courtes et malheureuses années, le recueil aussi complet que possible des documents locaux. Dans le désarroi général, dans l'absence de tout gouvernement, avec une reine prisonnière et assassinée, un successeur douteux et non reconnu, une femme et un enfant tous parisiens qui le suivirent au milieu des déchirements des partis angevins et durassiens, on pourra essayer de se rendre compte de l'état des Basses-Alpes, — qui ne paraissent guère cependant être sorties de l'apathie à laquelle leur misère les condamne et n'avoir ni trop souffert, ni trop profité de cette absence de gouvernement pendant presque tout un lustre.

« 26 mars 1382, mercredi : Furent seellées (lettres) a prelas et nobles de Prouvence dont les nons s'ensuivent : ... le sire

---

(1) M. Moranvillé n'a connu et utilisé que le ms. de Paris, qui paraît être autographe. Il y aurait cependant eu quelque avantage à le conférer avec les autres, ne serait-ce que pour combler les lacunes du ms. parisien et assurer la lecture, bien souvent estropiée par ui, de mille noms de lieux et de personnages provençaux.

de Oraison (1),... le commandeur de Manosche (2),... messire Armeil d'Agout (3), le sire de Noiers (4), le sire de Val Olle (5), contenans que Monseigneur leur conferme leurs libertés et les donacions et vendicions faites par la Roynne (Jeanne) et leur promet deffense et aide.

« 1er avril 1382, mardi : Furent seellées lettres a ceulz dont les noms s'ensuivent : messire Ameil d'Agout (3), seigneur de Figanière..., contenant, en effet, comme celles qui le furent le XXVI jour du mois précédent.

« Item, à messire Loys le Roux, une lettre qui contient, oultre les autres, la confirmation des chastiaux de Bredule (6) et de Salinhac et de Chanole et du paiage de Gaubert et la moitié du paiage de Dyne et de la gabele.

« Item, à Guigonnet Jarente (7), une lettre qui contient, entre les aultres, la confirmacion de XXVII livres tournois de rente deues de l'université de Seyne (8) ; item, l'office de maistre racional de Prouvence a vie et a gages ; item, de la vendicion du chastel de la Farre.

« Jeudi, 17 avril 1382 : (aux Etats de Provence, tenus à Apt,

---

(1) Le seigneur d'Oraison était alors Elzéar d'Oraison.

(2) C'était Jean de Savine, qui fut commandeur et partant seigneur de Manosque, de 1371 à 1398, au nom de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

(3) Amiel d'Agout était seigneur de Claret en 1408.

(4) Nous pensons qu'il s'agit ici de Noyers, dans l'arrondissement de Sisteron, sans en être bien sûr. Peut-être s'agit-il tout simplement de Robert de Noyers, dont il sera question au 23 juillet.

(5) La Val d'Oule faisait partie du diocèse de Sisteron.

(6) C'est sous cette forme latine que le Fèvre désigne toujours le village de la Bréole. Il existe une copie de la charte ici mentionnée aux archives des Bouches-du-Rhône, B, 8. (*Lividi*, f° 101.) C'est l'acte en langue française le plus ancien de ces archives.

(7) Guigonet Jarente, seigneur de Monclar-lès-Seyne, fut un des fidèles des ducs d'Anjou. Il figure souvent, à titre de conseiller royal et comblé de faveurs, dans le journal de le Fèvre, de 1382 à 1388. Il était de Selonet-lez-Seyne.

(8) Une copie de cette donation se trouve aux archives des Bouches-du-Rhône, B.

par les partisans de Louis I[er], pour le faire accepter des Provençaux, qui y répugnaient à cause de sa lâche et intolérable musarderie). Le jeudi matin fusmes aus Cordeliers et musames tres longuement. La cause estoit pour les communités qui n'estoient point bien d'acord. Et avec elles furent le sire de la Volte (1), François de Bau (2) et le seigneur de Cesareste (3). A ce matin se déclara la cité de Apt pour la part de Monseigneur (Louis I[er]) et la chastelenie de Puget... Lors fust requis par le sire de Sault (Raimond d'Agout) que... nous fussions intercesseurs devers le Pape pour la canonisation de la fame du comte d'Arian, qui gist liens, nommée dame Delphine (4), de qui le mari, saint Elziaire, fut canonisé par le pape Urbain (V).

« Vendredi 25 avril 1332 : Avignon. — Ce jour... je seellé lettres à Charles Albe (5), chastelain de Tarascon, de confirmacion de son office et de ses franchises, etc., etc., et à Thalon Talon, chastelain de Folcalquier, de pareilles lettres baillé et receus lettres de li (6).

« Le samedi, pareille lettre au visconte de Toureinne (7) et doit messire George (de Marle) avoir lettre de li pour Monseigneur.

« Le dimanche XXVII jour d'avril (1382) à Avignon, furent seellées lettres plusieurs aus Prouvenceaulx, c'est à savoir à François de Baux, le sire de Curban (8), le sire de Cla-

---

(1) Louis d'Anduse, dont il est très souvent question dans le journal de le Fèvre, presque toujours sous le nom de sire de la Voulte (Ardèche).

(2) F. de Baux était duc d'Andrie et seigneur de Volone.

(3) Le Fèvre appelle toujours ainsi le village de Céreste, qui avait alors pour seigneur Gaucher de Forcalquier.

(4) Il n'est pas besoin de rappeler que sainte Delphine de Signe était dame de Puymichel et que ce fut dans ce château qu'elle et son époux édictèrent le remarquable règlement de leur maison.

(5) Les Albe ont joué longtemps un rôle assez brillant en Provence.

(6) La famille Talon a joué un grand rôle à Forcalquier à la fin du moyen âge.

(7) Le vicomte de Turenne, Roger de Beaufort, était seigneur des Mées.

(8) Le seigneur de Curban était alors, croyons-nous, de la famille d'Agoult.

ret (1), le sire de Osia (2), le sire de la Mola, le sire de Borma, le sire de Cesareste (3), Boniface de Reillane (4), Petro Gaufredi...

« Lundi, fumes au conseil tres angoisseux sur faulte de finance, de matin jusques à none...

« Merquedi, VII jour de mai, je seellé IIII lettres de pensions, c'est assavoir : à Antoine de Reilhane deux lettres, chascune de V[c] francs par an...

« Dimanche (11 mai 1382 à Avignon) je seellé lettre de Prouvenceaulx, une à Barrace de Barras, seigneur de Bruse (5), une a Pierre, sire de Ventereuil (6), une à neuf qui ont seurnoms de Barras (7), une à messire Guigon de Romeles (8), une à Eustace Ysnard, une à Bertrand Girauld, sieur de Sauseu (5), une à messire Honnoré de Berre (9), docteur en loys ; et sont en la fourme acoustumée pour les Prouvenceaulx (10).

« Le vendredi XVI jour (de mai 1382, à Avignon) je seellé II lettres pour le sire de la Volte, l'une par laquelle Mon-

(1) Nous avons déjà vu que c'était Amiel d'Agout.

(2) Oise était un village important auquel a succédé, de nos jours, son hameau de Champtercier. Son seigneur en était, en 1382, probablement Bufile de Brancas.

(3) Déjà rencontré ci-dessus.

(4) Les Reillane étaient une des familles les plus anciennes et les plus illustres des Basses-Alpes. Leurs membres figurent assez souvent dans ce journal.

(5) Quel est le nom qui se cache sous ces mauvaises lectures ? Serait-ce Barras et Sausses ?

(6) Venterol, canton de Turriès.

(7) Ils seront énumérés un peu plus loin.

(8) Roumoules, vieille famille noble bas-alpine.

(9) Seigneur d'Entrevènes, des Dourbes, etc.

(10) Quand les lettres étaient destinées à l'Anjou, au Maine ou à l'Italie, elles étaient rédigées d'autre façon ; le roi ou duc prenait d'autres titres et qualifications. Les provençaux exigeaient le titre de comte de Provence, sinon ils n'obéissaient pas.

seigneur li donne un chastel et une chastelenie de Castellane et la justice du val de Baresme ; l'autre par laquelle il li donne mil frans par an, de quoi il doit estre son homme. Item, une lettre à un escuier, confirmatoire de la chastelenie de la Sala, et proumesse en la fourme des Prouvenceaulx — et est nommé Pierre de Clumanc.

« Lundi (19 mai 1382, Avignon) je seellé une lettre pour un hospitalier nommé messire J. Sevin, commandeur de Manoesque (1), par laquelle Monseigneur le retient en familier et conseiller...

« Lundi (26 mai) je scellé une lettre par laquelle Monseigneur donne *merum imperium et altam juridictionem* à Barasse de Barras ou chastel de Mirabel (2) et Jaque de Barrasse au chastel de Auribel (3) et un aultre Barrasse au chastel de Malyzay (4), au sire de Blirras *(sic)* à Melante (5), à François de la Sale, à Loy(s) de Barras ou chastel de Baudimont (6), à François de Barras en Ayglion (7), à Guillaume de Barras en Chastelnof (8) et le aultres causes des lettres des Prouvenceaulx...

« Vendredi (30 mai 1382) je seellé une lettre par laquele Monseigneur retient en conseiller l'évesque de Dyne (9) en Prouvence...

« Merquedi (4 juin, Avignon) je seellé X lettres de familiarité et retenue de pension annuelle a X citoiens de Mar-

(1) C'est Jean de Savine, que nous avons déjà vu plus haut, ayant fait adhésion au parti angevin ; il ne tarda pas à en être récompensé. Le pouvoir prodiguait alors le titre et les émoluments de conseiller royal.

(2) Mirabeau-lez-Mèes.

(3) Auribeau-lez-Thoard.

(4) Malijai, canton des Mées.

(5) Melanc, près de Thoard.

(6) Baudument, canton de Volone.

(7) Aiglun, canton de Digne.

(8) Ce Châteauneuf devait être dans les environs de Digne. Quel est-il ?

(9) L'évêque de Digne était alors Bertrand de Séguret.

seille et leur a chascun Monseigneur par an IIc et L frans; c'est assavoir messire Antoine Theodat, chevalier, Estienne de Brandis (1), Antonius de Riquisnovis.

« Vendredi (6 juin) Monseigneur alla à Carpentras et Madame à Aurenge et le conte de Savoie à Cavaillon pour parler à ceulx d'Aix (qui refusaient d'accepter Louis Ier comme comte de Provence).

« Samedi, le conte de Savoye revint devers Monseigneur à Carpentras et apporta une cédule de ceulx d'Ayx sur laquele Monseigneur eut conseil avec les cardinaux Albane et Mende, les évêques de Gap (2), de Sisteron (3), le prévost de Pignans (4) et messire Raymon Audebert.

« Dimanche (15 juin 1382 à Avignon) je seellé II lettres patentes du seel d'Anjou (5) et estoient à tous Prouvenceaulx pour eus apaisier sur l'infeudacion (6), etc., l'une fut envoiée à Monseigneur et l'autre au sire de Cesareste... Item, à l'instance du cardinal de Cusence en seellé VIII: en l'une estoit contenu que Monseigneur retient en chamberlan Bufile Brancace (7), frère dudit cardinal; en la seconde Monseigneur li donne l'office *protontinatus Bari;*

---

(1) Cette famille de Brandis, d'origine bas-alpine, n'est plus aujourd'hui représentée que par une branche qui occupe, en Autriche, une des plus hautes situations à la cour de l'empereur.

(2) C'était Jacques Artaud de Montauban.

(3) C'était Renoul de Gorze de Monteruc.

(4) Le texte porte *Pirna*. C'était alors probablement Audebert de Sade.

(5) Le comte était enfin parti la veille pour l'Italie emportant les sceaux de Provence. La reine Jeanne était étranglée depuis le 22 mai!!! Le comte était enfin roi: il n'avait plus qu'à conquérir son royaume de Sicile et son comté souverain de Provence. Il mourut sans y parvenir.

(6) L'inféodation que le pape lui avait faite du royaume de Sicile, fief de l'Eglise, et pour la conquête duquel il courait en Italie, sans aucun souci des Provençaux, en abandonnant la Provence à la guerre civile, aux discordes, aux troubles et à son malheureux sort.

(7) Bufile de Brancas était seigneur d'Oise en 1408.

en la tierce Monseigneur à sa vie *castellaniam Bari*, en la quarte Monseigneur li donne II^c unces d'or et héritage sur les confiscacions; en la VI Monseigneur retient escuier d'onneur Guittiardume de Bachio (1); en la VIII Monseigneur donne à André Brancace, dit Illulo, cent unces sur les confiscacions.

« Jeudi (23 juillet 1382, à Avignon) vindrent les messagiers du Roy de Castelle, son premier chapelain et maistre Robert de Noiers et messire P. Baudemont. »

*
* *

De cette date au 30 avril 1385, le journal de Jean le Fèvre ne s'occupe pour ainsi dire pas de la Provence, pas plus du reste que le comte, dont il retrace fidèlement les occupations et les préoccupations.

Durant ce laps de temps, Louis Ier ne fait guère que quitter solennellement le titre trop modeste de *duc de Calabre*, réservé en Provence au prince héritier et prendre pompeusement le titre de roi (30 août 1382), puis aller perdre son temps au royaume de Naples, où il avait laissé sans secours, sans défense, sa mère adoptive, la reine Jeanne (22 mai 1382) et y périr lui-même assez inutilement et inglorieusement (20 septembre 1384).

Cette mort ne fit que compliquer la situation et aggraver les troubles en Provence. La moitié des Provençaux, unis sous le drapeau de la ville d'Aix, se refusa absolument à reconnaître pour comtes les ducs d'Anjou, des étrangers, des Français, dont l'inertie, l'indolence, la paresseuse ambition avaient laissé périr sa souveraine légitime et dont le seul but était de s'emparer de la Provence, sans aller courir les risques des batailles au royaume de Naples. L'autre moitié, Marseille en tête, ayant en horreur l'assassinat commis par Charles de Duras sur la reine Jeanne, préféraient accepter pour comte un mécréant que cet assassin,

(1) Les Bachis étaient une des nombreuses familles nobles de Thoard.

méprisaient sa légitimité et lui préféraient les ducs d'Anjou, adoptés officiellement par cette reine, leur idole, — laquelle, naïve, s'imaginait que cette adoption lui procurerait un sauveur.

Aux ducs d'Anjou, l'union d'Aix eût préféré l'assassin Duras et même le roi de France, en vertu du testament du roi Robert, et elle envoya à ce dernier une ambassade dans ce sens, en avril-mai 1385, à Paris.

Ses adversaires eussent préféré à Duras un juif ou un more pourvu qu'il vengeât l'assassinat de leur belle et regrettée souveraine, pourvu qu'il ne fût plus question de Duras.

Au milieu de ces partis ardents, haineux, animés, un petit enfant de sept ans pour roi, une faible femme pour régente, le roi de France pour compétiteur, le trésor vide, les desseins vagues, indécis, irrésolus. D'un côté, partisans fougueux, poussant à l'action, n'admettant aucun délai ; de l'autre, adversaires résolus et irréconciliables, un conseil composé de Parisiens, d'Angevins et de Bretons, que la Provence intéressait peu, ne s'occupant que des intérêts de la maison d'Anjou, de rendre le petit roi maître de ce beau pays, sans aller courir le risque des coups à gagner en Italie. A cela, joignez des alliés italiens, comme Bernabo ; le duc de Milan, qui avait déjà fiancé à Louis II, malgré sa jeunesse, sa fille Luce, pressant la descente des Français en Italie, pour les faire servir à leurs intérêts particuliers et à leur imbroglio machiavélique, — jeu où pendant deux siècles la France a usé le meilleur de ses hommes, de son sang et de ses richesses et qu'elle a eu la stupide folie de recommencer en 1864, toujours à son plus grand dam.

A ces troubles de l'ordre temporel, joignez les discordes spirituelles, comme l'Eglise n'en a plus vue. Le grand schisme d'Occident, dans tout son déchaînement ; le pape d'Avignon excommuniant le pape de Rome et excommunié par lui, poussant les ducs d'Anjou en Italie pour chasser

par les armes leur concurrent romain et leur jetant comme appât ce royaume de Naples que le pape de Rome offrait à son tour aux Espagnols et à quiconque le défendrait.

Quelles perplexités !

Marie de Blois et son fils Louis, encore dans la première enfance, poussés presque irrésistiblement de tous côtés vers cette Italie fatale, qu'ils redoutaient et dans laquelle ils ne voulaient pas entrer, repoussés de cette Provence qu'ils convoitaient et que leur disputaient à la fois l'ardent parti des Durassiens et les prétentions de ce roi de France, qui cependant était leur unique espoir, leur unique soutien, leur unique ressource, — s'usant en voyages d'Avignon à Paris, de Paris à Avignon, cherchant de l'argent, des hommes, des ressources, sans pouvoir en trouver, se répandant en libéralités incessantes et ruineuses pour recruter des partisans qui abusaient de la situation ; la mère même tremblant pour la santé de la chétive tête, centre de tout ce tourbillon, et qui fuyait à tire d'aile, le 19 avril 1385, le Pont-Saint-Esprit, sous la menace du croup.

Aussi, de 1384 à 1385, ce ne furent que marches, démarches et contremarches, pour contenter le pape, le roi, les Italiens, les Provençaux, et finalement mécontenter tout le monde ; aller à Paris, essayer de mettre la France dans les intérêts de la maison d'Anjou, recruter en Anjou, en Bretagne, partout où l'on pouvait, des hommes et des ressources et en définitive ne s'occuper en rien de la malheureuse Provence, déchirée par la guerre civile, — manteau ordinaire des rivalités de clocher, des haines personnelles et des divisions de famille, — n'y penser même que pour trouver les moyens d'y pénétrer et chercher mille biais pour s'y faire des partisans et des créatures.

Rappelés enfin de Paris à grands cris par le pape, par leurs partisans provençaux, à Avignon, centre alors de la politique européenne et provençale, la reine Marie de Blois et son jeune fils y arrivent le 25 avril 1385. Immédiatement, le pape veut les lancer en Italie ; les Provençaux

veulent qu'ils pacifient la Provence. Il faut chercher de l'argent, enrôler des troupes, prendre des engagements envers tous et sur tout.

En même temps, accourent autour d'eux une foule de partisans, les uns par pur amour de la légitimité, quelques-uns par dévouement chevaleresque pour la veuve et l'orphelin, le plus grand nombre pour profiter de leur situation malheureuse afin d'en soutirer privilèges, fiefs et revenus.

C'est à ce moment que, Marie de Blois recommençant à s'occuper un peu de la Provence pour la distribuer à ses fidèles, après n'en avoir eu cure pendant deux ans, nous pouvons reprendre le journal.

***

« 30 avril 1385, Avignon. — Ce jour vindrent faire revérence à Madame, le commandeur de Manasque et le sire d'Oroison (1).

Le premier jour de may on ne besoigna rien qui vaulist pour le mal des dens du pape.

« Mardi, 9 mai 1385, Avignon. — Ce jour un varlet nommé Jacobus de Relhane (2) fu venu de Tharascon et apportoit lettres de l'evesque d'Apt (3) et de la ville de Tarascon au visconte de Tureinne (4) et les monstra à Madame. Et pour ce, Madame escript au visconte que il venist, toutes choses

---

(1) Nous avons déjà vu ces deux personnages figurer parmi les partisans des Angevins.

(2) Ce Jacques de Reillane était un valet de poste, qu'on appelait alors *chevaucheur*. Il est assez difficile à cette époque de savoir si on a affaire à un noble ou à un roturier, quand le seul nom de famille est le nom d'un pays. On ne peut guère les distinguer que par leurs qualités, quand ils en ont.

(3) Cet évêque était Gerard ou Gérauld, comme on le verra au 8 juin.

(4) Le vicomte de Turenne avait alors pris position comme adversaire de la maison d'Anjou et ne tarda pas à devenir le fléau de la Provence, comme le nommèrent ses malheureux contemporains. On voit par ce passage qu'il avait engagé Tarascon et Apt dans ses intérêts ; l'infidélité du facteur des postes mit seule au courant de ses manœuvres la reine Marie de Blois.

laissiées. Le pape a donné seurté au visconte de XV jours estre en Avignon, sans ce que il puist estre arresté pour quelque cause...

« Vendredi 12 mai. — Ce jour vint le visconte de Turenne mandé de Madame, en la présence de laquelle Jaque de Relhane li présente lettres de l'evesque d'Apt et de la ville de Tarascon, et desploia au visconte sa créance qui n'estoit point de pourfit à Madame ; je dicté les lettres que le visconte rescriroit à l'evesque et à ceulx de Tarascon.

« Samedi, XIII jour, je baillé certificacion à Jaque de Reilhane pour porter lettres à Tarascon et amener, se besoing est, III ou IIII personnes, *et prefixi littere tempus III dierum* (1) et fu seellée du contre seel.

« Lundi, XV jour (de mai), Madame receut à son hommage un chevalier nommé Francisque de Boleres en la manière de Prouvence, et baisa Madame en la bouche et baisa le roy au pié (poitrine) et le roy le baisa en la bouche et se seoient le roy et Madame et il estoit à genoulx. — Madame donna lettres confermatoires audit Francequin de Boleres du chastel de Roque Parvère, de la terre de Mons et de l'office de chastelain de Saint George (2)...

« Jeudi, 18 mai 1385, à Avignon. — Ce jour vindrent les Prouvençaulx (3) conseil devers le seneschal et puis vindrent devers Madame en disant que conclus avoient de tenir la jornée d'Apt (4) et aussi que les nobles et les prelas à la dicte journée conduiroient leurs subgès de venir à l'obeissance du roy. Se ils y venoient, Diex tant bien ; se

(1) Ce passage est curieux en ce qu'il prouve que, dans certaines circonstances, la chancellerie provençale n'hésitait pas à antidater ses actes.

(2) Probablement Saint-Jurs ou Saint-Jurson, deux pays qui, pendant tout le moyen âge, ont été également appelés *Saint-Georges*, en latin : *Sanctus Georgius*.

(3) Ceux qui tenaient pour la maison d'Anjou et à la tête desquels était le sénéchal Fouque d'Agout, vicomte de Reillane. Leurs adversaires avaient formé ce que l'on appelait l'*Union d'Aix*.

(4) C'est-à-dire l'assemblée des Etats de Provence, ou Chambre des députés de la nation Provençale, alors complétement indépendante et souveraine.

ils y mettoient difficulté, après la journée, les nobles, sans nulle doubte, feroient à Madame les hommages et que elle s'en tenist pour seure. Le comte camberlan, sire de Sault (Raimond d'Agout), fist la response, presens l'evesque de Cisteron (1), l'evesque de Senès (2), le viscomte de Tourainne.

« Dimanche, XI jour (de juin 1385, à Avignon) seellée une lettre à un religieux de l'Ospital, nommé Frère Refforssat de Castillaine, en laquelle on li donne puissance de reconsilier les rebelles de Madame et du roi Loys son fils. — Item, fu seellée une lettre pour G. Desdier, notaire à Oliolis et bayle et notaire *curie regie Collis Marcii et Sancti Stephani Tinearensis*, lesquels offices Madame lui comet à deux ans, l'un après l'autre... — Ce jour, fist hommage à Madame un jeune escuier qui se nomme Segneur de Bourbon, pour le chastel nommé (Bourbon ?), présents le sire de Sault, l'evesque de Sisteron (3), moi et aultres plusieurs.

« Le lundi devant la feste du Sacrement, XXIX jour du mois de may, en l'assemblée de Apt, furent faites vegiles solempneles pour la Roynne Jehanne trespassée. Le mardi, la messe ditte par l'évesque de Cisteron, le sermon fait par l'évesque de Vintimille (4) auquel pronuncia la mort de ladicte Roynne moult piteusement...

« Le vendredi ensuivant, second jour de juin (1385), les nobles, les prelas, les communes de Marseille, de Apt, de Barjols, de Saint-Simphorian (5), Nostre-Dame de la Mer, de Senhon se déclairièrent pour le roy Loys...

---

(1) Artaud de Mehelles, qui, en 1383 avait succédé à Renoul de Gorze.

(2) Robert Gervais.

(3) La présence assidue de l'évêque de Sisteron prouve qu'il avait embrassé le parti angevin, qui devait gagner la partie et vaincre l'*Union d'Aix*.

(4) C'était l'aptésien Bertrand Nicolaï, cordelier, prédicateur célèbre.

(5) Nous ne connaissons guère, en Provence, de pays de ce nom, que le minuscule village du canton de Sisteron. Si c'est bien de lui dont il s'agit, il y a lieu d'être étonné de le voir figurer à côté de Marseille et Apt. Mais, au fait, pourquoi pas ? Il faisait nombre, en l'absence des nombreuses villes plus importantes, toutes ralliées à l'*Union d'Aix*.

« Le jeudi ensuivant, que fu le VIIIe jour de juing, en Avignon, presens plusieurs cardinaulx et aultres firent hommage à Madame et au Roy, son fils, à cause des contés de Prouvence et de Fo(r)calquier, ceux que ci-dessous sont escrips : ... Messire Robert, evesque de Senez ; messire Artaud, evesque de Sisteron ; messire Gerault, evesque d'Apt (1) ; Pierre, abbé de Crueis ; messire Fouque d'Agolt, seneschal de Provence et vicomte de R(e)ilhane ; le sire d'Orraison ; messire Remont, vicomte de Valerne (2) ; Loys de Glandevez, sire de Falcon ; Guion Lyonter *(sic)*, sire en partie d'Albenays (3) ; Guigonet Gerente.

« Merquedi XIII jour (de juin 1385) une lettre à Barraz de Barraz (4), par laquelle Madame li accorde XIIc frans a paier a deux ans par sa court de Provence. — Item une lettre pour Jehan Mercier, notaire de Focalquier, auquel Madame donne la notererie de la chambre racional, que tenoit Estienne Bastart, rebelle, lequel Madame en déboute.

« Item, une lettre par laquelle Madame mande aus racionnalz de Provence qu'ils reçoivent obligacion et caucion suffisante de P. Cornu, de Beaumont, Bayle des Vaux *Moncii et Sedene*, duquel office lui a esté pourveu de nouveau. — Item, une lettre pour Barraz de Barraz, par lequel la Royne le fait castellain royal du chastel de Baijoz *(sic)* (5) aux gages de IIIc frans d'or. — Item, une autre lettre pour ledit Barraz par laquelle Madame li conferme le don de touz les biens des rebelles estans es chasteaus de *Bariolis* (5), *de Sparrono Palearum et de Sclapono* et en leurs territoires et ailleurs es comtés, etc., a li fait par

(1) Géraud avait succédé au manosquin Raimond de Savine.

(2) Raimond de Turenne.

(3) Faut-il lire Aubenas, canton de Reillane ?

(4) Déjà nommé.

(5) Est-ce Barjols ou Barles ? Quelques indications semblent faire incliner pour la localité du Var, tandis que d'autres amènent aux Basses-Alpes. Décide qui pourra. Cependant ici ce paraît être Barjols.

Folconem de Agonto marchionem Corfonis et certains autres biens declarez en la lettre. — Item, une autre lettre pour Johan Vitalis, notaire de Bariolis (1), auquel Madame donne la notererie de la chambre racional de Prouvence et de Forcalquier que tenoit Jaquez *Galumeycii*, rebelle, duquel office Madame déboute ledit Jaque... — Item, une grande lettre pour les hommes et habitans et université de Bariolis (1) et du chastel d'icelui, ausquels Madame conferme certains privileges et libertés à eulx donnés et octroyés par le seneschal de Forcalquier et les leur donne de nouveau, se mestier est. — Item, une lettre pour Ponce de *Adeloxio* (2), seigneur dudit lieu, auquel Madame donne les chasteaus de *Salice* (3) et de *Castronovo* (4)... pour la rebellion des seigneurs de qui ilz estoient... — Item, une lettre pour François de Barraz de l'office de capitaine du chastel de Barios (1).

« Samedi XVII jour (de juin 1385, Avignon) une lettre pour noble homme Eustace Ysnart, seigneur en partie de Antraunes (5) et de Salces, par laquelle Madame li conferme un privilège à li donné par le roi Loys *de mero imperio et alta juridictione et quinta decima parte bannorum et pasqueriorum que curia percit in dictis locis et decem homines seu decem capita hospiciorum in loco de Antraunis*. — Item, unes lettres audit Eustace Ysnart par lesquelles Madame remet et pardonne aux hommes de Antraunes et des terres et chasteaux de Eustace Ysnart toutes les rebellions et offenses qu'ils puevent avoir commises, et aussi o octroie audit Eustace toutes les debtes esquelz lesdiz hommes puevent estre tenuz à la court. — Item, une lettre pour François Baxiani, d'Apt, par laquelle Madame li

(1) **Barjos ou Bariols? Plus probablement Barjols.**

(2) **d'Adaluis.**

(3) **Sausses, canton d'Entrevaux.**

(4) **Châteauneuf-d'Entraunes.**

(5) **Entraunes.**

donne tous les biens *Raimundi de Barratio Longie*, rebelle et adhérent à Charles de Duras, estans à Apt et ailleur es comtéz de Prouvence et de Forcalquier.

« Dimanche XVIII jour, seellée une lettre pour Guibert Cornu, que Madame avoit fait capitainne de Sisteron par aultres lettres, et elle mande que on prengue de li serment et caution.

« Lundi XIX jour, une lettre de confirmacion au commandeur de Mannasce et université dudit lieu, ausquels le roy Loys par privilège avoit octroié qu'ils ne fussent tenus de servir en chevauchée que d'un homme de cheval et de X de pié, — comme par avant le privilège ils fussent tenus de servir V hommes de cheval et de cinquante de pié, et y celli privilège Madame leur conferme.

« Mardi XX jour, seellée une lettre *pro Rostanguo Henrici de Bredula, cive aquensi*, auquel Madame donne la notairerie des premières appellations de Prouvence et Folcalquier, en lieu de Antoine Ferrandi, rebelle. — Item, une lettre d'un gentilhomme nommé *Petrus Balbi*, auquel Madame donne *Castrum de Podio Figete et partem quam habet dominus de Bolio in castro de Roura, et bona Dulcie, relicte Raymundi Ferrandi militis et Ludovici Cassii, ejus filii, et jacobi de Revesto, de Aquis, et bona rebellium subditorum de Podio Figete, sita in castris de Sancto Salvatore, de Clancio et de Podio Figete, et debita omnia que debentur quibuscumque rebellibus per Laugerium de Vintimilio.*

(A suivre.)

LE LIVRE DE RAISON (1)

de noble Honoré du Teil

I. — 1571 et le 13 aoust entre sept et huict heures de nuit fut vue une comeste (2) en l'air rendant une fort grande clarté.

II. — 1572 et le 18 aoust furent à Paris célébrées les nopces du Roy de Navarre (3) avec Madame sœur du Roy (4). ung lundi.

III. — Le vendredi ensuyvant (5) fut en la dite ville blessé Monsieur l'Admiral (6) d'ung coup d'arquebusade en ung bras. Et le dimanche ensuyvant 24 dudit aoust s'esmeut la cruelle sédition à l'aube du jour, où ledit Admiral, comte de la Rochefoucault (7), et plusieurs autres de la Religion furent massacrés que fut cause des quatrièmes troubles en France.

---

(1) Ce fragment de quatre pages du livre de raison de la famille du Teil est tout ce qui reste d'un manuscrit plus considérable, car le texte de ce document commence, sans titre, en haut de la première page, écrite sur deux colonnes. Nous devons la communication de ce fragment à l'extrême obligeance de M. Gonzague de Rey, dont la mère, Mme de Rey, née de Garidel, descendait en ligne directe de Joseph de Garidel et de Suzanne du Teil, sa seconde femme; il a bien voulu nous envoyer la copie intégrale du manuscrit qu'il possède et en autoriser la publication; aussi tenons-nous à lui exprimer ici toute notre reconnaissance.

(2) Il s'agit sans doute d'un bolide, comme l'indique le peu de durée de ce météore, qui n'est signalé par aucun historien provençal.

(3) Henri, 1553 † 1610; roi de Navarre, 1572; de France, 1589.

(4) Marguerite de Valois, 1553 † 1613; son mariage fut cassé en 1599.

(5) 22 août.

(6) Gaspard II de Coligny, 1517 † 1572; amiral de France, 1552.

(7) François III, comte de la Rochefoucauld, † 1572.

Mémoire du sieur de Vauclause [1]

Advenant le jour de Saint-Barthellemy le sieur de la Molle (2) ce trouvant a Paris le feu roy Charles lenvoya en Provance vers Monsieur le comte de Tande (3) avecq une lettre que lui escrivoit sa Mageste de Creance laquelle estoit de faire tuer tous les huguenotz, mais au bout de la lettre le Roy escrivoit audict sieur comte par une postille luy commandant de ne croire ny faire par ce que ledict la Molle luy diroit. Cella mit bien en peyne ledict sieur comte pour estre la postille contrere a la creance que fut occasion que pour estre esclarcy bien au vray de l'intantion de sa Mageste il envoya a la cour le sieur Gantery (4) son secretaire, lequel a son retour rapporta audict sieur comte la vollonte du Roy questoit de faire la tuerie de quelques huguenotz incontinant qu'il seroit arrive, et voulant ledict sieur comte mettre la volonte de sa Mageste en execution, il s'en ala a Celon (5); la ou pria le sieur comte de Carces (6) sen aler a Aix luy assurant que le landemain il lui envoyeroit les commissions pour envoyer par tout le payis pour executer l'intention de sa Mageste.

(1) Nous intercalons ici une pièce importante comprise dans les nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque nationale, manuscrits, n° 1086, fol. 104 et 105; on peut voir que c'est d'après ce document que Nicolas-Claude Fabri de Peiresc et, après lui, Le Laboureur, Gaufridi et M. Gustave Lambert ont rédigé leur récit de la Saint-Barthélemy en Provence.

(2) Antoine de Boniface, seigneur de la Molle, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, assassiné à Collobrières, en 1577, ou plus vraisemblablement Joseph, son frère, favori du duc d'Alençon, exécuté en 1575.

(3) Honnorat de Savoie, comte de Sommerive, puis de Tende, 1538 † 1572; gouverneur de Provence, 1566.

(4) Ou Gautery.

(5) En septembre, le comte de Tende, malade à Salon, « y manda le prévôt de campagne de Senas, Aiguières, Lourmarin, Mérindol, Forcalquier,... où les protestants avaient leurs prêches libres pour les leur défendre, ce qui fut cause que plusieurs des leurs s'enfuirent à Lourmarin, Cadenet, Mérindol, la Coste... » Louvet, t. I, p. 266.

(6) Jean de Pontevès, comte de Carces, 1512 † 1582, lieutenant en Provence; puis grand sénéchal.

Mais le landemain ledict sieur comte de Carces recut d'autres nouvelles, car le cappitaine Beauchans (1) le vint advertir de la mort dudict sieur comte de Thende (2) et deux heures après Gantery son secretaire ariva vers ledict sieur comte de Carces avec lesdictes commissions quil ne voulut mettre en execution attandu quil navoit heu aulcung commandement de sa Majeste quy loccasionna denvoyer pardevers ycelle ledict sieur de la Molle pour recepvoir son intantion, et ayant ledict sieur comte attandu plus de vingt jours sans avoir nouvelles de sa Mageste ni dudict sieur de la Molle, il print resollution d'y envoyer le sieur de Vauclauze (3) que fit sy grande dilligence quil ariva a la cour le mesme jour que ledict sieur de la Molle en partoit aveeq la vollonte du Roy, questoit tousiours de faire mourir les huguenotz; ledict sieur de la Molle pressa fort ledict sieur de Vauclauze de ne parler poinct au Roy puis qu'il n'avoit charge de parler que de la tuerie des huguenotz dautant que sa Mageste luy avoit bien dict son intantion et le persuada fort de sen retourner sans parler a personne; aquoy ledict sieur de Vauclauze ne voulust antandre; le jour mesme de la partance dudict de la Molle, il parla au Roy a son disner et luy ayant dict toute la charge qu'il avoit dudict sieur comte de Carces, sa Mageste pour lhors ne lui respondit aultre chose sinon quil avoit mande audict comte de Carces son antiere intantion par ledict sieur de la Molle enquoy il ce remettoit et long jour apres sa Mageste demanda au sieur de Vins (4) sy ledict de Vauclauze estoi party pour sen retourner quy luy respondit que non et quil ne feroit pas ceste faulte de sen aler sans recepvoir ses commandementz, et lhors sa Mageste commanda audict sieur de Vins de le luy amener et le

---

(1) Sans doute Joseph de Sade, seigneur de Beauchamp.

(2) Il mourut le 8 (alias 3) octobre en Avignon, où il était allé au devant de Madeleine de la Tour, sa seconde femme, † 1580.

(3) Christophe de Villeneuve, seigneur de Vauclause et de Bargemon, 1545, † 1615, chevalier de l'ordre du roi en 1570; voir manuscrits de Peiresc; Le Laboureur, additions aux mémoires de Castelnau, édition de 1660, t. II p. 15; Gaufridi, p. 546; Bougerel, *Hommes illustres de la Provence*, p. 81.

(4) Hubert de la Garde, seigneur de Vins, † 1589, marié à Marguerite d'Agout, fille du comte de Sault.

seoir venant le Roy souppant a la maison du sieur du Mas, contreroo-leur des postes, le sieur de Vins y ala avec ledict sieur de Vauclauze et ne fut quavecq disficulte dantrer dans la maison et antrant dans la salle ou le Roy souppoit l'huissier fit grande disficulte de laisser antrer ledict de Vauclauze, mais ledict sieur de Vins luy renconstre que le Roy lui vouloit parler et enfin il antra et ledict sieur de Vins le fit mettre soubz la cheminee. Le Roy souppant à la table du pres du feu et de l'autre coste de la salle souppoit environ une vingtaine de fames bourgeoises de Paris, le Roy antretint fort longtemps ledict sieur de Vins auquel il demanda toubellement a laureilhe sil verroit poinct de ce seoir Vauclauze et lhors ledict sieur de Vins luy respondit quil estoit la derrier et alhors sa Mageste demanda sil ce pouvoit fier de luy et quel homme cestoit quy luy respondit que sur son honneur il sy pouvoit fier comme de luy mesme, et lhors le Roy fit appeler ledict Vauclauze et luy dict quil estoit bien aise du rapport que lon luy avoit faict de luy et luy commanda et audict sieur de Vins de ce trouver tous deux demain de grand mattin dans sa chambre ce quilz firent et estant dans ladicte chambre sa Mageste s'adressant audict de Vauclauze luy dict telz motz dictez au comte de Carces que a peyne de sa vye et a vous aussy de nesvanter et tenir secret ce quil vouloit dire et cestoit que ledict comte de Carces ne mit poinct en execution ny ne fisse poinct la tuerie des huguenotz suivant ce quil luy avoit mande par la Molle dautant quil avoit resollu de faire une antreprinse de grande importance que sy on fesoit la tuerie en Provance cella pouroit destorner la sienne et tout soudain sa Mageste print derrier son chevet de lict six couteaulx de la longueur du bras fort tranchans car ils estoient six pour executer ladite antreprinse aux Thulleries, scavoir sa Mageste segondee de Monsieur de Fontaine son premier escuyer, Monsieur son frere segonde par ledict sieur de Vins et Monsieur de Guise segonde par le sieur de Vaux ayant descouvert cecy audict de Vauclauze luy commanda a peyne de la vye de nen sonner mot ny le comte de Carces (1) aussy luy com-

(1) Gaspard de Saulx, maréchal de Tavannes, 1509 † 1573, avait été nommé gouverneur de Provence le 18 octobre, mais il ne prit jamais possession de cette charge.

mandant en oultre de faire sy grande dilligence quil puisse attrappe ledict la Molle ou bien qu'il fusse en Provence avant que la tuerie ce fisse, ce que ledict Vauclauze fit et estant arrive a Aix et ayant bien particullierement dict la vollonte du roy audict sieur comte il auroit congedie tous ceulx quil avoit envoye querir en attandant la vollonte de sa Mageste (1).

IV. — 1573 et le 4 novembre je fiz mon voyage en France et fuz de retour au moys de may ensuyvant (2).

V. — 1574 et le 30 may jour de la Pentecoste mourut le Roy Charles neufviesme de ce nom (3).

VI. — Audit an et le 21 septembre mourut madame Marguerite de France (4), duschesse de Berry et de Savoye, la Palax de la France et refuge des gens lettrés.

VII. — Un peu de jours auparavant vinrent nouvelles que le roy Henry 3 (5) estoit arrivé de Poloigne en la ville de Lion (6).

Et de la peu de jours après vinct en Avignon où il fit long séjour.

---

(1) Ce mémoire est empreint d'un grand caractère d'authenticité et de sincérité. En somme, bien que le comte de Tende et, après lui, le comte de Carces aient sauvé, par leurs patriotiques hésitations, la vie d'un grand nombre de huguenots, c'est grâce surtout à la prévoyance et à l'activité de Vauclause que la Provence n'eut pas de Saint-Barthélemy.

(2) A noter, le 11 juillet 1573, l'édit de pacification de Boulogne.

(3) Né le 27 juin 1550, « ce prince avoit reçu de la nature d'excellentes qualités et de grandes vertus qui furent altérées par une mauvaise éducation et les complaisances de sa mère pour toutes ses volontés ». De Thou, t. v, p. 47.

(4) Marguerite de France, 1523 † 1574, mariée en 1559 à Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, 1528 † 1580.

(5) Henri III, 1551 † 1589; roi de Pologne, 1573; de France, 1574.

(6) Le 5 septembre.

Lettre du Cardinal de Lorraine [1]

A Madame ma sœur Madame de Nemours (2) à Lyon.

Madame ma sœur. Soudain que j'ay esté en ceste ville je n'ay voulu faillir de vous faire part de nos nouvelles. Le roy arriva ce XVIIme et a passé fort heureusement avec toute la suitte de la cour hormis ung basteau de la royne de Navarre qui fut brisé en passant soubs le pont du Saint-Esprit de manière qu'a cinq cens pas de la il enfonca en leau et vingt-deux ou vingt troys pauvres officiers qui estoient dedans furent noyez avec Gondy 3) son premier maistre d'hostel lequel n'a pas esté beaucoup regretté. Voila une nouvelle succession pour Monsieur le Mareschal de Rethz (4), car il l'avoit faict de longtemps son heritier. Toute la vaisselle dargent et batterie de cuisine de ladicte dame est encores au fond du Rosne. Monseigneur le Cardinal d'Armaignac (5) se mect en tout debvoir de bien recepvoir la cour et nous faire la meilleure chere qu'il est possible. Nous avons eu nouvelles de Provence que Monsieur le mareschal de Rethz a si bien et doucement traicté avec ceulx du pays qu'ayant trouvé leurs volontés fort disposées à se remectre en l'obeissance du Roy, il nous donne espérance de voir en bref tout le pays reduict qui seroit ung grand advantage pour tous les lieux circonvoisins. Dieu veuille quil ny soit point trompé et que les affaires luy succè-

---

(1) Il nous a paru intéressant de reproduire ici cette lettre, qui a trait au séjour de la cour à Avignon et aux affaires de Provence. (Bibl. nat., fonds français, n° 3159, fol. 198 et 200). — Charles de Guise, 1525 † 1574, cardinal de Lorraine, 1555.

(2) Anne d'Este, comtesse de Gisors, 1531 † 1607, qui, veuve de François de Lorraine, duc de Guise, 1519 † 1563, épousa en secondes noces, 1566, Jacques de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, 1531 † 1585.

(3) Sans doute Jean de Gondi, † 1574, chanoine de Saint-Paul de Lyon et abbé de Saint-Hilaire et de Chaumes.

(4) Albert de Gondi, maréchal de Retz, 1522 † 1602, avait été nommé gouverneur de Provence et amiral des mers du Levant le 6 juillet.

(5) Georges d'Armagnac, 1501 † 1585; archevêque d'Avignon et co-légat, 1577; cardinal dès 1544.

dent aussy heureusement qu'elles en prennent le chemin. Le siege de Livron (1) est resolu. Monsieur le Mareschal de Bellegarde (2) y sera anployé avec les forces qu'il peust avoir pardeca. On baille à Monsieur le duc d'Usez (3) quattre mil harquebusiers et ce qui avoit este amasse pour Monsieur le Mareschal de Rethz. Je croy qu'il fera de bons et grands services au roy et le tiens pour ung bien habile homme. Aussi lesdicts mareschaux le goustent fort et ont bien délibéré de s'en servir. On prepare toutes choses nécessaires pour aller assieger Beaucaire. Le Roy ayant recouvert en ceste ville quelsques canons et des pouldres et munitions du costé de Marseilles mais d'autant que le Mareschal d'Anville (4) faict estat de venir secourir ceste place comme luy estant de bien grande importance on veult rendre ledict sieur d'Usez si fort qu'il le puisse combattre si l'occasion s'en présente car il n'a que troys à quattre mil hommes de pied et environ douze cens chevaux qui n'est pas ce me semble pour tenir longtemps les villes qu'il a de présent à sa devotion. Voila ce que je vous puis mander de l'estat des affaires lesquelles sacheminans toujours de bien en mieux par la presence du Roy nous font regretter que nous n'avons faict ce voyage il y a ung mois. Joinct que nous ne manquons point pardeça de danses et de voltes. La Royne sest trouve ung peu mal d'ung rheume qui luy prist sur leau en venant pardeca mais à présent elle s'en porte bien. Je vous prie me mander si vous ferez long séjour à Lyon car je vous promects de vous escripre toutes les sepmaines pour le moins durant que vous y serez. Mais vous m'excuserez si je ne vous escripts toujours de ma main. Ce pendant après m'estre recommandé bien humblement à votre bonne grace je priray Dieu, Madame ma sœur, vous donner bonne et longue vye. D'Avignon ce XXme novembre 1574 (1).

---

(1) Ce siège, commencé le 17 décembre, fut levé le 20 janvier suivant.

(2) Roger de Saint-Lary de Bellegarde, † 1579 ; maréchal de France, 1574.

(3) Jacques de Crussol, baron d'Assier, puis duc d'Uzès, 1540 † 1584.

(4) Henri I, seigneur de Damville, puis duc de Montmorency, † 1614; maréchal de France, 1566; connétable, 1593.

(5) Toute la première partie de la lettre est de la main du secrétaire du Cardinal; la seconde partie est autographe.

Madame je vous baise très humblement les mains et aussi à Monsieur de Nemours sil vous plait, le roy vient davoir nouvelles que le Mareschal de Danville qui estoit venu à Nismes doibt aller demain a Beauquer cote que Belloy (1) luy avoit dict, on dict que lamiral (2) yra la le trouver, Dieu nous doit une bonne pais, le roy a faict sejourdui les Pasques et aussi esté nous escripre a la confrairie des Battus ieudi se fera ung servisse et samedi en huit iours (3) le seoir la pourcession ou nous tous nous préparons fort, le Mareschal de Retz anvoie la Verriere (4) icy et promet avoir bien tost tout entre ses mains. Je vous manderei tout, madame, si monsieur le cardinal d'Est (5) est encores la, je vous supplie que je lui baise très humblemant les mains, je lattans en grande dévotion et ay ung regret incoiable de ne vous veoir icy et Monsieur votre mari, je croy quil sera malaisé que nous puissions arriver a Lion avant Noel. Monsieur le Legat nous feste fort et dimanche se faict la feste a toutes les dames davignon, tenez moy en votre bonne grace et je n'oublirei rien de vos affaires et guérissez bien tost Monsieur de Nemours. Votre tres humble frère : Charles de Lorraine (6).

VIII. — En la dicte année 1574 et le 18e jour de décembre logèrent en ceste ville troys mille suisses, durant huit jours, qui reprinrent Riez et Puymoisson (7).

---

(1) Gentilhomme picard et maître d'hôtel du roi. (Bibl. nat., ms. fr. 15903.)

(2) Mot douteux.

(3) Le 4 décembre, Louvet, t. I, p. 286.

(4) Sans doute Jean de Castellane, seigneur de la Verdière. Cette lettre a été écrite au moment où le Maréchal de Retz quittait Aix pour aller assiéger Riez.

(5) Louis d'Este, 1538 † 1586; archevêque d'Auch ; cardinal, 1561.

(6) On sait que le cardinal de Lorraine mourut le 26 décembre des suites d'un refroidissement qu'il avait pris, le 4, à la procession des Battus.

(7) Sous la régence de Catherine de Médicis, Thaddée de Baschi, seigneur de Stoublon, † 1579, et Timothée du Mas de l'Isle, son beau-frère, s'étaient emparés de Riez, le 5 juillet 1574, et de Puimoisson le 8; Riez retomba au pouvoir des catholiques le 4 décembre, et Puimoisson fut repris à la même époque. Après ce fait d'armes, le maréchal de Retz vint en Avignon voir le roi, qui faisait assiéger le Livron ; Louvet, t. I, p. 288.

IX. — 1575 et le onziesme jour de février, jour de vendredy, entre une heure après midi et deux, mourut et passa de cette vie fascheuse à une autre meilleure mon très cher et très honoré père Monsieur Maître Mathurin du Teil, advocat en la présente ville (1), au grand regret des principaux de la dite ville, de tous ses parents et amis et généralement de tous les gens de bien et de vertu.

X. — Audit an et sur le milieu dudit mois de février, le roy Henry 3 espousa Madame de Vaudemont (2).

XI. — 1576 et le jour des Roys je fus esleu (3) par les consuls de la présente ville pour un des administrateurs d'icelle et exerçai en ladite année la charge de procureur du pays joinct.

Acte de serment

presté par Monsieur Maître Honnoré du Teil, premier consul en chef (4).

L'an susdit et le vendredy trezieme jour du moy de janvier assam-

(1) Mathurin de Tillia (du Teil), fils aîné de noble Jean de Tillia et de Jeanne Aloat, dut naître vers 1508; l'un des avocats les plus distingués de Manosque, il fut quatre fois premier consul de cette ville en 1540, 1545, 1565 et 1571; Forcalquier, dont son père avait été viguier en 1512, lui donna une marque toute particulière de confiance en l'appelant à exercer, en 1562-1563, la charge de lieutenant principal de la sénéchaussée, abandonnée par son titulaire que les troubles religieux tenaient éloigné. Veuf en premières noces de Madeleine de Tributiis, qu'il avait épousée, par contrat passé devant Gautier, notaire à Aix, le 17 octobre 1539, il se remaria avec Anne de Sallomoniis, le 30 avril 1559, suivant acte reçu par Aloaty, notaire à Manosque. Honoré du Teil, issu du premier lit, est des enfants de Mathurin le seul qui ait laissé postérité.

(2) Le roi, qui avait quitté Avignon le 10 janvier, fut couronné à Reims le 15 janvier et épousa, le lendemain, Louise de Lorraine, princesse de Vaudemont, 1554 † 1601.

(3) Nous avons vu que Mathurin du Teil, † 1575, père d'Honoré, avait été quatre fois premier consul; Jean de Tillia, † 1538, son aïeul le fut cinq fois en 1511, 1517, 1522, 1526 et 1532; Honoré lui-même reçut le premier chaperon en 1576 et 1581 et, après lui, son cousin, Louis II du Teil, en 1591.

(4) Extrait du manuel des délibérations du conseil de la Communauté de Manosque en l'an 1576, suivant copie conforme délivrée le 2 avril 1845.

ble le honorable conseil (1) de la communaulté de ceste ville de Manoasque.... Auquel conseil le sieur consul Sigaud prepoze que Monsieur Maître Honoré du Teil docteur et advocat de ceste ville auroyt esté mis par plurallité des voix et oppinions au nombre de Messieurs les septante deux conseilhiers perpetuels et néant moings esleu le premier consul en chef de la dite communaulté pour la présente année lequel Monsieur du Teil lhors de la dicte eslection estoyt absant de ceste ville pour ses négoces et pour ce quil arriva hier au soir trouveroit estre fort pertinent de ycelluy envoyer querir ensemble sieurs Jehan Audifffred (2) et Jacques Rabut consuls en chef de lannée dernierement escheue de la dicte communaulté pour luy faire prester le serment en tel cas requis. Quoy par ledict honnorable conseil entendu, ont a lestant faict appeller par le serviteur de la dicte communaulté le dit Monsieur Honnoré de Tillya ensemble les dits Audiffred et Rabut, Jehan Sellon, cappitaine Estienne Brunet (3), maistre Anthoine Baudric (4), autres consuls de la dite année dernièrement escheue, lesquels arrives dans la dicte presente maison commune apres avoyr felicité le dict maistre

---

(1) Le conseil était composé des « honnorables personnes » : le capitaine Yvon Sigaud, l'un des consuls en chef, Claude Gougon, trésorier, Jehan Granier, Pierre Ricard, Laurent Ravil, Joseph de Saffalin, Gabriel de Redortier, Nicolas Sellon et Louis du Teil, IIe du nom, secrétaire ; ce dernier rédigea le procès-verbal de l'installation de son cousin germain, Honoré du Teil. — C'est ce capitaine Sigaud qui, en septembre et octobre 1586, fut chargé par le duc d'Epernon de faire mettre les routes menant à Sisteron en état de livrer passage à l'artillerie ; Laplane, t. II, p. 126.

(2) Jean d'Audiffred, chef de la branche de cette famille, établie à Manosque ; son fils, le capitaine Pierre d'Audiffred, épousa, en 1594, Marguerite de Sébastianne, nièce de Spérite de Sébastianne, femme de Louis du Teil, Ier du nom.

(3) De l'une des plus anciennes familles de Manosque.

(4) Premier consul lui-même en 1593 ; il était fils de Claude Baudric, docteur en droit, bailli de juge à Apt en 1534, et de Claude de Tillia, sœur de Mathurin ; il épousa Jeanne Agnel, dont il eut une fille Louise, qui, veuve en premières noces de Joseph Ripert du Franc, se remaria le 6 septembre 1616 avec le capitaine Jean du Teil, frère de Louis II, dont on a parlé.

Honnoré du Teil et que par les dicts Audiffred et Rabut luy a esté donné pour entendre comme par plurallité des voix et oppinions il avoyt esté esleu du nombre des septante deux conseilhiers perpetuels et encore premier conseul en chef lont requis vouloyr acepter la dicte charge et a ces fins prester serment en tel cas requis. Lequel maistre Honnoré du Teil, après avoir honneureusement remercié ledit conseil de l'honneur que avoyt pleu luy faire, aceptant la charge c'est offert faire a son pouvoyr le deub de sa charge et de prester le serment en tel cas requis, ce que incontinant faict, jurant de sa main dextre sur le libre des privilleges de la dicte communaulté de verser fidallement à ladite charge tant de conseilhier perpétuel que de premier consul, prochasser le profit de la dicte communaulté, le dommaige éviter, maintenir les privilleges, franchises et libertés dicelle et tenir les choses secretes ne les reveler aulcunement.... Ce faict.... les dicts sieurs consuls vieulx ensemble les dicts sieurs consuls du nombre des douze éleus la presente année se sont transportes.... au pallais et maison seigneurialle du reverand sieur fraire Francoys de Gouzon (1) chevalier de l'ordre de sainct Jehan de Jerusallen, bailly et seigneur de ceste ville de Manoasque, et arrivés dans la salle dicelluy les dicts consuls vieulx ensemble le dict conseil moderne presante le dict Monsieur Maistre Honnoré du Teil audit reverand sieur bailly en justificateur et taxateur des crimes et delics pour lannee presante.... suivant la teneur des privilèges, franchises, libertés et costumes de ladicte ville parcy devant inviolablement observées, lequel reverand sieur bailly y present a icelluy Maistre Honnoré du Teil premier consul en chef illec presant receu et admis en justificateur et taxateur des crimes et donne serment a ycelluy sur les escriptures qu'il tenoyt entres ses mains....

Signé : Loys du Teil.

XII. — En ladite année se fit de rechef la paix au moys

---

(1) Deux membres de cette famille portant le même prénom furent reçus chevaliers de Malte sur preuves de 1560 et 1521.

de may (1) avec Monsieur frère du Roy tenant le parti de ceux de la Religion prétendue réformée et des catholiques associés.

XIII. — En la dite année et le dix-huictième jour de décembre, passa par cette ville Monsieur le Maréchal de Raiz, gouverneur de ce pays, faisant une chevauchée et visite par iceluy (2).

XIV. — 1577 et le 21 mars, ung jour de judi fut meurtry trahistreusement d'une estocade, au devant la petite porte de Notre Dame en cette ville, mon cousin (3) le capitaine du Teil, au grand regret généralement de tous les gens de bien.

XV. — Audit an et environ le susdit temps se renouvella la guerre civile en France, que par ung décret de pacification s'assopit au mois de septembre ensuyvant. Dieu veuille qu'elle soit de durée (4).

XVI. — Audit an et sur le millieu du mois de novembre se vist au ciel une planette durant beaucoup de jours, de

(1) Edit de Beaulieu qui accorda, le 27 avril, aux protestants le libre exercice de leur religion par tout le royaume et fut publié en Parlement de Paris, le 14 mai; Papon, t. IV, p. 207; de Thou, t. V, p. 311.

(2) Rentré à Aix le 10 octobre, le Maréchal de Retz ne tarda pas à se rendre à Gardanne, pour essayer de dissiper la faction naissante des razats; Louvet, t. I, p. 298.

(3) Louis I[er] du Teil, frère puiné de Mathurin, avait épousé le 11 novembre 1543, suivant contrat reçu par Beaudini, notaire à Saint-Michel, Spérite de Sébastianne, dont il laissa trois fils : 1° Louis II du Teil, qui, marié, le 29 juin 1579, à Marquise de Boniface, continua la descendance et mourut premier consul de Manosque en juillet 1591, victime du dévouement dont il fit preuve pendant une épidémie ; 2° le capitaine Georges du Teil, dont il est ici question; 3° le capitaine Jean du Teil.

(4) Cet édit, connu sous le nom d'édit de Poitiers, fut enregistré au Parlement de Paris le 8 octobre et publié à Aix le 12 novembre.

couleur pale, avec une longue queue (1) peu après la prise de Ménerbe, qui fut assiégée environ troys mois (2).

XVII. — 1578 et le penultième (3) jour de juin, jour de saint Pierre et saint Pol, fuct faict et paracheve notre mariage entre demoyselle Louise Monier, fille de Monsieur du Castellet, par cydevant lieutenant des submissions au siège d'Hières, et moi, au lieu de Pignans, notaire Anthoine Berardi, notaire royal dudit lieu, à présent lieutenant des mêmes submissions au siège de Brignolles.

Le cinquième d'août ensuyvant madite femme arriva en cette ville.

J. DU TEIL.

(A suivre.)

---

(1) « Le jeudy septième de novembre commença à paroistre une comète vers le midi et fut vüe quarante jours » : Journal de Henri III, t. I, p. 21. — Elle « trainoit une grande et fort longue queüe flambante et rouge, ressemblant à celle d'un pan »; Nostradamus, p. 814.

(2) Le 25 mai, Henri d'Angoulême, grand Prieur de France, † 1586, fils légitime de Henri II et de Flamine Levisthone, avait été nommé gouverneur provisoire de Provence ; le maréchal de Retz, revenu des bains de Lucques, mit, avec lui, le siège devant Ménerbe le 5 septembre, mais dut se retirer à Avignon, avant la fin du mois, à cause du mauvais état de sa santé, et partit pour la cour le 10 décembre, le lendemain de la prise de Ménerbe par le grand Prieur.

(3) Louise de Monier, 1554 † 1617, fille de Gaspard, seigneur du Castellet et de Châteauvieux, au diocèse de Fréjus, et d'Isabeau de Bompar de Magnan, sa première femme.



ÉPHÉMÉRIDES BAS-ALPINES DE L'ANNÉE 1892

8 janvier. — Une médaille d'or est accordée par M. le ministre de l'agriculture au sieur Cruvellier André, de Barrême, pour ses longs services chez M. Abbés.

10 janvier. — M. Thiéry, inspecteur des chemins de fer en retraite, est élu conseiller général du canton d'Entrevaux, en remplacement de M. Mathieu, décédé.

10 janvier. — La station de Villeneuve, près Volx, est ouverte au public.

18 janvier. — Décision ministérielle accordant aux Basses-Alpes 340,900 francs pour l'entretien des routes nationales.

21 janvier. — M. de Flogny, juge de paix à Puget-Théniers, notre compatriote, meurt victime d'un accident de chasse.

25 janvier. — Le bureau télégraphique de Thoard est ouvert au public.

25 janvier. — Décès, à Nîmes, de M. Estays, ancien directeur de l'enregistrement à Digne, originaire du Brusquet.

25 janvier. — Collision entre les Piémontais du chantier de Norante et les gendarmes. Un de ces derniers est blessé grièvement.

30 janvier. — Bal de charité à Digne, à l'hôtel Remusat.

11 février. — Décès, à Apt, de M. Chabot, inspecteur primaire de l'arrondissement de Digne en retraite.

17 février. — Décès de M. Gauthier, inspecteur des enfants assistés, membre de la Société.

25 février. — Achèvement des travaux du grand tunnel de Moriez.

9 mars. — M. Lauvel est nommé inspecteur des enfants assistés dans les Basses-Alpes.

... mars. — M. Roche, inspecteur des postes et des télégraphes, est nommé en cette qualité à Vesoul (Haute-Saône).

... mars. — Création d'un contrôle des contributions directes pour les cantons de Moustiers, Riez, Valensole et Manosque, dont le siège est fixé à Manosque.

10 mars. — Obsèques, à Digne, de M. Arnoux-Allard, avocat à Gap, notre compatriote, membre de la Société.

12 mars. — M. Carrière, inspecteur des forêts à Digne, est nommé conservateur à Aix; il est remplacé à Digne par M. B. de Rouville.

12 mars. — M. Langlois, inspecteur des forêts à Embrun, est nommé en cette qualité à Sisteron.

29 mars. — MM. Aubin et Morard sont nommés conseillers de préfecture en remplacement, de MM. Bartoli et Damotte.

29 mars. — M. Billières est nommé président du tribunal de Barcelonnette, en remplacement de M. Chabas, nommé à Largentière (Ardèche).

31 mars. — Création d'un bureau télégraphique à Malijai.

1er avril. — Rixe entre ouvriers italiens, à Mezel; un d'entre eux meurt des suites de ses blessures.

4 mai. — Réception administrative du chemin de fer de Digne à Saint-André.

4 juin. — Séance publique annuelle de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.

26 juin. — Ouverture de deux salles nouvelles au musée départemental.

28 juin. — Morino, ouvrier italien, est condamné à mort par la cour d'assises, pour un assassinat commis au Fugeret.

12 juillet. — M. Robert est nommé ingénieur en chef des ponts et chaussées à Digne, en remplacement de M. Dyrion, appelé en cette qualité à Avignon.

12 juillet. — M. A. Gassier, ancien député, vice-président du conseil général, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

15 juillet. — Visite des forestiers espagnols dans le périmètre de restauration de l'Ubaye.

26 juillet. — M. Izenic est nommé inspecteur d'académie à Digne, en remplacement de M. Thermes, appelé à Draguignan.

31 juillet. — Un orage épouvantable de grêle s'abat sur la région. Dans un grand nombre de communes, à Digne surtout, les récoltes sont complétement saccagées.

3 août. — Création d'une chaire spéciale d'agriculture à Riez.

19 août. — Création d'un bureau télégraphique à Lurs.

... *août.* — Exploration des abîmes ou *avens* de la montagne de Lure pour la recherche des origines de la Fontaine de Vaucluse, par MM. Martel et Gaupillat.

22 août. — Ouverture du conseil général. M. G. Cogordan est élu président, et MM. Richaud et Aimé Gassier, vice-présidents.

30 août. — Entérinement, à Aix, des lettres de grâce de Morino, condamné à mort.

... *août.* — Le ministère de l'instruction publique accorde une subvention de 5,027 francs pour la restauration de l'église de Bayons, classée comme monument historique.

5 septembre. — Distribution des récompenses aux exposants du Comice agricole et de la Société d'apiculture de Forcalquier.

5 septembre. — Institution d'une commission cantonale d'hygiène et de salubrité à Moustiers.

22 septembre. — La maintenance de Provence se réunit à Manosque et inaugure, avec la municipalité de cette ville, une plaque à la mémoire de J.-T. Avril, auteur d'un dictionnaire français-provençal.

12 octobre. — Constitution d'un syndicat pour l'exploitation du canal de Manosque, dont le siège est fixé dans cette ville.

21 octobre. — Par arrêt du conseil d'Etat, la commune de Saint-Martin-de-Renacas (canton de Reillanne, arrondissement de Forcalquier), portera désormais le nom de *Saint-Martin-les-Eaux.*

22 octobre. — Fondation d'un syndicat agricole pour l'arrondissement de Digne.

27 octobre. — Une prime de 56,602 francs est accordée aux séricilculteurs des Basses-Alpes.

28 octobre. — Décès, à Digne, de M. l'abbé Béraud, aumônier du lycée.

6 novembre. — Séance publique annuelle de l'Athénée de Forcalquier.

20 novembre. — Inauguration du pont construit sur le *Viou*, près Forcalquier.

30 novembre. — Une enquête est ouverte, à Barcelonnette, sur le projet d'une association syndicale pour le drainage et l'assainissement de la ville.

11 décembre. — MM. Robert et Honde sont élus juges du tribunal de commerce de Manosque.

17 décembre. — Une épidémie de diphtérie sévit dans la commune du Fugeret.

M. I.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Liste des ouvrages reçus par la Société pendant le 4e trimestre 1892

I. ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Comité des travaux historiques et scientifiques:

Bulletin archéologique, année 1892, nº 1.
Bulletin historique et philologique, année 1889, nº 1.
Revue des travaux scientifiques, tome XII, nos 2 et 3.
Discours de MM. Janssen et Léon Bourgeois au Congrès des Sociétés savantes (11 juin 1892).

II. ENVOI DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

1º *Sociétés françaises.*

ALAIS. — Société scientifique et littéraire. Mémoires et comptes rendus. tome XXI, année 1890.

ALBI. — Revue historique, scientifique et littéraire du département, 2e série, 1re année, nos 4 et 5.

AVIGNON. — Académie de Vaucluse, tome XI, 2e et 3e trimestres 1892.

BÉZIERS. — Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire, tome XV, 2e livraison, 1892.

BORDEAUX. — Société archéologique, tome XVII, 1er trimestre 1892.

CAEN. — Société française d'Archéologie, session d'Evreux, 1889.

GAP. — Bulletin de la Société d'Etudes, XIe année, nos 3 et 4.

MARSEILLE. — Société d'Horticulture et de Botanique, revue horticole, nos 456-459.

MONTAUBAN. — Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts, tome VII, 1891.

NANTES. — Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, tome II, no 3, 1892.

PARIS. — Feuille des Jeunes Naturalistes, XXIIIe année, nos 262-265.

PAU. — Société des Sciences, Lettres et Arts, 2e série, tome XX, 1890-1891.

TOULOUSE. — Société archéologique du Midi de la France, bulletin no 10, 1892.

2o Sociétés étrangères.

TURIN. — Miscellanea di Storia italiana, tome XXIX, 1892.

III. DONS.

Le docteur CHALLAN DE BELVAL. — Amélie-les-Bains, cure hydro-climatique, Paris 1891.

L'abbé PAUL GUILLAUME. — Inventaire des archives du Chapitre métropolitain d'Embrun-Gap, 1892.

E. CHABRAND. — De Barcelonnette au Mexique, Paris, 1892.

E. ROMAN. — Histoire de Ribiers (Hautes-Alpes), Gap, 1892.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites à Digne, par M. GIRAUD, Directeur d'École normale en retraite, PENDANT L'HIVER DE 1892-1893.

INDICATION DES OBSERVATIONS.		DÉCEMB. 1892.	JANVIER 1893.	FÉVRIER 1893.
Températures moyennes sous l'abri	minima..	— 3°. »	— 6°.8	+ 0°.05
	maxima.	+ 8.2	+ 6. »	11.37
Moyenne des maxima et minima......		+ 2.6	— 0.4	5.71
Températures moyennes en plein air, à 1 décim. du sol.	minima..	— 5. »	— 8.9	— 2. »
	maxima.	+ 10. »	+ 8.3	14.27
Moyenne des maxima et minima......		+ 2.5	— 0.3	6.13
Températures extrêmes sous l'abri	minima..	— 7.5	— 16.9	— 5.1
	maxima.	13.8	13. »	16.6
Températures extrêmes en plein air	minima..	— 9.5	— 20.3	— 6.7
	maxima.	15. »	15.8	21.3
Moyennes de l'état hygrométrique de 0 à 100........	à 7 h. m.	77.7	76.»	82. »
	à midi...	55.6	61.3	58.8
	à 6 h. s..	73.7	69. »	61.6
Plus grande humidité......	à 7 h. m.	96	96	96
	à midi...	87	80	93
	à 6 h. s..	92	95	96
Plus grande sécheresse.....	à 7 h. m.	53	33	49
	à midi...	30	34	29
	à 6 h. s..	50	36	37
Total des jours de pluie.............		3	2	7
Quantité d'eau tombée évaluée en millimètres........................		3.7	28.5	104.2
Quantité totale d'ozone. Echelle de 0 à 21........	nuit....	351	341	344
	jour....	292	304	287
Maximum absolu..........	nuit....	18	15	20
	jour....	14	12	15
Minimum absolu..........	nuit....	8	7	8
	jour....	4	6	6

UNE

Nouvelle source de l'histoire bas-alpine

Le Journal de Jean le Fèvre

(6 septembre 1380-1388)

(Suite et fin)

« Merquedi, XXI jour, seelée une lettre à Antonel Henri, de Cisteron, secretaire, par laquelle Madame li donne l'office de racionnal à sa vie et les biens d'un rebelle nommé *Jacobus de Revesto, de Aquis.*

« Vendredi, vigile saint Jehan Baptiste (23 juin) les genz de Focalquier, jusques au nombre de XVI personnes firent la reverence au Pape à matin, et après disner firent hommage à Madame et au Roy et serement de feaulté tres expres.

« Samedi, jour de la saint Jehan, fu seelée une lettre par laquelle Madame conferme à Guiot de Simiane, filz du seigneur de Casenove, une donation que le seneschal avoit faite à son père des biens de certains rebelles de la cité de Tholon, estans *in Castro de Oliolis et ejus pertinenciis.*

« Mardi, XXVII jour de juing, (1385, à Avignon). Ce jour fist hommage à Madame et au Roy Loys le visconte de Tureine pour les terres et chasteaux qu'il tient en Prouvence, presens le conte camberlanc (R. d'Agout), messire Raymond Bernard, le conte de Beaufort et aultres (1).

« Merquedi, vegile saint Pierre, une lettre a un Provensal nommé Talonus Taloni, de Folcalquier, auquel Madame donne un chastel de Forcalquier, aux gaiges

(1) Ce passage prouve qu'il ne faut pas confondre avec le vicomte de Turenne le comte de Beaufort, tous les deux de la maison de Roger-Beaufort.

acoustumés et mandement au séneschal et au clavairre. — Item, une lettre par laquelle Madame constitue *nobilem virum Matheum Johannis de Forqualquerio, ad annum, bajulum regium curie civitatis Digne*...

« Jeudi. — Ce jour Madame reçut le serment de un nommé Talon pour la garde du Chastel de Focalquier, présens messire Raymond Bernard, le conte de Beaufort, plusieurs autres. — Ce jour, passé un sauf conduit de XV jours pour Jamet de Reillane et II autres à aler à Tarascon.

« Vendredi, derrain jour (30 juin) une lettre par laquelle Madame conferme au visconte de Tureinne toutes les donacions faites a li par les roys de Sicile et confermées par le Roy Loys...

« Le premier jour de juillé, seelé une lettre pour 12 notaires ; c'est assavoir *Johannes Bererii de Beoncio et Petrus Henrici de Bredula* de recevoir leur sermens par les maistres racionnalz.

« Dimanche, second jour, seellée une lettre à Ysnard *Augerii de Limasio*, à qui Madame conferme la chappelle du Chastel de Focalquier, aux gages de trois unces d'or. — Item, une pour un Prouvencel nommé Petrus *Henrici de Bredula*, auquel Madame donne la notairerie de Sisteron et de Tholon a II ans.

« *Capitula per Dominam jurata, à Provincialibus requisita, in mense maii.*

(Suit le texte des promesses et privilèges exigés par les Etats de Provence à Apt, les 25-29 mai 1385. Parmi les personnages qui prirent part à cette assemblée, figurent: Artaud, évêque de Sisteron, et Barras de Barras, seigneur de Saint-Julien.)

« Lundi, tiers jour (de juillet 1385) fusmes devers le pape... et pau feismes quar il se fist esracher une dent (1).

(1) Décidément, Clément VII avait mauvaises dents!

« Mardi, IIII jour, une lettre pour un Provensal nommé *Raymundus Isnardi de Ruastrello, Aptensis diocesis*, lequel Madame fait et institue *castellanum castri seu fortalicii regii Castellani ad beneplacitum regine*. — Item, une lettre par laquelle Madame conferme à G. de Leuse, *vicario et judici curie regie Forcalquerii*, ledit office, lequel le seneschal lui avoit donné jusques à un an *et interim ad beneplacitum regium*. — Item, une lettre par laquelle Madame constitue *Johannem Bererii, de Beoncio, notarium regiarum curiarum locorum Collis Marcii et Brinonie, eorumque Bajuliarum ad biennium alternativis annis*. — Item, un sauf conduit jusques à un moys *pro Berardo Pagani alias Pinholi, Antonio Henrici, Antonio Nielli et Johanni Grassi de Aquis* et XII autres en leur compaignie pour amener *Baudoynam matrem, Caterinam uxorem et filiam Antonelli Henrici. secretarii regine*, avecques leurs biens, etc.

« Samedi, VIII jour (de juillet 1385, à Avignon) furent seellés trois privilèges à ceulz de Focalquier en las de soye ; l'un contient certains chapitres par eulx baillés, dont il en a assés de divers ; l'autre contient promesses de seremens de la Roynne et du Roy ; l'autre contient confirmacion de leurs privilèges.

« Lundi, X jour, une lettre pour un Provensal nommé *Stephanus* Masse, adroiçans à un nommé *Julianus Guerini de Forqualquerio*, auquel Julian Madame mande qu'il délivre XXX frans audit Estienne. — Item, une lettre adreçant aus clavaires de Forcalquier pour un nommé Gaufridus de Leoncello, par laquelle Madame mande que ledit Gieffroy soit tenu quitte de VI livres de coronas en quoy il avoit esté condampnez. — Item, une lettre pour un chevalier nommé *Orssetus de Vache(r)iis* auquel le seneschal de Provence avoit donné les biens d'un rebelle nommé *G. Pertusati de Bellomonte* et Madame les li conferme.

« Mercredi, XII jour (de juillet 1385) furent crées VIII cardinaulx ; si ne besongna on en aultre chose.

« Jeudi XIII[e] jour. — Ce jour, le Pape pronuncia en consistoire les cardinaulx au matin. Si ne besongnames aultre chose. Après disner, Guigonnet (1) fist relacion de ce que li et le seneschal de Prouvence avoient fait à Sisteron et à Dyne, et ne estoit point encore conclus sur l'obeissance, mais il avoit bonne esperance.

« Dimanche, XVI jour, un saulf conduit de XV jours pour Jehan Parpingnan et Rixend sa fame et Jannet son filz, voulans issir d'Aix et demourans en Focalquier.

« Mardi (8 juillet 1385), seelé une lettre à Antonel de Sisteron, lequel Madame retient en secrétaire des contés de Focalquier et de Prouvence.

« Vendredi, XXI jour (de juillet), une lettre de commission en cas d'appel *pro aliquibus hominibus Bertrandi de Villamuris*.

« Samedi, XXII jour (de juillet 1385) fu venu le segneur de Cueurs et apporta nouvelles comment Guillaume de Seingnes et Chemisart avoient couru devant Reges (2) et tué hommes et bouté feus; requeroit que Madame y pourveist de remède.

« Merquedi, XXVI jour, seellé une commission *directa Petro Raynaudi judici appellacionum*, *pro Domino Orseto de Vacheriis*, *pro restitucione certorum bonorum in Castro de Bellomonte*.

Jeudi, XXVII jour, une lettre à Florent de Castellane seigneur d'Andon, par laquele Madame li remet et quitte jusques à X ans la rente de XVII livres et demie qu'il doit par an pour cause du chastel de Toramme.

« Samedi, XXIX jour, une lettre par laquelle Madame donne à Florent de Castellane, seigneur *de Andono, merum et mixtum imperium* en ses terres et chasteaulx en la lettre désignés. — Ce jour, fist hommage Guillaume

---

(1) Gérente, seigneur de Monclar.

(2) Probablement la ville de Riez.

Durant *de parte quam habet in Castro Sancti Johannis* (1).

Mardi, VIII jour (d'août 1385), seellé une lettre pour un Prouvensal nommé *Petrus de Villabosco*, une donacion des biens de un rebelle nommé Boniface Gaubert, assis *in loco de Mosteriis* (2). — Item, une lettre au seneschal de Prouvence (Fouquet d'Agout), par laquelle Madame li conferme l'isle de Corphou... *Castrum de Laureis in Provincia, et Castrum de Pugeto que fuerunt Jacobi de Ceva...* — Item, une lettre pour ledit seneschal où Madame li confirme les chasteaulx *Relanie, Sancti Michaelis, de Manna, Sancti Stephani* (3), *de Fontiana et de Alzonicis* (4) *et affare situm in Apta e t cossias bladorum et sinquenum racemorum in Focalquerio et plurima alia tediosa ad scripturam.*

« Jeudi, X jour, le frère l'evesque de Cisteron vint devers Madame laquelle l'avoit mandé pour estre à son conseil et excusa son frère de ce que il n'estoit venu pour le peril des chemins.

« Samedi, XII jour, (août 1385), seellé au sire de Cuers, nommé Isnard de Glandeves, une lettre par laquelle Madame li donne *merum imperium in castris de Intervallibus, de Villa Veteri* (5), *de Monte Blanco* (5), *Sancti Cassiani* (6), *in villa de Sede* (7), *in vicaria Pugeti Thi-*

(1) Probablement Saint-Janet, canton de Mezel.

(2) La ville de Moutiers refusa longtemps de reconnaître le duc d'Anjou pour souverain légitime de Provence. Elle résista même jusqu'au sang, comme on peut le voir dans le *Mémoire historique* de Salomé ; Digne, 1842, in-12.

(3) Saint-Etienne, arrondissement de Forcalquier.

(4) Les Orgues, village alors distinct du précédent, auquel il fut réuni plus tard.

(5) Canton d'Entrevaux.

(6) Aujourd'hui Castelet-Saint-Cassien.

(7) La Sedz, siège épiscopal de Glandèves, en face d'Entrevaux, dont le Var la sépare.

nearum. — Item, audit sire de Cuers une lettre en laquele Madame li donne *castrum Sancti Benedicti* (1), *castrum de Annoto*, *castrum de Feugereto*, *forestam de Medalla* (2) *et forestam Collis Sancti Michaelis* (3) *sic quod solvendo sex mille florenos ista possint ab eo per reginam vel regem recuperari.* — Item, une lettre par laquele est ottroié au sire de Cuers que le Roy venant à son aage, se dedans II ans après il ne paie les VIm florins, les chasteaulx dessus nommés et les II forès li demeurent a perpetuité. — Item, une lettre à messire Loys de Glandevez, frère du sire de Cuers, ou Madame li donne *castra de Sigala et de Rocha Esteroni*, *sic quod solvendo tres mille florenos possint per reginam aut regem ab eo recuperari.* - Item, une lettre *quod nisi infra duos annos post etatem regis redimantur, maneant sua, ut supra.* — Item une lettre par laquelle Madame li donne *merum imperium in castris de Falcone*, *de Crocis*, *de Petrafoco*, *de Chaudelino*, *de Raimplas et de Lioucha...*

(La reine quitte enfin Avignon le 13 août et se dirige sur Marseille.)

« Merquedi, XVI jour (d'août 1385, Cavaillon). Ce jour vint l'evesque de Sisteron mandé de Madame estre à son conseil. — Ce jour, vint le seneschal de Prouvence, messire Foulque d'Agout, qui ne se povoit soutenir sur ses piés et le portoit-on sur une civière (4).

« Jeudi, Madame envoia a l'evesques de Sisteron cent frans pour deffrait de voiage. — Ce jour Madame, parti de Cavaillon, vint disner à Orgon, passé Durance a gué, disna à Orgon une lieue. Après disner, venant son chemin

---

(1) Saint-Benoît, canton d'Annot.

(2) Le Fugeret, Méaille, canton d'Annot.

(3) La Colle-Saint-Michel, canton de Saint-André.

(4) Aujourd'hui il irait en express, 1re classe, coupé-lit. Alors une civière était ce que l'on offrait au premier fonctionnaire royal de Provence.

les genz de Senaz, qui est à Guigonet (1) li vindrent à toute obeissance. Pres passames de Roquemartine qui ne estoit pas a nostre obeissance. Au giste, venismes a Salon mal gracieusement de premier front receus. Enfin conpetemment pour le voiage de Marseille a eu le conte camberlan (R. d'Agout) II^c frans, messire Raymon Bernard cent frans Guigonnet Jarente L frans. — Environ ce jour, partirent d'Avignon le sire de Murles, Cavallin et Henri de Sailleville portans la finance de Madame, qui devoit estre XX^m francs. Et le pape disoit que, à Venise, en avoit pour li XXX^m, *sed nichil.*

Vendredi, partans de Salon, après boire, venismes devant une forteresse nommée Alenson, soit tenant de Charles de Duras et du duc d'Andre. Et ou chemin viendrent dire seurté, mes que on ne leur fist mal et offrir vivres. A aucuns pas ne pleust, samblant que ce fust abaissement. Ils firent au chastel feu sur les murs en signe de user de bombardes, *et non placuit*, et en eslonga ou chemin. Au vespres, venismes au chastel des Pennes ; et ja soit que ce soit meschant lieu, par le moien du conte de Beaufort fusmes competemment logiés et de bon visaige (2).

Le lendemain (19 août 1385), jour de la fête de St-Louis de Marseille, entrée à Marseille.

Lundi, XXI jour, fist hommage lige Renforsat de Castellane, seigneur de *Val de Fossis.*

« Mardi, XXII jour, moi et l'evesque de Sisteron commensames notre informacion pour l'abbaie de Saint-Victor de Marseille et dinasmes avec le conte camberlan.

« Merquedi, XXIII jour (août 1385), fist hommage secretement le sire d'Auroison, moi non présent. Ce jour vin-

(1) Gérente, déjà nommé.

(2) Ces alternatives de réception amicales ou ennemies de la reine, jusqu'aux villages, montrent bien les effets de la guerre civile et l'incroyable faiblesse du gouvernement des souverains de Provence.

vrent Charle Albe et le Bours (Batard), de Terride, qui venoient de gaster le val de Barcilonne (1). Après disner, moi et monsegneur de Sisteron continuames nostre informacion pour l'abbaie de Saint-Victor.

Vendredi, XXV jour, moy et l'evesque de Sisteron, *auctoritate apostolica, providimus Domino Johanni Bonivini, de abbacia S. Victoris Massiliensis, in ecclesia cathedrali, presenti hominum multitudine copiosa.*

« Samedi, seellé une lettre d'estat à un an de leurs debtes *hominibus castri de Petra Viridi, de bajulia aptensi*, a l'instance du sire de la Volte (Louis d'Anduse).

« Lundi XXVIII jour, une lettre pour Bertran *de Velaucio cive Massiliensi*, de l'office de faire les coings des monnoies es contés de Prouvence, Focalquier et Piémont.

« Mardi, fist hommage un chevalier nommé messire Agout d'Agout (2).

« Le premier jour de septembre (1385, à Marseille), une lettre *pro Raymundo Helie, notario,* par laquelle li est ottroié que il puisse faire extraire *de suis prothocolis instrumenta per alterum notarium dum tamen manu propria signet.* — Item, une lettre *pro Poncio de Scala, notario, ut supra*; item, une lettre *pro eodem de officio notariatus Tarasconis, Sedene et Barcilone, ad duos annos alternatim.*

« Accordé a esté par Madame que de ce jour ci les genz de G. de Seignez, Perrotin de Termes et Jean de la Noisière soient à ses gages, quant que la monstre se doie faire. Et de ce jour, toutz Prouvenceaulx a gages de Madame sont cassés jusques à nouvelle retenue.

Fin.

---

(1) La vallée de Barcelonette était alors, depuis quelques années seulement, au pouvoir des ducs de Savoie, qui avaient commencé par elle et par Nice une série d'annexions qui n'ont pas encore fini et qui, après avoir pris Florence Naples, Rome, menace le Trentin et la Suisse.

(2) Coseigneur de Curban, en 1408, avec Guill. de Pontis.

PREMIÈRE LISTE

DES

HÉMIPTÈRES DES BASSES-ALPES

par JOSEPH AZAM,

Membre de la Société Entomologique de France,
de la Société Archéologique et Scientifique de Draguignan
et de la Société Scientifique et Littéraire
des Basses-Alpes.

AVANT-PROPOS.

Craignant de quitter bientôt le département des Basses-Alpes, si riche au point de vue entomologique, j'ai cru utile de faire connaître le résultat de mes recherches hémiptérologiques. Rien n'a été encore publié sur les hémiptères des Basses-Alpes. M. le docteur Puton seul en a signalé quelques-uns dans son précieux *Synopsis des Hétéroptères de France*.

Mon modeste travail pourra donc rendre quelques services aux entomologistes, dont les loisirs leur permettront de venir explorer ces riches contrées.

Tous les insectes que contient cette liste ont été capturés, en 1892, aux environs de Digne ou, mieux encore, dans la partie Est du département limitée : par une ligne allant de Digne au col d'Allos en passant par le Cheval-Blanc ; par le Verdon, du col d'Allos à Saint-André ; par l'Asse, de Saint-André à Châteauredon, et, par la Bléone, de là à Digne.

On peut donc se rendre facilement compte de ce qu'il reste encore à explorer dans le département et des découvertes à y faire.

Cette liste comprend environ trois cents espèces d'Hémiptères-Hétéroptères, dont une nouvelle que je ne décris pas encore, n'en possédant qu'un seul exemplaire femelle. On y trouve aussi plusieurs espèces nouvelles pour la faune française et d'autres espèces très rares. Cela prouve suffisamment la richesse du département des Basses-Alpes et pourra décider, je l'espère, quelques entomologistes à venir étudier ces intéressantes régions.

Je dois remercier, en terminant, mon ami Michel Dubois. d'Amiens, qui a dirigé mes débuts dans l'étude de cet ordre, et M. le docteur Puton, qui, malgré ses nombreuses occupations, a daigné revoir toutes les déterminations de mes hémiptères.

J'ai suivi pour la classification le catalogue du docteur Puton (1886).

HÉMIPTÈRES DES BASSES-ALPES

HETEROPTERA Latr.

SECTION Ire. — GEOCORISÆ Latr.

PREMIÈRE FAMILLE.

PENTATOMIDES.

Coptosoma globus. Fab. — Dans la mousse et sous les feuilles aux pieds des arbres. — Digne, rare.

Corimelaena scarabæoïdes. Lin. — Assez commun,

en battant les renonculacées. — Le long du canal aux Arches, près Digne, 6 (1) ; Saint-Jurson, 7.

Odontoscelis fuliginosa. Lin. — Très rare, en fauchant la menthe sauvage. — Chabrières, 5 ; les Sièyes, 6.

Odontotarsus grammicus. Lin. — Assez commun dans les endroits secs. — Les Arches, 6, les Bains, 5, bords de la Bléone, 6, Saint-Martin, 3, Saint-Jurson, 7 (environs de Digne) ; Chabrières, 5 ; Beauvezer, 6.

Psacasta exanthematica. Scop. — Très rare, en fauchant dans les prés. — Argens, la Colle-Saint-Michel, 7 ; Beauvezer, 5.

P. tuberculata. Fab. — Rare, Basses-Alpes (Puton).

Eurygaster Maura Lin. — Assez commune, sur les céréales. — Beauvezer, 6 ; Saint-Jurson, les Arches, 7. — Variété *picta*, Fab. ; plus rare, sous les feuilles au pied d'un chêne, Courbon, 3 ; en fauchant les herbes aux environs de Digne : les Bains, 5, les bords de la Bléone, 6.

E. hottentota. H.-S. Auct. — Très rare avec la précédente, environs de Digne.

Trigonosoma falcatum. Cyrill. — Rare, Sisteron (Puton).

Sternodontus obtusus. Mls et R. — Rare, Digne (Puton). — Rive droite de la Bléone, en face de Digne, sur les ombellifères, 7.

Ancyrosoma albolineatum. Fab. — Commune, en fauchant sur les coteaux secs. — Digne : quartier du Gaz, 4 ; Saint-Martin 5 ; Chabrières, 5 ; Allons, 7.

---

(1) Les chiffres indiquent le mois de l'année pendant lequel l'insecte a été pris.

Tholagmus flavolineatus. Fab. — Rare, sur le fenouil, Saint-Martin, Digne, 8.

Graphosoma semipunctatum. Fab. — Très commun sur les ombellifères. — Digne, Saint-André, Beauvezer, etc., 5-7.

G. lineatum. Lin. — Très commun et même habitat que *semipunctatum*. — Digne, Beauvezer, Cheval-Blanc, 5-9. — Variété *flavipes*, Amiot. Rare, Saint-Martin, près Digne, 5.

Podops inuncta. Fab. — Très commun l'hiver sous la mousse, les écorces d'arbres et les pierres ; l'été en fauchant dans les prés. — Un peu partout.

Geotomus elongatus. H.-S. — Rare, en fauchant les herbes. — Les Bains de Digne, 4, jardin de M. Daime, 5.

Sehirus morio. Lin. Horv. — Assez rare. — Sisteron (Puton).

S. luctuosus. Mls et R. — Assez rare. — Saint-André, sur les murettes des canaux d'arrosage, 4-7.

S. dubius. Scop. — Alpes (Puton). Commun en fauchant. — Saint-André, 5 ; les Dourbes, 5 ; Digne, les bords de la Bléone, 6.

S. biguttatus. Lin. — Sur les aubépines, rare. — Les Dourbes, 5.

Gnathoconus albomarginatus. Goez. — Rare. — Col d'Allos, en fauchant les petits buissons, 7.

Sciocoris macrocephalus. Fieb. — Alpes (Puton).

S. microphtalmus. Flor. — Rare. — En fauchant des champs incultes, Beauvezer, 6.

S. umbrinus. Wolff. — Très rare. — Basses-Alpes (Puton). — En fauchant dans les prés, Chabrières, 5.

S. maculatus. Fieb. — Rare. — En fauchant les arbustes dans les terrains incultes, Digne, Saint-Martin, 5.

S. sulcatus. Fieb. — Rare. — Dans les terrains incultes, Chabrières, 5.

Dyroderes marginatus. Fab. — Rare. — Environs de Digne.

Ælia acuminata. Lin. — Très commun en fauchant les arbustes. — Environs de Digne : Saint-Jurson 5, les Sièyes 6, la Bléone 6, Saint-Martin 7; Chabrières, 5; Beauvezer, 6.

Æ. rostrata. Boh. — Avec la précédente. — Environs de Digne : les Bains 4, la Bléone 4-6, les Sièyes 6; Chabrières, 5; Allons, 9; la Colle Saint-Michel, 7; Beauvezer, 6; Colmars, 5; le Cheval-Blanc, 9.

Neottiglossa flavomarginata. Luc. — Rare. — Sur les bords de la Bléone, près Digne, 5.

N. leporina. H.-S. — Rare. — Saint-Martin, 7.

Rubiconia intermedia. Wolff. — Rare. — Beauvezer, 6; Chabrières, 9.

Staria lunata. Hahn, — Assez commune, surtout sur les *Galium*. — Digne, jardin de M. Daime, 7; les Sièyes, 5; Chabrières, 5; Argens, 7.

Peribalus vernalis. Wolff. — Commun sur l'*Astrontia major*. — Digne : quartier du Gaz, 7, les Epinettes, 5 : Beauvezer, 6; Colmars, 5; le Cheval-Blanc, 9,

P. distinctus. Fieb. — Plus rare. — L'hiver sous les feuilles au pied des chênes. Courbons, 3. L'été en fauchant les arbustes, Chabrières, Beauvezer, les Sièyes et le long de la Bléone, 6.

P. sphacelatus. Fab. — Rare. — Digne : le Gaz, 7, Saint-

Martin, 5, la Bléone, 6; Chabrières, 7; Argens, 7; Beauvezer, 6. — Variété *Nigra*, le Cheval-Blanc, 9.

Carpocoris fuscispinus. Boh. — Très commun partout avec ses variétés. — L'hiver sous les feuilles mortes et l'été sur les ombellifères et les chardons.

C. nigricornis. Fab. — Aussi commun et même habitat que le *fuscispinus*, avec ses variétés.

C. varius. Fab., variété *lunula*. Fab. — Rare. — Saint-Auban, sur les chardons; Digne, les Bains, sur l'*Astrontia major*, 10,

C. baccarum. Lin. Fab. Fieb. — Très commun partout, toute l'année.

Palomena viridissima. Pod. Ferr. — Assez rare, en battant les arbres. — Digne, 6; Colmars, 5; Chabrières, 10.

P. prasina. Lin. Fall.— Commun partout sous les feuilles, l'hiver, sur le houx et d'autres arbres; en été, avec sa variété *subrubescens*, Gorski.— Courbons, 3; les Epinettes, Saint-Martin, 5; Beauvezer, 6, etc.

Pentatoma juniperina. Lin. — Assez rare, sur le *juniperus*. — Saint-Jurson, Saint-Martin, 7.

P. pinicola. Mls et R. — Sur le pin sylvestre. — Alpes (Puton).

Piezodorus incarnatus. Germ. — Très commun partout, avec sa variété *alliaceus*, Germ. — Sur les genévriers, aux environs de Digne, 4-7; Chabrières, 10: le Cheval-Blanc, 9.

Rhaphigaster grisea. Fab. — Très commun partout. toute l'année.

Holcogaster fibulata. Germ. — Rare, en fauchant dans un pré et sur les genévriers. — Saint-Jurson, 9.

Eurydema ornatum. Lin. — Très commun, avec sa variété *pectorale,* Fieb. — L'hiver, sous les feuilles sèches et les écorces ; l'été, sur les crucifères cultivées, aux quelles il est nuisible. Un peu partout.

E. festivum. Lin. Reut. — Assez rare, avec sa variété *pictum*, H.-S. Fieb. — Dans les jardins, Digne, 7.

E. decoratum. H.-S. — Commun sur les choux. — Chabrières, 4; Digne, les Epinettes, 5, Saint-Martin, 4. — Variété *simplex*, Put. — Plus rare. — Les Dourbes, 5 ; les Sièyes, 6.

E. Fieberi Schum. — Assez rare. — Argens, le long du chemin qui conduit au village. en fauchant les arbustes, 7 ; les Dourbes, 5 ; Colmars, 5.

E. oleraceum. Lin. — Très commun partout, avec toutes ses variétés de couleurs et de dessins. — L'été, en fauchant les herbes et les arbustes ; l'hiver, sous les écorces, et les feuilles sèches.

Picromerus nigridens. Fab. — L'hiver, sous les feuilles ; l'été, sur les buis. — Courbons, 3 ; Digne, Saint-Martin, 5.

Arma custos. Fab. — Très commun, l'hiver, sous les écorces ; l'été, un peu partout, pénètre même dans les habitations.

Jalla dumosa. Lin. — Très rare.— Sisteron (Puton). — Je n'ai trouvé qu'un exemplaire type et un autre de la variété *nigriventris*, Fieb., aux environs de Digne.

Zicrona cærulea. Lin. — Assez rare, en fauchant dans les prés. — Saint-André, 5 ; Digne, Saint-Martin, 6.

Elasmostethus interstinctus. Lin. — Très rare aux environs de Digne.

Cyphostethus tristriatus. Fab., Stal. — Sur les gené-

vriers. — Pont du chemin de fer de la Bléone, 4 : Gaubert, 5 ; Colmars, 5.

DEUXIÈME FAMILLE.

COREIDES.

Centrocoris spiniger. Fab. Horv. — Très rare. — Environs de Digne.

Spathocera laticornis. Schill. — Rare en fauchant dans les terrains incultes. — Chabrières, 5.

Enoplops scapha. Fab. — Très commun. — Sous les pierres, Digne, 3; jardin de M. Daime, à Digne, sur le buis, 3 ; Saint-Martin, 4 ; les Bains, 4 ; Gaubert, 5, en fauchant les arbres et les arbustes.

Syromastes marginatus. Lin. — Commun avec le précédent. — Sous les feuilles sèches, Courbons, 3 ; sur les arbustes, Digne, Saint-Martin, 4-6, la Bléone, 4-6 ; Gaubert ; 5, Chabrières, 4 ; Colmars, 5 ; Beauvezer, etc.

Verlusia rhombea. Lin. — Assez commun. L'hiver, au pied des chênes sous les feuilles ; l'été, en fauchant. — Digne, Saint-Martin, 4 ; Courbons, 3 ; Beauvezer, 6 ; Chabrières, 6.

Gonocerus Juniperi. H.-S. — Commun sur les genévriers. — Saint-Martin, 5 ; pont de la Bléone, 6 ; Gaubert, 5 ; les Bains, 6 ; Chabrières, 5 ; Allons, 7 ; Beauvezer, 6.

G. venator. Fab. — Aussi commun que le précédent sur différents arbustes et un peu partout.

Bathysolen nubilus. Fall. — Alpes (Puton). — Sous les feuilles, Chabrières, 4 ; les Sièyes, 6.

Ceraleptus squalidus. Costa. — Assez rare en battant les arbustes sur les coteaux bien exposés au soleil. — Saint-Martin, 4 ; la Bléone, 6 ; Chabrières, 5.

Bothrostethus annulipes. — Très rare, en fauchant les arbustes au bord du Verdon, à Saint-André.

B. elevatus. Fieb. — Très rare. — Sisteron (Puton).

Coreus scabricornis. Pz. — Digne (Puton). — En fauchant dans les terrains incultes. — Les Dourbes, 5 ; Beauvezer, 6 ; Col d'Allos, 9.

C. hirticornis. Fab. Coqb. Bur. — Commun en fauchant les herbes. — Chabrières, 5 ; les Sièyes, 6 : la Bléone 6 : Beauvezer, 6 ; Digne, 7.

Strobilotoma typhæcornis. Fab. — Très rare aux environs de Digne.

Camptopus lateralis. Ger. — Très commun en fauchant les arbustes. — Saint-Martin, 4-5 ; la Bléone, 4-6 ; les Sièyes, 6 ; Chabrières, 5 ; Allons, 7 ; Beauvezer, 9.

Alydus calcaratus. Lin. — Assez commun sur les euphorbes et les ombellifères. — Allons, 7 ; Saint-Jurson, 7 ; Colmars, 8 ; le Cheval-Blanc, 9.

Stenocephalus agilis. Scop. — L'hiver, sous les feuilles, l'été, sur les euphorbes, et souvent courant dans les sentiers des coteaux bien exposés ; vole très rapidement. — Digne : Beauvezer, 6 ; Chabrières, 4.

S. neglectus. H.-S. — Même habitat que l'*agilis*. — Chabrières, 4-5 : Saint-Martin, 4-6 ; les Sièyes, 6.

Therapha Hyoscyami. Lin. — Un peu partout, mais pas en nombre. En fauchant dans les prairies, l'été ; sous les feuilles, l'hiver. — Digne, la Bléone, 4 : les Epinettes, 5 ;

Saint-Benoît, 7 ; Colmars, 5 ; Chabrières, 5 ; Argens, 7 ; Beauvezer, 6.

Corizus crassicornis. Lin. — Très commun avec sa variété *abutilon* Rossi, en fauchant dans les prés. — Les Bains, 4 ; la Bléone, 4 ; Saint-Martin, 5 ; Gaubert, 3-5 ; Chabrières, 5 ; Saint-André, 4 ; Argens, 7 ; Beauvezer, 6.

C. hyalinus. Fab. — Assez rare, en fauchant les prés aux environs de Digne, 7.

C. capitatus. Fab. — Commun. — Digne, jardin de M. Daime, sur le houx, 2 ; les Bains, 4 ; Saint-Martin, 5 ; Chabrières, 10 ; Colmars, 5 ; Cheval-Blanc, 9, en fauchant les herbes sèches.

C. parumpunctatus. Schill. — Commun sur les ombellifères et d'autres arbustes. — Les Bains, 4 ; Colmars, 5 ; Beauvezer, 6.

C. rufus. Schill. — Assez commun, en fauchant dans les prés. — Digne, 7 ; Beauvezer, 6 ; Colmars, 5 ; Argens, 7. — Variété *lepidus*, Fieb. — Plus rare. — Digne, 7.

Maccevethus errans. Fab. — Peu commun, en fauchant dans les terrains incultes. — Les Bains, 4 ; Saint-Martin, 5 ; les Sièyes, 6 ; Chabrières, 5.

TROISIÈME FAMILLE.

BERITIDES.

Berytus minor. H.-S. — Très commun partout et toute l'année — L'hiver, sous les pierres ; l'été, en fauchant dans les prés.

B. montivagus. Fieb. — Plus rare que le *minor*, en fauchant dans les prés. — Digne, 4 ; les Epinettes, 4 ;

Megalomerium meridionale. Costa. — En grand nombre en juin, à Sisteron, au bord des ruisseaux, sur l'*epilobium hirsutum*, Puton.

QUATRIÈME FAMILLE.

LYGÆIDES.

Lygæus familiaris. Fab. — En grand nombre sur diverses plantes, en montant de Chanolles sur le Cheval-Blanc, 9.

L. equestris. Lin. — Commun toute l'année. — Digne, 1 ; les Bains 4 ; Chabrières, 4-5 ; Saint-André, 4 ; les Dourbes, 5 ; Colmars, 5 ; Beauvezer, 6 ; Argens et Allons, 7 : le Cheval-Blanc, 9.

L. saxatilis. Scop. — Partout sur les chardons, sous les pierres et les feuilles sèches. — Digne, la Bléone, 3 ; Saint-Martin, 5; les Dourbes, Colmars, Chabrières, 5 ; Allons, 7 ; le Cheval-Blanc, 9.

L. militaris. Fab. — Rare. — Allons, 7 : le Cheval-Blanc, 9.

L. apuanus. Rossi. — Très commun sous les pierres et les feuilles sèches. — Chabrières, 1-4 ; Saint-Martin, 4 : les Bains, 5 ; Beauvezer, 6.

L. punctatoguttatus. Fab. — Commun, même habitat que l'*apuanus*. — Digne, 3 ; Chabrières, 4 ; Courbons, 3.

Lygæosoma riticulatum. H.-S. — Sous les feuilles sèches. — Digne : Saint-Martin, 4 ; Saint-Benoît, 7.

Arocatus melanocephalus. Fab. — Très-rare ; un seul exemplaire aux environs de Digne.

A. Rœselii. Schum. — Rare, en battant les buis. — Chabrières, 3.

Orsillus depressus. Mls. et R. — Sous les feuilles, au pied des genévriers. — Pont de la Bléone, 4.

Nysius graminicola. Fieb. — Rare. — Digne, 7.

N. Jacobœæ. Schill. — En nombre sous les pierres, au col d'Allos.

N. Thymi. Wolff. — En fauchant les arbustes le long de la route qui conduit de la Colle-Saint-Michel à Peyresq.

Cymus glandicolor. Hahn.— Très commun, en fauchant les petits roseaux dans les marais et le long des canaux. — Digne, les Epinettes, 4 ; Chabrières.

C. melanocephalus. Fieb. — Plus rare, en fauchant les herbes sèches dans les terrains marécageux. — Gaubert.

C. claviculus. Fall. Hahn. — Avec le *glandicolor.* — Digne : Chabrières 5 ; la Bléone, 6 ; Gaubert, 5 ; Colmars, 5.

Ischnorhynchus Resedæ. P. — Assez commun sur le houx. — Digne : jardin de M. Daime, 2 ; pont de la Bléone, 4.

I. geminatus. Fieb. — En fauchant les genêts. — Gaubert, 3.

I. sabuleti Fall.— Très commun, l'hiver, sous les pierres ; l'été, en fauchant les herbes sèches. — Digne, etc.

Geocoris megacephalus. Rossi.— Cet insecte, qui n'avait jamais encore été trouvé en France, a été pris à Digne, l'hiver, sous une pierre et, en été, en grand nombre, courant dans l'herbe, au col d'Allos.

G. pallidipennis. Costa. — Très rare, sous une pierre, à Digne.

Heterogaster rufescens. H.-S. — Digne (Puton). En battant les herbes au bord de la route qui va de la Colle-Saint-Michel à Peyresq, 6.

H. Artemisiœ. Schill. — Sur les orties. — La Bléone, 6 ; Argens, 6.

H, Urticœ. Fab. — Très commun sur les orties. — Partout.

Brachyplax palliata. Costa. — Rare. — Les Bains, 5 ; la Bléone, 6.

Oxycarenus collaris. Mls. et R. — Assez commun. — Digne, 7 ; Saint-Martin, 6 ; Saint-Jurson, 7 ; Chabrières, 5 ; Argens, 7.

Plociomerus Luchsii. Baer. — Très rare. — Allos, 9.

Rhyparochromus dilatatus. H.-S. — Très rare. — Un seul exemplaire à Saint-Jurson, 7.

R. chiragra. Fab. Hahn. — Le type est rare. — Digne, 7. — Variété *sabulicola*, Thms. — Moins rare sous les feuilles mortes. — Gaubert. 5 ; Colmars 5 ; Beauvezer, 6.

R. mixtus. Horv. — Très rare à Saint-André.

Plinthisus longicollis. Fieb. — Rare en fauchant dans les terrains incultes. — Chabrières, 6.

P. brevipennis. Latr. — Rare sous les feuilles mortes. — Digne, Saint-Martin, 6.

Lasiocoris anomalus. Kol. — Sous les feuilles mortes. Saint-Martin, 4 ; Chabrières, 4-5.

Peritrechus gracilicornis. Put. — Sous l'herbe au pied

des murs. — Digne, Saint-Martin, 4 ; les Sièyes, 6 ; Gaubert, 3.

P. nubilus. Fall. Thm. — Très rare. — Un seul exemplaire aux environs de Digne.

P. méridionalis. Put. — En battant les buis. — Chabrières, 3 ; pont de la Bléone, 5.

P. luniger. Schill. — Rare. — un exemplaire au pont de la Bléone, 4.

Trapezonotus agrestis. Fall. — En fauchant les prés — Les Dourbes, 5 ; Beauvezer, 6.

Calyptonotus Rolandri. Lin. — Sous les feuilles mortes. — Au pont de la Bléone, 5.

Aphanus adspersus. — Mls. et R. — Au pied des pins sous les pierres. — Colmars, 5.

A. lynceus. Fab. — Sous les pierres, au pied des arbres. — Les Epinettes, Digne, 3.

A. quadratus. Fab. — Sous les feuilles mortes. — Saint-Martin, 4 ; Chabrières, 5 ; les Sièyes, 6 ; Beauvezer, 6.

A. pineti. H.-S. Reut. Variété *confusus.*, Reut. — Vallon du Rouveiret, sous les écorces de peupliers, aux Sièyes, 5 ; Chabrières, 5.

A. pedestris. Pz. — Sous les pierres. — Beauvezer, 6 ; Colmars, 5.

A. Pini. Lin.— Très commun presque partout. En hiver. sous l'herbe au pied des murs, et, l'été, en fauchant les arbustes. — Digne, 1 ; Saint-Martin, 3 ; sur le buis Gaubert, 3 ; jardin de M. Daime, Digne, 3 ; Saint-André, 4 ; Colmars, 5 ; Beauvezer, 6 ; Angles, 12.

A. phæniceus. Rossi. — Alpes (Puton). Même habitat

que le *Pini*, avec lequel on le confond souvent, mais plus rare. — Beauvezer, 6; Colmars, 5; Argens, 6; La Colle-Saint-Michel, 6.

Beosus luscus. Fab. — Assez rare. — Jardin de M. Daime Digne, 7; Entrevaux, 5.

Neurocladus brachiidens, Duf. — En fauchant les herbes sèches. — Digne, le tir, 7; Allons, 7.

Emblethis Verbasci. Fab. Stall. — Rare, en fauchant. — Digne, 4; Chabrières, 7; Beauvezer, 6.

Eremocoris plebejus. Fall. — Assez rare. — Digne (Puton).

E. podagricus Fab. — Sous les feuilles, au pont du chemin de fer sur la Bléone, 4.

E. erraticus. Fab. — Rare. — Gaubert, 3.

Scolopostethus pictus. Schill. — Très rare. — Un exemplaire aux environs de Digne.

S. affinis. Schill. — Sous les feuilles mortes, au pied des chênes. — Châteauredon, 1; Saint-Martin, 3; sous les pierres, Digne, 3; en battant les buis, Gaubert, 3.

Gastrodes ferrugineus. Lin. — En nombre, en battant les pins. — Beauvezer, 6.

Pyrrhocoris apterus. Lin.— Très commun, l'hiver, sous les feuilles mortes, sous les pierres au pied desarbres; l'été. un peu partout. Les individus brachyptères sont rares. — Digne, 10.

P. marginatus. Kol. — Rare. — Au bord des neiges, au pic de Couar, 5.

CINQUIÈME FAMILLE.

TINGIDIDES.

Piesma maculata. Lap. — Très commun toute l'année; l'hiver, sous les pierres ; l'été, en fauchant. — Digne, 2-9 ; Saint-André, 4 ; Barrême, sur un saule, 5 ; Colmars, 5 ; Beauvezer, 6.

Serenthïa læta. Fall. — En fauchant les herbes sèches et les joncs. — Digne, quartier des Bains, 4.

Orthostira musci. Schr. variété *dilata*. Put. — Sous les mousses, Alpes (Puton).

Tingis Pyri. Fab. —Très commun dans le département, où il fait de nombreux dégâts aux poiriers.

Eurycera clavicornis. Fourc. Fieb. — Rare, en fauchant les prés. — Argens, 7.

Monanthia Cardui. Lin. — En fauchant les carduacés. — Les Bains, 4 ; Saint-Martin, 6.

M. auriculata. Costa. — Avec la *Cardui*, assez rare. — Les Bains, 4 ; Chabrières, 5,

M. ciliata. Fieb. — Assez commun ; l'hiver, sous les pierres ; l'été, en fauchant dans les prés. — Digne, 1 ; les Epinettes, 4 ; les Dourbes, 5 ; Beauvezer, 6.

M. costata. Fab. Fall. — En fauchant les herbes sèches. — Les Bains, 4 ; Gaubert, 5 ; Saint-André, 4.

M. dumetorum. H.-S. — En fauchant dans les prés et en battant les aubépines. — Les Epinettes, 4; Gaubert, 5.

M. Wolffii. Fieb. — Assez rare, en fauchant les herbes sèches, Saint-Martin, 6; Chabrières, 5.

M. parvula. Sig. — Extrêmement rare. — Vit probablement dans les marais avec les *Hebrus*. — Digne (Puton).

SIXIÈME FAMILLE.

PHYMATIDES.

Phymata crassipes. Fab. — L'hiver, au pied des arbres, sous les pierres ; l'été, en fauchant. — Digne, Courbons, 1 ; Colmars, 5 ; Beauvezer, 6 ; Argens, 7.

SEPTIÈME FAMILLE.

ARADIDES.

Aradus cinnamomeus. Pz. — Rare, en battant les genévriers. — Saint-Martin, 6.

A. dilatatus. Duf. — Très rare ; un seul exemplaire pris contre le mur, dans les lieux du café Gassendi, Digne.

A. varius. Fab. — Rare. — Digne (Puton).

HUITIÈME FAMILLE.

HEBRIDES.

Je n'ai pas rencontré dans le département le représentant français de cette famille, l'*Hebrus pusillus*, Fall., bien qu'il doive s'y trouver probablement. Cet insecte, de très petite taille (2mm), vit sur les plantes marécageuses, à la surface de l'eau.

(A suivre.)

Le général Champeaux et Courbons

On lit dans la *Biographie générale* de Hœfer (édition de 1855, tome IX, page 627, 1re colonne) :

« Champeaux Pierre Clément, né à *Courbon*, le 24 mai 1767..... »

De même et d'une façon plus précise, dans le *Dictionnaire historique de la France*, par M. Lalanne (2e édition, 1877, page 480, 2e colonne) :

« Champeaux Pierre-Clément, général, *né à Courbons* (Basses-Alpes). »

Or, il résulte des recherches faites dans les registres de l'état civil de Courbons que le nom de Champeaux ne figure pas, à cette date, dans les actes de la commune. D'ailleurs, ce nom n'a pas une tournure bien provençale.

C'est donc là une erreur qu'il importe de rectifier. Le général Champeaux est né, en effet, le 24 mai 1767, non pas à Courbons (Basses-Alpes), mais à *Curban*, petit village de 4 à 500 habitants, du canton de Montigny-sur-Aube, arrondissement de Châtillon-sur-Seine, département de la Côte-d'Or. Ces indications nous sont fournies par les archives de la guerre et par son acte de naissance.

Comment cette erreur a-t-elle pu s'accréditer ? Ne serait-ce pas à cause de l'incertitude dans laquelle se trouvent les géographes au sujet de l'orthographe même du nom de Courbons, que l'on trouve écrit dans les actes : Corbons, Corbon, Courbons, Courbon ? D'ailleurs, le Curban de la Côte-d'Or se trouve aussi quelquefois orthographié *Courban*. M. Féraud (*Géographie des Basses-Alpes)* écrit Courbon *(Corbonum)* ; les dictionnaires géographiques, Courbon ou Courbons. Mais l'orthographe Courbons nous

parait plus étymologique, comme dérivant directement du *Castrum de Corbonis*, que l'on trouve dans la plupart des actes anciens concernant ce village. (Hommage des nobles de Digne, 1309, archives des Bouches-du-Rhône, B, 2; — Obligation de la commune de Digne, 1383, archives de Digne CC; — Dénombrement des villes et lieux de l'évêché de Digne, commencement du XIII[e] siècle, archives des Bouches-du-Rhône, B, 2, fol. 43.)

Enfin, il n'est pas sans intérêt d'ajouter qu'il existe aussi, dans le département des Basses-Alpes, le village de *Curban (Curbanum)*, sur la rive gauche de la Durance, canton de la Motte, arrondissement de Sisteron. C'est très probablement encore cette identité des deux noms qui a fait prendre l'un pour l'autre.

Quoi qu'il en soit, le général Champeaux n'est pas un des nôtres. Il faut que les Bas-Alpins et les habitants de Courbons, en particulier, en prennent leur parti. Il n'était pas un des leurs, ce soldat illustre dont le nom figure sur les tables de bronze de Versailles et qui, général à 33 ans, prit une part glorieuse à la bataille de Marengo, où il fut mortellement blessé.

G. A.



LE LIVRE DE RAISON

de noble Honoré du Teil

(Suite)

Extrait du contrat de mariage passé le 30 juin 1578.

« Le dit sieur du Castellet, noble Gaspard Monier, père et légitime administrateur de la dite damoiselle Loyse de son bon gre a donne donne et constitue en doire a la dite damoiselle Loyse sa fille et pour elle audit maître Honore de Tillia... huit cent ecus d'or sol valeur soixante sols pièce et ce tant pour le droit paternel que maternel et outre lequel doire sera tenu le dit sieur du Castellet bailler et fournir a la dite damoiselle Loyse sa fille deux coffres munis de robes et meubles et hardes selon la qualité de la dite damoiselle.. (1). »

XVIII. — Le premier septembre en la dite année. s'esmut trouble en ce pays entre Razats et Carcistes qui fuct appoincté par la Reyne y arrivant au moys de juing suivant (2).

---

(1) Tiré du registre des insinuations de la sénéchaussée de Forcalquier, suivant copie du 3 novembre 1817.

(2) Ce fut, en effet, l'arrivée à Avignon, le 9 septembre, de François de la Baume, comte de Suze, † 1587, en faveur duquel le maréchal de Tavannes s'était démis du gouvernement de Provence le 1er juin 1578, qui détermina l'éclosion de ces troubles; depuis deux ans, le comte de Carces faisait une opposition sourde au maréchal lui-même, dont le successeur ne fut pas reconnu

XIX. — 1579 le lundy douzieme jour d'octobre en l'année cy devant escrite 1579 entre midi et une heure apres iceluy, estant la lune sur son dernier quadrant, il a plu a Dieu souverain Créateur de toutes choses nous donner a ma femme et moy une fille.

Le vingt cinquieme du moys ma dite fille a été baptisée au temple Sainct Sauveur de ceste ville de Manoasque. Son parrain a esté le cousin sire Honoré Laugier de Dauphin, sa marraine a esté damoyselle Lucrèce Monier, femme de Monsieur Hugues Allazard d'Aix, ma belle sœur, et a été appelée ma dite fille Lucrèce au nom de sa dite marraine.

Le 4e novembre ensuyvant je departis de cette ville pour m'en aller à Paris pour les affaires de Monsieur du Castellet mon beau-père, où je fis séjour jusqu'au vingt septième may ensuyvant.

XX. — 1580 et le premier janvier furent faicts chevaliers de l'ordre du Sainct Esprit (1): Monsieur le marquis de Conty (2), cardinal de Bourbon (3), Monsieur de Guise.

---

par la noblesse provençale et dut quitter Aix, le 14 janvier 1579; l'on confia provisoirement l'administration de la province au cardinal d'Armagnac, le 7 mars 1579. La reine mère, qui, venant de Beaucaire, arriva à Aix à la fin de juin, après avoir traversé Marseille, mit tout le monde d'accord en désignant, pour le gouvernement le grand Prieur de France, dont les lettres de provision, datées du 10 mai, furent vérifiées en Parlement le 12 juin. Sa Majesté fut de retour à Lyon, où l'attendait le roi, le 6 juillet; Nostradamus, pp. 827 et 828; Papon, t. IV, pp. 208 à 214.

(1) C'était la seconde promotion de cet ordre établi le 31 décembre 1578; elle comprit sept chevaliers. Cette note d'Honoré du Teil est particulièrement intéressante en ce qui concerne les trois cardinaux de Bourbon, de Guise et de Birague. Car, comme on manque de preuves « de jour » au sujet de leur nomination, le témoignage d'un témoin oculaire peut à la rigueur en tenir lieu; P. Anselme, t. IX, p. 62.

(2) François de Bourbon, 1558 † 1614, fils du prince Louis Ier de Condé.

(3) Charles de Bourbon, 1523 † 1590, cardinal, archevêque de Rouen.

son frère (1), le cardinal de Birague (2) et plusieurs autres, et je vis faire la solemnité aux Augustins, à Paris.

XXI. — Le lendemain de Pasques fleuries furent faites les funérailles à Notre-Dame de Paris de deux Roys de Portugal, Sébastien et Henry (3).

XXII. — Ceste année fut calamiteuse au pays de Provence, pour la famine et la peste qui envahit les meilleures villes de la dite province, savoir : Arles, Marseille, Aix, sans y comprendre une infinité d'autres villes et villages qui furent atteints de la contagion (4).

XXIII. — Le vingt septiesme du moys de may en la susdite année 1580, je départis de Paris en poste, pour m'en revenir en compagnie du sieur de Vauclause (5) et autres députés de ce pays de Provence, et arrivai en cette ville le seizieme de juin, ayant passé par la Savoye et le Piemont.

XXIV. — Peu de temps après s'esmeurent encore en France troubles (6) pour la religion et Monsieur le Mares-

---

(1) Henri Ier de Lorraine, duc de Guise, 1550 † 1588, et Louis son frère, 1552 † 1588, cardinal.

(2) René de Birague, 1507 † 1583 ; cardinal, 1578.

(3) Sébastien de Portugal, 1554 † 1578, monta sur le trône en 1557 et eut pour successeur son grand-oncle, Henri, 1512 † 1580, cardinal, 1545, qui, en mourant, laissa ce royaume aux mains de Philippe II, 1527 † 1598, roi d'Espagne.

(4) Ce fléau, qui dura plus de dix ans, fit son apparition à Marseille en février et à Aix en juillet ; Nostradamus, pp. 827 à 832.

(5) L'an 1580, le sieur de Vauclause fut député par les Etats de Provence assemblés à Saint-Maximin pour porter à la cour le cahier intitulé : « Des plaintes et doléances causées par les fléaux de la guerre, peste et famine, et demander le soulagement des nouveaux impôts et subsides dont le pays était accablé; ce qui est expliqué dans 33 articles, à la marge desquels on voit ceux qui furent accordés ou refusés » ; Artefeuil, t. III, p. 520.

(6) C'est la septième guerre de religion qui n'eut guère de retentissement en Provence.

chal de Matignon, (1) ayant assiégé La Fère en Picardie, se rendit à composition.

XXV. — 1580. Environ le moys d'aoust (2), trepassa Monsieur le duc de Savoye et prince de Piemont, comme on disoit de la pierre.

XXVI. — Au moys d'octobre et novembre ensuyvant Monsieur le duc du Mayne (3), conduisant une armée en Dauphiné, assiegea la Mure et print la ville par force et le château par composition ; laquelle fut bien gardée.

XXVII. — Le huitieme octobre, en la dite année, je fus surprint de la fievre quarte laquelle me tourmenta beaucoup et me dura un an complet.

1581 et le septiesme janvier, je fus fait consul pour la seconde fois ayant pour compagnon en ladite charge le sieur Rosselet (4).

XXVIII. — Au mois d'avril en ladite année fut publiée en ce pays la paix (5) sur la pacification des troubles et au moys de may ensuyvant furent rendus et rasés les forts de

---

(1) Jacques de Goyon, 1525 † 1597, maréchal de France; la Fère, investie le 7 juillet, se rendit le 12 septembre; Jean-Louis de Nogaret de la Valette, 1554 † 1642, depuis duc d'Epernon et gouverneur de Provence, se distingua à ce siège, où il commanda l'artillerie ; De Thou, t. VI, pp. 18 et 19.

(2) Le 30 août.

(3) Charles de Lorraine, duc de Mayenne, 1554 † 1611 ; son armée, forte de sept mille fantassins, mille chevaux et cinq cent pionniers, marcha au commencement de septembre du côté de la Mure ; De Thou, t. VI, p. 11.

(4) Gaspard Rosselet, avocat; « Incontinent après cette élection, les sieurs consuls sont allés en l'église Saint-Sauveur, dudit Manoasque, où ils ont ouy messe à leur requeste dicte et cellebré à l'honneur du Saint-Esprit » ; — Extrait du Manuel des délibérations du conseil de la communauté de Manosque, suivant copie délivrée le 8 mars 1845.

(5) C'est l'édit de Fleix, ratifié par le roi en décembre 1580 et enregistré au Parlement de Paris en janvier suivant.

Saint-Vincent (1) et la tour de Bevons (2) et Pepin (3) rendu estant Monseigneur le grand Prieur en ceste ville moyennant la somme de vingt mille escus baillés au sieur de Gouvernet (4) et en même temps se tint en ceste ville une assemblée de commissaires (5).

XXIX. — 1582 et environ la fin du moys d'aoust, le Roy vint à Lyon où il ne fit long séjour, puis s'en retourna à Molins.

XXX. — 1583 et sur le moys...., fut faict un grand massacre de gentilshommes et soldats français, en la ville d'Anvers (6), capitale de Brabant, qui accompagnaient Monseigneur frère du Roy, duc d'Anjou (7) et du dit Brabant, sous prétexte quils tramaient quelque trahison dans la dite ville.

XXXI. — Audit an. au moys d'aoust et sur le commen-

(1) Saint-Vincent avait été envahi par quelques « meschans garnimens » en février 1580; en septembre suivant, le grand Prieur envoya contre cette place les Corses dont il débarrassa la ville d'Aix en payant leur solde arriérée, mais ils y échouèrent et passèrent en Dauphiné pour ravitailler Tallard : Nostradamus, p. 829; Papon. t. IV, p 231 ; E. Arnaud, t. I, p. 245.

(2) Aujourd'hui Valbelle.

(3) Ce château avait été pris par Gouvernet, sorti de Saint-Vincent ; Gaufridy, p. 595.

(4) René de la Tour, seigneur de Gouvernet, 1543 † 1619, marquis de la Charce.

(5) Il s'agit sans doute de la tournée faite par les commissaires de la Cour, le président François d'Estienne de Saint-Jean, † 1593, et le conseiller Louis du Chaine, † 1603; Gaufridy, p. 594.

(6) Il s'agit de la tentative infructueuse faite par le duc d'Anjou pour se rendre maître d'Anvers le 17 janvier. Les Français y perdirent douze cents hommes; de Thou, t. VI, pp. 269 à 273.

(7) François-Hercule de Valois, duc d'Alençon, puis d'Anjou, 1554 † 1584, duc de Brabant, 1582.

cement de septembre, le Roy s'en vint de rechef à Lyon où il ne fit un long séjour (1).

XXXII. — Le seizieme dudit septembre, jour de vendredy, environ huict heures du matin, en ceste ville tomba une si forte grêle et si grosse qu'homme vivant n'en avait vu de pareille, mays ne dura que bien peu et fit beaucoup de mal aux vignes et oliviers.

XXXIII. — 1584 et environ le moys de.... mourut (2) Monsieur frère du Roy, duc d'Anjou et de Brabant (3)........ fit bruit à Chateautierry au grand regret des Français pour doubte de quelque remuement que ceste mort menassait.

XXXIV. — Environ ce temps mourut M. Gui du Faur, sieur de Pibrac, président au Parlement de Paris, homme docte, éloquent et très versé en toutes sortes de bonnes lettres (4).

En la dite année et le troisième juillet, un matin mourut haut et puissant seigneur messire Gaspard de Glandevès, seigneur de Faucon, avec regret de tous ses sujets et autres gens de bien.

---

(1) Le 21 août, Henri d'Angoulême remit le gouvernement de la Province à Messieurs de la Cour et se rendit à Lyon auprès du roi qui lui promit « d'avoir pitié de lui et de sa nécessité en y pourvoyant par sa libéralité » ; nous verrons plus loin qu'Henri III ne tint pas ses engagements et que le Grand Prieur, de retour à Arles, le 15 septembre, dut les lui rappeler à plusieurs reprises Louvet, t. I, pp. 352 et 353; Bibl. nat., f. fr., ms. n° 3400.

(2) Le 10 juin.

(3) Son empoisonnement, sans doute, dont il fut, en effet, question.

(4) Gui du Faur de Pibrac, né à Toulouse en 1529, fut emporté le 27 mai, quelques jours avant le duc de Brabant, dont il était le chancelier : « C'était un des plus beaux esprits et des plus agréables de son siècle » ; (De Thou, t. VI, p. 482). Il a laissé, comme œuvres poétiques, cinq sonnets, imprimés en 1572, dans l'entrée de Charles IX à Paris, une pièce de quatre cents vers sur la vie rustique et des quatrains moraux édités pour la première fois en 1574.

Au dit an et le mercredi 26 septembre, mourut haut et puissant seigneur messire Jehan-Louis-Nicolas de Bolliers, seigneur de Cental (1), qui fut fort regretté principalement de ses sujets.

Extrait d'une lettre du grand Prieur de France à Monsieur de Villeroy (2).

Il y a dejia asses de temps que je ne vous ay escrit, dont la seulle cause a este l'incertitude du lieu ou vous estiez et le bruit de votre maladie. Toutesfoys ce pendant il n'est rien arrivé digne de vous estre mandé sinon que depuys quelque jours les fourriers de M. de Savoye (3) sont arrivés à Nice où ils ont pris logis pour 300 gentilshommes. Tout Millan est depesché pour ce mariage et tient on qu'il (le duc) arrivera le 20 de ce moys audict Nice pour de la sacheminer par

---

(1) Jean-Louis-Nicolas de Bouliers était seigneur des villages de Cabrières, Peypin, la Motte d'Aigue et de Saint-Martin de la Brasque, qui furent pillés le 16 avril 1545, lors de l'exécution de l'arrêt de contumace rendu contre les Vaudois; les commissaires délégués par le Parlement de Provence étaient François de Lafond, second président, Honoré de Tributiis et Bernard de Badet, conseillers, assistés par l'avocat général Guillaume Guérin. On sait que Tributiis, oncle d'Honoré du Teil, refusa de prendre part au conseil de guerre où les mesures de rigueur furent décidées; elles donnèrent lieu à un procès intenté par Françoise de Bouliers, baronne de la Tour-d'Aigues, mère et tutrice de Jean-Louis-Nicolas, et plaidé du 18 septembre 1551 au 29 octobre 1552; E. Arnaud, t. I, pp. 60 et s.

(2) Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroi, 1542 † 1617, secrétaire d'Etat, 1567-1588.

(3) Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, 1562 † 1630, épousa le 11 mars 1585 Catherine d'Autriche, † 1597, fille de Philippe II, roi d'Espagne. Ce fut en mars 1585 que le duc passa par les mers de Provence et fut visité par l'archevêque d'Aix et les procureurs du pays; Bouche, t II, p. 686.

mer en Espagne avec 40 gallères, ce ne sera pas sans passer par les villes de ceste coste et principallement par Marseille d'où il fault qu'il face son partement et peult estre sera il contraint d'y demeurer quelques jours pour y attendre le temps propre. Ce que je vous dis affin qu'il vous plaise de remonstrer au Roy qu'il pourvoye de moyens pour le recevoir luy à l'aller et sa femme au retour, car mes finances sont bien creuses (?) et mesmes apres ce voyage que j'ay fait à Lion ou chasqun a veu la despence que j'ay faitte, sans estre aide d'un seul denier du Roy, que si Sa Majesté ny pourvoit je serai contraint de m'en aller vers Cisteron pour éviter ce passaige comme celluy de l'imperatrice (1), ce qui ne me sera gueres honorable et moins encores au Roy duquel on scait bien que je tiens tous mes moyens....(2)

XXXV. — 1584 et le mardy seizieme jour du moys d'octobre tomba en cette ville si grande quantité d'eau et au terroir d'icelle principallement du côte du chateau, sivre Collet de Saint-Martin, que les blés semes au plain en furent fort endommagés (3) et la rivière de Durance déborda estrangement si que on pensait voir un général cataclisme ou déluge n'ayant duré que par espace de une heure ou environ, qu'estait de huit à neuf heures, et la dite pluie

---

(1) Marie d'Autriche, † 1603, fille de Charles-Quint, veuve de Maximilien II, 1527 † 1576.

(2) Datée du Salon, 16 octobre 1583, et conservée à la Bibl. Nat., fonds français, n° 3400, fol. 43.

(3) Dans une lettre datée d'Avignon, le 14 décembre 1584, et adressée à Henri III, Henri d'Angoulême insiste auprès de Sa Majesté « sur la nécessité où les compagnies d'infanterie qu'elle a mandées en Provence sont tombées. N'ayant plus aulcun moyen de vivres, ny le pais ne les voulant secourir de prest comme il a faict cy devant retenu de craincte de de stérilité qui le menace en lannée prochaine. La plus part des bleds ayantz esté noiez par l'orage des pluyes et desbordement...., qui est cause que plusieurs soldatz desdictes compagnies se sont desbandés et se licentient journellement. »

redoubla sur la nuit avec de grands esclairs et tonnerres.

Le vingt cinquiesme du dit moys ensuyvant jour de jeudi, plut encore bien fort par espace de vingt-quatre heures, savoir tout le jour et presque toute la nuit, mais non si impétueusement qu'avait fait le susdit mardi, et fit encore quelques maux aux semis.

Extrait d'une lettre du Grand Prieur de France (1) à Henri III.

« J'ai différé jusques à maintenant de respondre aux lettres qu'il a plu a V. M. mescripre... pour l'incertitude des choses et principallement sur le faict des querelles qu'elle m'a souvent commandé de composer et mesmes dernierement a Lyon a quoy jay mis la main par plusieurs foys. Mais ce a este a ce coup que Dieu nous a donné la grace den venyr a bout. Ce qui estoyt a la verite assez mal ayse et qui passoit plus outtre que d'ung gentilhomme à lautre. Car toute la noblesse de ceste province estoyt mespartie et divisée a ceste occasion. En quoy son service et le repos publicque estoïent beaucoup intéressez. Les comtes de Sault (2), de Carces (3) et les parties principalles sy sont disposées en facon que laccord sen est ensuyvi duquel je lui envoye ung double et apres leur avoir esté publié et acepté. Je les ay a linstant faict embrasser en ma presence, ainsy que le sieur de Vauclause qui a esté présent à tout et y a de sa

(1) De Salon, en novembre 1584, il dépêcha vers S. M. le sieur de Vauclause, tant pour lui rendre compte de l'accommodement de ces querelles que de tout ce qui se passait en Provence. — Cette lettre, datée de Salon, le 12 novembre, existe à la Bibl. Nat., f. fr. 3400, fol. 47 et 48.

(2) François-Louis d'Agout de Montauban, comte de Sault, † 1586, marié à Chrétienne d'Aguerre.

(3) Gaspard de Pontèvès, comte de Carces, grand sénéchal 1583-1610, fils de Jean.

part faict l'office d'ung fidelle sugect et serviteur de V. M. et bon patriote lui fera particullierement entendre si elle a plaisir de l'escouter comme je len supplie tres humblement. Ne debvant sur ce propos faillir de luy tesmoigner comme les arbitres quils avoyent esluz le colonnel Alfonse (1) et le sieur de Saincte Marie (2) que j'avoys choisis pour massister y ont rendu un si grand debvoir avecques tant de peyne et tant de travail quilz meritent qu'elle luy en saiche gré. »

XXXVI. — 1585 et sur la fin de mars par espace de dix à douze (3)..... furent de grandes pluies, mais non si impétueuses qu'auparavant.

Environ lequel temps se fit grand bruit de quelque guerre meue (4) a ce qu'on disait par Messieurs de Guise qui se disaient protecteurs de la foi catholique et par leurs adhérents, à quoi le Roy par ses lettres patentes s'opposa et fut crié le ve avril un arrest de la cour bien rigoureux contre ceux qui levaient les armes (5).

XXXVII. — Le cinquiesme jour d'avril 1585, frère Francoys de Moreton (6) dict Chabrillan, sieur bailly de ceste ville, fit son entrée, oû la ville lui fit reception bien honorable.

---

(1) Alphonse Ornano, † 1610, maréchal de France.

(2) Gentilhomme dauphinois, suivant Gaufridi, p. 645.

(3) Heures.

(4) La ville d'Aix fut alarmée par les rumeurs dès le mois de mars, mais ce ne fut que le 3 avril que de Vins manda au gouverneur son intention de prendre les armes pour le soutien de la religion catholique; cette levée de boucliers ne dura pas longtemps, en dépit des efforts de Louis de Gonzague, duc de Nevers, qui, sous prétexte d'un voyage à Rome, s'était arrêté à Avignon pour organiser la ligue en Provence; Papon, t. IV, p. 246; Nostradamus, pp. 835 à 837; de Thou, t. VI, pp. 456 et 457, et E. Arnaud, t. I, p. 249.

(5) Le 17 avril; E. Arnaud, t. I, p. 250.

(6) François de Moreton de Chabrillan, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, sur preuves de 1546.

Le mercredi VIIIe jour du moys de may ensuyvant, mourut de gravelle ledit sieur bailly en ceste ville au grand regret de tous les gens de bien.

XXXVIII. — Sur la fin de juillet (1) fut publié en la cour de Parlement de ce pays l'édit de la paix qui amena une nouvelle guerre, d'autant que par iceluy l'exercice de la religion prétendue réformée fut interdit et qu'on eut a vider le royaume dans six moys (2) ou faire profession de la foy catholique romaine ; qui fut occasion que ceux de ladite religion prétendue réformée prindrent les armes et peu de temps après prindrent (3) Montlimard en Dauphiné et se saisirent d'Embrun.

XXXIX. — Audit an et sur la fin de novembre, le Roy abregea le susdit délai de six moys en quinze jours et fut publié (4) au susdit parlement, à l'occasion de quoy plusieurs s'absenterent.

XL. — 1586 et le dernier février, lequel avait été fort rigoureux en neiges et froidure, furent vus beaucoup d'éclairs et ouïs tonnerres, choses inusitées (5).

---

(1) Le 30 juillet; cet édit, résultat de l'accommodement intervenu entre le roi et les ligueurs, à la suite des conférences d'Epernay et de Nemours, avait été ratifié par Henri III le 7 juillet.

(2) Les ministres dans le mois.

(3) François de Bonne, duc de Lesdiguières, 1543 † 1626, maréchal de France 1608, et connétable 1622, que le roi de Navarre avait mis à la tête des protestants en Dauphiné, s'empara de Montélimart, le 25 août, et de la citadelle d'Embrun, le 19 novembre; Jean du Mas de l'Isle, baron d'Allemagne, † 1586, était allé le rejoindre; de Thou, t. VI, pp. 540 et 541; Nostradamus, p. 837.

(4) Un nouvel édit qui avait été signé le 7 octobre et enregistré au Parlement de Paris le 16; de Thou, t. VI, p. 522.

(5) C'est ici que s'arrête le livre de raison, Honoré du Teil étant mort peu de temps après. C'est cette même année que fut tué, le 2 juin, Henri d'Angoulême; on sait que le duc d'Epernon, nommé gouverneur de Provence en sa place le 14 juin, fit son entrée à Aix le 21 septembre.

Naissance de nos enfants.

L'an mil cinq cens septante neuf et le douzième jour d'octobre, jour de lundy, entre midy et une heure apres iceluy, il a plu à Dieu souverain createur de toutes choses, nous donner à ma femme et moy une fille, estant la lune sur son dernier quadrant. Laquelle le 25 du dit mois a été baptisée au temple appelé Saint-Sauveur, en la présente ville de Manosque (1), son parrain a esté sieur Honoré Laugier, de Dauphin, notre parent, et sa marraine Lucrèce Monnier, femme de Monsieur Hugues Alazard (2), d'Aix, ma belle-sœur, et a été appelée ma dite fille Lucrèce (3) du nom de sa marraine. Qui naquit en une maison d'habitation située en cette ville de Manosque, au quartier appelé des Payans, au-devant la boucherie et en la chambre neuve d'icelle.

L'an mil cinq cent quatre vingt et trois et le vingt deuxième mars, jour de mardi, suivant la refformation du calendrier faite par l'évêque de Rome, au mois d'octobre 1582, approuvé par édit du roi au mois de décembre ensuivant, il a plu a notre bon Dieu, donner à ma femme et moi un fils, entre midi et une heure sur le déclin de la lune, étant nouvelle l'endemain, qui naquit en notre maison audevant la boucherie en la chambre prochaine la grand salle. Le quel le troisième d'avril ensuivant jour qu'on appelle de Paques fleuries a été baptisé au susdit temple Saint-Sauveur (4) par messire Laurent Blanc, prêtre. Son par-

(1) Dans le registre des baptêmes de Saint-Sauveur, il existe une lacune, du 20 septembre 1579 au 31 janvier 1580.

(2) Consul de la ville d'Aix en 1602-1603.

(3) Lucrèce du Teil ne se maria pas et vivait encore en 1622, car elle tint sur les fonts, le 1er février de cette année, son neveu, Jean-Louis de Garidel.

(4) Cet acte existe, ainsi que le suivant, dans les registres conservés à Manosque.

rain a été Monsieur mon cousin Louis du Teil, sa marraine damoiselle Jeanne de Castellanne, femme du sieur de Romoles (1), et lui a esté mis le nom de Jean-Louys.

L'an mil cinq cent quatre vingt et cinq et le neuvième jour du mois d'aout, jour de vendredi, entre neuf et dix heures de matin, la lune étant le lendemain sur sa pleneur, en la chambre neuve de notre dite maison, par la grâce de notre Dieu, nous est née une fille. Laquelle le premier jour de septembre ensuivant, jour de dimanche, fut baptisée au temple susdit de Saint-Sauveur et fut son parrain, mon beau frère Monsieur Pierre Monier, sieur du Castellet (2), et la marraine damoiselle Suzanne Sigaud, femme du cousin Charles Laugier (3), et lui fut imposé le nom de Suzanne.

---

(1) Antoine de Laincel, seigneur de Romoules et de Saint-Martin-de-Renacas, en partie.

(2) Pierre Monier, docteur en droit, fils de Gaspard et d'Isabeau de Bompar, épousa, le 11 novembre 1589, Diane de Pérès, fille de feu noble Jean-Baptiste et de Marie de Merle, remariée à Ferrand de Pagan, gentilhomme napolitain, chevalier de l'ordre du Roi (Jérome Moiroux, notaire à Avignon). Il testa le 31 juillet 1599 devant Jean-Baptiste-François Cartier, notaire à Pignans; dans cet acte, il nomme *Anne de Monier*, sa sœur, à laquelle appartenait une obligation à lui faite devant Bonifay, notaire à Tourves, par la dame de La Motte, choisit pour exécuteurs testamentaires messire *Bernardin Gaston*, chanoine, et Claude Raymond et renonce à l'héritage paternel, fort chargé de dettes, qu'il avait d'abord accepté sous bénéfice d'inventaire; Bibl. nat., Carrés d'Hozier, n° 439, fol. 212.

(3) Cette famille, fixée à Dauphin, est distincte des Laugier, co-seigneurs de Porchères, alliés aux Sébastianne.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A

BARCELONNETTE

(Suite)

La bibliothèque scolaire de ces instituteurs n'était pas trop fournie.

Pour la lecture, il y avait quatre livres usuels : d'abord *l'abécédaire*. Je possède un exemplaire de celui usité au siècle dernier ; c'est un petit in-32, de 30 pages, imprimé à Troyes, chez la veuve de Jacques Oudot et Jean Oudot fils, rue du Temple, en l'année 1730. Il est intitulé « A B C pour instruire les petits enfants à apprendre leurs lettres » et porte, au-dessous du titre, la gravure de la Vierge assise, apprenant à lire à l'enfant Jésus et, sur la page précédente, la Vierge en prière et deux apôtres, assis sur des nuages et tenant suspendue sur sa tête une couronne, au-dessus de laquelle plane la colombe céleste. A la première page du texte, sont les syllabes ba, bé, bi, bo, bu, etc. ; à la deuxième page, les vingt-quatre lettres de l'alphabet. La lettre S est portée deux fois : s f, puis viennent les signes : &, J, pour et cœtera, les distinctions de l's et de l'f, Æ, Œ, puis les abréviations de am ou an, en ou em, etc., par les lettres a, e, surmontées d'un trait ; enfin les vingt-quatre lettres majuscules. Puis immédiatement, *en latin*, l'Oraison dominicale, le Salut Angélique ou *Ave Maria*, les douze articles de la foi ou *Credo*, la bénédiction de la table et l'action de grâces, le tout en gros caractères. Enfin, en

plus petits caractères, les sept psaumes de la pénitence et les litanies des saints, toujours en latin. Un siècle plus tard, cet ouvrage avait été fort peu perfectionné. Les vieux paysans, mal habiles à écrire, s'excusent encore maintenant en disant : « Que voulez vous ! Je n'ai appris qu'au livre de l'oiseau. »

Le hasard m'en a fait découvrir quelques exemplaires, par un vrai miracle de conservation, car rien, ni couverture, ni solidité du papier, ne défendait de la destruction ce mauvais petit cahier d'un sou. Deux exemplaires que j'envoyai au grand ministre de l'Instruction publique, M. Jules Ferry, ont été déposés par lui au musée pédagogique, à Paris (1).

Tous deux sont intitulés: *Alphabet français ou instruction pour la jeunesse*, forment un in-32 de 16 pages et portent sur la première et dernière page, servant de couverture, un oiseau posé sur une branche, avec une touffe d'herbe qui paraît lui passer entre les deux ailes. L'un est imprimé à Avignon, chez Jean-Marie Garignan, imprimeur-libraire, rue Saint-Michel, en l'an 1815, avec écusson, formé du chiffre du Christ, surmonté d'une croix nimbée. L'autre est imprimé à Orange, à l'imprimerie de Joseph Bouchony, et à Nîmes, chez Gaude fils, imprimeur-libraire, avec frontispice représentant une petite fille apprenant à lire à un petit garçon. Il ne porte pas de date, mais il paraît d'une époque postérieure.

Tous deux contiennent l'alphabet, les consonnes mises devant les voyelles, l'Oraison dominicale, la Salutation angélique, le Symbole des Apôtres, la confession générale, la recommandation de l'âme à Dieu, la bénédiction de la table, les grâces après les repas, les huit béatitudes évangéliques, l'invocation au Saint Nom de Jésus et les com-

(1) Revue pédagogique, 15 juillet, 1882, p. 37.

mandements de Dieu et de l'Eglise; le tout, cette fois, en français. Dans celui de 1815, il y a une page de syllabes qui manque à l'autre et qu'on a bien fait effectivement d'y ôter; on peut y lire, par exemple, ces barbares assemblages de lettres :

abs, ebs, ibs, obs, ubs
scat, scet, scit, scot, scut
zas, zes, zis, zos, zus

Chacun de ces livres porte en tête du texte une croix de Malte, et chaque élève, avant de lire, portait alternativement son index sur les quatre branches de la croix, en scandant les mots suivants :

Sainte Croix,
aidez-moi
à bien lire
ma leçon,

puis il faisait sur lui rapidement le signe de la croix, en ajoutant :

S'il vous plait. (1)

Le second livre, que l'on mettait ensuite aux mains des écoliers, était *le livre des bêtes*, débutant par un syllabaire suivi des mots simples en colonne, comme papa, maman, ce qui le faisait encore nommer familièrement *le li-*

(1) Cette coutume paraît très ancienne, et le nom de la *Croix de Dieu* était synonyme d'abécedaire en Provence et dans les états pontificaux de France, ainsi que le montre une délibération du conseil communal de Saint-Saturnin d'Apt du 24 novembre 1577, stipulant que chaque enfant solderait au régent, savoir à « ceux qui seront à l'*A B C, lire la Croix de Dieu,* 1 sou ; ceux qui seront au bout des Sept Psaumes, qui approchent de Notre-Dame, 2 sous, et les grammairiens, 3 sous par chaque mois ». (R. Rey, *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, tome XI, 1er trimestre.)

vre de papa, mama. Ensuite venaient de courtes descriptions de quelques animaux, avec planches grossièrement gravées sur bois, mais qui intéressaient les enfants : modeste début des livres à images, si nombreux et si élégants aujourd'hui.

Le troisième était *la Vie du Christ ou l'Histoire du Vieux et du Nouveau Testament*, traduction d'un vieux livre de piété, la *Vita Christi*, qui était déjà dans les mains d'Ignace de Loyola, au XVIe siècle, et qui fut amplifié et transformé par les Jésuites, comme livre de propagande populaire en faveur du futur dogme de l'Immaculée Conception.

Avec cet ouvrage, on donnait encore aux élèves une morale en action, tirée des auteurs de l'antiquité, ou un Télémaque.

L'étude de la lecture se terminait pour les enfants de 15 ans par *la lecture des vieux manuscrits*. Dans chaque maison, on conservait exprès une série de vieilles expéditions d'actes notariés des siècles précédents et on exerçait les enfants à les lire, en commençant par les plus lisibles et arrivant à de vieux grimoires. Tout servait : vieux contrats de mariage ou de vente, vieux testaments, vieilles pièces de procès. L'enfant de la maison arrivait ainsi à lire les vieilles écritures, à connaître et à garder dans sa mémoire les actes importants de ses ancêtres et la généalogie de la famille.

Pour l'écriture, il n'y avait pas de modèles ; l'instituteur écrivait de sa propre main la première ligne de chaque page du cahier de l'élève, et celui-ci la recopiait. Le travail personnel de l'instituteur était considérable, son enseignement étant tout oral et d'exemple. On enseignait cinq sortes d'écritures : la *cursive*, la *bâtarde*, la *coulée*, la *ronde* et la *gothique*, ces deux dernières bien entendu seulement aux élèves qui restaient de longues années à l'école.

Pour l'arithmétique, l'instituteur procédait comme pour l'écriture, en mettant lui-même les opérations à faire en

tête des pages du cahier des élèves; pas de livres, pas de tableau noir, enseignement tout oral et de mémoire. Quand la nuit arrivait (elle tombe vite en hiver) et que la classe n'était pas finie, on répétait, tous ensemble et à haute voix, les tables d'addition, de soustraction et de multiplication, qu'on appelait le *livret d'arithmétique*; l'instituteur posait quelques questions, et on s'en allait. Les quatre règles sans théorie et, pour les plus forts, les calculs d'intérêts ; c'était tout.

En fait de livre pour l'enseignement de l'arithmétique, on avait un petit opuscule intitulé : *le Système métrique*, composé par un instituteur de Barcelonnette, nommé Honnorat, et qui donnait, avec les quatre règles, une exposition très succincte du système métrique et sa concordance avec les anciennes mesures usitées dans la vallée de Barcelonnette et en Provence.

L'histoire, ni la géographie n'étaient enseignées dans les écoles primaires ; mais, en revanche, l'instituteur apprenait le catéchisme aux enfants.

Sous le premier empire, il n'y eut que le catéchisme du cardinal Fesch, archevêque de Lyon, Vienne et Embrun, primat des Gaules, grand aumônier de l'Empire, sénateur, grand cordon de la Légion d'honneur, etc., etc., approuvé par le cardinal Caprera, légat *a latere* du Saint-Siège apostolique. Un décret de l'Empereur du 4 avril 1806 ordonnait qu'il serait seul en usage dans l'Empire.

Dans les hameaux, les instituteurs loués pour la saison d'hiver, dont j'ai parlé plus haut, dans les centres, quelques écoles privées, sans aucune subvention, à Barcelonnette, trois écoles privées : Donadieu Benoît, Gilly, dit San-Malo, et Bellon, dit lou Négré, où les petits enfants étaient reçus moyennant 1 fr. 25 à 1 fr. 75 par mois, et deux écoles supérieures privées, celle de Clarion et celle de l'abbé Roux, où l'on payait 3 francs par mois. En 1817, une société littéraire se fonda à Barcelonnette et créa une bibliothèque; la commune lui accorda une subvention de

30 francs (1). C'est tout ce que nous trouvons dans les délibérations.

En 1830, le mouvement reprend, bien timide encore, sous l'impulsion de la bourgeoisie voltairienne ; l'Etat vote quelques fonds pour créer *une* école primaire *par arrondissement*. Barcelonnette, invitée à fonder son école, put répondre avec un certain orgueil :

« Considérant que, par les soins de M. le Maire, l'instruction des pauvres dans cette commune n'a jamais été négligée ; que les enfants des familles aisées ont aussi leurs écoles séparées, que les sexes n'y sont réunis dans aucunes ; que les instituteurs et les institutrices sont légalement autorisés et capables par leur instruction et leur moralité ; que le traitement de chacun est au-dessus du maximum ordinaire, sur lequel ils ne réclament pas ; que la rétribution scolaire des élèves est modérée et établie par l'usage à 1 fr. 25 c. et 1 fr. 75 c. par mois pour le deuxième degré ; que l'instruction primaire est plus avancée qu'en aucune autre commune du département ; que tout le monde dans ce pays-ci sait lire, écrire et chiffrer ; le Conseil est d'avis de ne rien changer à l'état actuel et, pour favoriser de plus en plus l'instruction de la classe indigente, vote 100 francs par an pour l'encourager, en sus des sommes accoutumées. »

L'enseignement mutuel y était appliqué depuis 1819 dans les écoles des filles, comme dans celles des garçons (2).

Quand Guizot présenta la loi du 28 juillet 1833, qui ordonna la création d'une école primaire dans chaque commune pour les garçons, il n'y est pas question d'écoles de filles ; leur instruction ne préoccupait pas encore les pouvoirs publics ; mais, dans notre vallée, de simples culti-

---

(1) Aujourd'hui, la bibliothèque municipale scolaire contient 630 volumes et s'enrichit tous les jours.

(2) Délibération du 2 avril 1819.

vateurs sentaient le besoin de relever la condition intellectuelle de leurs femmes, de leurs sœurs, de leurs filles.

Un humble berger, Bellon Jean-André, du Villard de Faucon, en léguant son bien à l'hospice de Barcelonnette, lui imposait, par son testament du 1er janvier 1836, l'obligation de « consacrer chaque année : 1° 350 francs, pour une école de filles qui sera tenue chaque année à perpétuité, à compter de l'année de son décès (1841) dans la maison de l'hospice, dans laquelle seront admises gratuitement les filles pauvres de la commune de Barcelonnette, de celle de Faucon et de celle d'Enchastrayes; 2° 150 francs, pour une école de filles à Faucon; 3° 150 francs pour une école de filles à Enchastrayes.

Son frère, Bellon Jean-Baptiste, simple berger aussi, par son testament du 22 mai 1835, lègue à la commune de Fours une rente de 250 francs, pour y créer une école de filles.

Vigne Jean-Baptiste avait fait un legs de 152 francs de rente, en 1824, à la commune du Lauzet, dans le même but, et Derbez Jean-Baptiste fit un legs semblable en 1846.

A Jausiers, c'est une femme, Audiffred Elisabeth-Gabrielle, qui lègue dans ce but, le 7 juin 1837, une rente de 578 francs.

Toutes ces fondations montrent en quelle estime les gens du peuple tenaient l'instruction. Si elles font le plus grand honneur à notre pays, elles doivent faire honte aux gouvernements qui ont attendu le 10 avril 1867 pour instituer une école de filles par commune, et encore par commune ayant au moins 500 habitants !

En 1833, une école primaire pratique ayant été annexée à l'école normale d'instituteurs, nouvellement fondée à Barcelonnette, la commune put y envoyer jusqu'à 96 élèves. Malgré cela, elle maintint une école communale élémentaire publique, dont l'instituteur touchait 200 francs de la commune et la rétribution mensuelle. Deux ans après, elle

comptait 104 élèves, payant des rétributions diverses, selon la position et la fortune des parents :

14	élèves	payaient	1 fr.	25 c.	par mois.
17	—	—	1	05	—
16	—	—	0	85	—
22	—	—	0	55	—
36	—	—	0	05	—

Cette dernière contribution est remarquable ; elle est si faible qu'elle n'a eu pour seul but que de n'infliger à aucun enfant la qualité d'indigent. Ce but a été atteint de nos jours par la gratuité, mais en mettant à la charge de la masse des contribuables les dépenses de l'instruction des enfants riches. On a voulu éteindre cette distinction des riches et des pauvres sur les bancs de l'école primaire ; mais elle subsistera toujours. Les bourses des lycées et des autres écoles du gouvernement sont là pour le démontrer.

Cinq ans plus tard, le préfet ne voulut plus accepter cette rétribution mensuelle graduée sur la fortune, qui, pendant sept ans, avait été appliquée à l'école élémentaire et à l'école pratique annexée à l'école normale, comptant 140 élèves et qui était divisée en trois cours. Il imposa la rétribution suivante :

50 centimes pour les élèves qui n'apprenaient qu'à lire ;

1 franc pour ceux qui apprenaient à lire et à écrire ;

1 fr. 50 c. pour ceux qui y ajoutaient l'arithmétique, la grammaire et la musique.

Il fallut admettre des élèves gratuits. Etait-ce mieux ?

En 1841, la commune mit un adjoint à l'école élémentaire et créa au collège une école primaire supérieure, avec un instituteur à 700 francs par an et trois maîtres adjoints à 100 francs par an, plus une rétribution mensuelle de 4 francs. Deux ans après, elle vota 300 francs pour une bibliothèque communale.

Dès 1858, la commune de Barcelonnette demanda la nomination d'une directrice de salle d'asile et, en 1860, ne voyant rien venir, elle installa la salle d'asile dans la maison de l'hospice, sise au levant de l'église Saint-Pierre, en lui donnant l'ancien cimetière, désaffecté depuis plus de trente ans, pour jardin de récréation. Les sœurs de Saint-Joseph de Lyon, qui la dirigèrent, eurent 800 francs par an ; la rétribution des payants fut de 1 franc et 1 fr. 50 c. par mois.

Depuis 1864, le papier, les plumes et l'encre furent fournis aux élèves de l'école primaire pratique, au moyen d'un crédit annuel de 250 francs ; l'école de l'Adroit reçut 150 francs, la bibliothèque communale 100 francs, les sœurs de Saint-Joseph, pour l'école des filles, 400 francs, et, pour l'installation d'un cours d'adultes, le soir, le Conseil vota 150 francs.

En 1871, en renouvelant la subvention de 400 francs à l'école des filles des sœurs de Saint-Joseph, le Conseil exigea que sur cinq maîtresses il y en eût au moins trois munies, non de la lettre d'obédience, mais de leur brevet complet, et cette condition fut maintenue en 1875, quand leur subvention fut portée à 800 francs.

En 1876, le directeur de l'école normale ne voulant plus recevoir que 50 élèves à l'école pratique, le Conseil installa une école communale au collège, avec un instituteur principal, au traitement de 900 francs, un adjoint, au traitement de 700 francs, dépensa 1,200 francs pour l'appropriation des classes et l'achat du mobilier et 2,000 francs pour préparer le logement des instituteurs au second étage de la mairie.

Au moment où l'enseignement primaire va devenir une des principales charges de l'Etat, nous pouvons embrasser d'un regard l'œuvre de nos ancêtres et leur rendre cette justice qu'ils ont toujours compris l'importance capitale de l'instruction primaire et qu'avec de faibles ressources, sans le secours de personne, ils ont su, à toutes les époques,

en assurer les bienfaits à leurs enfants. Les illettrés sont excessivement rares dans la vallée de Barcelonnette. M. Durand, sous-préfet, qui venait de la Bretagne, exprimait son étonnement, après les opérations du tirage au sort de 1883, de n'avoir constaté la présence d'aucun illettré dans tout le contingent de l'arrondissement. « C'est certainement là, m'écrivait-il, le plus beau témoignage que je puisse accorder à une population ; j'en ai été émerveillé. »

Il a fallu que le peuple reprit la libre direction de ses destinées pour que l'instruction gratuite, laïque et obligatoire, des garçons et des filles fût enfin établie en France d'une façon définitive. Ce sera l'éternel honneur de notre troisième République et du ministre Jules Ferry, qui a présidé à cette œuvre et couvert le pays de maisons d'écoles spacieuses, aérées et bien éclairées. C'était la première chose à faire pour rendre l'école salubre et attrayante. Quel changement ! Il faut relire la note de l'inspecteur Lions André, dans l'enquête de 1881 sur l'état des locaux.

Il demanda l'interdiction des locaux suivants :

« Canton du Lauzet : l'école des filles de Saint-Vincent. 24 élèves, 15 mètres carrés de surface, reçoit le jour par une porte vitrée ; vraie cave à choux. L'école de Costebelle. véritable écurie, de même que toutes les écoles temporaires du canton.

« Canton de Saint-Paul: Mélezen, véritable bouge. Meyronnes, 55 élèves, 24 mètres carrés de surface.

« Canton d'Allos : tous, sauf celui de la Beaumelle. Allos, 68 élèves, 5 mètres de long, 7 mètres de large et 2m,25 de hauteur, soit 35 mètres carrés de surface et 79 mètres cubes d'air ; le règlement ministériel exigeait 97 mètres de surface et 340 mètres cubes d'air.

« Canton de Barcelonnette, l'école de Bayasse et des Sanières (filles). »

La commune de Barcelonnette donna l'exemple. Aussitôt la loi du 30 juin 1881 promulguée, la Caisse des écoles

étant créée depuis trois ans, la commune passa des promesses de vente pour un enclos avec remises, au midi de la ville (maison Hélion-Faudon), et présenta un projet de 50,000 francs pour l'école des filles et l'asile. Le ministère le repoussa et l'obligea à faire plus grand. La commune alors acheta, au couchant de la ville, 5,400 mètres de terrain, au prix de 12,000 francs, présenta ses projets et demanda une subvention. Avec le mobilier, la dépense totale s'est élevée à 150,000 francs, sur lesquels la commune a obtenu une subvention de 61,000 francs. En 1883, tout était terminé ; les bâtiments étaient assez vastes pour contenir encore l'école des garçons, qui y fut installée en 1888.

En somme, c'est une dépense pour la commune de 89,000 francs ; mais l'instruction populaire a un temple digne d'elle à Barcelonnette (1).

Il en fut de même dans tout l'arrondissement. Chaque commune a créé ou agrandi écoles de chef-lieu et écoles de hameau.

Le canton de Barcelonnette possède actuellement (1891) 9 écoles de garçons, 9 de filles et 28 mixtes, recevant 624 garçons et 507 filles. Le canton du Lauzet possède 6 écoles de garçons, 5 de filles et 25 mixtes, recevant 506 garçons et 454 filles. Celui de Saint-Paul, 5 écoles de garçons, 4 de filles et 10 mixtes, recevant 243 garçons et 207 filles. Enfin celui d'Allos, 1 école de garçons, 1 de filles et 6 mixtes, recevant 118 garçons et 118 filles. Au total, dans tout l'arrondissement, il y a 20 écoles spéciales aux garçons, 19 écoles spéciales aux filles, 69 écoles mixtes, soit 108 écoles primaires, recevant 1,491 garçons et 1,286 filles ; ce qui donne 2,777 enfants, pour une population totale de 14,760 âmes, réparties dans 20 communes.

(1) En 1885, la dépense pour constructions scolaires s'élevait déjà dans les Basses-Alpes à 2,414,595 francs.



Il y a, en outre, les deux seules écoles congréganistes libres de l'arrondissement : celle des sœurs de Saint-Joseph de Lyon à Barcelonnette, qui a 5 classes et 168 élèves, et celle des sœurs de la Doctrine chrétienne de Digne, à Ubaye, qui a 2 classes et 47 élèves.

Enfin, la salle d'asile de Barcelonnette, tenue par deux sœurs, et une salle d'asile au Lauzet.

Instituteurs et institutrices sont bien logés, bien rétribués (1), bien surveillés par l'inspecteur primaire d'arrondissement.

Chaque école a sa bibliothèque scolaire et sa petite collection ; chaque canton a sa bibliothèque pédagogique. L'instruction primaire est assurée pour l'avenir et, dans une génération ou deux, il semblera qu'il a dû toujours en être ainsi. On relira avec étonnement les notices retraçant les efforts qu'il a fallu faire pour obtenir ce résultat, et nos fils, comme nous, admireront la prévoyante sollicitude de nos ancêtres, pour assurer l'instruction à leurs enfants, malgré leur pauvreté et l'indifférence ou l'hostilité des gouvernements monarchiques.

(A suivre.)

---

(1) La loi du 18 juillet 1889 assure en 1897, au plus tard, aux instituteurs de 1,000 à 2,000 francs suivant la classe ; aux institutrices de 1,000 à 1,600 francs ; aux inspecteurs de 3,000 à 5,000 francs, plus les indemnités départementales, qui varient de 200 (minimum) à 2,000 francs.

Une Famille Provençale au XV[e] Siècle

LES GUIRAN-LA-BRILLANE

D'après des documents inédits

LES GUIRAN-LA-BRILLANE.

Rien n'est intéressant comme de rechercher, dans les actes de nos anciens notaires, la véritable histoire de beaucoup de familles qui formèrent la classe dirigeante de la Provence, aux trois derniers siècles, et que nous voyons figurer au Parlement, à la Cour des Comptes, au sein des magistratures locales et communales. C'est là qu'on peut juger des conditions dans lesquelles se fit leur fortune et grandit, avec leur situation, leur classement social. C'est en les prenant dans leurs origines, souvent, presque toujours fort modestes, lorsque le cadre de leur existence était tout domestique, et en les suivant aux divers degrés de leur élévation dans la vie publique, que se découvrent à nous les vertus et les qualités foncières de races fortement trempées pour la lutte, leur esprit de travail, leur énergie, et une énergie constante dans l'effort, et, pour tout dire en un mot, leur ressort moral.

La notice que nous allons consacrer aux Guiran-la-Brillane en donnera un exemple remarquable.

Les Guiran, à leurs débuts, étaient loin de ce qu'ils devinrent plus tard. Leur berceau, aux XIV[e] et XV[e] siècles, fut une boutique d'épicerie ; de là, ils montèrent d'abord à la Cour des maîtres rationaux, puis à la Cour des Comptes et au Parlement, et, en même temps, ils prenaient un rang des plus distingués dans la noblesse provençale, successi-

vement seigneurs de plusieurs fiefs, du Castellet, de la Morée, de Peiresc, et enfin de la Brillane. Parvenus au terme de leurs ambitions, ils firent alors ce que leurs pareils pratiquaient sur toute la ligne. Mettant un faux orgueil à dissimuler leur première obscurité, ils se créèrent une généalogie fantastique.

En 1619, ils faisaient insérer dans l'*Histoire de la principale noblesse de Provence*, par B. de Maynier, que le premier de la maison Guiran avait été « Hugues Guiran, chevalier, du lieu de Malemort, cotisé pour les cavalcades de l'année 1395 » ; et le reste était à l'avenant, avec un parti pris de masquer la vérité qui dépassait toute mesure.

Un siècle et demi après, en 1759, le *Nobiliaire* d'Artefeuil se bornait à classer cette famille parmi celles qui, au XIVe siècle, « jouissaient des privilèges accordés aux maisons nobles » ; mais combien d'erreurs dans la suite de la généalogie, pour les temps lointains où ses origines eussent dû être exactement fixées ! Et quel soin employé à transformer déjà en un gentilhomme Guilhem Guiran, le grand ancêtre, duquel sont descendus les Guiran-la-Brillane !

De là, l'intérêt de notre petite étude. En nous découvrant au vrai ce que furent et ce que firent Guilhem et cinq de ses fils, elle sera infiniment plus à leur honneur que la fabuleuse histoire par laquelle leurs descendants prétendirent se classer dans la plus vieille noblesse de Provence.

I.

GUILHEM GUIRAN.

Le premier des Guiran dont le nom soit arrivé jusqu'à nous s'appelait *Guilhem* ou Guillaume. C'était un épicier, non sans quelque importance ; les notaires le qualifiaient le plus souvent de *providus vir apothicarius,* sans le décorer du titre de *nobilis*, alors usuellement donné aux commerçants d'un ordre plus élevé, tels que les Passis, les

Vento, les Montolieu, les Villages, les Forbin, à Marseille ; les Tressemanes, Aygosi et autres, à Aix ; les Grille, à Arles, etc.

L'épicerie de Guilhem Guiran était établie dans une maison lui appartenant, au cœur même de la ville d'Aix, là où le négoce était le plus actif, en une rue nommée *Carreria recta* ou la rue droite, et qui, dans la suite des temps, étant devenue le centre où s'agglomérèrent les orfèvres, leur emprunta son appellation nouvelle. Il n'était pas alors de ville et aussi de village qui, grâce à la reconstruction de vieux quartiers ruinés, ne possédât sa *rue droite*, sa grande artère ouverte au commerce ou aux besoins de l'industrie agricole, à travers un fouillis de rues tortues, où la circulation n'était guère possible aux charrettes. La boutique de Guilhem se trouvait donc des mieux situées, et elle semble avoir été largement approvisionnée en drogueries, *drogarie*, car, après sa mort, vers 1416, le tout fut évalué à la somme de 342 florins.

Une particularité propre à l'époque doit être notée ici, sur les capitaux dont s'alimentaient tous les genres de commerce et avec lesquels ils s'exerçaient. Les prêts ne produisant pas légalement des intérêts, selon la loi civile d'alors, qui consacrait à cet égard l'interdiction résultant de la loi canonique, le seul mode de faire fructifier l'argent, en dehors de l'achat de biens-fonds, était de le placer chez des marchands qui le mettaient en valeur, et l'on partageait avec eux les profits. De là, dans les minutes des notaires du temps, les très nombreux contrats qu'on y trouve, portant comme intitulés : *Debitum ad omnem fortunam*, *debitum ad medium justum lucrum*, ou *ad mediam partem lucri facti seu perditi*.

Nous n'avons pas rencontré de semblables contrats passés avec des banques proprement dites. Mais nous les voyons journellement pratiqués avec des magasiniers, des drapiers, des merciers, des nourriguiers ou éleveurs de bestiaux. De simples artisans recevaient également des

capitaux en commandite et, par eux, faisaient prospérer leur industrie.

Et ce n'étaient pas uniquement les particuliers qui plaçaient de la sorte leur argent : c'étaient les communautés religieuses, les recteurs de chapellenies qui, ayant à ne pas laisser improductif un capital de fondation, recouraient à cette industrie mercantile dans laquelle leur rôle était celui de bailleurs de fonds.

Guilhem Guiran reçut plus d'un de ces prêts. En 1408, une sœur Racaona, prieure du monastère de Notre-Dame de Nazareth à Aix, plaçait chez lui *in commendam* cinquante florins. L'acte signalé par de Haitze ne nous a pas été donné dans son contexte ; mais nous en avons un de quelques années après, qui est à citer comme spécimen.

24 septembre 1434. — « Anno Domini millesimo... et die... notum sit quod Jacobus Aguilhenqui, mercerius civitatis Aquensis, bona fide, confessus fuit nobili et circumspecto viro domino Johanni de Donis, jurisperito dictæ civitatis, presenti, se ab eodem habuisse et recepisse videlicet florenos currentes in Provincia quinquaginta, tenendos per ipsum Jacobum in ejus arte merceriæ et in mercatura artis predictæ exercenda, *ad mediam partem totius lucri vel dampni ex illa proveniendi*, a festo Sti-Michaelis proxime venturo ; — promittens dictus Jacobus eidem domino Johanni de dictis quinquaginta florenis fideliter mercari et negotiari in mercatura predicta, et ipsos integraliter reddere in pecunia, cum medietate lucri, vel tantum minus quantum fuerit, medietate dampni, ex operata mercatura, in fine dicti temporis, ita tamen quod, si Jacobus ipse denuntiaverit fere dampnum ex mercatura predicta, ipsum dampnum legitime probetur et probare teneatur, pacto quod bonum, verum et legale computum reddeat, ut, in talibus et inter mercatores bonos, est fieri solitum ad omnem fortunam (1). »

---

(1) Minutes de Johan Lantelmi, notaire à Aix.

Ce genre de prêts continuait à être très répandu un siècle après, ainsi que le montre le texte suivant, que nous fournissent les minutes de Raymond, notaire à Vence. Nous le prenons entre beaucoup d'autres :

19 février 1501..... « **Magister Anthonius Elziarii, sabaterius de Vencia, confessus fuit habuisse a domino Johanne de Fabruca, rectore capellaniæ fundatæ ad altare majus ecclesiæ cathedralis Venciæ, capitalem dictæ capellaniæ, videlicet sexaginta sex florenos et grossos octo...., cum quibus promisit negotiari *in terra, et non per mare, communi periculo ipsarum partium, ad tempus unius anni....* »**

Ici, il s'agit d'un cordonnier. Ailleurs, c'est un boucher qui traite avec un notaire d'Aix, Antoine Mayffredi ; mais celui-ci, tout en limitant selon l'usage le prêt à un an, pour surcroit de garanties, exige que son emprunteur, Pierre Vignole, lui rende compte de son négoce de deux mois en deux mois. — « *Et debeat reddere Anthonio bonum et legale computum de lucro proveniendo ex ipsis quadraginta florenis, de duobus in duobus mensibus*... (1) »

Ces quelques traits, sur les conditions générales dans lesquelles se pratiquait le commerce, nous ont un peu fait perdre de vue notre épicier de la Rue Droite. Hâtons-nous d'y revenir, pour constater simplement, avec sa qualité de marchand, celle de propriétaire foncier, par laquelle il relevait sa situation. Déjà propriétaire à Aix, au quartier de Malosse, le 23 juin 1413, il acheta de Claire Forcalquier, veuve de Jacques Forcalquier, une bastide à Saint-Cannat (2), et, le 19 juillet 1413, sans doute pour y établir un troupeau, il faisait l'acquisition de cinquante *anouges* (anteniers).

Nous voilà instruits des succès de son négoce. Quel était son état de famille ?

---

(1) Minutes de Mauy, notaire à Aix.

(2) Minutes d'Arpilhe, notaire à Aix.

Comme beaucoup de Provençaux et de Français du moyen âge, qui n'aimaient pas le veuvage, Guilhem Guiran épousa successivement jusqu'à trois femmes (1). De là, à son foyer, toute une légion d'enfants dont il était le patriarche. La première, qui semble être morte de bonne heure, lui avait donné un fils nommé *Louis*. — De noble Bérengère Féraud, la deuxième, il en eut deux autres, *Elzéar* et *Pierre*, — et de la troisième, nommée Elienos de Rognes, fille de Bertrand de Rognes, jurisconsulte, *jurisperitus*, lequel était descendu de l'Embrunois, son pays d'origine, pour se fixer dans cette dernière localité, étaient nés encore quatre garçons, *Rostang, Laugier*, *Raymond* et *Nicolas*, plus deux filles, *Antoinette* et *Douce*.

En tout, sept garçons à mettre en train de faire à leur tour leur fortune, sans compter les filles à pourvoir d'une dot, et cela avec un patrimoine foncier qui, en se divisant entre eux, devait se réduire presque à rien ! Et combien cette division menaçait d'être difficile ! Quel malaisé règlement d'héritage à effectuer, dans une famille où les enfants étaient de trois lits différents !

Là est sans doute la raison d'un fait extraordinaire pour l'époque et par lequel la conduite de Guilhem Guiran, dans sa vieillesse, nous apparaît au premier abord peu expli-

---

(1) Un savant et spirituel érudit, M. Louis Guibert, auquel on doit la publication de toute une série très étendue de Livres de raison limousins, et notamment de celui d'Etienne Benoist, né à Limoges en 1358, et consul de cette ville en 1426, 1427 et 1428, consacrait naguère à ce dernier une nouvelle étude intitulée : *Le troisième mariage d'Etienne Benoist.*

« On ne divorçait pas, dit-il, dans ces temps-là, et il arrivait rarement que les époux se séparassent ; mais, quand la mort avait rompu les liens qui attachaient deux conjoints l'un à l'autre, l'époux survivant se consolait le plus souvent dans un délai raisonnable, ou, sans se consoler peut-être, se remariait volontiers. »

cable et même condamnable. Il n'était pas alors un père de famille qui ne se fit un point d'honneur, et plus encore un devoir de conscience, de tester, d'assurer la paix de son foyer par l'expression solennelle de ses dernières volontés (1). Or, il mourut *intestat*, et, deux années après sa mort, ses enfants terminaient par un acte de partage la liquidation de son patrimoine (27 avril 1418). Elienos de Rognes, sa veuve, y intervint comme tutrice de ses enfants mineurs. Les sept fils de Guilhem n'en retirèrent pas grand chose, chacun pour leur compte. Les moindres parcelles de terre étant subdivisées en autant de parts qu'il y avait d'intéressés, il advint qu'une vigne, par exemple, fut l'objet de sept lots de cinq quarterées.

Guilhem avait évidemment reculé devant une telle ex trémité.

Mentionnons que sa veuve, Elienos, suivant son exemple, ne tarda pas à se remarier elle aussi. En 1419, elle se démit de sa tutelle entre les mains d'Elzéar, son beau-fils, et elle épousa en secondes noces Elzéar de Villemur, co-seigneur de Pierrevert.

On eût dit que tout se réunissait pour jeter le désarroi dans cette famille, au lendemain même du jour où son chef venait de lui donner un lustre qui lui faisait présager un brillant avenir. Guilhem Guiran avait mérité, par l'importance de sa situation commerciale et sans doute aussi par ses capacités comme administrateur, d'être nommé syndic de la ville d'Aix, en 1409 et 1414. Devait-il emporter avec lui l'honneur de compter parmi les principaux de la cité ? Le supposer serait mal connaître les fortes races qui formaient les classes dirigeantes de la démocratie provençale, au moyen âge, dans les villes et les moindres bourgs.

---

(1) Voir notre livre : *Les Familles et la Société en France avant la Révolution, d'après des documents originaux*, 4me édit. revue et augmentée (Tours, Mame, 1879), t. II, pp. 279 et suiv.

A défaut de la stabilité que donne la propriété foncière, elles avaient celle inhérente à la tradition, aux vertus du foyer, unies à un énergique esprit de travail. La bourgeoisie et même toute une catégorie de nobles peu fortunés, n'ayant accès dans le monde aristocratique que par la possession d'un démembrement de fief, par leur qualité de co-seigneurs, cherchaient dans le commerce les moyens d'élever leurs enfants, de doter leurs filles, de pousser leurs fils aux études, et, en leur faisant prendre le grade de docteur, de les outiller pour remplir les offices de magistrature. Non seulement d'obscurs personnages, tels que Guilhem Guiran, tinrent avec succès, sous ce rapport, une boutique d'épicerie qui fut le berceau de leur fortune, mais des gens de marque ne dédaignaient pas, jusque dans leur contrat de mariage, de se qualifier d'apothicaires. Parmi eux, nous nommerons noble maître Honorat de Valbelle, *apothicarius civitatis Massiliensis*, épousant le 2 juin 1515, noble Alayonne d'Arsaqui.

Dans les familles nombreuses, il n'était pas donné à tous les enfants de grandir en situation au point de dépasser leur père. Chacun se débrouillait de son mieux, selon ses aptitudes, les uns montant parfois jusqu'aux plus hauts degrés de l'échelle, lorsque les autres restaient aux plus bas ou se tenaient dans une zone intermédiaire. De là, entre frères, des écarts, des différences de condition, des contrastes qui nous paraîtraient aujourd'hui chose plus que choquante. On rencontre des nobles docteurs en droit qui ne croient pas déchoir et faire déchoir leurs fils, en les mettant en apprentissage, en les louant pour cet objet à un marchand. Ceci vaut la peine de nous y arrêter et d'en fournir un exemple.

« 1537. — Nobilis et egregius vir Dominus Pancratius Domicellii jurium doctor, et honesta mulier Andriana Malespine, conjuges hujus civitatis Aquensis, filium suum Johannem Domicelli, locant hono-

rabile viro Johanni de Burgo, draperius, *ad addiscendum artem draperie et calcetarie (1).* »

Il est vrai que la corporation des drapiers était classée hors pair ; mais que dire de nobles se mettant au service de vulgaires marchands revendeurs, toujours à titre d'apprentis ? Tel fut le cas de noble Johan Salvan d'Aubenas :

« 1501, 15 février. — Nobilis vir Johannes Salvanhi, villæ de Albenassio, se locavit et opera sua discreto viro Egidio Tibaudi, mercatori civitatis Aquensis, *ad standum, addiscendum et operandum artem revendendi (2).* »

Mais revenons à notre Guilhem Guiran, mourant sans testament, comme s'il eût reculé devant la difficulté d'un règlement de succession entre sept fils issus de trois mariages ; ou plutôt arrivons vite à considérer la situation dans laquelle il laissa ceux qui étaient d'âge à se l'être faite, et suivons les autres dans la carrière que travaillèrent à leur ouvrir leurs frères aînés. Malgré la médiocrité du patrimoine qui leur était advenu en partage, cinq d'entre eux tout au moins, les seuls sur lesquels nous soyons renseignés, non seulement ne déchurent pas de la condition que s'était créée leur père, mais surent la relever encore, et quelques-uns devinrent même des hommes marquants à divers titres.

Chez ces cinq frères Guiran, point des contrastes extrêmes de position, d'état social, que nous signalions plus haut ; rien que le spectacle uniforme d'une existence toute de travail, sur le terrain de l'industrie pastorale ou com-

(1) Darbez, substitut de François Borrilli, f° 265.

(2) Imbert Borrilli, f° 97.

merciale, lorsqu'elle n'était pas consacrée à l'Église ou à un office de judicature.

En un mot, par leur genre de vie, par leurs alliances, par celles qu'ils ménageront à leurs enfants et qui marqueront de plus en plus le mouvement d'ascension par lequel se caractérise le monde des familles commerçantes de l'époque, au XVe siècle et dans la partie prospère du XVIe, ils vont nous offrir, un à un, des types bien intéressants à tirer de l'oubli.

Que n'avons-nous leurs Livres de raison, pour nous renseigner sur des particularités qui nous initieraient à l'économie et à la constitution de leurs ménages ! Elles seraient d'un attrait dont sont dépourvus d'arides actes de notaires. Ces actes nous seront cependant une source précieuse à consulter, ne serait-ce que pour fixer les qualités qui leur étaient communes et par lesquelles ils se distinguèrent.

II.

LES FILS ET DESCENDANTS DE GUILHEM GUIRAN.

I. — Louis Guiran.

Le moderne historien de l'ancienne Université d'Aix, auquel on doit d'avoir déterminé ses origines d'après les sources, M. Ferdinand Belin, en fixe la fondation aux premières années du XVe siècle. « Louis II, roi de Sicile et comte de Provence, qui venait de rendre à la ville d'Aix ses anciens privilèges, qui avait en 1399 solennellement promis que désormais la Cour du sénéchal et du juge mage, la Chambre des Comptes et des maîtres rationaux, la Chambre des archives et celle du fisc, se tiendraient continuellement à Aix et non ailleurs », paraît avoir le

premier songé à établir, dans sa capitale, ce qu'on appellerait aujourd'hui un centre universitaire (1). »

Aix n'avait eu jusque là que des écoles privées, où étaient enseignés le droit canonique et le droit civil. On y trouvait des docteurs exerçant le professorat en théologie et le professorat en lois, des écoliers suivant régulièrement leurs cours. Mais cela ne constituait pas, à proprement parler, une Université, et celle-ci ne prit naissance que par l'initiative de Louis II, lorsqu'il réunit en un même corps les deux Facultés de théologie et de droit, lui donnant les libertés nécessaires à son fonctionnement, accordant aux maîtres et étudiants certains privilèges. Cet acte de fondation ne nous est pas parvenu ; mais il semble avoir précédé de peu la bulle. par laquelle, au mois de décembre 1409, le pape Alexandre V ratifia l'œuvre de Louis II et étendit à la nouvelle Université, aux membres des diverses Facultés qui y seraient créées, écoliers et professeurs, les privilèges et immunités accordés par le Saint-Siège aux Universités de Paris et de Toulouse.

Les commencements sont toujours difficiles. La petite Université établie à Aix ne pouvait, à ses débuts, lutter avec celles d'Avignon, de Montpellier et de Toulouse, vers lesquelles se portait le courant, où la jeunesse provençale elle-même était attirée par des professeurs en renom. « Louis II s'émut et s'inquiéta, continue M. Belin ; il résolut de faire un solennel appel aux archevêques, évêques, abbés et prélats de ses Comtés de Provence et de Forcalquier. » De là la lettre qu'il leur adressa de Paris, en décembre 1413, lettre pressante où étaient longuement détaillés et énumérés les avantages qu'offrait la ville d'Aix aux écoliers.

---

(1) *Histoire de l'ancienne Université de Provence*, ou *Histoire de la " fameuse " Université d'Aix, depuis sa fondation (1400-1409) jusqu'en 1793*, d'après les manuscrits et les documents originaux, par Ferdinand Belin, recteur de l'Académie d'Aix. (Paris, Alph. Picard ,1892.)



comme centre d'études. Aux syndics et conseillers, ayant la charge des affaires locales, fut laissé le soin de prendre en main la pleine réussite de celle-ci, par l'appel de maîtres ayant quelque réputation.

M. Belin nomme à ce sujet Jean de Vitroles, « personnage considérable dans son ordre et docteur en droit, d'abord recteur du Collège Saint-Germain, à Montpellier. et qui, en 1413, se démit de sa charge pour occuper une chaire en droit à l'Université d'Aix ». Le droit dont il s'agit ici était le droit canonique. Jean de Vitroles est qualifié de *decretum doctor*, dans un procès-verbal d'examen de licence des 23, 24, 28 et 29 janvier 1419.

Quant au professeur de droit civil, c'est à Avignon qu'on alla le chercher ; et, celui qui fixa le choix du Conseil de ville d'Aix fut précisément un Aixois, dont la nouvelle Université devait vouloir se faire particulièrement honneur, en le ramenant là où il pouvait le mieux se distinguer lui-même.

Cet Aixois, transplanté à Avignon, était Louis Guiran. le seul fils que Guilhem eût eu de sa première femme. Sans doute, il s'était expatrié, un peu à cause du second mariage de son père, et aussi parce que l'Université de cette ville lui offrait plus de ressources pour ses études. En 1406, il y était un des quinze docteurs qui composaient son conseil et qui en élaborèrent les statuts, édictés à cette date. De plus, dans la même année, il y remplissait les fonctions de lieutenant du Primicier. En 1419, nous le trouvons à Aix, faisant passer un examen de licence ès-lois, comme professeur de droit civil (1).

Voilà ce que M. Belin nous apprend sur son compte : mais d'autres sources d'information nous en disent plus long à son égard, et de nombreux actes de notaires font mention de Louis Guiran à d'autres titres.

---

(1) Ferdinand Belin, pp. 26-27.

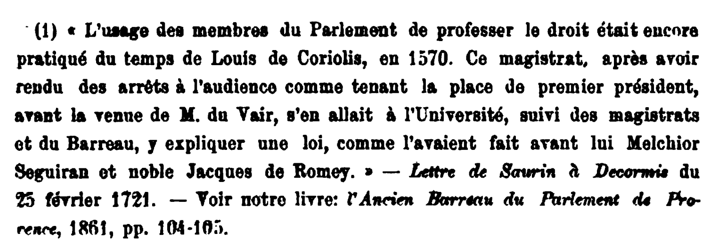
Il n'y est pas seulement qualifié de *doctor*, *juris civilis professor;* il y est nommé comme prêtre, chanoine de Saint-Sauveur et un des présidents du Parlement royal qui sont de résidence à Aix : *ex dominis presidentibus regii Parlamenti Aquis residentibus* (acte du 8 mars 1416, Guilh. Borrilli, not.) Plus tard, le 27 décembre 1421, il fut reçu maître rational.

Il réunissait donc dans sa personne les charges et les honneurs les plus divers : à la fois homme d'église, membre du chapitre métropolitain, associé à l'archevêque dans l'administration ecclésiastique ; — un des maîtres renommés de l'Université, et enseignant le droit à des écoliers ; — enfin, un des chefs du Parlement qui rendait la justice en Provence.

On le voit : l'union de la magistrature avec l'exercice du professorat ès-lois a été chose fort ancienne, et nous trouvons là justifié ce que nous savions déjà à cet égard, même pour le XVI[e] siècle, par la curieuse correspondance de Decormis et de Saurin (1).

CHARLES DE RIBBE.

(A suivre.)



(1) « L'usage des membres du Parlement de professer le droit était encore pratiqué du temps de Louis de Coriolis, en 1570. Ce magistrat, après avoir rendu des arrêts à l'audience comme tenant la place de premier président, avant la venue de M. du Vair, s'en allait à l'Université, suivi des magistrats et du Barreau, y expliquer une loi, comme l'avaient fait avant lui Melchior Seguiran et noble Jacques de Romey. » — *Lettre de Saurin à Decormis* du 25 février 1721. — Voir notre livre: *l'Ancien Barreau du Parlement de Provence*, 1861, pp. 104-105.

DOCUMENTS

Location de curé

par Anthoine David et Sébastien Sclangon, du lieu de Sallignac,

contre messire Gaspar Daudet, de Melve.

L'an mil cinq cens nonante quatre et le vingt troisiesme jour du moys de nouvembre, avant midy, à tous soyt notoyre que pardevant moy notaire royal soubsigné et en la présence des temoins cy après nommés feust présent en sa personne Messire Gaspard Donet, prêtre du lieu de Melve.

Lequel, de son bon gré et bonne vollonté *pour luy et les siens à l'advenir* (1), a loué sa personne et ses œuvres aux dits Anthoyne David et Sébastien Sclangon du lieu de Sallignac, présents et stipulantz pour eulx et les leurs, rentiers chacun par moytié du prioré dudit Sallignac, pour servir de curé audit lieu de Sallignac pendant la présente année commençant au jour et fête de S. Luc derrier passé et jusques à semblable jour finissant, passée et revollue ladite année.

Et pour ses gaiges et vaccations ont promis lesdits David et Sclangon luy payer et de faict expédier la somme de quarante escus sols à soixante sols pièce monnoye de cours lors du payement d'icelle ; ensemble une charge de mitadier et douze couppes de vin pur et rouge.

Et oultre ce ont promis luy balher pour demeure durant ledict temps la maison clastralle dudit Sallignac sauf les greniers et la cave d'icelle, les retenant de pache exprès.

(1) Cette clause, ordinairement employée pour toutes les obligations, est ici assez singulièrement reproduite par l'effet de l'habitude, eu égard à la nature des fonctions pour lesquelles messire Daudet louait sa personne et ses œuvres.



Payable lad. somme cartier par cartier et de troys en troys moys et au commencement du cartier et led. metadier et led. vin à sa première requisition. — Confessant avoir reçeu en déduction desdites douze couppes cinq couppes de vin dud. Sclangon.

Promettant.... obligeant.... se soumettant à toutes cours, tant spirituelles que temporelles... et aussi l'ont promis et juré led. Donet, prêtre, *a pectus* (sic) (1) *more presbiterorum*, et lesd. David et Esclangon aux escripteures entre les mains de moy, notaire, corporellement touchées. — Renonçant.... Faict à Sallignac et dans ladicte maison clastralle, témoins Pierre Sclangon et André Peyrothe.

L'acte n'est signé ni par le notaire, ni par les parties, sauf Anthoine David. N'eut-il pas de suite ?

(F. 331-2 du registre de 1594 de Jean Pellissier, notaire à Salignac. — Conservé aux minutes de Me Toppin, notaire à Volonc.)

(2) Les prêtres prêtaient serment en mettant la main sur la poitrine, *ad pectus* selon la formule et copiée par le notaire qui ne savait pas le latin Les laïques juraient sur les saints évangiles. Tous les fonctionnaires provençaux commençaient invariablement l'exercice de leurs fonctions par prêter serment de les bien remplir.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites à Digne, par M. GIRAUD, Directeur d'École normale en retraite,

PENDANT LE PRINTEMPS DE 1893.

INDICATION DES OBSERVATIONS.		MARS 1893.	AVRIL 1893.	MAI 1893.
Températures moyennes sous l'abri	minima..	2°.85	6°.95	7°.95
	maxima .	17.11	21.27	20.74
Moyenne des maxima et minima......		9.98	14.11	14.34
Températures moyennes en plein air, à 1 décim. du sol.	minima..	0.75	4.52	5.75
	maxima .	21.71	27.86	27.83
Moyenne des maxima et minima......		11.23	16.19	16.79
Températures extrêmes sous l'abri	minima..	— 1.5	4. »	4. »
	maxima .	22. »	25.9	25.9
Températures extrêmes en plein air	minima..	— 3.9	1.3	1.7
	maxima .	26.2	34.3	33.9
Moyennes de l'état hygrométrique de 0 à 100	à 7 h. m.	68.4	63.3	66. »
	à midi...	44. »	44.2	56.3
	à 6 h. s..	53.2	55.3	59.6
Plus grande humidité	à 7 h. m.	90	90	95
	à midi...	97	72	92
	à 6 h. s..	91	97	94
Plus grande sécheresse	à 7 h. m.	37	49	44
	à midi...	25	23	35
	à 6 h. s..	21	25	24
Total des jours de pluie.............		5	6	9
Quantité d'eau tombée évaluée en millimètres		47.7	69.4	102.2
Quantité totale d'ozone. Echelle de 0 à 21	nuit	360	321	332
	jour	270	212	233
Maximum absolu	nuit	20	18	15
	jour	14	15	15
Minimum absolu	nuit	7	5	8
	jour	4	2	0

L'INSTRUCTION PUBLIQUE
A
BARCELONNETTE
(Suite)

2me PARTIE

École normale.

Jusqu'à la création des écoles normales, les instituteurs primaires se formaient où ils pouvaient; quelques-uns faisaient quelques études au collège de Barcelonnette; la plupart se contentaient des leçons du curé du village ou de quelque vieil instituteur. On conçoit que ces origines si diverses devaient produire un corps enseignant des plus mêlés. C'était un métier, non une carrière.

Sous l'influence des écrits de Rousseau, les hommes de la Révolution comprirent le devoir de rendre l'instruction primaire accessible à tous et conçurent le projet de fonder des établissements où se recruterait le personnel enseignant des écoles primaires. Sur le rapport de Lakanal, la Convention, « voulant accélérer l'époque où elle pourra faire répandre d'une manière uniforme l'instruction nécessaire à des citoyens français », décréta, le 9 brumaire an III, (30 octobre 1794), « la création à Paris d'une école *normale* où seront appelés, de toutes les parties de la République, des citoyens déjà instruits dans les sciences utiles, pour apprendre, sous les professeurs les plus habiles dans tous les genres, l'art d'enseigner ». Elle fut confiée aux plus

illustres savants, Lagrange, Laplace, Monge, Bertholet, Volney, Bernardin de Saint-Pierre, la Harpe, etc., qui, pendant quatre mois par an au moins, devaient faire leurs cours à 1,400 jeunes gens de 21 ans, désignés par les administrateurs des districts. Ces élèves devaient rentrer dans leurs districts et y ouvrir des écoles normales dont l'objet serait « de transmettre aux citoyens et citoyennes, qui voudraient se vouer à l'enseignement public, la méthode d'enseignement qu'ils auraient acquise à l'école normale de Paris ».

Les cours de l'école normale de Paris, à peine ouverts (1er pluviôse an III), furent fermés pour toujours, le 26 floréal, par la réaction. Il ne fut plus question des écoles à ouvrir dans les districts et il ne resta de cette grandiose tentative que le nom d'école normale créé par Lakanal (de *norma*, règle ; le type ou la règle des autres écoles).

L'Empire avait plus besoin de pépinières de soldats que de pépinières d'instituteurs ; les frères des écoles chrétiennes lui suffisaient. Cependant Napoléon, en créant l'Université, le 17 mars 1808, lui ordonna d'établir, « auprès de chaque académie et dans l'intérieur des lycées et des collèges, une ou plusieurs classes normales destinées à former des maîtres pour les écoles primaires et à leur apprendre les méthodes les plus propres à perfectionner l'art de montrer *à lire, à écrire et à chiffrer* ». Quelque modeste que fut le programme, l'Empire ne le remplit pas. Une seule école normale fut fondée à Strasbourg, d'où, depuis des siècles, on pouvait voir fonctionner de l'autre côté du Rhin les séminaires allemands, qui servirent de modèle.

Ce n'était pas la Restauration, tenue en laisse par la congrégation des Jésuites, qui devait pousser à la création des écoles normales, et ce fut bien malgré elle que les deux départements voisins, la Moselle et la Meuse, créèrent, en 1820, leur école normale à Heldefonge et à Bar-le-Duc.

Cependant, en 1828, le ministère libéral, présidé par M. de Martignac, arrivant aux affaires, M. de Vatisménil, ministre de l'instruction publique, engagea ses recteurs à créer dans leur académie « une classe normale, à l'imitation de celle qui a si bien réussi à Strasbourg », et, du coup, dix écoles normales sont fondées, surtout dans l'est, d'où le mouvement se propagea dans le reste de la France, porté par le vent de libéralisme de la Révolution de 1830. Notre département était cependant resté sourd à l'invitation que le recteur d'Aix lui avait faite par sa lettre du 22 août 1828 et même, quand son successeur, le 13 août 1831, revint à la charge et lui proposa de participer à la création d'une école normale régionale avec les Bouches-du-Rhône et le Var, le conseil général renvoya la création de son école à l'année suivante.

Mais le conseil municipal de Barcelonnette avait tendu l'oreille et, voyant se présenter l'occasion de fournir une meilleure instruction à la masse des jeunes gens de la vallée, qui, de temps immémorial, se vouaient à l'enseignement, il offrit au département et à l'État, par sa délibération du 17 juillet 1831, un local dans son collège et les dépenses d'appropriation pour la fondation de l'école normale des Basses-Alpes à Barcelonnette. Il revint à la charge par une seconde délibération pressante du 9 mai 1832, auprès de M. le recteur, qui, toujours partisan de l'école régionale, envoya néanmoins M. l'inspecteur Dupuy-Montbrun examiner la situation. Le conseil municipal de Faucon demandait aussi la création de l'école dans cette commune. M. Dupuy-Montbrun adressa à M. le recteur le remarquable rapport suivant :

Monsieur le Recteur,

L'instruction primaire laisse beaucoup à désirer dans les Basses-Alpes et réclame d'une manière particulière votre sollicitude et celle du Gouvernement. Ce n'est pas que ce département manque d'instituteurs ; il y en a plutôt surabondance, surtout dans les arron-

dissements de Castellane et de Barcelonnette; mais quels instituteurs! La plupart, à défaut d'instruction suffisante, même pour l'examen du troisième degré, exercent sans avoir rempli aucune formalité et se traînent encore dans la routine de l'enseignement individuel. Cet abus, quelque grave qu'il soit, il a bien fallu le tolérer, ou faire fermer les quatre cinquièmes des écoles, mesure qui aurait été préjudiciable à ce pays et aurait excité de violentes réclamations; mais vous pouvez maintenant, Monsieur le Recteur, grâce à la magnificence du roi des Français, régulariser l'enseignement primaire dans cette partie de votre académie et l'y élever à une hauteur convenable par l'introduction de bonnes méthodes; ce sera rendre un service inappréciable à ce département, l'un des plus pauvres du royaume et qui a le plus besoin de suppléer par l'industrie à l'infécondité du sol. Les améliorations si désirables, si importantes pour cette contrée, vous les préparerez, vous les obtiendrez infailliblement et sous peu de temps, en y établissant une école normale primaire.

Il s'agit maintenant de chercher l'endroit où elle sera placée le plus avantageusement. Des cinq arrondissements des Basses-Alpes, l'arrondissement de Barcelonnette est sans contredit celui qui fournit le plus d'instituteurs; il en est une véritable pépinière; il convient donc qu'il soit le siège de l'école normale. Les communes de Faucon et de Barcelonnette réclament la possession de cette école et offrent de faire quelques sacrifices pour l'obtenir. Je n'hésite point de dire que Barcelonnette mérite, sous tous les rapports, la préférence. Je regrette, toutefois, de n'être pas d'accord avec M. Manuel, président du tribunal de Barcelonnette, qui, cédant, sans s'en douter, à des affections locales, s'est prononcé pour Faucon; mais il s'en faut bien que ces deux localités présentent les mêmes facilités et les mêmes avantages pour la fondation d'une école normale primaire et qu'elles puissent indifféremment en devenir le siège.

D'abord, les frais d'établissement seraient beaucoup plus considérables à Faucon qu'à Barcelonnette.

....

Il me reste, Monsieur le Recteur, à vous soumettre, avec quelques développements, mon plan d'une école normale primaire à Barcelonnette.

Cette école sera placée dans une portion du bâtiment du collège que le conseil municipal de cette ville a offert de céder pour cet usage, par sa délibération du 7 mai dernier, dont copie est ci-jointe. Ce local se compose d'une vaste salle pouvant contenir au moins deux cents élèves, de trois autres pièces, convenables pour deux cours, et de trois ou quatre chambres pour le directeur et les maîtres.

Elle n'aura que des élèves externes, le manque absolu de ressources pécuniaires dans ce département ne permettant pas d'y établir un pensionnat.

Elle sera divisée en deux parties : l'école théorique et l'école pratique. L'école pratique admettra tous les enfants qui n'ont pas encore reçu la première instruction ; ceux qui auront quelque avance payeront une rétribution mensuelle de 1 fr. 25 c.; les autres seront admis gratuitement.

On y pratiquera alternativement les méthodes d'enseignement mutuel et simultané.

L'école théorique recevra gratuitement tous les jeunes gens du département qui, ayant reçu la première instruction et étant âgés de 15 ans, se destineront à l'enseignement et les instituteurs qui, exerçant déjà, auront besoin d'ajouter à leurs connaissances et de s'instruire dans les bonnes méthodes.

L'enseignement sera basé sur la religion et la morale et comprendra la lecture des imprimés et des manuscrits, les divers genres d'écriture, le calcul décimal, la grammaire française, les éléments de la géographie et de l'histoire de France, la rédaction des actes de l'état civil et des procès-verbaux, le dessin linéaire et l'arpentage.

Le cours d'études sera de deux ans ; cependant, eu égard au besoin des communes et au peu d'aisance des élèves-maîtres, ils pourront quitter l'école dès qu'ils posséderont les connaissances exigées pour le brevet de capacité du deuxième degré et qu'ils seront en état de les communiquer.

Quant aux instituteurs qui, dès la première année de l'ouverture de l'école, auront commencé d'en suivre le cours, il leur sera permis d'aller reprendre leurs fonctions aussitôt qu'ils seront assez instruits pour l'examen du troisième degré. Ce degré passé, on n'usera plus de

la même indulgence et les instituteurs seront tenus de se pourvoir d'un brevet du deuxième degré.

L'école aura un directeur, un sous-directeur, deux autres maîtres et un maître d'études.

Le directeur et les deux maîtres seront pris parmi les fonctionnaires du collège.

Le directeur sera aussi chargé d'un cours et touchera, pour ce surcroît de travaux, une indemnité de 400 francs. Les deux maîtres auront chacun une indemnité de 300 francs; ils donneront à l'école deux heures de leçon par jour.

Le sous-directeur consacrera tout son temps à l'école primaire et sera logé dans la maison.

Il aura un traitement fixe de 600 francs et le produit de la rétribution des élèves payants.

Le maître d'études sera choisi parmi les élèves-maîtres et touchera une gratification de 50 francs par an et sera logé dans la maison.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Recteur, avec des sentiments respectueux, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : DUPUY-MONTBRUN.

Aix, le 25 août 1832.

Sur ce rapport, approuvé par M. le recteur, le conseil général vota 1,400 francs et le conseil municipal de Barcelonnette 750 francs. Le 9 novembre 1832, M. Guizot, ministre de l'instruction publique, approuva la création de l'école normale d'instituteurs des Basses-Alpes à Barcelonnette, avec un directeur au traitement de 1,000 francs, qui avait en même temps la direction de l'école pratique, et une commission de surveillance, nommée par le ministre et chargée de dresser un règlement de discipline et d'études.

M. l'abbé Pasquet, principal du collège de Barcelonnette, fut nommé directeur provisoire et devait, sur les 1,000 francs de son traitement, payer l'indemnité nécessaire pour les deux maîtres du collège attachés à l'externat normal, Proal

Calixte et Mouttet Jean-Baptiste, qui ne reçurent leur nomination officielle que le 10 août 1833.

Le 26 janvier, le ministre composa la commission de surveillance de MM. Cotte, sous-préfet, président; Estornel, président du tribunal; Girard, procureur du roi; Paquet, maire; Canton, receveur des finances; Pascalis, de Faucon, juge de paix; Ventre, curé; Jaubert, médecin, et l'abbé Fortoul, aumônier.

L'école fut ouverte définitivement le 12 avril suivant aux vingt-un élèves qui se présentèrent, dont neuf pensionnaires du collège et douze externes. Ainsi notre école normale était ouverte trois mois avant que la loi du 28 juin 1833 vint en imposer la création à tous les départements, comme l'avait proposé, dans son projet de loi du 24 octobre 1831, le député Las-Cazes.

Elle n'eut qu'à suivre le règlement du 14 décembre 1832, véritable charte des écoles normales, dont les principales dispositions sont les suivantes :

Art. 1er. — Dans toute école destinée à former des instituteurs primaires, l'enseignement comprend :

L'instruction morale et religieuse ;

La lecture ;

L'arithmétique, y compris le système légal des poids et mesures ;

La grammaire française ;

Le dessin linéaire, l'arpentage et les autres applications de la géométrie pratique ;

Des notions de sciences physiques, applicables aux usages de la vie ;

La musique et la gymnastique ;

Les éléments de la géographie et de l'histoire de France ;

L'instruction religieuse est donnée aux élèves-maîtres, suivant la religion qu'ils professent, par les ministres des divers cultes reconnus par la loi.

Art. 2. — Le cours d'études est partagé en deux années.

Art. 3. — Dans les six derniers mois du cours normal, les

élèves-maitres sont particulièrement exercés à la pratique des meilleures méthodes d'enseignement, dans une ou plusieurs classes primaires annexées à l'école normale.

On les forme également à la rédaction des actes de l'état civil et des procès-verbaux.

On leur enseigne la greffe et la taille des arbres.

Art. 4. — Une bibliothèque à l'usage des élèves-maitres est placée dans les bâtiments de l'école normale.

Art. 5. — L'école normale et les classes primaires qui y sont annexées sont confiées à un directeur, que le ministre de l'instruction publique nomme sur la présentation du préfet du département et du recteur de l'académie.

Art. 7. — Les maitres qu'il est nécessaire d'adjoindre au directeur pour diverses parties de l'enseignement sont choisis par le recteur, sur le rapport de la commission spéciale chargée de la surveillance de l'école, sauf l'approbation du ministre de l'instruction publique.

Quelque modeste que fut un règlement qui réduisait à la grammaire l'étude de la langue française, qui mentionnait à peine la géométrie et les sciences physiques, l'histoire et la géographie, qui passait sous silence l'algèbre et les sciences naturelles, il était libéral, ne prescrivait rien pour les exercices religieux et devait bientôt être traité de dangereux par les réactionnaires. Ceux-ci, lors de la discussion de la loi de 1833, avaient rejeté *comme inutile* l'amendement de M. Salverte, demandant qu'on ajoutât au programme la connaissance des droits et des devoirs des citoyens, et ne s'étaient émus que pour obtenir que dans le comité de surveillance le curé fut admis de droit.

La question du reste était importante, car cette commission, nommée, comme le directeur, sur la présentation du préfet et du recteur, chargée de la surveillance « sous tous les rapports d'administration, d'enseignement et de discipline », était l'organe principal de l'école normale ; c'était elle qui présentait les maitres-adjoints, exerçait une sorte de pouvoir disciplinaire sur le directeur lui-même, interro-

geait les élèves, désignait ceux qui étaient admis à passer en deuxième année, faisait passer les examens de sortie et délivrait un certificat à produire au comité d'arrondissement, chargé de la délivrance des brevets de capacité et de la nomination des instituteurs.

M. l'abbé Pasquet, n'ayant pas à sa disposition un local suffisant pour organiser le pensionnat, le conseil municipal de Barcelonnette décida la construction de l'aile droite du collège, faisant pendant à la chapelle de Saint-Maurice, et la mit en adjudication. L'État lui offrit une subvention de 5,000 francs.

Une école primaire fut annexée à l'école normale et confiée à M. Dalainville; elle comptait, en 1834, le chiffre énorme de cent vingt-huit élèves, dont trente-quatre gratuits.

Le conseil général avait porté à 2,400 francs sa subvention, qui, réunie à celle de 1,000 francs de l'État et à celle de 750 francs de la commune, formait le modeste chiffre de 4,150 francs, qui permit cependant, quatre ans plus tard, de transformer l'externat en internat. Le principal était chargé des classes de sciences, et les deux autres professeurs suffisaient à tous les autres cours.

Le 28 juillet 1834, jour de l'inauguration du monument de Manuel sur la place de Barcelonnette, qui depuis porta son nom, la distribution solennelle des prix fut faite pour la première fois à l'école normale et seize élèves obtinrent le brevet de capacité.

A la rentrée de septembre, vingt-neuf externes furent admis à l'école normale et vingt-huit de la première année passèrent en seconde année; l'école comptait donc cinquante-sept élèves, et ce nombre alla en augmentant chaque année.

Il n'y avait que deux années de cours, et le nombre des élèves variait suivant la saison. En hiver, l'école battait son plein; mais, dès le mois de mars, un grand nombre d'élèves de la campagne rentraient chez eux pour les tra-

vaux des champs. Ni internes, ni boursiers. Les élèves de la ville et des environs, même de Jausiers, rentraient chez eux le soir et revenaient le lendemain, bon matin, apportant dans une besace le repas du jour, un peu de pain et un morceau de fromage, ou quelques noix, qu'on mangeait à belles dents autour du poêle ronflant de la salle de classe. Les élèves des cantons de Saint-Paul, du Lauzet et d'Allos, ou d'ailleurs, se mettaient à quatre pour louer, au prix de 20 ou 25 francs par an, une chambre en ville, que leurs parents meublaient d'une couchette, d'un poêle, d'une table et de deux chaises. Chaque samedi, ils leur apportaient quelques provisions de bouche : pain de seigle, pommes de terre et pâtes sèches, taillerins et brizettes. Quelques-uns prenaient une modeste pension dans une auberge.

M. l'inspecteur d'académie ne dédaignait pas de visiter ces chambrées et de s'assurer *de visu* de leur tenue et de la conduite des élèves qui les habitaient. L'un d'eux, M. Garnier, instituteur en retraite à Sérennes, me racontait, avec humour, que M. Dupuy-Montbrun, après avoir examiné leur installation dans tous ses détails, leur demanda s'ils avaient un livre de prières et, sur leur réponse affirmative, voulut le voir. N'en ayant qu'un seul pour quatre, ils déployèrent toute leur finesse de bons paysans pour arriver à lui présenter quatre fois le même et reçurent, sans sourciller, les compliments de M. l'inspecteur, qui n'y vit goutte, ou fit semblant.

Les cours étant gratuits, il n'y avait pas de boursiers proprement dits ; mais le directeur, M. Pasquet, avait quelques fonds pour aider les élèves pauvres ; chaque mois, il dressait un état, où quelques élèves étaient portés, suivant leurs besoins, qui pour 2 francs, qui pour 6, même ceux des autres arrondissements pour 12 francs de subvention. Tout cela se passait en famille. Pas de palais, pas de budgets écrasants, pas d'internat abrutissant, et on faisait de bons instituteurs tout de même.

A peine née, notre école normale excita la jalousie, et sa

translation à Digne fut demandée en 1836. L'année suivante, le conseil général eut le bon sens de repousser cette proposition, et, deux ans après, le ministre décida le maintien de l'école à Barcelonnette.

Depuis six ans, M. l'abbé Pasquet dirigeait l'école normale, en même temps que le collège, avec un personnel commun aux deux établissements. Cette tâche excédait les forces d'un seul homme ; en 1838, M. l'abbé Fortoul fut nommé directeur de l'école normale et, dès ce moment, l'école normale, transformée en internat, eut son autonomie propre, quoique empruntant encore quelques professeurs au collège. Son budget est déjà respectable et ne variera guère de longtemps. En 1839, le personnel se composait de :

M. l'abbé Fortoul, directeur, chargé de l'instruction religieuse et des sciences, au traitement de..	1,500 »
M. Audemard, maître-adjoint, chargé de la grammaire et de la rédaction des actes de l'état civil et des procès-verbaux, au traitement de..	600 »
M. Proal, professeur de rhétorique et de seconde au collège de Barcelonnette, chargé à l'école normale des cours d'histoire et géographie, de greffe et taille des arbres, moyennant..	600 »
M. Granier, maître-adjoint, chargé de l'écriture et du dessin linéaire, au traitement de.....	1,200 »
M. Manuel, maître-adjoint, chargé de la lecture, des méthodes d'enseignement et des principes d'éducation, au traitement de...............	600 »
Indemnité aux surveillants et gages du portier..	200 »
Total.................	4,700 »

A ce total des traitements, s'élevant à........ 4,700 »
venaient s'ajouter les dépenses suivantes :

Entretien et conservation des bâtiments...... 150 »
Entretien du mobilier........................ 50 »
Achats de livres et d'instruments de mathématiques pour les élèves boursiers............ 200 »
Entretien d'instruments et frais de manipulations chimiques.............................. 60 »
Menues dépenses.......... .... 150 »
Nourriture, blanchissage, chauffage, entretien des élèves et honoraires divers................ 8,100 »
Dépenses imprévues........................ 50 »
Abonnement au *Journal de l'Instruction publique*....................................... 30 »

Donnant un total de dépenses ordinaires de.. 13,490 »

Plusieurs instituteurs suivaient à l'école un cours spécial, pour compléter leur instruction, et recevaient entre tous une indemnité de...... 500 »

Ce qui donnait un total de dépenses de....... 13,990 »

Ces dépenses étaient couvertes par les recettes suivantes :

Subvention départementale.................. 2,090 »
Subvention de l'État........................ 3,300 »
Bourses créées par le conseil général........ 5,400 »
Bourses payées par l'État.................... 900 »
Montant de la pension des élèves............. 1,800 »
Subvention extraordinaire de l'État.......... 500 »

Total égal............. 13,990 »

Les cours de l'école ne comprenaient encore que deux années. La troisième année n'est devenue obligatoire qu'en 1841. A la fin de 1840, les élèves de deuxième année

ont été laissés libres de sortir ou de rester encore l'année suivante, mais n'ont pu subir leur examen qu'à la fin de l'année 1841.

L'école annexe paraît avoir, à cette époque, trouvé péniblement sa voie. Elle a compté jusqu'à cent quarante élèves avec un seul professeur ; on n'y suivait pas exclusivement la méthode mutuelle, mais on y démontrait toutes les méthodes à la fois, dans des divisions différentes, et, tandis que le maître surveillait une division, toutes les autres étaient en souffrance. Le conseil municipal de Barcelonnette se plaignit de cet état de choses et, pour procurer un adjoint à l'école pratique, vota une rétribution mensuelle de 50 centimes pour les élèves qui se contentaient d'apprendre à lire, de 1 franc pour ceux qui y ajoutaient l'écriture et de 1 fr. 50 c. pour ceux qui voulaient apprendre la grammaire, l'arithmétique et la musique.

L'école normale, transformée en internat depuis 1837, se trouvait bien à l'étroit dans la partie des bâtiments vieux du collège, mis à sa disposition, et la construction du bâtiment neuf n'avançait guère, faute de fonds. Sur la promesse formelle de secours faite par le ministre, en 1838, la commune de Barcelonnette s'était mise à l'œuvre ; mais la subvention promise n'arrivait pas, malgré les pressantes sollicitations renouvelées chaque année par le conseil général. En 1840, la toiture du bâtiment était posée, mais le devis pour l'achèvement s'élevait encore, en 1842, à.. 21,640 »

En retranchant la subvention accordée par le ministre, le 17 novembre 1841.................... 5,410 »

Il manquait encore............................ 16,230 »

La ville de Barcelonnette était parvenue à réaliser dans sa caisse, au moyen d'allocations successivement portées au budget, une réserve de...................... 3,200 »

Elle vota un prélèvement sur les fonds de l'exercice 1843 de.............................. 1,400 »
et résolut un emprunt de....................... 12,000 »
remboursable sur les années ultérieures.

Les ressources voulues, s'élevant à 16,230 francs, étaient créées ; on touchait au but (1). Mais, l'année suivante, M. le préfet annonça au conseil général que M. le recteur, n'ayant pas trouvé satisfaisant le bâtiment destiné à l'école normale, le ministre retirait sa promesse d'aider la ville à le construire. C'est alors qu'on loua, au prix de 900 francs par an, la maison Gastinel et son jardin, sis dans la rue Manuel, au couchant de la gendarmerie. Après dix années de cohabitation, l'école normale se séparait du collège, tout en continuant à lui emprunter ses professeurs.

M. l'abbé Fortoul, qui présida à cette translation, mourut peu de temps après et fut remplacé, le 12 novembre 1844, par M. Pin, d'Allos, ancien élève et professeur de l'école. Deux anciens élèves de l'école y entrèrent la même année comme professeur : M. Vernet, qui y resta quarante-quatre ans, et M. Lions, qui prit la direction de l'école annexe, la conserva pendant vingt-trois ans et fut encore appelé à la surveiller, en qualité d'inspecteur primaire, jusqu'en 1881.

L'immeuble Gastinel était très incommode, le jardin insuffisant et, en 1847, M. Pin obtint la résiliation du bail, moyennant une indemnité de 1,500 francs, et fit louer, au prix de 1,500 francs par an, au midi du tribunal, l'auberge Lions, que l'école normale devait acquérir plus tard et d'où elle n'est sortie que pour quitter Barcelonnette.

Sous la direction intelligente et dévouée de M. Pin, l'école prospéra et compta, en 1847 et 1848, cinquante-trois élèves et, en 1849, quarante-sept élèves, pour tomber bientôt, sous son successeur, M. Escoffier, à trente-huit en 1850

(1) Rapport du préfet au conseil général, 1842, page 21.

et à vingt-huit en 1851, et se relever péniblement, sous la direction de M. Manuel, l'année suivante.

Un vent de réaction a soufflé sur la France ; légitimistes, orléanistes et cléricaux, en haine de la République, ont poussé leur : *Alea jacta est* et porté à la présidence de la République, le 10 décembre 1848, le prince Louis Bonaparte, sur les engagements pris par lui avec M. de Montalembert.

Le plus précieux de tous pour les réactionnaires était l'engagement de livrer l'enseignement public à l'Église, et M. de Falloux eut le ministère de l'instruction publique. M. Thiers, croyant à la possibilité d'une alliance de la philosophie et de la religion, donna la main à M. de Montalembert, et la funeste loi du 15 mars 1850 fut votée.

Il fallait étouffer l'esprit laïque qui se développait dans les écoles normales d'instituteurs, et tout d'abord la loi donna un caractère *provisoire* à ces institutions :

« Tout département est tenu de pourvoir au recrutement de ses instituteurs communaux : 1° par l'entretien d'élèves-maîtres dans les établissements d'instruction primaire désignés par le conseil départemental ; 2° *et aussi* dans l'école normale établie à cet effet dans le département. » Mais, d'autre part : « Les écoles normales peuvent être supprimées par le conseil général et aussi par le ministre, en conseil supérieur, sur le rapport du conseil départemental. »

On comptait bien sur les suppressions générales. Mais les conseils généraux furent sages et clairvoyants ; les conseils départementaux ne firent pas œuvre de police, et le personnel des écoles normales se fit petit, bien petit, pour se faire oublier.

Parut alors le décret-règlement du 24 mars 1851, qui donna la pensée intime des auteurs de la loi. Le règlement de 1832 n'avait pas limité le nombre des professeurs ; celui de 1851 y pourvoit : un directeur et deux maîtres-internes au plus ; un maître-externe pourra seul être attaché aux écoles normales pour le chant (pour le plain-chant, s'en-

tend, il faut bien préparer des chantres pour MM. les curés); enfin un aumônier, le directeur spirituel des élèves, le vrai maître de la maison.

Le programme de 1851 inaugure une période de misère intellectuelle. Il comprend deux groupes de matières. Celles du premier seules sont obligatoires :

1° L'instruction morale et religieuse ;

2° La lecture ;

3° L'écriture ;

4° Les éléments de la langue française (lisez de la grammaire) ;

5° Le calcul et le système légal des poids et mesures ;

6° Le chant religieux.

Leur ensemble constituerait un minimum pour les écoles primaires élémentaires d'aujourd'hui.

Les matières du second groupe sont facultatives. Elles sont là comme l'enseigne du barbier légendaire :

7° L'arithmétique, appliquée aux opérations pratiques ;

8° Les éléments d'histoire et de géographie ;

9° Les notions des sciences physiques et d'histoire naturelle, appliquées aux usages de la vie ;

10° Des instructions élémentaires sur l'agriculture, l'industrie et l'hygiène ;

11° L'arpentage, le nivellement et le dessin linéaire ;

12° La gymnastique.

Ce n'est qu'à la fin de la seconde année (art. 3) que le conseil académique désigne, sur le rapport de la commission de surveillance, les élèves qui *pourront* recevoir tout ou partie de l'enseignement des matières indiquées sous les numéros 9 à 12 ci-dessus.

F. ARNAUD.

(A suivre.)



PREMIÈRE LISTE

DES

HÉMIPTÈRES DES BASSES-ALPES

par JOSEPH AZAM,

Membre de la Société Entomologique de France,
de la Société Archéologique et Scientifique de Draguignan
et de la Société Scientifique et Littéraire
des Basses-Alpes

(Fin)

NEUVIÈME FAMILLE.

HYDROMETRIDES.

Hydrometra stagnorum. Lin. — Commun l'hiver sous les pierres et l'été au bord des mares et des cours d'eau. — Digne, etc., 2-5. — La forme *macroptère* est la plus rare.

Microvelia pygmœa. Duf. — Digne (Puton). Rare, nageant à la surface des ruisseaux, quartier de l'École normale. — Digne, 3.

Velia rivulorum. Fab. — Assez rare, sur les ruisseaux et les flaques d'eau. — Les Dourbes, Gaubert et Colmars, 5. — La forme *macroptère* est très rare. — Digne, 4; Pierre-Écrite, 5.

V. currens. Fab. — Très commun sur les ruisseaux, les canaux. Je n'ai rencontré encore que la forme *brachyptère*. — Digne, 2-5; les Dourbes, Gaubert et Colmars, 5; les Mées, 6.

Gerris najas. De G. -- Très commun sur les rivières et les canaux. Je ne connais que la forme *brachyptère*.

G. Costæ. H.-S. — Basses-Alpes (Puton). Très commun dans le département, dans tous les cours d'eau et les canaux. La forme *macroptère* seulement.

G. thoracica. Schum. — Basses Alpes (Puton).

G. gibbifera. Schum. — Digne (Puton). Aussi commun que *costæ* et ensemble.

G. lacustris. Lin. — Commun sur les eaux tranquilles. — Environs de Digne.

DIXIÈME FAMILLE.

REDUVIDES.

Ploiaria vagabunda. Lin. — Peu commun sur les conifères. — Digne.

P. culiciformis. De G. — Commun dans les greniers, à Digne.

Pygolampis bidentata. Fourcr. — Rare, en fauchant dans les prés, aux Arches, à côté du bois des Abbés, Digne, 4,

Reduvius personatus. Lin. — Assez rare. Je n'en possède que trois exemplaires, pris l'un dans le jardin de M. Daime, l'autre au quartier des Sièyes, dans un jardin aussi, et le troisième dans un grenier, à Digne.

Pirates hybridus. Scop. — Peu commun, sous les feuilles mortes au pied des chênes. — Châteauredon, 2; les Sièyes, 5.

Harpactor lividigaster. Mls. et R. — Digne (Puton). Rare, sous les feuilles. — Chabrières, 5.

H. sanguineus. Fab. — Rare. — Saint-Martin, 5; Chabrières, 5.

H. annulatus. Lin. — Très rare. — Saint-Martin.

H. iracundus. Poda. — Commun sur les ombellifères. — Digne, 7: Saint-Martin, 6; Beauvezer, 6.

H. erythropus. Lin. — Aussi commun et même habitat que l'*iracundus*, sous les feuilles mortes. — Chabrières, 4; Saint-Martin, 5; Digne, jardin de M. Daime, Gaubert, 7; Colmars, 5; Argens, 7.

Coranus ægyptius. Fab. — Rare, sous les feuilles mortes. — Digne, Saint-Martin, 4.

C. subapterus. De G. Fall. — Moins rare, sous les pierres et sous les feuilles, au pied des arbres. — Digne, 3.

Prostemma guttula. Fab. — Je n'ai rencontré que la forme *brachyptère*. Sous les feuilles mortes et sous les pierres. — Digne, la Gardette, 3; Chabrières, 4; Colmars, 5; Cheval-Blanc, 9.

Nabis brevipennis. Hah. — Assez rare, avec sa variété *nervosus*. Boh. — Jardin de M. Daime, Digne, 7.

N. lativentris. Boh. — Très commun partout, la forme *brachyptère* seule. — Digne, 1; Courbons, 3; Saint-André, 4; Beauvezer, 6, etc.

N. major. Costa. — Rare, en fauchant les arbustes. — Beauvezer, 6.

N. capsiformis. Ger. — Très rare, en fauchant dans les prés, environs de Digne.

N. ferus. Lin. — Commun, en fauchant les herbes sèches.

— Les Bains, les Épinettes, 4; la Bléone, 6; Courbons, 3; Gaubert, 5; Colmars, 7; Argens, 6.

N. rugosus. Lin. Reut. — Commun sur les graminées. — Saint-André, 4; Pont de la Bléone, 4; Beauvezer, 6; Allons, 7.

N. ericetorum. Scholtz. Fieb. — Assez rare, en fauchant les herbes sèches. — Gaubert, 5; la Bléone, 6.

N. brevis. Scholtz. Fieb. — Rare à Saint-André, en fauchant dans les prés.

ONZIÈME FAMILLE.

SALDIDES.

Salda orthochila. Fieb. — Rare. Cet insecte se tient dans l'herbe au bord de l'eau, dans laquelle il saute dès que l'on s'approche. — Sommet de la Sallanche, près Beauvezer, 4.

S. saltatoria .Lin. — Commune, avec sa variété *vestita*. Dgl. S. Courant et sautant dans l'herbe, au Col d'Allos, 7.

S. C.-album. Fieb. — Basses-Alpes (Puton).

S. Cocksii. Curt. — Rare, en fauchant les petits roseaux au bord des ruisseaux d'arrosage. — Digne, les Épinettes, 4-6.

DOUZIÈME FAMILLE.

CIMICIDES.

Cimex lectuarius. Lin. — La vulgaire punaise de lits. Commune dans tout le département.

C. colombarius. Jenyns. — Commun toute l'année dans les colombiers mal tenus. Peut arriver à détruire les jeunes pigeons.

Lyctocoris campestris. Fab. — Commun toute l'année et partout.

Anthocoris nemoralis. Fab. — Commun, en battant les arbres. — Saint-André, 4; Beauvezer, 4; Gaubert, 6; Saint-Martin, 5.

A. gallarum-ulmi. De G. — Commun sur le buis. — Chabrières, 3; en fauchant les herbes, quartier de la Gare, à Digne, 3.

A. sylvestris. Lin. — Sur divers arbres, mais rare aux environs de Digne.

A. limbatus. Fieb. — Principalement sur l'aulne, rare. — Digne.

Triphleps minuta. Lin. — Très commun. — Jardin de M. Daime, en battant le lierre, 3; Chabrières, en battant le buis, 4; en fauchant les arbustes, Saint-André, 5; Colmars, 7.

TREIZIÈME FAMILLE.

CAPSIDES.

Pithanus Mœrkeli. H.-S. — Commun à l'état *brachyptère*. — Sous les pierres, au pied des arbres, 6; en fauchant les herbes dans les terrains humides, les Bains, 5; Saint-André, 7.

Miris calcaratus. Fall. — Commun. — Sur les roseaux

au bord des ruisseaux, Digne, 3-4 ; en fauchant dans les prés, derrière la gare de Digne, 3 ; Saint-Martin, 4, etc.

M. lævigatus. Lin. — Moins commun, en fauchant les prés. — Saint-Martin, 4 ; les Bains, 5.

M. holsatus. Fab. — Remplace le *lævigatus* dans les parties hautes du département. — Beauvezer, 6; Colmars, 5; Allos, 7.

Megalocerœa erratica. Lin. — Assez commun, sous les pierres. — Digne, 1 ; en fauchant sur les coteaux secs, les Bains, 4 ; la Bléone, 6.

M. longicornis. Fall. — Rare, en fauchant les prés aux Epinettes. — Digne, 4.

M. ruficornis. Foure. — Très rare. — Environs de Digne.

Leptopterna dolabrata. Lin. — En fauchant dans les terrains marécageux. — La Bléone, Digne, 6.

Lopus albomarginatus. Hab. — Assez rare, en fauchant les prés et les arbustes. — Allos, 6 ; la Colle-Saint-Michel.

L. gothicus. Lin. — Rare, avec l'*albomarginatus.* — La Colle-Saint-Michel, 6.

L. mat. Rossi. — En grand nombre. — Beauvezer, 6 ; Argens, 7.

Miridius pallidus. — Très rare, en fauchant dans les terrains secs. — Saint-Benoît, 7.

Phytocoris Ulmi. Lin. — En grand nombre à Allos, 7.

P. flammula. Reut. — Rare, en fauchant les genêts. — Saint-Jurson, 7.

P. varipes. Boh. — Dans les bois. — Argens, 7.

P. exoletus. Costa. — Peu commun, en fauchant dans les terrains secs. — Saint-Martin, 6.

Calocoris lineolatus. Costa. — Rare. — Beauvezer, 1.

C. fulvomaculatus. De G. — Assez rare, en fauchant les arbustes. — Saint-Martin, 5.

C. affinis. H.-S. — Rare aux environs de Digne.

C. bipunctatus. Fab. — Très commun. — Digne, jardin de M. Daime, Saint-Martin, 7; les Sièyes, 6; Saint-André, 7; Allons, 7; Allos, 6.

C. Chenopodii. Fall. — Très commun. — Digne, jardin de M. Daime, Saint-Martin, Saint-Benoît, 7; la Bléone, 6; Saint-Jurson, 7; Chabrières, 5; Saint-André, 4-7; Allons, 7; Colmars, 6.

C. quadripunctatus. Fab. — Assez rare dans les bois des environs de Digne.

C. seticornis. Fab. — Très commun, dans les prés. — Digne, le Gaz, Saint-Martin, Saint-Benoît, 7; les Épinettes, 5; Saint-Jurson, Saint-André, 7.

C. roseomaculatus. De G. — Assez rare, en fauchant dans les bois. — La Bléone, 6; Saint-André, 7.

C. marginellus. Fab. — Assez commun, en fauchant les prés, principalement la luzerne. — Digne, Saint-Martin, 5; les Sièyes, la Bléone, 6; Chabrières, 5; Saint-André, 7; Entrevaux, 5; Allons, la Colle-Saint-Michel, 7; Beauvezer, 6; Colmars, 8.

Lygus pratensis. Fab. — Commun. — Saint-Martin, 5; les Épinettes, 4-5; Gaubert, 3; Saint-Jurson, 7; Beauvezer, Argens, 7; Colmars, 5.

L. campestris. Fab. — Commun. — Environs de Digne, Colmars, 5-8.

L. pabulinus. Lin. — Assez rare sur le saule. — Allos, Colmars, 5.

L. Pastinacæ. Fall. — Rare, en fauchant les herbes au bord des routes. — Argens, Colmars, 5.

L. cervinus. H.-S. Mey. — En fauchant les herbes sur les coteaux bien exposés au soleil. — Environs de Digne, Saint-Martin, 7.

L. Kalmii. Lin. — Assez commun. — Argens, Saint-Jurson, environs de Digne, Saint-Benoît, 7. — Variété *flavovarius.* Fab. Fieb. — Aussi commune que le type, qu'elle remplace dans les parties hautes du département. — Allos, 8.

Cyphodema rubicunda. Fall. — En battant les arbustes. — Saint-André, 4 ; sur le saule, Barrême, 5.

Pœciloscytus Gyllenhali. Fall. — En fauchant dans les terrains secs. — Saint-Benoît, Argens, la Colle-Saint-Michel, 7 ; Colmars, 5.

P. holosericeus. Hab. — Rare. — Jardin de M. Daime, à Digne, sur le houx, Argens, 7.

P. unifasciatus. Fab. — Assez commun. — Saint-Martin, 5 ; Saint-Jurson, 7 ; Chabrières, 5 ; la Colle-Saint-Michel, Argens, 7.

Camptobrochis punctulata. Fall. Reut. — Environs de Digne, la Colle-Saint-Michel, 7.

C. lutescens. Schill. — Commun sur le buis. — Chabrières, 3 ; les Sièyes, la Bléone, 6.

Liocoris tripustulatus. Fab. — Assez commun sur les orties. — Environs de Digne, 7 ; Saint-Martin, les Épinettes, 5 ; la Bléone, 6 ; Argens, 7.

Capsus scutellaris. Fab. — Moins commun que le *laniarius*. — Chabrières, 5 ; les Sièyes, 6 ; Saint-Martin, 9.

C. laniarius. Lin. — Commun. — Digne, jardin de M. Daime, Saint-Benoît, Saint-Martin, le Gaz, 7 ; Argens, la Colle-Saint-Michel, Saint-André, 5-7 ; Allos, 9.

Rhopalotomus ater. Lin. — Rare. — Chabrières, 5 ; la Bléone, Saint-Martin, 6. — Variété *semiflavus*. Lin. — Très rare. — Saint-Martin, 6.

Pilophorus pusilus. Reut. — Assez commun. — Saint-Martin, Saint-André, Colmars, 7.

Halticus luteicollis. Pz. — Assez rare. — Saint-Martin, Argens, 7.

H. apterus. Lin. Am. — Commun dans les parties élevées du département. — Colmars, 7 ; Allons, 6.

H. pusillus. H.-S. — Très rare. — Un exemplaire à Saint-Jurson.

Strongylocoris erythroleptus. Costa. — Rare aux environs de Digne.

Labops saltator. Hah. — Commun. — Digne, Argens, la Colle-Saint-Michel, 7.

L. Schmidtii. Fieb. — Très rare, dans les parties hautes du département, en battant les buissons. — Beauvezer, 6 ; col d'Allos, Larche, 7.

L. nov. spec. — Très rare. — Un exemplaire femelle au col d'Allos.

Cyrtopeltis geniculata. Fieb. — Commun, en fauchant les arbustes. — Digne, Saint-Martin, Saint-Jurson, Saint-André, 7.

Dicyphus hyalinipennis. Klg. — Rare. — Argens, 7; Allos, 8.

Campyloneura virgula. H.-S. — Assez rare sur les chênes. — Environ de Digne, Saint-Martin, 7.

Cyllocoris histrionicus. Lin, — Sur les chênes. — Saint-Martin, vallon de Farines, Digne, 5.

C. flavonotatus. Boh. Fieb. — Rare sur les chênes. — Beauvezer, 6.

Globiceps sphegiformis. Rossi. — Très rare, en battant les chênes. — Saint-Martin, Digne, 5.

G. flavomaculatus. Fab. Fieb. — Commun. — Environs de Digne, Saint-Martin, le Gaz, Saint-Jurson, Saint-André, la Colle-Saint-Michel, 7; Beauvezer, 6.

Cyrtorhinus Caricis. Fall. — En fauchant les buissons à Pierre-Écrite, près Sisteron, 6.

Orthotylus flavinervis. Kb. — Rare sur les herbes, au bord des routes. — Allons, 7.

O. nassatus. Fab. Reut. — Rare, en fauchant dans les terrains marécageux. — La Bléone, 6.

O. viridinervis. Kb. — Rare, en fauchant dans les prés. — Allos, 8.

O. chloropterus. Kb. — Rare sur le genêt épineux. — La Colle-Saint-Michel.

O. concolor. Kb. — Rare, dans les prés. — Saint-Jurson, 7.

Heterotoma merioptera. Scop. — En fauchant la mauve sauvage. — Environs de Digne, jardin de M. Daime, le Gaz, 7.

Platytomatocoris planicornis. H.-S. — Très rare. — Saint-André, sur les églantiers qui bordent la route; à

l'avenue de la gare. — Ils commencent à être adultes du 15 au 20 juin.

Heterocordylus tumidicornis. H.-S. — Très rare. — Allos, 6.

Platycranus metriorhynchus. Reut. — Commun aux environs de Digne, Saint-Benoît, Saint-Jurson, 7.

Macrocoleus Tanaceti. Fall. — Rare, en fauchant les terrains incultes. — Chabrières, 5.

Macrotylus quadrilineatus. Schr. — En nombre en montant de Chanolles au Cheval-Blanc, sur la menthe sauvage, 9.

M. Paykulii. Fall. — Commun. — La Bléone, 6; Saint-André, 7.

Harpocera thoracica. Fall. — Très rare. — Entrevaux, 5; Saint-Martin, jardin de M. Daime, 7.

Phylus Coryli. Lin. — Commun sur les noisetiers. — Environs de Digne, Saint-Martin, le Gaz, 6-7.

Psallus ancorifer. Fieb. — Commun aux environs de Digne, jardin de M. Daime, Saint-Martin, le Gaz, Saint-Jurson.

P. ambiguus. Fall. — Rare aux environs de Digne, dans les prés, 7.

P. variabilis. Fall. — Très rare. — Un exemplaire à Digne.

P. Scholtzii. Fieb. — Très rare. — Un exemplaire aux environs de Digne,

P. alnicola. Dgl. S. — Rare, en fauchant, à Chabrières, 6.

P. salicellus. Mey. — En nombre sur l'absinthe. — Argens, 7; Allos, 8.

Atractotomus Mali. Mey. — Sur les vieilles aubépines qui bordent la route passant devant Pierre-Écrite (Sisteron), 6.

Criocoris crassicornis. — Assez rare sur les pruneliers. — Saint-André, 7.

Plagiognathus alpinus. Reut. — Rare. — Allos, 8.

P. viridulus. Fall. auct. — En nombre. — La Colle-Saint-Michel, 7; Colmars, 8,

P. fulvipennis. Kb. — Très rare. — Digne, 7.

P. arbustorum. Fab. — La Colle-Saint-Michel, 7; avec sa variété *brunnipennis*. Mey.

Chlamydatus pulicarius. Fall. — Assez rare. — Saint-Jurson, 7; col d'Allos, 8.

Campylomma Verbasci. H.-S. — Rare sur les *Verbascum*. — Saint-Martin, 6.

SECTION II. — HYDROCORISÆ Latr.

QUATORZIÈME FAMILLE.

PELOGONIDES.

Je n'ai pu trouver le *Pelogonus marginatus*, Lab., qui compose à lui seul cette famille.

QUINZIÈME FAMILLE.

NAUCORIDES.

Naucoris cimicoïdes. Lin. — Assez commun dans les mares, nage rapidement et vole la nuit. — Digne.

SEIZIÈME FAMILLE.

NEPIDES.

Nepa cinerea. Lin. — Très commune dans tous les fossés et toutes les mares, se traîne lentement dans la vase. — Digne.

DIX-SEPTIÈME FAMILLE.

NOTONECTIDES.

Notonecta glauca. Lin. — Commune, remarquable à sa façon de nager sur le dos, dans les ruisseaux. — Digne, Saint-André, etc. — Avec ses variétés *furcata.* Fab. et *marmorea.* Fab.

DIX-HUITIÈME FAMILLE.

CORIXIDES.

Corixa Geoffroyi. Leach. Fieb. — Rare. — Environs de Digne.

C. Linnei. Fieb. — Rare à Saint-André.

C. Striata. Lin. — Rare à Digne.

C. mœsta. Fieb. — Assez rare à Chabrières.

C. Fabricii. Fieb. — Alpes (Puton). — Assez commun. — Digne, les Dourbes. 5.

C. coleoptrata. Fab. — Rare. — Environs de Digne.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 62, ligne 15 et 16, lisez :

Commun partout, sous les feuilles, l'hiver ; sur le houx et d'autres arbres, en été.

Page 62, après la ligne 28, ajoutez :

Tropicoris rufipes. Lin. — Rare. — Digne, jardin de M. Daime, 4.

Page 66, après la ligne 21, ajoutez :

Chorozoma Schillingi. Schml. — Assez commun, en fauchant les herbes, le long des talus du chemin de fer, aux environs de la gare de Peyruis-les-Mées.

Page 67, après la ligne 5, ajoutez :

Mézien, 6.

Page 67, ligne 27, lisez :

Lygæosoma reticulatum.

Page 68, ligne 27, lisez :

Ischnodemus sabuleti.

Page 73, ligne 1, lisez :

Monosteira parvula.

Une Famille Provençale au XVe Siècle

LES GUIRAN-LA-BRILLANE

D'après des documents inédits

(Suite)

II.

ELZÉAR GUIRAN.

Le deuxième des fils de Guilhem Elzéar fut tout ce qu'il y a de plus opposé dans ses goûts et son genre de vie avec Louis, son aîné.

Les notaires le qualifient de *nobilis,* et cependant rien de moins distingué que le genre d'industrie auquel il nous le montrent se livrant tout entier, de longues années durant. Cette industrie était celle de l'élevage de bestiaux, pour laquelle il s'associait avec des nourriguiers. Ce que nous avons dit, là-dessus, dans notre notice sur les Bompar (1), nous dispense de redire ici le rôle considérable que les troupeaux avaient alors, au sein d'une Provence où dominait le régime du pâturage, et quels éléments de fortune y trouvaient les familles grandes et petites. Des no

(1) Cette notice doit figurer dans une étude encore inédite, où nous avons essayé de faire revivre *la Provence pastorale de la fin du moyen âge.*

Les Bompar, qui furent seigneurs de Magnan et fournirent plusieurs conseillers au Parlement et à la Cour des Comptes de Provence, avaient eu, comme les Guiran, une humble origine. Ils descendaient d'un simple nourriguier, Guilhem Bompar, natif de Vinon, qui, dès la première moitié du XVe siècle, était venu s'établir à Aix.



taires, en même temps qu'ils passaient des actes, faisaient œuvre d'éleveurs, non seulement dans leurs domaines, mais au loin, dans les Alpes. De ce nombre était, par exemple, Antoine Tressemanes, fils de Johan, au notariat duquel il avait succédé. Le 4 mars 1411, il louait d'Antoine Imbert, du lieu de Guillaume, toute la montagne de Châteauneuf, pour la dépaissance de quarante à cinquante trenteniers de bêtes à laine (1,200 à 1,500 moutons ou brebis). Nous voyons de même un personnage d'un haut rang, Bertrand de Rousset, seigneur de Gardane, de Châteauneuf, etc., et réunissant à sa charge de secrétaire du roi celle d'archivaire à la Cour des maîtres rationaux, faire de même sur une plus grande échelle, en communauté avec des maîtres-bergers. Ne nous étonnons pas, dès lors, qu'Elzéar Guiran cherchât là, lui aussi, une industrie lucrative. Le 26 mars 1409, il louait de Pierre de Port des montagnes pastorales, et, bien des années après, le 15 avril 1437, en compagnie de Pierre Guibert et de Rostan Philippe, nourriguiers, d'Aix, il continuait à en affermer d'autres, celles-ci de maître Isnard Fabri, procureur de magnifique seigneur Georges, chevalier, coseigneur des vallées d'Oze et Vitrolles (1).

Elzéar Guiran eut, en 1434, les honneurs du syndicat de la ville d'Aix, que son père avait eus en 1409 et en 1414.

Il avait épousé Marguerite Grassi, fille de Johan Grassi, notaire, et par elle il s'était allié à une famille des plus honorées de la ville. Famille consulaire, s'il en fut. Depuis le milieu du XIVe siècle jusqu'à la moitié du XVIIIe, pendant

---

(1) « Magister Isnardus Fabri, notarius, procurator magnifici viri domini Georgii, militis, condomini Vallium Ozæ et Vitrolæ, dedit ad loquerium nobili Elzeario Guirani, Petro Guiberti et Rostagno Philippi, nuyrigeriis civitatis Aquensis, quamdam montem... » (Guilhem Borrilli.)

Les Georges ont été seigneurs de la Val d'Oze, dans le Gapençais, de 1399 à 1460.

quatre cents ans, les Grassi ne se démentirent jamais dans leur zèle pour le bien public, comme élus de leurs concitoyens dans les conseils de la commune. Cette famille n'était pas moins recommandable à d'autres titres, et les historiens de l'Ordre de Malte ont donné une mention spéciale, parmi les religieux les plus méritants de cet Ordre, à un frère Bernard Grassi, qui fut élu prieur de l'église de Rhodes (24 août 1394), puis, en 1409, chargé d'accompagner le grand-maître Philibert de Naillac au concile de Pise, où fut élu le pape Alexandre V (1). Marguerite, la femme d'Elzéar Guiran, était sans doute sa nièce.

De ce mariage naquit un fils, *Raymond* Guiran, qui fut homme de loi et en même temps quelque peu commerçant, lui aussi. Le 6 juin 1442 (note de J. Raynaud), Raymond nous est représenté vendant à Antoine Martron, marchand, d'Aix, six cannes de drap de brunette, au prix de trois florins et demi la canne, soit pour vingt-un florins.

Le 2 juillet 1454, ce Raymond devint maître rational; comme l'avait été son oncle Louis.

Nous avons de lui un curieux acte, du 13 juin 1434, quand, jeune encore, il était un avocat causé au barreau. C'est un abonnement passé pour la défense des procès qu'un client a ou pourra avoir à soutenir ou à engager, dans une période de temps déterminée.

Ce genre de marché était une chose habituelle pour certains services d'un usage courant. Habituellement, on traitait de la sorte avec son barbier, son meunier, son maréchal-ferrant, parfois avec un médecin, lorsqu'une mauvaise santé mettait dans le cas de s'adresser souvent à lui, et aussi avec un apothicaire ayant à fournir périodiquement certains remèdes (2). Il y avait là-dessus une

(1) Roux-Alphéran, *les Rues d'Aix*, t. II, pp. 306-309.

(2) J'ai donné un exemple de ce que pratiquaient à cet égard, encore au XVIIe siècle, les familles les plus aristocratiques, dans mon livre : *Une grande Dame dans son ménage, au temps de Louis XIV* (1689), d'après le journal de la comtesse de Rochefort, p. 90. (Paris, Palmé, 1890.)

locution provençale consacrée : *paga candou,* provenant du mot *Canda*, qui, dans la basse latinité, signifiait une espèce de taille ou de contribution et duquel était formé celui de *Candelum*, sorte d'abonnement conclu moyennant une somme d'argent.

Une semblable pratique existait également dans le monde notarial, à raison de la coutume établie chez toutes les classes de faire enregistrer par les notaires les moindres transactions. Des communautés monastiques, surtout, lorsqu'elles possédaient de plus ou moins vastes étendues de terres, s'abonnaient en conséquence, afin de ne pas payer trop cher les actes journaliers inhérents à leur gestion. Le 9 juillet 1429, abonnement conclu par les religieuses du monastère de Notre-Dame de Nazareth, de la ville d'Aix, avec Johan Lantelmi, notaire ; son salaire, *stipendium*, sera de 25 florins par an. Les reconnaissances de cens sont tarifées à un gros d'argent, pour la ville, et à deux blancs, *duos albos*, pour celles du dehors. Johan Lantelmi sera tenu de fournir les parchemins nécessaires. Les frais de déplacement seront à la charge du couvent ; quant aux autres, ils seront à ses dépens. Un des offices de Johan Lantelmi est de solliciter avocats et notaires du monastère, lorsque les circonstances l'exigent. *Teneatur et debeat sollicitare advocatos et notarios dicti monasterii pro negotiis ejusdem, toto suo posse* (1).

Les avocats, paraît-il, n'étaient pas étrangers non plus à ces combinaisons économiques, et la preuve nous en est donnée par l'acte du 13 juin 1434, où nous voyons Raymond Guiran s'engageant, envers noble Bertrand d'Oraison, seigneur de Clumanc, à patrociner pour lui dans toutes les causes pendantes qui surviendront audit seigneur, et cela pendant trois ans, au prix de quinze florins,

(1) De Mauy, notaire d'Aix.

payables ainsi qu'il suit : le jour de la passation de l'acte un florin ; de ce jour à Noël, quatre florins, et, d'année en année à partir de Noël, cinq florins (1).

III.

PIERRE GUIRAN.

Ce troisième fils de Guilhem semble avoir été désigné par son père, pour continuer son négoce, et telle paraît avoir été sa situation, dans la famille, lorsqu'en 1418 il se chargea de gérer la boutique de la *rue Droite*, consistant en un magasin d'épicerie, *domus speciarie*, et qu'il loua même la maison où elle était établie (28 octobre).

Peu auparavant, ses dispositions étaient tout autres ; il avait eu la fantaisie de courir le monde, d'y acquérir des honneurs et sans doute aussi une fortune. En pareilles circonstances, lorsqu'on se lançait au dehors de façon à risquer sa vie, au milieu d'accidents d'autant plus à craindre qu'on avait à naviguer sur mer, la coutume était de faire son testament. Pierre Guiran n'y avait pas manqué. Le 6 mai 1418, par-devant Guilhem Borilli, notaire d'Aix, il

---

(1) Anno... et die... notum sit quod nobilis et circumspectus vir dominus Raymundus Guirani, jurisperitus civitatis Aquensis, bona fide, promisit et convenit nobili viro Bernardo de Auraysono, domino de Clumancio, presenti, eidem prestare patrocinium et advocationem, in illis suis causis motis et movendis, ventilandis in presenti civitate Aquensi, tam agendo quam defendendo, ad tempus trium annorum, ab huic in antea computandorum, pretio florenorum quindecim...

« Idem dominus Raymundus confitetur habuisse florenum unum. Restantes quatuor, dictus Bernardus de Clumancio solvere promisit in festo Nativitatis Domini, et, a dicto festo in unum annum quinque florenos... et sic anno quolibet florenos quinque. » (Johan Lantelmi.)



instituait pour héritier Elzéar, son frère, en faisant précéder cette institution de la déclaration suivante :

« Volens et intendens..., scienter, pro mundatis (*sans doute il faut lire* mundanis) honoribus acquirendis, a patria presenti discedere, et ad partes alienas me conferre, testamentum condo... »

Son expatriation dut être fort courte, car bientôt nous trouvons Pierre reprenant de plus belle son commerce et figurant au nombre des principaux marchands d'Aix, avec lesquels il lui arrive plus d'une fois de s'associer, pour certaines opérations. Les notaires les font défiler un à un, en les décorant uniformément du titre de *nobilis : — Nobiles viros Johannes et Bertrandus Rebolli, Petrus Tressemanes, Bertrandus et Antonius Aygosii, Nicolaus Massimini, Bonifactus Salviati, Laurentius Conche.* Parmi eux, plusieurs sont drapiers ; quant à Pierre, les articles sur lesquels il négocie sont, d'ordinaire, les peaux et la laine, qui étaient alors, à Aix, l'objet d'un trafic considérable, cette ville étant le grand marché où affluaient les populations pastorales des Alpes.

Il se maria avec Andrienne Aygosi, et rien encore n'est plus caractéristique, rien ne traduit mieux la ressemblance qu'avaient entre elles les familles commerçantes de cette époque et l'importance dont elles jouissaient, que l'histoire de ces Aygosi, rapprochée de celle des Guiran.

En 1430, Bertrand Aygosi, fils de Raymond Aygosi, notaire, est à la fois notaire et marchand, *notarius et mercator*, dit de lui un acte du 29 octobre (de Mauy, not.). A cette double qualité, il joint encore celle d'éleveur, et, dans un marché passé à la date ci-dessus, il vend à deux bouchers d'Aix, Elzéar Arbaud et Elzéar Johan, cent neuf moutons. Quatre fois il est consul ou, pour parler plus exactement, syndic de la ville, en 1429, 1437, 1447, 1452. Un autre membre de sa famille, Urbain, le sera de même nombre de fois, après lui, comme le furent de père

en fils tous nos Guiran. — Bertrand avait un frère ou cousin nommé Antoine ; celui-ci est homme de loi : *nobilis et circumspectus vir, Antonius Aygosii, jurisperitus.* Or, Antoine nous est, à son tour, un exemple du degré de fortune que finissaient par acquérir de si industrieux personnages. Le 8 avril 1443, par-devant Jacques Raynaud, notaire, il reconnaît avoir reçu en dot de Jeannette Atanulphe, fille de feu noble Guilhem Atanulphe et de noble Catherine Forcalquier, la somme considérable pour l'époque de 800 florins (*octogintorum florenorum*), plus 102 florins et 6 sous, en joyaux et bijoux, parmi lesquels figurent une chaîne d'or, deux tasses et une ceinture en argent : *una cathena auri, duos taceas et una zona argenti.*

Nous avons nommé plus haut Urbain Aygosi. Ce fut lui, raconte M. Roux-Alphéran (1), qui, en 1470, fit élever dans la sacristie du couvent des Grands-Carmes, où était la sépulture de sa famille, un autel fort curieux, où sont représentées en pierre les figures de sainte Anne, de la Vierge Marie, de l'enfant Jésus, de saint Maurice, de sainte Marthe, avec la *Tarasque*, le Christ en croix, la lune, le soleil, etc., autel qui, sous la Restauration, fut transporté à Saint-Sauveur, dans la chapelle de Sainte-Catherine, derrière la chaire à prêcher, où on le voit encore aujourd'hui.

Un trait commun à ces familles est encore qu'elles produisent presque toujours un notaire ou un avocat, leur servant de conseil et de soutien, pendant que leurs autres membres se livrent au négoce. Quelques-uns mènent les deux professions de front. Les Aygosi ne sont pas seuls dans ce cas. Les Matheron font comme eux, en la personne de Michel, lequel, d'un notariat mêlé d'opérations commerciales, s'éleva à la Cour des maîtres rationaux et fut le père de Johan Matheron, le grand président en la même Cour, qui fut le favori du roi René. Les Rebolli sont

---

(1) *Les Rues d'Aix*, t. I, p. 144.

également à citer. Eux aussi, dans la première moitié du xv[e] siècle, comptent avec un notaire, Guibert Rebolli, deux gros marchands, Bertrand et Johan, commerçants en laines. Le 15 janvier 1435, Bertrand Rebolli, en compagnie de Michel Matheron et de Bertrand Aygosi, prend le fermage des droits de Bertrand de Marseille, coseigneur d'Ollioules, sauf à les sous-louer à des gens de Toulon.

Mais les Guiran les surpassent tous, et, chez eux, il y a plus qu'un notaire. L'aîné des fils de Guilhem, à la fois homme d'église, professeur de droit civil, et président à la Cour des maîtres rationaux, marche à la tête de plusieurs de ses frères, tous dans le négoce, qui reçoivent des rayons de sa gloire. Après lui, ce sera le tour de Johan, l'aîné des deux fils qu'Andrienne Aygosi a donnés à Pierre Guiran. Alors que Louis, le cadet, demeurera simple marchand, Johan Guiran, docteur, *juris utriusque doctor,* assesseur d'Aix, en 1475, reçu maître rational, le 11 septembre 1484, en la charge laissée vacante par Louis de Forbin, devint le principal personnage de la famille. Serait-ce lui qui, digne émule d'Urbain Aygosi, son cousin, aurait fait construire, comme monument de sa piété, la belle tour octogone dont fut flanquée l'église des Augustins et qui en est aujourd'hui le seul vestige resté debout ? Cette tour portait les armes des Guiran ; M. Roux-Alphéran en attribue l'honneur à un Johan Guiran, notaire, qui serait mort en 1483 (1). Nous nous demandons à qui se rattacherait ce dernier, aucun texte ne nous ayant donné la moindre lumière sur lui et sur les siens.

Et, maintenant, suivons quelque peu la descendance de Johan, maître rational, le premier né de Pierre. Le spectacle est intéressant.

---

(1) Roux-Alphéran, *les Rues d'Aix*, t. II, p. 543. N'y aurait-il pas erreur pour la date de cette mort ? Et le Johan Guiran, qui fut reçu maître rational, n'avait-il pas commencé par être notaire ?

Le nobiliaire provençal d'Artefeuil nous le montre épousant, par contrat du 1er juin 1471, Marguerite de Boche. Beaucoup plus modestes dans leurs appellations sont les notaires du temps, qui la nomment *Madeleine Bochon.*

Quoi qu'il en soit, les trois fils de Johan, *Michel*, *Johan II et Honorat*, les deux premiers surtout, non seulement ne déchurent pas, mais prospérèrent au point d'être bientôt de puissants seigneurs. Leur père avait acquis, en 1492, la seigneurie du Castellet, et, par elle, ils étaient entrés dans la noblesse proprement dite. Cela leur valut des charges en rapport avec leur situation.

1o *Michel*, l'aîné, fut docteur, puis juge royal, de la vicomté des Martigues, et juge du Château de Jonquière, pour le prieur de Saint-Geniès ; enfin, dans l'année 1514, il remplaça son père dans l'office de maître rational. Par contrat du 7 novembre 1504, il avait épousé Baptistine de Jarente-la-Bruyère, d'une illustre famille datant des Croisades. — Gaspard, fils de Michel, fut conseiller à la Cour des Comptes (1555). — André, fils de Gaspard, succéda à l'office paternel (1583-1585), et, de son mariage avec Diane Bompar, une des filles de Vincent Bompar, président à la Cour des Comptes, il n'eut que deux filles ; avec lui s'éteignit la branche des Guiran issue de Michel, et dont les membres prenaient le titre de seigneurs de la Morée.

2o *Johan II*, le deuxième des fils de Johan Ier, auquel était échue la seigneurie du Castellet, lui dut par trois fois, en 1516, 1522, 1533, sa nomination comme premier consul d'Aix (1). Celui-ci eut la charge lucrative de garde de la monnaie à Aix, *custos monete*. Par contrat du 15 juillet 1513, il avait épousé Louise Gaufridi, avec une dot de 1,200 florins. Dans les familles riches du temps, les filles

(1) Au XVe siècle encore, les consuls d'Aix ne se classaient que par ordre d'âge. A partir du XVIe, le premier d'entre eux fut choisi parmi les possédants fiefs.

n'étaient pas toujours si bien pourvues. Il en eut un fils, *Melchior* Guiran, qui fut deuxième consul en 1552, premier consul en 1567; il avait épousé, par contrat du 29 avril 1534, Marthe Bompar, fille d'Hugues, trésorier général des Etats de Provence. Nous le voyons qualifié de seigneur de Peiresc. Son fils aîné, *Honoré*, acquit en 1586 la seigneurie de la Brillane; plusieurs fois, en 1589, 1606, il fut assesseur d'Aix, chargé de toutes les affaires de la province. Cette branche s'était consacrée, presque tout entière, au service désintéressé du bien public.

N'allons pas plus loin et bornons-nous à dire, sur ce point, que la descendance d'Honoré se perpétua jusqu'à la Révolution, avec un honneur qui ne se démentit jamais. Les Guiran-la-Brillane furent même les seuls qui survécurent; nous dirons bientôt comment ils finirent.

En terminant l'article relatif à Pierre Guiran, nous noterons deux anecdotes, à titre de curiosités :

Dans un acte du 1er août 1448, on lit : *nobilis Petrus Guirani, mercator de Aquis, manumittit quamdam suam servam sive sclavam, nomine Bona* (1).

Des esclaves en Provence, il y a quatre siècles, dans un pays qui avait perdu jusqu'au souvenir du servage, n'est-ce pas chose étrange? Elle s'explique par le fait des incursions des corsaires barbaresques sur nos côtes. Par représailles contre des enlèvements trop fréquents de familles, victimes de leurs surprises, lorsqu'on capturait des bâtiments employés à cette chasse infâme, on s'emparait aussi des esclaves dont les corsaires se servaient pour la navigation ou pour leurs usages domestiques. Les femmes surtout semblent avoir été, sous ce rapport, la meilleure des prises. On les vendait assez chèrement tout au long de notre littoral. M. de Saint-Vincens a trouvé et cite, avec indication des

(1) Guilhem Borrilli, not.

minutes notariales où il les a puisés, bon nombre d'actes qui mettent hors de doute la réalité de ce genre de contrat et le taux fort élevé des prix stipulés. Ils sont de 170, et même de 200 florins. Mais nous nous hâtons d'ajouter que les maîtres de ces esclaves barbaresques finissaient presque tous par les affranchir. Nous en rencontrons, du moins, bien des exemples, attestant que l'acte de Pierre Guiran n'était pas isolé.

Il y a même des esclaves qui deviennent les femmes légitimes de nobles personnages, assurément peu délicats dans leurs goûts.

Le 30 septembre 1464, Jacques de Grille, gentilhomme d'Arles, affranchit Marguerite. son esclave, *Margaritam, esclavam suam*, qu'il a achetée 200 florins, à la condition qu'elle ne le quittera pas, sa vie durant. (Paganis, not. à Arles.) — Le 29 mai 1465, François de Grille, sans doute fils du précédent, fait don à Marguerite, autrefois son esclave, de 200 florins, pour qu'elle puisse se marier (1). — Enfin, le 17 janvier 1470, le même François de Grille, testant chez Jacques Noricerii, notaire à Arles, fait un legs à Marguerite, devenue sa femme, *Marguerite Grille*, *quondam esclavæ meæ, nunc sponsæ meæ*. Le testament affranchit, en outre, une autre esclave, nommée Madeleine, et le fils d'une esclave nommée Catherine.

L'autre anecdote est d'un genre plaisant. Elle concerne une Catherine Guiran, fille de noble Johan Guiran, bour-

---

(1) Mentionnons, à ce sujet, des legs importants dont sont l'objet de fidèles serviteurs.

Le 1er mars 1413, Antoine de Tressemanes, notaire, d'Aix, fait donation à Pierre Vachon d'une maison, pour le récompenser de son dévouement prolongé envers lui et sa mère comme domestique :

" *Attendens amorem sincerum, quem habet ergo Petrum Vachoni, domesticum suum, et magnam constantiam et fidem quam ipse Vachoni habet erga personas ipsius Antonii et Bellette, reverendæ genitoris suæ, donat ei domum suam.* (François Borrilli.)

geois d'Aix, laquelle, ayant épousé Simon Sauvat, barbier de cette ville, en a été maltraitée au point qu'elle a quitté le domicile conjugal. La querelle s'est produite en 1532. Le 15 juin, une convention, passée par-devant François Borrilli, notaire, rétablit la paix dans le ménage ; elle ramène la femme au foyer, sous la condition que le mari ne la frappera plus (1). Tout est curieux dans cette petite histoire d'intérieur : d'abord, le fait du mariage d'une fille, sinon noble de titre, au moins appartenant à la classe notable du pays, avec un simple barbier, preuve que de semblables barrières n'étaient pas infranchissables ; et ensuite le pouvoir qu'a la femme de vaincre les brutalités de son mari.

Il serait curieux assurément de retrouver, dans le Johan Guiran, père de Catherine, le Johan II Guiran dont il a été parlé plus haut, comme ayant été le second fils du maître rational de ce nom. Mais rien ne nous permet de l'affirmer.

CHARLES DE RIBBE.

(A suivre.)

(1) *Cum occasione certæ verbalis questionis inter discretum virum Simonem Sauvati, barbitonsorem, et nobilem et honestam mulierem Catharinam Guirane, filiam nobilis Joannis Guirani, burgensis hujus civitatis Aquensis, conjuges, supradictus Simon Sauvati convenit dictæ Catharine, uxori suæ, eam, cum filio suo..., domo recipere et illam nullo modo verberare, ultra juris dispositionem, nec malmenare.* »

LE LIVRE DE RAISON

de Noble Honoré du Teil

APPENDICE

A MONSIEUR DE LA CROIX

Sonnet (1).

Que n'ai-je la faveur de la Muse amiable,
Pour façonner un vers bravement compassé ?
Que n'ay-je le sçavoir de ceux du temps passé,
Dont on verra l'honneur à tout jamais durable ?

Que n'ay-je à mon vouloir un esprit tout semblable ?
Que ne m'a le destin ce bon-heur pourchassé ?
En cent mille papiers j'eusse desja tracé
De tes perfections la loüange admirable.

Ton esprit clair-voyant, et ton bon jugement
Me fourniroient assez matière et argument,
Mais par sur tout ta grace à la France descrire.

Je trouverois en toy mille et mille raisons,
Dont je pourrois encor embellir mes chansons,
Si j'eusse esté doüé du sçavoir de bien dire.

---

(1) Ces vers sont imprimés dans l'édition que Rigoley de Juvigny donna de La Croix du Maine et de du Verdier aux pages CIII et CIV du tome II. Il n'est pas sans intérêt de rapporter ici l'article que La Croix du Maine consacra à notre sonnettiste : « Honoré du Teil, natif de Manosque en Provence, homme fort heureux à composer en vers français et pour écrire en prose. Il a écrit

AUTRE SONNET DU MESME AUTHEUR

Je veux importuner à ce coup les neuf sœurs
Et voire Apollon mesme, afin que je te face
Un présent (mon la Croix) qui ressente leur grace
Et qui soit esmaillé de leurs plus riches fleurs.

Eslargissez moy donc vos divines faveurs,
O Phœbus, ô trouppeau qui errez sur Parnasse,
Et toy, douce Clion, qui jamais ne fus lasse
De m'avoir peint ces vers des plus braves couleurs.

C'est icy que je chante à la race Françoise
Le beau nom de la Croix qui de façon Gregeoise
A du los des François un bel œuvre entrepris.

Voire tel que si Dieu par sa bonté suprême
Daigne favoriser et luy et ses escrits
Des merveilles sera à bon droit la huictiesme.

HONORÉ DU TEIL, PROVENÇAL (1).

---

plusieurs fort beaux et élégants sonnets sur plusieurs diverses matières, lesquelles il n'a encore fait imprimer, et, entre autres, il en a écrit quelques-uns en ma faveur, dont je lui suis fort redevable et obligé pour une si grande amitié qu'il me porte. Il florit en Provence, cette année 1584. » (Voir p. 378 du t. I de l'édition précitée.)

(1) On peut rapprocher ces sonnets du poème inédit du même genre, découvert en tête de la table des sentences de la sénéchaussée de Forcalquier, année 1578, et publié par M. de Berluc-Perussis dans les Annales des Basses-Alpes, 3e livraison de 1889, pp. 163 et 164.

Notice sur Honoré du Teil

1541-1586

Il ne serait pas sans intérêt de mettre sous les yeux des lecteurs du livre de raison et des vers d'Honoré du Teil son portrait minutieusement buriné : les grands événements qui se passèrent en Provence pendant sa vie et dont il fut le spectateur attentif, le goût prononcé dont il fit preuve pour la langue française à une époque où elle n'était encore que bien peu répandue dans son pays, ses curieux essais poétiques dont quelques bribes seulement nous sont parvenues, tout pourrait contribuer à rendre attrayante la monographie d'un lettré qui vécut dans la seconde moitié du XVIe siècle, soldat pendant quelques années et jurisconsulte par tradition plutôt que par inclination. Malheureusement les documents qui le concernent sont extrêmement rares et, dans son journal, il ne parle que bien peu de lui-même : il est fâcheux qu'un excès de modestie l'ait empêché de nous donner plus de détails sur sa personne et surtout l'ait détourné de faire imprimer ses sonnets « fort beaux et bien élégants », au dire de *la Croix du Maine*. Qu'on me pardonne donc de ne présenter ici qu'une esquisse effacée, dont les lignes, même les plus importantes, sont souvent incertaines.

Né le 24 janvier 1541 (1), à un moment où la réforme apparaissait en Provence, Honoré du Teil fut élevé à Manosque dans des idées profondément catholiques ;

(1) Extrait des registres de Saint-Sauveur de Manosque : « Le jour de Notre dame second de février mil cinq cent quarante un, à la nativité de notre Seigneur, a esté baptisé à l'église de Saint-Salveur de la présente ville de Manoasque par messire Rostan Poignet, prestre et curé d'icelle, noble Honnorat du Teil, fils de égrege maître Matdrin du Teil et de noble damoiselle



Mathurin de Tillia, son père, ne se laissa pas entraîner par l'exemple de son proche parent, Antoine Aloat (1), le premier adepte du protestantisme dans cette ville, et demeura si fermement attaché à sa foi qu'il fut choisi pour présider la sénéchaussée de Forcalquier en 1563 (2), dans des circonstances particulièrement difficiles; il suffit de jeter les yeux sur le testament (3) de Madeleine de Tribu-

---

Magdaleine du Tribussis, mariés ; son parrain a esté maître Etienne Verdeti, licencié ès-droits de Forcalquier, et sa marraine noble René Candole, femme de noble Honnorat Saffalin, co-seigneur de Vachère. » (Suivant une expédition délivrée le 27 octobre 1817.)

(1) Antoine Aloat avait épousé Claudine de Riquetti, fille d'Honoré, co-seigneur des Sièyes, et de Philippe Farel, et sœur de Claude, qui prit l'habit religieux à Saint-Victor de Marseille le 1er avril 1531 ; en 1532, il se rendit à Gap, dans l'intention d'acquérir l'office de greffier de la cour épiscopale exercé par l'oncle de sa femme, Gaucher Farel, et, s'il ne donna pas suite à ce projet, c'est qu'il en fut détourné par Jean-Jacques Farel, qui, avec deux de ses frères, Guillaume, le réformateur, et Claude, faisait du prosélytisme en faveur des idées nouvelles. Gaucher Farel, leur aîné, mourut catholique, croyons-nous, laissant d'Anastasie d'Orcières, sa femme, trois fils : 1° Jean-Gabriel, recteur de la chapelle Sainte-Catherine à Gap, décédé avant le 14 août 1546 ; 2° Gaucher, marié en 1547 avec Louise de Beauvais et père de Jacques, Israël et Jean-Zacharie ; 3° Claude, allié à Francoise de Beauvais. Gaucher Farel, 1er du nom, était fils d'Antoine et petit-fils de noble François qui, à l'âge de quatre-vingts ans, fut nommé premier consul de Gap en 1506. Sébastien Farel, frère d'Antoine, épousa Honorade de Leydet et fit une branche catholique.

(2) Pendant que Mathurin de Tillia remplissait ces fonctions dans cette ville, Anne de Sallomoniis, sa seconde femme, lui donna une fille qui fut tenue sur les fonts, le 25 mars 1563, par Antoine de Beraudin, vicaire général de Sisteron, et par Claire, épouse de Claude de Nicolaï ; cet acte de baptême a été découvert par M. de Berluc-Perussis, que je ne saurais trop remercier de ses nombreuses et savantes communications, car son érudition et son obligeance sont également inépuisables.

(3) Je dois la copie de cette curieuse pièce à M. Léonce Pontès, dont les intelligentes recherches ont amené la découverte de plusieurs autres actes cités dans le cours de cette notice.

tiis, sa mère, pour être édifié sur les enseignements religieux qu'elle dut donner à son fils : « Et premièrement damoyselle Magdeleine de Tribucys, testatrice, comme bonne chrestiene, a recommande son ame a Dieu le créateur, a la glorieuse Vierge Marie et a tous les Sainctz et Sainctes du Paradis et a esleu et eslit sa sepulture et veult estre ensepvellie quand plura a Dieu lappeller de ce monde en laultre dans venerable eglise du couvent des frères de l'observance sainct Francoys de la dicte ville de Manoasque, avecques l'habit de la relligion des sainctz frères quelle veult et ordonne son corps estre lors vêtu... (1). » Honoré du Teil perdit sa mère avant d'avoir seize ans révolus, mais la solidité des principes qu'elle lui avait inculqués dès sa plus tendre enfance lui épargna bien des agitations et bien des dangers.

S'il avait écrit son autobiographie, notre Manosquin eût dit sans doute qu'il semblait destiné à fréquenter le temple de Thémis plutôt que les sommets du Parnasse : noble Jean de Tillia (2), son aïeul, avait exercé en 1512 la charge annuelle de viguier de Forcalquier ; Mathurin de Tillia, son père, était docteur en droit ; son grand-père maternel, Simon de Tributiis (3), avait été l'un des premiers membres

(1) Ce testament fut reçu le 12 mai 1555 par Aloati, notaire à Manosque ; le 12 août 1557, Mathurin de Tillia, par un acte passé devant le même notaire, au château de Sainte-Marguerite, donna quittance de la dot de feu Madeleine de Tributiis à son beau-frère, Honoré de Tributiis, conseiller au Parlement.

(2) La généalogie de la famille du Teil a été donnée par Borel d'Hauterive dans le IV[e] volume de la *Revue de la Noblesse*, Paris, in 8°, 1847, pp. 409-441 ; parmi ses alliances provençales ou comtadines, on peut citer les noms suivants : Aloat, Amalric, *Archias*, *Arnaud*, *Aubergier*, Barbeyrac, Baudric, Beaussier, *Berluc*, Boniface, Boyer, Chaix d'Est-Ange, Eymar, *Feutrier*, *Garidel*, *Giraudon*, Guérin, *Martin*, Monier, *Patris*, Raoul, Saffalin, Sallomoniis, Sébastianne, Tirany, Tributiis, *Vaugrigneuse*, *Vial*.

(3) Voir sur les Tributiis, en dehors des nobiliaires locaux : *les Familles et la Société en France avant la révolution*, par M. Charles de Ribbe, 3[e] édition,

du Parlement de Provence et s'était marié avec la fille du célèbre jurisconsulte Etienne Bertrand (1), dont les *Con seils*, imprimés en 1532, avaient eu un immense succès. Marchant d'abord sur les traces de ses prédécesseurs, Honoré du Teil dut se livrer à l'étude du droit et recevoir, jeune encore, le bonnet de docteur, car ce ne fut probablement qu'après la mort prématurée de Marthe de Saffalin (2), sa première femme, qu'il interrompit momentanément sa carrière de jurisconsulte pour embrasser pendant quelques années le métier des armes (3). C'est là un fait que l'on vit souvent se produire pendant les guerres civiles; le président Louis de Coriolis (4) avait lui aussi servi dans sa

---

t. II, p. 72; et dans *l'Annuaire du conseil héraldique de France*, année 1893, pp. 97 à 102, un très-curieux article de M. Paul de Faucher sur les pérégrinations d'un jeune gentilhomme de Provence à la fin du XVI° siècle : le héros, Joseph de Tributiis, né en 1574, est le petit-neveu de Madeleine, mariée à Mathurin de Tillia.

(1) Etienne Bertrand, 1434 † 1516?, vice-recteur du Comtat et président de la chambre apostolique; ses Conseils (Stephani Bertrandi Carpentoractensis Consilia) furent imprimés pour la première fois à Lyon, en 1532, chez Fagnier et Guyard (1 vol. in fol.), par les soins d'Honoré de Tributiis, son petit-fils.

(2) Elle était sans doute fille d'Honoré de Saffalin, avocat du roi à Forcalquier, et de Renée de Candolle et dut se marier vers 1562-1563, puisqu'Honoré du Teil avait suivi, vers cette époque, son père dans cette ville.

(3) Cette tradition semble confirmée par un certificat délivré par Honoré de Savoie, comte de Tende, le 8 août 1570, bien que cette pièce contienne une erreur manifeste.

(4) Le président de Coriolis devint le beau-père de Malherbe ; de son second mariage contracté à Sisteron, le 11 décembre 1554, devant Garcin, notaire, naquit une fille, Lucrèce de Coriolis, mariée à Balthazar de Périer, conseiller au Parlement, et mère de Françoise de Périer, alliée à Michel de Sébastianne; Hortense de Sébastianne, fille de Michel et de Françoise de Périer, épousa, le 2 octobre 1644, Polydore du Teil, bisaïeul de Jean-Pierre baron du Teil, lieutenant général des armées du roi, dont il a été question dans les Annales des Basses-Alpes, à propos des débuts de Napoléon Ier et du général Gassendi dans le corps royal d'artillerie.

jeunesse et perdit une jambe sur le champ de bataille; dans un autre ordre d'idées, on pourrait citer un Aptésien, Annibal d'Ortigue (1), qui fut à la fois soldat et poète.

Rentré dans la vie privée dès 1571, Honoré du Teil parcourut la France, alors en pleine renaissance, de novembre 1573 à mai 1574; ce fut probablement pendant ce voyage qu'il prit le goût de faire des vers et se familiarisa avec la langue française, dont l'introduction en Provence était encore récente. S'il ne trouva pas, à son retour, dans Manosque, sa patrie, un milieu qui répondit à ses aspirations littéraires, il le rencontra certainement à Forcalquier. La charge de lieutenant général y était occupée depuis 1573 par André d'Arnaud (2), que l'on peut ranger au nombre « des meilleurs et des plus beaux esprits de son temps », et notre sonnettiste se trouvait l'allié des principaux magistrats ou officiers du siège: avocat du roi depuis 1568, Honoré de Saffalin (3), dont il portait le prénom, était vraisemblablement son beau-père; Pierre de Boniface, lieutenant des soumissions, devait donner, en 1579, la main de sa fille à Louis II du Teil, son cousin germain; il convient de citer encore François Laugier, co-seigneur de Porchères, qui avait pour mère Gabrielle de Sébastianne, sœur de Spérite, mariée à Louis I du Teil, son oncle; capitaine de la ville en 1581, premier consul en 1584 et 1596, il eut un fils, Honoré de Laugier-Porchères (4), le

---

(1) Ses poèmes ont été imprimés en 1617, Paris, in-12; il a donné en 1687, Paris, in-8°, *le Désert sur le mépris de la cour.*

(2) Dans le tome IV des Annales des Basses-Alpes, l'étude sur *Wendelin chez nous*, par M. de Berluc-Perussis, contient de très intéressants détails sur l'auteur des *Joci*, dédiés à Guillaume du Vair, premier président, et imprimés pour la première fois à Avignon, en 1600, par Bramereau, in-12.

(3) Après la mort de sa première femme, il épousa en secondes noces Marguerite de Feraporte, dont il eut Jean-Baptiste, chevalier de Malte en 1596.

(4) Né en 1572, nommé membre de l'Académie française le 4 décembre 1634, mort en 1653, « le doyen des poètes français », après avoir testé devant Fieffé et Duchesne, notaires au Châtelet de Paris, en faveur d'Honoré de

futur académicien, qui reçut peut-être d'Honoré du Teil ses premières leçons poétiques.

Mais le second mariage de notre Manosquin devait bientôt lui ouvrir les portes du cénacle des écrivains aixois d'alors : Louise de Monier avait, en effet, pour mère Marguerite de Bompar (1), sœur de Claudine, alliée le 5 avril 1547 à Baptiste de La Cépède (2); une communauté de goûts rapprocha forcément Jean de La Cépède et Honoré du Teil, qui se trouvaient être cousins germains par alliance, et le futur premier président aux comptes dut présenter son parent à son nouvel ami, François de Malherbe (3), qui, arrivé dans le pays en 1577, à la suite du Grand Prieur de France, avait su grouper autour de lui toute une pléiade de lettrés distingués. On sait que le réformateur de notre poésie, qui résida en Provence de 1577 à 1586 (4), épousa, par contrat passé à Aix, le 1er octobre 1581 (5), dans la maison d'Anne de Coriolis, veuve de

---

Berluc, son neveu et filleul ; il avait donné le camp de la place royale ou relation de ce qui s'y est passé pour la publication des mariages du roi et de Madame avec l'infante et le prince d'Espagne ; Paris, 1612, 1 vol. in 8°.

(1) Marguerite et Claudine de Bompar sont les tantes d'autre Marguerite de Bompar, mère de Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, 1580 † 1630, le procureur général de la littérature.

(2) Jean de La Cépède, † 1622, conseiller au Parlement en 1578, premier président aux comptes en 1586 ; on a de lui une *Imitation des pseaumes de la Pénitence de David*, Lyon, 1594, in-8°, et des *Théorèmes spirituels sur la vie et la mort de Jésus-Christ*, Toulouse, 1613-1621, 2 vol. in-4° ; parlant de lui, Malherbe écrivait en 1614 : « Je me réjouis de la guérison de M. le Président de La Cépède ; entre les occasions qui me rappelleront en Provence, son amitié n'est pas la dernière. »

(3) Fils aîné de François, seigneur de Digny, conseiller au présidial de Caen, et de Louise Le Vallois, mariés le 13 juillet 1554 ; il mourut le 16 octobre 1628.

(4) Suivant ses instructions à son fils, Malherbe fit encore deux longs séjours en Provence, de mai 1595 à août 1598 et de décembre 1599 à décembre 1605 ; postérieurement, il y revint plusieurs fois, notamment en 1616 et 1622.

(5) Hugoleni, notaire.

Pierre de Margalet, la fille du second président au Parlement, Madeleine de Coriolis (1).

Parmi les familiers de Malherbe, pendant ces neuf années de séjour dans le midi, il faut nommer en première ligne Louis Gallaup, co-seigneur de Chasteuil (2), François du Périer (3), gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, l'historien César de Nostredame (4), Arnaud de Villeneuve (5), marquis des Arcs, et son frère, seigneur de

---

(1) Madeleine de Coriolis, décédée en juin 1630, avait épousé en premières noces, le 16 février 1573, Jean Bourdon, écuyer, seigneur de Bouc, dont un fils, Jean-Honoré, et en secondes noces, le 16 avril 1577, Balthazar Catin, seigneur de Saint-Savournin, lieutenant du sénéchal à Marseille. De son troisième mariage, elle eut trois enfants: 1° Henri de Malherbe, né le 21 juillet 1585, tenu sur les fonts, à Aix, le 1er août suivant, par Henri d'Angoulême et Jeanne Faur de Vercors, quatrième femme de Louis de Coriolis ; il mourut en Normandie, le 28 octobre 1587 ; 2° Jourdaine de Malherbe, née en Normandie le 22 septembre 1591 ; elle eut pour marraine Jourdaine de Montmorency, dame de la Verune, et fut emportée, chez son aïeul paternel, par une épidémie de peste, le 23 juin 1599 ; 3° Marc-Antoine de Malherbe, né le 14 décembre 1600 ; il eut, le lendemain, pour parrain et marraine, dans l'église Sainte-Madeleine d'Aix, Laurent de Coriolis et Anne de Margalet ; il fut tué en duel le 13 juillet 1627 et inhumé, le surlendemain, dans l'église des Minimes à Aix. Voir les *Recherches biographiques sur Malherbe et sur sa famille*, par Roux-Alphéran, Aix, Nicot et Aubin, 1840, 1 vol. in-8°.

(2) Louis Gallaup de Chasteuil, 1556 † 1598, conseiller d'État, 1594 ; il donna une imitation des pseaumes de la pénitence royale dédiée à Henri IV, Paris, 1 vol. in-8°, 1596, et in-4°, 1597.

(3) François du Perier, † 1623, auteur du panégyrique d'Honoré de Laurens et de plusieurs poésies restées manuscrites ; ce fut lui qui présenta Malherbe à Marie de Médicis, en 1600.

(4) César de Nostredame, 1555 † 1629 ; ses poésies ont été imprimées à Toulouse, en 1606, ses vers funèbres sur la mort de Charles du Verdier ; en 1607, et ses pièces historiques et diverses poésies, en 1608, in-12 ; il parle dans ce dernier recueil d'un poème intitulé *Hippiade*.

(5) Arnaud de Villeneuve, † 1614, composa des vers liminaires pour les Théorèmes spirituels de La Cépède ; son frère avait écrit, suivant Malherbe, une histoire sainte et *le Carnaval des honnêtes gens*.

la Garde-Freinet et de la Motte. Ces noms et vingt autres que l'on pourrait citer prouvent que les Provençaux avaient alors, comme aujourd'hui, un goût naturel pour la poésie ; il est donc incontestable que si Malherbe exerça, à Aix, la plus heureuse influence sur les érudits de son temps, s'il y trouva des disciples comme François d'Arbaud (1), co-seigneur de Porchères, et peut-être aussi François d'Escalis (2), son cousin par alliance, les hommes au milieu desquels il passa sa pleine jeunesse, par leur imagination vive et féconde, par la douceur de leur conversation, furent aussi pour quelque chose dans l'éclosion et la maturation de son talent.

Dans cette compagnie (3), Honoré du Teil, simple membre correspondant, se trouvait être le doyen d'âge et, si l'on excepte Michel Nostradamus (4), qui, plus heureux que son frère Jean, vit si souvent éditer ses *Centuries*, Guy de La Garde, seigneur de Chambonas (5), qui célébra Marguerite de France, et Nicolas Renault (6), le chantre d'Anne de Valavoire, qui, d'ailleurs, appartenaient à la génération précé-

---

(1) François d'Arbaud, † 1640, de l'Académie française, a donné une paraphrase des pseaumes graduels, Paris, 1633, in-8°, et un poème sur la Magdeleine pénitente, Paris, 1627, in-12, aujourd'hui perdu.

(2) François d'Escalis, né en 1569, auteur de *la Lydiade* et de six autres petits poèmes imprimés en 1602, Tournon, in-12, et dédiés à Guillaume du Vair. La mère de Mme de Malherbe était Honorée d'Escalis.

(3) Lire, sur *Malherbe à Aix*, le discours prononcé par M. de Berluc-Perussis à la séance de l'Académie d'Aix, le 17 juin 1878 ; Aix, Illy, 1878, in-8°. « Une des considérations principales qui me tire vers la Provence, disait Malherbe, en 1608, c'est la douceur de sa conversation. »

(4) Michel Nostradamus, 1503 † 1566 ; la première édition des *Centuries* est de 1555, Lyon in-8° ; Jean, son frère, était né en 1507 ; ses poésies manuscrites ont disparu.

(5) Guy de La Garde, lieutenant du sénéchal au siège d'Arles, auteur de *l'Histoire et description du Phœnix*, Paris, 1550, 1 vol. in-8°.

(6) Nicolas Renault a donné *les Chastes Amours*, ensemble plusieurs chansons d'amour, Paris, Brumen, in-4°, 1565 ; cet ouvrage était posthume, paraît-il.

dente, il se trouve parmi ses contemporains le premier dont des vers aient été imprimés. C'est à un hasard, il est vrai, qu'il dut cet avantage; en 1579, pendant un séjour qu'il fit à Paris pour les affaires de Gaspard Monier du Castellet, son beau-père, la lettre de François Grudé de La Croix (1) au vicomte de Paulmy (2) dut lui tomber sous les yeux et lui donner l'idée de soumettre ses essais poétiques au célèbre bibliographe : un commerce épistolaire s'engagea sans doute entre eux, et, en tout cas, les sonnets liminaires composés par le Provençal pour l'auteur de la première bibliothèque française furent mis sous presse en même temps qu'elle, en 1584 (3).

Ces deux petits poèmes sont médiocres, il est vrai ; mais on peut alléguer, pour la défense de leur signataire, que son grand tort fut de composer des vers français, c'est-à-dire de rimer dans une langue qui était encore étrangère en Provence et dont il ne pouvait saisir toutes les délicatesses ; aussi leurs imperfections même peuvent-elles avoir, pour un linguiste, un intérêt rétrospectif. En tout cas, on doit quelques éloges aux efforts d'un homme de lettres, quoiqu'ils n'aient point été heureux, car ces productions, quelque mauvaises qu'elles soient, servent à faire connaître le génie de la nation ; il fallait, d'ailleurs, aimer beaucoup

---

(1) D'une famille originaire de Sablé, dont une branche cadette s'était fixée au Mans, François Grudé de La Croix naquit dans cette ville, vers 1552, de Jacques et de Marguerite Le Valois ; il parait, avec ses frères et sœur, Louis, Jérôme et Scholastique Grudé, dans une transaction passée au Mans, le 26 octobre 1585, devant Touchard, notaire. Il vint en 1582 à Paris, où il avait fait ses études, amenant « trois charrettes chargées de volumes et de livres tant escrits à la main qu'autrement ».

(2) René Voyer, vicomte de Paulmy, † 1586, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qui fonda à Paulmy, en 1586, un collège pour l'éducation de douze enfants.

(3) Premier volume de la bibliothèque du sieur De la Croix du Maine, Paris, L'Angelier, 1584, in-fol. — L'article sur Honoré du Teil est aux additions, p. 488; ses sonnets, à la page 588.

la poésie pour s'y livrer par des temps de troubles, comme le XVIe siècle (1). Point n'était besoin certainement d'invoquer ces circonstances atténuantes pour obtenir un acquittement en faveur d'Honoré du Teil, qui, tourmenté par la fièvre quarte, fut emporté à 44 ans (2), avant d'avoir pu mettre une dernière main à ses œuvres, aujourd'hui disparues.

Les trois enfants d'Honoré, Jean-Louis, Lucrèce et Suzanne, furent élevés par leur mère et placés sous la tutelle de leur oncle à la mode de Bretagne, Louis du Teil ; ce dernier, consul en chef de Manosque en 1591, « sacrifia sa vie, dit une ancienne généalogie, pour la conservation des habitants de la ville au temps de la contagion », et fut emporté par la peste au mois de juillet de cette année ; il laissait lui-même un fils (3) et deux filles en bas-âge à sa veuve, qui alla se réfugier à Forcalquier, auprès de Pierre de Boniface, son père.

Ce fut sans doute ce nouveau deuil qui décida Louise de Monier à se remarier, vers 1592, avec Dominique Paget, avocat en la cour et premier consul de Manosque, en 1578, 1583 et 1588 ; elle en eut une fille, Jeanne, née le 8 octobre 1593 et tenue sur les fonts, dix jours après, par ses cousin et cousine, Jean de Fauris (4) et Jeanne de La

---

(1) Voir, à ce sujet, les appréciations de l'abbé Goujet sur les premiers poètes provençaux qui ont écrit en français : nous les reproduisons en partie ; Bibliothèque française, 18 vol. in-12, Paris, 1740, t. XIV, pp. 745 à 749, etc.

(2) Il était mort antérieurement au 26 décembre 1586.

(3) Jean-Pierre du Teil, pourvu par lettres patentes du 31 décembre 1614 de l'état et office de conseiller du roi et juge pour sa majesté à Forcalquier ; il continua la descendance de la famille du Teil par son mariage avec Isabeau de Guérin, dont la mère, Anne de Gassaud, était fille d'Antoine, auteur du mémorial récemment publié dans les Annales des Basses-Alpes par M. de Berluc-Perussis.

(4) Jean de Fauris, seigneur de Châteauneuf, reçu docteur le 15 novembre 1556, marié, le 10 avril 1559, à Marguerite de Guilhem, des seigneurs de Montjustin, veuve de Joachim de Matheron, seigneur de Salignac.

Cépède. Cette enfant mourut en 1586, et, le 27 avril 1604, son père « décéda sur le tard, sans avoir aucun mal que la vieillesse et la grande réplétion, ayant souvenance de Dieu et de sa miséricorde (1) ». Louise de Monier survécut longtemps encore à son second mari ; voici comment l'un de ses enfants enregistra sa mort dans le livre de famille : le « 25 juin 1617, entre les huit à neuf heures du soir, damoiselle Louise Monier, ma mère, femme saige et prudente et des meilleures mères, est allée de cette misérable vie en la bonne et a été ensevelie l'endemain vendredi à l'Observance, à notre tombe, étant décédée à ce que l'on a pu apprendre sur les soixante et trois ans de son âge. Elle mourut d'une maladie que les médecins appellent colera morbus. Dieu l'ait reçue à sa bienheureuse gloire ! »

Il ne reste que de bien légères traces de la vie de Jean-Louis du Teil (2), qui mourut au lieu de la Verdière, le 28 août 1623, sans laisser de postérité ; on sait seulement qu'il avait fait un voyage dans les lieux saints et que, pendant sa longue absence (3), ses papiers de famille et sans doute aussi les œuvres manuscrites de son père s'étaient égarés.

---

(1) Continuation du livre de famille d'Honoré du Teil.

(2) Le seul acte authentique qui le concerne est un arrêt du Parlement de Provence, rendu le 22 juin 1622 entre « Jean-Louis de Tillia, escuyer, de Manosque, et Jean-François Pouchet, bourgeois de ladite ville ».

(3) Cette absence, postérieure au 26 septembre 1611, semble avoir pris fin avant le 20 juillet 1615 ; c'est précisément à cette époque que le comte de Candale, fils aîné du duc d'Epernon, après avoir commandé en Provence le régiment de Pernes, passa, avec quelques jeunes aventuriers français, au service du grand-duc de Toscane ; son expédition en Caramanie eut lieu en 1613 ; en 1614, Cosme II de Médicis, pour préparer la conquête de Jérusalem, envoya un vaisseau français dans les Etats de l'émir Fackhr-Eddyn, prince des Druzes, qui était venu, avec le consul de France à Séide, demander à Florence des secours contre La Porte : Jean-Louis du Teil a pu faire partie de l'une ou de l'autre de ces courses dans les mers du Levant.

Lucrèce du Teil ne se maria pas; mais Suzanne, sa sœur puînée, épousa, le 29 décembre 1619, Joseph de Garidel (1), veuf en premières noces d'Angélique de Cheylan ; leur fils, Paul de Garidel (2), né le 2 avril 1623, recueillit, à Manosque, l'héritage de la branche aînée de la famille du Teil et fut, comme son père, primicier de l'Université, assesseur d'Aix et procureur du pays; plusieurs de ses descendants se distinguèrent dans la carrière des armes et notamment Marc-Antoine de Garidel, capitaine dans le Soissonnais et chevalier de Saint-Louis, qui se signala, le 27 juin 1756, pendant l'assaut général de Mahon, à l'attaque de la redoute de la Reine (3), où son régiment fit des pertes énormes (4).

J. DU TEIL.

(1) Joseph de Garidel, né en 1584, docteur en 1604, primicier de l'Université en 1637, assesseur d'Aix et procureur du pays en 1640. M. Charles de Ribbe (t. II, p. 233) cite de nombreux extraits du livre de raison de cette famille, dans laquelle le dévouement paternel et la piété filiale étaient héréditaires.

(2) Suzanne du Teil avait donné à son mari deux autres fils, morts en bas âge, qui avaient reçu le prénom de Jean-Louis; l'aîné, qui naquit le 22 octobre 1620, ne vécut que quelques jours: « Dieu me conserve les autres par sa sainte grâce et face que ceux qu'il lui plaira me donner soient de plus longue durée », écrivit son père, en prenant note de son décès; le second vint au monde le 31 janvier: le 22 avril, « il nous a délaissés, dit Joseph de Garidel, pour s'envoller au ciel, où Dieu nous face la grâce d'aborder et d'entrer par sa sainte miséricorde! » Communications dues à l'obligeance de M. L. de Garidel.

(3) *Histoire des guerres de Louis XV*, par le général comte Pajol, t. VI, pp. 23 et 24.

(4) Je me fais un devoir de remercier, en terminant, M. Tamizey de Larroque d'avoir bien voulu faire mention du journal d'Honoré du Teil dans sa récente publication sur: *Deux livres de raison de l'Agenais, suivis d'extraits d'autres registres domestiques et d'une liste récapitulative des livres de raison publiés et inédits*, Paris, Picard, in-8°, 1893, p. 135. C'est là un honneur auquel le Manosquin dont on vient de parler et son éditeur ne peuvent être que très sensibles.



LES COMMANDEURS ET LES BAILLIS

DE MANOSQUE

La seigneurie de Manosque, un des plus importants domaines des comtes de Forcalquier, avait été donnée à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem par Bertrand I[er] dans un acte passé, le 3 des calendes de juin 1149, en présence de Pierre III de Sabran, évêque de Sisteron (1). Cette première donation, dont les héritiers de Bertrand contestèrent la validité, fut solennellement confirmée le 12 avril 1206 (2) et le 4 février 1208 (3) par le dernier comte de Forcalquier, Guillaume V.

Depuis cette époque, jusqu'en 1790, les Hospitaliers, appelés plus tard (1530) chevaliers de Rhodes ou de Malte, possédèrent sans interruption la seigneurie de Manosque, avec le droit de haute, moyenne et basse justice.

Il nous a paru intéressant de publier, dans nos *Annales*, la nomenclature des commandeurs et des baillis (4), qui ont exercé pendant près de six siècles l'autorité souveraines à Manosque au nom de l'Hôpital et qui appartiennent ainsi à l'histoire bas-alpine.

---

(1) Arch. des Bouches-du-Rhône, H. 26. — Arch. de Manosque, K. a. 1.

(2) Arch. des Bouches-du-Rhône, H. 628. — Arch. de Manosque, K. a. 9.

(3) Arch. des Bouches-du-Rhône, H. 628. — Arch. de Manosque, K. a, 10.

(4) Cette liste, tirée des archives communales de Manosque et des archives départementales des Basses-Alpes et des Bouches-du-Rhône est extraite du *Livre des Privilèges de Manosque*, par M.-Z. Isnard, en cours de publication.

COMMANDEURS.

HUGUES BOSON, 1152-1162, mentionné dans l'authentique de Saint-Gilles (1), avec le titre de trésorier.

ISNARD BORRA, 1175, auquel Guillaume, comte de Forcalquier, fit donation du moulin du Palais, à Manosque (2).

GUILLAUME RAIMOND, 1180, assista à la ratification, par le comte Guillaume, de la donation de Manosque faite aux Hospitaliers par le comte Guigues, son prédécesseur (3).

BERTRAND DE LUZENZON, 1194 (4).

GUIGUES reçut une cession de biens sis à Reillanne, consentie à l'Hôpital par Raymond Roze, 1206 (5).

DALMAS, présent à la donation de Calissane aux Hospitaliers, par Hugues de Baux, 1207 (6).

PIERRE DE CHATEAUNEUF, 1211, figure dans la sentence de Thédise, délégué du légat du Saint-Siège, portant abolition du consulat de Manosque (7).

MARTIN D'ANDOS, en 1213, acquit par échange des biens avoisinant le palais de Manosque. Elu prieur de Saint-Gilles en 1214 (8).

BERTRAND DE VILLEMURS, 1215-1216. Une sentence des évêques de Cavaillon et de Sisteron et de l'archevêque d'Aix lui adjugea le droit de comtalage à Manosque, que lui contestait l'abbé de Saint-Victor (9).

---

(1) PP. 160, 163.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône, H. 670.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône, H. 627.

(4) J. Raybaud, *Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles*, mss. de la biblioth. Méjanes à Aix, t. I, p. 249.

(5) Archives des Bouches-du-Rhône, H. 687.

(6) J. Raybaud, *loc. cit.*, t. I, p. 249.

(7) Archives des Bouches-du-Rhône, H. 652.

(8) Archives des Bouches-du-Rhône, H. 638; J. Raybaud, *loc. cit.*, I.

(9) Archives des Bouches-du-Rhône, H. 665.

Arnaud Day, 1218 (1).

Sennoret ou Seignoret, 1218-1222, figure dans diverses ventes de terres en faveur de l'Hôpital (2).

Raymond de Monteyer, des seigneurs de Monteyer (Dauphiné), 1222 (3).

P...., 1226. Agnès de Moustiers lui vendit ses droits sur Manosque (4).

Foulque de Bonas, 1220-1237, acheta les iscles de la Durance (5) ; transigea avec la communauté de Manosque, 1234, et avec le prévôt de Forcalquier, au sujet des dîmes, 1236 (6).

Pons ou Pierre de Cuers, 1237-1239, échangea divers biens de la commanderie de Manosque avec Guillaume Marin et reçut, du chapitre de Forcalquier, la donation de l'église de Saint-Etienne, près Manosque (7).

Guillaume Heu ou Huc, 1239-1241 (8).

Raoul ou Ranulphe de Cadarache, 1242-1248, fit appel au pape d'une sentence de l'archidiacre de Sisteron (9).

Gérard ou Géraud Amic de Sabran, 1247-1249 (10).

Bérenger Monachi ou Monge, 1249-1298, occupe une place considérable dans les annales de Manosque et dans

---

(1) J, Raybaud, *loc. cit.*, I, p. 249.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône, H. 628, 638, 676.

(3) J. Reybaud, *loc. cit.*, I, p. 249.

(4) Archives des Bouches-du-Rhône, H. 629.

(5) Archives des Bouches-du-Rhône, H. 671.

(6) *Livre des Privilèges*, charte IV. — Archives de Manosque, B b. 1 et G a. 24.

(7) Archives des Bouches-du-Rhône, H. 630, 680.

(8) J. Raybaud, *loc. cit.*, I, p. 249.

(9) Archives des Bouches-du-Rhône, H. 652. — C'est par erreur que Columbi (*Manuascæ, lib. II*) désigne Pierre d'Utès comme commandeur de Manosque, en 1242. Il ne figure qu'en 1442 dans les archives de Manosque et des Bouches-du-Rhône.

(10) J. Raybaud, *loc. cit.*

celles de son Ordre. Il était natif d'Aix-en-Provence. Nommé commandeur de Manosque en 1249, d'après un hommage prêté le 26 septembre de la même année (1), il transigea en cette qualité, au sujet des dîmes, en 1260 (2), avec le prévôt de Forcalquier et publia la plupart des statuts inscrit dans le *Livres des Privilèges*, statuts : sur les juifs, 14 février 1260 (3) ; sur les créanciers et les débiteurs, 1264 (4) ; sur le denier à Dieu, 7 mars 1275 (5) ; sur les fours, les jeux, les lattes, etc., le 25 mai 1288 (6). Il créait, le 2 juillet 1283, une pieuse fondation et figure dans l'acte de donation de 5,000 sous par les Manosquins à l'Hôpital, le 31 octobre 1292 (7). Enfin, en 1293, il régla, par deux transactions (8), les droits seigneuriaux de l'Hôpital et les privilèges des chevaliers et des avocats à Manosque et se démit de la commanderie en 1298 (9). Des lettres de Feraud de Barras, grand prieur de Saint-Gilles, datées des nones de février 1263 (10), le nommant son lieutenant, qualifient B. Monge du double titre de commandeur de Manosque et d'Aix, qu'il conserva depuis. C'est surtout en cette dernière qualité que l'histoire fait mention de lui. Il attacha son nom à la construction de l'église prieuriale, aujourd'hui paroissiale, de Saint-Jean d'Aix. Le grand vitrail du chevet de cette église portait, à droite, les armes des Monachi *(échiqueté d'argent et de gueules)* et, à gauche, une inscription ainsi conçue : FRATER BERENGARIUS

---

(1) J. Raybaud, *loc. cit.*

(2) *Livre des Privilèges de Manosque*, charte VIII. — Archives de Manosque, G a, 25, 26, 27.

(3) Charte XVIII.

(4) Charte XX.

(5) Charte XXVI.

(6) Charte XXVIII.

(7) Charte XXX.

(8) Chartes XXXVI et XL.

(9, 10) J. Raybaud, *loc. cit.*

MONACHI, PERCEPTOR MANUASCE, EDIFICATOR ECCLESIE S. IOHANNIS AQUENSIS, ANNO MCCLXIIII. Murée en 1694, la magnifique baie absidale qui portait ce vitrail a été rouverte en 1858 et ornée d'une nouvelle verrière, sur laquelle l'effigie de Bérenger Monachi accompagne celle de Gérard Tenque, des Martigues, et d'Hélion de Villeneuve. Les armes de F. Bérenger furent sculptées, en outre, l'an 1691, sur la balustrade établie, à cette époque, par le prieur Viany, au-dessus du portail de l'église. Elles étaient accompagnées des mots : FUNDATOR MCCXXXII (1).

ISNARD DE FLAYOSC, commandeur de Puimoisson, fut nommé à Manosque, en octobre 1298, transigea, en 1299, avec l'abbé de Cruis ; figure, le 28 septembre de la même année, dans une sentence arbitrale sur le droit de déshérence, et possédait encore en mai 1300 (2).

RAIMOND GEOFFROY, 1300-1306, est cité dans la confirmation des privilèges accordés par Guillaume de Villaret, grand maître de l'Ordre, aux habitants de Manosque, le 6 des calendes d'août 1300 (3).

GUILLAUME D'ANFOUS OU D'AMPHOUS, 1306-1310, donna à nouveau bail une maison sise à Manosque à Pierre Romollon et à Astruge, sa femme (4), et soutint un procès contre Reforciat de Castellane (5).

ROSTAN DE SABRAN des comtes d'Arian, des seigneurs d'Ansouis, commandeur d'Orange, 1310-1312 (6).

GEOFFROY DE MOYSSAC, sous le titre de châtelain de

---

(1) Mémoires de l'Académie d'Aix, t. v, pp. 215, 226, 227, 280, et t. IX, pp. 84 et 90.

(2) Archives des Bouches-du Rhône, H. 363 ; — D. Arbaud, *Études historiques*, preuve XIV. — Raybaud, *loc. cit.*

(3) Archives de Manosque, A b. 2.

(4) Archives des Bouches-du-Rhône, H. 645.

(5) Archives des Bouches-du-Rhône, H. 654.

(6) J. Raybaud, *loc. cit.*

Manosque, fit publier dans la ville des criées pour les cavalcades, le 11 mai 1312 (1).

BERTRAND D'ORANGE, fils de Bertrand II, prince d'Orange, figure dans un conseil de l'Ordre, comme commandeur de Manosque, en l'an 1314 (2).

HÉLION DE VILLENEUVE, 1314-1330, conclut avec les Manosquins la grande transaction du 4 janvier 1315 (3). Nommé commandeur de Puimoisson et de Manosque par des lettres de Foulques de Villaret, datées du 5 novembre 1514 (4), puis successivement lieutenant du grand maître, le 20 novembre 1314 (5), et prieur du prieuré de Provence, — dont Manosque était le chef, — à sa création, en 1317 (6), il reçut, en 1320, de la commune de Manosque, un don de 80 florins (7), en considération de diverses concessions de droits. Elu grand maître en 1319, il conserva, cependant, la commanderie de Manosque jusqu'en 1330.

FRANÇOIS DE PUY-AGUT OU PIÉGUT, 1330-1345, pourvu de la commanderie, par une bulle magistrale du 27 septembre 1330 (8). Il enjoignit aux habitants de Manosque de lui faire hommage pour leurs biens serviles (1342) et retint, par droit de prélation (1343), diverses terres soumises à la directe de l'Hôpital à Manosque (9). Il mourut en 1345.

Après sa mort, GUILLAUME DE REILLANNE, 1345-1351, grand prieur de Saint-Gilles, se réserva la commanderie

---

(1) Archives de Manosque, E a. 1.

(2) J. Raybaud, *loc. cit.*

(3) Archives de Manosque, B b. 5 ; — *Livre des privilèges*, charte LII.

(4, 5) *Livres des Privilèges*, charte LII, pp. 185, 186.

(6) J. Raybaud, *loc. cit.*

(7) Archives de Manosque, B b. 12.

(8) J. Raybaud, *loc. cit.*

(9) Archives de Manosque, K c. 23. — Archives des Bouches-du-Rhône, H. 646.

de Manosque et figure, sous ce titre, dans un bail de terres consenti à Jacques Torcat (1). Il se démit en 1351.

Isnard de Villemur, pourvu en 1351. D'après l'historien du prieuré de Saint-Gilles (2), ses armes (d'argent à un mur de gueules crénelé de 3 crénaux pointus maçonnés de sable) se trouvaient, au XVIIIe siècle, dans les églises paroissiales de Manosque et de Corbières.

Raynaud de Saint-Martin, 1351-1356, prêta serment d'observer les privilèges de Manosque à son entrée en fonction, le 25 juillet 1353. Il mit (février 1355) la commune de Manosque en possession d'un four (3).

Hugues de Villemur, 1360-1363 (4). Le 1er mai 1360, la communauté de Manosque lui demanda de contribuer à la réparation des remparts de la ville et de changer le greffier (5).

Bérenger ou Bertrand de Puget, 1365-1370. Raymond Bérenger, grand maître des Hospitaliers, par sa bulle du 5 mars 1366, l'autorisa à donner à nouveau bail emphytéotique les terres abandonnées à cause de la peste et de la guerre (6). Il se démit en 1370, en suite d'une bulle d'Urbain V du 13 septembre 1368 (7).

Raymond Savin ou de Savine, prieur de Saint-Gilles, originaire de Manosque, prit la commanderie en 1370 et la quitta en 1371.

Jean Savin ou de Savine, 1371-1398, pourvu en 1371, sur la démission du précédent, son oncle, prêta serment à Manosque le 14 juin 1372 (8) et conserva la commanderie

(1) Archives des Bouches-du-Rhône, H. 649.

(2) J. Raybaud, *loc. cit.*

(3) Archives de Manosque, A c. 1, D d. 3.

(4) J. Raybaud, *loc. cit.*

(5) Archives de Manosque, A e. 16.

(6) Archives de Manosque, K e. 2.

(7) J. Raybaud, *loc. cit.*

(8) Archives de Manosque, A c. 3.

jusqu'à sa mort, 1398 (1). En 1382, Louis I d'Anjou, comte de Provence, lui accorda une réduction du droit de cavalcade, à cause des services qu'il avait rendus à la reine Jeanne (2). En 1396, il retint une cense sur une maison de Manosque, en qualité de seigneur direct à franc fief (3).

Jean de Venterol, d'abord commandeur des Omergues, puis à la fois d'Aix et de Manosque, posséda de 1399 à 1432, époque de sa mort. Philibert de Naillac, grand maître, l'avait amené avec lui à Rhodes (4). Le 14 mai 1410, il concéda aux habitants de Manosque un privilège portant exemption des cosses et de divers autres impôts (5).

Isnard de Glandevez, seigneur de Glandevez, Cuers, Pourrières et Thorame, lui succéda en mars 1433 et posséda jusqu'à sa mort, 1437 (6).

Jean Roman de Cavaillon fut pourvu en 1437, en même temps que Jean de Montgorpin (?), à qui le pape Eugène IV avait donné la même commanderie et qui s'en départit aussitôt. Cavaillon, nommé grand commandeur, se démit à son tour, en 1438 (7).

Pierre d'Uzès ou d'Utès *(de Utesio)*, 1438-1451, pourvu après cette démission, fit hommage au Roi René, pour la commanderie, le 18 mai 1440 (8) ; mais sa prestation de serment à Manosque n'eut lieu qu'en 1441 (9). Tanneguy du Chastel, grand sénéchal de Provence, l'exempta de tout

---

(1) J. Raybaud, *loc. cit.*

(2) Archives des Bouches-du-Rhône, H. 635.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône, H. 648.

(4) J. Raybaud, *loc. cit.*, II, p. 250.

(5) *Livre des Privilèges*, charte LVII.

(6) J. Raybaud, *loc. cit.*

(7) J. Raybaud, *loc. cit.*

(8) Archives des Bouches-du-Rhône, H. 636.

(9) Archives de Manosque, A c. 4.

droit de lattes envers la Cour d'Aix (1). Il assistait, le 11 juin 1450, à la délimitation des territoires de Manosque et de Sainte-Tulle. Le 29 novembre 1450, il délivrait une quittance de pension féodale à la communauté de Manosque (2). Il mourut dans cette ville en février 1451 (3).

A sa mort, la commanderie vacante fut administrée par JACQUES DE LA PENTE, commandeur de Puimoisson, ainsi qu'il résulte des lettres du grand sénéchal de Provence, datées du 5 avril 1451 (4).

JACQUES-PHILIPPE CALVI, 1452-1467, le 13 janvier 1452, fit hommage au Roi René, pour la commanderie de Manosque, entre les mains de Tanneguy du Chastel, grand sénéchal (5), et, le 16 juillet de la même année, il prêta serment à Manosque (6). Il figure dans un acte de donation, par lequel Fr. G. Lupis, sacristain de Saint-Pierre, désempara à l'Hôpital tous les biens qu'il possédait à Lurs (7). Il mourut en 1467. Ce fut le dernier commandeur de Manosque ; ses successeurs prirent le titre de *Baillis*.

(A suivre.)

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône, H. 657.

(2) Archives de Manosque, B b. 23 ; K c. 5.

(3) J. Raybaud, *loc. cit.*

(4) Archives de Manosque, A a, 29.

(5) Archives des Bouches-du-Rhône, H 637. — Archives de Manosque K. a. 12.

(6) Archives de Manosque, A. c. 5.

(7) Archives des Bouches-du-Rhône, H. 637.

La Garnison et les Gouverneurs

DE SISTERON

L'an 1706 et le 5e de... juillet... fut présent en personne Messire Estienne de Lombard (1), seigneur de Château-Arnoux et Baudument, gouverneur de la citadelle (2), ville

(1) Fils aîné de Scipion et de Jeanne de Périer, naquit vers 1656, probablement à Forcalquier ou à Saint-Etienne-les-Orgues et mourut à Sisteron, le 10 mars 1709, à 53 ans. Il avait épousé, en août 1685, Françoise Le Camus de Montaudier, fille du seigneur de Peypin et de Volone. Il en eut : 1° Etienne, né probablement à Peypin, mort à Sisteron, le 29 décembre 1715, mari de Jeanne Thérèse de Laidet de Bignosc ; 2° Joseph, né le 22 novembre 1687 ; 3° Jeanne, née le 10 juin 1690 ; 4° Charles, né le 19 juin 1691 ; 5° François, né le 18 juillet 1697, mort le 26 décembre 1715. Sauf l'aîné, tous naquirent à Château-Arnoux, dont leur père était seigneur, comme neveu et héritier d'Etienne de Lombard, abbé de Trouillas, campagne située à Saint-Etienne-les-Orgues, qui avait acquis cette terre et en fut le premier seigneur du nom de Lombard.

(2) La liste des gouverneurs et commandants de la citadelle de Sisteron est encore à dresser. Voici quelques noms, que nous avons pu glaner çà et là : d'abord les vicomtes ; puis, sous l'autorité des comtes de Provence, d'abord en 1194, les Templiers, puis les baillis ; 1284 : Guill. de Châteauneuf ; — 1296 : Jean de la Baume ; — 1304-5 : Rostan Gantelmi ; — 1308-9 : Jean de Quincy ; — 1333 : Philippe Poderos ; — 1342-44 : Imbert de Lamanon ; — 1345 : Henri de Malcor et Pierre de Jouques ; — 1346 : Georges de Laincel ; — 1347 : Bertrand de Porcelet ; — 1350, 1367 : Maurice de Dyan ; — 1368 : Francisquin de Bouliers ; — 1372-3 : Mathieu Spinelli ; — 1378 : Jean Cassin ; — 1387 : François Baigsan ; — 1390-1 : Guill. de Sault ; — 1392 : Guigonet Jarente, seigneur de Monclar ; — 1405 : Jauffret Gaubert ; — 1405-6 : Bermond Drogoul ; — 1407 : Jacques Giraud ; — 1408 ; Guillaume Riquier ; —

et viguerie de Sisteron, lequel a déclaré, en faveur des sieurs 5me mère, consulz et communauté dudit Sisteron, représanté par M. Louis Deyglun, docteur en médecine, mère et premier consul, lieutenant de police de ladite ville et Saint-Charles Réal, bourgeois, député et auditeur d'icelle..., qu'il a esté fourni par ladite communauté quarante hommes armés qui ont servi à la garde de ladite citadelle puis le 1er juillet 1705 jusques au 1er du courant et auxquels quarante hommes a esté fourni par ladite communauté dix livres par jour pendant ladite année, arrivant à la somme de 3,650 livres (1), de laquelle... ledit seigneur de Château-

---

1419-25 : Rostan Samuel, Charles Saignet ; — 1426-8 : Manuel de Berre, seigneur d'Entrevènes ; 1429-30 ; Michel Gastinel ; — 1431 ; Rostan Samuel, coseigneur de Vachères : — 1490 : Jean de Ricis ; — 1491 : Jean de Villa, coseigueur de Riez ; — 1492 : Louis de Villeneuve, seigneur de Bellegarde ; — XVe siècle : Giraud de Valavoire et Balthazar Talamar (ex Artefeuil) ; — 1516-24 : Rostan de Vesc, seigneur de Bécone ; — 1538 : Gaston de Beaulieu d'Abzac ou de Razac, gouverneur aussi de Toulon et des Baux ; — 1561-2 : Caïus du Virail, protestant ; — juin-5 septembre 1562 : Beaujeu de Bourgogne, protestant ; — 6 septembre 1572-avril 1564 : Bertrand d'Ornezan, baron de Montaigut, catholique, aussi gouverneur du bailliage de Forcalquier ; — avril-mai 1564 : Beaujeu de Bourgogne ; — 1564, juin : capitaine d'Urtis, protestant ; — octobre 1567 : Scipion de Valavoire ; — décembre 1567-janvier 1568 : Louis d'Urre, seigneur du Puy-Saint-Martin ; — 1563, janvier : baron de Cipières ; — 1568 : capitaine Coste ; — 7 mai 1568-octobre 1572 : Louis d'Urre ; — octobre 1572 : commandeur de Glandèves-Cujes ; — 1586 † 1592 : Bompar de Malignan, sieur de Trignan ; — 1592-1595 : François d'Espagne, sieur de Ramefort ; — 1595 : son frère, Onuphre d'Espagne ; — 21 juin 1653-1670 : François Auguste de Valavoire, marquis de Volx. — 1677 : Charles de Castagny, avocat et viguier ; — 1697-1702 : Jean de Gaillard, sieur de Bellafaire ; — 1705 ; E. de Lombard ; — 1712 † 13 mai 1720 : Balthazar-François Silvestre, sieur de Marignane et de la Penne.

(1) Ce qui fait une solde de cinq sous par homme et par jour. Cette solde était de 4 sous en 1553. A cette dernière époque, le gouverneur jouissait d'un traitement mensuel de 1240 florins, à peu près 1,000 francs de la monnaie

Arnoux en quitte ladite communauté.... Acte fait et publié audit Château-Arnoux et dans la salle du Château dudit seigneur, présent Messire Melchior Laugier, prêtre prieur (1) de ce lieu.... (Signé :) CHATEAU ARNOUZ (2) ; — M. LAUGIER, *prieur* ; — DEIGLUN, *maire* ; — REAL, *député* ; — ASTIER, *notaire*.

(Registre de Pierre Astier, notaire à Château-Arnoux, de 1705 à 1719, folio 126, v°. — Aux minutes de Me V. Lieutaud, notaire à Volone.)

V. L.

---

actuelle, plus 66 charges de blé par an et 7 cas mensuels de *fastigage*. (Laplane, II, 148.) Décidément, les gens de guerre étaient mieux payés alors qu'aujourd'hui. — La garnison actuelle est d'une demi-compagnie, ce qui fait à peu près le même nombre d'hommes qu'en 1705.

(1) Melchior Laugier, qui devait appartenir à l'ordre de Saint-Augustin et à l'abbaye de Cruis, dont relevait la paroisse de Château-Arnoux, fut prieur de ce pays de 1665 au 23 février 1707. Il mourut à Châteaux-Arnoux, peu de temps après cette date, le 27 mai 1707, à l'âge de 57 ans. Il avait succédé au prieur François Dambres et n'eut pas lui-même de successeur. Ce prieuré fut, en effet, détaché, en 1699, de l'abbaye de Cruis et réuni à la maison des prêtres de la mission de Sisteron, qui n'y laissa plus qu'un vicaire perpétuel.

(2) Remarquer l'orthographe fantaisiste du mot *Arnoux*. On commençait déjà, à cette époque, à estropier l'orthographe des noms de lieu, *estropiadure* qui ne fait aujourd'hui que croître et embellir, malgré les savants, grâce à la tourbe des fonctionnaires de tout genre qui, chaque jour, écrit en dépit du bon sens, de la science et de la tradition.

M. de Salve-Villedieu

La Société vient de perdre un de ses membres les plus éminents. M. de Salve, ancien inspecteur d'académie, est mort, dans le courant du mois de juin dernier, après quelques semaines de maladie.

Né le 16 mars 1815, à Valensole, Ernest de Salve-Villedieu appartenait à une très ancienne famille de noblesse provençale qui s'est illustrée dans les guerres du XIVe et du XVe siècle.

Après avoir terminé ses études au collège de Nancy, en 1830, M. de Salve se décida à rentrer dans l'instruction publique. Il débuta au collège de Digne; il passa peu après à celui de Châlons et ensuite à Paris, où, grâce à son esprit de conduite, d'ordre, à son amour de l'étude, à son intelligence vive, il réussit rapidement.

Un an après son arrivé à Paris, était nommé professeur de mathématiques au lycée Louis-le-Grand.

Pendant les premières années de son séjour dans cette ville, M. de Salve-Villedieu s'unit à quelques hommes de cœur, pour fonder « l'association philotechnique », cette association formée pour instruire les classes ouvrières. Le 29 mars 1848, dix hommes généreux, dix, pas davantage, se mirent résolument à l'œuvre. Malgré les fatigues d'une journée consacrée à leurs travaux professionnels, ils réunirent chaque soir, dans un modeste local du quartier des Halles centrales, quelques ouvriers auxquels ils inspirèrent le désir de s'instruire.

Ces professeurs, ces savants, qui descendaient ainsi, par un sentiment de suprême bienveillance, aux notions les plus élémentaires, n'avaient d'autre mobile que le désir d'être utiles, que l'espoir de faire le bien autour d'eux !... Ils inauguraient ainsi modestement et sans bruit, au

prix de leurs loisirs et de leurs bourses, le système de gratuité.

M de Salve-Villedieu était le dernier survivant de ces dix fondateurs.

Durant son séjour à Paris, M. de Salve-Villedieu eut des rapports avec quelques personnalités marquantes : ce fut là qu'il vit de près M. de Rémusat, dont il était le parent, et M. Thiers, fort lié avec M. de Rémusat. Il eut des relations amicales avec le général de Leydet, chez lequel il rencontra quelquefois Lamartine.

En 1851, M. de Salve-Villedieu fut désigné pour remplir les fonctions d'inspecteur d'académie à Toulouse.

Il revint à Paris en 1852. Heureux de se retrouver dans ce milieu, témoin de ses premiers labeurs, il occupait ses loisirs à des publications sérieuses d'histoire naturelle, de physique, de chimie, d'arithmétique et de géométrie, qui toutes ont eu des succès.

En 1861, M. de Salve-Villedieu, sans l'avoir demandé, fut chargé de l'inspection d'académique de Nice. C'étaient des fonctions bien délicates, au lendemain de l'annexion du Comté de Nice à la France. Entouré d'esprits peu bienveillants et peu sympathiques à notre pays, M. de Salve-Villedieu se tira de toutes ses difficultés avec un rare bonheur. Il organisa l'enseignement dans toutes les écoles des pays annexés, et on récompensa ses services en lui donnant la croix de la Légion d'honneur.

En 1864, M. Duruy le nomma vice-recteur de la Corse. Là encore, son esprit de sagesse et d'équité fut apprécié. Aux prises avec des difficultés inouïes et imprévues, il sut conserver, pendant tout le temps de son séjour à Ajaccio, sa parfaite indépendance, qui lui valut l'estime de tous et la confiance de chacun. Pendant son séjour en Corse, il fut élu conseiller général des Basses-Alpes.

Très aimé dans le petit pays de Valensole, où il était toujours heureux de venir, chaque année, prendre au milieu des siens un repos bien mérité, tous le connaissaient, et,

sans distinction d'opinions ni de fortune, chacun rendait hommage à ses belles qualités. Choisi dans son canton, à l'unanimité, son élection fut l'objet de l'approbation générale.

Deux ans après (1866), il était nommé inspecteur d'académie à Marseille.

En 1868, par suite de mesures prises entre les deux gouvernements, la France organisa à Constantinople une école modèle, à l'usage des sujets de l'Empire Ottoman. « Le ministre, en confiant à M. de Salve-Villedieu la mission importante et délicate de créer ce lycée et de l'élever à la hauteur de nos meilleures écoles, n'a fait, dit *le Sémaphore* de Marseille, que confirmer l'opinion que l'on avait, dans notre monde universitaire, des lumières, de l'aptitude et du caractère de celui qui nous quitte... » M. de Salve-Villedieu avait passé deux ans à Marseille.

Ce fut sous la remarquable administration d'Ali-Pacha et de Fuad-Pacha que, sur les bords du Bosphore, fut ouvert, en 1868, ce grand établissement scolaire, qui eut pour nom *Galata-Seraï*. Trois hommes contribuèrent à la réalisation de ce projet, qui ne manquait pas de grandeur : M. Bourrée, notre ambassadeur à Constantinople, M. Duruy, ministre de l'instruction publique, et M. de Salve-Villedieu, inspecteur général de l'Université. Ce dernier avait reçu la part la plus difficile : celle d'appliquer ce beau programme, en dirigeant le lycée modèle.

La question religieuse était surtout périlleuse, dans un établissement où neuf religions différentes se coudoyaient et où il fallait respecter le rite et les susceptibilités de chacune. M. de Salve-Villedieu sut résoudre ce problème. Le nombre des élèves s'accrut visiblement; plusieurs ont occupé de hautes fonctions, et quelques-uns sont devenus souverains de divers Etats d'Orient. Pendant son administration et plus tard encore, beaucoup ont donné à M. de Salve-Villedieu des témoignages non équivoques et

bien précieux de leur reconnaissance. C'était là sa plus chère récompense.

Par malheur, vers cette époque, en 1870, la victoire avait déserté nos drapeaux. Au milieu de nos désastres, M. de Salve se montra dans tout l'éclat de sa valeur, de sa loyale énergie et de son intelligence. Attaqué par tous les moyens dont disposait, à Constantinople, l'Allemagne, victorieuse, il resta à Galata-Séraï le défenseur inébranlable du grand renom et des intérêts de la France ; ce n'est qu'en 1872, et après avoir énergiquement lutté pour n'être point remplacé par un directeur de nationalité allemande, qu'il eut pour successeur à la direction de Galata-Seraï un arménien, Valian, et plus tard Savas-Pacha, devenu depuis ministre des affaires étrangères.

Il fut alors nommé recteur à Alger et ne tarda pas à prendre au conseil du gouvernement, dont il avait été nommé membre, une grande place auprès de l'amiral de Gueydon et du général Chanzy, gouverneurs de l'Algérie. Là encore, il apporta bien des réformes, et l'instruction publique en Algérie fut l'objet, pendant sept années, de sa constante et persévérante sollicitude. C'est à lui que l'Algérie doit deux écoles normales, les avantages faits aux fonctionnaires, l'augmentation du personnel enseignant et la création d'une école d'enseignement supérieur.

Il utilisa son séjour en Algérie pour y faire plusieurs intéressants voyages, dont il a écrit les souvenirs. Il vécut à Alger, côte à côte avec le cardinal Lavigerie, avec lequel il eut des rapports suivis.

Il prit sa retraite en 1878 et rentra dans ses foyers, en Provence, pour se livrer à l'agriculture.

On voyait briller sur sa poitrine la croix de la Légion d'honneur, celle du Nitchan, du Medjidié et les palmes académiques, souvenirs précieux de ses labeurs et de ses peines.

A sa rentrée en France, l'Académie d'Aix et la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes l'avaient attiré

dans leur sein. Il passait ses hivers à Aix, et les membres de cette Académie perdent en lui un collègue assidu, remarqué par ses nombreux travaux scientifiques et par son exquise urbanité. Il faisait partie d'autres sociétés savantes, qui conservent de lui des ouvrages marqués du sceau de la science et de l'érudition.

Il a rendu son âme à Dieu le 17 juin 1893. On peut dire de lui qu'il a passé en faisant le bien.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Liste des ouvrages reçus par la Société pendant le 1er semestre 1893

I. ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Comité des travaux historiques et scientifiques.

Bulletin archéologique, année 1892, nº 2.
Bulletin historique et philologique, année 1892, nos 2, 3, 4.
Revue des travaux scientifiques, tome XII, nos 4 à 9.
Section des sciences économiques et sociales, année 1892, nº 1.
Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, tome II, 3e livraison.

II. ENVOI DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

1° *Sociétés françaises.*

ALAIS. — Société scientifique et littéraire. Mémoires et comptes rendus, tome XXII, année 1891.

ALBI. — Revue historique, scientifique et littéraire du département, 2e série, 1re année, n° 6.

AUXERRE. — Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1892, 1er et 2e semestres

AVIGNON. — Académie de Vaucluse, tome XI, 4e trimestre 1892; tome XII, 1er trimestre 1893.

AVIGNON. — Statuts de l'Académie de Vaucluse.

CAEN. — Société française d'Archéologie, session de Brives, 1890.

CARCASSONNE. — Mémoires de la Société des Arts et des Sciences, tome VI, 2e partie, 1892.

DIJON. — Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, 4e série, tome III, 1892.

GAP. — Bulletin de la Société d'Études, XIe année, n° 5, 1893.

LYON. — Société de Botanique. Bulletin trimestriel, nos 2, 3 et 4, 1892.

MACON. — Annales de l'Académie, 2e série, tome IX, 1892.

MARSEILLE. — Société d'Horticulture et de Botanique. Revue horticole, nos 460-465.

MONTAUBAN. — Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, tome XXII, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1892.

MONTPELLIER. — Académie des Sciences et Lettres (Lettres), tome IX, nos 3 et 4.

NANTES. — Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, tome II, n° 4; tome III, n° 1.

PARIS. — Annuaire géologique universel, tome VII, 2e 3e et 4e fascicules, tome VIII, 1er fascicule.

PARIS. — Feuille des Jeunes Naturalistes, XXIIIe année, n°s 267-271.

ROMANS. — Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse, XIIe année, livraisons 76-82.

TOULON. — Bulletin de l'Académie du Var, tome XVI, 2e fascicule, 1892.

TOULOUSE. — Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, 9e série, tome IV, 1892.

2° Sociétés étrangères.

KIEW. — Société des Naturalistes, tome XII, 1re et 2e livraisons.

TURIN. — Miscellanea di Storia italiana, tome XXX, 1893.

WASHINGTON. — Smithsonian Institution. Compte rendu annuel, 1890, 2 volumes.

III. DONS.

CHEVALIER (Ulysse) (Notice sur). — Romans, 1893.

MAUREL (J.-M.). — Histoire de l'Escale, Forcalquier, 1892.

Rassegna delle Scienze geologiche in Italia, Rome, 1892.

J.-F. CRUVELLIER et A. ANDRIEU. — Histoire religieuse et hagiologique du diocèse de Digne, Aix, Nicot, 1893.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites à Digne, par M. GIRAUD, Directeur d'École normale en retraite,

PENDANT L'ÉTÉ DE 1893.

INDICATION DES OBSERVATIONS.		JUIN 1893.	JUILLET 1893.	AOUT 1893.
Températures moyennes sous l'abri	minima..	11°.13	13°.52	13°.7
	maxima.	25.01	26.88	28.6
Moyenne des maxima et minima......		18.07	20.2	21.15
Températures moyennes en plein air, à 1 décim. du sol.	minima..	8.88	11.37	11.4
	maxima.	32.45	35.63	33.5
Moyenne des maxima et minima......		20.66	23.5	22.45
Températures extrêmes sous l'abri	minima..	6.7	9.7	7. »
	maxima.	31. »	32. »	33.1
Températures extrêmes en plein air	minima..	4. »	7.4	4.4
	maxima.	38.5	40.1	40. »
Moyennes de l'état hygrométrique de 0 à 100........	à 7 h. m.	64.4	61.9	60.1
	à midi...	48. »	47.1	45.2
	à 6 h. s..	49.8	55.1	51.1
Plus grande humidité......	à 7 h. m.	87	89	94
	à midi...	89	89	82
	à 6 h. s..	100	98	92
Plus grande sécheresse.....	à 7 h. m.	45	45	45
	à midi...	32	35	27
	à 6 h. s..	36	29	25
Total des jours de pluie.............		9	5	2
Quantité d'eau tombée évaluée en millimètres.........................		106.2	59. »	17.6
Quantité totale d'ozone. Echelle de 0 à 21........	nuit....	281	284	268
	jour....	160	191	130
Maximum absolu..........	nuit....	15	12	17
	jour....	10	12	10
Minimum absolu..........	nuit....	4	6	4
	jour....	0	0	0

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A

BARCELONNETTE

En 1859, la commune de Barcelonnette remit à l'école normale, comme champ d'expérience pour le cours pratique d'agriculture, le jardin des plantes, ce grand rectangle de terre conquise sur l'Ubaye par l'établissement des digues et qui longe au nord la grande allée du jeu de boules. L'année suivante, elle l'offrit au département pour la construction d'une école normale, réclamée par tous les inspecteurs ; deux ans après, la commune offrit d'acheter à cette intention le terrain Donnadieu, au sud de la place du Gravier. Toutes ces négociations n'aboutirent pas, malgré la bonne volonté de la commune de Barcelonnette, qui craignait toujours le transfert de l'école à Digne, quoique l'arrondissement de Barcelonnette fournit à lui seul les deux tiers des élèves, comme le montre le tableau suivant :

En 1855, sur	11	élèves reçus,	8	sont de l'arrondissement.
En 1856, sur	17	—	12	—
En 1857, sur	19	—	13	—
En 1858, sur	16	—	9	—
En 1859, sur	14	—	9	—
En 1860, sur	23	—	10	—
En 1861, sur	16	—	11	—
En 1862, sur	16	—	10	—
En 1864, sur	21	—	14	—

En dix ans, sur 153 élèves reçus, 96 sont de l'arrondissement de Barcelonnette.

La construction de l'école et l'achat du terrain étaient évalués 70,000 francs, et ce chiffre effraya tout le monde. Aujourd'hui, il paraîtrait modeste pour un simple groupe scolaire de commune moyenne. On s'arrêta alors à l'idée malheureuse d'acheter les lieux occupés par l'école normale et de les approprier. Le devis fut plus modeste :

Acquisition	18,000 »
Frais d'achat	2,000 »
Réparations et appropriations	11,000 »
Achat d'un terrain pour champ d'agriculture	6,000 »
Total	37,000 »

On y faisait face au moyen d'une subvention de l'Etat de 9,000 francs et de la vente d'un titre de rente valant 28,000 francs, appartenant à l'école et provenant des économies faites par la commission de surveillance depuis sa fondation, ce qui démontre l'esprit de parcimonie des membres qui la composaient, mais ne fait pas l'éloge de la largeur de leurs vues.

Le conseil général approuva ce projet, dans sa séance du 24 août 1865, sur le rapport de M. Charles Fortoul, et, le 30 mai 1866, par acte devant Me Pinoncely, notaire à Barcelonnette, M. le baron Cacault, sous-préfet de Barcelonnette, acquit, au nom du département, au prix de 18,000 francs, cette vieille baraque qui abritait mal l'école depuis 1857. Ce fut une faute, car le bâtiment vieux et pourri, avec son rez-de-chaussée enterré, ses étages bas et mal éclairés, son escalier obscur et étroit, n'était pas susceptible d'être approprié convenablement, et, malgré les efforts incessants de M. Lutton, l'architecte départemental, malgré la construction au levant d'un bâtiment contenant salle d'étude au rez-de-chaussée (le cercle actuel) et salle de dessin au premier étage, malgré la transformation d'un bûcher en école annexe, elle ne pouvait être qu'un objet de critique et de risée pour les inspecteurs généraux

qui la visitaient. Si l'école normale avait été bien installée à ce moment là, dans un bâtiment neuf, elle n'aurait pas quitté Barcelonnette.

A cette époque, un grand changement s'opère : le ministère Rouland, dès 1857, commença à témoigner quelque sympathie à l'enseignement laïque ; les cadres étroits du programme de 1851 sont peu à peu débordés ; on crée un troisième maître en 1861 ; on fait peu à peu entrer dans le programme ordinaire toutes les matières du second groupe, et enfin, en 1866, le programme de 1851 est augmenté de matières importantes, surtout en sciences, et tous les élèves doivent les suivre, sauf de rares exceptions.

Mais ce programme a encore deux vices graves : d'une part, pour la langue, il s'en tient à la grammaire, au moins dans le texte ; il ne va ni à l'étude des auteurs, ni à l'histoire littéraire ; de l'autre, dans son article 4, il conserve la distinction entre les matières obligatoires et les matières facultatives.

A Barcelonnette, l'application de ce programme a suivi les fluctuations de l'esprit de direction ; tantôt, mais rarement, elle fut large ; tantôt, elle fut étroite.

Enfin, en 1881, les écoles normales reçoivent leur plein développement ; la gratuité est instituée pour tous les élèves ; l'instruction religieuse, réservée d'abord aux ministres des différents cultes, attachés comme aumôniers, est supprimée, l'année suivante ; l'instruction morale et civique, l'étude de la littérature française ancienne et moderne, la géométrie, les éléments des siences physiques et naturelles, le dessin, les travaux manuels et, à titre facultatif, l'étude d'une langue vivante (devenue obligatoire en 1887) sont ajoutés au programme. Il y a dans chaque école, outre le directeur, deux professeurs de l'ordre des lettres et deux de l'ordre des sciences, auxquels, en 1884 s'ajouta un autre professeur de sciences ; les écoles supérieures de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses vont être créées.

Toutes les matières du programme sont rendues obligatoires à partir de la première année d'études ; dès lors, on a commencé par faire présenter les élèves-maîtres au brevet élémentaire en deuxième année, puis à la fin de la première année ; enfin on a exigé ce diplôme au concours d'entrée à l'école normale, en 1888. Malgré cette judicieuse mesure, on a grand'peine à parcourir les programmes dans les trois années, à cause de leur étendue ; mais ils constituent une culture sérieuse, et les écrivains spéciaux, anglais et allemands, qui ont visité nos écoles normales d'instituteurs dans ces dernières années n'ont pu cacher leur admiration.

L'application de ce large programme fut confiée, à l'école normale de Barcelonnette, à M. Pinoncély, élève et ancien professeur de l'école, esprit largement ouvert aux nouvelles méthodes d'enseignement, qui accepta cette mission avec joie et sut la remplir. M. Mir, son successeur, en 1887, le remplaça dignement dans l'accomplissement de cette tâche, tant à Barcelonnette qu'à Digne, depuis le transfert de l'école, en 1888.

De tout temps, l'établissement de l'école normale à Barcelonnette excita les jalousie et les convoitises de la ville de Digne. Elles trouvaient un appui naturel dans MM. les inspecteurs d'académie, que le voyage de Digne à Barcelonnette fatiguait trop, et dans ce besoin de fausse centralisation qui règne en France et qui l'entraîne vers une crise dangereuse. L'arrondissement de Barcelonnette, ne comptant que quatre représentant sur trente au conseil général, pouvait difficilement lutter. Dès 1871, le conseil municipal de Digne, par une délibération, où l'intérêt personnel perce à chaque ligne, demandait formellement le transfert de l'école à Digne, et cependant l'arrondissement de Barcelonnette, qui n'a que le dixième de la populaion du département, fournissait encore, malgré l'expatriation au Mexique, sept élèves sur seize en 1872, et la commune de Barcelonnette avait pour ainsi dire créé l'école et mérit

de la conserver par ses incessants sacrifices. Elle fournissait, en effet, une subvention annuelle de 1,200 francs pour l'école annexe, 300 francs pour le logement du maître et 250 francs pour fournitures scolaires, outre le champ d'expérience d'agriculture. Le préfet, M. Girard de Rialle, ayant donné un avis défavorable, M. le maire de Digne retira prudemment sa demande de transfert. La poire n'était pas mûre.

Deux ans après, le conseil général des Bouches-du-Rhône proposa à celui des Basses-Alpes un projet de création d'une école normale unique pour les cinq départements du sud-est. Ce projet n'eut pas de suites. En 1881, le département acquit, au prix de 9,350 francs, un terrain au midi de la maison du Peyra, pour servir de champ d'expériences agricoles aux élèves.

En 1882, M. l'inspecteur d'académie ayant déclaré insuffisant le local de l'école normale et demandé sa reconstruction, le conseil municipal de Barcelonnette offrit une subvention de 30,000 francs, que le conseil général accepta dans sa séance du 25 août, en invitant le préfet à faire faire les études. Malgré l'observation du ministre sur l'éloignement de l'école de toute ville importante, les études furent continuées et la dépense évaluée à 305,738 francs, dont les deux tiers devaient être à la charge de l'Etat. Le conseil général demanda alors l'étude de l'amélioration de l'école, dont la dépense fut évaluée à 60,000 francs, et la commune de Barcelonnette offrit le quart de la dépense et de prendre à sa charge toutes les dépenses qui pourraient excéder le chiffre prévu de 60,000 francs. Il n'était plus demandé à l'Etat que la maigre subvention de 15,000 francs. Le ministre, en prévision de l'éventualité de reconstruction de l'école, demanda la réduction du projet d'amélioration. On le réduisit à 29,700 francs. Le ministre n'approuva pas davantage et déclara que l'Etat ne contribuerait à aucune dépense tant que l'école serait maintenue à Barcelonnette.

Avant de prendre une résolution définitive, le conseil général, en avril 1887, invita M. le préfet à fournir les renseignements suivants :

1° Documents établissant la nécessité du transfert de l'école à Digne.

M. l'inspecteur d'académie allégua l'installation insuffisante, la difficulté du recrutement des élèves et même du personnel enseignant; l'utilité d'avoir cette institution plus à portée d'être surveillée.

2° Le devis estimatif des bâtiments.

On donna celui de la dépense d'achat et des améliorations et agrandissements, au total 36,483 francs.

3° Justification des sacrifices de toute nature faits par la ville de Barcelonnette depuis la création.

L'état fourni par la ville de Barcelonnette s'élevait à 66,179 francs, indépendamment de l'occupation temporaire et gratuite d'immeubles communaux, dans l'intérêt de l'établissement.

4° Engagements de la ville de Digne relatifs à l'installation de l'école au chef-lieu du département.

Digne offrit la simple jouissance de son ancien collège et d'un hectare de terrain pour champ d'agriculture, mais à condition expresse que l'Etat et le département prendraient à leur charge toutes les dépenses, quelles qu'elles fussent.

Le projet d'établissement provisoire de l'école dans les bâtiments du collège de Digne était évalué à 12,000 francs, y compris 4,000 francs pour déménagement.

Le préfet et le rapporteur de la commission proposèrent, le 24 août 1887, au conseil général :

1° De voter le transfert;

2° De céder à la ville de Barcelonnette l'immeuble affecté à l'école;

3° D'accepter les propositions de la ville de Digne.

Le conseil général, effrayé par ce mot d'installation provisoire, craignant qu'une installation définitive ne fût

imposée à bref délai et n'entraînât le département dans des dépenses énormes et inconnues, en tous cas au moins égales à celles de l'école normale d'institutrices, qui avait coûté 300,000 francs et exigeait la première année un supplément de dépenses de 26,000 francs, sachant que le collège offert par Digne était vieux, délabré, au sol bas et perméable, aux murs humides, et ne remplissait nullement les conditions d'hygiène exigées pour les élèves, le conseil général, dis-je, ajourna prudemment la solution de cette grave question.

L'on vit alors un de ses membres disputer à la ville de Barcelonnette la maigre compensation de la rétrocession des bâtiments de l'école normale.

Le ministère vint au secours de la ville de Digne, et, puisque le collège était inhabitable pour les élèves, il décida que l'école serait désormais soumise au régime de l'externat et qu'il suffirait d'effectuer aux bâtiments de l'ancien collège des réparations sommaires. L'architecte départemental, qui, l'année précédente, évaluait l'installation de l'internat à 12,000 francs, évalua celles du simple externat à 18,000 francs !

Le conseil mit toute une séance à obtenir l'engagement de la ville de Digne de supporter la moitié de la dépense qui pourrait incomber au département, dans le cas où le régime de l'internat serait substitué à celui de l'externat, et, dans sa séanee du 23 août 1888, vota le transfert de l'école normale à Digne.

Ainsi fut consommée cette criante spoliation : Barcelonnette, qui possédait l'école normale depuis cinquante-six ans, qui avait dépensé pour elle plus de 60,000 fr., reçut de vieux bâtiments, qu'elle a vendus deux ans après 25,000 fr., supporta la perte sèche du surplus et la perte bien plus considérable d'un établissement d'instruction qui donnait la main à son collège et dont la disparition privait la ville d'une cinquantaine d'habitants et d'une dizaine de ménages. D'autre part, Digne, qui venait d'avoir son

école normale d'institutrices (325,000 francs), son lycée (1,500,000 francs), acquérait tous ces nouveaux avantages sans bourse délier !

Au mois de juillet 1888, le personnel de l'école, le dernier qui ait enseigné à Barcelonnette, était composé de :

Mir, *directeur. — Psychologie, morale, pédagogie.*

Vernet, *professeur-économe. — Mathématiques.*

Lafeuille, *maître adjoint délégué. — Physique, chimie, dessin géométrique.*

Calomines, *maître adjoint délégué. — Mathématiques, histoire naturelle, écriture.*

Guilloux, *maître adjoint délégué. — Histoire et géographie.*

Delpuech, *maître adjoint délégué. — Langue et littérature française.*

Rambaud, *maître adjoint délégué, directeur de l'école annexe. — Ecole annexe.*

Gontier, *maître de travaux manuels. — Travaux manuels.*

Ricaud, *professeur au collège. — Anglais.*

Jouve, *maître de dessin. — Dessin d'imitation.*

Chevallier, *maître de gymnastique. — Gymnastique et exercices militaires.*

Du Puy-Montbrun, *professeur départemental d'agriculture. — Agriculture.*

En octobre 1888, les travaux d'appropriation de l'ancien collège de Digne étaient loin d'être terminés ; le directeur resta à l'hôtel; les élèves furent répartis en ville, par deux ou quatre, chez des habitants n'ayant pas de filles nubiles ou de femmes trop jeunes et qui, moyennant 70 francs par mois et par tête, les logeaient et les nourrissaient, et l'école marcha tout de même, grâce au dévouement de tout le personnel et de M. l'inspecteur d'accadémie, M. Thermes.

Elle n'y est restée que trois ans et demi. Après de laborieuses négociations entre les départements de Vaucluse,

des Basses-Alpes et le ministère, le conseil supérieur de l'instruction publique approuva le projet de fusion des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices de ces deux départements, en mettant l'école normale d'instituteurs à Avignon et l'école normale d'institutrices à Digne. Le 1er mars 1892, l'échange a été fait.

Pour si peu de temps, on aurait bien pu maintenir le *statu quo* à Barcelonnette, où l'école normale, la dernière année, a vu six élèves admis au brevet supérieur sur huit qui s'étaient présentés et sept élèves de première année sur huit obtenant le brevet élémentaire.

La ville de Digne a repris ses bâtiments du collège, remis à neuf, a fixé définitivement chez elle l'école normale d'institutrices de deux départements, et, pour qu'elle ne crie pas trop à la spoliation, l'État lui a accordé, en compensation, le dépôt du dernier régiment d'infanterie créé.

Un peu d'amertume est bien permise, en retraçant ces événements, à un enfant de cette pauvre ville de Barcelonnette, qui, depuis des siècles, s'est saignée à blanc pour assurer l'instruction de ses enfants, qui, comme ville frontière, est écrasée par les charges militaires de toutes sortes, qui a donné des preuves éclatantes de son dévouement à la liberté et à la République et dont bon nombre de légitimes revendications vont sombrer dans le panier aux oublis.

F. ARNAUD.

TABLEAU

DU PERSONNEL ENSEIGNANT

de l'École normale de Barcelonnette

Directeurs.

NOMS.	Entrée en fonctions.	OBSERVATIONS.
Abbé Pasquet, principal du collège.	9 novembre 1832.	Dédédé le 31 janvier.
L'abbé Fortoul.	1838.	
Pin.	12 novembre 1844.	Ancien élève de l'école.
Escoffier.	7 avril 1850.	
Manuel Damien.	25 mars 1852.	Décédé en fonctions.
Méjan.	22 décembre 1859.	
Maurin.	4 mars 1864.	Ancien élève de l'école.
Giraud.	15 février 1869.	
Rul.	3 août 1872.	
Platrier.	4 février 1875.	
Laurent.	21 février 1876.	
Brotier.	8 mai 1877.	
Duclos.	29 octobre 1878.	
Lanet.	6 mai 1880.	
Pinoncély.	9 novembre 1881.	Ancien élève de l'école.
Mir.	14 septembre 1887.	Fusion à Avignon, 1er mars 1892.

Professeurs, Maîtres adjoints délégués (1).

NOMS.	Entrée en fonctions.	Cessation des fonctions.	OBSERVATIONS.
Proal Calixte.	10 août 1833.		
Mouttu J.-B[te].	Id.	1835.	
Gravier.	1835.		
Pin.	Id.	12 novembre 1844.	
Vernet.	1844.	1er octobre 1888.	Anc. élève de l'école.
Herzog.	1853.	1857.	
Raquet.	1857.	1863.	
Pinoncély.	15 avril 1862.	15 février 1869.	Anc. élève de l'école.
Bonnier.	1863.	31 mars 1864.	
Imbert.	31 mars 1864.	Août 1866.	Décédé, ancien élève de l'école.
Balland.	3 novembre 1866.	15 février 1869.	
Guillermont.	15 février 1869.	1871.	
Jaillet.	(?)	(?)	
Lartigue.	15 février 1869.	21 août 1872.	
Faraud.	21 août 1872.	13 janvier 1874.	
Dey.	22 décembre 1873.	31 août 1875.	
Clerget.	13 janvier 1874.	3 octobre 1874.	
De Latour.	3 octobre 1874.	28 août 1876.	
Caviale.	20 octobre 1875.	15 mai 1877.	
Ferraz.	28 août 1876.	22 octobre 1880.	
Bousquet.	15 mai 1877.	14 juin 1879.	
Arnaud.	14 juin 1879.	22 octobre 1880.	
Meynard.	22 octobre 1880.	13 janvier 1885.	

(1) De 1832 à 1880, les maîtres des écoles normales ont été désignés sous la qualification unique de « maîtres adjoints ». Depuis 1881, il y a des professeurs (ceux qui possèdent le certificat ou professorat), des maîtres adjoints titulaires (les maîtres qui étaient en fonctions avant 1880 et qui ne se sont pas pourvus du professorat) et des délégués (ceux qui sont rentrés en fonctions après 1880, sans posséder le professorat).

NOMS.	Entrée en fonctions.	Cessation des fonctions.	OBSERVATIONS.
Mazard.	22 octobre 1880.	29 septembre 1884.	
Doré.	25 mars 1881.	19 mai 1882.	Emploi nouveau, création d'un 4e maître.
Bèche.	19 mai 1882.	Septembre 1882.	Anc. élève de l'école.
Chambonnet.	Septembre 1882.	26 août 1885.	
Lafeuille.	Février 1884 (?).	Janvier 1889.	Emploi nouveau, création d'un 5e maître.
Raguenau.	29 septembre 1884.	5 décembre 1884.	
Guilloux.	13 janvier 1885.		Encore à Digne.
Porte.	25 février 1885.	15 octobre 1887.	
Bazin.	26 août 1885.	15 octobre 1886.	
Colomines.	15 octobre 1886.	15 octobre 1888.	
Delpuech.	19 octobre 1887.		

Maitres adjoints chargés de la direction de l'école annexe.

NOMS	Entrée en fonctions.	OBSERVATIONS.
Delainville.	1833.	
Jouvan.	1843.	
Lions.	1844.	Ancien élève de l'école.
Manuel.	24 mai 1867.	Décédé, ancien élève de l'école.
Martin.	3 décembre 1884.	Décédé, ancien élève de l'école.
Rambaud.	8 mai 1886.	Encore à Digne.

DESSIN.

Jusqu'en 1883, le dessin a été enseigné par l'un des maîtres de l'école.

Jouve.	Octobre 1883.	1er octobre 1888.

MUSIQUE.

Jusqu'en 1866, on faisait du plain-chant.

Rey.	1866-1867.	
Cheminot.	1867-1870.	
Jobin.	1879 (?)-octobre 1888.	

LANGUES VIVANTES.

Vernet fils.	1881-1882.	Italien.
Bernardini.	1882-1888.	Italien.
Costa.	1883-1884.	Italien.
Ricaud.	Oct. 1884-1er oct. 1885.	Anglais.
Bazin.	1er oct. 1885-1er oct 1886	Anglais.
Ricaud.	1er oct. 1886-1er oct 1888	Anglais.
Bourgin.	1er octobre 1888.	Allemand, professeur au lycée

NOMS.	Entrée en fonctions.	OBSERVATIONS.
	GYMNASTIQUE.	
Lodoyer.	1869 (?)-1871 (?).	
Chevallier.	1871 (?)-1er octobre 1888.	
Vincent.	1888.	
	AGRICULTURE.	
	Un maître de l'école jusqu'en 1870.	
Aubert.	1868 (?).	
Le professeur départemental d'agriculture.	1885.	Encore à Digne.
	SURVEILLANTS.	
Arnaud.	Janvier 1883-oct. 1883.	L'institution des surveillants n'a eu qu'un caractère temporaire ; elle a pris fin avec la nomination d'un 5e maître.
Mariaud.	Octobre 1883-févr. 1884.	
	MÉDECINS.	
Paquet.	»	»
Blanchard.	»	»
Ollivier.	»	»
Caire.	»	»
Lautaret.	»	»

LES COMMANDEURS ET LES BAILLIS

DE MANOSQUE

(Suite et fin)

Baillis.

Jean de Castellane, 1467-1472 (1).

Guillaume de Ricard, 1472-1475, commandeur de la Selve (2), prit possession de la commanderie le 2 novembre 1472 (3).

Jean de Arlanda ou d'Arlende prêta serment à Manosque, le 16 avril 1476 (4), et mourut à Rome, bailli, en 1479 (5).

Philippe de Maneyrolia ou de Maneyroles, 1479-1489, génois, nommé, par le pape, bailli de Manosque, à la mort de d'Arlende (6). Le conseil de l'Ordre n'approuva pas cette nomination, contraire à ses privilèges, et conféra, de son côté, le baillage à Cellion de Demandols, commandeur de Puimoisson (7), qui intenta un procès à son compétiteur. De Maneyroles, muni par la Cour de Rome de nouvelles lettres de provision, prêta serment à Manosque, le 27 février 1480 (8), et fit hommage à Charles d'Anjou, comte

---

(1) Jean Reybaud, *loc. cit.*

(2) Du Bourg, *Histoire du grand prieuré de Toulouse*, p. 565.

(3) Archives de Manosque, A. c. 6.

(4) Archives de Manosque, A c. 7.

(5) Jean Raybaud, *loc. cit.*, p. 368.

(6, 7) Jean Reybaud, *loc. cit.*

(8) Archives de Manosque, A c. 8.

de Provence, le 17 mars suivant (1). La même année, C. de Demandols fut élu grand prieur de Saint-Gilles (2), et le conseil de l'Ordre le remplaça par Pons de Mallavielle.

Pons de Mallavielle, *Malavetulla*, 1481-1483, prêta serment à Manosque, le 10 février 1481 (3). Il continua le procès contre P. de Maneyroles. La Cour de Rome donna gain de cause au protégé du pape, qui fut maintenu en possession du bailliage par un bref daté d'octobre 1486 (4); mais l'Hôpital ne le reconnut jamais comme bailli de Manosque. Après l'élection de P. de Mallavielle comme grand commandeur, en 1483 (5), le conseil lui donna pour successeurs :

Jean Ranguis, 1483 (6).

Ardouin de la Plane, 1484 (7), nommé grand commandeur en 1490 (8). De Maneyroles avait résigné, l'année précédente (1489), tous ses bénéfices, et notamment le bailliage de Manosque, en faveur de S. de la Rovère.

Sixte Gara de la Rovère, 1489-1508, luquois, petit-neveu de Sixte IV (9), posséda malgré l'opposition de l'Ordre et ne se démit qu'après son élévation au cardinalat, en 1509. Le 7 juin 1495 (10), il prêta serment à Manosque, où il ne résida jamais, ne songeant qu'à retirer les revenus du bailliage, qu'il amoindrit en vendant, pour une modique

---

(1) Archives de Manosque, K. a. 13. — Il existe dans les archives de Manosque (E f. 4) une lettre autographe de P. de Maneyroles, adressée aux consuls lors du pillage de la ville par les Lorrains; elle est datée d'Avignon (dont il était aussi commandeur), des nones d'août 1481.

(2) Jean Raybaud, *loc. cit.*, I, 373.

(3) Archives de Manosque, A c. 9.

(4) Jean Raybaud, I, 386.

(5) Du Bourg, *loc. cit.*, p. 25.

(6, 7, 8) Jean Reybaud, *loc. cit.*

(9) Jean Raybaud, p. 388.

(10) Archives de Manosque, A c. 10.

cense, aux habitants, le moulin du Palais, en 1508 (1). Pendant ce temps, l'Ordre avait successivement conféré le bailliage à :

CHARLES ALLEMAND DE ROCHECHINARD, 1490 (2).

GUILLAUME ARCHINIAUD, commandeur de la Tronquière, 1500 (3).

EMMANUEL DE BERRE, 1502 (4).

FRANÇOIS DE FLOTTE, 1505 (5), grand prieur de Toulouse, en 1512 (6).

Ces baillis ne possédèrent pas effectivement : S. de la Rovère leur refusa toujours le droit de visite et l'entrée du palais de Manosque.

GUILLAUME SEYTRE, commandeur de Poët-Laval, 1511.

JEAN JOHANNIS, commandeur de Comps, 1515.

BERTRAND D'ESPARVÈS, commandeur de la Capelle, 1515.

GABRIEL DE LESTANG-POMEYROL, 1517.

DESDIER OU DIDIER DE THOLON DE SAINT-JAL, 1523, qui fut nommé grand maître de l'Ordre le 1er novembre 1535 (7).

TRISTAN DE SALLES, commandeur de Saint-Félix-de Sorgues, 1523 (8).

GUILLAUME RICAUD, 1524.

Les baillis qui précèdent (9) se sont succédé rapidement et n'ont, pour la plupart, laissé aucune trace de leur administration.

JEAN DE BONIFACE, 1529-1545, au contraire, a marqué son long séjour à la tête du bailliage par divers actes importants. Il était commandeur de Marseille lorsqu'en 1529, d'après l'historien du prieuré de Saint-Gilles, il fut nommé bailli de Manosque ; toutefois, retenu par sa charge de

(1) Archives de Manosque, D e. 38.

(2, 3, 4, 5) Jean Raybaud, *loc. cit.*

(6) Du Bourg, *loc. cit.*, p. 17.

(7) Du Bourg, *loc. cit.*, p. 18.

(8) Du Bourg, *loc. cit.*, p. 587.

(9) Les mentions qui les concernent sont tirées de J. Raybaud, *loc. cit.*

lieutenant du grand maître Villiers de l'Isle-Adam, il ne prêta serment dans cette ville que le 28 mai 1586 (1). Ses prédécesseurs avaient laissé tomber en ruines le palais des baillis ; il le fit restaurer, comme le prouve l'inscription relevée, sur cet édifice, par J. Columbi, au XVII[e] siècle (2), et par J. Raybaud (3), le siècle suivant : REVERENDUS ET STRENUUS MILES FRATER JOANNES BONIFACII, PRÆSENTIS FABRICÆ RESTAURATOR, etc., DIE ULTIMA JULII 1587. Après avoir transigé avec la communauté de Manosque au sujet des droits de lesdes et de comtalage, convertis en une pension féodale de 100 florins (4), il fit, le 22 avril 1542, le dénombrement du bailliage (5) et obtint, par acte du 19 avril 1542, la cession de toutes les iscles de la Durance défrichées par les Manosquins (6). C'est à lui que Columbi (7) et plusieurs auteurs (8) attribuent le transport, à Manosque, des reliques du bienheureux Gérard Tenque. Il les déposa dans une chapelle qu'il avait fait bâtir spécialement pour recevoir les précieux restes du fondateur de l'Ordre. Il mourut à Manosque, en septembre 1545.

PONCET D'URRE, 1545-1548, commandeur de Marseille, son successeur, 1545-1548, prêta deux fois serment à Manosque, le 16 décembre 1545, par l'entremise de Fr. Valentin du Boys, son procureur, et personnellement le 30 juin 1546 (9). Il fit, le 25 janvier 1548, le dénombrement du bailliage (10)

(1) Archives de Manosque, A c. 11.

(2) *Loc. cit.*, p. 314.

(3) *Loc. cit.*, II, p. 288.

(4) Archives de Manosque, B b. 15.

(5) Archives de Manosque, K b. 5.

(6) Archives de Manosque, D f. 10.

(7) *Loc. cit.*, p. 306.

(8) L'auteur des *Monuments des Grands Maîtres de l'Ordre de Malte ;* — J.-P. de Haitze, *Vie de Gérard Tenque* ; — Achard, *Dictionnaire des hommes illustres de Provence*, II, p. 248.

(9) Archives de Manosque, A c. 12, 13.

(10) Archives de Manosque, K b. 6.

et mourut le 14 octobre de la même année, comme le prouve son épitaphe relevée par J. Raybaud (1) dans l'église de Saint-Jean d'Aix.

Jean Brotin, 1549-1563. Il avait prêté serment à Manosque, le 26 mars 1549; les consuls en exigèrent de lui un second, le 18 mai 1550, sous prétexte que le premier contenait des restrictions (2). Il mourut en mai 1563.

François de Gozon ou de Gonzon-Mélac, 1563-1579, nommé en 1593, prêta serment à Manosque, le 14 mai 1556. Il dut le renouveler, le surlendemain, parce que la première fois il avait juré sur la croix blanche de son habit et non sur les évangiles (3). Il soutint, en 1573, un procès, « pour voies de fait, injures et violences de ses familiers », contre la communauté de Manosque, qui l'obligea aussi à remplacer le juge de l'Hôpital, « vu qu'il n'était pas idoine » (4). Il mourut en 1579.

François de Moreton-Chabrillant, 1579-1585, grand commandeur, fut désigné la même année pour son successeur; mais il ne prêta serment à Manosque que le 5 avril 1585 (5), l'année de sa mort.

Charles de Grasse-Briançon, 1585-1603, nommé en 1585, prêta serment le 6 avril 1587 (6). Il soutint divers procès contre les habitants de Manosque et mourut, dans cette ville, le 24 août 1603. Son acte de décès est conservé dans les archives de Manosque (7).

De Vintimille-Ollioules, 1603-1609, prit possession du

---

(1) *Loc. cit.*, II, p. 289 : *Hic jacet F. Poncetus de Urro, bajulivus Manuascæ, præceptor ecclesiæ Sancti Johannis Massiliæ, qui sepultus fuit 14 mensis octobris 1548.*

(2) Archives de Manosque, A c. 14, 15.

(3) Archives de Manosque, A c. 16.

(4) Archives de Manosque, F b. 7; F f. 16.

(5) Archives de Manosque, A c. 17.

(6) Archives de Manosque, A c. 18.

(7) Archives de Manosque, F f. 16.

bailliage la même année et mourut à Malte, en octobre 1609 (1).

Arthur de Glandevez-Peipin, 1610-1617, le remplaça en 1610. En 1611, il vendit à la dame de Vallavoire la troisième partie de la seigneurie de Volx, moyennant une pension annuelle de 270 livres (2), et transigea, le 1er septembre 1614, avec le prieur de Notre-Dame de Manosque, au sujet des directes (3). Il mourut en 1617.

Hercules de Vintimille, 1616-1618, commandeur d'Aix, son successeur, mourut l'année suivante, 1618.

Guillaume de Vassadel-Vaqueyras, 1618-1625, prit possession du bailliage à Manosque, le 9 décembre 1618 (4). Un arrêt du parlement d'Aix, 1621, lui rendit le château seigneurial de Manosque, occupé depuis les troubles de la Ligue par les consuls de cette ville, auxquels le prince de Joinville avait donné commission de le garder (5). Il transigea, en 1623 et 1624, avec les habitants de Manosque, au sujet de la possession des iscles situées au-dessous du Moulin du « Palais » (6), et mourut en février 1625. Bosio (7) lui attribue « une légende de saint Gérard Tenque » (8).

Jean-François de Puget-Castellard, 1634-1636, commandeur de Sainte-Eulalie (9), 1634, élu grand maître de l'Ordre en 1636.

Christophe de Seytres-Caumons, 1636, mort en avril 1644.

(1) Jean Raybaud, *loc. cit.*

(2) Archives des Bouches-du-Rhône, H 690.

(3) Archives de Manosque, D f. 7, 9.

(4) Archives de Manosque, A c. 19.

(5) Archives des Bouches-du-Rhône, H 637.

(6) Archives de Manosque, D f. 7, 9.

(7) *Historia della sacra religione et illustrissima militia de San-Giovanni Hierosolimitani*, I, p. 67.

(8) Jean Raybaud, *loc. cit.*, I, p. 559.

(9) Du Bourg, *loc. cit.*, p. 83.

Henri de Latil-Entraigues, 1644-1655, commandeur de Puimoisson, mort en 1655.

Jean de Flotte la-Bastie, 1656-1659, prit possession du bailliage le 29 janvier 1656 (1); mort en 1659.

Antoine de Puget-Saint-Marc, 1659-1664, grand commandeur, mort en mars 1664.

Antoine de Glandevez-Castellet, 1664-1673, commandeur d'Aix, mort en 1673.

Jean-Jacques d'Esparvès de Lussan-Carbonneau, 1674-1675, mis en possession le 17 février 1674, « ne trouvant pas assez beau le buste d'argent dans lequel F. de Puget avait déposé le crâne du bienheureux Gérard Tenque, il en fit faire un beaucoup plus considérable, en l'année 1675. Pierre Puget, marseillais, un des plus habile sculpteurs de son siècle, en fit le modèle » (2). D'Esparvès mourut la même année.

Antoine d'Aleman, son successeur (3), mort en 1676.

Joseph de Panisse-Oiselet, 1676-1678.

François de Tressemanes-Chasteuil, grand commandeur, 1678-1683.

Jean-François de Verdelin, 1683-1685 (4).

---

(1) Archives de Manosque, K a. 15.

(2) Jean Raybaud, *loc. cit.*, I, p. 559. — Une partie de ce buste, la tête, est encore conservée aujourd'hui dans l'hôtel de ville de Manosque.

(3) R. de Brianson, dans l'*Etat de la Provence* (I, p. 572), mentionne Balthasar de Demandols, comme « mort bailli de Manosque en 1675 ». Jean Raybaud n'en parle pas.

(4) Jean-François de Verdelin, reçu chevalier de Malte en 1645, fut successivement commandeur de Marseille et bailli de Manosque.

Il était frère d'Antoine de Verdelin, reçu, en 1640, page du grand maître, et fils de Paul de Verdelin, chevalier, et de Gilette du Guast (fille d'Annibal, chevalier, seigneur de Saint-Savornin, et d'Anne Lopès de Montmirail).

Les seize quartiers du bailli de Manosque sont: Verdelin, Merles, Vassadel, Thézan, Bouvard, Chabestan, Meilloret, Seguin, Guast, Roux de Beauvezer, Fournier, Calvet, Lopès, Puget de Chasteuil, Pauli de Tronquet et Fougasse.

Jean-François de Verdelin avait encore deux autres frères chevaliers de Malte: Jean-Jacques, reçu, en 1648, commandeur dudit ordre (on ne dit pas le

Thomas de Villages, 1685-1689, fils de César de Villages, premier consul de Marseille en 1598, et de Catherine Covet de Marignane, fut capitaine de galères et grand'croix ; il avait trois frères commandeurs, Charles, Louis et Nicolas de Villages.

Melchior de Forbin-Janson, 1689-1691. Il approuva la convention du 20 novembre 1688 (1), par laquelle la commune de Manosque avait racheté tous les droits des baillis, moyennant une pension féodale 1,200 livres.

---

nom de sa commanderie), et Michel, reçu page du grand maître en 1645, par Horace de Blacas d'Auzet, commandeur de Saint-Christophe, et Jean de Quiqueran-Beaujeu. Les preuves de Michel de Verdelin se trouvent aux archives départementales, à Marseille.

Ce Jean-François de Verdelin ne peut être le même que le chevalier Jean-François de Verdelin, commandeur de Saint-Jean-de-Barrante (?), qui reçut, en 1655, mission du grand prieur de Saint-Gilles de désigner les membres qui devaient former deux nouvelles commanderies. (Hist. mss. du grand prieuré de Saint-Gilles, par Jean Raybaud, p. 556. — Bibl. Méjanes.)

Le bailli de Manosque avait pour frère aîné Dominique de Verdelin, marié, le 17 décembre 1682, à Madeleine-Charlotte de Soubiretz, fille d'Esprit, chevalier, et de Madeleine d'Alleman de Châteauneuf, et pour sœur Ursule-Isabelle de Verdelin, mariée, en 1663, à Louis-François d'Alleman, seigneur de Châteauneuf. Son frère Jean-Jacques, commandeur de la Capelle, fut nommé grand commandeur de Provence en 1666, en remplacement du chevalier de Graveson, nommé, le 11 septembre 1666, grand prieur de Toulouse. Il mourut le 20 avril 1673. Le 22 du même mois, cette charge de grand commandeur de Provence, la première après celle de grand maître, fut donnée à Fr. J.-J. d'Esparbèz, bailli de l'Aigle, commandeur de Marseille. (Jean Raybaud, hist. mss. du grand prieuré de Saint-Gilles.)

La famille de Verdelin, originaire du Thor, est citée par Nostradamus parmi les principales du Comtat-Venaissin. Elle a donné vingt-deux chevaliers à l'ordre de Malte. Louis de Verdelin, reçu chevalier le 6 octobre 1546, fit partie, en 1552, d'une expédition des chevaliers de Saint-Jean, sous les ordres de L. Strozzi, sur les côtes de Barbarie, et fut tué, dit J. Raybaud (p. 449), le 6 août 1552, à l'attaque de la ville de *la Zoare* (sic). Ce Louis de Verdelin était fils de Jean et d'Anne de Merles et frère du bisaïeul de J.-F. de Verdelin, le bailli de Manosque.

Où et à quelle époque mourut ce bailli ? C'est ce que j'ignore. — (Note de M. le marquis A. de Bremond d'Ars.)

(1) Archives de Manosque, B b. 18.

Pierre de Blacas-Carros, commandeur de Trinquetaille, 1691-1695.

Joseph-Thomas de Merle-Beauchamp, 16 janvier 1705.

Anselme de Cays, 1705, 25 novembre-1710, juin.

Charles-Félix d'Oraison, 20 juin 1710-1714.

Claude de Seignoret de Fabrezan, 28 janvier 1714-1719.

Jacques de Georges-Tarant ou Taranne, 10 mai 1719-1721.

Jean-Augustin de Grille, 1721-1731, commandeur d'Aix, 10 juin 1731, mort à Arles en janvier 1731. En vertu d'une décision du grand maître, ce bailli céda aux habitants du Martigues, en 1728 (1), une partie des reliques du bienheureux Gérard Tenque, conservées dans le château de Manosque. Artefeuil le confond avec son frère André et dit qu'il mourut grand'croix, après avoir longtemps commandé les vaisseaux de la Religion.

Antoine de Croze-Lincel, 1731, mort à Aix la même année, reçu chevalier en 1714, fils d'Alexis, seigneur de Lincel et de Madeleine de Périer.

Secret des Alrics du Rousset, janvier 1732-janvier 1736.

Antoine de Bausset, commandeur de Beaulieu, 1736-1737.

François-Louis de Varadier-Saint-Andiol, 14 août 1737-avril 1741.

Léon de Grasse du Bar, 1741, nommé, mais non investi, fils d'Annibal, comte du Bar, et de Jeanne de Fortia Pilles, fut commandeur de Valence et capitaine de galère.

Pierre d'Albertas-Saint-Mayme, 1741-1742, nommé en 1742, ne prit possession que le 24 avril 1744. Fils d'Antoine d'Albertas, baron de Dauphin, seigneur de Saint-Maime, et de Marquise de Ventes des Pennes, il fut reçu chevalier en 1682, nommé commandeur de Saint-Félix, puis bailli de Manosque, grand commandeur en 1748, et enfin grand prieur de Saint-Gilles par bulles du grand maître du 20 avril 1750. Son neveu, Henri-Rainaud d'Albertas, marquis de Bouc,

---

(1) Damase Arbaud, *Vie de Gérard Tenque*, p. 346.

baron de Dauphin et Saint-Maime, fut premier président de la Cour des Comptes d'Aix.

BERTRAND DE LA ROQUETTE-BUISSON, 1749-1761, figure dans des lettres de provision des juges de Manosque, en 1753 (1) et 1758 (2).

ANTOINE DE GARNIER-JOUILHANS DE FONT-BLANCHE, 1762-1769, donna des provisions de juge pour Manosque en 1762 et 1765 (3).

GASPARD DE RAYMOND D'EOULX, 1771, donna des lettres de provisions de juge à Manosque (4), fils de Joseph Raymond, seigneur d'Eoulx, et de Louise de Villeneuve Tourettes, reçu chevalier en 1703; avait trois frères dans l'ordre de Malte.

JOSEPH ALBERT DU CHAÎNE, 1774.

PAUL DE BARONCELLIS-JAVON, 1776-1779. En 1778, les consuls de Manosque lui prêtent hommage (5).

1779, décembre-1781, septembre. Le bailliage, sans titulaire, est administré par Augustin de Jarente, procureur général de l'Ordre (6).

ANTOINE-APOLLINAIRE DE MORETON-CHABRILLANT, 1781-1782 (7).

NICOLAS DE CABRE, 1783-1784 (8).

GASPARD FRANÇOIS DE LA CROIX-DE-SEYVE, 1784, juillet 1789 (9).

---

(1) Archives de Manosque, F g. 50.

(2) Archives de Manosque, F g. 55.

(3) Archives de Manosque, F g. 55.

(4) Archives de Manosque, F g. 57. « Liste de MM. les chevaliers, chapelains, etc., des trois vénérables langues de Provence » ; in-8°, Malte, de l'imprimerie magistrale.

(5) Archives des Bouches-du-Rhône, H. 662. « Liste des chevaliers, etc. »

(6, 7, 8, 9) Archives des Basses-Alpes, B. (Matricule du greffe de Manosque.)

NOTES ENTOMOLOGIQUES

I. — Corrections et additions à faire dans le Catalogue des Orthoptères des Basses-Alpes (TOME V).

A chaque page du Catalogue des Orthoptères des Basses-Alpes, on rencontre le mot *élytres* au masculin. C'est après avoir consulté le Dictionnaire de l'Académie que je m'étais décidé à cela.

Pourtant, je me rends aux observations que m'a faites M, de Saulcy pour me prouver que le mot *élytre* devait être du féminin.

Tous les anciens auteurs l'ont mis au féminin, ce qui était juste, puisque c'est une aile. Chenu, le premier, l'a masculinisé, et il a été suivi, tout d'abord, par les Suisses, les Autrichiens et les Allemands, sous prétexte que *elytrum* est neutre en latin. C'était justement une raison qui aurait dû les en empêcher, le neutre étant dans le génie de la langue latine très éloigné du masculin. *Pectus* en latin est neutre et nous disons *la* poitrine. (Les Italiens disent *petto* au masculin.) Chaque langue a son génie ; ce qui donne un genre aux mots nouveaux, c'est l'usage des auteurs les plus nombreux et écrivant bien.

⁂

Page 314, ligne 17, lire :

Anechura.

Page 314, à la fin, ajouter :

La Sallanche de Beauvezer, 6; le col de Valgelaye; en montant au lac du Lausanier, 8.

Page 320, après la ligne 35, ajouter :

Environs de Digne, 3-7.

Page 373, après la ligne 12, ajouter :

Stenobothrus Binotatus. Charpentier. — M. 16-20, F. 19-26 mill. Remarquable par sa grande taille, la longueur de ses antennes et ses tibias d'un rouge vif, avec une petite ligne jaune à la base, de chaque côté.

Pierre-Écrite, près Sisteron, 7.

Page 374, après la ligne 30, ajouter ;

Très commun sur le col de Valgelaye, 8.

Page 377, supprimer les deux dernières lignes.

Page 378, supprimer les deux premières lignes.

Page 378, avant la ligne 4, ajouter :

Pezotettix Alpinus. Kollar. — M. 16-23, F. 22-31 mill. Il se distingue à première vue du *Pedestris* par ses tibias postérieurs jaunâtres.

Trouvé, avec le *Frigidus,* par M. Bultingaire (de Saulcy).

Page 380, après la ligne 12, ajouter :

Tetrix Turki. Krauss. Var. **SAULCYI,** *Nov. Var.* — Ne diffère de la *Turki* que par la longueur de ses ailes, qui dépassent notablement le processus du pronotum, et par la longueur du pronotum, qui atteint le milieu des tibias postérieurs. On retrouve quelques fois, dans cette variété, la petite tache blanche qui orne les épaules du type.

Chabrières, les Courtiers ; le bord de la Bléone, au bois des Abbés, sur les sables humides.

Page 461, après la ligne 14, ajouter :

Barbitistes Obtusus. Targioni. — Taille un peu plus petite que *Serricauda,* dont il n'est qu'une variété, car il

n'en diffère que par les cerques du **mâle, qui sont obtus** à l'apex.

Sur la montagne qui domine la clue de Chabrières, 8.

Barbitistes. Nov. Spec. — J'ai trouvé, dans la clue de Chabrières, un mâle de *Barbitistes* dont la plaque sous-génitale, quoique crêtée, était glabre et non incisée. J'attends de retrouver de nouveau cette espèce pour en donner une description détaillée.

Page 462, après la ligne 11, ajouter :

Tylopsis Liliifolia. Fabricius. — M. 13-22, F. 17-23 m. On le distingue facilement du *Phaneroptera*, auquel il ressemble beaucoup par ses antennes blanches, très longues et composées d'articles très longs.

Assez rare, Digne, au-dessus de Saint-Domnin, 10.

Page 462, ligne 12, lire :

Meconema varium.

Page 465, supprimer de la ligne 10 à la ligne 18 inclusivement.

Page 465, après la ligne 23, ajouter :

Platycleis Rœselii. Hagenbach. — M. 14-17, F. 14-19 m. Ses élytres abrégées le distinguent facilement. Assez commun dans les prés humides du bas du département.

Mirabeau, 6.

Page 467, après la ligne 16, ajouter :

Ephippiger Terrestris. Yersin. Var. **Minor.** — Le *Terrestris* type ne dépasse jamais une altitude de sept à huit cents mètres. Au-dessus, il est remplacé par sa variété *Minor*, qui est notablement plus petite dans toutes ses dimensions.

Cheval-Blanc, Colmars, Allos, 8.

Page 468, ligne 36, supprimer :

Aux intermédiaires et. (La phrase sera ainsi rétablie : et, en outre, aux postérieurs, une troisième....., etc.)

Page 506, ligne 5, lire :

DAIMEI.

Page 510, ligne 4, lire :

Targioni.

II. — Sur le genre BARBITISTES Charpentier.

Le genre **Barbitistes,** compris dans la grande famille des Locustaires, est caractérisé par la nervure axillaire de l'élytre gauche des mâles oblitérée et par les cerques mâles bien sinués et croisés sous la plaque sous-génitale.

On connaît, jusqu'à ce jour, neuf *Barbitistes* différents, en Europe ; trois seulement font partie de la faune française. En général, ils sont très rares et leur habitat est très restreint.

En 1853, Yersin recueillit aux environs d'Hyères quelques *Barbitistes* et, l'année d'après, il décrivit, dans le Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences naturelles, le *B. Fischeri*.

En 1858, Bellier de la Chavignerie rapportait de Larche quelques orthoptères, parmi lesquels Brisout de Barneville reconnut le *B. Serricauda*.

Depuis, Pierrat a retrouvé le *Serricauda* dans les Vosges ; M. Finot et mon ami Bossavy, le *Fischeri*, aux environs d'Hyères.

Le 25 juillet 1888, M. Valery-Mayet décrivit à la Société entomologique de France le *B. Berenguieri,* qui provenait de l'invasion des locustaires, qui détruisaient, cette année-là, les récoltes sur le littoral de la Méditerranée.

Cette nouvelle espèce a été réunie au *Fischeri* par M. Finot, dans son excellente *Faune française*. Je crains que ce soit à tort ; aussi, je vais donner les quelques arguments qui me paraissent militer en sa faveur.

L'habitat des différents *Barbitistes* est bien mal connu encore. Le *Fischeri* se rencontre çà et là dans le Var et les Basses-Alpes, mais toujours rare et toujours vert dans les deux sexes. Le *Berenguieri*, bien plus localisé, n'a encore été rencontré que dans les bois des environs de Saint-Tropez ou plutôt du Golfe (Var) et dans le bois de la Combe, non loin du Muy ; mais toujours en grand nombre et toujours de couleur plus ou moins foncée.

Le *Fischeri* vit sur les chênes, sur les noisetiers, sur les vignes, etc., toujours sur les arbustes au feuillage bien vert, tandis que le *Berenguieri* ne se rencontre que sur les bruyères et les cistes au feuillage sombre.

En 1888, cette dernière espèce, dans le Golfe, s'est multipliée d'une façon extraordinaire, sans toutefois avoir changé de coloration pour cela (1). (Je possède, des environs dn Muy, des individus pris avant 1888 et aussi noirs que ceux qui proviennent de l'invasion.) Ces insectes, à cause de leur grand nombre, ne trouvant plus suffisamment de nourriture dans les bois, descendirent dans les campagnes, où ils commirent d'importants dégâts aux plantations de vignes et d'arbres fruitiers.

Donc, coloration et facies bien différents, habitats différents aussi, tout tend à prouver que l'on a à faire à deux espèces différentes. Il est certain que Yersin, qui a pris son *Barbitistes* (un mâle et deux femelles) sur un buisson

---

(1) *L'Ephippiger Terrestris* Yersin, que l'on rencontre aux environs de Bagnols (Var), se multiplie tellement, certaines années, dans les bois, qu'il commet de réels dégâts dans les cultures qui entourent les maisons de campagne. J'ai été plusieurs fois témoin de ces petites invasions ; jamais je n'ai remarqué que la couleur des insectes ai changé.

de chêne, aux environs d'Hyères, en aurait trouvé davantage s'il avait eu à faire au *Berenguieri*.

Le *Serricauda*, trouvé à Larche par Bellier et dans les Vosges par Pierrat, ne sort pas des parties hautes de quelques-unes de nos montagnes.

Une remarque fort importante à faire, c'est qu'il est impossible de faire de bonnes descriptions avec des sujets secs, surtout lorsqu'il s'agit d'insectes aptères, dont l'abdomen mou dénature, en se desséchant, bien des parties essentielles. C'est ce qui est arrivé à Yersin, non seulement pour le *Barbitistes Fischeri*, mais encore pour l'*Ephippiger Terrestris*.

Et l'on s'explique alors l'erreur que commet Brunner de Wattenwyl, dans son *Prodromus*, en plaçant le *Fischeri* parmi les *Barbitistes*, dont les mâles ont *lamina subgenitalis glabra*. Tandis que tous ceux que j'ai capturés et ceux que je possède encore en alcool ont tous cette plaque sous-génitale couverte de poils courts et droits, dont le nombre augmente au fur et à mesure que l'on approche de l'apex.

∴

Les espèces françaises peuvent se séparer ainsi :

1. Plaque sous-génitale des mâles non crêtée.......... 2
1. Plaque sous-génitale des mâles à crête élevée, prolongée postérieurement.......................... 3

2. Cerques mâles très pointus à l'apex.
1° B. Serricauda Fabricius.
2. Cerques mâles obtus à l'apex. 2° B. Obtusus Targioni.

3. Plaque sous-génitale mâle glabre, non incisée.
3° B. Nov. Spec.
3. Plaque sous-génitate mâle couverte de poils courts et droits, profondément incisée au bord postérieur. 4

4. Couleur foncée. Bord inférieur de la crête à courbure continue. Elytres femelles à ponctuation très forte, avec une tache radiale d'un violet rouge.
4° B. Berenguieri Valery-Mayet.

4. Couleur verte. Bord inférieur de la crête échancrée. Elytres femelles à ponctuation plus fine et à couleur entièrement verte. 5° B. Fischeri Yersin.

∴

1° **B. Serricauda.** Fabr. — De petite taille, il se distingue de tous les autres par sa plaque sous-génitale sans crête et ses cerques terminés en pointe aiguë.

Larche (Bellier). — Vosges (Pierrat). — Montagne de Beynes (Azam).

2° **B. Obtusus.** Targ. — Non encore signalé de France, cet insecte est une simple variété du précédent, car il n'en diffère d'après Brunner : *Cercis M. apice obtusis.*

Dans l'exemplaire que j'ai trouvé dans la clue de Chabrières et que je rapporte à cette espèce, on remarque que le tubercule placé entre les antennes est échancré en arrière et prolongé en avant en pointe mucronée.

3° **B. Novæ Species.** — Il se distingue des autres par sa plaque sous-génitale glabre, très large, à peine émarginée à son bord postérieur et non incisée. La crête qui s'élève au milieu de cette plaque est plus petite que dans les espèces suivantes. Les cerques, longs, sinués et très pointus, sont couverts de poils très courts. La pointe seule en est noire.

Un exemplaire mâle trouvé sur la montagne dans laquelle est percé le tunnel de Chabrières.

4° **B. Berenguieri.** Val.-May. — Le troisième article des palpes maxilaires est presque égal au quatrième. Coloration en général foncée; occiput, pronotum et abdo-

men marqués de trois lignes jaunes, celle du milieu plus petite et presque filiforme. Dessous d'un blanc jaunâtre, souvent orné dans le milieu de chaque anneau d'un grand point noir et de chaque côté d'un plus petit, placé sur l'insertion des anneaux.

La plaque sous-génitale du mâle, convexe, brillante, presque lisse, est couverte de poils courts et droits, qui vont en augmentant en nombre, au fur et à mesure que l'on avance vers le bord postérieur. Sa couleur est claire, avec une tache brune à la base. Son milieu porte une crête rugueuse à courbure continue sur le bord inférieur.

Les femelles, identiques aux mâles comme coloration, ont les élytres plus longues que dans le *Fischeri*, avec une ponctuation très forte (les points sont remplacés parfois par des traits). D'un vert jaune, elles ont la tache radiale d'un violet rouge et le bord externe jaune. Les cerques, subulés, très aigus, sont plus clairs à l'apex. L'oviscapte est denté en dessous, sur le dernier quart apical, où il est recourbé, et sur la moitié de son bord supérieur. Les valvules inférieures ont une série de tubercules sur la côte suturale.

5o **B. Fischeri**. Yers. — Le troisième article des palpes maxilaires est le double du quatrième. Taille plus petite, coloration toujours verte, souvent d'un vert brillant chez les mâles, mais toujours d'un vert mat chez les femelles. Deux lignes, blanc jaunâtre, partent de derrière les yeux et vont jusqu'au bord postérieur du pronotum. Le dessous du corps, d'un blanc jaunâtre, est marqué de points d'un beau jaune dans le milieu des anneaux.

La plaque sous-génitale des mâles, comme dans le *Berenguieri*, toujours d'un blanc jaunâtre; la crête qui se trouve en son milieu a son bord inférieur échancré.

Les femelles ont les élytres très courtes, avec une ponctuation moins forte que chez le précédent, toujours de couleur verte. Les cerques, très aigus, subulés, ont l'apex

concolore. L'oviscapte est denté sur les bords supérieurs et inférieurs dans le tiers apical.

III. — Tetrix de la faune française.

Les **Tetrix,** à cause de leur petite dimension et de la difficulté que l'on a pour les capturer, sont peu connus encore. Je dois à l'obligeance de M. de Saulcy la connaissance de plusieurs espèces nouvelles, que j'ai eu le plaisir de retrouver, pour la plupart, dans les Basses-Alpes. J'ai donc pu étudier sur de nombreux sujets les espèces connues jusqu'à ce jour.

Je désire être utile à mes collègues, en donnant aujourd'hui le tableau qui me sert pour arriver promptement à la détermination des sujets que je récolte moi-même ou que je reçois par échange.

1. Pronotum muni de chaque côté d'une impression ; à carène médiane, vue de profil, bien sinuée et déprimée avant le milieu........................ 2
1. Pronotum tectiforme ou plan; à carène médiane, vue de profil, non sinuée au milieu.............. 3

2. Processus du pronotum ne dépassant pas les genoux postérieurs. T. DEPRESSA, Brisout.
2. Processus du pronotum dépassant beaucoup les genoux postérieurs. T. DEPRESSA, Var. ACUMINATA, Brisout.

3. Pronotum à carène médiane peu ou pas élevée..... 4
3. Pronotum à carène médiane élevée................ 9

4. Processus du pronotum dépassant à peine les genoux postérieurs.................................. 5
4. Processus du pronotum dépassant de beaucoup les genoux postérieurs............................. 6

5. Pronotum plan. T. TURKI, Krauss.
5. Pronotum tectiforme.
T. SUBULATA, Var. SHALBERGI, de Saulcy

6. Carènes des fémurs undulées........................ 7
6. Carènes des fémurs droites. Troisième pulvili égalant les deux premiers réunis.................... 8

7. Pronotum plan. Pulvili arrondis, égaux entre eux.
T. TURKI. Var. SAULCYI, Azam.
7. Pronotum tectiforme. Pulvili étroits; troisième presque égal au deuxième. T CEPEROI, Bolivar.

8. Deuxième pulvili égal au premier.
T. BOLIVARI, de Saulcy.
8. Deuxième pulvili plus grand que le premier.
T. SUBULATA, Linné.

9. Petite taille. T. GAVOYI, de Saulcy.
9. Grande taille.. 10

10. Troisième pulvili au moins égal aux deux premiers réunis.. 11
10. Les trois pulvili égaux entre eux.
T. KRAUSSI, de Saulcy.

11. Troisième pulvili égal aux deux autres réunis.
T. BIPUNCTATA. Linné.
11. Troisième pulvili plus grand que les deux autres réunis. T. KIEFFERI, de Saulcy.

J. AZAM.

François TAVAN

Les Bouches-du-Rhône ont eu Nostradamus, le Liégeois, Mathieu Laensberg, la Drôme, Mathieu tout court, le Dauphiné, Pierre Larrivay; mais les Basses-Alpes ont eu François Tavan, né à Seyne, le 21 août 1838.

Ce n'était certes ni un docteur, ni un mathématicien, ni un astronome, cet astrologue, mais un simple cultivateur de la plus humble condition, gagnant péniblement sa journée à sortir les fumiers des écuries et à les transporter dans les champs. Toujours vêtu du gros drap de pays, couleur de la bête, coiffé d'un mauvais chapeau mou, moulé sur sa tête par les averses, la chemise ouverte par tous les temps, il allait poussant son âne et creusant ses pensées. Peu communicatif, ne fréquentant ni cafés, ni auberges, il vivait seul comme dans un rêve, vous regardant passer sans vous voir, de ses bons yeux de chien fidele, où sommeillait comme une énigmatique pensée. Le dimanche, propre, dans ses habits de drap roux, la chemise retenue par une cravate noire à triples tours, son gros livre sous le bras, il suivait régulièrement les offices et rentrait chez lui pour écrire, disait-on. Les plus matineux des cultivateurs de Seyne, en passant au petit jour devant sa maison, le trouvaient toujours à sa fenêtre, immobile, les yeux au ciel.

Ces façons étranges intriguaient bien voisins et voisines ; mais leur malignité naturelle ne trouvait rien à mordre à cette existence correcte et silencieuse, et les loustics se contentaient de dire qu'il devait avoir un « tavan » dans la coupole.

Mais, un jour, l'indiscrète épicière confia à ses voisines que ce pauvre hère lui achetait de temps en temps une main de papier, et nos curieuses, excitées par le mystère

firent tant et si bien qu'elles pénétrèrent en son absence dans son pauvre logis et lurent avec stupéfaction, sur un grand cahier recouvert de papier jaune :

Le gran Almanac des Alpes. Prédisions du tan pour l'année 1874. C'est après une longue expérience de mes observations des astres que j'ai composé cet almanac utile au laboureur.

Du froi et du soleil,
a minui cet mon réveil.
Du mouvement des astres,
la nature sé ma carte.

Ce fut un immense éclat de rire, du café des Trois-Rois à la porte de Provence, et langues de trotter et lazzis de pleuvoir sur le pauvre Tavan, qui laissa philosophiquement passer l'averse, sans rien répondre, et continua à regarder la lune et à consigner ses *prédisions*.

Puis les plus malins continuèrent, comme devant, à être trompés dans leurs espérances par gelées tardives, grêles imprévues, sécheresses inattendues, et, après avoir bien maugréé et montré le poing au ciel, l'un après l'autre, sous couvert de moquerie, ils demandèrent quelques conseils à Tavan, entre deux chargées de fumier. Lui, timide et prudent, ne répondit pas d'abord, demanda à revoir ses livres et leur donna ensuite quelques avis dont ils se trouvèrent bien.

Dans ce milieu crédule de pauvres cultivateurs, toujours tremblants pour leurs récoltes, éperdus devant cette brutalité fantasque du ciel qui, comme par caprice, détruit en une heure le travail de la saison, la foi aux prédictions renaît facilement. Point n'est besoin de l'auréole de la science pour les éblouir ; sorcières, prophètes, apôtres, saints étaient des humbles et l'Esprit souffle où il lui plaît.

Bientôt, dans la région, on parla beaucoup de Tavan ; on crut à Tavan ; on se communiqua de bouche en bouche les

bonnes *prédisions* de Tavan, et, quelques années après, son almanach parut, imprimé par Vial, à Digne, et se vendit comme du pain.

Le succès engendre la jalousie, et certes le pauvre Tavan en fit la triste expérience ; les mauvaises langues ne l'épargnerent point ; il en souffrit beaucoup ; mais, pour se consoler, il se répétait, en suivant son âne, cet adage, qui a soutenu bien des illuminés et qu'il inscrivit deux fois en grosses lettres sur la couverture de son grand registre :

Jamé sén afé miracle dans son péy.

A notre époque documentée, c'est une riche mine que ce grand registre où, pendant vingt ans, une âme humaine a étalé ses pensées en toute sincérité.

Du reste, ce n'était pas le premier venu, cet humble chargeur de fumier, qui, pendant vingt ans, à inscrit tous les jours régulièrement, proprement, sans une seule lacune, le temps qu'il a fait, la direction du vent, la quantité de neige ou de pluie tombée, la température (car il avait un thermomètre), et qui, chaque mois, a résumé ses observations, les a creusées, retournées dans son esprit, analysées, comparées aux précédentes, pour en tirer des conclusions, des *prédisions* pour les années suivantes.

Son système était simple : pour lui, tous les cinq ans, revenaient, aux mêmes époques, les mêmes températures, les mêmes quantités de pluie ou neige. Il avait bien copié quelque part les définitions générales des calendriers, de la lettre dominicale, de l'épacte et du nombre d'or des années *bizétiles*, mais il n'adopta ni le cycle lunaire de dix-neuf années de Maton, ni le cycle solaire de vingt-huit années, et se fit son cycle à lui.

Ayant tracé un grand cercle, sans compas manifestement, avec un crayon au bout d'un fil promené circulairement autour d'un point, il le divisa en quatre secteurs égaux et leur donna cinq années à chacun. Son cycle était ainsi plus symétrique ; toutes les années situées aux deux bouts d'un même diamètre devaient être semblables. Une fois

son système trouvé, après cinq ans d'observations, il pouvait faire ses *prédisions* en toute sécurité et il écrit en tête de son almanach de 1879 :

Pour bien finir, il fau bien comencer. Au nom du père é du fils é du sent esprit, l'armanac dé setie anné quan il paraitra au peuple donnera beaucou d'ocupation aux savans.

Et à la page précédente :

L'armanac de 1879 revien bon pour les anné 1884-1889-1894, etc..., jusqu'en 2044, et, comme il n'y a plus de place dans la page pour aller plus loin, afin d'assurer le bénéfice de ses *prédisions* aux générations suivantes, il ajoute :

Quan la colone des anné sera fini, l'on fera le calcul par un nombre d'anné annavan, é mé prédisions son toujour les mêmes.

Dès lors, plus de doute pour lui et les *prédisions* marchent :

La grène de chourabe qu'il se récoltera cét anné sera pa beaune; les chourabes monteron l'année suivante.

Lé péti cochon se vandron bien.

Le blé, demi recorte.

Commerce dè bête douceman; attention au négotian d'allé douceman.

Si l'hiver doit être trop beau et le printemps mauvais, il dit :

Hiver il féra une réclamation au printan; à la fin de chaque mois, il résume :

Juin sera cho, fera profité lé bien de la terre; août beaune recorte de blé; le laboureur i sera récompensé de sé pène;

Par mé prédision, lé personne d'un âge un peu avancé il mouron en sétembre;

Nous aurons à Seyne mon péy un péti névié, en novembre, é dan lés abri ne tiendra pas;

Lé blé ansemansé de bon heure, ver la fête de la Toussèn, belle aparanse randron le laboureur contan.

En désambre de mauvé tan, grande misère pour les ouvrié, à tou le commerce à bas pris é les vivres au prix moyen, eureuseman.

Les fatars de Chanfloren prendron le ver é formeron la feuille que du 15 au 20 mai.

Les fontène viendron bases.

Jamais un doute ne l'effleure et, quoiqu'il eût pu voir, par ses propres observations, que de cinq ans en cinq ans les années ne se ressemblaient guere, il maintient son cycle avec conviction et répete souvent. *Il fö que mé prédision ti s'acomplise.*

Ne soupçonnez pas sa bonne foi, elle est entière ; il a la foi aveugle, celle que rien n'ébranle, qui renverse tous les obstacles. Qu'est le doute perpétuel du savant, à côté de cette foi naïve et qui vous fait sourire, pauvres sceptiques toujours ballottés entre courants contraires et qui ne savez où vous raccrocher ? Croyez à ce que vous pourrez, à ce que vous voudrez ; chimère ou réalité, vierge sainte ou vierge folle, peu importe ; mais croyez aveuglément, et votre vie s'écoulera pleine, calme et douce comme celle de ce pauvre chargeur de fumier. Quelle belle quiétude et quel bon cœur !

Ce qui respire dans toute l'œuvre de Tavan, c'est sa grande sollicitude pour le pauvre laboureur, c'est ce senti ment profond et fécond aussi qui a fait les Jeanne d'Arc et les grands philanthropes, la pitié pour les souffrances humaines. Ce qui a dû le rendre heureux, c'est la certitude d'être le bienfaiteur de ceux qui peinent toute l'année, de leur assurer un lendemain, lui le plus pauvre des pauvres.

Quand il apparait dans son ciel un astre inconnu, une comète, comme en 1874, il admire d'abord, la dessine sur son registre avec une belle queue et s'écrie : « La belle étoile ! » Puis cette apparition le trouble et l'effraye : *Elle nous annonse dé maleur bien tristes, dé guerre. Seyne a bien suporté sa portion : onse abitan on brulé au milieu de Seyne par l'insandi ; pauvre monde, j'ai pas pu lui*

en faire la prédision.

Ce naïf regret vous touche aux larmes.

Ce souci remplissait ses journées et venait encore peupler son sommeil. Il croyait aux songes ; en 1879, il écrit sur son registre :

Le 10 mars ver lé 2 heures du matin jé fé un songe que jété allé an campagne et jé vu une belle récorte de blé ; le blé et le sègle tout été grané. Mon songe é venu bon sur la vérité, il i a eu bonne récorte de blé é de sègle pour toutes les plantes qu'il on et chapé de l'hiver.

Il croyait à toutes les influences, aux saintes et à la bonne vierge. En 1880, il écrit :

Précieu souvenir de la prosesion à Notre dame du Leau. De la paroisse de Seyne son parti en fésan des pryères pour demandé a Dieu des grases, des faveurs que nous avions bésoins pour le bién de la terre. Le convoi des charetes ou voitures au nombre de 36 ; narché sur le dernier de la prosésion avèque pasiance, le curé de la paroisse de Seyne, Signoré, une forte tète.

Il avait la même confiance dans les somnambules, et j'extrais de son grand registre un document humain bien précieux et qu'on trouverait difficilement ailleurs aussi naïvement vrai :

L'année 1879 é 3 du moi de juillé jour de jeudi, foire à Seyne je suis allé pour la séconde foi fère diviné ma déstiné à une bonne solanbule ; sété une fame vielle anviron de 70 anné.

Elle madit : vous alé partir au plu to pour faire un voyage ; vous resevrés une lètre ; cettun mésieu qui vous l'envoi et vous donnera de largean. Vous avé fé une maladi dans votre jeunèse. Vous ètes bon garsom, beaucou de sagesse, beaucou de sénsérité ; vous fète pator à personne et sepandan vous avé des énnemi, beaucous des movèses langues qu'il vous fon dumal tan que lon peu et, si lon pouvé vous mètre antre les mén de la justise om le feré. Vous avé pasé depuis des

longues annés beaucou de chagrin et beaucoup des pértes. Moi ge lui di : jé antéré tou les bètes de mon ménage.

Elle maré pon du : sélés movèses langues quil voulés on fétes mourir. Elle ma di : vous avé une fame morte de votre san ; sé devous une tante. Il vous demande des prières depuis lontan pour le bon dieu.

Sé son name qui forse lés movèses langues a vous fère suportér toutes pènes et maleurs que vous avé traversé et misères jusqua présan. Si vous voulé que sa fini se., placé sur votre mén droite 4 pièses de moné, afin que je puisse fère le signe de la croi de notre bon dieu avé que lés 4 pièces de moné. Sur les 4 coins de votre mèn je feré des prières et votre chagrin finira. Tenés le secrè ; ne dite pas que vous mavé parlé autreman le remède seré pa bon.

Il ma di ancore une foi tené bien le secré ; les movèses langues créveron et vous vous serés eureus a la venir ; vous suporteres plus ni pènes ni chagrins ni maleurs. Le dernier de vos chagrin finira au carnaval prochen et vous seré eureus le reste de vos jours ! Vous deviendrés delage de quatre vén et quinse anné. Pour me dire mon age que je viendré, elle ma bien regardé la mén droite sur les jointure des dois.

Elle ma ancore di : une fortune vous sera doné ; un mésieu vous le donera.

Vous avé émé deus fillies, une grande et une un peu plus péttite ; une blonde et une un peu brune.

Vous avé une fillie vou fame quil vous ème bien ancore de plus que se que vous lémé. Elle vous porte baucou damour ; tou se qu'elle gagne, le garde pour vous. Sé sétte fame quil féra votre beauneur ; vous aurés ancore deus anfan. — Coman je feré pour la demander ? — Elle viéndra vér vous ; il lé marqué sur le milieu de votre mén droite sétte fame.

Elle a pausé avéque sa mén son doi sur le milieu de

sa mén droite, é ma di : sette fame, la votla ; vous la porté sur votre mèn ; pérsonne vous lan lévera ; eilé pour vous.

Elle madi : avé que tou les chagrén, pértes, maleurs que avés traversé ancon pant vous paressé un homme contan ; — é quant vous ètes seul, vous éte chagrén, vous êtes pa contan ; vous êtes pansatif.

Ma destiné mis an note le jour prézan, pour le passé élle ma di la vérité : élle na pa manqué més pansé. Ma destiné prononcé à lage de 39 van. 39 van seront finis le 24 août prochain 1879.

FRANÇOIS TAVAN.

....

Douze ans ont passé et « sette famme » n'est pas venue et Tavan, resté célibataire, l'attend toujours avec confiance et patience.

Une belle nuit de juin, Tavan contemplait de sa fenêtre le ciel tout ruisselant d'étoiles d'or, quand il se sentit pris de frissons glacials. Tout secoué et transi, il s'assied sur une chaise, la tête renversée, les yeux dans l'azur. L'idée de la mort ne l'effleure même pas ; il n'a pas encore l'âge de 95 ans et la bonne somnambule ne l'a pas trompé. Il sourit..... Cette femme promise va peut-être venir..... Il croit voir une forme blanche dans les plis flottants de la voie lactée... Elle le fixe de ses yeux scintillants.... C'est-elle ? ou la bonne dame du Laus qui l'appelle ?.... Il ne sait plus...., il ne voit plus..., la nuit s'épaissit...; il pousse un dernier soupir ! Woun ! Envolé, Tavan.

X***

Une Famille Provençale au XV[e] Siècle

LES GUIRAN-LA-BRILLANE

D'après des documents inédits

(Suite et fin)

IV.

LAUGIER GUIRAN.

Bornons-nous à mentionner Rostang, le quatrième des fils de Guilhem. Un acte du 19 novembre 1432, où sont nommés tous ses frères, le passe sous silence. Sans doute, il mourut en bas âge.

Le cinquième, Laugier, fut un vrai personnage qui, par son industrie et un riche mariage, eut le secret de faire une fortune supérieure à celle de ses aînés. Comme eux, il était dans le commerce, vendant à la fois du drap, du fer et d'autres marchandises, ne se contentant pas de trafiquer pour son compte et formant, soit avec son frère Pierre, soit avec plusieurs de ses pareils, des sociétés où chacun apportait sa mise de fonds. Le 10 janvier 1454, une de ces sociétés est l'objet d'un acte de liquidation, par-devant maître Paladultre, notaire à Aix. D'une part, y figurent nobles Laugier et Pierre Guiran, plus noble Laurent Conche; de l'autre, Johan Rebolli et Pierre Tressemanes.

Les intéressés y font enregistrer le détail des créances restant à recouvrer et qui, en attendant, demeureront indivises. Leur total s'élève à la somme, considérable pour l'époque, de 2,292 florins 3 gros Il est réglé que Laugier et

ses deux associés auront treize parts sur vingt-quatre, et Johan Rebolli avec son associé onze.

Cela seul dit la primauté dont jouissait Laugier, dont le nom est mis en tête de l'acte, en sa qualité de gros participant.

Ailleurs, il est qualifié de *campsor*, changeur, banquier, en même temps que de *mercator*. Les opérations de change ne pouvaient être alors que très nombreuses, dans un pays tel que la Provence, où le commerce avec l'Italie, le voisinage d'Avignon et les rapports journaliers avec la France faisaient affluer une multitude de monnaies étrangères : ducats et florins de Florence, florins de diverses provenances, du Pape, du Rhin, d'Allemagne, écus d'or au soleil, francs, grands blancs, etc. Le change se pratiquait dans toutes les transactions de quelque importance, où ces monnaies étrangères étaient fournies comme appoint. On les évaluait aussi selon leur poids. Les notaires ne manquent jamais, pour les ducats et les florins, de mentionner qu'ils sont du poids légal, *legalis ponderis*, et, non moins que les changeurs, ils sont munis à cet effet d'une balance, qui est un meuble essentiel de leur étude. Les comptoirs des marchands ne pouvaient également qu'avoir la leur, et les notaires, appelés à dresser les contrats qu'y passent leurs clients, les rédigent plus d'une fois *in banco cambii* de la boutique (1).

Le commerce de l'argent avait été primitivement le monopole des Italiens fixés dans le pays. M. de Laplane cite les *Guchi*, les *Soldi*, les *Flori*, les *Solar*, les *Cambi* et les frères *Cassini* de Florence, comme ayant été à Sisteron les premiers changeurs et gros commerçants ; mais il observe que, au xve siècle, il n'en était plus de même et que les

(1) Le 29 avril 1443, Pierre Guiran, associé à Bertrand Rebolli, vend à un nommé Pierre Martini, paysan, une certaine quantité de blé. La convention est mise par écrit, *in banco cambii sociorum*.

marchands provençaux, étendant leurs relations, s'étaient mis à voyager, franchissaient les Alpes, fréquentaient les foires de Gênes, du Piémont et de la Lombardie (1).

Laugier Guiran fit plus que cela. De son comptoir de marchand et de changeur, il devait s'élever jusqu'à la dignité de conseiller du roi. En 1465, le roi René lui conféra ce titre, lorsqu'il l'institua són grand maître d'hôtel. Ruiné par ses prodigalités et dans un désordre d'affaires qui l'avait rendu presque pauvre, ce prince ne trouva rien de mieux, pour remonter sa maison, que d'en confier le ménage à un homme qui avait fait preuve de tant de savoir-faire pour enrichir la sienne.

Une part de la fortune de Laugier lui vint du mariage que, le 12 avril 1443 (not. Jacques Raynaud, à Aix), il avait contracté avec noble Catherine Spifame, veuve d'un notable commerçant de Valence, Louis de Genas (*Ludovicus de Genasio*), lequel lui avait légué 2,100 florins, qu'elle se constitua en dot. Elle lui survécut, car nous la voyons faisant son testament, le 13 juin 1486, lorsqu'il avait disparu de ce monde, au moins onze années auparavant ; et ce testament va nous fournir bien des indications qui, réunies à divers textes intéressants, nous permettront de reconstituer l'histoire de cette branche de la famille.

Laugier Guiran, de son mariage avec Catherine, eut deux fils, *Honorat* et *Pierre*, et deux filles, *Antoinette* et *None*.

Pour ne pas jeter de la confusion dans ce qui est relatif aux fils et petit-fils, nous commencerons par ces dernières.

Antoinette épousa Hugues Puget, citoyen et habitant d'Aix, coseigneur de Tourtour. Son père la dota de 800 florins, avec engagement de sa part qu'il les garderait et les ferait fructifier dans son commerce, en sorte que Hu-

---

(1) De Laplane, *Histoire de Sisteron*, t. II, pp. 457-458.

gues Puget en eût tout le profit. — *Promisit dictos octingentos florenos se tenere, certo temporis spatio in apotheca draperie ipsius Laugerii, et lucrum illorum expedire*. Laugier mourut vers 1475. Or, en 1486, les 800 florins n'avaient pas encore été soldés à son gendre. C'est que le commerce et la maison de draps avaient eu pour continuateur l'aîné des frères d'Antoinette, Honorat Guiran, que de nombreux actes de cette époque qualifient de *nobilis mercator*. Dans cette année 1486, un règlement final intervint, le 21 décembre, entre Hugues Puget et ses deux beaux-frères, héritiers de Laugier.

Rien n'était alors plus commun que de semblables placements chez les marchands drapiers. Des pères avisés et prévoyants en font même une loi, pour sauvegarder et accroître la fortune, la dot d'enfants mineurs.

Le 27 septembre 1420, deux époux, Guilhem Senequier, fils de Pierre, et comme lui notaire à Aix, d'une part, et, de l'autre, Antoinette Deydier, fille d'Aymeric, notaire aux Arcs, font simultanément leur testament. Ils sont jeunes ; ils n'ont qu'un fils, le petit Barthélemy, lequel est encore dans les langes. Quoi peut donc les presser de pourvoir à leurs dispositions dernières ? Ne serait-ce pas qu'il y avait alors, comme c'était chose si fréquente, danger de peste ? Quoi qu'il en soit, Guilhem Senequier se montre préoccupé de l'éventualité de sa mort. S'il meurt avant d'avoir pu transmettre son office à son fils, par prudence il entend régler toutes choses pour que sa jeune femme n'ait pas le souci de le faire gérer, en attendant que Barthélemy soit d'âge à en prendre la charge. Non seulement cette étude, mais tous ses biens seront vendus, et les fonds en provenant seront placés chez un marchand drapier, à la banque, *campsora*, d'une maison de draperie, *apotheca draperie*, qui les fera valoir jusqu'à ce que son fils soit dans sa vingtième année.

« Volo et ordino quod, incontinenti me ad Christum migrato, om-

nia bona mea mobilia et immobilia ponantur sub inventario... ; et quod, facta novena mea, ad inquantum publicum vendantur per gadiatores meos, pretio quo poterunt. Voloque quod pretium totorum ipsorum bonorum ponatur in bona apotheca mercantiæ, sive draperiæ, cum instrumento publico et tuto, et, de cetero, de pretio, sive pecuniis, facturo ad rationem ipsius apothecæ, heres meus nutriatur et gubernetur; — residuum vero ipsius lucri una cum campsora ejusdem apothecæ remaneat, quousque dictus heres meus sit ætatis viginti annorum; et quod gubernator dictæ apothecæ se premissis obliget, et fidejussores sufficientes det a Deo, ut heres meus tutus remaneat et securus (1).

Et ce que nous voyons pratiqué dans la riche bourgeoisie de l'époque, de simples artisans le font avec le même esprit. Le 15 janvier 1453, Mathieu Lodan, tisserand d'Aix, ayant perdu son fils unique et pourvoyant à l'avenir de ses deux petites filles. Catherine et Honorate, dispose qu'après sa mort les trente florins, légués par lui à chacune d'elles, seront placés chez maîtres Pierre et Remi Silvi, merciers, lesquels les garderont jusqu'au jour de leur mariage (2).

Tout cela vient à l'appui de ce que, au début de ces pages, nous disions de l'usage que tous, les petits comme les grands, faisaient alors de la commandite. L'argent ne s'immobilisait pas dans les bas de laine, ou plutôt dans les chausses qui en tenaient la place ; il alimentait les divers genres de trafic qui, à défaut du prêt à intérêt, lui donnaient une plus ou moins large rémunération, selon les bénéfices réalisés. Des nobles, des membres des Cours souveraines étaient même autorisés par les mœurs à commercer de cette façon. Ainsi, le 8 juin 1415, nous trouvons à Aix noble Johan de Sabran, seigneur de Puyloubier, achetant des draps de France et autres, dans la boutique de noble

---

(1) Jacques Martini, notaire, à Aix.

(2) Jacques Martini, notaire, à Aix.

Antoine Isnardi, maître rational, seigneur de *Castoneo*, lequel la fait gérer par noble Pierre Corpici, marchand (1). On voyait un autre maître rational, Guigonet de Jarente, s'associer avec des marchands, parmi lesquels figurait un juif, nommé Vital Davin, pour la vente d'objet de mercerie (2).

Le 15 juin 1481, société du même genre entre François de Vintimille, seigneur de Turriès, président Claude Rodolphe, seigneur de Verdaches, Louis Ménalde et Pierre Allion, pour la vente de toute sorte de marchandises. (Johan Borrilli.) — Le 7 janvier 1499, noble Folquet d'Agoult, seigneur de Rognes, commandite de 7,000 florins Elzéar de Pontevés, coseigneur de Sillans, pour le négoce d'articles de mercerie, moyennant le partage des profits et des pertes. Nous n'en finirions pas, si nous avions à relever une multitude de traits semblables.

On conçoit sans peine que, dans de telles conditions, les familles, où le négoce s'exerçait de la sorte de père en fils,

(1) « *Nobilis et potens vir Joannes de Sabrano, dominus de Podio Luperio, confessus fuit nobili Petro Corpici, mercatori hujus civitatis, factori apothecæ draperiæ nobilis et egregii viri Antonii Isnardi, domini de Castoneo, causa emptionis et pro pretio certarum quantitatum pannorum, tam de Francia quam de Occitano ..* » — 8 juin 1415. (Guilhem Borrilli, not.)

— « *Providus vir Petrus de Luco confessus fuit nobili et egregio viro Antonio Isnardi, de civitati Aquensi, domino de Castoneo, magnæque Curiæ magistro rationali,...* » — Même jour et même notaire.

Cet Antoine Isnardi est porté, dans la liste des anciens maîtres rationaux, comme ayant été seigneur de Clamensane, d'Esparron et de Chénerilles. Il avait été reçu maître rational le 23 août 1417.

(2) « 22 octobre 1410. — *Cum egregii, nobiles et prudentes viri, Guigonetus Jarente, magnæ Curiæ magister rationalis, Johannes Fabri et Nicolaus Francisci quondam, ac Johannes Cassini, et Vitalis Davini judeus, adhuc vivens, de civitate Aquensi, dudum ad mercandum societatem invicem faciendam, mandarent apud Johannem certam quantitatem mercium in quibusdam barcis quorumdam hominum de Marticis...* » (François Borrilli.)

finissent par s'enrichir et que les plus opulentes d'entre elles s'élevassent jusqu'a l'indépendance attachée à la propriété foncière. C'est chez elles que se recrute la nouvelle noblesse féodale. Elles acquierent des fiefs, ou elles ont tout au moins des parts de seigneuries. Nous l'avons vu pour les descendants de Pierre Guiran. Nous le voyons ici pour les filles même de Laugier. L'aînée, Antoinette, a épousé Hugues Puget, coseigneur de Tourtour; sa fille, Philippa Puget, ne croira pas déchoir en rentrant plus tard dans le négoce, par son mariage avec noble Simon Nasi, marchand, d'Aix. La seconde, None se maria deux fois, d'abord en premières noces avec noble Fabrice de Gaete seigneur de Bouc, secrétaire du roi, et, en secondes noces, avec Nicolas Clapier, docteur en droit, conseiller du roi et avocat des pauvres.

Quant au fils aîné de Laugier, Honorat Guiran, il fit une alliance plus brillante encore. Il épousa Catherine Lombard, fille d'Arnoul Lombard, seigneur de Saint-Benoît et du Castellet, lequel avait été reçu président des maîtres rationaux en 1461 et en remplit les fonctions pendant vingt-neuf ans.

Or, cet Honorat, tout en étant gendre d'un des chefs de la magistrature provençale du temps, faisait, avons-nous dit, le commerce. Il était noble marchand, *nobilis mercator*, et nous avons lu bien des actes où il figure à ce titre, en 1471, 1484, 1486, 1487. Son fils aîné, *Balthasar*, continua son négoce, qui consistait, entre autres choses, en ballots de laines achetées de nourriguiers. Trois fois consul d'Aix, en 1515, 1521, 1529, il s'était bien marié lui aussi. Sa femme, Françoise de Vento, appartenait à une noble et vieille famille génoise, dont une branche, établie à Marseille, y avait fondé une maison de commerce des plus florissantes. Elle était fille de Pierre de Vento, petite-fille de Parcival de Vento, tous marchands, émules des Andréas et des Michel de Passis, damoiseaux florentins, qui, à la même époque, avaient trafiqué sur terre et sur mer. Elle donna à

Balthasar cinq fils : *François*, *Johan*, *Denis*, *Honorat* et *Henri* (1).

Que devinrent et que furent ces divers personnages ? Nous ne savons qu'une chose, c'est qu'aucun d'eux ne sortit de l'ornière et qu'ils ne laissèrent pas de postérité. A la différence des descendants de Pierre, ceux de Laugier défaillirent, et la sève fit défaut à leur branche, qui finit par s'éteindre.

Il y en a un cependant qui demande une mention. Il s'appelait *Denis*, et son ambition était d'être reçu chevalier de Malte. Le meilleur titre dont il eût à se prévaloir était qu'un sien grand oncle, Raymond Guiran, frère de son arrière-grand-père Laugier, avait fait partie de l'Ordre et qu'il y avait été commandeur de Montélimar. Cela ne lui suffit pas, et sa prétention fut, par une généalogie fabuleuse, de représenter ses devanciers comme autant de nobles d'armes, ayant figuré dans la vieille aristocratie provençale. Cette généalogie, il la produisit avec l'attestation de gens complaisants, dont les noms nous ont été conservés : nobles Guilhem Matheron, seigneur de Peynier, Melchior de Cabanes, seigneur de Collongue et de Venel, Balthasar Roux, écuyer, seigneur de Negressen et de Châteauneuf. — La femme de Guilhem Guiran, mère de Laugier, Elienos de Rognes, y était présentée comme ayant été « fille de Monseigneur de Bargème, qui est d'une des anciennes maisons et races de gentillesse de Provence ». — « Noble seigneur Laugier », perdant sa qualité de marchand, devenait un des membres du Conseil étroit du roi de Jérusalem et de Sicile, son grand maître d'hôtel et « bon gentilhomme de nom et d'armes ». — Sa femme, Catherine Spifame, avait été pareillement « une gentille femme ». — Ainsi de suite.

(1) Plus une fille, *Andrinette*, qui, en 1529, épousa Johan d'Haussonvile, neveu de Claude, évêque de Sisteron.

Les nobiliaires poussèrent plus loin encore ces procédés par trop fantaisistes d'ennoblissement. L'un deux, comme nous l'avons déjà dit, inventa une histoire héroïque des Guiran, qui les faisait descendre d'un Hugues Guiran, chevalier du lieu de Mallemort, « cotisé pour les cavalcades de l'année 1395 (1) ».

Notez que cet Hugues, personnage fabuleux, était mis à la place de l'auteur réel de la souche, Guilhem, dont le nom était passé sous silence, sans doute parce que son origine et sa situation avaient été trop vulgaires. — Dans un autre nobiliaire, qui parut quarante ans après le précédent, on ne trouve plus la fable du chevalier de Mallemort; elle était par trop chose imaginaire, et, sans rien préciser, on disait des Guiran « qu'ils jouissaient des privilèges accordés aux maisons nobles, dès le XIV[e] siècle (2) ».

Combien les Guiran des siècles postérieurs eussent été mieux inspirés, s'ils avaient présenté au vrai, comme nous essayons ici de le faire, l'histoire de leurs devanciers !

Tout en étant des marchands, ils avaient eu une importance qui dépassait celle de beaucoup de maisons nobles d'alors, n'ayant en partage que de petits fiefs ou des fractions de fiefs. Nous en avons encore une preuve dans la situation à laquelle le second des fils de Laugier, Pierre, un simple cadet, s'éleva par son industrie. Honorat, l'aîné, avait été *nobilis mercator;* Pierre le fut de même, mais plus activement et pour de plus grandes entreprises. Associé à des commerçants de divers pays, Louis de Montlaur, Gaspard d'Entrecasteaux, Honorat Aymeric, médecin, d'Aix, Louis de Petrosio, médecin, des Arcs, Arnaud de Saint-Martin, de Pertuis, Julien de la Tour, de Tarascon, nous le voyons engager avec eux des capitaux considérables, jus-

---

(1) *Histoire de la principale noblesse de Provence*, par B. de Maynier, 1719, p. 169.

(2) *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence*, par Artefeuil, 1759. t. II, p. 6.



qu'à 2,550 florins, pour des affaires qui sont plus tard l'objet de liquidations avantageuses (1).

Il fut un des principaux de la cité et, en 1497, il eut la gloire de figurer comme le deuxième nommé parmi les élus de la ville d'Aix, qui, pour la première fois, échangèrent le titre sans prestige de syndics contre celui de consuls, dans lequel revivaient les vieilles libertés municipales (2). Six années après, en 1503, il devint même premier consul, ce que ne put être son aîné, Honorat, lequel lui prédécéda en 1501.

V.

RAYMOND GUIRAN.

Nous voici arrivé au dernier qui nous soit connu (3) des fils de Guilhem. Tout ce que nous avons à en dire, c'est qu'il fut commandeur de Saint-Jean de Jérusalem, *præceptor præceptoriæ Montalis-Adhemaris et Beatæ Mariæ de Tornono*, disent les minutes des notaires Borrilli, où il est nommé, avec cette qualité, dans des questions d'intérêt qu'il règle avec ses frères.

On sait que, plus tard, pour être admis dans l'Ordre de Malte, il fallut faire preuve de noblesse de père et de mère, jusqu'au quatrième degré, et, par là, s'explique le roman généalogique que nous avons vu présenter, en semblable circonstance, par Denis Guiran (4).

---

(1) Une, entre autres, qui fut réglée le 20 avril 1503. (Minutes des Borrilli.)

(2) En vertu de lettres patentes du mois d'août 1490, enregistrées le 18 mars 1496.

(3) Rien ne nous est parvenu au sujet de Nicolas, le sixième.

(4) Un autre exemple bien curieux nous en est offert par les du Laurens, successeurs de ceux dont nous avons publié la charmante histoire, écrite par Jeanne du Laurens, en 1621. Ils étaient issus d'un pauvre villageois de Pugnet, près Chambéry; ce qui n'empêcha pas plus tard un prétendant à Malte de le transformer en un écuyer, etc. — V. *Une Famille au XVI[e] siècle, d'après des documents originaux*, 3[e] édition, p. 118. (Tours, Mame, 1879.)

Il n'en était pas ainsi encore au xv[e] siècle. Une preuve sans réplique nous en est donnée, dans le fait que Raymond, tout en étant fils d'un épicier, non seulement fut admis à Rhodes, mais fut investi d'une commanderie de l'Ordre. Simple cadet d'une famille plébéienne, il parvint à la situation qu'ambitionnaient, pour les derniers venus de leurs enfants, les plus grands seigneurs provençaux du temps et en vue de laquelle ils prenaient des dispositions spéciales dans leurs testaments.

Le 19 septembre 1451, Guigonet de Jarente règle de la manière suivante le sort de son fils Folquet. L'acte, rédigé en langue provençale, mérite d'être cité à un double titre, pour le fond et la forme (1).

« Plus volli et ordoni mon fils Folquet esser de l'Ordre de Saint-Johan, et volli que mon heres lo vesta, lo causse et lo mesta en bon punch, comme s'apartena a l'Ordre ben honorablament, en aquels que se fant nouvellament frayres ; come aussi fassa sa festa à sos propres despens, jusques à la soma de 500 florins, à la maniera que se costuma.

« Et, en holtra, laissi al dich Folquet, una fes tant solament, *jure institutionis*, 500 florins pagables los dichs florins dins 5 ans, 100 florins per an, desaquo apres que sen sara anat a Rodas, de que se sostenga de la part de là. — Et, per cas d'aventura, lo dich Folquet non vollia esser de Saint-Johan, o non lo volian ressebre en l'Ordre, que mon heres sia tengut de lo norrir, de lo tenir vestit et caussat, embe un chival à l'estable, ben et honorablament, à sos propres despens. — Et en auquel cas que non fosse de l'Ordre de Saint-Johan, que non la veulha et lo non poguessa estre, volli que mon heres li pagua 500 florins, tout en un cop, et jusques à tant que los li aia pagat, lo deva tenir caussat, et vestit, et norrit, embe un chival à sos propres despens... »

---

(1) Nous le donnons tel qu'il nous est arrivé par des copistes. Le provençal y est mélangé de français, au point d'être méconnaissable. Ce n'est déjà plus qu'un patois.

Peu d'années après, le 20 avril 1458, Bertrand de Marseille, des comtes de Marseille, seigneur du Revest et coseigneur d'Ollioules et d'Evenos, prendra de semblables dispositions à l'égard de son fils Johan, chargeant son héritier d'abord de le vêtir et de le nourrir, puis de lui fournir, avec les livres nécessaires à ses études, tout ce dont il aura besoin pour les mener à bonne fin. Johan aura à son service, toujours aux frais de Bertrand, son frère aîné, un serviteur et deux chevaux, mais à la condition expresse qu'il sera dans la maison, qu'il y habitera d'une manière permanente, Enfin, au cas où il ne voudrait entrer dans la religion de Saint-Jean de Jérusalem, il lui est attribué un legs de 1,000 florins, payables par annuités de 50 florins (1).

Raymond Guiran ne joua aucun rôle marquant dans la vie civile et n'eut aucune illustration dans son Ordre; mais il lui suffisait d'avoir été chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur de Montélimar, pour que son nom primât, dans la suite, ceux de tous ses frères, et même pour qu'il fût présenté comme en ayant été l'aîné, aîné par lequel se serait perpétué la famille. Le nobiliaire de Maynier, en 1719, faisait de lui le successeur du fabuleux Hugues; il lui attribuait l'honneur d'avoir été assesseur d'Aix ou avocat du Conseil, en 1433, tandis qu'il n'était mentionné nulle part dans les listes municipales, ni cette année, ni les années antérieures ou suivantes; enfin il lui donnait un fils, nommé André... — Tout cela était si bien démenti par la simple vue des titres domestiques qu'en 1759 le nobiliaire d'Artefeuil le mit à néant par l'énoncé des noms des cinq fils de Guilhem Guiran; mais ces noms y furent brouillés, de façon à rendre palpable la légèreté avec laquelle se dressaient les généalogies.

Disons, en terminant, que les Guiran-la-Brillane, descen-

(1) Honorat Merlin, notaire à Marseille.

dant de Pierre par Honoré, son arrière-petit-fils, devaient, au terme de leur existence, donner à l'Ordre de Malte le dernier de ses ambassadeurs auprès de Louis XVI, en la personne de *Henri-François* de Guiran-la-Brillane, bailli et grand-croix de Malte, né à Aix, le 11 septembre 1727, et mort d'apoplexie en 1790 ou 1791.

Doublet, dans ses très curieux Mémoires, nous apprend, de plus, qu'avant son ambassade à Paris il avait rempli une semblable mission auprès du Saint-Siège, et il le représente comme y ayant été d'un caractère entreprenant et hardi, qui lui faisait prendre feu facilement, surtout quand il s'agissait de défendre les droits de la langue de Provence. A l'en croire, le bailli de Guiran-la-Brillane poussait même la hardiesse jusqu'à des témérités imprudentes. C'est ainsi qu'au lendemain de la fameuse nuit du 4 août il n'avait pas craint de demander au Roi la révocation des décrets rendus par l'Assemblée constituante, en ce qui touchait les biens possédés en France par l'Ordre de Malte, ou des modifications qui les eussent sauvegardés, démarche dont l'Ordre lui-même faillit être victime (1). Miège, tout au contraire, l'a loué pour sa courageuse et ferme intrépidité (2), et Roux-Alphéran s'est rangé de son avis. « Les services qu'il avait rendus auraient pu, dit-il, le faire arriver au magistère, s'il avait vécu lors d'une vacance ; et, s'il eût succédé au grand-maître de Rohan, on peut conjecturer que l'Ordre de Malte ne se fût pas rendu aussi lâchement qu'il le fit en 1798 (3). »

---

(1) *Mémoires historiques sur l'invasion et l'occupation de Malte par une armée française en 1798*, par Pierre-Jean-Louis-Ovide Doublet, chef de la secrétairie française du Grand Maître, publiés pour la première fois par le comte de Panisse-Passis. (Paris, Firmin-Didot, 1883, pp. 60 et 120.)

(2) *Histoire de Malte*, par M. Miège, ancien consul de France à Malte, t. II, pp. 332 et suiv.

(3) *Les Rues d'Aix*, t. I, p. 543.

Après avoir commencé obscurément, les Guiran ne devaient donc pas finir sans éclat.

Sans doute, cet éclat n'est pas tel qu'il puisse leur donner une grande place dans notre histoire de Provence; mais, si petite qu'elle soit, ils en méritent une. Redisons-le à leur honneur, cette fois, après en avoir donné la preuve. Leur trait final de vanité mis à part (vanité qui, du reste, fut le propre d'un temps où tous voulaient grandir au-dessus d'eux-mêmes), ils nous sont un exemple, pris entre une multitude d'autres, des conditions dans lesquelles se sont formées les anciennes classes dirigeantes de notre pays. Ils nous découvrent dans quel milieu elles se recrutaient, comment de nouvelles familles, élevées par le travail, apportaient à ces classes leur contingent de vertus et, en quelque sorte, de forces morales accumulées.

N'est-ce pas ce que, dans notre histoire sociale, il y a de plus intéressant à observer et de plus utile, comme enseignement tout actuel, à mettre en pleine lumière?

CHARLES DE RIBBE.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

75e SESSION. — SÉANCE DU 17 JUIN 1893

Présidence de M. P. MARTIN

La Société s'est réunie le 17 juin 1893, à 5 heures du soir, dans la grande salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Paul Martin.

Étaient présents :

MM. Azam, Bachelard, Daime, Dubourg, Garreau, Jauffret, Martin, Giraud, Richaud et Isnard.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance et son approbation, la parole est donnée à M. le trésorier, pour la reddition de son compte de l'année 1892.

Il résulte des explications très claires de M. Giraud et des pièces justificatives qu'il produit que, pendant l'exercice 1892, les recettes se sont élevées à.................................... 1,780 40

Et les dépenses à.................................. 1,054 15

D'où un boni de.................... 726 35

Une partie de ce reliquat a été employée à l'achat d'une obligation communale du Crédit foncier, en sorte que l'avoir de la Société est actuellement de 6,232 fr. 10 c., toute dépense payée.

Des éloges sont votés à M. Giraud, dont le concours est si précieux pour la Société, et MM. Aubin et Jauffret sont désignés pour la vérification des comptes.

Sur la présentation de M. Daime, M. Dubosc, publiciste à Marseille, est reçu membre titulaire de la Société.

M. le président propose ensuite à l'assemblée les mesures à prendre pour l'organisation de la séance publique. Une commission d'initia-

tive est nommée à cet effet ; elle se compose des membres du bureau et de MM. Jauffret et Rollet.

La parole est ensuite donnée à M. Daime, pour une communication intéressante sur un poisson très rare de la Méditerrannée, le *Trachypterus Spinolæ*, dont il présente un spécimen à l'assemblée.

M. Azam fait part à la Société des ses observations, toutes récentes et fort curieuses, sur les *Nematodes* parasites.

Enfin, M. Bachelard lit des extraits d'une nouvelle bas-alpine, *Lucienne*, pleine de saveur locale et très émouvante.

La séance est levée à 7 heures.

76e SESSION. — SÉANCE DU 2 AOUT 1893

Présidence de M. P. MARTIN

La Société s'est réunie à 5 heures du soir, dans la salle ordinaire de ses séances, à l'hôtel de ville.

Présents :

MM. Aubin, Bachelard, Daime, Dubourg, de Gaudemar, Giraud, Martin, Richaud et Isnard.

Sont admis :

Comme membres titulaires : MM. Sauvage, professeur d'histoire au lycée de Digne, et Boutemy, avocat à Paris.

Comme membre correspondant : M Jaubert, professeur de dessin au lycée de Digne.

M. Isnard donne lecture d'une plaquette sur un *Traité de Fauconnerie*, manuscrit du XVe siècle déposé aux archives départementales.

M. Bachelard fait ensuite une communication fort intéressante, au sujet de ses recherches microscopiques sur le *Lias* de Digne, et

montre, à l'appui de ses observations, des spécimens très curieux où l'on peut voir des échantillons bien reconnaissables de la faune fossile de nos Alpes.

La séance est levée à 6 heures.

77e SESSION, — SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1893

Présidence de M. P. MARTIN

La séance est ouverte à 5 heures du soir.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé, en présence de MM. Aubin, Audibert, Azam, Daime, de Gaudemar, Giraud, Rollet, Sauvage et Isnard.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages envoyés par les sociétés correspondantes et annonce qu'il a reçu de M. le Ministre de l'Instruction publique une collection très volumineuse et très précieuse du *Journal des Savants*, destinée à la bibliothèque de la Société, dont l'importance s'accroît tous les jours.

MM. Arnaud, professeur au lycée de Foix, et de Salve, avocat à Aix, sont admis comme membres titulaires, sur la présentation de M. Isnard.

M. Giraud communique ses observations météorologiques pendant l'année 1893.

M. P. Martin fait part à l'assemblée des nouveaux dons qui sont venus enrichir, depuis peu, le Musée départemental. Il énumère et décrit à ce sujet les richesses artistiques et archéologiques du département; plusieurs membres, MM. Daime et Isnard notamment, prennent part à cette communication très intéressante.

La séance est levée à 6 heures 1/2.



RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites à Digne, par M. GIRAUD, Directeur d'École normale en retraite,

PENDANT L'AUTOMNE DE 1893.

INDICATION DES OBSERVATIONS.		SEPT. 1893.	OCTOBRE 1893.	NOVE. 1893.
Températures moyennes sous l'abri	minima..	11°.18	7°.79	2°.25
	maxima.	24.21	21.71	13.93
Moyenne des maxima et minima......		17.7	14.75	8.09
Températures moyennes en plein air, à 1 décim. du sol.	minima..	9.38	5.83	0.76
	maxima.	29.81	25.61	15.83
Moyenne des maxima et minima......		19.6	15.72	8.29
Températures extrêmes sous l'abri	minima..	5.4	3.8	— 4.5
	maxima.	30. »	26.7	23. »
Températures extrêmes en plein air	minima..	3.6	1.4	— 7.5
	maxima.	36.4	31.6	24.6
Moyennes de l'état hygrométrique de 0 à 100........	à 7 h. m.	64.3	73.3	86. »
	à midi...	56.5	55.2	62.5
	à 6 h. s..	71. »	75.9	77.4
Plus grande humidité :......	à 7 h. m.	93	100	100
	à midi...	93	79	89
	à 6 h. s..	98	97	97
Plus grande sécheresse......	à 7 h. m.	51	38	51
	à midi...	41	33	42
	à 6 h. s..	23	41	56
Total des jours de pluie.............		7	5	7
Quantité d'eau tombée évaluée en millimètres........................		87.4	61.5	49.3
Quantité totale d'ozone. Echelle de 0 à 21........	nuit....	320	330	345
	jour....	214	247	283
Maximum absolu..........	nuit....	15	15	21
	jour....	16	14	12
Minimum absolu..........	nuit....	8	8	7
	jour....	0	4	5

CHRONIQUE PROVENÇALE
DES CARMES MANOSQUINS

Il existe aux archives municipales de Manosque un volume en papier, petit in-4° de 62 ff., destiné primitivement à recevoir les inventaires et récolements périodiques du mobilier conventuel, les prises en charge, la reddition de comptes des prieurs et la copie des actes notariés les plus intéressants pour la communauté des Carmes de cette ville.

Ce manuscrit, — qui paraît avoir servi de 1365 à 1472 à recevoir un grand nombre des pièces remontant jusqu'en 1325, — avait encore, à la fin du XVe siècle, une assez grande quantité de feuillets blancs. Ils ont été utilisés de 1481 à 1522 comme agenda et memorandum par les religieux, — Fr. Louis Roustan, entre autres, — qui ont inséré, au milieu des textes précédents, tous latins, des notes de diverse nature en langue provençale.

Ce sont ces notes que nous éditons ici, sous le titre peut-être un peu trop prétentieux de *Chronique des Carmes*. Sauf le n° 29, elles n'ont guère, en effet, de valeur qu'au point de vue local et même conventuel et ne sauraient prétendre apporter beaucoup d'éléments nouveaux à l'histoire générale.

Ce sont des noms de bienfaiteurs dont l'acte de décès a été rédigé par les légataires reconnaissants, préludant ainsi à la création des actes de l'état civil et des registres de catholicité, imposés peu de temps après à toute la chrétienté par le Concile de Trente.

Ce sont des libéralités municipales et privées, des comptes de dépenses et d'administration, des délivrances de quêtes faites périodiquement à quelque membre de la communauté. On sait que le Carmel est un ordre mendiant, devant par conséquent vivre d'aumônes. Chaque année, le couvent faisait un certain nombre de quêtes pour recueillir le blé, l'huile, le vin, le fil, le fromage et autres denrées

nécessaires à sa subsistance. Il paraît que, pour abréger les redditions de compte des quêteurs, — qui sans cela eussent été interminables, — on concédait chaque quête à un frère moyennant un prix fixé d'avance, et qu'il devait payer au couvent. S'il y avait du *boni*, avec son vœu de pauvreté, que faisait le quêteur des sommes qui lui restaient en mains ? Nous ne savons.

Quoi qu'il en soit, ces notes auront peut être autant de valeur pour la philologie que pour l'histoire. Les textes en langue provençale du siècle qui précéda l'imprimerie sont rares partout, mais surtout en Provence. Ils sont d'autant plus importants que ce fut le moment où la langue littéraire de notre patrie, écrite jadis assez conformément partout, se divisa en un grand nombre de dialectes particuliers, qui, dès cette époque, préludaient chacun de leur côté aux destinées florissantes que devaient leur faire Bellaud, Despourrins, Dastros, Goudouli, Jasmin, Mistral, Avril, Honnorat, Plauchud, etc.

Nous trouvons ici la date exacte de la substitution de l'*o* final des mots féminins à l'*a* primitif latin à *roso*, *porto*, pour *rosa*, *porta*, et celle de la notation *ou* pour l'*o larc*, dans l'article masculin *lou* pour *lo*, deux des caractères principaux de l'orthographe et des dialectes modernes de la Provence.

Si cette publication devait, à ce point de vue, être de quelque utilité, l'auteur ne regretterait point la peine prise à transcrire des griffonnages hâtifs, qu'on dirait tracés par des chats.

Il y a joint quelques notes, dans lesquelles il a essayé d'éclaircir quelques points obscurs, en fixer de douteux, compléter le texte par des renseignements inédits, — regrettant de n'avoir point la science historique locale des Damase Arbaud et des Berluc de Perussis et espérant que, malgré tout, on ne lui saura pas mauvais gré de cette petite publication de documents demeurés inédits jusqu'à ce jour.

(F° 2.) LA SACRISTIA (1).

1. — ***Anno Domini milesimo quinzentesimo xviij, in vigilia confessionis (17 janvier)....*** **es priour Frayre Blase Lourini (2) e sous-preur *(sic)* frayre Loys Rostang (3).**

---

(1) Nous avons cru devoir conserver l'ordre de pagination dans lequel ces notes sont inscrites sur notre manuscrit et ne pas lui substituer un ordre chronologique. — Comme elles sont à peu près toutes, sauf la dernière, du commencement du XVI° siècle, on n'y trouvera peut-être pas grand inconvénient. Pour la commodité des références, nous avons numéroté chaque paragraphe.

(2) Voici la liste des prieurs du couvent des Carmes de Manosque, dressée pour la première fois, d'après les actes insérés pêle-mêle en notre manuscrit: 1325, Philippe Maurel ; 1345, Jean Pons ; 1346, Isoard Gaussen ; 1357-61, Raimond Esménard ; 1367-80, Bertrand Jean ; 1383-94, Sauveur Bérard, d'Entrevènes, simple moine en 1375 ; 1394-98, Pierre Maurel, de Gréoulx ; 1399-16 mars 1400 (n. s.), Jean Rasaud, de Saint-Jurs ; 1400 14 juillet-1405, Etienne Barrême ; 1406, Sauveur Bérard ; 1415-16 janvier 1418, Jean Cornille ; 1418-17 janvier (n. s.) ; 1421, Sauveur Bérard ; 1428-17 janvier 1439 (n. s.), André Bérard ; 1439-9 novembre 1441, Antoine Chaudon ; 1442-1446, Huc Jacques ; 1444, Huc Arnoux ; 1452, Bertrand Martin ; 1475-76, Jean Lambert ; 1518-20 Blaise Laurin, dont il s'agit §§ 1 et 5.

Outre ces prieurs, il est encore fait mention *passim* des prieurs ou maitres provinciaux de Provence suivants, qui visitèrent le couvent de Manosque : 1325, Jean Marcellet ; 1326, Bertrand de Lourmarin, procureur général de l'ordre en la province de Provence ; 1380, Pierre Guélesin ; 1399, Rostan Faraud. D'après le paragraphe 25, un chapitre de la province fut tenu en notre couvent l'an 1520.

On peut consulter sur ce couvent une courte notice dans FÉRAUD : *Histoire de Manosque*, Digne, 1848, in-8°, pp. 475-77, répétée par le même auteur pp. 151-2, de ses : *Souvenirs religieux des églises de la Haute Provence*, Digne, 1879, in-8°. D'après lui, ce monastère remonterait au XIII° siècle. Il donne encore le nom de deux prieurs : 1753, Feuillet ; 1786, Fresse de Monval. Voir aussi : Damase ARBAUD : *Etude historique sur la ville de Manosque au moyen âge*, Digne, Guichard, 1847, in-8°, t. I, p. 321. L'histoire du couvent des Carmes devait se trouver au tome second, qui n'a pas paru.

(3) Des dignitaires inférieurs du couvent, on ne connaît guère que ce sous-prieur, en même temps prédicateur, et Fr. Jacques Bérenger ou Bérenguier, *vicarius* en 1369, simple moine en 1375.

2. — L'an susdig es mort mestre Amant Martin, sabatier et sebelit a Sant-Souvayre (1). E a donat per testament au covent X florins. Nota presa per Mestre Ferrandi (2). *En marge :* † Pagat.

3. — L'an mil Vc e xviiii es morta dona Galardo e sebelido au covent. Nos a donat X florins. Nota, Mestre Ferandi (3).

4. — L'an susdig es mort Mosur d'Aubenas (4) e nos a leysat per testament X florins (5). Nota, Mestre Ferandi.

5. — (fo 2, vo) L'an mil vc e xviiij es istado beylado la

---

(1) V. ci-après, n° 23, où le même personnage est appelé Armant tout court. Saint-Sauveur est l'une des deux paroisses actuelles de Manosque. Sauf Forcalquier, dans les temps reculés, Manosque fut et est la seule ville du département des Basses-Alpes où il y eut plus d'une paroisse. Notre manuscrit mentionne, en l'an 1327 (f° 43, v°), un Pastorel, *vicarius sive rector S. Salvatoris de Manuasca*, pour une publication faite *in curte S. Salvatoris*.

(2) Ce nom ne peut pas être lu *Feraudi*, car l'a est surmonté d'un trait. Me Borel, notaire à Manosque, conserve en son étude les écritures de François Ferand (ou Feraud) 1582-1628, et Jean Feraud, 1588-1624.

(3) V. ci après, n° 24.

(4) Aubenas, commune minuscule du canton de Reillane. Le personnage ici mentionné est Bertrand Barcilon, dont aucun nobiliaire ne donne la généalogie. Ses armes : *d'azur, à deux sautoirs, alaisés, rangés en fasce, d'or surmontés d'une étoile du même au milieu du chef*, ont été peintes dans la salle d'honneur de la mairie de Manosque par les soins de Damase Arbaud. Il fit hommage au roi en 1511, pour Aubenas, V. B. 30, f° 68, aux archives des Bouches-du-Rhône. Cf. ci-après, n° 26.

(5) Il paraît que 10 florins étaient la somme normale des legs faits à nos Carmes. Le florin valait à cette époque de 3 f. 30 à 3 f. 28. Cf. Louis Blancard : *le Florin provençal* (extrait de la *Revue numismatique française* de 1886), s. l. n. d. in-8°. On voit que la somme n'était pas lourde. Elle suffisait toutefois pour prouver les sentiments, sympathiques des testateurs envers notre couvent.

quista de la lano (1) a frayre Laurens Giraut — reservat la vila — per pres de c. xx (fl.) q(u)e se fa *nomine conventus*. — Prior : Frayre Blase Lorini; sous-prio et presiquiayre : Frayre Loys Rostang.

6. — L'an 1520 (2) es mor Glaudon Poget e a donat en son testament au couvent flor. X. Mestre Juan Clemens a pres lou testament (3).

7. — L'an 1520 es istada delieurada los casteus (?) (4) per lou blat a XXX saumadas a Frayre Loys Rostang.

8. — (fol. 3) L'ann 1.5.2.1. es mort Juan Franseus sensa testament. E es istat sebelit au covent per se que se provet que li avion housit dire, per tems pasat, qu'el sarié, mor e vieu, des Carmes. — ROSTAGNI.

9. — L'ann 1.5.2.1. es istada beylada la quista de montanes a Frayre Loys Martini per pres de X. florins e mieg quintal de fromages (5). — ROSTAGNI.

10. — L'an 1.5.2.1. es istada deliurada la quista deu

---

(1) Remarquer ici l'*o* final du féminin substitué à l'*a*, que cependant notre texte emploie assez généralement. C'est l'orthographe aujourd'hui admise par tous, en Provence, pour la langue provençale. Le Languedoc et les montagnes conservent et prononçent encore l'*a* final latin, que l'Arlésie a abandonné.

(2) A partir de cette date, les chiffres arabes paraissent remplacer définitivement les chiffres romains. Ceci n'est pas sans importance à noter, au point de vue paléographique et diplomatique.

(3) Les écritures de ce notaire sont conservées en l'étude de Mᵉ Borel, à Manosque.

(4) Mot estropié qu'il faut probablement remplacer par : *la quista ou las quistas*.

(5) Le fromage jouait à cette époque un grand rôle dans l'alimentation publique de la Haute-Provence. D'innombrables contrats notariés de mègerie de chèvres, brebis et vaches, en stipulent toujours des quantités déterminées pour le bailleur. Le commerce du fromage est encore florissant à Manosque, entre les mains de MM. Honoraty, mais il tire ses produits des contrées étrangères à la Provence.

fil à Frayre Loys Rostang per pres de C. XX lieures. — Rostagni.

11. — (f° 3, v°) S'ensegon los homes que son intras per foire las vinhes *et primo :*

A Vedalo.................................. g. XIII.

12. — Hi son istas la premiero semana de mars à la vinhe per foyre XVII. homes.

S'ensec la segonda semana :

Lo diluns	patas XII.	Sies homes.
Lou dimars..........................		Siei homes.
Lou dimecres........................		Sinc homes.
Lou digous..........................		Sies homes.
Lou divendres.......................		*(Effacé.)*
Sato (1).............................		Sies homes.

13. — Lo dimars de la tersa semana son intras à la vina : IX.

A Senas............................ 8.

14. — (f° 4) L'an 1.5.2.1. e do mes de may es mort Loys Mermet e sebelit au couvent.

15. — *Anno quot supra et de mense aprilis tersia die obiit frater meus Nicolalus* (sic) *Rostagni qujus anima requiescant in pace.* Ita est. F. Ludovicus Rostagni (2).

---

(1) On dit encore couramment *lou sato* dans le pays et non *lou dissato*, comme dans la Basse-Provence. Il est aussi fréquent d'entendre nommer les jours de la semaine sans le préfixe *di ;* par exemple : *lou luns, lou mars, lou mècres, lou jous, lou vèndres.*

On remarquera ici la notation *lo* ancienne côte à côte avec la notation *lou* moderne pour l'article masculin singulier. C'est, comme pour la finale féminine *a* et *o*, la période de transition, prise sur le fait. Remarquer encore l'*e* final du mot *vinhe.*

(2) Cet affreux latin prouve peu en faveur des humanités du sous-prieur du couvent de Manosqne. Il devait le savoir à peu près et de routine. On trouve des Rostan ou Roustan à Manosque dès 1293.

16. — L'an 1.5.2.1. e do mes de mars es mor Vieugre e sebelit au covent. *Ita est :* ROSTAGNI.

17. — L'an desus es mort Juan Porsin (1) e sebelit au covent.

18. — L'an desus e do mes d'abril es mort Ausias de las Darieres e sebelit au covent. *Ita est :* ROSTAGNI.

19. — (v°) L'ann 1.5.2.1. e do mes de may es morta dona Colomba de las Darieres e sebelida au covent. E donet XVIII florins, que a la nota Feyseti de Leymes. E Mestre Mathieu Gaudemaris (2) a pres lo testament. — ROSTAGNI.

20. — L'an 1521 es mor mosur de Vagieros (3) e sebelit es fraires menos. A donat X florins.

---

(1) La famille Pourcin est l'une des plus honorables familles de Manosque. Elle a donné à la ville des maires et consuls, en 1535, 1636, 1697-98, 1748, 1772-73, 1780, 1813, 1827, 1847, 1874, 1877. Elle était déjà représentée dans le conseil des XII de la ville dès 1438 par Bertrand Pourcin. (DAMASE ARBAUD : *Etudes historiques sur la ville de Manosque*, p. 329.) Il y a eu cinq notaires de ce nom, de 1618 à 1868. Le médecin Michel-Joseph Pourcin figure dans la *Biographie des hommes remarquables des Basses-Alpes*, non sans erreurs, car il naquit à Manosque, le 9 septembre 1769, et y mourut le 25 avril 1838. Mais cet ouvrage renferme tellement de dates erronées qu'une de plus ou de moins ne fait pas compte.

(2) Ce notaire ne nous est pas connu d'autre part.

(3) On trouve dans le 2e supplément du nobiliaire provençal d'Artefeuil, pp. 47-53, une généalogie assez étendue de cette antique famille, dont les armes, *d'or, à la vache de gueules, accolée et clarinée d'or*, sont peintes dans la salle d'honneur de la mairie de Manosque. Artefeuil n'a pas erré, comme presque tous les écrivains modernes, qui appellent *Raimbaud de Vacqueyras*, par erreur, le troubadour du XIIIe siècle Rambaud de Vachères. Vachères, en vieux provençal *Vaquèiras*, dans notre texte modernisé *Vagieros*, avec accent tonique sur la pénultieme *e*, est dans les Basses-Alpes, canton de Reillane, tandis que Vaqueiratz, avec accent tonique sur la finale *ats*, venant d'un primitif *assium*, est dans Vaucluse, canton de Beaumes-de-Venise. La seigneurie de Vachères a toujours été divisée en un nombre considérable de coseigneurs, parmi lesquels on peut citer : Barrel-Pontavès, Bermond, Bernier, Boniface, Bourgarel, Croze, Glandevès, Isnard, Justas, Meyran, Pachier, Safalin, Simiane, Vachères, etc. C'est à cette dernière famille de Vachères qu'appartient le susmentionné.

21. — 1522. Es morta la moler de Loys Safalini (1) e nos a laysat.... *(sic)*.

22. — (f° 8) Ihs. Maria. Xps. — L'an .1.5.1.9. la quomunitat del consel de la vila de Manoasca a donat au covent fl. L, per amor de Dieu. E ero privor Frayre Blase Lourini e sous-priour Frayre Loys Rostang et pre(si)quayre (2).

23. — L'an 1.5.18 est mort Mestre Armant Sabatiere a donat au covent, per amor de Dieu, des florins.

24. — Lo dig an es morta sa mayre, dona Galarda, e sebelida au covent. Nos a donat X. florins.

25. — L'an 1.5.2.0 la comunitat de la vila a donat, per amor dou capitol, au covent, fl. XLV. Ero prior Frayre Blase Lourin e sous-prior Frayre Loys Rostang.

26. — L'an 1.5.19 es mort Glaudon Pojet. Nos a donat lo

---

(1) La famille Safalin est encore ancienne dans Manosque. Elle figure sur la liste des consuls de la ville en 1463, 1485, 1492, 1498, 1496, 1498, 1501, 1515, 1516, 1520, 1528, 1535, 1537, 1541 et 1599. Elle fut anoblie le 26 décembre 1683 (f° 278 du registre *Sæculum*, B. 117, aux archives des Bouches-du-Rhône). Quelques auteurs prétendent que cette distinction lui fut accordée le 19 juin 1488. Cela paraît douteux, en l'absence de toute qualification honorifique dans notre texte de 1522. Elle fut maintenue en sa noblesse en 1677. Voir aux mêmes archives (f. 1424 du registre des vérifications de noblesse). Les Safalins étaient seigneurs d'Aubenas, Laincel et Vachères, petits fiefs des environs de Manosque, ville en laquelle ils faisaient résidence. On trouve dans Robert de Briançon, III, 30, une notice sur cette famille, qui portait : *de gueules, à une ombre de soleil d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles à huit rais chacune.*

(2) Ces sentiments de bienveillance non équivoque de la ville envers les Carmes n'avaient pas empêché le conseil municipal de travailler à les dépouiller des privilèges opposés à l'égalité absolue de tous les citoyens, — surtout devant l'impôt, chose à laquelle tenaient essentiellement toutes les communes provençales au moyen âge. (Voir la délibération du 16 août 1478, exigeant que les Carmes fussent soumis aux tailles ordinaires, comme tout le monde. D. Arbaud, *loc. cit.*, p. 321.)

demorant de sas ensegnias, que n'avem agut nou flourins e grosses quatre (1).

27. — L'an 1.5.20 es morta Madama de Vagieras (2) e a leysat ung trentenari (3) hou covent. — *Frayre* LOYS ROSTANG, *procurayre dou couvent*.

28. — (fo 48, vo) L'an mil IIIIc lxxxi a xxiiii d'abril, suy anat, yeu, Fr. Loys d'Alps, a-x-A(i)s que la m'a mandat lo viquari per tenir lo terme de la letra que mestre Raulet lo peyrier avia aduch contra tos los frayres (4). De que

---

(1) Le gros ou sou était la douzième partie du florin. Il valait donc cinq sous et demi.

(2) Madame de Vachères appartenait-elle à la famille de Vachères, à celles de Simiane, de Justas ou autre? Il est assez difficile de le savoir.

(3) C'était une habitude assez générale parmi les gens à l'aise de faire dire, au bout de la neuvaine, de l'an ou des deux ans du décès, un ou plusieurs trenteniers de messes. Le mourant avait toujours soin de l'ordonner en son testament. Cela représentait un mois de prières continues.

(4) Le nombre des frères ou pères du couvent de Manosque a beaucoup varié. Il y en avait 6 en 1367, 2 en 1753, et 1 en 1786, quand le couvent fut supprimé. (FERAUD, *loc. cit.*) Notre manuscrit nous fait connaître qu'en 1325, le 7 avril, il y avait le prieur et les huit frères suivants: Pierre d'Affinanc, Imbert Columbi, Bertrand de Gorde, Pierre de Monteux, Pierre Penchenat, Jacques Pons, Pierre de Puymichel et Feraud Ramée. Nous trouvons, en 1357, les quatre frères Honorat Aubenas, Isoard Glaugart, Bertrand Isoard (d'Estoublon) et Raimond Rougon; en 1361, Bertrand Jean; en 1379, les FF. Pierre Fanton ou Sanron, Michel Frèze, Pierre Maurel et Pierre de Villefranche, avec un domestique; en 1399, Pierre Maurel, Sauveur Pellenc et Boniface du Pont (1395-99); 1395, Jean Rasaud, de Saint-Jurs, diocèse de Riez; 1475, Guigues de Saint-Julien; 1476, Michel Jacques. Nous y trouvons, de plus, outre les religieux mentionnés en notre chronique, les Frères quêteurs suivants: 1474, Jean Tardieu; 1518, Laurent Giraud; 1521, Louis Martin. Chaque frère avait sa chambre, sa literie, sa table particulière au réfectoire et tous ses effets personnels soigneusement et curieusement décrits dans les inventaires successifs en langue latine: de 1379, fo 18; 1383, fo 24; 1394, fo 27; 1400, fo 30, et 1405, fo 5. Ces inventaires, du reste, n'énumérant que le strict nécessaire, respirent la plus grande pauvreté, sauf peut-être pour les lits.

Il y avait de plus des donats, par exemple: Huguet de Mélan, 1357,

despendiey à Garenboy (1), à la Beguda.......... iij pat.

29. — It. a Pertus despendiey a dinar e sopar per so que las gendarmas y eran (2), que non ausuy partir d'aqui per pavor de estre destrosat (3).. g. ii.

30. — It. landeman, al por..................... iiij pat.

Jacques Berle et sa femme Alasie, 1358 ; Marin Jaufre, 1374 ; Pierre Guigon, prêtre, de Mirabeau, 1396 ; Jacques Flour, prêtre, de Manosque, 1399.

(1) Grambois, en latin *Garambodium*, vieux mot ibère, est un petit village du canton de Pertuis (Vaucluse). Nous avons ici l'indication de l'itinéraire généralement suivi au XV[e] siècle pour aller de Manosque à Aix. On traversait la Durance à Pertuis-Peyroles.

(2) Ces gens d'armes n'étaient autres que les patriotes provençaux soulevés en masse contre les Français, pour défendre et maintenir l'autonomie de leur patrie. Profitant de la faiblesse maladive et mortelle du dernier comte de Provence, Charles du Maine, avec la criminelle connivence de son indigne favori, le traitre Palamède de Forbin, les Français préludaient alors à la prise de possession violente, à main armée, que Louis XI ne devait pas tarder à décider. Le 29 avril, des criées étaient faites à Manosque pour l'enrôlement des patriotes, qui ne voulaient pas devenir français, dont le rendez-vous était fixé à Mison, dans les terres et sous le commandement du vaillant Fouquet d'Agout, vicomte de Reillane, baron de Mison et seigneur de Volone. Il s'ensuivit une guerre aussi courte que sanglante, à laquelle prirent part seulement les habitants de la Provence septentrionale ; ceux du sud, comme tous les riches, sans patriotisme, se résignant, à Marseille, Aix, Toulon, etc., à accepter pour maître le plus fort et le plus heureux. Aucun des historiens officiels vendus à la France et aux rois de Paris, n'a traité comme elle le méritait cette guerre des derniers partisans des comtes de Provence. Manosque fut pris et repris, Forcalquier saccagé, Volone pillé, etc. Notre chronique apporte sur les rassemblements de Pertuis un nouveau et précieux renseignement, dans le manque où nous sommes de documents contemporains, à peu près tous supprimés par les Français vainqueurs et leurs partisans.

(3) Il paraît qne le bon frère n'était pas trop courageux et se défiait même de ses compatriotes ; mais, le lendemain, paraît-il, il reprit confiance et continua son voyage en passant la Durance, au sud de laquelle tout était tranquille et soumis d'avance au futur vainqueur.

31. — It. lodit jort que fon a xxv deldit mes, ay despendut.................................. V pat.

32. — It. a-x-As, quant l'aribey, lodit jort, hun quartayro de vin.................................. iiij pat.

33. — It. lo vespre, per lo sopar, en de vin e en de quart *(viande)*.................................. vj pat.

34. — It. a xxvi e xxvij del dit mes, restiey a-x-As quar la jugessa das Eris (1) m'anet dire que el era al Baus, de que despendiey aquelos dos jors.................................. gr. ij.

35. — It. landeman m'en partiey per anar a Marsela per estre al terme de la letra que era contra de Crueys e Corotier. Ay despensat a la beuguda (2).................................. vj pat.

36. — (fo 49) It. despendiey a Marselha en hun paugel (3).................................. vj. pat.

37. — Lendeman, en un autre pagel........... gr. i.

38. — It. lo dimenge, que fon a xxix del dit mes, lo vespre, per sopar, en de monton......... gr. i.

39. — It. lo diluns, me demoriey a Marselha, à la prensipal (4), per me desponer de portar una letra que mandava Mosenhor d'a-x-As a l'ufesial, que non s'enpachesa de... (5).

---

(1) Est-ce d'Hyères qu'il faut traduire? Le juge était alors aux Baux, canton de Saint-Remy; peut-être par suite de la guerre contre les Français, sa femme était seule restée à la maison.

(2) Probablement à la halte de Saint-Antoine ou de la Viste, où il y avait buvette.

(3) Ce jour et le suivant, vendredi et samedi, étant maigres, le frère acheta un *pageau*, poisson qui figure encore ces jours-là sur les tables marseillaises.

(4) Cette maison *principal*, serait-elle le couvent des Grands-Carmes de Marseille? Probablement, par opposition à celui des Aigalades.

(5) Il est fâcheux que cet intéressant compte rendu de voyage finisse en queue de poison. Il y aurait lieu de rechercher soigneusement, dans les archives notariales et municipales bas-alpines, tout ce qui pourrait sa rapporter à la période houleuse de la malheureuse guerre de l'indépendance provençale, si peu connue, d'avril à août 1481. Avis aux chercheurs.

40. — (f° 51) L'an mil e iiic e xvij, e lo vij de ginoyer, ieu, Jaume Bues (1), rendier dals heres dal noble Pons Issoart (2), confesy d'aver agut e receuput per las mans de Frayre Salvayre Berart, prior das Carmes de Manosca, d. xij. per lo servisy que fasya Vedela per una vinha e tera pausada en Corcoson (3) confront an la vinha dals heres de Raymon Gausy (4) dal qual servisy jeu, Jaume susdich, quito (5) lo susdict Mosen lo prior per tres ans que jeu, Jaume, ay governat.

V. L.

---

(1) Depuis longtemps, le nom de *Bues, Buas*, forme principale de *Buis, Buxum, Buxus* ou *Basum*, est très répandue sur les deux rives bas-alpines de la Durance.

(2) Ce nom propre est ici écrit fort lisiblement et en toutes lettres. Il ne peut donc être confondu avec Isnard, comme il arrive quelquefois quand les deux noms sont abrégés. Cependant on ne trouve aucun noble Isoard dans les annales manosquines, tandis qu'on en rencontre beaucoup à Digne, où ils se titraient seigneurs de Chénerille.

(3) On trouve aussi à Volone un quartiér appelé *Courcousson*. Un Raimbaud Courcousson était conseiller municipal de Manosque, le 2 janvier 1261.

(4) La famille Gausy était ancienne et considérée à Manosque. Ce fut l'un de ses membres, Audibort Gauzis, notaire, qui, en 1293, traduisit du latin en provençal toutes les chartes qui composent le *Livre des Privilèges de Manosque*, édité par M. Isnard, archiviste du département des Basses-Alpes, avec le soin et la science qui le caractérisent, en un beau volume in-4°, qui vient de paraître, à Digne, au secrétariat de la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*.

(5) On remarquera, dans ce paragraphe, les deux finales de la 1re personne du singulier du présent de l'indicatif, *confesy, quito*, employées simultanément. Aujourd'hui, la finale *ou* est restée seulement dans l'arrondissement de Sisteron, Digne et les Hautes-Alpes, la finale est en *i* à Aix, Marseille et les villes qui ont avec eux de fréquentes relations, tandis que l'Arlésie use de la finale *e*, ce qui fait les trois formes dialectales bien tranchées : *mànjou, mànji, mànje*.

UN MAIRE EXTRAORDINAIRE

Le programme des travaux de la Société scientifique et littéraire s'étendant non seulement aux Basses-Alpes, mais encore à la région qui les entoure, j'aime à croire qu'on lira avec intérêt, dans ce Bulletin, le récit des faits d'un homme qui, tout modeste qu'il fût, a laissé dans les souvenirs de ses compatriotes une empreinte ineffaçable.

Il s'agit d'un maire qui, à Ceillac, petit village du canton de Guillestre (Hautes-Alpes), avait par sa seule autorité morale, justifiée par de vrais talents d'administrateur, concentré en sa personne, tous les pouvoirs, sauf le pouvoir religieux.

Pour peindre en deux mots ce maire qui n'a jamais eu son pareil, il suffira de dire qu'il levait des impôts et qu'il exilait au besoin ses administrés, le prenant de très haut, du reste, avec MM. les préfets, sous-préfets, magistrats, officiers de gendarmerie, inspecteurs des forêts, etc., etc.

On sera étonné d'apprendre que cette autorité, aussi despotique que bien intentionnée, s'est exercée pendant une période de cinquante ans et qu'il en est résulté beaucoup de bien et peu d'inconvénients.

Qu'on ne croie pas, du reste, que cet empire incontesté s'exerçât sur des natures incultes. Les habitants de Ceillac ont toujours été relativement très instruits. Ils apprenaient, pendant des hivers de neuf mois qui les claquemuraient chez eux, la lecture, l'écriture, le calcul et quelquefois le latin.

M. Fournier Joseph, né à Ceillac, le 15 août 1769, le même jour que Napoléon Ier, fut nommé administrateur de sa commune, en 1792. On a remarqué avec raison qu'il y

avait beaucoup de points de ressemblance entre cet enfant des Alpes et son illustre contemporain.

M. Fournier était un très bel homme. Sa prestance naturellement noble, ses traits réguliers, ses yeux bleus, doux et impérieux à la fois, tout en lui commandait le respect. Son chapeau retapé, son habit à la française, sa culotte courte, ses bas blancs à jarretières rouges, ses souliers à boucles étaient d'accord avec son physique et formaient un tout assez imposant.

Pour mettre dans tout son relief cette personnalité remarquable, je citerai ici et sans charger aucunement les couleurs quelques faits qui m'ont été affirmés par M. Fournier fils et par M. Guérin, médecin à Remollon, dont la famille est originaire de Ceillac. Je ferai, sous une forme abrégée, de notables emprunts à un manuscrit très intéressant intitulé : *Un Village des Hautes-Alpes,* dont je dois la communication à l'extrême obligeance de M. l'abbé Guillaume, archiviste du département. Ce manuscrit, signé P. D., date de longues années et il est attribué à M. Delafont, ancien inspecteur des forêts.

M. Fournier respectait beaucoup et pratiquait sa religion. Si, malgré sa défense, un aubergiste donnait à boire le dimanche, pendant les offices, il était appréhendé au corps, ainsi que les buveurs, et conduit de force à l'église, à une place particulière, la *place des ivrognes*, où ils étaient montrés au doigt.

M. Fournier confisqua même un jour, de ses mains administratives, un poêle dont l'aubergiste se servait en faisant des crêpes pendant la messe.

Un dimanche, le vérificateur des poids et mesures d'Embrun se rendit à Ceillac. Il arriva sur la place au moment où la procession, qui se faisait avant la messe et que le maire escortait toujours, vint à y passer. Le vérificateur ayant oublié de se découvrir, M. Fournier prescrivit aux gardes champêtre et forestier d'enfermer jusqu'à nouvel ordre le profanateur dans la salle de la mairie. Cela fut fait

manu militari, séance tenante, et ce n'est qu'après la messe et les vêpres que le pauvre fonctionnaire, rendu à la liberté, put aller enfin déjeuner.

Quand un administré violait le repos du dimanche en labourant ses terres, le maire le condamnait à conduire, le dimanche suivant, sur la place publique, le pauvre mulet qui avait fait la faute à son corps défendant, à l'y attacher à un piquet et à lui tenir compagnie.

Et ces deux grands *pécheurs* se consolaient entre eux.

Ces quelques faits démontrent à quel point le maire de Ceillac était pénétré de ses devoirs religieux et de ses droits d'administrateur.

La police était sévèrement organisée.

De jeunes élégants d'Embrun, venus pour visiter Ceillac et bravant les ordres du maire, chantaient sur la place à onze heures du soir. Un coup de cloche, qui disait à tous : *garde à vous*, arrêta le tapage un moment. Les chants furent repris. Second coup de cloche, qui criait : *aux armes*. Avant le dernier coup de cloche, signifiant *répression*, le maire parut et les chanteurs quittèrent un pays si rétif à la musique nocturne (1).

Je dirai maintenant quelques mots des rapports de M. Fournier avec la justice, qui n'avait pas grand'chose à faire à Ceillac, avec un magistrat semblable.

A une certaine époque, on soupçonnait l'existence d'un crime et les magistrats du tribunal d'Embrun arrivèrent, un soir, à Ceillac, en plein hiver et par une neige très abondante. M. le maire, très correct dans ses habitudes, s'empressa de se rendre à l'auberge pour souhaiter la bienvenue à ces messieurs, qui le retinrent à dîner. A neuf heures, M. Fournier se retira, malgré toutes les instances, en disant qu'il rentrait toujours à cette heure-là. A dix heures, la justice se délassait de ses fatigues et se restaurait avec du vin chaud. Survient le garde champêtre, qui

(1) Manuscrit Delafont.

invite l'aubergiste à fermer son établissement, l'heure fixée pour cela étant sonnée. Celui-ci fait observer qu'il n'osera jamais envoyer coucher la justice. Le garde sort, en donnant un quart d'heure de délai. A dix heures et quart, il revient derrière le maire ceint de son écharpe. Ce dernier déclare alors procès-verbal à l'aubergiste. Un des magistrats intervient, prenant cela pour une plaisanterie. M. Fournier, s'adressant à l'interlocuteur, lui dit gravement ces mots : « Monsieur, après dix heures du soir, je n'ai pas l'honneur de vous connaître. »

Les magistrats avaient prié M. Fournier de se trouver le lendemain, à huit heures, au cimetière, pour assister à une exhumation. A l'heure dite, la trace pour se rendre au cimetière était faite dans la neige et le maire y était rendu, malgré un froid très violent. La justice, assoupie de fatigue et de vin chaud, arrive à neuf heures et demie seulement. Un des magistrats demandant au maire comment il se portait ce matin : « Je me porte, répondit M. Fournier, comme » un homme qui fait son devoir et qui constate avec dé» plaisir que tout le monde ne fait pas le sien. Voilà plus » d'une heure que je vous attends. » S'adressant alors au chef du parquet, M. Fournier ajouta ces paroles : « Si vous » vous arrangiez pour que mon procès-verbal d'hier soir » n'eût pas de suites, je ne vous cache pas que nous traite» rions l'affaire ensemble. »

M. Fournier n'aimait pas, du reste, que la justice vînt se mêler de ses affaires. Si un vol se commettait, il chassait le voleur après lui avoir fait rendre gorge. Ce maire sans pareil procédait aux partages de famille et la minorité des héritiers ne l'arrêtait pas. On ne voyait à Ceillac ni juge de paix, ni gendarme, ni huissier. Le notaire était réduit à la portion congrue des testaments et des contrats de mariage, dont le maire arrêtait, au préalable, les dispositions. Un garçon ne se serait pas marié sans avoir obtenu son agrément. Le maire enfin était juge de paix, gendarme, expert, arbitre, arpenteur, notaire et huissier.

M. Fournier ouvrait à chaque administré un crédit au cabaret, crédit dont il fixait le chiffre pour un an. Le 1er novembre, on arrêtait le compte, et, si le cabaretier avait dépassé le chiffre accordé, il perdait l'excédant (1).

Si une fille tenait une mauvaise conduite, il la renvoyait de la commune et la famille acceptait cet exil. Si une autre fille devenait *trop intéressante*, il l'obligeait à nommer le séducteur et celui-ci était puni et forcé de réparer sa faute. Un fait de cette nature était, du reste, extrêmement rare à Ceillac.

M. Fournier était inexorable. Le moindre luxe, la moindre coquetterie dans les ajustements étaient sévèrement réprimés. Les filles qui revenaient de la ville avec une jupe courte et des pendants d'oreille devaient reprendre le vêtement sévère et simple de leurs compagnes et se dépouiller de leurs bijoux. La femme et les filles de l'adjoint, ayant recueilli un gros héritage et arboré des ceintures d'argent, durent revenir, malgré leur résistance, à la ceinture de cuivre que portaient les femmes de Ceillac.

M. Fournier connaissait l'amour ardent que les montagnards éprouvent pour leur pays natal. L'exil, plus ou moins long, était un moyen de répression qu'il employait souvent (2).

Dans cet ordre d'idées, je citerai un fait tout particulier.

Le moulin communal de Ceilllac n'avait pas de meunier. Chacun y faisait sa farine à sa volonté. Quelques filles du village étaient occupées, un jour, à moudre du seigle. Pour plaisanter, un jeune homme détourna l'eau du canal, exposant ainsi le moulin à être dérangé. Sur la plainte qui lui en fut portée, le maire exila le délinquant pour un an. Celui-ci partit et se plaça comme domestique à Guillestre. Il était amoureux de l'une des plaignantes et venait la visiter à Ceillac, mais pendant la nuit.

(1, 2) Manuscrit Delafont.

Les délinquants étaient mandés à la mairie et condamnés, en présence du conseil municipal, à des amendes qui étaient encaissées par M. Fournier, pour couvrir des dépenses non prévues au budget. C'était fort irrégulier, mais pratiqué avec honnêteté.

Quelquefois, les fainéants et les débauchés étaient tenus d'assister aux offices, au milieu du tambour de l'église, à genoux sur une pierre dite *pierre de pénitence* (1).

La Restauration enleva son écharpe à M. Fournier, sans le priver de son autorité morale, et bientôt on le réintégra dans des fonctions qu'il remplissait toujours de fait (2).

Quelques préfets des Hautes-Alpes voulurent se rendre à Ceillac, pour voir, au milieu de ses administrés, ce magistrat extraordinaire. M. Fournier quittait alors la commune avec son conseil municipal, se rendait, à dix kilomètres de là, au point dit : *la maison du roi*, et y recevait solennellement M. le préfet. Le cantonnier avait fait la toilette de la route. Le préfet enfourchait un mulet, et la caravane montait à Ceillac.

L'administration de M. Fournier donnait lieu, de la part de MM. les préfets, à des compliments sans doute, mais aussi à des critiques sur certains points. Le maire et le conseil offraient leur démission. On la refusait, et tout continuait sur le même pied.

Au retour du préfet et de sa suite, le garde champêtre l'escortait jusqu'aux limites de la commune. Malgré l'autorisation, l'injonction même de se retirer, le garde exécutait les ordres du maire, *nonobstant*. Aux confins du territoire, le garde, un ancien soldat, esclave de la consigne, saluait militairement et faisait demi-tour (3).

Un capitaine de la garnison de Montdauphin avait dessiné la figure de M. Fournier, et il m'a été dit que son buste figure dans un musée de Paris.

(1, 2, 3) Manuscrit Delafont.

Après un grand nombre d'années d'une administration honnête, intelligente, mais absolue et irrégulière, M. Fournier, estimé et considéré de tous, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. M. Blanc, commandant de la place de Montdauphin, et M. Berthelot, membre du conseil général, maire de Guillestre, montèrent à Ceillac pour donner l'accolade au nouveau chevalier, qui fut acclamé par ses administrés.

M. Scipion Mourgues, préfet des Hautes-Alpes, disait que M. Fournier était le roi des maires. Sans beaucoup d'instruction première, mais né pour le commandement, plein de bon sens et d'intelligence, le maire de Ceillac menait de ses mains vaillantes les bœufs de sa charrue et le char administratif.

Au conseil de revision, en présence des préfets et des généraux, M. Fournier avait son franc parler. On raconte que, dans une soirée à la préfecture de Gap, son costume ayant excité quelques sourires, il mit avec un tact parfait les rieurs de son côté, sans employer cependant les moyens violents auxquels recourut, dit-on, Jean-Bart à la cour de Louis XIV.

M. Fournier était un ami de Mgr Miollis, qui avait visité Ceillac, lors de ses tournées pastorales dans les Hautes-Alpes. En 1838, M. Fournier conduisit son fils au grand séminaire de Digne et reçut à l'évêché, de la part du saint évêque, l'accueil le plus cordial.

Une si belle vie, une autorité si grande, une considération si méritée, des actes arbitraires, de nombreux excès de pouvoirs, un souffle d'indépendance excitèrent à la fin le mécontentement et l'envie. Lors de nouvelles élections, M. Fournier, par suite d'une cabale, ne fut pas élu au conseil municipal. Un autre maire dut être nommé à sa place, et le plus honnête des magistrats fut accusé d'avoir dissipé à son profit les fonds de la commune.

Le membre du conseil général chargé de faire une enquête à ce sujet démontra, pièces en main, que la commune

avait à rendre plus de 600 francs à M. Fournier. Ce fait fut reconnu par le nouveau conseil municipal.

L'honnête homme, sorti victorieux de cette pénible épreuve, ne recouvra plus son calme, ni son bonheur. Atteint de la nostalgie du pouvoir, ayant perdu son écharpe, M. Fournier souffrait cruellement de ne plus figurer au banc municipal, pendant les offices religieux. M. Guérin, son vieil ami, son ancien adjoint et son successeur, voulut le consoler un peu de cette peine, que M. Fournier lui avait confiée. Le dimanche suivant, au commencement de la messe, le maire, l'adjoint et deux conseillers vinrent au banc de la famille Fournier, où s'était placé l'ancien maire, et le reconduisirent au banc municipal, qu'il avait si dignement occupé pendant si longtemps. Ce procédé si délicat arracha de douces larmes à ce pauvre souverain de village, dépouillé de ses rayons par l'ingratitude.

M. Fournier mourut le 1er décembre 1846, à l'âge de 77 ans, laissant à ses enfants, avec une réputation sans tache, quelques terres reçues de ses pères et que ses mains avaient fécondées.

J'ai pensé qu'une vie aussi honorable, qu'un caractère de cette trempe méritaient d'être étudiés et qu'il était bon de rendre hommage à un homme qui, dans une autre sphère, aurait marqué encore plus noblement et plus profondément sa trace,

Si le remarquable auteur de *La Tallardiade* vivait encore, il aurait trouvé en M. Fournier un héros au relief saisissant et, avec le respect dû à sa mémoire, il lui aurait élevé un monument digne de lui.

Un des nombreux et éminents félibres et érudits des Hautes-Alpes ne pourrait-il se charger de ce soin?

D.-C. GORDE,

Président honoraire de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, Félibre mantenéire.

NOTES ENTOMOLOGIQUES

Sur les parasites des Orthoptères

Parmi les parasites des Orthoptères, les moins connus et assurément les moins étudiés sont les Helminthes, bien qu'ils aient été signalés depuis longtemps.

De Siebold cite de nombreux Orthoptères dans lesquels des Helminthes ont été trouvés par lui ou par d'autres auteurs. Ce sont : *Forficula auricularia*, *Mantis religiosa*, *Gryllus campestris*, *Callimenus* (1), *Locusta viridissima*, *Decticus verrucivorus* (Gordius unus 3 pedes et 5 pollices longus erat !) (2) *Platycleis grisea*, *Pl. brevipennis*, *Odontura autumnalis*, *Saga natoliæ*, *Caloptenus italicus* (3), *Œdipoda cœrulescens*, *Psophus stridulus*, *Stenobothrus viridulus*, *elegans*, *parallelus*, *montanus*, *morio*, *biguttulus*, *Parapleurus alliaceus*.

M. Ernest Olivier a capturé, dans plusieurs *Stenobothrus elegans* provenant des marais de Cœur près Riom, un *Gordius* long de 0m,10.

Les *Gordius*, dit-il, subissent des métamorphoses ; leurs œufs sont déposés dans l'eau, et, dès leur naissance, à l'état d'embryon, ils pénètrent dans le corps des larves aquatiques et ils s'enkistent

(1) *Pallas*, Spicilegia Zool. Berol. 1772, IX, p. 17.

(2) Conf. *de Geer* ed. *Goeze*, III., p. 280.

(3) *Zinnani*, Osservaz. giornali sopra le cavallette, Venez. 4, 1737.

aussitôt. Les insectes carnassiers qui vivent dans l'eau ou sur les bords avalent ces formes enkystées avec les larves qui les contiennent, et les jeunes *Gordius* se développent...... La présence de ces Nématodes dans l'intestin des *Stenobothrus* serait donc une preuve que ces Orthoptères ne se contentent pas d'une nourriture végétale, mais qu'ils sont aussi carnassiers (1).

Cette conclusion est fausse, et nous indiquerons dans ce mémoire que, le développement des *Gordius* n'étant pas tout à fait identique à celui qu'indique M. E. Olivier, on explique facilement la présence des *Gordius* dans l'intestin d'un insecte dont la nourriture est essentiellement végétale.

M. l'abbé J. Dominique dit, au sujet des Orthoptères infestés par les Helminthes, que la mort est ordinairement la suite de ce parasitisme (2). C'est, je crois, une erreur encore, car, depuis que je chasse en Provence, j'ai récolté un bon nombre d'Orthoptères infestés par les Helminthes, et rien ne m'a indiqué, jusqu'à ce jour, que ces Orthoptères fussent incommodés par ces hôtes originaux. Assurément, on ne se trouve pas dans un cas de vrai parasitisme, comme pour les larves de Diptères, d'Hyménoptères et de Coléoptères que l'on rencontre quelquefois dans les Orthoptères, car ces larves se nourrissent de leur hôte, tandis que les Helminthes, ne se nourrissant que des sucs qui se trouvent en abondance dans l'intestin qu'ils habitent, ne peuvent entraîner la mort.

Je signalerai parmi mes récoltes : dans des *Decticus verrucivorus* du col de Valgelaye, des vers de 1m,40 à 1m,50; dans des *Ephippiger terrestris* de Colmars, des vers de 0m,12 à 0m,15; dans des *Analota alpina* du col de Valgelaye et du col de la Cine (Cheval-Blanc), des vers de

---

(1) *E. Olivier*, Faune de l'Allier. Orth. p. 18.

(2) *Le tube digestif des Orthop.*, Bull. Soc. Sc. nat. de l'Ouest de la France, 1894, p. 26.

0m,10 à 0m,12 (en général, dans chaque *Analota*, se trouvent 4 à 5 larves ; pourtant, dans une seule, j'ai pu compter 23 vers); enfin, dans des *Barbitistes Fischeri* de Chanolles, des vers de 0m,07.

Plusieurs savants français et étrangers se sont occupés de ces intéressants animaux ; mais, jusqu'à ces derniers temps, les diverses théories de leur évolution émises étaient plus ou moins fantaisistes. Toutefois, M. A. Villot, de Grenoble, vient de soulever un coin du voile sous lequel la nature cachait avec un soin jaloux les secrets de l'évolution de ces êtres bizarres.

∴

Les *Gordius* sont des vers ronds filiformes, vivant dans les eaux douces. Ils préfèrent, en général, une eau courante, fraîche et limpide ; c'est pourquoi ils se tiennent ordinairement dans les torrents et les ruisseaux des montagnes, non loin des sources. Si l'on en trouve quelques-uns dans les mares et les ruisseaux des plaines, c'est assurément qu'ils y ont été entraînés. Mais ils ne doivent pas tarder à gagner les rivières, où ils trouvent une eau plus profonde et suffisamment agitée. Quand ils ne voyagent pas, ils se mettent à l'abri de la violence des courants en se cachant sous les pierres ou en s'enroulant autour des tiges des plantes qui croissent dans le lit des cours d'eau. La lumière et la chaleur provoquent leurs mouvements. Dans les localités exposées au midi, on les voit, lorsque le soleil brille, s'agiter en tous sens, s'enroulant et se déroulant tour à tour, ou nager avec élégance, à la manière des serpents. Les chaleurs de l'été, en occasionnant la baisse des eaux, les obligent à interrompre leurs pérégrinations. Afin d'échapper à la dessication qui les menace, ils se réfugient dans les bassins des cascades, dans les dépressions du lit des torrents, où il reste toujours un peu d'eau. Ils se

réunissent ainsi, sur des espaces très restreints, en nombre souvent considérable. Ils ont, d'ailleurs, l'habitude de s'enrouler les uns autour des autres et forment, par leurs replis enchevêtrés, des pelotons inextricables, vrais *nœuds Gordiens*, qui justifient bien le nom de Gordius que Linnée leur a donné.

Les Gordiens sont ovipares. Leurs œufs, à peine gros comme des grains de poussière, agglutinés ensemble par une substance albumineuse, forment des cordons blanchâtres souvent très longs et sans structure apparente ; de sorte que l'observateur qui n'a pas le soin de les examiner avec des instruments grossissants peut les rencontrer des milliers de fois, sans se douter de leur véritable nature. Les embryons, microscopiques aussi, disséminés dans la vase des ruisseaux ne peuvent être recueillis que par hasard ; ils diffèrent, d'ailleurs, trop des adultes pour que celui qui ne connaît pas leur origine et qui ne les a pas vu sortir de l'œuf puisse rapporter les uns et les autres au même type. Leurs métamorphoses, d'autre part, ne sont pas faciles à suivre, car les larves sont parasites et accomplissent des migrations souvent très compliquées.

On comprend donc facilement, sans qu'il soit nécessaire d'insister, toutes les difficultés qu'ont rencontrées ceux qui se sont livrés à l'étude de ces Helminthes, et il n'est pas surprenant qu'on ne connaisse encore qu'imparfaitement leur évolution. Toutes les théories qui existent, à part quelques faits démontrés, ne reposent que sur des hypothèses qui, quoique vraissemblables, ont besoin d'être confirmées par l'expérience pour passer dans le domaine de la réalité.

Après la sortie de l'œuf, les *Gordius* restent un certain temps avant de pénétrer dans le corps de leur hôte. Il y a donc deux phases à distinguer, celle de la vie aquatique et celle du parasitisme. Au début de son existence, le jeune ver jouit de sa liberté et déploie beaucoup d'activité. Voici la description qu'en donne Villot :

Il faut, pour s'en faire une idée, se représenter par la pensée un ver rond, de taille microscopique et parfaitement transparent, dans lequel on peut distinguer trois parties : une tête, un corps et une queue. La tête est essentiellement constituée par une calotte conique, armée d'une triple couronne de piquants, et se prolonge en avant, sous la forme d'une trompe cylindrique, dans les parois de laquelle se trouvent inplantés trois forts stylets. Les deux parties de la tête sont également rétractiles et peuvent, au gré de l'animal, se retirer dans l'intérieur du corps ou être projetées au dehors. Les stylets de la trompe sont mus par trois muscles longitudinaux, qui s'insèrent, d'une part, à la base de chacun des stylets et viennent se fixer, de l'autre, sur l'étranglement bien marqué qui sépare le corps de la queue. Ces trois muscles spéciaux déterminent les mouvements de protaction et de rétraction de la trompe, qui sont complétement indépendants de ceux qu'exécute le reste de la tête. Le corps et la queue sont séparés par l'étranglement dont je viens de parler et se distinguent de la tête par des plis transversaux, que l'on pourrait prendre, au premier abord, pour de véritables anneaux. Ces plis n'affectent en réalité que les téguments.

L'embryon, tout d'abord libre dans l'eau, se met en quête de l'hôte au dépens duquel doit s'effectuer son développement ultérieur. Tout animal vivant dans la même eau est plus particulière infesté. C'est ainsi que l'on rencontre des embryons dans la Grenouille rousse, dans les larves de Culicitipulaires, dans les Poissons d'eau douce, dans les Mollusques, etc.

Comment expliquer leur présence dans le corps d'insectes herbivores ? La plupart des insectes terrestres qui sont infestés par les *Gordius* se trouvent dans les prairies des montagnes, où la fonte des neiges entretient une humidité suffisante pour permettre aux embryons de vivre sur les herbes ou sur le sol. Ou bien encore ces insectes vivent dans les terrains bas et marécageux, naturellement exposés à être submergés par les crues des ruisseaux et des rivières. Tout cela met les embryons en contact avec

les insectes, et cela leur suffit, car ils pénètrent dans leur hôte de vive force, à l'aide de l'armature céphalique dont ils sont pourvus. Villot, qui a été témoin de l'opération, la décrit ainsi :

L'embryon, dont la tête se trouve normalement invaginée dans le corps, commence par faire saillir brusquement sa calotte céphalique. Les piquants dont celle-ci est armée pénètrent dans les tissus, puis, en se renversant, les écartent et s'y fixent. Après avoir pris ce point d'appui, le petit ver met en jeu les muscles qui font mouvoir sa trompe, et celle-ci, grâce à ses trois stylets, s'enfonce profondément dans la plaie béante. Cela fait, il retire le tout, pour recommencer la même manœuvre. Il n'y a rien d'étonnant là ce qu'un petit animal aussi bien armé puisse s'insinuer de cette façon dans le corps d'un Mollusque ou dans celui d'un Insecte. Il se peut, d'ailleurs, qu'il profite, pour simplifier sa tâche, des orifices naturels de son hôte.

Des milliers d'animaux se trouvent ainsi infestés d'embryons de *Gordius*. Mais il s'en faut de beaucoup que ces embryons, une fois parvenus dans le corps d'un animal, aient la chance d'y trouver les conditions biologiques nécessaires à leur évolution. Nombre d'entre eux, pour ne pas périr, s'enkystent ; mais alors ils ne se développent pas et sont perdus pour la reproduction.

Les premiers qui découvrirent ces embryons enkistés dans des larves d'Ephémère ou dans des Mollusques supposèrent que ces embryons, pour se transformer en larves proprement dites, devaient passer avec leur hôte, à titre d'aliment, dans le corps de certains insectes carnassiers. Cette hypothèse, généralement acceptée, doit pourtant être rejetée, parce que l'expérience ne la justifie pas. Meissner et Villot n'ont jamais pu infester des insectes carnassiers par voie d'alimentation, au moyen d'embryons de *Gordius* préalablement enkistés dans le corps d'autres animaux. Il est impossible d'admettre que les Gordiens adultes trouvés

dans la cavité abdominale des Orthopthères herbivores proviennent d'embryons préalablement enkystés chez d'autres animaux. Tout tend donc à prouver que les *Gordius* se développent dans un seul et même hôte.

Lorsque le ver a pénétré dans un milieu propice, il se développe très rapidement. La graisse est l'élément qui lui convient le mieux. La larve proprement dite des *Gordius* ressemble beaucoup, à première vue, à l'état jeune de la forme adulte. Les dimensions et la forme générale du corps sont à peu près identiques ; mais on remarque une différence notable dans la coloration des téguments. La larve est d'un bout à l'autre d'un blanc pur. Tous ses tissus sont mous et si peu cohérents qu'on doit, pour ne pas rompre le ver en le déroulant, prendre les plus grandes précautions. Cette mollesse et cette friabilité des tissus de la larve sont les conséquences de l'imperfection de leur développement et de l'abondance des éléments graisseux qu'ils contiennent. C'est un véritable état pulpeux bien caractéristique.

De nombreux *Gordius* ont été trouvés sous cette forme dans la cavité abdominale de différents insectes (Coléoptères, Orthoptères, Névroptères, Diptères, Hyménoptères, Hémiptères et Lépidoptères). Il est bon de remarquer ici que les différences de taille, souvent très considérables, qu'on observe entre les divers individus d'une même espèce de Gordiens sont en rapport avec la taille de l'hôtel qui a hébergé la larve parasite. Cette taille peut varier aussi pour un même hôte, selon que celui-ci héberge une seule ou plusieurs larves.

Les larves peuvent sortir de leur hôte avant d'avoir ac compli leur dernière transformation. Mais elles peuvent aussi se développer complétement à l'état parasite. Cela est admis de nos jours, car on ne peut concevoir que les Gordiens adultes trouvés à l'état parasite dans le corps des insectes y soient entrés après leur développement. On a été donc forcé d'admettre, quand on les trouve adultes dans

la cavité abdominale de leur hôte, enroulés autour des intestins, qu'ils se sont développés sans changer d'habitation.

Ce que Villot essaye de démontrer avec beaucoup de soin, c'est que chaque espèce de *Gordius* ne possède pas un hôte spécial. Les hôtes d'une même espèce peuvent appartenir non seulement à des espèces différentes, mais même à des familles et à des ordres bien distincts. Le parasite ne cherche en un mot que des conditions d'existence et de développement, et il les utilise partout où il les rencontre, sans s'inquiéter du rang sérial ou des affinités zoologiques de l'être qui les lui offre.

Le retour à l'état libre n'a chez les Gordiens d'autre but que de rendre possible l'accouplement et la ponte, qui doivent s'effectuer dans l'eau. Cette deuxième et dernière migration est toujours, comme la première, une migration active.

Encore faut-il, pour qu'elle ait lieu, qu'elle soit possible. Si l'hôte est un insecte ou un animal aquatique, la migration s'effectue tout naturellement et au gré du parasite ; mais si l'hôte est, comme cela arrive souvent, un insecte terrestre, le parasite est obligé d'attendre une occasion favorable.

Celle-ci se trouverait réalisée, selon Von Siebold, par la chute accidentelle de l'hôte dans quelque mare ou même dans une simple flaque d'eau. Le cas peut, sans doute, se présenter ; mais il a, ce me semble, un caractère trop exceptionnel pour servir de base à une explication rationnelle du phénomène.

M. Villot dit, à ce sujet : « La plupart des insectes terrestres infestés par les Gordiens vivent dans les prairies ou dans les terrains bas et marécageux, essentiellement exposés aux inondations.... La montagne (c'est dans les pays montagneux que chacun reconnaît que les Gordiens sont le plus abondants), la montagne, ajoute-t-il, leur offre les meilleures conditions pour arriver à l'état adulte, c'est-à-dire à reproduire. L'inclinaison du sol, qui facilite

le retour à la vie aquatique est une de ces conditions ; mais il faut y joindre la fraicheur et la limpidité des eaux. »

Quant à moi, qui ai souvent parcouru les sommets de nos montagnes et y ai recueilli pas mal d'Orthoptères infestés par les *Gordius*, voici mon hypothèse.

Les Orthoptères, après trois mois d'existence environ, surpris par la neige, sont tués par le froid. Le ou plutôt les *Gordius* qu'ils hébergent dans leur abdomen sortent alors avec facilité. Ils restent là sur le sol, dans une humidité, une fraicheur et une tranquilité bien faites pour faciliter leur accouplement et leur ponte. Quand la neige commence à fondre, alors que toutes les montagnes sont sillonnées par une infinité de petits ruisseaux qui ne tariront qu'en été, une partie des jeunes vers sont entraînés dans les torrents, franchissent les cascades et s'arrêtent quelque temps dans les bassins. Quelques-uns y restent ; mais les autres continuent à descendre et gagnent les lacs et les rivières. Ceux-ci viennent, à la faveur de l'arrosage des prairies de la plaine, infester les insectes qui s'y trouvent, tandis que ceux qui sont restés sur les montagnes, en plus grand nombre assurément, s'attaquent aux habitants des hauts sommets.

J. AZAM.

BIBLIOGRAPHIE

Mgr DE MIOLLIS, ÉVÊQUE DE DIGNE (1753-1843),

par Mgr Ricard, Prélat de la Maison de Sa Sainteté,

Paris, Dentu

Il n'y a pas longtemps encore, Mgr Ricard, un écrivain dont l'éloge n'est plus à faire, a publié la Vie de Mgr de Miollis, évêque de Digne. Nous sommes heureux, au Bulletin de la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, d'applaudir à cette œuvre et de féliciter l'auteur qui l'a si magistralement exécutée.

Il était juste, en effet, que la noble et sainte figure de l'immortel « évêque des montagnes » fût montrée dans toute sa belle réalité historique et d'en finir une bonne fois avec les inventions absurdes, fantaisistes jusqu'à l'odieux, de Victor Hugo. Mgr de Miollis n'avait nullement besoin de jouer un rôle dans le roman des *Misérables* pour devenir légendaire, et nous ne voulons pas de ces imaginations, ou plutôt de ces travestissements qui dénaturent sa véritable physionomie.

Déjà, sans doute, le chanoine Bondil, le docte théologal du chapitre de Digne, avait d'un pinceau habile et d'une main amie tracé un excellent portrait de Mgr de Miollis (1). C'est un tableau d'un incontestable mérite et très exact, très ressemblant, puisque le savant chanoine avait longtemps vécu dans l'intimité de celui dont il raconte *la vie et les vertus*, mais il n'est guère connu que du clergé bas-alpin. C'est, pourrions-nous dire, un portrait de famille, ignoré des étrangers.

(1) Bondil, *Discours sur la vie et les vertus de Mgr de Miollis*; Digne, vve Guichard, 1841.

L'œuvre de Mgr Ricard porte plus loin; elle s'adresse au grand public, dont le nouveau biographe de Mgr de Miollis a l'oreille et les sympathies, et, grâce aux documents dont elle est accompagnée et enrichie (1), cette œuvre peut être considérée comme définitive.

Nous n'avons nullement l'intention d'offrir à nos lecteurs un résumé quelconque de ce remarquable travail. D'ailleurs, ce n'est pas aux habitants du diocèse de Digne qu'il faut apprendre l'histoire de Mgr de Miollis. Cet incomparable évêque est le seul personnage dont le souvenir soit vraiment populaire dans nos Alpes. Il vit encore, — il vivra éternellement, — dans le culte reconnaissant de ses anciennes ouailles. Embaumée dans la vénération et l'amour, sa mémoire est impérissable parmi nous. On les répète encore, on les répètera toujours, à la veillée, sous le chaume, ces anecdotes charmantes et touchantes, où les éclats du plus joyeux rire sont coupés, subitement, par une irrésistible émotion.

Envoyé par la Providence au milieu de nos pères, au lendemain de la Révolution et peu après le rétablissement du culte catholique en France, il apparut avec tous les caractères de l'apôtre, réalisant l'idéal de l'ouvrier évangélique, et il s'éloigna de nous, portant au front l'auréole des saints. Lorsque son corps revint à Digne, pour y reposer au milieu de ce peuple qu'il avait tant aimé, ses funérailles furent un triomphe que l'on eût, dans la primitive église, regardé comme une canonisation.

Il est vraiment très beau ce caractère fait de grandeur imposante et d'une simplicité des premiers âges, d'humilité chrétienne et de dignité épiscopale, de naïve candeur et de fine bonhomie.

Il est admirable cet homme à l'âme d'enfant, au cœur affectueux et tendre, à l'esprit sans détour, cet évêque campagnard, vêtu de drap grossier, ayant aux pieds une

(1) Notices par M. Charles de Ribbe.

chaussure épaisse et forte, et qui, traîné par une haridelle dans une méchante carriole, s'en va, jusqu'au fond des plus lointaines vallées, évangéliser les paysans et les bergers de son vaste diocèse.

Il est admirable ce représentant du Christ qui, se redressant dans toute la majesté de son pontificat, sait se montrer intrépide devant les persécuteurs de l'Eglise, quelque grands et redoutables qu'ils soient... « Je me féliciterai toujours, disait-il, de voir mes prêtres décidés à ne pas transiger sur leurs devoirs, dussent-ils être hués, crucifiés comme notre bon Maître, et dussé-je l'être avec eux. » On sait dans quelles circonstances, avec quel courage et quel à-propos spirituel celui qui parlait de la sorte tint tête à Napoléon.

Cet homme avait, évidemment, l'esprit de Dieu à un rare degré. Mais, dans la forme que revêtaient ses extraordinaires vertus, ne pourrait-on pas aussi reconnaître l'influence du passé. Mgr de Miollis descendait d'une de ces vieilles familles où, pendant des siècles, on s'était transmis de père en fils une foi vive, la charité envers les pauvres, une inflexible droiture, le respect du devoir et le sentiment de l'honneur poussés jusqu'au scrupule. Cette culture profondément chrétienne et hautement morale, se perpétuant de génération en génération, donnait à la conscience une délicatesse incroyable et à l'âme je ne sais quoi d'élevé et d'ingénu qui était comme l'impuissance du mal. Lorsque Dieu appelait à lui une de ces belles natures, on assistait bientôt à un épanouissement de véritable sainteté.

Certains seraient trop facilement portés à croire que la simplicité de Mgr de Miollis était le résultat, — sans doute de son bon naturel d'abord — et puis d'une sorte d'ignorance, sinon des choses religieuses, au moins des choses du monde, de la littérature et des arts. C'est là une erreur. On se tromperait fort en ne voyant en lui qu'un naïf à l'esprit borné, à étroite envergure, connaissant au plus quelques éléments de théologie. Cet orateur à l'éloquence

rustique, peu conforme aux règles des rhéteurs, triviale peut-être, quelquefois, était devenu tel parce qu'il l'avait bien voulu. Evêque d'une population primitive et peu fortunée, il s'était efforcé de se mettre à l'unisson de la simplicité et de la pauvreté de son troupeau. Il s'était fait montagnard non seulement par le cœur, mais par le langage et le genre de vie. Du jour où il fut évêque, non seulement ses revenus, son temps, ses forces, son âme, mais ses pensées de chaque instant même, tout en lui appartint à ses diocésains. Il se crut obligé de sacrifier ce qui, dans ses goûts, ses aptitudes et jusque dans ses souvenirs, pouvait, un seul moment, le distraire de ses devoirs professionnels.

Et ce sacrifice fut d'autant plus méritoire que Mgr de Miollis était un esprit très cultivé et très orné. Il avait fait à Rome un séjour de plusieurs années, et ses études manuscrites sur les monuments et les chefs-d'œuvre de la Ville Eternelle témoignent d'une intelligence ouverte et exercée en même temps que d'un sens esthétique peu commun. Il est bon juge en matière d'art et d'archéologie, et la critique de nos jours ne désavouerait pas son genre. Ses observations sur les hommes et la société sont très fines, très personnelles et très judicieuses, — toujours charitables, est-il besoin de le dire ? — mais ne manquant pas de piquant et accompagnées, parfois, d'une charmante pointe de malice. Entre le prêtre indépendant, maître de ses loisirs et de ses actes, et l'évêque administrant son diocèse, le contraste est étonnant.

Et rien n'est plus digne de notre admiration, parce que rien n'est plus héroïque que ce renoncement intellectuel, le plus rare de tous.

Dans la riche et brillante galerie de Mgr Ricard, il y a, sans doute, des figures plus illustres que Mgr de Miollis ; il n'y en a point de plus attachante et de plus vénérable.

A. RICHAUD.

CORBIÈRES

Sa reconstruction en 1471

SES SEIGNEURS. — SES ARMOIRIES

La dépopulation de nos Alpes n'est pas chose nouvelle. Déjà, vers la fin du XIVe siècle, les commissaires délégués par les comtes de Provence pour dresser les dénombrements officiels (affouagements) portaient sur leurs états un grand nombre de lieux inhabités (1). « Il y avait, dit l'historien Bouche (2), en Provence, une très grande quantité de bourgs et de fiefs dont il ne reste plus que le nom et dont on connait à peine le lieu où ils ont été, les habitants ayant été contraints de les abandonner par suite des guerres et pestes. » La liste des lieux inhabités, telle que nous la donne « l'affouagement général de Provence » en 1400 (3), a du reste subi, depuis cette époque, des modifications importantes : si quelques villages doivent être ajoutés à cette nomenclature, d'autres se sont relevés de leurs ruines et figurent aujourd'hui encore parmi les communes.

Le village de Corbières, qui nous occupe en ce moment, est de ce nombre. Une charte récemment découverte nous apprend qu'après être resté longtemps inhabité *(a longo tempore citra inhabitatum vel dishabitatum),* il fut reconstruit en 1471. Il nous a paru intéressant de publier

(1) Archives des Bouches-du-Rhône, B, 49.

(2) Bouche, *Histoire de Provence*, II, p. 114.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône, B, 199-200.

dans nos annales cet acte précieux de « nouvelle habitation » et de rechercher en même temps (ce qu'il nous laisse ignorer) la date et les causes de la disparition momentanée de la carte de Provence de ce castrum, dont le nom figure dans les plus anciennes chartes de nos archives.

Corberia, *Castrum de Corberiis*, *Rocca Corberia* est, en effet, mentionné dans le Cartulaire de Saint-Victor. Au XIe siècle (1060), Etienne, prêtre, de Corbières, et ses frères font donation de tous leurs biens à la puissante abbaye de Marseille (1). Le siècle suivant, l'église de Corbières est citée, dans une bulle d'Alexandre III (1178), au nombre des bénéfices appartenant au monastère de Saint-André de Villeneuve-les-Avignon (2). En 1190, Pierre Rainier remet les châteaux de Volx et de Corbières à Guillaume IV, comte de Forcalquier, en garantie d'un prêt de 5,000 sous viennois (3). Quelques années plus tard, ce prince donnait à l'abbaye de Valsainte le tiers de la seigneurie de Corbières, donation confirmé eensuite par la comtesse Béatrix. Nous retrouvons également notre communauté au XIIIe et au XIVe siècles dans les documents de l'histoire de Provence.

Guillaume de Roche-Corbières concède, en 1225, à Guillaume Ier, abbé de Valsainte, tout ce qu'il possède dans cette seigneurie (4), dont les habitants prêtent hommage (5) à Charles Ier, comte de Provence (1271), et reconnaissent, en 1290, devoir à la cour royale d'Aix l'impôt comtal *(comtalia seu alberga)* (6).

---

(1) Cartulaire de Saint-Victor, charte 730.

(2) Bouche, *loc. cit.*, I, p. 218.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône, B, 294.

(4) « *Guillemus de Rocca Corberia concedit quiquid apud Corberiam possidebat abbati Vallis-Sanctæ, 1225.* » Gallia Christiana, I, p. 382.

(5) Archives des Bouches-du-Rhône, B, 753.

(6) Archives des Bouches-du-Rhône, B, 814.

D'après les états des revenus de ladite cour dans la viguerie de Forcalquier, pendant toute la durée du xiv[e] siècle, les clavaires (les receveurs particuliers de l'époque) perçurent, à Corbières, ce droit à raison de 2 livres 3 sous et 4 deniers, payables tous les ans à la fête de saint Michel (1). Guillaume Gasqui, clavaire de Forcalquier, porte même encore dans ses comptes de 1417 la cote à recouvrer sur ce village (2), quoiqu'il fut inhabité à cette époque, comme nous nous proposons de le prouver. Ce fait n'a rien d'étonnant et n'est pas rare de nos jours. Le fisc enregistre volontiers et sans difficulté les nouveaux contribuables, mais il les efface très lentement et à regret de ses rôles, même lorsqu'ils ont disparu depuis plusieurs années du nombre des vivants. Les choses se passaient déjà ainsi, paraît-il, au commencement du xv[e] siècle.

Dans les comptes rendus des états tenus à Aix en 1419 (3), nous lisons, en effet, la supplique suivante : « Comme il y a dans le pays de Provence et de Forcalquier divers lieux inhabités, tant à cause de la mortalité que des guerres passées, dont les habitants étaient tenus à certaines albergues, cavalcades et comtaliers envers la cour, et qu'en suite du dépeuplement les seigneurs de ces lieux sont devenus propriétaires en tout ou en partie des biens des anciens habitants, et comme les clavaires et les maistres rationaux ont constraint et constraignent lesdits seigneurs..., supplient leurs Majestés que doranévant on ne constraigne lesdits seigneurs, leurs rentiers ou agents à payer les susdits droits. »

---

(1) « *Percipit dicta curia in castro de Corberiis, annuatim in festo sancti Michaelis, videlicet libras duas, solidos tres et denarios quatuor; quam comtaliam recepi pro anno futuro et pro anno presenti.* » Archives des Bouches-du-Rhône, B, 1886 et 1889.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône, B, 1899.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône, B, 49, fol. 297, v°.

Ce document, écrit à l'original en langue provençale, est très explicite et concilie parfaitement la mention portée sur le compte du clavaire Gasqui avec les procès-verbaux d'affouagements, conservés aux archives des Bouches-du-Rhône, dont nous allons invoquer le témoignage.

Nous trouverons, en effet, la solution de notre petit problème historique dans ces états, où sont énumérés tous les feux de chaque viguerie ou bailliage de Provence. Il est très important d'observer ici qu'au XIVe et même au XVe siècle, le mot *feu*, en Provence, ainsi que dans les autres provinces de France, signifiait exactement *foyer, maison* (1), comme l'indique son étymologie *(foagium, focagium)*. Les documents que nous allons citer en fournissent eux-mêmes la preuve. Ce n'est que plus tard qu'il fut employé pour désigner une valeur territoriale.

Corbières est porté parmi les lieux habités sur les rôles du « fouage de Forcalquier » de 1311 (2). Il figure encore au même titre dans le dénombrement des feux de la viguerie de Forcalquier fait par Charles Albe, en 1391 (3). Mais, neuf ans après, les commissaires royaux constatent qu'il est inhabité, en dressant l'affouagement général de la Provence de l'an 1400, dont le grand sénéchal Georges de Marle avait prescrit « l'urgente exécution, afin que l'on

---

(1) *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, par A. Chéruel, 1re partie, p. 425. — *Étude sur la population de l'arrondissement de Forcalquier*, par L. Pelloux, p. 5.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône, B, 1885.

(3) « *In vicaria Forcalquerii sunt, juxta recursum factum per dominum Carolum Albe, foci MLXXXVIII, de quibus defalcatur :*

Pro Niozellis, foci XIII.

Pro Montejustino, foci X.

Pro Montefurono, foci XVIII.

Pro Lardeiris, foci VI.

Pro Corberiis, foci III.

Archives des Bouches-du-Rhône, B, 49.

puisse bientôt faire tenir au roi (Louis II, comte de Provence) le don gracieux de 50,000 florins d'or et 400 marcs d'argent, voté par les États à titre de subside pour la conquête du royaume de Sicile (1) ».

Si le village de Corbières eût existé alors, il n'aurait pas échappé aux actives recherches des délégués affouageurs; il est permis de l'affirmer. On peut donc fixer d'une manière certaine la date de la destruction de l'ancien *Rocca Corberia* entre ces deux derniers affouagements, c'est-à-dire entre 1391 et 1400.

Cette première donnée, très précise, nous permet aussi d'attribuer la cause fort probable de la disparition momentanée de ce castrum de la carte de Provence à la terrible guerre qui désola la Provence pendant les dernières années du XIVe siècle. A notre avis, il est hors de doute que la population de Corbières, déjà décimée, soit par la peste noire de 1348, soit par les bandes d'Arnaud de Servoles, dit l'*Archiprêtre*, fut complétement anéantie ou dispersée par l'invasion de Raymond de Turenne (2). En effet, dès le début de cette guerre, « la plus horrible que les siècles passés aient jamais vue en Provence », le vicomte, « ce fléau, ce got et cruel Attila », comme l'appelle Nostradamus (3), occupa tous les bords de la Durance, de Manosque à Pertuis. De plus, au dire des historiens les plus autorisés, il se

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône, B, 199. *(Liber focagiorum Provincie et Forcalquerii.)*

(2) Raymond de Turenne était fils de Guillaume Roger, comte de Beaufort, et de dame Éléonore, des comtes de Comminges et de Foix. Ses aïeux avaient reçu des comtes de Provence des terres considérables, parmi lesquelles : la vicomté de Valernes, la Motte, Turriers, les Mées, Entrevennes, etc. Il entreprit cette guerre pour se venger de la maison d'Anjou, qui l'avait privé de ses biens patrimoniaux. (Bouche, *Hist. de Provence*, II, p. 114. — Papon, *Hist. de Provence*, III, p. 256.)

(3) *Histoire et chronique de Provence*, p. 534.

rendit maître des places les plus voisines de Corbières, notamment de Montfuron et de Pierrevert « et de plusieurs autres chasteaux qu'il print et mis sous son obeysance..., rasant tours et forteresses, rez pied de terre, passant tout au fil de armes, mettant tout à feu et sang ». Le petit village de Corbières, placé sur la route des envahisseurs, ne put échapper, on peut l'affirmer sans crainte, « à ces actes de barbaresque hostilité qui tinrent pendant si longtemps en merveilleux espouvantement toutes les villes et chasteaux de Provence ». Cette guerre dura jusqu'en 1398, époque à laquelle Raymond de Turenne consentit à faire la paix avec les États de Provence (1). C'est de cette année au plus tard que date la ruine et l'abandon de l'ancien castrum du moyen âge, bâti peut-être au quartier *des Roches* ou de *Roche*, — origine probable du nom de *Rocca Corberia*, — où l'on voit encore des traces d'habitation.

Corbières resta inhabité pendant la plus grande partie du xv[e] siècle. Le registre *Tubassia*, de la cour des comptes d'Aix, nous apprend, par le « procès-verbal de l'ancienne assiette et reveue des fouaiges », daté de 1471, qu'il n'existait alors dans cette terre aucune maison.

La même année (1471) et le mardi 6 août, R. P. en Dieu messire Honoré Amalric, abbé commendataire de Valsainte, seigneur pour le tiers de Corbières avec la basse juridiction, et « noble et égrège écuyer » Antoine de La Croix, seigneur pour les deux tiers dudit lieu avec la haute et basse juridiction, résolurent, « pour l'accroissement de leur patrie provençale » et dans leur propre intérêt, de repeupler « l'oppidum » de Corbières depuis longtemps inhabité. A cet effet, ils concédèrent à Julien Eymar, à Frélin et Augier Genty, frères, de Celle (diocèse de Turin),

---

(1) Papon, *loc. cit.*, III, p. 294.

et à Jourdan Garnier, de Saint-Damien (même diocèse), la charte « de nouvelle habitation » qui suit :

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, patris et filii et spiritus sancti, amen.

Anno dominicæ Incarnationis millesimo quadringentesimo septuagesimo primo, die vero, martis intitulata, sexta mensis Augusti, regnante serenissimo et illustrissimo principe domino nostro Renato, Dei gratia Jerusalem et Siciliæ rege, ducatuum Andegaviæ et Barri duce, comitatuum que Provinciæ et Forcalquerii ac Pedemontis comite, feliciter amen...

Per hujus veri et publici instrumenti statum et tenorem universis et singulis, tam presentibus quam successive futuris, evidenter pateat et sit notum quod cum reverendus in Christo pater, dominus Honoratus Amalrici, commendatarius perpetuus venerabilis abbatiæ Vallis-Sanctæ, aptensis diocesis, dominus pro tertia parte in bassa jurisdictione castri de Corberiis, aquensis diocesis, et nobilis et egregius scutifer Antonius de Cruce, dominus et pro duabus partibus ejusdem castri de Corberiis in dicta jurisdictione bassa et in solidum in jurisdictione alta, ut asserebatur, semper intendunt, prout dicebant, Altissimo concedente et pariter auxiliante, ad Dei laudem, honoremque sacræ regiæ majestatis antedictæ et presentis patriæ sive Provinciæ augmentationem atque felicem et prosperum statum dictorum dominorum castri jam dicti de Corberiis et suorum hæredum et successorum, oppidum prædictum de Corberiis, à longo tempore citra inhabitatum sive dishabitatum, de novo incolis et advenis habitare, subtamen capitulis, pactis, conventionibus, privilegiis, immunitatibus, libertatibus, franchesiis et statutis inferius particulariter declaratis et specifice designatis; ut in futurum ipsi domini de Corberiis et eorum hæredes et successores cum dictis hominibus suis et dicti homines in dicto castro de Corberiis habitare volentes in futurum, ac eorum hæredes et successores similiter cum dictis dominis suis oppidi jam dicti de Corberiis, pacifice et quiete ac in tranquilitate perpetuo vivere possint et pariter permanere.

Cumque providi et discreti viri Jullianus Eymaris, loci de Cellis,

Turinènsis diocesis, et Jordanus Garnerii, loci de Sancto-Damiano, prædictæ diocesis Turinensis, et Fræylinus ac Augerius Gente, fratres, loci pradicti de Cellis, cupiant quam plurimum et affectent, ut dicebant, castrum prædictum de Corberiis inhabitare seu habitationem et incolatum perpetuum in eodem loco, domino concedente, facere.

Igitur, constituti et personaliter statuti coram supra nominatis reverendo domino Honorato Amalrici et nobili scutifero Antonio de Cruce, dominis oppidi prædicti de Corberiis, videlicet prænominati Jullianus Eymaris, Jordanus Garnerii, Fræylinus et Augerius Gente, fratres, eosdem dominos suppliciter requisiverint, cum quanta potuerint instantia, quatenus dignetur eisdem dominis eosdem Julianum Eymaris, Jordanum Garnerii, Fræylinum et Augerium Gente, fratres, ibidem præsentes, benigne suscipere in eorum homines ligios et fideles vassalos, et nihilominus eisdem hominibus et vassalibus futuris et cuilibet ipsorum, tam pro se quam etiam pro eorum hæredibus et successoribus quibuscumque, dare casamentum et casamenta eisdem et cuilibet ipsorum necessaria, seu loca in quibus possint et valeant construere et ædifficare prædicta eorum casamenta tam intra castrum disruptum loci prædicti Corbeiriarum quam etiam extra ubi eisdem hominibus necessarium fuerit ac melius et utilius videbitur et opportunum; necnon terras cultas et incultas in quibus possint et valeant homines ipsi et eorum hæredes et successores eorum laboragia ducere, vineas plantare, hortos et prata facere ad usum et pro usu dictorum hominorum et successorum suorum quorumcumque.

Et dicti R. D. Honoratus Amalrici et nobilis Antonius de Cruce, domini castri prædicti de Corberiis, audita et intellecta requisitione seu supplicatione supra facta, supra nominatos Julianum Eymaris, Jordanum Garnerii, Fræylinum et Augerium Gente, fratres, eosdem ad postulata, requisita et supplicata benigne admiserunt et admittendo eos et quemlibet ipsorum in eorum homines ligios vigore ac testimonio præsentis publici, instrumenti, perpetuo firmiter valituri, benigne per manuum apprehensionem susceperunt prout et suscipiant.

Après avoir reçu l'hommage de leurs nouveaux vassaux et les avoir acceptés comme hommes liges, les seigneurs de

Corbières leur accordent les privilèges, les facultés, ainsi que les terres et biens nécessaires pour construire le nouveau village et s'y établir définitivement. Mais, en retour, ils exigent de leurs futurs tenanciers des impôts, des redevances et des services. Ces concessions et ces droits sont longuement détaillés dans la charte d'habitation, avec toutes les conventions, conditions et « mutuelles stipulations de part et d'autre intervenant ». Nous nous bornerons à les résumer ici, pour éviter aux lecteurs les fastidieuses et interminables répétitions du formulaire notarial de l'époque.

Droits seigneuriaux. — Les habitants de Corbières présents et futurs prêteront l'hommage lige et le serment de fidélité à leurs seigneurs et à leurs successeurs toutes les fois qu'ils en seront requis. Ils payeront pour leurs biens et maison : le « vasselage » ou droit d'habitation *(pretextu vassalagie seu incolatûs)*, soit 5 sous coronats (1) à chaque fête de Noël ; la « tasque » (*taissia)*, à raison de la onzième partie des blés, légumes, chanvre, millet et autres grains récoltés par eux, et sans préjudice de « la dîme due à sainte mère église » ; 12 deniers coronats (2) par « quarteirée (3) » de vigne; 12 deniers coronats pour 6 sexterées *(sextariata)* (4) de pré ou de jardin potager; 1 florin (5) pour le droit « d'acapte ou de relief (6) » ; et enfin, pour le droit de mouture, la vingtième partie des blés apportés aux mou-

(1) D'après Damase Arbaud (*Lettres sur quelques-unes des monnaies qui avaient cours en Provence aux XIVe et XVe siècles*, Digne, Guichard), le sou coronat valait en Provence, 1 fr. 25 c.

(2) Le denier était la douzième partie du sou.

(3) La quarterée était environ de 20 à 24 ares.

(4) La sexterée ou sétorée équivalait à l'arpent, soit à 51 ares environ.

(5) Le florin provençal valait 12 sous et 9 deniers coronats. (Damase Arbaud, *loc. cit.*)

(6) Le droit « d'acapte ou de relief » était payé par les héritiers du tenancier. C'était le droit de mutation d'aujourd'hui.

lins seigneuriaux. Ces redevances devront être payées dans la proportion d'un tiers pour l'abbé de Valsainte et deux tiers pour A. de La Croix. Les seigneurs se réservent, en outre : le droit de faire cuire leur pain et celui de leurs domestiques dans les fours particuliers et banaux; le droit de pâturage, à l'exclusion formelle des habitants, dans les défens dits : *la Cairounière, lo Morre-Sarrasin, la Colla-de-Piey-Garnier, la Darbosseda, Costassolas, Cabausel, lo Bosquet, lou Prat-del-Don* et *Puy-Cailh;* le droit de chasser seuls, dans toute l'étendue du terroir, les lapins, les perdrix et autre gibier semblable.

Biens, facultés et privilèges des habitants. — Les seigneurs donnent à bail emphytéotique à chacun de leurs nouveaux vassaux : 10 « sommées ou charges (1) » *(saumata)* de terres; 3 « quarterées », de 6 « fossoyrées (2) » *(fossoyrata)* chacune, dans le terrain le plus propice pour planter la vigne; 6 « sexterées » de terre pour des prés et 6 « sexterées » pour des jardins potagers. Ils leurs concèdent, en outre, les facultés et privilèges : de bâtir des fours particuliers et banaux sans aucun droit de fournage (3); de chasser, en tout temps, dans toute l'étendue du terroir de Corbières, le gros gibier, tel que les cerfs, les sangliers, — dont la tête *(lo simier)* devra être apportée au seigneur, — et, pour les repas de noces seulement *(pro nuptiis fiendis)*, toute espèce de gibier, en avertissant le seigneur.

Toutes ces concessions, droits, facultés et réserves sont approuvés solennellement par les seigneurs et leurs vas-

---

(1) La sommée ou charge représentait l'espace de terre qui pouvait être ensemencée avec une charge de blé. Cette évaluation des terres en charges de semence est employée dans les procès-verbaux d'affouagement. (Archives des Basses-Alpes, C, 56.)

(2) Fosserée : la quantité de terre qu'un homme peut fouir dans un jour.

(3) Les étrangers ne possédant ni biens ni maisons à Corbières devaient au seigneur le treizième pain, lorsqu'ils se servaient des fours du village.

saux, qui jurent de les observer inviolablement, obligeant tous leurs biens, avec toutes les interminables formules d'usage, et demandant qu'il leur en soit dressé acte.

L'acte fut, en effet, passé, à Manosque, par Me Louis Fabri, notaire public.

Acta et publicata fuerint hæc omnia Manuascæ, videlicet infra domum mei dicti et subscripti notarii... presentibus ibidem nobili et discretis et providis viris Jacobo Valance, magistro Honorato Bueci, barbitonsore, et magistro Guillelmo Hospitalis, dictæ villæ Manuascæ, testibus ad præmissa vocatis et assumptis.

Et me Ludovico Fabri, de Manuascæ, Sistaricensis diocesis, notario publico.

La charte de 1471 eut son plein effet. A partir de cette date, Corbières prit de nouveau rang parmi les communautés de Provence. Déjà, en 1494, sa cour juridictionnelle était installée. Nous en trouvons la preuve dans un ordre de criée, scellé du sceau même de la juridiction de Corbières, où figurent : Spirit Flandin, bailli, Guillaume Bernard, huissier, et Louis Fabri, notaire, tous officiers de ladite cour (1).

La population du castrum reconstruit ne tarda pas à s'accroître aussi. Le 20 avril 1476, sept nouveaux chefs de famille habitants de Corbières : Simon Tholosan, Arnoux Bonardel, Guillaume Eymar, Rollet Dominici, Vilhon de Vilhon, Jérôme et Jacques Abel, frères, viennent prêter l'hommage lige et le serment de fidélité aux seigneurs locaux. Cet acte d'hommage, conservé aux archives des

(1) *Anno domini 1474 et die decima septima mensis aprilis, retulit mihi Ludovico Fabri, notario dictæ curiæ de Corberiis, Guillemus Bernardi, nuntius dictæ curiæ, se, mandato probi viri Spiritus Flandin, bajuli dictæ curiæ, præconisasse.. et in robur præmissorum signo curiæ signavi.* (Archives communales de Sainte-Tulle, FF, 1. Procès des limites.)

Basses-Alpes (1), mérite d'être connu, à cause des détails intéressants qu'il renferme sur les formalités du serment et sur les facultés et privilèges de Corbières :

In nomine Domini nostri Jesu Christi, amen.

Anno Incarnationis ejusdem 1476, die vero, jovis intitulata, vicesima quinta mensis aprilis... sit notum et manifestum quod existens et personaliter constitutus in castro de Corberiis, Aquensis diocesis, in platea quæ est ante domum probi viri Simonis Tholozani, habitatoris dicti castri, coram nobili et egregio scutifero Antonio de Cruce, domino pro duabus partibus castri prædicti de Corberiis ac etiam nobili viro Elziario Amalrici, civitatis Dignensis, domino de Sclangono, fratre et procuratore R. in Christo P. Domini Honorati Amalrici, domini pro tertia parte prædicti castri de Corberiis, comendatarii perpetui abbatiæ Vallis-Sanctæ... sedentibus super quemdam bancum fusteum, more majorum, quem locum ad hunc actum elegerunt, erga honorem ipsorum dominorum et eorum curiæ castri jam dicti de Corberiis incrementum, videlicet dictus magister Simonus Tholozan... et incontinenter non divertendo, providus vir Arnulfus Bonardeli, habitator dicti castri de Corberiis..., succesive vero... existentes et personaliter constituti providi et discreti viri Guillelmus Eymaris de Cellis, Turinenis diocesis, necnon Vilhonus de Vilhono, Rolletus Dominici, Hieronimus et Jacobus Abelli, fratres, omnes habitatores ejusdem castri de Corberiis, scientes, profitentes ac in veritate recognoscentes supra nominatos dominos... esse et esse debere veros, rectos et legitimos dominos castri jam dicti de Corberiis... Igitur prænominati, per se et eorum hæredes et successores, gratis, scienter et sponte, unus post alium, flexis genibus, junctis manibus, sine zona, capite discoperto, prælibatis dominis... fecerunt et prestiterunt hommagium ligium, purum et absolutum et fidelitatis sacramentum, oris osculo, juramento super sancta Dei evangelia, suis manibus sponte tacta, super quasdam matutinas, quas ipsi nobiles Antonius de Cruce et Elzearius Amalrici in manibus eorum

(1) Série E, fonds de La Croix.

tenebant; et hoc pro omnibus et quibuscumque casamentis et bonis seu prædiis tam rusticis quam urbanis quæ ipsi homines habent et possident in castro de Corberiis ejusque territorio et districtu... Et vice versa supra dicti A. de Cruce et E. Almarici... promiserunt dictis (hominibus)... sicuti boni, veri et legitimi domini, suos bonos fideles homines et vassalos jurare et deffendere; eosdemque et suos perpetuo tenebunt et conservabunt in usibus, privilegiis, franchesiis, libertatibus et immunitatibus castri prædicti de Corberiis, contentis et descriptis in instrumento... olim in notam sumpto sub anno Incarnationis Domini 1471 et die sexta mensis augusti...

« Ces hommages et serments de fidélité ayant été prêtés, les susdits hommes, manants et habitants de Corbières, avec humilité et toute l'instance qu'ils ont pu, ont requis les nobles A. de La Croix et Elzéar Amalric, frère et procureur de seigneur H. Amalric, de leur donner et remettre l'usage et liberté de faire dépaître leur avérage dans les défens que lesdits seigneurs s'étaient réservés, par pacte exprès, dans l'instrument fait l'an 1471. Les mêmes seigneurs, désirant rendre meilleure la condition desdits hommes, leur accordent et concèdent la faculté et permission de paître leurs bestiaux gros, menus, ruraux ou domestiques, quels qu'ils soient, dans les défens susmentionnés. Ils leur accordent aussi la liberté et faculté de prendre et couper toutes sortes de bois dans ces mêmes défens, pour l'usage desdits habitants seulement; à la réserve des défens dits *lo Bosquet*, dans lequel ils ne pourront prendre que du bois sec et mort, et *le Prad-del-Don*, dans lequel il ne sera pas permis de paître les avérages au temps que les prés se fauchent. Les seigneurs se réservent aussi le droit de louer les pâturages des défens à des personnes étrangères. »

« Toutes et chacune ces choses » sont approuvées et ratifiées par les parties, avec les formules d'usage.

« L'acte fut fait à Corbières, devant la maison de Simon Tholozan, en présence d'Etienne Rasclet, Antoine Baret,

laboureurs, Me Mathieu Boquet, maréchal, et de Pierre Deleysine, tonnelier *(brocherio)*, tous de Sainte-Tulle, par Me Louis Fabri, notaire royal des comtés de Provence et de Forcalquier. »

Pendant les siècles suivants, le village de Corbières prit une nouvelle extension et sa population augmenta encore, malgré les guerres et les maladies qui ralentirent son développement comme celui de la plupart des villes et villages de Provence. En 1540 (1), le nombre de ses maisons était de 80, et, en 1541 (2), il était allivré pour 2 feux. Quoique très éprouvé par les guerres de religion, — pendant lesquelles (1585) les calvinistes détruisirent son église (3), — sa valeur territoriale n'avait pas diminuée lors de l'affouagement de 1647 (4); et à la fin du XVIIe siècle (1698), les commissaires affouageurs y relevaient 112 chefs de famille et 140 maisons (5). Ce progrès sensible fut arrêté par la peste, qui exerça ses ravages en Provence de 1720 à 1721 et dont Corbières eut particulièrement à souffrir, comme nous l'apprennent ses archives communales (6). En effet, d'après le procès-verbal d'affouagement de la viguerie de Forcalquier de 1729 (7), il ne restait plus alors dans ce village que

(1) *Étude sur la population de l'arrondissement de Forcalquier*, par L. Pelloux, p. 31.

(2) Archives communales de Corbières, CC, 2. — Le feu était alors une valeur de convention en fonds de terre, qui a varié de 50,000 à 55,000 livres, selon les époques.

(3) Achard, *Géographie de la Provence*, II.

(4) *Affouagement des villes et villages du pays et comté de Provence*; — Aix, E. David, imprimeur du Roy, 1653.

(5) Procès-verbaux d'affouagement des communes de la viguerie de Forcalquier. (Arch. des Basses-Alpes, C, 56.)

(6) Série GG.

(7) Archives des BassesAlpes, C, 59.

73 chefs de famille et 72 maisons « en partie ruinées ». Notre communauté toutefois se releva assez vite de ce dernier désastre. On peut le constater par les rôles du recensement général des lieux de Provence, qui lui attribuent, en août 1765, 77 maisons et 282 habitants (1). Sa population s'est notablement accrue pendant le cours du siècle actuel (2). D'après le dernier dénombrement, elle est encore aujourd'hui de 530 âmes.

En résumé, malgré ces alternatives de prospérité et de décadence, Corbières n'a plus été détruit, ni inhabité depuis la terrible invasion de Raymond de Turenne, et l'origine de ce village bas-alpin remonte certainement à la charte de reconstruction que nous venons de publier.

La seigneurie de Corbières fut érigée en baronnie, par lettres patentes d'avril 1625, en faveur de Laurent de Coriolis, président à la cour du parlement de Provence. Voici les noms de quelques possesseurs de ce fief, que nous avons recueillis dans les nobiliaires et dans les documents historiques :

Étienne, vers 1060 (3); — Abbaye de Saint-André de Villeneuve-les-Avignon, vers 1178 (4); — Pierre Rainier, vers 1190 (5); — Guillaume IV, comte de Forcalquier, 1191 (6); ce prince donne ou cède le tiers de la seigneurie de Corbières

---

(1) L. Pelloux, *loc. cit.*, p. 31.

(2) D'après les dénombrements officiels (Arch. des Basses-Alpes, M, 10 et 10 bis), la population de Corbières était de : 584 habitants en 1819; de 620 en 1841; de 657, en 1846; de 704, en 1851; de 672, en 1856; de 657, en 1861 de 593, en 1866; de 571, en 1872; de 591, en 1877; de 533, en 1882.

(3) *Cartulaire de Saint-Victor*, charte 730.

(4) Bouche, *loc. cit.*, I. 218.

(5-6) Archives des Bouches-du-Rhône, B, 294

à Étienne Ier, abbé de Valsainte, dont les successeurs ont possédé concurremment avec les seigneurs qui suivent ; — Guillaume de Roche-Corbières, vers 1225 (1); — Pons de Corbières, vers 1307 (2); — Guillaume Teissère, 1406-12 (3); — Jean de Coraze, vers 1410 (4); — Marquise de Forcalquier, vers 1430 (5); — Bérenguière de Savine, à laquelle le roi René céda ses droits sur Corbières, 1441 (6); — Antoine de La Croix, 1466 (7); — Lazare de La Croix, 1477 (8); Jean de La Croix 1556-62 (9); — Melchionne de La Croix, fille de Jean de La Croix et de Françoise de Glandevez, veuve dudit J. de La Croix, 1563-78 (10); — François d'Oraison, mari de Melchionne de La Croix, 1580 (11); — André d'Oraison, 1599 (12); — Louis de Caire d'Entraigues achète la seigneurie de Corbières à André d'Oraison, 21 mai 1612 (13); — Laurent de Corriolis, président au parlement d'Aix, l'achète à son tour à L. de Caire, moyennant 21,000 écus, 15 mai 1619 (14); — Honoré de Corriolis, 1637 (15); — Pierre Ier de Corriolis, 1651 (16); — Jean-Baptiste-Joseph de Corriolis, 1698 (17); — Pierre II de Corriolis, 1712 (18); — François-Charles-Xavier de Corriolis, 1756 (19).

---

(1) *Gallia Christiana*, I, 382.

(2) Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du Comtat Venaissin*, I, p. 281.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône, B, 611, 770, 772.

(4) Pithon-Curt, *loc. cit.*, III, p. 167.

(5) Pithon-Curt, *loc. cit.*, I, p. 411.

(6) Archives des Rouches-du-Rhône, B, 12.

(7-8) Archives des Bouches-du-Rhône, B, 13.

(9-10) Archives des Basses-Alpes, E, fonds de la Croix, et B., 1514. — Archives de Bouches-du-Rhône, B, 791.

(11) Archives des Basses-Alpes, E, fonds, de La Croix.

(12) Arch. des Basses-Alpes, E, fonds d'Oraison.

(13) Archives des Basses-Alpes, E, fonds de Corriolis.

(14, 15, 16, 17, 18) Archives des Basses-Alpes, E, fonds de Corriolis.

(19) Artefeuil, *Histoire de la noblesse de Provence*, I, 288.

Deux armoiries différentes se trouvent enregistrées pour Corbières, dans *l'Armorial général de France :* 1° d'azur, à un corbeau au naturel, s'essorant sur un rocher d'or, et, derrière le rocher, une rivière d'argent, 2° de sable, au sautoir d'argent coupé d'argent, au rhinocéros de sable. Les premières armes sont plus rationnelles et généralement adoptées.

Il serait à désirer que les documents que nous venons de publier fussent complétés, un jour, par une monographie de Corbières, dont on trouvera tous les éléments dans les archives de cette commune (1).

M.-Z. ISNARD.

---

(1) D'après l'inventaire dressé récemment, le dépôt communal renferme des collections complètes : de délibérations depuis 1545 ; de livres terriers depuis 1527 ; de comptes trésoriers depuis 1541 et enfin une suite très intéressante de mémoires, procès et titres divers, remontant à 1519.



LE DIEU BIBELOT

Il y a peu de jours, se vendait à l'hôtel Drouot, à Paris, un colossal magasin de bric-à-brac. En ce lieu où aboutit, dans le plus étrange pêle-mêle, toute la vie de la capitale et où les très humbles épaves se heurtent souvent à des objets de haut prix, on a dispersé la collection d'un amateur original, qui tenait non à la qualité des œuvres, mais à leur quantité, notamment à une collection de coques de montres. « Chacun prend son bonheur où il le trouve », disait un spectateur avec une indulgence attendrie.

J'avoue que toujours je me suis senti quelque intérêt pour ces fervents qui se vouent à la recherche des objets dédaignés par les autres, qui se créent une modeste spécialité dans laquelle ils se confinent. Les grands amateurs peuvent dédaigneusement sourire, que leur importe! Ils trouvent les mêmes jouissances dans la contemplation de leurs petits trésors, qui ne sont des trésors que pour eux! Ils mettent autant de passion que les illustres curieux à reconstituer telle ou telle histoire d'un infime détail d'ameublement ou d'existence pratique de nos aïeux.

Qui ne collectionne pas un peu aujourd'hui? Des différents cultes évanouis, un nouveau culte est né. Et ce n'est pas seulement au passé que nous sommes fidèles, c'est aussi à la vieillerie. La religion du chercheur fin de siècle, c'est *le Dieu Bibelot.*

Et c'est une tendance très caractéristique de notre époque que ce soin à ne rien mépriser de tout ce qui peut être un document. A côté des plus humbles collections, qui ne peuvent faire la joie que de leurs possesseurs, combien n'y en a-t-il pas, réunies à grands frais, qui se sont attachées à un seul genre un peu pour étonner? Qui ne connaît à Digne

un savant et aimable docteur, dont la collection de monnaies de tous les âges, d'anciennes armures, de haches en silex de toutes dimensions, etc., demande que vienne le jour où, retirées des profondeurs d'antiques bahuts, d'immenses coffres, elle s'offrira aux regards curieux des amateurs ! Et l'intéressante collection des belles faïences de M. Daime, le très courtois ingénieur du chemin de fer du Sud français ! Celle non moins précieuse de l'éminent aquarelliste, M. Paul Martin ! Celle de M. Peythieu, que l'on trouve à Moustiers même, et j'en passe dont l'énumération serait longue à faire.

Il y aurait un bien curieux livre à écrire sur les collections originales de Paris et de la province. On m'a raconté qu'un bibliophile s'est plu, à côté de ses livres, à rechercher toutes les têtes de morts qui peuvent relever du domaine de l'art. Il y a là des crânes en toutes substances, en bois, en ivoire, en argent, fragments de chapelets, débris d'autels, œuvres macabres de sculpture de la Renaissance; ce qui n'empêche pas, dit-on, ce passionné collectionneur d'être un fort bon vivant, qui n'a rien en lui de mélancolique. Un peintre d'un certain renom a formé un musée de clefs et de serrures. Il y a là tout ce qui concerne cet art, depuis les clefs dorées de chambellans et de mignonnes petites clefs ciselées ayant ouvert de discrets coffrets, tombeaux galants de lettres d'amour, jusqu'aux lourds cadenas des villes, des forteresses, des cachots, faisant rêver aux patrouilles des chevaliers du guet.

Un autre amateur dont plusieurs journaux ont donné le nom, M. Devriard, a la passion des lettres de criminels, dont l'étude fournirait de piquantes observations au graphologue. Soyez assuré qu'à cette heure il a dû se procurer des autographes de Pranzini, d'Eyraud, de Gabrielle Bompart, de Ravachol, de Vaillant et d'Emile Henry, qui continuent une série qui va depuis Mandrin. Il possède un manuscrit des vers de Lacenaire adressés, en 1835, à Altaroche :

Je suis un voleur, un filou,
Un scélérat, je le confesse.
Mais, quand j'ai fait quelque bassesse,
Hélas ! je n'avais pas le sou.

Un autre s'est amusé à reconstituer l'histoire de la canne, depuis le bâton en bois de pommier des Francs, jusqu'à la jolie canne des belles marquises du siècle dernier, sans oublier celle, de Voltaire, de Jean-Jacques Rousseau, de La Fontaine, qui sont légion.

Un des abonnés de nos Annales, dont les remarquables travaux publiés par cette feuille sont une bonne fortune pour ses nombreux lecteurs, collectionne depuis plus de quarante ans les lettres de décès et de mariage. Elles lui viennent en aide pour dresser les arbres généalogiques des familles provençales, dont il cultive la savante spécialité.

Depuis quelques années, on rencontre des collectionneurs de timbres-poste, dont l'établissement en France remonte vers les années 1848-1849. *Le Figaro* signale une maison spéciale de Paris qui en fait un lucratif commerce. Elle achète ceux de l'île de la Réunion de 1851-1852 à raison de 2,500 francs l'un. Ils n'eurent qu'une existence très éphémère.

Le chapitre serait inépuisable, a-t-on le droit de le railler ? L'homme heureux, n'est-ce pas celui qui se crée une inoffensive passion ? Le dada n'est, en somme, que le petit nom familier de l'idéal.

Alexandre de GAUDEMAR,
Ancien magistrat.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A

BARCELONNETTE

(Suite)

3me PARTIE

Collège.

Les premiers collèges établis à Paris étaient des lieux d'asile, fondés par des personnes riches et généreuses et destinés à donner gratuitement le gîte et la nourriture aux pauvres écoliers d'une même province ou d'un même diocèse. Ces élèves privilégiés, appelés boursiers, étaient conduits aux écoles de la rue du Fouare, où les maîtres leur faisaient des lectures, suivies de quelques explications. Le premier et le plus célèbre, la Sorbonne, fut fondé en 1257 par Robert de Sorbon ; puis vinrent les collèges d'Harcourt, 1280, de Navarre, 1305, de Presles, etc. Au XVe siècle, les collèges deviennent des lieux d'étude pour leurs boursiers et admettent des externes libres ou logés dans des pédagogies voisines. Tous ces établissements dépendaient de l'Université de Paris, qui seule avait la collation des grades, et ce n'est qu'en 1551 qu'Henri II permit aux Jésuites d'établir un collège à Paris seulement et *non ès autres villes.* Le Parlement refusa d'enregistrer les lettres patentes jusqu'en 1560, où de nouvelles lettres de François II autorisèrent l'établissement des Jésuites

« non seulement à Paris, mais même dans toutes les bonnes villes de France ».

Elles ne furent enregistrées qu'en 1562, date de la fondation du collège de Clermont.

Au commencement du XVIIe siècle, il n'existait aucun collège dans notre région.

A Digne, il y avait un *magister de l'escollo*, comme ceux que nous avons vus à Barcelonnette. En 1530, maître Arnaud reçoit 20 florins pour gagès; maître Johan Bertrand, en 1546, 75 florins; maître Estienne Clary, en 1601, 48 écus, et, en 1611, maître Brun, 51 écus. Les régents venaient surtout des pays de montagne et de la vallée de Barcelonnette. Dans l'oraison funèbre de l'illuste Gassendi, prononcée, en 1655, par Nicolas Taxil, il le montre, à ses débuts, enlevant au concours la régence des écoles de Digne, en 1607. « Comme il était très petit de corps, il renversa, dit-il, à l'imitation du petit David, ces montagnes de chair, ces gros géants venus des Alpes, pour conduire les écoles de Digne (1). »

Il touchait 48 écus de gage; c'était loin d'être un collège de plein exercice.

En 1673, il n'occupait encore qu'un local consistant en quatre chambres.

A Gap, en 1618, il n'y avait qu'un collège contenant première et seconde classes séparées et néanmoins jointes l'une avec l'autre (2). En 1622, ce petit collège est confié aux Dominicains, afin de leur fournir les moyens d'exister et de pouvoir réparer leur église en ruine. En 1644, il a trois classes et coûte 400 livres tournois de l'Edit. En 1692, il fut ruiné par le duc de Savoye, à la prise de Gap, et ne se releva que quatre-vingts ans plus tard, aux mains des Pères de la Doctrine chrétienne, qui y maintinrent deux

(1) Renseignements tirés de *Collège et Lycée de Digne*, par Jules Arnoux, 1889.
(2) *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 1882, p. 54, Paul Guillaume.

professeurs de théologie, deux de philosophie, cinq régents pour les basses classes jusqu'à la philosophie et un préfet. A chacun la ville donne 250 livres. C'est alors seulement qu'il mérita le nom de collège (1).

Embrun eut son collège quarante ans avant Barcelonnette. Le 1er septembre 1803, malgré les représentations de Sully et de de Thou, Henri IV signa, à Rouen, les lettres patentes qui rétablissaient en France la compagnie de Jésus, expulsée neuf années auparavant après l'attentat de Châtel. L'année suivante, il autorisait les Jésuites à créer un collège à Embrun, à la requête de l'archevêque Honoré de Laurents. Ce collège reçut, par l'acte de fondation du 6 mai 1605, pour dotation, une rente annuelle de 4,000 livres, fournie, savoir : par le prieuré de Baumes, uni au collège, 1,000 livres; par l'archevêque, 1,050 livres; par le chapitre métropolitain, 600 livres; par l'abbé de Boscodon, 150 livres; par les consuls d'Embrun, 1,200 livres. Les Jésuites s'installèrent provisoirement en 1606 et définitivement en 1609. Par suite de la suppression de leur ordre en France (6 août 1762), ils quittèrent, le 27 septembre 1763, le collège d'Embrun, qu'ils laissaient riche de 16,000 livres de revenus fonciers, et furent remplacés jusqu'à la Révolution par des prêtres séculiers.

Les écoliers de la vallée qui voulaient compléter leurs études fréquentèrent le collège d'Embrun, pendant la première moitié du XVIIe siècle.

Fondation.

Le 6 mai 1646, le conseil général de la vallée de Barcelonne, étant réuni dans le palais de la préfecture, pardevant molt illustrissime Jean-François Viterbo, docteur en droit, préfet pour le sérénissime prince Maurice de

---

(3) *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 1887, p. 157, Paul Guillaume.

Savoie en la ville et comté de Barcelonne, le molt illustrissime Seigneur Augustin Ricardo, aumônier de Son Altesse, fit la grave communication suivante :

« Que de la part de Son Altesse il a été commis de venir en ceste comté pour leur faire sçavoir que la volonté de Son Altesse est d'establir dans ceste comté une admission de religieux, pour maintenir la vrai foy, et que, ayant pressenti les bonnes intentions que le sieur chanoine Hospitalier lui a fait escrire par lettre particulière, laquelle pour accélérer la négociation, il a expressément mandé le sieur advocat Hospitalier pour lui porter ladite lettre, le supplie de venir en ceste vallée, pour, icelles ouïes, y pouvoir prendre les meilleurs expédiens et résolutions que sera possible, le requérant par cependant de vouloir ordonner lui payer ses dépenses cibaires et louage de cheval. »

Le conseil, après avoir pris lecture desdites lettres, ordonne le payement des dépenses et louage de cheval dudit advocat Hospitallier et de l'aumônier et, pour le restant, le supplie de vouloir lui donner un délai jusqu'à la venue du chanoine Hospitallier, pour savoir ses intentions.

Honorato Hospitalleri ou, en français, Honoré Spitalier, était originaire du lieu de Meyronnes, qui avait déjà produit, au XIII[e] siècle, un gros savant français, de Meyronis, dit le docteur éclairé, l'inventeur de la thèse sorbonique, que le candidat devait soutenir contre tous, de l'aube à la nuit. Il était chapelain de Sa Majesté très chrétienne, aumônier de la prévosté de son hôtel, chanoine prébendé de l'église cathédrale de Nîmes.

Malgré son grand âge, il fit le pénible voyage de Nîmes à Barcelonne en quinze jours, et, à son arrivée, le conseil général se reunit et prit la délibération suivante (1) :

(1) Copie textuelle; j'ai cru intéressant de donner l'orthographe de cette époque.

« L'an mil six cent quarante six, et le premier jour du mois de juin, à Barcellonne, dans le palais de la préfecture et par devant le molt honoré seigneur Barthélemy Ospitalier, docteur es-droits, lieutenant du molt illustrissime Jean-François Viterbo, docteur es-droits, collégié, citadin de Turin, conseiller et preffet pour le sérénissime prince Maurice de Savoye en la ville et comté dudit Barcillonne et en présence aussi de moy, notaire ducal et secrétaire de ladite communauté.

» C'est assemblé et congrégé l'honorable conseil général tant dudit Barcillonne que chasteaux de la vallée, tant en suite d'assignation à eux donnée d'ordre dudit sieur lieutenant, sous le vingt huitième du prochain passé mois de may, que encore à son de cloche, à la manière accostumée,

» Auquel ont adsisté et sont esté présents tout premièrement honorables Martin Cothollenc, feu Xpol, Jean Jaubert, feu capitaine Jeannet, Anthoine, feu Martin, Sébastien Barralier, feu Spérit mineur, consuls; noble César de Bollognie, notaire et procureur, et Pierre Richaud, feu Pol, deffenseurs dudit Barcillonne; Jacques Maurin, notaire, Jacques Grassy, aussi notaire, Louis Isnardy, Jacques Reynaud, Jean de l'Adrech, Claude Jullien, Sébastien Caire, Sperit Manuel, feu Hugues, Jacques Arnaudy, Beraud Allemand, conseillers, Jacques Jaubert, secrétaire insinuateur, noble capitaine Pierre d'Isoard, capitaine, Jean-Baptiste Jaubert, feu capitaine Jean, Jacques Grassy, notaire et procureur, François Pascalis, noble François de Bollognie, notaire et procureur, etc., tous particuliers et chefs de maison du d. Barcillonne ;

» Ensemble sont intervenus : pour la communauté d'Allos, Pol Poulet, fils de Jean ; pour celle de Saint Pol, Pol Seignoret, feu Honnoré; pour celle de Jausiers, Barthelemy Leaugier, feu Loïs, et Henri Fortolly, notaire ; pour les communautés d'Antraunes et Saint-Martin, Antoine Léautaud, feu Anthoine ; pour Meironnes, Jean-Anthoine Spitallier, feu Spérit, baille ; pour Lauzet, Claude Fabre, fils de

Giraud; pour celle de Méolans, Sperit Lèbre, feu Jean; pour Revel, Anthoine Derbez, feu Cipprien; pour Chastellar, Pierre Vallensan, feu Anthoine; pour la communauté de Larche, Anthoine Blanquy, notaire, tous, tant consuls deffenseurs, conseillers, deputés, que autres chefs de maison, fesant et représentant le d. général conseil de la vallée, tant à leur nom que des absents et pour lesquels se sont faits forts, avec promesse de ratte à la peine de despans;

» Aquel conseil, le molt illustrissime seigneur Ricardo, premier aumônier de Son Altesse, a proposé que ayant S. Alt. présanté les bonnes intentions que le R. P. Honnoré Ospitallieri, conseiller, ausmônier de Sa Majesté très crestienne, chanoine prébandé de l'église cathédrale de Nîmes, avait de gratifier ceste vallée de quelques sommes, pour y fonder et ériger un couvent de Pères de la Doctrine chrestienne, pour y pouvoir faire un collège pour l'instruction de la jeunesse, lui en avait fait escrire au mois de may, il se serait transporté en cette ville pour expliquer ses intentions et, à ces fins, il a fait assembler le présent conseil pour le sçavoir et sur le tout faire offres, délibérations et resolutions que sera besoin.

» Ce que par ledit révérend chanoine Ospitalier, enthendu, désirant témoigner, non seulement en ceste occasion mais en toute aultre, l'affection particulière qu'il a toujours eue envers ceste vallée, comme originaire d'icelle et satisfaire à ce que de la part de Son Alt. lui a esté signifié, tant par lesdites lettres qu'elle s'est daignée lui en faire escrire, que à ce que, particulièrement par ledit molt Illustrissime Seigneur ausmonier est donné courage à toute ladite vallée d'effectuer une si sainte et pieuse intention, a fait offre de son propre et esbourser par un correspondant la somme de huit cents pistolles, doubles escus d'or, et, si Dieu lui fera la grâce de vivre et d'avoir d'avantage de moyens, de continuer ses bonnes intentions du tout et pour tout, les suppliant d'agréer lesdites offres et, de leur part, faire offre de sommes équipoulantes pour faire que

puisse le dessain venir à perffection, avec cette condition que les revenus de telle partie seraient emploiés pour le soubstien et entretien des R. P. de la Doctrine chrétienne (1), ou de tous aultres qu'il plaira Son Altesse establir en ce lieu pour ledit collège, comme encore que, baillant ou fesant bailler ledit capital, une ou plusieurs communautés de cette vallée sera attenue le recevoir et en payer la pension, à la forme de la bulle et non aultrement ni en aultre façon.

» Lesquelles, propositions, offres et présentations enthendues, après avoir très humblement remercié Son Altesse du particulier soin qu'il a de faire fleurir la vérité en cette vallée et de l'offre et bonne intention dudit chanoine, offrent de leur part, pour témoigner leur bonne volonté, de contribuer à telle œuvre à la ratte de huit cents pistolles et les compartir esgalement à proportion de feu sur toute ceste comté et pour une fois tant seulement et qu'en payant on en soit acquitté et déchargé ;

» Et à ce, tous les députés desdits chasteaux ont adhéré, mais sous le bon plaisir de leurs communautés, se réservant faculté de les en adviser et d'en donner une entière et finale résolution dans le temps qui leur sera establi ;

» Et à ce le deputé d'Anthraunes et Saint-Martin n'a consenti, comme aussi celui d'Allos.

» Et il a esté, de la part dud. molt illustrissime seigneur lieutenant, commandé à tous lesdits députés de se trouver en ceste ville, ou aultres à leur place, avec pouvoir ample en escript, pour tout lundy prochain, avec leur entière résolution à tout ce que dessus, à peine de cinquante escus

(1) Cette congrégation, fondée par César de Bus, chanoine de Cavaillon, en 1392, approuvée, en 1597, par le pape Clément VIII, ne fut agréée en France qu'en 1616, par lettres patentes de Louis XIII. Elle admettait les hommes de tout état et de toute condition vivant dans le célibat et avait pour but de cathéchiser le peuple et d'enseigner les mystères de la foi.

d'or en particulier et de cent en commun, appliquables au fisc de Sad. Altesse, pour pouvoir du tout faire les actes que sera de besoin.

» De toutes lesquelles choses, ledit molt illustrissime seigneur lieutenant en a concédé actes et publiques testimoniales, et c'est avec moi notaire, soussigné.

» OSPITALLIER, REYNAUDI, not. et sec. »

Le cinq juin 1645, par-devant le notaire Jacques Reynaudi et le lieutenant du préfet Viterbo, le chanoine Hospitallier renouvelle sa donation de 800 doubles escus en or effectifs d'Espagne, qu'il promet payer avant le mois de septembre prochain, dans la cité de Lyon, ou dans la ville de Beaucaire, aux mains de noble Sébastien Barralier, consul, sieur Pierre Pascalis, marchand, de Barcelonne et Jean-Honoré Hospitallier, du lieu de Meyronnes, à qui les députés de la vallée donnent pouvoir de les recevoir. Ces trois personnes acceptent ce mandat, « sans préthendre aucunement leurs despens cibaires, vaccations et autres choses ».

En même temps, la communauté d'Allos donne 100 ducatons effectifs, soit 600 livres de France, ou bien les fruits et cens annuels, à raison de six pour cent, et les communautés de Barcelonne, Méolans, Revel, Lauzet, Meyronnes, Larche et Chastelard font donation « comme dessus, en doct et fondation dud. collège, de la somme semblable de 800 pistoles effectives d'Espagne à répartir sur le nombre de 433 feux dont sont cotisés icelles communautés. » Ils se réservent que « au cas que dans deux ans prochains ne feust fondé et estably et en actuel exercice le susdit collège des RR. PP. de la Doctrine chrétienne ou aultre, soit et s'entend la susdite donation nulle et de nulle force (1). »

(1) Cet acte, tiré des archives des Basses-Alpes, B, 161, a été publié par M. Isnard dans le *Bulletin de la Société scientifique des Basses-Alpes*, t. II, p. 275.



Les communautés de Saint-Paul et de Jausiers, qui ne figurent pas dans cet acte, y ont adhéré par délibération prise le lendemain. Entraunes et Saint-Martin n'ont pas comparu.

Sébastien Barralier, le mineur, alla recevoir les 800 pistoles du chanoine Hospitallier, à Lyon; mais les communautés ne se pressèrent pas de les retirer de ses mains, malgré ses offres réitérées pendant toute l'année 1647. En avril de cette même année, elles déléguèrent l'avocat Pierre Allemandy « en Avignon », pour ramener au plus tôt au moins deux Pères et un Frère pour commencer le collège. En septembre, ils députent de nouveau vers eux le consul Jacques Colomb ; les négociations durèrent quatre années et n'aboutirent qu'en 1651.

Les RR. PP. trouvaient la somme de 1,600 pistoles insuffisante ; la générosité du chanoine Hospitallier ne se démentit pas ; il ajouta 100 pistoles à sa première donation et les communautés de la vallée ajoutèrent 200 pistoles, ce qui porta le chiffre total de la fondation à 1,900 pistoles ou 19,000 livres de 20 sous tournois pièce. Un traité fut passé devant Me Reynaudi, notaire, le 24 septembre 1651, entre le chanoine Hospitalier, les députés des communautés et le R. P. Jean Vincent, provincial de l'ordre de la Doctrine chrétienne en la province d'Avignon (1), qui, assisté du capitaine Desdier, député de la vallée, venait d'obtenir de Son Altesse, le prince Maurice de Savoie, qui avait reçu en apanage la vallée de Barcelonnette, pour le maintien du collège projeté, la somme annuelle de 120 ducatons à prendre sur la secrétairie civile et criminelle de la préfecture de Barcelonne (2).

---

(1) Le supérieur général était Hercule Audiffred.

(2) La secrétairie fut louée à leur profit 130 ducatons l'année suivante (archives des Basses-Alpes, B, 160). En février 1688, Victor Amédée II affecta les revenus du greffe à l'acquittement des intérêts d'un emprunt de 20,500 livres

La communauté de Barcelonne joignit encore à la dotation du collège les 18 pistoles qu'elle payait chaque année au régent des escoles, que remplacerait le Père chargé de la petite classe. Les communautés de la vallée, sauf Allos, qui s'était libéré avec 100 ducatons, et sauf Entraunes et Saint-Martin, qui s'étaient refusées à toute donation, avaient pris à cens les 1,900 pistoles, à proportion de leurs 323 feux, et s'obligèrent à servir annuellement au collège la rente de 1,098 livres en deux termes, à Saint-Michel et à Pâques. En y ajoutant les 130 livres des escoles de Barcelonne et les 720 livres à prendre sur le greffe de la préfecture, on arrive à un budget de 1,938 livres, très suffisant pour l'époque.

En outre les communautés payèrent de suite aux RR. PP., pour la construction du collège, la somme de 3,299 livres, montant des intérêts arriérés des sommes par elles touchées ou promises en 1646. La ville de Barcelonne fournit le terrain occupé aujourd'hui par le collège, auquel il faut ajouter le jardin actuel de la sous-préfecture, qui était le jardin particulier des Pères et qui, lors de la vente des biens nationaux, en fut distrait au profit de M. Jean-Jacques Paquet, négociant, de Barcelonnette. Le collège, suivant le vœu du prince Maurice de Savoie, fut fondé sous le titre de Saint-Maurice. C'est encore le nom que porte la chapelle attenante au collège actuel. La communauté de Barcelonne exempta de tous impôts tant les immeubles du collège que tous ceux que pourraient acquérir les RR. PP. dans la vallée.

Moyennant tous ces avantages, les RR. PP. s'obligeaient, dans les huit années, à faire fabriquer « un couvent suffisant et capable pour led. collège, avec une église bien

---

et transféra la rente du collège sur les douanes traites et foraines; et son receveur des domaines payait régulièrement 570 livres de Piémont au supérieur du collège.

proportionnée et l'habitation nécessaire aux révérants religieux et régents dudit collège, suivant le dessin, formes et mesures, dont un modèle que le R. P. provincial en a dressé en carton, lequel modèle sera mis rière l'archive de cette ville, pour y avoir recours au besoin ». Le terrain assigné par la communauté de Barcelonnette, pour « la bastie et l'édification » du collège, fut livré en 1653 au recteur Giles Payen (1), Il était vaste et admirablement situé. Les constructions furent vivement conduites et fort bien comprises; le rez-de-chaussée est entièrement voûté; les corridors sont au nord et toutes les salles de classe et d'habitation visent au midi, sans qu'aucune construction vienne leur enlever la vue, ni le soleil.

Ces constructions subsistent encore et comprennent le corps principal au midi et l'église de Saint-Maurice, l'aile au couchant, faisant pendant à l'église, occupée en partie par la mairie et la justice de paix, n'a été commencée qu'en 1835.

Les Pères s'engageaient à maintenir perpétuellement au collège « cinq classes, sçavoir jusqu'à la rhétorique inclusivement, et dans la cinquième desdites classes seront tenus d'y recevoir et enseigner les abécédaires, si mieux ils n'aiment les faire enseigner à part, à leurs dépens, dans l'enclos du collège, pourtant et ce perpétuellement, et commenceront de faire tel service à la prochaine fête de Saint-Luc, dix-huitième d'octobre, année courante mil six cent cinquante et un ».

Prévoyant le succès de l'établissement, le traité ajoute: « Que venant lesdits RR. PP. à augmenter leurs revenus de trois cents livres annuelles, par donations qui pourront leur être faites, par qui que ce soit dans cette vallée de Barcelonne ou ailleurs, afin expressément d'augmenter ledit collége de la classe de philosophie, seront en tel

(1) Archives des Basses-Alpes, B, 162.

cas et pour lors attenus de fournir, tenir et entretenir la classe de philosophie, outre les autres dessus spécifiées, annuellement et perpétuellement, et ne pourront lesd. RR. PP. refuser aucuns escoliers, sauf avec connaissance de cause et sous l'express consentement des sieurs consuls de Barcelonne. »

Cette condition ne se réalisera qu'en 1687.

Enfin les RR. PP. devaient « s'employer à l'instruction du peuple à la foi catholique, apostolique et romaine, faisant les jours de dimanche et fêtes la doctrine chrétienne ».

Le conseil général de la vallée se réunit, sous la présidence du préfet de Barcelonne, Jean-François Déorestis, en présence du sénateur Jean-Ange de Ressan, préfet de Pignerol, délégué par S. A. royale et par S. A. le prince Maurice de Savoie, seigneur et comte de Barcelonne, (par apanage) des consuls de Barcelonne, Vincent Gastinel, Barthélemy Pascalis, Sébastien Barralier, le mineur, et Louis Girard et le noble capitaine Pierre Desdier et Jacques Arnaud, défenseurs et protecteurs des privilèges de la communauté. Tous les assistants jurèrent de maintenir ce traité, « le Père Vincent, provincial, et le Père Gilles Payen, docteur en théologie, premier recteur du collège, en mettant la main sur leur poitrine, *ad pectus, more religiosorum*, et les autres levant leurs mains en haut, selon la coutume ».

Cette création fut approuvée par l'archevêque d'Embrun, Georges d'Aubusson de la Feuillade, et par lettres patentes de Charles Emmanuel, duc de Savoie, du 12 juin 1652, enregistrées à la cour des comptes le 18 mars 1653 (1).

L'année suivante, les communes de Saint-Paul, Meyronnes, Revel et Méolans remboursèrent le capital de la rente qu'elles avaient promis de payer et eurent le grave tort

(1) Archives des Basses-Alpes, série H, n° 2, art. 126, p. 239.

de ne pas en faire faire emploi. Les Pères Doctrinaires l'employèrent à la construction de leur église, l'église Saint-Maurice actuelle, et, de ce fait, leur revenu se trouva diminué de 274 livres.

Heureusement que les donations vinrent bientôt réparer cette brèche.

Dès 1635, sir Jean Jaubert fait donation de tous ses droits sur l'héritage du capitaine Jean-Louis Jaubert, en faveur des religieux de la Doctrine chrétienne, « pour leur donner le moien d'entretenir le collège (1) ». En 1660, Son Altesse fait don de 200 pistoles au collège de Saint-Maurice, sur les biens de Pierre Audemard, d'Allos, confisqués pour l'homicide par lui commis sur Jean Audemard, son frère (2). Quelques-unes de ces donations étaient à charge de messes. En 1662, Paul Bain, curé de Méolans, leur lègue 100 écus et un revenu de 18 livres à charge d'aller prêcher à Méolans, quatre fois l'année, et y dire la messe à son intention. En 1688, Jean-Pierre Caire leur lègue 50 pistoles d'Italie, à charge par eux de faire tous les ans les prières des quarante heures. La même année, mourut Antoine Caire, fils de Jacques, marchand, de Barcelonnette, qui, par son testament reçu par Pierre Tirany, notaire à Barcelonnette, le 4 décembre 1687, a légué aux RR. PP. de la Doctrine 300 pistoles matadières (3), payables par Marie Gastinele, sa femme et son héritière, en leur désemparant « tous les biens, édifices, prés, terres, hermas, bois et pasquiers et généralement tout ce qu'il possédait à l'endroit appelé Gaudeissart et Pras de Bellan, pour 160 pistoles et le surplus en argent ou censes au cinq pour cent. Il les charge de célébrer tous les jours de l'année, à son intention et à celle de son héritière, dans l'église de Saint-Maurice, une messe

(1) Archives des Basses-Alpes, B, 161.

(2) Archives des Basses-Alpes, B, 175.

(3) D'Espagne et d'Italie.

basse qui sera finie à l'aube du jour pendant l'été et l'hiver aussi, sans pouvoir être différée, ni retardée, « puisqu'il lui plait de donner occasion au menu peuple, artisans et travailleurs de terre de pouvoir, sans incommodité, ni perte de temps, assister au mémorable sacrifice ». En cas d'inexécution, le legs devait passer aux RR. PP. de Saint-Dominique de Barcelonnette. Il choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Maurice; il lègue encore à la compagnie de Notre-Dame du Confalon des pénitents blancs de Barcelonnette 100 pistoles mitadières, à charge de faire dire dans leur chapelle (1), chaque dimanche et fêtes, une messe au prix de dix sous. Enfin il lègue 1,000 pistoles mitadières impériales pour en employer le revenu à doter une fille pauvre chaque année.

En 1699, la veuve de ce riche donateur lègue tous ses biens au collège de Saint-Maurice. Cinq ans plus tard, Marie-Anne Teissier, veuve de Jean-Pierre Caire, par acte reçu par Me Bertery, notaire à Turin, donna aussi tous ses biens au collège. En 1713, Isabeau Teissier, veuve de Jean-Jaubert, insinuateur à Faucon, lègue 1,200 francs, et Jacques Jaubert, marchand à Barcelonnette, lègue 60 pistoles d'Espagne pour le service des quarante heures, pendant les trois derniers jours de carnaval; en 1729, Jean-Antoine Spitalier, curé de Larche, lègue 600 francs, et César Blanqui, curé du Laverc, 400 francs.

Toutes ces donations avaient, en 1736, augmenté de 600 livres les revenus du collège (2).

Le collège de Saint-Maurice, en possession de ressources suffisantes (son revenu dépassait 3,000 livres), bien dirigé sous la surveillance des consuls de la communauté de Barcelonnette attira, dès le commencement du XVIIIe siècle,

(1) Elle était dans la Grande-Rue, maison Grassy, aujourd'hui maison Arnaud, greffier de la justice de paix.

(2) Archives des Basses-Alpes, série L, n° 2, art. 26, p. 240.

les écoliers de la vallée et des vallées environnantes ; on y venait de Seyne, de Coni et même d'Embrun. La jeunesse de la comté de Nice et du Pièmont venait y puisser l'éducation et les mœurs françaises. Un pensionnat considérable y fut annexé, augmenta les revenus et fournit au collège une honnête aisance.

L'établissement prospéra rapidement, sous la direction des recteurs : Gilles Payen, 1651 ; François Demetria, 1663 ; Dominique Gasquet, 1670 ; Nicolas Mittenté, 1675 ; André Raymond, 1684 ; Auda, 1686 ; Nicolas Champseau, 1697 ; François Pertuis, 1703 ; Guillaume Bonnafoux, 1711.

Fondation d'un cours de théologie.

L'archevêque d'Embrun, Charles Brulard de Genlis (1668-1714), avait fondé à Embrun, en 1705, un séminaire pour former les jeunes clercs qui se destinaient à la prêtrise, avec un supérieur, quatre professeurs de théologie, deux pour la scolastique, un pour la morale et un pour la positive. Pour assurer un bon recrutement de son clergé, il voulut puiser au collège de Barcelonnette les sujets qu'il pouvait lui fournir, et, pour cela, il fonda dans notre ville une chaire de théologie, dans le couvent des Dominicains, qui tenait depuis longtemps déjà une école publique et gratuite de philosophie. Raymond Juvenis, dans sa continuation de l'*Histoire générale des Alpes-Maritimes et Cottiennes*, de M. Fornier (t. III, p. 103), dit que l'archevêque de Genlis avait eu l'intention de fonder à Barcelonnette une mission des prêtres de l'Oratoire, pour annoncer aux peuples les vérités de la religion et les rappeler aux obligations du christianisme, mais que ce projet n'a pas été exécuté, ce qui est une erreur.

Le 9 novembre 1707, le conseil général de la communauté de Barcelonne était réuni devant Antoine Honnorat, conseiller du roi, jüge royal de la ville de Seyne, la Bréoulle,

Saint-Vincent et dépendances, préfet de la vicairie de Barcelonne (1), à l'instance des sieurs Hyacinthe Lions, maître chirurgien, et Jean-Baptiste Pautrier, défenseurs de la communauté de Barcelonne, et de ses consuls, Jean Jaubert, notaire, Esprit Caire, avocat des pauvres, Antoine Caire et Jacques Jaubert, le R. P. Hyacinthe Maurin, docteur en Sorbonne et vicaire chef du couvent de Saint-Dominique de Barcelone, expose qu'il a plu à Mgr l'archevêque d'Embrun de céder audit couvent le capital de 6,000 livres, sur le montant de ses dîmes sur la vallée, pour en employer perpétuellement le revenu à « entretenir et payer audit Barcelonne un professeur de théologie, habile et capable, qui ait déjà enseigné pendant trois ans la théologie ou qui soit licencié en Sorbonne, lequel professeur sera tenu faire neuf mois de l'année deux leçons par jour, une de théologie scholastique et une de morale, tant à ceux de ladite vallée qu'à tous autres qui viendront dans son eschole, sans pouvoir prétendre aucune rétribution de la part des escoliers, à condition encore que les communautés de ladite vallée sur lesquelles Mgr l'archevêque cède ledit capital de six mille livres seront obligées de prendre ladite somme en constitution de rente au denier vingt, soit à cinq pour cent, au profit dudit couvent, et ne pourront absolument se libérer dudit capital qu'après la publication de la paix entre le royaume de France et les états de Savoye ». Le tout fut accepté dans l'année même, et, dès ce moment, la vallée, tout en restant une pépinière d'instituteurs, devint, après la paix, une pépinière de prêtres pour le Dauphiné et la Provence. Ces écoles de philosophie et de théologie subsistèrent à Barcelonnette jusqu'en 1791.

---

(1) Au courant de la guerre entre la Savoie et la France, que termina le traité d'Ultrech (1713), la vallée étant aux mains des troupes françaises, le juge de Seyne fut nommé préfet provisoire ; il fut maintenu après le traité.

En tête de leurs capitulaires du 9 mai 1663, que les communautés de la vallée votaient en pleine liberté et modifiaient de temps en temps, les consuls et conseillers de la communauté de Barcelonne étalent leurs richesses : d'abord leurs six églises ou paroisses de Barcelonne, Saint-Pons, Faucon, les Thuiles, Saint-Laurent de Fours et les Agneliers, nouvellement fondée en 1652, puis, tout de suite après, la gloire de leur vallée, leur collège de Saint-Maurice ; ils donnent l'énumération des six classes qui le composent, la sixième pour les abécédaires, la cinquième, la quatrième, la troisième, les humanités et la rhétorique. C'était donc un collège de plein exercice, ayant alors dix ans d'existence.

Le collège était activement surveillé par les consuls et les défenseurs de Barcelonnette. Le capitoul 82 des capitulations de la communauté du 9 mai 1663 leur en faisait un devoir :

« Les mêmes consuls et défenseurs seront obligés de visiter, avec quelques personnes intelligentes de cette ville, le collège nouvellement établi dans icelle sous le titre de Saint-Maurice, six fois l'année, au temps qu'ils jugeront plus opportun, aux fins de venir en connaissance si on y tient le nombre des classes et de régents à la forme et manière contenues dans les actes d'établissement et fondation dudit collège et si les escoliers y profitent et s'y rendent suffisamment capables, et d'avoir un soin tout particulier que lesdits régents satisfassent aux obligations portées par le susdit contrat de fondation et, à défaut de ce, en avertissent le conseil général pour y pourvoir opportunément. »

Enseignement.

Quelles règles d'enseignement furent suivies par les RR. PP. de la Doctrine chrétienne dans le collège de

Barcelonne ? Celles des nouveaux statuts de l'Université de 1598, ou celles de la *Ratio atque institutio studiorum*, édictée par les Jésuites en 1599 pour tous leurs collèges ?

Pour l'Université, comme pour les Jésuites du reste, l'étude du grec et du latin constituait le véritable fond de l'enseignement secondaire, qu'on appelait la faculté des arts et qui comportait trois classes de grammaire, une classe d'humanités et une classe de rhétorique. Dans les classes inférieures, les régents exposaient les règles de la grammaire ; ils expliquaient en même temps les comédies de Térence, les épîtres familières de Cicéron, les *Bucoliques* de Virgile et autres auteurs d'une latinité pure. Les classes plus élevées étaient consacrées à l'étude de Salluste, des *Commentaires* de César, des *Offices* de Cicéron et de ses discours les plus faciles, de l'*Enéide* de Virgile et des *Métamorphoses* d'Ovide. Enfin, dans les classes de seconde et de rhétorique, on lisait et on commentait les ouvrages les plus difficiles de Cicéron, ses discours, ses *Tusculanes* et ses autres traités philosophiques, les livres de l'Orateur, le *Brutus*, les partitions oratoires, les *Topiques*, les *Institutions* de Quintilien ; et, parmi les poètes, Virgile, Horace, Catulle, Tibulle, Properce, Juvénal et Plaute. Une part était faite dans ce programme de l'Université à la langue grecque. Après avoir appris les préceptes de la grammaire, les écoliers devaient étudier quelque chose de l'*Illiade* ou de l'*Odyssée* d'Homère, du poème d'Hésiode sur les travaux et les jours, des *Idylles* de Théocrite, en outres quelques dialogues de Platon, un certain nombre des harangues de Démosthène et d'Isocrate, des hymnes de Pindare et d'autres morceaux de ce genre (1).

La *Ratio studiorum* des Jésuites n'offre pas des différences sensibles dans la division des classes et dans la liste des auteurs, trois classes de grammaire, *infima, media*,

(1) Art. 23, des statuts de la Faculté des Arts.

suprema, une classe d'humanités et une classe de rhétorique. L'Université recommande l'explication des auteurs en entier; les Jésuites, les devoirs écrits sur les auteurs expurgés, *excerpta* ou morceaux choisis. Ils se défient du libre examen et de ce qu'ils appellent l'érudition, c'est-à-dire des connaissances historiques. Les écoliers de l'Université n'étaient tenus de remettre au principal du collège, tous les samedis, que trois thèmes grecs ou latins, signés de leur professeur. Chez les jésuites, les devoirs écrits étaient journaliers.

Dans la classe de philosophie, où Aristote régnait en maître, on enseignait la philosophie, les mathématiques et la physique. Dans cet enseignement, les Jésuites font une part trop restreinte aux études scientifiques.

Les RR. PP. de la Doctrine chrétienne suivirent en cela les méthodes des Jésuites, dans leur collège de Barcelonnette, sis dans le diocèse d'Embrun, où les Jésuites avaient la haute main depuis un demi-siècle.

Nous n'avons pas de renseignements précis sur l'effectif des élèves du collège de Saint-Maurice, ni sur leur âge dans chaque classe; mais, à voir avec quel orgueil les délibérations de la communauté parlent de cet établissement, il est certain que sa prospérité fut grande.

Le préfet et tous les représentants de la communauté l'entouraient de la plus grande sollicitude. Outre leurs visites annuelles, ils assistaient à toutes les cérémonies intérieures et présidaient aux *exercices littéraires*, qui s'y donnaient devant tous les parents des élèves, à la soutenance de thèses de philosophie, qui terminaient les études complètes. Aujourd'hui, le collège trouve difficilement les quelques sous nécessaires à l'impression de son palmarès; mais alors le sujet de ces exercices était luxueusement imprimé avec de belles gravures en frontispice et distribué aux assistants. Il nous en est parvenu quelques exemplaires de diverses époques à partir de 1714, qui permettent de se rendre compte de l'étendue des connaissances exigées et

de l'état d'avancement de l'enseignement secondaire du collège de Barcelonnette, à cette époque.

La première, de neuf pages in-4°, imprimée en 1714, à Lyon, chez Philibert Chabaune, vis-à-vis la petite porte des Cordeliers, est intitulée :

« Exercice de belles-lettres, sur quelques auteurs latins, sur l'histoire, la sphère, la poésie française, la géographie, etc.

» Dédiée à MM. Jean-Baptiste Pautrier, Antoine Maurin, Hyacinthe Lions et Jean-Baptiste Berardi, Sébastien Maurin et Jean Jaubert, Jean Barthélemy Bernard, consuls, défenseurs et secrétaire de la ville et communauté de Barcelonnette.

» Cet exercice sera précédé d'une dissertation en vers français sur les matières dont on traitera et sera suivi d'une comédie sur les Bons Enfants. »

A la deuxième page, on lit :

« Répondront Antoine Maurin, de Barcelonnette, Joseph Maurin, de Revel, Pierre-Honoré Pellissier, d'Allos, Jean-Jacques Laurens, de Larche, Antoine Lions, de Barcelonnette, humanistes du collège des Révérends Pères de la Doctrine chrétienne de Barcelonnette, le premier du mois de juin 1714, à deux heures après midi. »

J'analyse succinctement les sujet à traiter : *In primis venerare Deos.* (Virg., *Géorg., I.)* L'explication *de l'Evangile* jusqu'à celui de saint Marc inclusivement.

Sur l'Ancien Testament : Depuis la création jusqu'à la mort de Judas Machabée. Les questions occupent soixante-sept lignes.

Sur le Nouveau Testament : Ce qui arriva l'an du monde 3999 ; ce qui arriva l'an du monde 4000, etc., jusqu'à la conversion de saint Paul ; vingt lignes de questions.

Les questions sont purement historiques, anecdotiques presque, nullement dogmatiques.

Sur la poésie française : questions de prosodie fort détaillées et sur les divers ouvrages que l'on peut faire en

vers, l'épigramme, le madrigal, le rondeau, le triolet, le sonnet, la satyre, l'élégie, l'églogue, l'acrostiche, l'épitaphe, l'énigme, les stances, avec des exemples à donner de chacun de ces petits ouvrages.

Sur la fable, la narration et la chrie : on dira ce que c'est que la fable ; de combien de sortes il y en a ; quelles sont les fables raisonnables ; quelles sont les morales ; quelles sont les mêlées ; si chaque fable renferme quelque sens ; quelles sont les qualités et les utilités de la fable.

Dire ce que c'est que la narration ; de combien de sortes il y en a ; quelles sont les qualités de la narration ; de quelle manière Cicéron définit la narration historique.

Dire ce que c'est que la chrie (1); de combien de sortes il y a de chries ; quelles sont les parties dont on se sert pour composer la chrie.

Sur Virgile : nombreuses questions biographiques ; puis sur le premier et le second livre de l'*Énéide*, après la question, quel est l'argument de ce livre : une page de questions historiques, mais pas une seule sur le mérite littéraire de l'œuvre.

Sur Cicéron et Quinte-Curce, le même genre de questions.

Ce qu'il faut savoir de la sphère avant de s'appliquer à la géographie : vingt-cinq lignes de questions sur l'astronomie solaire, commençant par celles-ci : définition de la sphère ; ce que c'est que la sphère naturelle et artificielle ;

---

(1) C'est une sorte de lieu commun, qui se rapporte à l'amplification oratoire et dont les anciens faisaient un tel emploi qu'ils l'avaient appelé chrie, du grec χρεία..., usage, utilité. C'était une citation développée. Dans nos anciennes universités, comme dans les écoles de rhétorique d'Athènes et de Rome, on prenait un mot, un fait mémorable, comme thèse d'exercice oratoire, et on le traitait en huit parties : le préambule, la paraphrase, la cause, le contraire, le semblable, l'exemple, le témoignage et l'épilogue. (*Dict. univ. des littératures.*)



combien il a de cercles à la sphère artificielle, etc., et finissant par cette dernière : qu'est ce qu'il y a au-dessus de tous ces cercles.

Sur la géographie : les définitions des mots usuels ; quelles sont les bornes de l'Europe et ses principales parties ? Combien il y a de rois dans l'Europe ? Combien de grands ducs, de ducs principaux, de républiques ?

Cinq lignes de questions sur l'Espagne, dix sur l'Italie et six sur la France : origine de son nom, ses divisions territoriales, les principales villes, les principaux fleuves ; combien il y a d'évêchés et d'archevêchés ; où est la comté d'Avignon et à qui elle appartenait ; quelles sont ses principales villes ; où est la principauté d'Orange, à qui elle appartient présentement (1) ; quelles sont les villes principales.

Un autre de ces exercices littéraires, établi en diplôme, sur une seule feuille d'un mètre vingt centimètres de haut sur soixante centimètres de large, est daté de 1740 et dédié à M. de Rignac, gouverneur du fort de Saint-Vincent et de la vallée de Barcelonnette, par cinq candidats : trois de Barcelonnette, un de Seyne et un de Coni. Une magnifique gravure de l'adoration de l'enfant Jésus par Guido Reni est en tête. Le texte est entouré d'un superbe cadre, finement gravé et surmonté des armes de M. de Rignac. Il sort des presses de la veuve de Joseph David et d'Esprit David, typographes du roi et de la ville d'Aix. Au bas, est l'annonce suivante : Cet exercice sera terminé par une comédie ayant pour titre : *Le Scavant imaginaire*.

F. ARNAUD.

(A suivre.)

---

(1) Cette principauté venait, comme la vallée de Barcelonnette, d'être annexée à la France (1714) et faisait partie de la province du Dauphiné.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites à Digne, par M. GIRAUD, Directeur d'École normale en retraite,

PENDANT L'HIVER DE **1893-1894.**

INDICATION DES OBSERVATIONS.		DÉC. 1893.	JANVIER 1894.	FÉVRIER 1894.
Températures moyennes sous l'abri	minima..	— 0°.91	— 2°.77	— 1°.82
	maxima.	10.3	8.32	14.28
Moyenne des maxima et minima		4.69	2.77	6.23
Températures moyennes en plein air, à 1 décim. du sol.	minima..	— 2.48	— 4.1	— 3.75
	maxima.	9.3	7.5	18.86
Moyenne des maxima et minima		3.41	1.65	7.55
Températures extrêmes sous l'abri	minima..	— 8.1	— 9.5	— 5.4
	maxima.	14.5	13.2	22.5
Températures extrêmes en plein air	minima..	— 9.7	— 12. »	— 8. »
	maxima.	16.2	12.6	26.5
Moyennes de l'état hygrométrique de 0 à 100	à 7 h. m.	80.4	79. »	72.6
	à midi...	60.4	60.2	40.2
	à 6 h. s..	77.5	72.2	48.7
Plus grande humidité	à 7 h. m.	100	100	89
	à midi...	94	100	77
	à 6 h. s..	97	96	78
Plus grande sécheresse	à 7 h. m.	65	51	42
	à midi...	42	30	22
	à 6 h. s..	58	43	24
Total des jours de pluie		5	8	2
Quantité d'eau tombée évaluée en millimètres		66.3	46.7	7.8
Quantité totale d'ozone. Echelle de 0 à 21	nuit....	332	382	320
	jour....	249	318	224
Maximum absolu	nuit....	15	21	21
	jour....	15	20	12
Minimum absolu	nuit....	6	6	6
	jour....	4	4	5

ÉPHÉMÉRIDES BAS-ALPINES DE L'ANNÉE 1893

1er janvier. — Grave incendie à Larche ; six maisons sont réduites en cendres. Le total des pertes est évalué à 44,000 francs.

2 janvier. — M. Barat, agrégé de grammaire, est nommé professeur de seconde au lycée de Digne, en remplacement de M. Constant, appelé à Montpellier.

5 janvier. — M. Henry est nommé sous-préfet de Castellane, en remplacement de M. Hudelo, nommé à Bellac. — M. Canal, secrétaire général de l'Ariège, est nommé sous-préfet de Barcelonnette, en remplacement de M. Hébert, nommé à Limoux. — M. Boys, sous-préfet de Saint-Pons, est nommé sous-préfet de Sisteron, en remplacement de M. Thourel, nommé à Nyons.

17 janvier. — Le thermomètre descend, à Digne, à 20°,3, en plein air et à 16°,9 sous abri.

.... février. — Crédit de 10,000 francs, alloué par le ministre des travaux publics pour le tunnel de la Colle-Saint-Michel, sur la ligne de Saint-André à Puget-Théniers.

12 février. — Duel au pistolet, sur le territoire de Peipin, près Sisteron, entre MM. Fouquier, député de Barcelonnette, et le Vicomte d'Hugues, directeur du *Publicateur des Alpes*, au sujet d'une polémique de presse. Une balle est échangée sans résultat.

24 février. — Mort, à Céreste, dans sa 84e année, du docteur Chassan, maire de cette ville et président du conseil d'arrondissement de Forcalquier.

27 février. — M. Bonnefoy, supérieur du Petit Séminaire,

est nommé chanoine titulaire de la cathédrale, en remplacement de M. Nestolat, décédé.

16 mars. — Subvention extraordinaire de 78,300 francs, accordée au département des Basses-Alpes, pour la réparation des dommages causés aux chemins vicinaux par les inondations de 1892.

24 mars. — M. Dubourdieu est nommé proviseur du lycée de Digne, en remplacement de M. Pinard, appelé à Lorient.

27 mars. — Constitution, à Digne, de la Société de Villégiature des Basses-Alpes, dont le président est M. Autric, chef d'escadron en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, et le président d'honneur M. Henry Hugues, conseiller à la cour d'appel d'Alger.

1er avril. — Terrible incendie à la Palud de Moustiers, dans la boulangerie Boyer ; quatre victimes.

2 avril. — M. Faissole, maire de Castellane, est élu conseiller général de ce canton, par 712 voix sur 855 votants.

6-7 avril. — Incendie à la Lèche, près de Clumanc, chez M. Joachim Roman ; 5,000 francs de pertes.

29 avril. — M. Izenic, inspecteur d'académie à Digne, est nommé à Cahors et remplacé par M. Peltier, professeur d'histoire au lycée d'Evreux.

30 avril. — Elections municipales à Gréoux. La liste républicaine arrive en tête, avec une bonne majorité.

4 mai. — Création dans les Basses-Alpes d'un emploi de sous-inspecteur des enfants assistés. M. Illy Jean-Joseph est nommé à cet emploi.

16 mai. — M. Carcey, juge au tribunal de Digne, est nommé juge à Chambéry et remplacé par M. Pascal, substitut du procureur de la République à Mende. — M. Bonnaud, juge suppléant à Forcalquier, est nommé à Digne.

21-22 mai. — *La Lyre des Alpes*, de Digne, remporte deux prix au concours international de musique de Marseille.

26 mai. — Création d'un bureau télégraphique à Puimoisson.

.... *mai.* — M. Garreau, directeur des contributions directes à Digne, est nommé à Valence, et remplacé par M. Delage, inspecteur à Alger.

.... *mai.* — Rixe sanglante à Norante entre deux jeunes gens du pays.

30 mai. — M. Charles Fruchier est nommé avoué à Digne, en remplacement de M. Odon Garcin.

4 juin. — Conférence de M. Hachette, professeur au lycée, au profit de l'Alliance française. Grand succès.

15 juin. — Mort, à Forcalquier, de M. Eugène Bouche, le doyen des républicains de l'arrondissement. M. Bouche était le petit-neveu d'Honoré Bouche, l'auteur de *l'Histoire de Provence,* et le neveu de Balthasar Bouche, membre de la Convention nationale.

18 juin. — M. Curty, vice-président du conseil de préfecture des Basses-Alpes, est nommé conseiller de préfecture du Finistère et remplacé par M. Derognat, licencié en droit.

24 juin. Le général de Boisdeffre, les colonels Pistor et Lelong de Sancy passent à Colmars, avec douze officiers. Ils viennent inspecter la vallée de Barcelonnette, le col d'Allos, la route de Colmars au Col-des-Champs.

25 juin. — Passage à Entrevaux d'une partie du grand état-major général, sous la conduite du général de Boisdeffre.

21 juillet. — Mort, à Manosque, à l'âge de 68 ans, de M. Oswald Bouteille, sénateur, ancien maire de Manosque, ancien député, conseiller général du canton.

23 juillet. — Obsèques, à Manosque, de M. Bouteille Discours prononcés par le préfet, MM. Soustre, Richaud, Sicard, maire de Forcalquier, et Defarge, maire de Manosque.

24 juillet. — Mort, à Digne, de M. le marquis Alexandre de Lombard de Château-Arnoux, président du tribunal civil. Il était âgé de 67 ans.

25 juillet. — M. Aubin Louis est nommé vice-président du conseil de préfecture des Basses-Alpes, en remplacement de M. Curty.

26 juillet. — Notre compatriote M. Henry Hugues, conseiller à la cour d'appel d'Alger, président d'honneur de la Société de Villégiature des Basses-Alpes, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

4 août. — Le général Loizillon, ministre de la guerre, en tournée d'inspection sur la frontière sud-est, arrive à Barcelonnette.

8 août. — M. Guieu Toussaint-Gustave prête serment comme greffier en chef du tribunal civil de Digne, en remplacement de M. Robert, démissionnaire.

20 août. — Elections législatives. — M. Reinach est élu député de l'arrondissement de Digne, par 7,160 voix, contre 2,315 à M. Garcin et 1,354 à M. Aubert. — M. Deloncle est élu, sans concurrent à Castellane, par 3,941 voix, sur 4,039 votants.

1er septembre. — Suicide, à Barcelonnette, de M. Emile Chabrand, auteur d'un intéressant ouvrage couronné par l'Académie française et intitulé : *De Barcelonnette au Mexique.*

3 septembre. — Elections législatives. Scrutin de ballottage. — Sont élus : à Barcelonnette : M. Delombre, par 1,512 voix, contre 1,434 à M. Liotard ; à Forcalquier, M. Fruchier, par 4,721 voix, contre 2.817 à M. Proal ; à Sisteron : M. d'Hugues, par 2,710 voix, contre 2,425 à M. Mac-Adaras.

6 septembre. — M. Cauret est nommé professeur suppléant du cours de mathématiques au lycée de Digne.

9 septembre. — Arrivée à Barrême des troupes du XVe corps qui doivent prendre part aux grandes manœuvres.

12 septembre. — Trois cas dangereux de choléra sont signalés à Barrême.

13 septembre. — M. Mennel est nommé professeur d'allemand au lycée de Digne.

14-15 septembre. — Dans la nuit du 14 au 15, douze cas de choléra se produisent à Barrême.

16-25 septembre. — Vinq-cinq décès attribués au choléra dans le village de Barrême.

27 septembre. — M. Tartanson, avocat au barreau de Digne, est nommé avoué, en remplacement de M. Martin, démissionnaire en sa faveur.

1er octobre. — M. Defarge, maire de Manosque, est élu conseiller général du canton de Manosque, en remplacement de M. Bouteille, décédé.

12 octobre. — M. Audibert, procureur de la République à Digne, est nommé président du tribunal civil de cette ville, en remplacement de M. de Château-Arnoux, décédé. — M. André est nommé procureur de la République à Digne.

13 octobre. — Explosion de gaz à Digne, au café Prève, boulevard Gassendi. Aucun accident de personnes. Dégâts assez importants.

26 octobre. — Explosion de grisou aux mines du Collet-Rouge, près de Dauphin. Cinq morts, un blessé.

.... octobre. — M. Colomb, 1er adjoint de la ville de Digne, va à Toulon remettre à l'amiral Avellan, au nom de la population dignoise, une plume d'aigle montée en or, et aux officiers de l'escadre russe, deux cents épingles en pierres des Alpes.

29 octobre. — Championnat annuel de la *Pédale dignoise*.

Courses de Digne à Malijai et retour (40 kilomètres). M. Santini arrive premier, en 1 h. 28.

12 novembre. — Séance annuelle de *l'Athénée* de Forcalquier.

16 novembre. — M. Sauve est nommé receveur municipal de la ville de Digne, de l'hospice et des bureaux de bienfaisance, en remplacement de M. Builly, décédé.

.... *novembre.* — La gare des Grillons est dénommée gare de Mallemoisson.

21 novembre. — M. Ténot, secrétaire général des Basses-Alpes, est nommé sous-préfet de Blaye et remplacé par M. Bernard.

24 novembre. — M. Angeli, procureur de la République à Barcelonnette, est nommé président du tribunal de cette ville. — M. Allègre, juge d'instruction à Barcelonnette, est nommé procureur de la République au même siège. — M. Lenoir, juge d'instruction à Forcalquier, y est nommé procureur de la République.

8 décembre. — Mort du docteur Lautaret, de Barcelonnette, à l'âge de 57 ans.

12 décembre. — Avalanche du Parpaillon, près Barcelonnette. Le sergent Givert est tué ; trois soldats sont blessés.

.... *décembre.* — La quatrième session des assises des Basses-Alpes n'a pas lieu, aucune affaire n'étant inscrite au rôle.

16 décembre. — Concert de charité à Digne, au bénéfice des familles victimes du choléra à Barrême.

18 décembre. — Décès, à Digne, de M. Mariaud, ancien percepteur, membre de la Société.

22 décembre. — M. Bongarçon est nommé architecte du département des Basses-Alpes, en remplacement de M. Lutton, admis à la retraite.

G. A.

NÉCROLOGIE

Casimir MARIAUD.

Un membre distingué de la *Société scientifique et littéraire*, M. Mariaud Henri-Casimir, né à Digne, le 17 juin 1822, y est décédé le 18 février 1894.

Il fit ses études au collège de Digne, où il montra des dispositions particulières pour la littérature et le dessin. M. Camoin père fut son professeur, et le jeune Mariaud partagea, pendant plusieurs années, les travaux de Victorin Camoin fils, qui, devenu plus tard un aquarelliste très distingué, a laissé des œuvres qui resteront.

A l'âge de 18 ans, Mariaud fut, de 1843 à 1848, employé comme attaché civil à l'intendance divisionnaire de Marseille. C'est là qu'il fit un noviciat littéraire et artistique dans *le Messager de Marseille*. Il s'y lia avec M. Camille de la Boulie, nature ardente et distinguée.

Sur la recommandation de ses chefs, Mariaud fut nommé, en novembre 1848, dans l'administration du trésor et des postes à Alger. Il y devint secrétaire particulier de M. de Bellot, trésorier général, et résida en Afrique pendant treize ans. Chargé de plusieurs missions dans divers postes avancés, il dut se défendre plus d'une fois, avec son escorte, contre des cavaliers arabes qui en voulaient aux fonds du trésor plus encore qu'aux personnes.

Agent irréprochable sur tous les points, ayant rendu de réels services, Mariaud formula une demande de retour en France, demande qui fut vivement apostillée, avec les plus honorables regrets, par M. de Bellot et par M. Budin, payeur général des armées d'Orient et d'Italie.

Entouré de témoignages d'estime et d'affection, Mariaud

alla occuper, en 1862, la perception de Brantôme, et ensuite, dans le courant de 1881, celle de Cintegabelle, où il prit sa retraite, en 1887.

Pendant toute sa carrière, Mariaud ne cessa d'écrire et de dessiner. Ses nombreuses eaux-fortes ont été exposées à Paris, à Toulouse, à Périgueux et à Angoulême. Deux des plus belles ont été reproduites dans le journal *l'Artiste;* le numéro d'août 1881, qui publia *le Soir au Désert*, en fit très chaleureusement l'éloge dans les termes suivants :

« M. Mariaud est un orientaliste de l'école de Decamps et de Fromentin. Il a observé, étudié et traduit en artiste de race les lumineux aspects de l'Algérie. Cette eau-forte, vigoureusement mordue, donne bien l'impression d'après nature de l'horizon dans le désert, après les derniers feux du couchant, tandis que les chameliers des tribus nomades veillent sur les troupeaux, pendant le repos du soir. »

Les travaux littéraires de Mariaud sont très nombreux. Leur énumération dépasserait le cadre de cet article (1). L'Afrique avait fait sur son esprit une impression profonde, et de nombreux journaux avaient publié le récit de ses voyages et de ses fantaisies. En 1881, *la Toilette d'une Mulsumane* fut éditée dans *l'Artiste*.

Nous ne parlons que pour mémoire de plusieurs œuvres inédites qu'il serait bien intéressant de mettre au jour (2).

Mariaud était membre de la *Société archéologique du Périgord*, de *l'Académie des Muses santones* et de *la*

---

(1) Nous citerons particulièrement : *les Loisirs d'un solitaire* (« Messager de Marseille », 1844) ; *la Chasse aux Cygnes Arabesques, etc.* (« Asmodée », journal de Digne, 1858) ; la *Légende de Blidah*, *Médéah*, etc. (« l'Akhbar et l'Agérie nouvelle », 1859-1862) ; *les Georges de Chiffi* (« Gazette verte de la Dordogne », 1866) ; *Claire*, roman (« la Mode », 1872).

(2) *Un voyage en Algérie* (vol. de 300 pp.) ; *Mériem*, roman que sa famille se propose de publier, etc.



Société scientifique et litéraire des Basses-Alpes, qui a publié plusieurs de ses intéressants articles (1).

Ajoutons que le cher collègue dont on pleure la perte était *chevalier officier de la Croix blanche d'Italie* et qu'il avait reçu, en 1882, le diplôme du *Grand prix Victor Emmanuel.*

La vie de Mariaud est un nouvel exemple de ce que peuvent le travail et la bonne conduite. Sans fortune, sans protections, il a marqué honorablement sa trace et ses enfants ont le droit d'être fiers d'avoir eu un tel père.

---

(1) *Le Premier journal bas-alpin*, (1886); *le Colonel Payan* (1889); *les Camoin* (1890), etc.

LES PRIX DE VERTU

DÉCERNÉS AUX BAS-ALPINS

L'année 1893 a été heureuse pour notre département. Les Basses-Alpes ont, en effet, remporté une double victoire dans ces concours si glorieux et si dignes d'éloges ouverts tous les ans pour les belles actions et les nobles dévouements. L'Académie française et l'Académie d'Aix ont tour à tour décerné des prix de vertus à deux de nos compatriotes, à Martin Luquet, d'Estoublon, et à Marie Luc, de Forcalquier.

Il nous a paru très intéressant et aussi très utile d'insérer dans nos *Annales* les rapports de MM. F. Coppée et A. de Fonvert, qui font connaître si bien les singulières vertus de ces humbles enfants de nos montagnes. On ne saurait trop divulguer ces précieux exemples, et il est bon d'en conserver le souvenir.

Extrait du rapport de M. Coppée à l'Académie française.

« ... Comment n'être pas attendri devant la conduite de Martin Luquet ? C'est dans un village perdu des Basses-Alpes, à Estoublon, que cet homme de chétive santé, souvent malade, n'a cessé, depuis l'adolescence jusqu'à l'âge de 26 ans, de travailler afin de soulager ses parents dans l'indigence. Il allait se marier quand son père mourut, et, sur le champ, il renonça à s'établir, pour ne pas quitter sa mère, déjà vieille. A force de labeur, il avait amené un peu de bien-être au logis, lorsque, il y a huit ans, sa mère

fut atteinte de paralysie générale. Son état exige des soins continuels et répugnants ; elle est d'une humeur chagrine, gémit sans cesse, blesse son fils à chaque instant par un reproche injuste, par une parole dure. Mais, toujours travaillant et soignant sa chère malade, ce fils exemplaire ne la quitte que pour aller ramasser du bois dans la forêt ou laver, comme une femme, à la rivière, le peu de linge qu'il possède, car la paralytique doit très souvent être changée. Elle a maintenant 80 ans, et son fils en a 41. Dans une masure délabrée, ouverte à tous les vents, où ne brûle, par les grands froids, qu'un maigre tison, il reste nuit et jour au chevet de sa mère. Il gagne fort peu, étant continuellement interrompu par ses fonctions de garde-malade. Privé de nourriture et de sommeil, il voit chaque jour ses forces diminuer. Rien ne l'abat, rien ne le décourage. Fier, il ne demande assistance à personne ; modeste, il s'étonne des louanges qu'on lui adresse ; résigné, il ne se plaint jamais. Ce pauvre homme en guenilles est du moins paré de l'estime générale, et, dans la pétition couverte de signatures qui le signale à l'Académie, je relève cette phrase : « Il n'est pas, dans la commune, jusqu'au plus » méchant, qui ne lui donne un mot de félicitation. » (Prix de 500 fr.)

Extrait du rapport de M. de Fonvert à l'Académie d'Aix.

« Une domestique aujourd'hui âgée de 62 ans, née à Forcalquier, demeurant à Aix depuis 33 ans, Marie Luc, habite la même maison qu'une pauvre ouvrière, logée dans une chambre plus que modeste, au plus haut étage.

» De mœurs tranquilles, laborieuse et casanière, on voyait rarement cette ouvrière sortir de son logis, où elle travaillait toujours seule. Elle était inconnue à plusieurs locataires de la même maison et notamment à Marie Luc.

» Il y a vingt ans, cette ouvrière tomba malade et, après une longue et dure souffrance qu'elle supporta presque sans secours, elle devint infirme, incapable désormais de reprendre son travail.

» Marie Luc est informée de la situation ; aussitôt, elle se porte chez l'ouvrière, lui offre son assistance ; offrir n'est plus le mot, elle devient sa servante volontaire, lui prodigue jour et nuit les soins les plus complets et ne la quitte, par moments, que pour aller travailler pendant quelques heures, afin de pouvoir suffire au surcroît de dépenses que lui coûtent la nourriture et les remèdes qu'elle fournit de sa poche à la malade.

» A l'état voisin de la paralysie qui affligeait la pauvre ouvrière, se joignit à son pied une plaie du plus mauvais caractère et qu'il fallait panser chaque jonr et souvent plusieurs fois dans la journée, par suite des exigences et des mouvements d'impatience de la malade. Le caractère de celle-ci s'aigrit bientôt par la souffrance, par l'inaction et par le sentiment de sa pauvreté, car Marie Luc, pour ménager son amour-propre, lui laissait croire que les dépenses qu'elle payait n'étaient que des avances dont elle lui tiendrait compte.

» N'es-ce pas là un rare esprit de sacrifice, un haut degré de vertu ?

» Marie Luc, supporte les impatiences de sa malade, la gêne, la fatigue, l'assujettissement ; rien ne la rebute.

» La maladie est reconnue incurable ; les remèdes sont chers ; Marie redouble d'activité, pour faire face à la dépense par son travail, et, trompant encore généreusement l'ouvrière, elle lui dit qu'elle reçoit pour elle des secours de personnes charitables.

» Cependant les ressources journalières s'épuisent, et l'on propose à l'ouvrière de la conduire dans un asile où elle sera parfaitement soignée.

» Oh ! non, non, s'écrie-t-elle, s'y refusant obstinément ; je ne veux pas me séparer de ma bienfaitrice.

» Et alors, ô mon Dieu ! que faire ?

» Que faire ? Un cœur animé de charité sait toujours trouver le moyen d'agir.

» Marie Luc avait placé quelques économies, pour subvenir à ses propres besoins, aux tristes heures de la vieillesse ; sans hésiter, elle retire le fonds (1,300 fr.) et le consacre en entier à son œuvre de dévouement.

» En même temps, Marie Luc donnait assistance à une pauvre femme malade et toute seule, avec un jeune enfant qui dépérissait, ne pouvant plus être soigné par sa mère ; l'intervention de Marie Luc rendit à tous les deux la santé.

» Une telle conduite a été tenue cachée jusqu'au moment où la misère a trahi la modestie de cette admirable fille.

» L'état de détresse ne pouvant plus rester inconnu, le mystère transpira ; une dame en fut instruite ; c'est une de celles dont le cœur s'élève *en haut*. Il y en a partout ! Elle accourut dans la mansarde de l'ouvrière ; elle questionna. A ses demandes furent d'abord opposées des réponses évasives ; mais l'insistance, en pareil cas, compagne du dévouement, triompha de la modestie et obtint de Marie Luc une déchirante révélation.

» Marie Luc, enfin, aujourd'hui vieillie et tombée dans un état de grande fatigue, résultat de sa vive agitation, a cependant promis à la pauvre ouvrière de ne l'abandonner jamais.

» Peut-on demander plus pour justifier le choix de ce candidat et l'attribution que l'Académie lui a faite de la troisième part du prix Reynier (400 francs) ? »

M. I.



TESTAMENT

d'Alexandre de Roux, seigneur de Gaubert[1]

13 août 1653

« Du 13 aoust 1653, après midi, establi en sa personne Messire Alexandre de Roux, de Gaubert, sieur du présent lieu de Gaubert;... debtenu de maladie corporelle dans son lict..., a voleu faire cestuy testament... VEUT son corps estre porté a la ville de Digne et ensevely dans l'esglise des R. P. Mineurs de Saint-François et tombe de ses predecesseurs... LÈGUE... les interests de la somme de 900 livres qui seront remises par son héritière en principal sur la communauté dudit Gaubert, un an après son dexès, a raison du denier seize (2), pour estre payés annuellement... sçavoir: 8 l. 5 s. aux prieurs de la lumière de Notre-

---

(1) Alexandre, tige de la branche des Roux de Gaubert, était fils de Balthazar, seigneur de la Javie et des Sièyes, et de Catherine de Meynier, fille de Gilles, seigneur d'Aiglun. Alexandre épousa, le 20 avril 1599, Cassandre de Bardonenche, fille de Gaspar Dauphinois et de Blanche de Boniface de la Mole, dame de Gaubert. C'est par cette alliance que la terre de Gaubert entra dans la famille de Roux, qui, comme tous les Roux de ce monde, descendait d'un paysan quelconque aux cheveux blonds, roux ou carotte, et prétendait descendre de tous les illustres Romains, que leurs cheveux roux ou carrotte firent appeler *Rufus*. M. de Montgrand a naguère consacré à établir cette descendance abracadabrante un talent qu'il eût pu mieux employer à d'autres besognes. — V. *Histoire généalogique de la maison Ruffo...*, par le comte Godefroy de la Napoule, gentilhomme provençal..., 1 vol. in-8°, 55 grav.; Marseille, Lebon, 1882.

(2) Le denier seize fait un peu plus du 6 0/0.

Dame du Saint-Rosaire dudit lieu... et les 48 livres pour marier de pauvres filles (1) qui seront indiquées par son héritière et successeurs et à leur choix... LÈGUE à... Jean de Roux (2), seigneur dudict Gaubert, conseiller au parlement, son fils, 100 livres... FAIT... son héritière universelle... damoiselle Cassandre de Bardonnenche, dame dudict Gaubert, sa très honorée et bien aimée femme avec laquelle a demeuré mary cinquante cinq ans..., et moy, notaire royal de la ville de Digne, requis par ledit sieur testateur, faute de notaire establi audict lieu, de luy en conceder acte ; qu'a esté faict et publié audit Gaubert dans le chateau, présent, M. Jean de Montfort (3), advocat en la cour..., et moi, Emmanuel Lombard, notaire audit Digne. »

(Copie sur papier, certifiée par Bar, conseiller au parlement, donnée aux archives départementales des Basses-Alpes par M. l'abbé Allard, de Tallard.)

V. L.

---

(1) La bonne œuvre de la dotation des filles pauvres existait autrefois, à l'état de fondation, dans toute la Provence en général, témoin la fondation Saint-Vallier, et surtout dans les Basses-Alpes, on la trouve à Château-Arnoux, Barrême, etc.

(2) Jean fut reçu conseiller au parlement en 1625. Il fut le premier de sa famille qui y pénétra, mais non le dernier, car nous retrouvons après lui Jean-François de Roux, seigneur de Saint-Janet et la Pérusse, reçu en 1656, autre Jean, seigneur de Gaubert, en 1662, Alexandre reçu en 1693, depuis premier président au parlement de Pau, Antoine, seigneur de la Pérusse, 1695, Jean-François David, seigneur de la Pérusse, 1713, et enfin Paul, marquis de Courbons, nommé avocat général, le 31 mai 1720. Il devint premier président de Pau, à la mort de son père, Alexandre.

(3) La famille de Montfort, originaire de Montfort et établie aux Mées, a toujours occupé une place honorable dans la bourgeoisie bas-alpine.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

78e Session. — Séance du 14 avril 1894

Présidence de M. P. Martin

La Société s'est réunie à l'hôtel de ville de Digne, dans la salle ordinaire de ses séances, à 5 heures du soir.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal de la précédente séance, M. Isnard, secrétaire, dépose sur le bureau les publications et les ouvrages adressés à la Société, parmi lesquels le *Livre de raison de noble Honoré du Teil*, offert par l'auteur, M. le baron J. du Teil, auquel des remerciements sont votés.

Sont ensuite admis :

Comme membre titulaire, sur la proposition de M. de Gaudemar, M. Félix Clappier, ancien procureur général.

Comme membres correspondants, sur la proposition de M. de Berluc-Perussis, MM. Ch. d'Autane et Gonzague de Rey, à Mane.

La parole est donnée à M. Giraud, trésorier, pour la reddition de ses comptes de l'année 1893. Grâce au zèle et aux soins de M. Giraud. la situation financière de la Société est toujours prospère.

Elle se résume ainsi pour l'exercice écoulé, au 1er avril 1894 :

Recettes	2,763	86
Dépenses (y compris l'achat de deux obligations du Crédit foncier)	2,515	»
Solde en caisse	248	86
Cotisations à recouvrer	95	»

MM. Aubin et Sauvage sont chargés de l'examen et de la vérification des comptes du trésorier, conformément à l'article 3 du règlement de la Société.

Les lectures suivantes sont écoutées avec intérêt et souvent applaudies :

Le Dieu Bibelot, par M. de Gaudemar.

La Sécheresse pendant le premier trimestre de 1894, par M. Giraud

Les Prix de vertus décernés aux Bas-Alpins, par M. Isnard.

La séance est levée à 7 heures.

LES CASTELLANE A FORCALQUIER

Une des principales branches de l'illustre famille de CASTELLANE, celle des comtes de Grignan, a fait les deux rameaux peu connus des seigneurs de *Moissac* et des seigneurs de *Pierrerue*. Ces deux rameaux ont pris des alliances dans le comté de Forcalquier, et le dernier y a résidé quelque temps. Pithon-Curt (1) en a parlé sommairement. Nous avons recueilli sur eux quelques notes plus détaillées, bien qu'incomplètes, dont plusieurs sont dues à l'obligeance de M. de Berluc, et nous croyons utile d'en donner le résultat ; si d'autres, encore plus heureux, venaient à trouver de nouveaux détails, nous leur serions reconnaissants de vouloir bien nous les communiquer.

XVI. — Gaspard de CASTELLANE-Adhémar, comte de Grignan, seigneur d'Entrecasteaux, Moissac, Aleyrac, Clansayes, Montségur, etc. (fils et héritier *d'autre* Gaspard et de Blanche ADHÉMAR, héritière elle-même de la puissante maison de ce nom), eut un legs au codicile de son aïeul, Gaucher ADHÉMAR, baron de Grignan, du 10 juin 1511 (2) ; chevalier de l'ordre du Roi, ambassadeur à Rome, il fit son testament le 2 mars 1562 (3), puis un autre en novembre 1564 (4), par lequel il lègue à son fils Antoine la terre

(1) *Histoire de la noblesse du Comté Venaissin*, IV, 36.

(2) Archives Morin-Pons.

(3) Daureille, notaire à Toulouse. (Preuves de Malte, VARADIER, en 1674.)

(4) Silhol, notaire à Grignan. — Une partie de cet acte manque aux minutes de ce notaire, ne permettant de fixer sa date qu'approximativement du 10 au 15. (Note de l'abbé Fillet.)

27

et seigneurie de Moissac, à sa fille Françoise, 22,000 l. t. avec l'argenterie et autres meubles de sa principale habitation, au jour de son décès, et vivait encore le 6 avril 1570 (1). Il avait épousé, en premières noces, suivant contrat du 1er juin 1529 (2), Anne de Tournon, fille de Just, baron de Tournon, et de Jeanne de Vissac; et, en deuxièmes noces, suivant contrat du 24 mai 1545, Lucrèce Grimaldy, fille de Gaspard, seigneur d'Antibes, et de Jeanne Quiqueran de Beaujeu, sa première femme;

d'où : du premier lit, 1o Louis, dont l'article suit;

2o Antoine, seigneur de Moissac, Montolieu-les-Noyers (3), etc., embrassa la Réforme, devint gouverneur d'Orange, fit une ordonnance, le 28 juin 1580 (4), comme ayant charge de l'assemblée des protestants, à Die, pour la pacification du comté de Grignan. Il avait épousé Gabrielle de Taurines, fille de Boniface et de Cécile de Flavin;

d'où : A. Philippe, rentra probablement dans la religion de ses ancêtres, car sa fille Françoise fut baptisée à l'église catholique. Il avait épousé Madeleine de Brunellis, fille de Scipion, seigneur de la Chaux, et de Blanche Albe de Roquemartine;

d'où : *a*. Blanche, reçut donation de son aïeule, Albe de Roquemartine, le 4 mai 1618 (5);

b. Françoise, née à Saint-Paul-Trois-Châteaux, baptisée le 26 septembre 1632 (6);

---

(1) Long, notaire à Grignan. (Lacroix, arrondissement de Montélimar, II, 287.)

(2) Pierre Grossi, notaire. V. acte du 28 février 1568, Silhol, notaire à Grignan. (Note de l'abbé Fillet.)

(3) Canton de Nyons (Drôme).

(4) Catalogue Viriville. (Note de l'abbé Fillet.)

(5) Autheman, notaire à Eygalières. (Insinuations d'Arles, 535.)

(6) Parrain: François de Castellane, évêque de Saint-Paul; marraine: Jeanne de Castellane, baronne de la Garde.

B. Gaspard, seigneur de Montolieu, héritier de sa femme, Marie de DIEZ (1), épousa, en premières noces, Marie de DIEZ, du Pègue, fille de Pierre, et, en deuxièmes noces, suivant contrat du 29 avril 1601 (2), Antoinette de MASSUES (3), fille d'André, sieur de Mas, et de Lucrèce de CHEYLARD ;

d'où : du deuxième lit, *a.* Françoise, épousa, suivant contrat du 3 juin 1621 (4), Pierre de TAULIGNAN, baron de Barres, fils de Esprit, sieur de Puymeras, Saint-Alexandre, etc., et de Isabeau de VASSADEL ;

b. Hortense, épousa, suivant contrat du 19 février 1656 (5), Pierre JOUFFREY (6), seigneur de Barret, fils de feu Antoine et de Marguerite de GARRET ;

C. *(probablement)* Louis, épousa Marguerite BERTON de Crillon, fille de Thomas et de Marguerite de GUILHEMS, sa première femme ;

D. Olympe, épousa, suivant contrat du 11 août 1603 (7), Jean Baptiste de GLANDEVÈS, fils de feu Annibal, seigneur du Cannet, et de Lucrèce FORBIN de Janson ;

3° Françoise, épousa, en 1575, Gaspard de BRANCAS de Forcalquier, baron d'Oyse, fils d'Ennemond et de Catherine de JOYEUSE.

---

(1) Archives de la Drôme, E, 4862. — Il eut dans cet héritage les moulins de Nyons et les aliéna, le 26 novembre 1626, aux consuls de ladite ville, pour le prix des 31,870 l. (Lacroix, *arrondissement de Nyons*, II, 150.)

(2) Chaulier, notaire au Buys. (Preuves de Malte BLÉGIER, 1712.)

(3) Epousa, en deuxième noces, Jean de VITALIS, seigneur de Montfort. (Armes : *d'azur au chevron d'or, accompagné de 8 étoiles de même.)*

(4) Vincent Quenin, notaire à Nyons. (Preuves de Malte, LATTIER de la Touche, 1727 ; id., BLÉGIER, 1712.)

(5) Allibert, notaire à Sisteron.

(6) Mourut en août 1665. Il avait épousé, en premières noces, en 1625, Anne LOMBARD de Sainte-Cécile ; et, en deuxième noces, en 1637, Louis de VERDONNAY.

(7) Boisson, notaire au Puget. (Arch. Var, B. 409, f. 154.)

XVII. — Louis de Castellane-Adhémar, comte de Grigan, seigneur d'Aps, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, gouverneur de Sisteron, le 20 avril 1574, vendit la terre et seigneurie de Châteauvieux à Rostan Raffélis, de Draguignan, le 4 mai 1576 (1) ; lieutenant général au gouvernement de Provence, conseiller d'Etat, capitaine de cinquante hommes d'armes, sénéchal du Valentinois, chevalier du Saint-Esprit en 1584, fit son testament olographe le 4 mai 1598 (2) et mourut le 1er août de la même année. Il avait épousé, suivant contrat du 24 mai 1559, Isabeau de Pontevès, fille de Jean, comte de Carcès, et de Marguerite de Brancas-Céreste ;

d'où : 1° Jean-Gaucher, né à Entrecasteaux, le 12 décembre 1564, fiancé à une des filles du duc de Lesdiguières, mourut avant de l'épouser, vers 1588 ;

2° Louis-François, comte de Grignan, né à Paris, le 17 avril 1569, héritier de son père, continua la branche des comtes de Grignan, terminée en la personne de son petit-fils, François, mort en 1714, à 85 ans, veuf de Françoise-Marguerite de Sévigné, sa troisième femme, sans laisser de postérité mâle ;

3° Antoine, né à Aix, le 11 avril 1573 ;

4° Louis, tige des seigneurs de Pierrerue, dont l'article suit ;

5° Jean-Louis, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1602, pensionné de 2,000 l. par le Roi, gentilhomme ordinaire de Monsieur ;

6° Marguerite, née à Entrecasteaux, le 28 mai 1561, religieuse à la Celle, où elle devint abbesse.

7° Clarisse, née à Entrecasteaux, le 3 septembre 1566,

---

(1) Acte cité dans la transaction du 29 septembre 1682, entre la communauté de Châteauvieux et Melchior Arbaud, son seigneur. (Archives communales de Châteauvieux.)

(2) (*Alias* 1592) Preuves de Malte, Varadier, en 1674.

épousa, en première noces, Pierre de GUERS, baron de Castelnau, en Languedoc (1); et, en deuxièmes noces, Jean de VEYRAC, seigneur de Paulhan;

8° Claude, mourut, à Aix, le 5 septembre 1651 et fut ensevelie, le lendemain, en l'église de l'Observance. Elle avait épousé, suivant contrat du 10 avril 1599 (2), François FORESTA, seigneur de Rougiers (3), fils de Jean-Augustin, seigneur de Trets, et de Anne ALBERTAS de Villecroze;

9° Lucrèce, née à Entrecasteaux, le 11 octobre 1571, mourut à Aix et fut ensevelie, le 22 mars 1644, aux Augustins. Elle avait épousé, suivant contrat du 21 juillet 1606, Antoine FORBIN, seigneur de Gardanne (4), fils de Jean-Baptiste et de Désirée de LENCHE.

XVIII. — Louis de CASTELLANE-Adhémar, coseigneur d'Entrecasteaux, gentilhomme de la chambre du Roi, fut tué en duel par N. LAMBERT du Bousquet, en 1606. Il avait épousé, suivant contrat du 19 novembre 1599, Anne de BOULIERS (5), de Mathaud et de Joye (6), dame de Pierrerue (7), Niozelles, Rousset, etc..., fille de Claude, seigneur de Pierrerue, et de Marguerite des PORCELLETS de Maillane;

d'où : 1° Charles, dont l'article suit;

2° Louis, coseigneur de Pierrerue, épousa Gabrielle de CROZET.

---

(1) Gentilhomme ordinaire du Roi, mourut avant le 12 juin 1605.

(2) Honoré Gilles, notaire à Aix. (Preuves de Malte, GUILHEN, 1723.)

(3) Né le 14 octobre 1557, fit son testament le 5 février 1612. Il avait épousé, en premières noces, Marthe de GLANDEVÈS de Faucon.

(4) Il avait épousé, en premières noces, Lucrèce COVET de Montriboud.

(5) Elle avait une sœur nommée ANNE, comme elle, qui épousa François du BERNET, capitaine, et lui survécut.

(6) *Sic*, au contrat de mariage de sa fille Anne. Elle survécut à son mari.

(7) Viguerie de Forcalquier.

d'où : Georges (dit l'abbé de Pierrerue), était chanoine de l'église cathédrale de Viviers, le 1er février 1685 (1);

3° Anne, épousa, suivant contrat du 29 novembre 1624 (2), Jean de PONTEVÈS, fils de Gaspard, seigneur de Sillans, et de feu Hélène de SAINT-SIXT.

XIX. — Charles de CASTELLANE-Adhémar, seigneur de Pierrerue, épousa, le 5 novembre 1628, Jeanne d'EYROUX (d'Auvergne);

d'où : Charles, dont l'article suit.

XX. — Charles de CASTELLANE-Adhémar, sieur de Pierrerue était recteur de la confrérie des pauvres trépassés à Forcalquier, en 1668, avec Gaspard de PONTEVÈS-Sillans et, encore avec le même prieur, en 1669-71, de la confrérie des Saints Mary et Thyrse et mourut avant le 6 juin 1695. Il avait épousé, le 30 juillet 1653, Anne de PONTEVÈS, fille de François et de Anne du REVEST;

d'où : 1° François, officier de cavalerie, cornette dans le régiment du Marquis de CASTELLANE-Adhémar de Grignan; élu 1er consul de Forcalquier en 1700 et 1721; maintenu dans sa noblesse, ainsi que son frère André, par jugement de l'intendant du 18 août 1709; fit son testament le 3 juillet 1725 (3), par lequel il lègue à son fils François et institue pour ses légataires, par égales parts, Gaspard, Francois et Catherine-Françoise, ses fils et fille. Il avait épousé N ;

d'où : A. Gaspard-François, chanoine du chapitre de l'église cathédrale de Forcalquier (4); donna à nouveau

(1) Minuty, notaire à Aix.

(2) Sube, notaire à Forcalquier.

(3) Chanut, notaire à Forcalquier.

(4) Voir acte du 15 mars 1738, Boneau, notaire à Gardanne.

bail, le 14 octobre 1738 (1), une terre située au terroir de Gardanne ; était prévôt du même chapitre en 1750 et vendit en 1761, la maison et les biens qu'il avait à Forcalquier ;

B. François, enseigne des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, légataire pour 3,000 l. t. au testament de son père du 3 juillet 1725 ; vivait en 1757 (2) ;

C. Catherine, légataire au testament de son père du 3 juillet 1725 ;

2° André, dont l'article suit ;

3° Catherine, épousa, à Forcalquier, le 24 janvier 1678, Jean Victor de Bellonet, fils de feu Jean (3) et de Isabeau de Pontevès ;

4° Hélène, épousa, à Forcalquier, le 6 juin 1695, François de Sébastiane, fils de François, coseigneur de Porchères, et de Marie d'Exea.

XXI. — André de Castellane-Adhémar, maintenu dans sa noblesse, ainsi que son frère François, par jugement de l'intendant de Provence du 18 août 1709, nommé par le Roi premier consul de Forcalquier, le 31 janvier 1737, sortit de charge le 1er janvier 1738 et vivait le 13 avril 1747 (4). Il avait épousé, à Forcalquier, le 13 janvier 1699, Hélène Vallausan, fille de Joseph, avocat, et de Isabeau de Latil ;

d'où : Jean-Victor, dont l'article suit.

XXII. — 1° Jean-Victor de Castellane-Adhémar de Monteil, né, à Forcalquier, vers 1705, premier aide-major

(1) Bourgarel, notaire à Gardanne.

(2) *Gazette de France* du 23 avril 1757.

(3) Chevalier de l'ordre de Saint-Marc, surintendant de l'artillerie de la République de Venise.

(4) Il se fit représenter, ce jour-là, au mariage de son fils Jean-Victor, par Joseph-Alexandre de Tournier, sieur de Saint-Victoret, capitaine et major des galères de France.

des galères du Roi, chevalier de Saint-Louis, vivait le 15 avril 1768 (1). Il avait épousé, à Marseille (2), le 13 avril 1747 (3), Thérèse Françoise MALLET (4), fille de Joseph et de Thérèse OLIVIER ;

d'où : 1° Jean-Joseph-Victor, né à Marseille (2), le 10 février 1748, ondoyé le 12, baptisé le 19 du même mois (5); chanoine et vicaire général d'Aix; abbé de Notre-Dame de Nogent (6), le 1er janvier 1782 ; nommé évêque de Senez le 24 décembre 1783; sacré à Paris, le 18 juillet 1784; prêta serment le 21 du même mois et mourut, à Senez, le 7 novembre 1788 ;

2° Jean-André-Charles-Antoine, né à Marseille (7), le 9 juin 1755, baptisé le même jour (8), capitaine à la suite de la cavalerie, fut témoin à Aix (9), le 2 avril 1783, au mariage GALEAN CASTELLANE ; embrassa plus tard l'état

---

(1) Date de la mort de sa femme.

(2) Les Accoules.

(3) Mariage béni par Mgr de BELSUNCE, évêque de Marseille, dans sa chapelle épiscopale, en présence de : Jean-Baptiste TALLEMANT de Chaumont, aide-major des galères ; Vincent CHAILLAN, avocat en la cour ; Jean-Baptiste RICHARD, négociant ; Louis-François BARTHE, courtier royal. Ont signé, en outre : CASTELLANE-Mazaugues ; BLACAS d'Aups ; BROGLIE, garde de l'étendart ; L. de BLACAS d'Aups, vicaire général ; BARTHELLON ; de SARDON ; PONTEVÈS-Tournon, etc.

(4) Née vers 1720, mourut à Marseille et fut ensevelie le 15 avril 1768, aux Accoules. Armes : *de sable à trois losanges d'or posés en bande.* (Arbre généalogique, manuscrit, à la bibliothèque Méjanes à Aix.)

(5) Parrain : n. Jean-Joseph MALLET, secrétaire du Roi, ancien échevin de Marseille, marguillier de la paroisse ; marraine : Hélène de VALLAUSAN de CASTELLANE.

(6) Diocèse de Laon.

(7) Saint-Martin.

(8) Parrain : Antoine OLIVIER, négociant ; marraine : Suzanne de VALLAURAN-Barruel.

(9) Sainte-Madeleine.

ecclésiastique; était diacre, au diocèse de Marseille, le 27 janvier 1790 (1); ordonné prêtre peu après; vicaire à la paroisse du Saint-Esprit à Aix; émigra en 1792 et se rendit à Rome, où, protégé par Mesdames de FRANCE, tantes du roi Louis XVI et par la duchesse de CHOISEUL, il rendit service à beaucoup de ses compagnons d'infortune (2); fit profession religieuse chez les Pères Capucins, le 20 janvier 1797, au couvent de Montensable-Perugia, en Ombrie, sous le nom de *Sébastien-Marie d'Assise*; devint Préfet Apostolique de la mission des Capucins à Constantinople et châpelain de l'ambassade et y mourut en février 1818.

MARQUIS DE BOISGELIN.

(1) Etat civil d'Aix, paroisse Saint-Esprit.

(2) Il dit, dans une de ses lettres, qu'il hérita en 1796 de 19,000 l. par legs de sa tante maternelle (?). A cette même époque, il parle de l'abbé de PÉRIER, son parent, chanoine du chapitre métropolitain de Saint-Sauveur, à Aix (Joseph-Armand-René, né à Aix, le 12 juin 1749, mourut à Aix, le 18 octobre 1825. Il était fils de Pierre, *alias* Charles, de PÉRIER, marquis de Flayosc et de Marthe-Clémence de FORTIS; avait un frère chanoine de Saint-Victor à Marseille, une sœur religieuse à Saint-Sébastien à Aix et un autre frère dont les deux fils, mariés, n'ont pas eu de postérité); et encore de l'abbé BLANCHARDI, aussi son parent, doyen du chapitre de Forcalquier, vicaire général du feu évêque de Senez, frère dudit de CASTELLANE. (Les détails ci-dessus, nous ont été fournis en grande partie par le F. Appolinaire, de Valence, capucin, qui va publier une notice sur ce saint personnage.)

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A

BARCELONNETTE

(Suite)

Outre ces exercices littéraires, à la fin des humanités, les élèves passaient une thèse.

L'exemplaire qui nous est parvenu, aux armes de la ville de Barcelonnette (trois pals d'or, à dextre sur champ de gueules; une clef d'argent, à senestre sur champ d'azur), est imprimé à Aix, par Jean Audibert. Cet in-quarto de 26 pages est dédié au préfet Honnorat et à Joseph Jacques, insinuateur de Meyronnes, Sperit Caire, père des pauvres, Etienne Pascalis et Jacques Gravier, consuls, et Charles Besson et Pierre Richaud, défenseurs *(civitatis jurium tutoribus)*. Six candidats *(convictores humanistæ)* doivent soutenir la thèse *(theses ex humanioribus litteris)*, qu'ils nomment : *Academium exercitium*.

L'un deux, Franciscus Jacques, est désigné *Clericus Barcinonensis*, ce qui permet de supposer qu'il était déjà d'un certain âge. Comme frontispice, une fine gravure à deux personnages : l'Eglise, tenant la croix de la main gauche et, de la droite, montrant l'hostie eucharistique, et la science, le sceptre dans la main gauche et étendant la main droite sur le globe terrestre. Au dessus de ces figures, la légende : *Alterius altera poscit opera*.

Les éléments de rhétorique sont les mêmes que dans la précédente. Viennent ensuite deux pages de questions sur la prosodie française, où nous remarquons les suivantes : si les noms terminés en eul au singulier peuvent retenir

ou laisser leur l au pluriel ? Combien donne-t-on de syllabes à boëte, coëffe ?

Sur les quatre *Catilinaires* de Cicéron, une foule de questions historiques et anecdotiques ; de même sur les épîtres d'Horace.

Sur l'histoire de France, treize pages de questions depuis Pharamond, premier roi de France, jusques et y compris Louis XIV, se terminant ainsi :

« L'on fera enfin un simple narré des plus illustres conqnêtes des Français depuis l'an 1709 jusques aujourd'hui, 1715.

» On reconnaîtra aisément, par tout ce que nous rapporterons de Louis le Grand, que cet invincible monarque surpasse lui seul tous ceux qui l'ont précédé ; il ne nous reste donc plus qu'à faire pour sa conservation le vœu que nos anciens faisaient au rapport de Tertullien :

» *De nostris annis tibi Jupiter augeat annos.* »

Cette thèse se termine par quatre pages de questions sur l'histoire romaine, de Romulus à Honorius.

A la fin de la rhétorique, avaient lieu des exercices littéraires plus élevés et des thèses étaient soutenues.

Nous possédons un exercice littéraire de 1715, tout en latin, imprimé à Aix, *Aquis Sextiis apud Josephum Senez, typographum ;* il est dédié au préfet Honnorat, dont nous avons déjà parlé.

Clarissima viro domino Antonio Honorat regiis consiliis, Sedenæ Briulæ, San-Vincentii, etc., judici regio integerrimo Gallo-Provinciæ, præfecti delegate meritissimo Barcinonæ totique valli præposito vigilantissimo, etc., rhetoricam exercitationem D. D. D. Josephus Maurin, Revellensis, Josephus Martel, Lauziensis, Antonius Maurin, Barcinonensis, et Petrus-Honoratus Pelissier, Aloziensis. (Trois d'entre eux ont soutenu, l'année précédente, l'exercice d'humanités.) En dessous, sont des armoiries de chevalier, avec écusson, où la colombe, sur champ de gueules, ayant au bec le rameau

d'olivier, va se poser sur un mont Ararat d'argent. Au bas de la page : *Barcinonæ, die 12 mensis julii anno MDCCXV, horâ de meridie sesqui-secundâ.*

Comme frontispice, trois déesses assises, tenant l'une le caducée, l'autre le miroir, et la troisième ayant un soleil sur la poitrine ; à leurs pieds, un lion, une brebis, un tigre, un renard et un ours, qui les regardent, charmés.

Les questions portent sur la rhétorique ou l'art de bien dire et sur l'interprétation des auteurs : Cicéron, Horace et Quinte-Curce.

Nous possédons une thèse de logique universelle de 1714, dédiée à la reine du très saint Rosaire, et quatre thèses de philosophie de 1714, 1715, 1722 et 1760, les trois premières en latin et la dernière en français, dédiée au préfet de Barcelonnette, Louis-Bernard-Constans de Beynes.

Enseignement

des Frères de la Doctrine chrétienne.

Tous ces documents, dont la plupart m'a été gracieusement confiée par M. Baptistin de Ferry, principal du collège de Barcelonnette, ont permis à un jeune et très érudit professeur du même collège, M.-J. Degalvès, de porter un jugement d'ensemble sur l'enseignement des RR. PP. de la Doctrine chétienne, entre 1714 et 1760. Je le remercie vivement d'avoir bien voulu faire ce travail et de m'avoir autorisé à l'insérer dans cette étude :

» *Les humanités* enseignées par les PP. de la Doctrine chrétienne, en 1715, étaient composées d'explications d'auteurs et d'éléments de rhétorique. Dans les thèses que nous avons entre les mains, il n''est point seulement fait mention du grec et la littérature française n'y figure qu'au point de vue rhétorique et par des exemples qui viennent à l'appui des théories.

» C'est, d'ailleurs, il semble bien, le défaut général de cet

enseignement de ne donner des notions d'histoire littéraire qu'occasionnellement. Lorsqu'il s'agit d'ouvrages latins, qu'ils expliquent et même récitent entièrement, la méthode n'est pas trop mauvaise : ils ont alors à leur disposition une matière réellement vivante, du sein de laquelle peuvent jaillir des aperçus sur le texte, sur l'époque, sur l'écrivain. Encore faudrait-il, pour bien comprendre César, parler de ses devanciers, et une histoire de l'éloquence à Rome n'est pas inutile pour aborder Cicéron. Mais c'est faire un cours de littérature tout à fait maigre que de ne toucher à la poésie, aux genres narratifs, à l'éloquence qu'à propos de préceptes sèchement didactiques sur la fable, la narration, l'amplification, la chrie ou amplification réduite aux proportions d'un exercice d'école, *mirum amplificationis tirocinium*. On aimerait à voir dans les œuvres littéraires autre chose que des hypotyposes, des suspensions, des dubitations, des communications. Qu'on fasse en passant ces distinctions, commodes pour fixer les idées, rien de mieux ; mais on ne peut, sans déprimer l'esprit, en faire la base de tout un enseignement. Le merveilleux problème que de chercher dans Cicéron des exemples de sermocination, ou dans La Fontaine des fables « morales, rationnelles ou mixtes » ! C'est au fond même de l'âme que se trouve l'origine du beau, et non dans des ornements artificiels, ajoutés à la vérité pure d'après des procédés d'école. Le beau n'est point la vérité ornée ; c'est le beau lui-même, dans sa triomphante plénitude ; c'est la splendeur du vrai, selon la belle expression de Platon. Pour initier les jeunes esprits à l'intelligence du beau, il faut donc moins leur apprendre à diviser, à classer, à définir qu'à sentir ; et, pour cela, rien ne remplace le contact direct des œuvres mêmes et, après elles, l'histoire littéraire très complète, dans son riche développement. La rhétorique ne peut faire entrer dans son cadre à angles durs toute cette floraison de l'esprit humain à travers les âges, diverse comme la nature. Au cours de cette intéressante excursion,

on sent sous ses pas le véritable terrain de la poésie et de l'éloquence, l'amour sous toutes ses formes, celui de la famille, de la patrie, de Dieu ou du divin.

» La poussière de l'école étouffe et ne féconde pas.

» *La philosophie* des Pères est sujette aux mêmes critiques. Elle emprisonne les intelligences dans le dogmatisme le plus étroit, loin de les initier à l'art de penser librement. Elle se présente sous forme de thèses toutes faites à démontrer. Comment, alors, l'élève serait-il sollicité à chercher des solutions un peu personnelles ? Certes, ce n'est point une grande originalité qu'il faut lui demander ; mais le cercle où se mesurent ses réponses doit être légèrement flottant et indéterminé, pour laisser une place à son initiative ; il doit quelquefois trouver sa philosophie dans des retours sur sa vie, dans des souvenirs de choses qu'il a vues ou senties, dans les lectures ou études trés diverses qu'il a faites. Autrement, on catéchise, on ne philosophe pas. Dans ces thèses (1714-1760), tout est de la plus pure scolastique. On ferme les yeux sur la Renaissance, sur le XVII[e] siècle, sur une bonne moitié du XVIII[e].

» L'histoire de la philosophie, qui renouvelle incessamment les questions et les empêche de se cristalliser, est à peu près ignorée. Si, par hasard, on touche à un philosophe autre que saint Thomas, c'est à l'occasion d'une doctrine et pour la réfuter sommairement. Mais la sympathie large pour tous les systèmes, comme pour des formes mêmes, des moments de l'esprit humain, des étapes vers la vérité, font absolument défaut à cette philosophie.

» Ils s'en tiennent au seul Aristote. Comment verraient-ils le progrès des idées, eux qui, au rebours, placent la science parfaite à l'origine du monde, avant la chute ?

» Leur *logique* n'a point marché depuis le moyen âge : ils y accordent toujours la même importance aux formes pures du raisonnement et au syllogisme théorique, qui aboutissent aisément au mécanisme vide. Ils n'ont point l'air de soupçonner que la science multiple et variée est la

raison d'être et l'âme de la logique. Pourtant on a eu Copernic, Galilée, Képler, Descartes, Pascal, Leibnitz; l'expérience, unie aux mathématiques, a donné de magnifiques résultats; Bacon a sagacement analysé les procédés des sciences et des découvertes. Et eux, ils ressassent éternellement les vieilles questions des catégories, des prédicaments et des universaux. Certes, l'analyse de la pensée pure a un vif intérêt et elle présente une utilité: elle rend plus précis l'instrument où elle plonge un regard scrutateur. Mais, à rester trop longtemps enfermée en elle-même, il est à craindre que la pensée ne périsse d'inanition; il ne faut point qu'elle tourne incessamment autour de ses cases, mais qu'elle se repaisse aussi de ce qu'il y a dedans.

» *La morale* des Pères se dessèche comme leur logique, faute de discussions et de faits. Ils donnent à démontrer que Dieu est la fin de l'homme, qu'aucune autre ne peut le satisfaire, voulant ainsi donner au devoir un fondement solide. Cela est bien; mais ce qui est mieux encore, c'est d'abord d'en douter. Commencez par ne point savoir s'il y a une règle fixe de conduite; laissez-vous provisoirement conduire par les sceptiques et les empiriques, par Epicure, par Montaigne, par Helvétius, qui assurent qu'il n'y a que des plaisirs nobles ou bas, des habitudes, des mœurs établies et variables. Creusez bien les raisons de doute; vous enlevez ainsi, à chaque pas, à votre affirmation ce qu'elle aurait eu de trop dur et de trop absolu; vous l'enrichissez, vous la motivez, vous la rendez scientifique. Ici encore, vous êtes trop scolastiques. Vous abusez des classifications toutes faites, j'aime mieux suivre, en leurs détours suggestifs, des analyses fines de la vertu que de savoir qu'il y a quatre vertus cardinales, ni plus, ni moins.

» L'évolution du droit à travers les âges, les progrès constants de l'idée de liberté sont choses infiniment plus précieuses à connaître, pour l'exacte détermination de ce qu'est le droit et par suite le devoir, que la division de la

morale en trois parties : la monastique, l'économique, la politique. Vous ignorez trop les philosophes publicistes de la Renaissance, cette grande époque d'émancipation ; vous n'y êtes pas entrés assez avant, même pour les combattre, dans les théories autoritaires ou empiriques de Hobbes, de Spinosa, de Locke.

» En 1760, Montesquieu, que vous ne rangez peut-être pas au nombre des philosophes, a fait paraître depuis douze ans un ouvrage éminemment philosophique, *l'Esprit des lois ;* Rousseau a préludé au *Contrat social* par son discours sur l'origine de l'inégalité ; Voltaire a semé un peu partout, de sa plume facile, ses idées sur la philosophie de l'histoire et sur la tolérance. A leurs commerce, votre morale se serait humanisée et vivifiée, allégée, en même temps qu'enrichie.

Le vice de la méthode se voit encore mieux, s'il est possible, dans *la métaphysique*. Nulle part, le dogmatisme n'est plus déplacé, parce que nulle part les tâtonnements de l'esprit humain n'ont été plus nombreux.

« La spiritualité et l'immortalité de l'âme sont démon-» trées par des arguments solides, *validis demonstrantur* » *argumentis.* » Mais il paraît que cette solidité est susceptible d'être ébranlée, puisque tous les philosophes n'y ont pas cru.

» Il n'y a qu'une vraie méthode, celle de Descartes, le père de la philosophie moderne : c'est de poursuivre l'évidence par les forces propres de l'esprit, en dehors de toute autorité. Tout ce qui gêne et limite le libre essor de la réflexion est mauvais ou, du moins, commet un empiètement. Il faut tenir compte de toutes les doctrines et ne se ranger qu'à celle qu'on s'est créée soi-même. Il n'est point permis d'ignorer le doute cartésien, l'objectivisme de Leibnitz, l'empirisme de Locke et de Hume, et cette connaissance multiple doit être un moyen d'émanciper son esprit, non de l'enchaîner. On ne peut faire que la liberté ne soit pas soumise aux objections ou aux restriction du déterminisme

leibnizien, du fatalisme spinosiste, du matérialisme scientifique. Ce sont là des faits accomplis qui s'imposent, mais ce ne sont que des faits. Ils peuvent aider à la solution; certainement, ils la rendent plus complète et plus compréhensive; mais ils ne la donnent pas.

» *La psychologie*, qui est aujourd'hui la partie maîtresse de la philosophie, est absente de ces vieilles thèses. Mais c'était la faute du temps; la psychologie expérimentale était à créer: Reid et Kant allaient en poser les bases. Depuis, les progrès de la physiologie et des sciences anthropologiques l'ont enrichie de nouvelles sources d'information. Pourtant elle existait comme méthode; Descartes part d'une vérité psychologique: « Je pense, donc je » suis », pour construire tout l'édifice de la philosophie. Si l'on ne fait reposer la métaphysique, la morale, la logique sur une analyse vraie de l'âme, on n'y rencontre qu'hypothèses chimériques, distinctions artificielles, dogmes passivement admis.

» Leur *physique* n'a pas osé encore se détacher de la philosophie, et, dans les thèses antérieures à 1760, la langue qu'elle emploie est celle de la théologie, le latin. Elle ne s'est pas non plus tout à fait dégagée de la métaphysique: *la physique générale*, en effet, s'occupe de la matière et de la forme, premiers principes des choses, d'après Aristote, et du temps et de l'espace. Ils déclarent, d'ailleurs, ne pas vouloir s'écarter de l'autorité du maître, *transversum unguem,* et ils rejettent en bloc bon nombre de doctrines modernes, comme peu sûres à l'égard de la foi.

» Ils suivent le même système dans *la physique spéciale*, qui comprend à la fois les sciences physiques et naturelles et l'astronomie. Les plus vieilles théories sont les plus certaines d'obtenir leur adhésion, parce qu'elles portent le plus visiblement le caractère, sacré pour eux, de l'autorité.

» Il manquait donc à cet enseignement des lettres et de la philosophie ce qui l'eût fait vivre: la curiosité d'esprit qui féconde une matière en l'animant et en l'embrassant toute.

On réduisait, on rognait, on écourtait, au lieu de s'abandonner tout simplement ; on avait peur de la pensée libre, au lieu de l'encourager. Trop de formules, trop de distinctions, trop de choses vieillies et dépassées ; pas assez de cette belle et franche allure de la réflexion et de l'histoire, qui marchent incessamment. » (J. DEGALVÈS.)

Enseignement de l'arithmétique.

Pour juger l'enseignement de l'arithmétique donné au collège de Barcelonne au XVIIIe siècle, nous avons un volume manuscrit de 316 pages grand in-quarto, dont les 130 premières sont écrites sur le verso de la feuille et les autres sur le recto et le verso. C'est un véritable monument de calligraphie à faire pâmer d'aise M. Prudhomme et ses professeurs Brard et Saint Omer. Tout ce qu'une plume d'oie en délire, au service d'une main souple, peut inventer de pompeux et de prétentieux comme majuscules, chamarrées de volutes, tortillons, arabesques, fleurs, oiseaux mystiques et impossibles, se trouve dans ce volume. Quelques essais de paysage et de personnages montrent la distance infranchissable qui sépare la calligraphie la plus savante du dessin et de l'art. L'auteur, qui a dû passer trois cents veillées à composer ce volume étrange, Jean-Baptiste Derbez, de Revel, était élève au collège en 1773 ; mon aïeule paternelle sortait de cette famille de calligraphes, et cependant j'écris comme un chat. Cet élève soigneux est mort curé de Romans. Dieu ait son âme !

Sans nous laisser éblouir par le luxe des ornements, tâchons d'étudier la méthode et l'avancement de l'arithmétique à cette époque. Cela nous sera facile, car les définitions sont nombreuses, les règles suivies d'exemples détaillés, et, chemin faisant, nous pourrons relever la valeur des mesures et monnaies anciennes usitées en Provence en 1773.

Numération. — L'ouvrage débute par la numération, où, après le milliard, les dizaines de milliards et les centaines de milliards, viennent les *milliasses*. Cela suffisait à cette époque ; il n'est pas question de trillions, quatrillions, que notre esprit, du reste, comprend, mais ne saisit plus.

Addition. — « L'addition est une opération par laquelle on voit dans un coup d'œil le total de plusieurs nombres particuliers. »

Comme preuve de l'addition, il n'est pas indiqué de la refaire en remontant, mais d'ajouter les chiffres de chaque colonne, en commençant par celle de droite ; inscrire les uns au-dessous des autres les totaux des colonnes, en reculant d'un rang à chaque total et faire ensuite le total général.

46 986		1
8 794		9
18 409		36
147 850		40
358		30
7 936		33
230 333	Totaux.	230333
144 330, preuve par la soustraction.		

C'est assez puéril. On donne ensuite une preuve par soustraction, qui serait aussi fastidieuse à expliquer qu'elle devait être longue à appliquer. Derbez la déclare lui-même embarrassante. Jugez-en :

« On opère de gauche à droite ; je commence à compter la première colonne à gauche ; je trouve 1, que j'ôte du total ; il me reste 1, que je pose dessous et qui, avec le 3 suivant du total, fait 13 ; je compte la seconde colonne ; je trouve 9, que j'ôte de 13 ; reste 4, que j'écris au-dessous du 3 et qui, avec le 0 suivant du total, forment 40. Je compte la troisième

colonne et je trouve 36, qui, ôtés de 40, laissent 4, que je pose et qui, avec le 3 suivant du total, fait 43. Ayant compté la quatrième colonne, j'ai trouvé 40, qui, ôtés de 43, laissent 3, que je pose et qui, avec le 3 suivant du total, fait 33. Je compte la cinquième colonne et je trouve 30, qui, ôtés de 33, laissent 3, que je pose et qui joint avec le dernier chiffre du total, fait 33. Je compte finalement la dernière colonne et je trouve aussi 33, qui, ôtés de 33, laissent 0, ce qui prouve que l'opération est bonne. »

Dans la première preuve, on additionne séparément les colonnes et, dans la deuxième preuve, on les retranche séparément du total à vérifier. On pourrait aussi s'amuser à retrancher successivement du total chaque nombre de l'addition. Avec du temps et de la patience, on arrive à tout !

N'oublions point que le système décimal n'était pas employé pour les divisions des mesures, poids, monnaies, et que les opérations se trouvaient fort compliquées. Aussi les exemples de toutes les opérations portent sur des valeurs complexes :

Ecu valant trois livres, la livre valant vingt sols et le sol douze deniers ;

La charge de blé valant quatre émines de huit civadiers chacune ;

La millerole de vin contenant quatre escandaux chaque ;

La millerole d'huile au détail contenant quatre escandaux de quarante quarterons chaque ;

La millerole d'huile en gros composée de quatre escandaux de douze livres ;

Le quintal composé de cent livres et la livre de seize onces ;

Pour les poids plus petits, l'once est divisée en huit gros, nommés en provençal tarnaux et en terme de médecine dragues ;

La canne de bois divisée en huit pans de quatre quarts chaque :

Pour le poids de l'argent, le marc divisé en huit onces, de vingt-quatre deniers chaque ;

Pour le poids de l'or, le marc est divisé en huit onces, l'once en huit gros, le gros en trois deniers et le denier en vingt-quatre grains ;

Pour les mesures de longueur, la toise est divisée en six pieds, le pied en douze pouces, le pouce en douze lignes et la ligne en six points.

Nous pouvons nous rendre compte de la difficulté de ces opérations, quand nous calculons le temps en secondes, minutes, heures, jours, mois et années.

Soustraction. — Le raisonnement courant de la soustraction était fort embrouillé ; ainsi, dans l'exemple suivant :

```
3050
  78
----
2972
```

On faisait dire à l'élève :

« Qui de zéro en paie 8 ne peut ; il faut donc emprunter une dizaine sur le chiffre précédent et dire : qui de dix en paie huit reste deux ; ensuite venant aux autres chiffres des dizaines qui est cinq, qui ne vaut plus que quatre à cause que j'en ai ôté un ; qui de quatre paye sept ne peut ; on empruntera donc sur le premier caractère significatif (le zéro n'étant pas caractère significatif) une unité qui, par rapport au zéro, qui les sépare, vaut dix dizaines, et ce zéro vaudra neuf ou quatre-vingt-dix, et on joindra la dernière dizaine avec le quatre, qui feront quatorze, desquels on paiera sept, etc... »

Compliquez ce galimatias avec les divisions des unités en six, huit, douze, etc., et vous comprendrez l'admiration de nos ancêtres pour celui qui savait calculer couramment.

Puis s'étale dans un cadre mirifique le livret arithmétique ou la table de multiplication, avec cet axiome :

Nul ne sera bon chiffreur,
S'il ne sait cela par cœur.

Comme preuve de la multiplication, on faisait une seconde multiplication, en prenant la moitié du multiplicande et la multipliant par le multiplicateur préalablement doublé. On indique aussi la preuve par la division du produit par le plus petit des facteurs. Il n'est pas question de la preuve par 9.

A cause même de la division de certaines unité en douzièmes, en quarts, en seizièmes, etc., la multiplication présentait de grandes difficultés, qu'on trancherait aujourd'hui en convertissant chaque facteur en un nombre donnant sa valeur en la plus petite des mesures divisoires qui le composent, en faisant ensuite une multiplication ordinaire et en décomposant le produit en mesures usuelles. Ce genre d'opération s'appliquerait à tous les cas possibles de multiplication ou de division. Ainsi, si nous avions à savoir combien coûtent 457 milleroles 3 escandeaux d'huile à 48 livres 10 sols et 6 deniers la millerole, nous réduirions l'huile en quarterons, le prix en deniers, et, une fois la multiplication faite, nous extrairions du produit les livres, sols et deniers. Cette méthode si simple n'était pas connue, et l'on employait ce que l'on appelait les parties aliquotes. Ainsi, pour les multiplications où le multiplicateur comportait des sols et des deniers, comme le sol contenait 12 deniers, on employait dans le cacul les parties aliquotes de 12, qui sont les suivantes :

Pour 1 denier, en multiplicateur, prenez 1/12 de la marchandise :

Pour 2 deniers,	1/6
Pour 3	1/4
Pour 4	1/3

Pour 5	1/3 et 1/4 dudit tiers
Pour 6	1/2
Pour 7	1/2 et 1/6 dudit
Pour 8	1/2 et 1/3 dudit
Pour 9	1/2 et 1/2 dudit
Pour 10	1/2 et 1/3

Pour 11, prenez 1/2, 1/2 dudit et 2 fois 1/3 de cette dernière.

On avait ainsi des tableaux de parties aliquotes de 12 pour le sol qui a 12 deniers, pour le florin qui vaut 12 sols, etc.

De 20, pour la livre tournois, qui vaut 20 sols.
De 4, pour la charge, qui a 4 émines.
De 8, pour la canne, qui a 8 pans, le marc 8 onces, etc.
De 15, pour l'escandal, composé de 15 pots.
De 40, pour l'escandal, composé de 40 quarterons.
De 16, pour la livre, qui a 16 onces.
De 6, pour la toise, qui a 6 pieds.
De 30, pour les mois, qui ont 30 jours.
De 60, pour les heures, qui ont 60 minutes, etc.

Chacun de ces systèmes de calculs par parties aliquotes tenait une grande page ; il fallait un véritable *vade mecum* de calculateur, pour arriver à faire une opération quelconque.

Par une sorte d'erreur inexplicable, le produit était toujours de la nature du multiplicateur.

Ainsi, dans le problème suivant : combien valent 354 toises 1 pied 1 pouce 1 ligne et 1 point d'étoffe à 45 livres 16 sols 4 deniers la toise ?

On faisait la multiplication suivante :

354 toises 1 pied 1 pouce 1 ligne 1 point à 43 livres 15 sols 4 deniers.

354 toises.		
45		
1770		
1416		
283	4 sols	» deniers.
5	18	»
7	12	8
	12	8
	1	»
	»	2
162274 livres	18 sols	6 deniers.

Et dire qu'une partie des peuples les plus civilisés de la terre s'obstine, par un ridicule amour-propre national, à ne pas adopter le système décimal !

Division. — La définition n'est pas très pure :

« La division est une espèce de division par laquelle on retranche un plus petit ou égal nombre d'un plus grand autant de fois qu'il y est contenu.

» Elle sert à savoir combien vaut une chose à proprotion de ce que plusieurs valent.

» A réduire les moindres espèces en plus grosses.

» On appelle sous-division la division du reste, préalablement réduit en moindres espèces. »

On mettait donc dans la mémoire des élèves des pages entières de procédés, pour abréger la division ; ainsi, pour diviser :

Par 12, prendre le 1/3 de 1/4.
Par 14, — le 1/7 de 1/2.
Par 15, — le 1/4 du 1/5.

Fraction. — Le traité des fractions est précédé d'un monument calligraphique. C'est, par une réunion bizarre

de coups de plumes superbes, une mère Gigogne couronnée, tenant à la main une plume d'oie plus grande qu'elle et finement taillée : la déesse de la calligraphie.

Voici la définition des fractions :

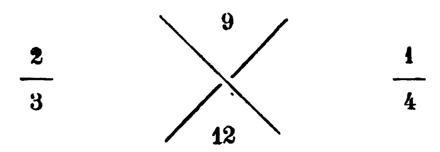
« Lorsqu'on conçoit qu'un tout est divisé en parties aliquotes et qu'on prend un certain nombre desdites parties, cela s'appelle fractions. »

Il appelle fractions irrégulières celles qui n'ont pas le même dénominateur.

L'addition de deux fractions est ainsi exprimée :

« Réduire deux fractions en une seule, leur donner à toutes deux le même nom et prouver que les deux n'en font qu'une seule. »

La figure employée est bizarre :



Les réductions de fractions au même dénominateur et leurs additions, soustractions, multiplications et divisions sont confusément exposées. On donne le procédé à appliquer, sans l'expliquer. L'arithmétique était ainsi un grand effort de mémoire de procédés qu'on appelle pompeusement régles, et c'était tout.

Règle de trois. — Je transcris :

« On la nomme règle de trois, parce qu'elle contient trois termes connus, par le moyen desquels l'on trouve le quatrième inconnu que l'on cherche ; on la nomme aussi règle de raison, parce que l'on trouve combien vaut ou coûte une quantité à raison d'une autre ; quelques auteurs la nomment aussi règle d'or par rapport à son excellence et sa grande utilité, puisque, par le moyen de celle-ci, on raisonne presque toute l'arithmétique.

» Il y a trois sortes de règles de trois, savoir : règle de trois simple, droite ou directe ; règle de trois simple, inverse ou indirecte ; règle de trois double directe ; Règle de trois double indirecte ; règle de trois double composée, règle de trois conjointe.

» Lorsque le plus donne le plus et le moins donne le moins, la règle est droite ou directe ; lorsque le plus donne le moins et le moins le plus, elle est indirecte. »

Puis viennent immédiatement une longue série d'exemples et leur solution, toujours sans explications.

Dans la règle de trois double, sur six termes on en connaît cinq et on cherche le sixième.

Elle se compose de deux règles de trois simples, toutes deux directes ou indirectes. Si l'une d'elles est directe et l'autre indirecte, c'est la règle de trois double composée.

Pour la règle de trois conjointe, lisez la définition :

« C'est celle qui renferme un enchaînement de raisons, par le moyen desquelles on conjoint celle qu'il y a du dernier terme, qui est le sujet de la question, au quotient de la division du produit des conséquents par celui des antécédents, qui est la réponse. L'ordre de cette règle demande que l'espèce du conséquent de chaque raison soit celle de l'antécédent dans la suivante, que celle du quotient corresponde au pénultième terme comme celle du premier au dernier. La disposition et l'opération de ces sortes de règles, quelques composées qu'elles soient, sera facile si l'on ne s'écarte pas de la méthode prescrite ci-dessus. »

Ouf ! pauvres élèves !

Puis viennent ensuite :

La règle de gain ; la règle d'alliage ; la règle d'affinage ; la règle de fausse position simple ; la règle de fausse position double, appelée équation ; la règle de société ; la règle de compagnie à temps, au sol, à la livre ; la règle de compagnie pour un mort, pour une banqueroute,.... courtage,.... change, etc.

Pour l'explication de toutes ces règles, on donne douze

tables de concordance des poids, mesures et monnaies d'une centaine de villes de France ou de l'étranger, qui font comprendre mieux que tous les raisonnements quel immense bienfait a été pour notre pays l'unité des poids et mesures.

En fermant cet énorme volume, on sent combien l'étude de l'arithmétique devait être fastidieuse, à ette époque, pour l'élève, qui, faute de méthode et de raisonnement, n'arrivait que par un effort colossal de mémoire à savoir chiffrer.

Je demande pardon à mes lecteurs de cette digression exagérée, où m'a entraîné Jean-Baptiste Derbezy, sur les ailes de sa magique calligraphie, que je regrette de ne pouvoir leur faire admirer.

Décadence.

Quelles que soient les critiques que l'on puisse faire aujourd'hui de l'enseignement donné par les RR. PP. de la Doctrine chrétienne, dans leur collège de Barcelonnette, la prospérité de cet établissement, au commencement du XVIII[e] siècle, est indéniable. Le 12 février 1792, le directoire du district de Barcelonnette, dans son mémoire au ministre de l'intérieur, dit qu'avant la décadence, vers 1779, le collège de Barcelonnette était toujours distingué, que les étudiants n'en sortaient que pour obtenir une classe supérieure, ou quelquefois deux, dans les autres collèges, que la jeunesse du Dauphiné, de la Provence, du Piémont y accouraient en foule et qu'il y avait un pensionnat nombreux (1).

Mais cet état de prospérité allait bientôt disparaître, et, il faut l'avouer avec tristesse, la décadence du collège

(1) Archives des Basses-Alpes, série L, n° 2, art. 26, p. 242.

commença avec l'annexion de la vallée de Barcelonnette à la France par le traité d'Utrecht, en 1713.

Dans les petits États de la Savoie, elle avait son importance ; ses doléances étaient écoutées. Les ducs de Savoie ont toujours été justes et bons pour elle. Noyée dans la grande France, elle ne compte plus. Quand elle montrait ses privilèges au roi Soleil, elle ne pouvait qu'irriter son colossal orgueil.

Les ravages de la guerre de 1707 portèrent les premiers coups au collège de Saint-Maurice. Les payements de la rente de 120 ducatons du duc de Savoie furent suspendus. En 1715, le conseil se pourvut en Conseil d'Etat, pour obtenir le payement des arrérages que la guerre avait suspendu et la continuation de la rente de 642 livres représentant les 120 ducatons du duc de Savoie. Sa requête fut renvoyée à M. Lebret, intendant de Provence, qui, sans avoir ouï parties, évalua d'office la valeur du ducaton à 3 livres 12 sous 3 deniers et réduisit par ce moyen la rente annuelle à 427 livres 10 sous, contre la disposition de l'acte constitutif, malgré la valeur intrinsèque du ducaton, vérifiée à l'hôtel des monnaies de Sa Majesté, et malgré le cours qu'il gardait dans le commerce de la vallée. Partant de cette évaluation arbitraire, il fixa les arrérages à 2,992 livres 10 sous, tandis qu'ils auraient dû être portés à 4,487 livres.

Sur cet avis, intervint l'arrêt du conseil du 16 juillet 1716, qui fixa la valeur des 120 ducatons à 427 livres 10 sous, argent de France, avec assignations sur les douanes. traites et foraines de la vallée, et qui en ordonna le payement par le receveur des domaines de Barcelonnette, de même que celui des arrérages, par coupons, en six années.

Le collège, ne pouvant consentir à cette réduction, forma opposition à cet arrêt du conseil, ce qui prolongea la suspension du payement jusqu'en 1720, où les administrateurs, maîtrisés par le besoin, acceptèrent les 427 livres 10 sous de rente annuelle et ne purent obtenir que les

arrérages de trois ans seulement, subissant une spoliation immédiate de 7,000 livres, outre les frais considérables du procès, et une spoliation annuelle pour l'avenir de 215 livres.

En 1725, cette maigre pension reçut encore une réduction fiscale par la retenue du dixième, se montant à 43 livres 10 sous, malgré la nature alimentaire de cette pension, et, au lieu de la faire payer à Barcelonnette, conformément à l'acte constitutif et à l'arrêt du conseil du 16 juillet 1716, elle ne fut payée qu'à Paris, ce qui formait encore une vraie réduction par les retards et les frais de recouvrement.

Depuis lors, le collège ne toucha plus que 384 livres.

La communauté de Barcelonnette, par transaction de 1737, éleva la rente annuelle qu'elle faisait au collège au chiffre de 756 livres.

En 1759 et 1760, nouvelle suspension de paiement; en 1761, nouvelle réclamation de la part du collège; son mémoire ayant été communiqué aux fermiers généraux, ils répondirent :

« 1° Qu'ils n'étaient pas tenus de payer les arrérages, pour en avoir fait compte au Trésor royal.

» 2° Qu'ils conviennent de n'être point momentanément autorisés à la retenue du dixième par l'édit d'imposition; mais que, si le roi ordonne la restitution depuis 1725, il doit en être fait fonds dans la caisse du trésorier de la province, à qui ils en ont tenu compte. »

Quel était le voleur? Je l'ignore; mais le volé fut certainement le collège.

La liquidation des ducatons et l'obligation de payer à Barcelonnette restèrent sans réponse, et le collège en fut pour ses frais de procès.

Cette perte énorme de 23,654 livres, sans compter les intérêts, et les désastres de la guerre de 1744 avaient mis le collège de Saint-Maurice dans la triste nécessité d'aliéner ses capitaux.

En 1741, les revenus du collège se composaient des sommes suivantes :

	Livres.	Sous.
Barcelonnette	756	»
Jausiers	88	4
Châtelard	31	5
Larche	43	9
Revel, pour un nouveau capital de 780 livres cédé sur Revel, par M. Jacques Jauffret, de Barcelonne	31	4
Le Lauzet	35	5
Par les fermes du roi	382	15
Par divers particuliers, pour cent à fonds perdus	393	15
Total	1761	17 (1)

C'était maigre, et bientôt arrivent les demandes de secours aux communautés. En 1755, le recteur Fabre, en 1658, le recteur Portes demandent au conseil général de la vallée, pour réparations urgentes aux bâtiments, la somme de 4,000 livres. La communauté de Barcelonnette, seule, accorda 1,000 livres. Le refus des communautés est bien excusable, car la guerre de la succession d'Autriche avait ruiné la vallée de Barcelonnette, et, pendant quarante ans, elle ne put toucher un sou des fournitures faites par elle à l'armée, dans les années 1743 à 1748, qui s'élevaient à 370,327 livres, et ce n'est que le 11 février 1784 que le conseil d'Etat lui accorda la maigre somme de 180,000 livres, à retenir en dix-huit années sur les impositions.

Les demandes subséquentes furent refusées, et peu à peu les doctrinaires supprimèrent quelques régents; le nombre d'élèves diminua, et le collège marcha vers la ruine. La communauté de Barcelonnette fut obligée même

(1) Ce revenu ne changea pas jusqu'en 1791, où il était encore de 1,746 livres 17 sous.

de rouvrir une école communale pour les enfants. Pour l'enseignement supérieur, les élèves reprirent le chemin du collège d'Embrun, qu'ils avaient oublié depuis plus d'un siècle.

Dans l'acte du conseil de la communauté de Barcelonnette du 26 décembre 1772, les consuls exposent « que le collège est totalement négligé, que le nombre de régents fixé par l'acte de fondation n'est pas rempli (il n'y en avait plus que trois), qu'il n'y a que fort peu d'élèves au collège, que tout cela provient de ce que, les recteurs passés ayant aliéné les capitaux et tout ayant renchéri, les revenus ne sont plus suffisants pour l'entretien du personnel ». Le conseil décide de convoquer un conseil général de la vallée. Il ne se réunit que le 17 février 1774 et députa M. Esmenjaud, premier consul, et M. Jaubert, notaire, pour se plaindre par lettre au R. P. Provincial, le sommer de remettre les choses en état, de tenir ses engagements et de rétablir ou remplacer les capitaux de fondation et ceux donnés depuis pour l'entretien du collège, qui auraient pu être aliénés; ils reçurent encore le pouvoir d'agir contre les communautés qui refuseraient de payer les intérêts des sommes prises par elles à cens perpétuel.

Les conseillers de Saint-Paul, Jausiers, Lauzet, Méolans et Revel subordonnèrent leur adhésion aux délibérations de leurs communautés respectives.

A la lettre des députés, le R. P. Provincial Fanton répondit que les revenus du collège n'atteignaient plus que 1,382 livres 13 sous et qu'il ne pouvait, avec cette somme, entretenir les six régents réglementaires. Mis alors en demeure de rétablir les capitaux disparus, sauf ensuite à la vallée de faire le nécessaire, le R. P. Provincial supprima les exercices du collège et envoya le P. Cornille, pour veiller sur les bâtiments. C'était une véritable désertion. Le conseil général de la vallée du 15 novembre 1774 se résout à intenter un procès aux Doctrinaires. Par transaction, la vallée proposa, une fois

les capitaux primitifs reconstitués par les Doctrinaires, de porter le revenu du collège à 400 livres par tête, pour le recteur et les cinq régents réglementaires. Sur le refus de ceux-ci, la vallée fit assigner la congrégation, le 7 septembre 1775. Celle-ci usa de tous les moyens dilatoires que lui fournissait la procédure de l'époque et se laissa condamner par défaut par sentence du juge de Barcelonnette du 4 juin 1779, qui la condamna à rétablir les cinq régents dans la quinzaine de l'intimation de la sentence et, à défaut, autorisa les communautés à les remplacer par des prêtres ou ecclésiastiques, aux frais de la congrégation. Sur l'exploit d'intimation du 23 août 1779, pas plus que sur l'exploit de commandement du 27 octobre 1780, les Doctrinaires ne répondirent. Le collège était fermé par leur faute depuis six ans. Les communautés de la vallée appelèrent quelques prêtres pris au hasard pour rouvrir les classes, en les doublant, et, neuf ans plus tard, dans leurs cahiers des états généraux, elles exprimèrent ainsi leurs doléances :

« Depuis ce nouveau régime, les régents ne vivant plus en commun, on ne trouve nulle part dans ce collège jusqu'aux plus légères traces ni de la discipline d'un corps, ni de l'émulation nécessaire pour en exciter les membres.

» Les édifices, négligés, n'offrent plus qu'un délabrement presque universel, et l'ameublement de l'intérieur, dépéri ou égaré, exige un remplacement autant général qu'indispensable.

» Tel est l'état de cet établissement, que la vallée voit depuis longtemps tomber progressivement en ruine. Souvent, elle a voulu chercher le moyen d'y remédier ; mais, en calculant ses forces, elle a constamment trouvé dans sa pauvreté un obstacle insurmontable. Vivement pressée, d'un côté, par la nécessité de conserver le collège dans son sein et arrêtée, de l'autre, par son impuissance à y pourvoir par elle-même, elle en fait un sujet de doléances au pied du trône, pour obtenir de la justice du monarque le

payement de 23,654 livres qui lui sont dues par ses domaines, en laissant à sa bonté paternelle de lui accorder tel autre dédommagement que sa sagesse et sa bienfaisance pourront lui dicter.

» Cette somme suffisant à peine aux réparations des édifices et au nouvel ameublement, il resterait encore à donner une augmentation relative au prix des denrées, pour la subsistance des individus établis pour régir le collège. La vallée sait que l'état des finances ne permet pas d'espérer, dans ce moment fâcheux, d'obtenir aucun secours du gouvernement ; elle ne réclame que son agrément, pour mettre à profit les moyens qu'elle trouve dans son sein pour redonner à ce collège son ancien lustre.

» Il y a dans la vallée plusieurs bénéfices simples, dont le produit ne sert qu'à grossir les revenus des titulaires, qui vont les consommer au loin, entre autres les prieurés de Notre-Dame de Moulanès et de Notre-Dame de Faucon, dont l'union au collège serait seule capable de remplir cet objet (1).

» Le collège ne pouvant profiter de cette union que par la vacance, qui renverrait trop loin son rétablissement déjà trop différé, le roi ayant bien voulu, par l'arrêt de son conseil du 11 février 1784, faire une remise de 180,000 livres en indemnité des fournitures que la vallée réclamait de sa justice (2), pour être employée à différents objets d'utilité publique, et le collège devant être regardé comme le plus essentiel, le plus urgent et le plus utile à toutes les communautés qui doivent partager cette remise, la vallée

(1) Le prieuré de Molanés percevait la dîme sur les communes de Barcelonnette (ouest), Saint-Pons, les Thuiles, Fours (ouest) et Uvernet ; celui de Faucon sur les communes de Barcelonnette (est), Enchastrayes, Fours (est), Faucon, Jausiers et la Condamine. Les ruisseaux de la Valette et de Gaudeissart les séparaient.

(2) Depuis 1744.

borne sa doléance à supplier Sa Majesté de lui permettre de prendre sur cette somme des fonds suffisants, qui, joints aux revenus actuels du collège, soient capables d'assurer sa restauration. »

Oh! chers ancêtres! elle était bien pratique, bien modeste et bien touchante votre doléance; mais voici venir la grande bourrasque, qui emportera comme fétus de paille et les prieurés de Molanès et de Faucon, et le trône au pied duquel vous aviez porté votre juste réclamation.

Dix huit mois plus tard, avec l'assentiment du roi (1), les immeubles du collège étaient saisis comme biens nationaux, sous prétexte qu'ils appartenaient à cet ordre religieux qui l'avait abandonné depuis quinze ans. Son jardin et ses prés furent vendus aux enchères, ses classes fermées, et tous ses bâtiments livrés pendant onze ans aux logements militaires. Et cependant ce vieux collège appartenait bien aux habitants de la vallée, qui avaient fourni plus de la moitié des fonds de fondation et la totalité de ceux qui avaient servi à l'agrandir pendant un siècle et demi, et cependant ils avaient prêté le serment civique en pleine église, avec tous les curés de la ville, les trois prêtres qui le géraient; Jean-Alexandre Collot, supérieur, Louis Fabre et Pierre Bouvet, professeurs, ainsi que le constate le procès-verbal suivant:

« Ce jourd'hui 13 février 1791, jour de dimanche, à onze heures trois quarts du matin, à l'issue de la messe paroissiale, dans l'église principale de cette ville, sous le titre de Saint-Pierre ès liens, en présence de MM. Jean-Baptiste Fortoul, notaire, Sébastien Derbez, maître boulanger, Antoine Canton, marchand, Jean-Baptiste Frison, ménager, et de Jean-Hyacinthe Couttolenc, chirurgien, tous officiers

(1) Décrets de l'assemblée nationale des 14 mai, 28 juin et 3 novembre 1790, acceptés et sanctionnés par le roi.

municipaux de cette ville, de M. Couttolenc, procureur de la commune, de M. Tiran, secrétaire, et en présence encore de Jean-Baptiste Jaubert du Tarou, Jean-Jacques Grassy, bourgeois, de François Roux, négociant, de Jean Donneaud, marchand, de Jean-Baptiste Berardy, homme de loi, de Balthazar-Jacques Maurin, notaire, de Jaubert de l'Adroit, notaire, de Jean-Antoine Donneaud, marchand, et de Noë-François Manuel, bourgeois, tous notables, formant le conseil général de la commune de cette ville, en la présence encore des fidèles assemblés dans la présente église.

» Le sieur Jean-Baptiste Guigues, curé de ladite paroisse, a dit :

» Qu'en exécution du décret de l'Assemblée nationale du 27 novembre dernier, sanctionné par le roy le 26 décembre suivant et publié en cette municipalité et paroisse les 29 et 30 janvier dernier, il s'empressait de prêter le serment civique prescrit par ledit décret, et, de fait, ledit Guigues, curé, après un long discours, dans lequel il a exprimé, à la grande satisfaction des assistants, un sincère dévouement à la nouvelle constitution, a prononcé, à haute et intelligible voix et la main levée, le serment solennel « de veiller » avec soin sur les fidèles de la paroisse qui lui est confiée, » d'être fidèle à la Nation, à la loi et au roi et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par » l'Assemblée nationale et acceptée par le roi ».

» Ensuite le sieur Pierre-Antoine Imbert, vicaire de la même paroisse, a pareillement fait et prêté, la main levée, le serment « de remplir ses fonctions avec exactitude, » d'être fidèle à la Nation, à la loi et au roi, etc... »

» Ont ensuite prêté le même serment :

» Le sieur Jean-Pierre Maurel, prêtre, aumônier de l'hôtel Dieu, le sieur Jean Jaubert, prêtre bénéficier, le sieur Jean-Dominique Couttolenc, prêtre bénéficier, le sieur Laurens Hermelin, prêtre, le sieur Imberty, prêtre, tous résidant en cette ville. Ensuite le sieur Joseph-Alexandre Callot,

prêtre supérieur du collège de la Doctrine chrétienne de cette ville, Louis Fabre et Pierre Bouvet, professeurs audit collège, après un discours que chacun d'eux a prononcé, dans lequel ils ont exprimé, à la grande satisfaction des assistants, un sincère dévouement à la nouvelle constitution et témoigné qu'ils ne négligeront rien pour inspirer à leurs élèves les principes de la constitution et lui préparer des hommes dignes d'elle, ont individuellement prononcé à haute et intelligible voix, la main levée, le serment solennel de veiller avec soin sur l'éducation de la jeunesse, d'être fidèles, etc...

» Le sieur Nicolas Spitalier, clerc tonsuré et bénéficier de cette ville, a pareillement fait et prêté, la main levée, le serment, etc...

» Ce fait, ne se trouvant dans cette ville aucun autre ecclésiastique, fonctionnaire public, au cas de prêter le même serment, tous se sont retirés; de quoi tout, nous, officiers municipaux, M. le maire se trouvant malade, procureur dela commune et notables, avons dressé le présent procès-verbal. »

L'année scolaire 1791-1792 fut la dernière de leur exercice et qu'au mois d'août 1792 les troupes, qui n'avaient pas trouvé gite suffisant à l'ancien couvent des Dominicains, se logèrent au collège, transformé en caserne et en entrepôt. Un four et un hangar furent élevés au levant de la cour du midi, et les élèves chassés, avec leurs professeurs.

Le conseil municipal loua à leur usage la maison Laurent (délibération du 17 novembre 1792); mais les élèves ne vinrent plus, et, l'année suivante, les cours ne se rouvrirent pas.

Pour se consoler, nos pères pouvaient lire les beaux discours des Lackanal, des Romme et des Condorcet, dont les programmes ne devaient être appliqués que par la troisième République. Pendant dix ans la Nation eut assez à faire de vaincre la coalition monarchique européenne et les conspirations intérieures. Les habitants de Barcelon-

nette, livrés à leurs faibles ressources, n'abandonnèrent pas la cause de l'enseignement secondaire et créérent un institut libre, dont l'existence nous est révélée par un petit imprimé de quatre pages. Il est intitulé: *Exercice littéraire des élèves de l'institut de Barcelonnette*, dédié au citoyen *Texier Olivier, préfet du département des Basses-Alpes*. Il n'y a pas de date, mais ce préfet n'ayant été en fonctions que du 11 ventôse an VIII au 23 germinal an X, c'est entre ces deux dates qu'il faut placer son impression et, par suite, l'existence de cet institut. Les exercices, appelés jeux littéraires, devront être soutenus par les élèves Brun, Chemin, Brun, Pellissier, Sicard, Canton, Jaubert, Mouttet, Imberty et Berlie. Ils portent sur l'histoire générale depuis les Egyptiens, Chinois, Assyriens, Babyloniens, Phéniciens, Juifs, Mèdes, Perses, Indiens, jusques aux Grecs et Romains. Puis vient la géographie très étendue, y compris « le voyage autour du globe, relatif aux productions des différents pays et au commerce qu'ils font avec Marseille ». La poésie comprend tous les genres et, dans chacun d'eux, les auteurs grecs, latins et français, et même le Tasse et Milton. Enfin les mathématiques réduites à l'arithmétique, jusqu'aux logarithmes inclusivement.

La création de cet institut dans une ville si peu importante et si pauvre lui fait le plus grand honneur, tandis que le gouvernement ne faisait rien pour l'enseignement secondaire en province.

Réouverture. — Pénibles débuts.

En l'an X seulement, les conseils songèrent, bien timidement encore, à l'enseignement secondaire, et, par leur décret du 4 messidor, en suite de la loi du 11 floréal, ils autorisèrent la création par arrondissement d'une école secondaire, « où l'on enseigna les langues latine et française et les premiers principes de l'histoire, de la géogra-

phie et des mathématiques ». Elles devaient avoir trois professeurs, au traitement de 300 francs chaque, payé par la commune et un tiers de la rétribution scolaire.

Le conseil municipal de Barcelonnette se réunit aussitôt et réclama instamment l'installation de l'école secondaire de l'arrondissement à Barcelonnette, comme établissement d'absolue nécessité : « 1° parce qu'elle a toujours eu, jusqu'en 1792, un collège, dédommagement de sa pauvreté, qui met les neuf dixièmes de ses habitants dans l'impossibilité d'envoyer instruire leurs enfants au dehors ; 2° parce que ce pays ayant des ressources territoriales très rétrécies et infiniment casuelles, à cause de la rigueur du climat, l'instruction publique ouvre des voies à l'industrie particulière, ainsi qu'aux professions libérales ; 3° parce que c'est le seul moyen qui donne à ceux qui sont forcés de quitter leur foyer l'espoir de vivre honorablement, en de meilleures contrées, et que c'est le seul qui puisse les sauver de l'ingratitude de la fortune. »

Il vota à l'unanimité les 900 francs de traitement fixe pour les trois professeurs et demanda à être remis en possession des bâtiments de l'ancien collège, de ses anciens revenus et des arrérages encaissés par l'Etat depuis plus de dix ans, pour faire les réparations nécessitées par l'état de délabrement où l'on a laissé tomber les bâtiments, occupés par l'administration de la guerre (1).

Sur ce seul espoir, les pères de famille vinrent se faire inscrire, mais l'autorisation n'arrivait pas.

Le 1er floréal an XI, en attendant que le gouvernement accordât l'école et pour être prêt, le conseil nomma les trois professeurs de la future école : Sébastien Teissier, ci-devant recteur du collège de Nîmes, Antoine Derbez, ci-devant professeur au collège d'Embrun, et Hyacinthe

---

(1) Délibération du 11 fructidor an X.

Pascalis, ci-devant doctrinaire et, sur le refus du premier et du dernier, il les remplaça par Robert aîné, ci-devant professeur de philosophie au collège d'Embrun, et Jean-Baptiste Gastinel.

Le 9 floréal an XI, un arrêté des consuls autorise enfin l'ouverture de l'école secondaire à Barcelonnette, dans les bâtiments de l'ancien collège.

Après avoir assisté à la longue agonie de l'ancien collège de 1651, nous allons retracer les douleurs de l'enfantement du collège actuel, et là encore nous verrons les plus cruelles provenir de l'Etat lui-même.

Le 28 nivôse an XII, le conseil d'administration de l'école secondaire de Barcelonnette tint sa première séance, sur la convocation du sous-préfet, Nicolas Ripert. Il était composé des citoyens Jean-Baptiste Martin, maire, Pierre-Antoine Maurin et Antoine Canton, conseillers municipaux, Louis Caire, juge de paix, et Antoine Derbez, directeur de l'école. M. Derbez leur présente ses collaborateurs, Robert et Gastinel ; ils parcourent les classes et constatent la présence de quarante-trois élèves, tous externes. Le bureau exprimant le vœu de la création d'un pensionnat, M. Derbez expose les dégradations des bâtiments auxquelles il faut remédier auparavant : toits en ruine, planchers dégradés par les gouttières, le second étage, destiné autrefois au pensionnat, complétement inhabitable, etc... Le conseil décide de demander au conseil municipal de Barcelonnette les fonds nécessaires aux réparations et d'annoncer dès maintenant l'ouverture du pensionnat pour la rentrée prochaine, 15 vendémiaire an XIII. Il en fixe les conditions : les élèves devront être âgés de 8 à 12 ans complets ; il payeront 450 francs par an et se fourniront le lit, linge de lit, de table et de toilette ; quant aux externes, ils payeront trois francs par mois, par trimestre et d'avance.

F. ARNAUD.

(A suivre.)

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites à Digne, par M. GIRAUD, Directeur d'École normale en retraite,

PENDANT LE PRINTEMPS DE 1894.

INDICATION DES OBSERVATIONS.		MARS. 1894.	AVRIL. 1894.	MAI. 1894.
Températures moyennes sous l'abri	minima..	0°.42	4°.82	6°.74
	maxima .	15.53	19.25	20.2
Moyenne des maxima et minima......		7.97	12.03	13.47
Températures moyennes en plein air, à 1 décim. du sol.	minima..	— 2.24	2.37	5.26
	maxima .	20.23	25.19	26.33
Moyenne des maxima et minima......		8.99	13.78	15.79
Températures extrêmes sous l'abri	minima..	— 4.8	1.2	1.6
	maxima .	21.2	24.3	26 »
Températures extrêmes en plein air	minima..	— 7.8	— 1.2	0. 8
	maxima .	25.8	31.5	35 4
Moyennes de l'état hygrométrique de 0 à 100	à 8 h. m.	64.8	59.5	66.2
	à midi...	39.2	40 »	53.2
	à 6 h. s..	47.3	53.3	66.8
Plus grande humidité	à 8 h. m.	93	94	95
	à midi...	72	86	95
	à 6 h. s..	89	97	100
Plus grande sécheresse	à 8 h. m.	39	33	41
	à midi...	16	18	21
	à 6 h. s..	21	21	25
Total des jours de pluie............		2	6	17
Quantité d'eau tombée évaluée en millimètres		18 »	56.5	146.2
Quantité totale d'ozone. Echelle de 0 à 21	nuit....	389	306	438
	jour....	243	192	268
Maximum absolu..........	nuit....	21	21	21
	jour....	15	20	18
Minimum absolu..........	nuit....	6	3	8
	jour....	3	0	2

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

79e SESSION

Séance publique annuelle du 25 juillet 1894

Présidence de M. P. Martin

La séance publique annuelle a eu lieu le mercredi 25 juillet 1894, à 8 heures du soir, dans la grande salle du tribunal, au milieu d'une assistance aussi nombreuse que choisie.

M. P. Martin, artiste peintre, occupait le fauteuil de la présidence, ayant à ses côtés M. Daime, ingénieur, vice-président, et M. Plauchud, président de l'Athénée de Forcalquier. M. le Préfet, les hauts fonctionnaires et de sympathiques envoyés de Forcalquier et de Sisteron occupaient l'estrade, tandis qu'un essaim de dames et de demoiselles se pressaient dans la salle, attirées par l'intéressant programme de la soirée.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

1.	Premier temps de la Sonate en Fa *(Grieg)*.	Piano et Violon.
2.	Discours du Président. / Excursion à Pierre-Écrite et à Chardavon.	MM. P. Martin.
3.	Ce n'est pas un Rêve.	Daime.
4.	Sérénade du Roi d'Is *(Lalo)*.	Rollet.
5.	Mazurkas hongroises *(Wieniawski)*.	Creste
6.	L'Olivier et l'Huile d'olive.	Plauchud.
7.	Huguette et André, légende.	Aubin.
8.	a. Valse *(Ketterer)*. / b. Chanson des Matelots *(Thurner)*.	E. Martin.
9.	Un Dîner en ville, monologue.	Foucard.

DEUXIÈME PARTIE.

1.	Mon Grand-Père, monologue.	MM. Foucard.
2.	La Ligue à Digne.	Isnard.
3.	A travers les Alpes. — De Digne au Rubren.	Tardieu.
4.	Les Deux Grenadiers *(Schumann)*.	Rollet.
5.	La Danse des Parfums.	Plauchud.
6.	a. Barcarolle *(Bendel)*. / b. Deuxième Polonaise *(Thurner)*.	E. Martin.
7.	Conte provençal.	Lieutaud.
8.	Fantaisie sur la Traviata *(Allard)*.	Creste.
9.	L'Esprit bas-alpin.	Richaud.
10.	Tata Pécaïre, monologue.	Foucard.

M. le Président ouvre la séance par le discours et la lecture qui suivent, souvent applaudis :

Mesdames, Messieurs,

Laissez-moi, tout d'abord, au nom de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, vous remercier encore de l'empressement que vous mettez à venir assister à nos séances publiques. Ce nouveau témoignage de sympathie, dont nous vous sommes reconnaissants, est pour nous bien précieux et nous donne de nouvelles forces pour accomplir le mandat qu'on a bien voulu nous confier.

La situation de la Société est prospère et, grâce au concours intelligent et dévoué des membres qui la composent, il est permis de croire que nos études et nos recherches scientifiques méritent l'accueil bienveillant que nous recevons de tous côtés.

Je ne veux pas vous cacher, cependant, que, par suite du départ des fonctionnaires et des décès regrettables qui surviennent, il se produit souvent, parmi nos membres, des vides que nous avons à cœur de remplir, et, dans ce but, je fais un pressant appel auprès de vous, auprès de nos amis, de nos compatriotes et de tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à nos travaux et à notre cher département. Vous pouvez compter sur toute notre gratitude et le zèle que nous apporterons, sans cesse, pour arriver à vous satisfaire à tous égards.

Il me faut maintenant, un peu malgré moi, remplir un devoir qui me tourmente et m'inquiète. Il est d'usage, tous les ans, que le président fasse un discours le jour de notre grande réunion. Je dois m'y résigner ; mais permettez-moi d'espérer que vous serez charitables envers un artiste, qui réclame d'avance toute votre indulgence et voudrait la mériter.

C'est à la suite d'une excursion que j'ai choisi le sujet que je vais aborder, et, malgré la crainte que j'éprouve d'abuser de vos instants. je me plais à croire que vous y trouverez de l'intérêt.

EXCURSION

A

PIERRE-ÉCRITE ET A CHARDAVON

Vous n'ignorez pas, Mesdames et Messieurs, qu'il existe dans le département des Basses-Alpes une curiosité archéologique des plus intéressantes et des plus remarquables de la période romaine dans les Gaules. Elle est connue, dans le pays, sous la dénomination de *Peira-Escricha,* autrement dit *Pierre-Ecrite.*

C'est une longue inscription, gravée sur la surface unie d'un grand rocher à pic, qui se trouve à douze kilomètres de Sisteron, dans la vallée de Chardavon, au milieu d'une nature abrupte, désolée et sauvage. Elle date de 409 à 423 de l'ère chrétienne. Elle a donc, aujourd'hui, près de 1,500 ans d'existence, et c'est, assurément, la plus belle, la plus curieuse et la mieux conservée de toute la Provence.

Les historiens, les archéologues et les savants, dans les siècles passés et de nos jours encore, en ont fait de nombreuses descriptions. Le liste est trop longue pour vous la communiquer (1), et je ne veux pas, du reste, dépasser le but que je me suis proposé.

---

(1) Noms des auteurs qui ont écrit sur Pierre-Écrite :

Spon, Sirmond, Sidonii, Gruter, Bergier, Boldon, Bouche, Bouquet, de la Gandara, Chorier, Papon, Hagenbuch, Mevolhon, Henry, Millin, Honnorat, Laplane, abbé Féraud.

Ces descriptions, je les ai lues et relues avec beaucoup d'intérêt, et, tout en reconnaissant qu'elles sont des plus savantes et qu'elles ont été faites d'après des documents d'une authenticité indiscutable, je suis porté à croire, pour beaucoup de raisons, que la plupart de ces écrivains n'y sont jamais allés et ne l'ont jamais vue.

C'est seulement vers la fin du XVIIIe siècle que Millin, le célèbre archéologue et naturaliste français, vint la visiter. Il en a fait ensuite une précieuse narration et surtout une traduction paléographique considérée comme la plus exacte et la plus fidèle. Plus tard, en 1818, Henri, après l'avoir vue lui-même, en parle longuement dans ses *Recherches sur les Antiquités des Basses-Alpes*. Enfin, vers 1838, deux hommes de grande valeur, deux Bas-Alpins, le docteur Honnorat (1) et Laplane (2), firent ensemble l'ascension de la montagne pour l'étudier sur place dans ses plus petits détails. Nous avons l'analyse de leurs travaux et de leurs observations dans les *Annales des Basses-Alpes* et l'*Histoire de Sisteron*.

A côté de ces savants et parmi les personnages les plus remarquables qui sont allés à Pierre-Écrite, je ne puis m'empêcher de vous signaler la visite, en 1443, du fils du roi René, le duc Jean de Calabre, accompagné d'une

---

(1) Le docteur Honnorat (Simon-Jude), né à Allos le 3 avril 1786 et mort à Digne en 1850, est un des hommes les plus remarquables des Basses-Alpes. Comme naturaliste, entomologiste, géologue et botaniste, il a laissé de savantes études; mais son œuvre capitale a été son grand *Dictionnaire de la Langue d'Oc*, qui est resté le prototype de tout ce qui a été fait depuis.

(2) Laplane (Édouard de), né à Sisteron vers 1786 et mort, dans cette ville, en 1870, peut, à un autre point de vue, être mis en parallèle avec le docteur Honnorat, dont il était l'ami intime et le compagnon fidèle. Ses travaux historiques sont nombreux et méritent l'attention des érudits. Son *Histoire de Sisteron*, surtout, restera comme une des œuvres les plus parfaites qui existent sur les Basses-Alpes.

suite brillante de grands seigneurs et de belles dames de la cour de son père.

Vous trouverez certainement très audacieux, de ma part, de venir, après ces hommes illustres, vous entretenir sur une question qui a été, pour ainsi dire, épuisée; mais j'ai pensé que je pourrais, peut-être, vous présenter moi-même quelques nouvelles impressions; puis, ce qui m'a décidé tout à fait, je vous l'avoue, c'est qu'aucun de ces écrivains n'a parlé du cadre merveilleux qui l'entoure et encore moins des beautés de la nature qu'on trouve sur son chemin.

Le docteur Honnorat, avec son intelligence habituelle, en a fait une reproduction d'une fidélité irréprochable, que j'ai cherché à copier, aussi bien que possible, dans celle que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui (1). Elle est donc là, sous vos yeux, en petit, à peu près telle qu'elle existe en nature, avec ses irrégularités, ses abré-

(1) Voici de quelle façon le docteur Honnorat a pu faire cette reproduction. Après avoir établi un échafaudage, il a tracé un grand nombre de lignes horizontales et perpendiculaires sur l'inscription elle-même. Il a fait, ensuite, la même opération sur une feuille de papier, en réduisant les carrés dans les mêmes proportions. Puis il a dessiné, dans chacun de ces carrés, ce qui se trouvait dans celui de l'inscription qui y correspondait. Cela lui a permis de retracer exactement, non seulement la position respective des caractères, mais encore leurs formes et leurs altérations. On peut donc affirmer que ce fac-simile est d'une exactitude scrupuleuse, et il est facile de constater, d'abord, que l'inscription est absolument intacte depuis 1838 et, ensuite, que la fissure de gauche existait à l'époque où elle a été gravée, tandis que celle de droite s'est formée depuis.

Quant aux deux dernières lignes, qui sont sur un plan qui n'offre qu'une légère inclinaison et qui sont illisibles à l'œil nu, le docteur Honnorat a pris du sable et de l'eau, il a frotté la partie du rocher avec de l'herbe sèche et il est arrivé, par ce procédé, à lire tout ce qui restait caché de l'inscription entière, sauf trois ou quatre lettres que les éclats de la pierre ont emportées, mais qu'on peut parfaitement suppléer.

viations, ses lacunes et l'excavation, dans le bas, qui a détruit, vous le voyez, une partie des trois dernières lignes.

Je vous ferai grâce de la lecture du texte original, mais il est indispensable que vous connaissiez la traduction qu'en a faite Millin.

La voici :

Claudius Postumus Dardanus, homme illustre, revêtu de la dignité de patrice, ex-gouverneur consulaire de la Province Viennoise, ex-maître des requêtes, ex-questeur, ex-préfet du prétoire des Gaules ; et Newia Galla, femme clarissime et illustre, son épouse ; ont procuré à la ville de Théopolis l'usage des routes, en faisant tailler, des deux côtés, les flancs des ces montagnes, et lui ont donné des portes et des murailles. Tout cela a été fait sur leur propre terrain ; mais ils l'ont voulu rendre commun pour la sûreté de tous. Cette inscription a été placée par les soins de Claudius Lépidus, comte et frère de l'homme déjà cité, — ex-maître du Conseil des Mémoires, ex-comte des revenus particuliers de l'empereur, afin de pouvoir montrer leur sollicitude pour le salut de tous et d'être un témoignage écrit de la reconnaissance publique.

Ne perdez pas de vue que cette inscription remonte à quinze cents ans et vous serez frappé, comme moi, de sa clarté, de sa netteté et de son exactitude.

Ce Dardanus, dont il est question ici, nommé préfet du prétoire des Gaules, à Arles, vers l'an 409 de notre ère, sous le règne d'Honorius, empereur d'Occident, était vraiment, à cette époque, un personnage illustre, puisqu'il était gouverneur de la plus grande partie de la Gaule méridionale. Saint Jérôme et saint Augustin, qui étaient

ses contemporains, en font un éloge pompeux et en disent beaucoup de bien; mais, suivant Millin, ils n'ont pu le juger que par ses lettres et sa correspondance. Par contre, Sidonius Appolinaris, son compatriote, qui vivait près de lui, le représente comme un monstre et un vil scélérat, réunissant tous les vices des divers tyrans qui avaient envahi les Gaules sous l'empire d'Honorius.

Ces divergences d'opinion seraient trop longues à expliquer. Je n'insisterai pas; mais laissez-moi vous dire, en passant, que si les crimes qu'on lui reproche sont vrais, et si, pour les expier, il est...... au purgatoire depuis cette époque, il serait temps que le bon Dieu, dans sa mansuétude, les lui pardonne et le rappelle à lui.

Quant à l'existence de la ville de Théopolis, dont l'étymologie grecque signifie ville des Dieux, il est bien difficile d'être fixé d'une façon certaine; car de nombreux historiens prétendent qu'elle n'a jamais existé, et d'autres assurent qu'elle était bâtie sur le rocher de Dromon, à quatre ou cinq kilomètres de la gorge de Chardavon (1), à l'endroit où se trouve actuellement le hameau de Théous. L'analogie de ces deux noms, Théous, Théopolis, donnerait plus de poids à leur croyance (2).

---

(1) Les historiens qui ont nié l'existence de Théopolis, sous certains rapports, peuvent avoir raison; car une ville, dans l'acception du mot, ne peut disparaître sans laisser la moindre trace; mais il est sûr, certain, et tout le prouve, qu'il existait, sinon une ville, du moins un village, une bourgade, une agglomération quelconque et, probablement, un château ou un domaine appartenant à Dardanus et portant le nom de Théopolis.

(2) En fouillant le plateau de Théous, en 1656, on retrouva les restes de l'ancienne église de Notre-Dame de Dromon. Parmi les ruines, étaient une statue en pierre de la Vierge et une large pierre ayant servi d'autel. Dans le sous-sol, existait une chapelle moins grande et dont les angles étaient construits en pierres follones ou du pays. Il fut décidé de reconstruire l'ancienne église, et l'autorisation fut donnée par l'évêque diocésain, Arthur de Lionne. Sa reconstruction fut faite en 1666 et, depuis cette époque, cette église est devenue un lieu de pèlerinage. (Abbé Féraud, *Histoire et Géographie des Basses-Alpes*.)

INSCRIPTION DE CHARDAVON

CL POSTVMVS DARDANVS VINL ET PA
TRICIAE DIGNITATIS EX CONSVLARI PRO
VINCIAE VIENNENSIS EX MAGISTRO SCRI
NII LIB EX QVAEST EX PRAEF PRET GALL ET
NEVIA GALLA CLAR ET INL E EM MATER EAM
EIVS LOCO CVI NOMEN THEOPOLI EST
VIARVM VSVM CAESIS VTRIMQVE MON
TIVM LATERIB PRAESTITERVNT MVROS
ET PORTAS DEDERVNT QVOD IN AGRO
PROPRIO CONSTITVTVM TVETIONI OM
NIVM VOLVERVNT ESSE COMMVNE AD N
TEN TE ETIAN V INL COM AC FRATRE E
M ORATI VIRI CL LEPIDO EX CONSVLA
GERMANIAE PRIMAE EX MAG MEM O
EX COM RERVM PRIVAT V ERGA OMN
VM SALVTEM EORV
M STVDIVM
T DEVO

TIONIS PVBLIC
TVLVS POSSET STENDI

Ce que je puis affirmer, c'est que ce quartier est parfaitement connu, dans le pays, sous le nom de Théopolis; qu'on y a découvert des murailles, des arceaux, des armes, des poteries et des monnaies romaines. Je vous avouerai même que nous nous sommes laissé raconter, sans protester et sans rire, par un habitant de Saint-Geniez, qu'on y a trouvé, dernièrement, une cage en fer contenant des oiseaux pétrifiés!! En laissant de côté cette fallacieuse communication, on se demande si toutes les découvertes précitées proviennent de Théopolis ou du château féodal qui existait là au moyen âge (1). Je ne saurai le dire; mais, s'il m'était permis de donner mon opinion, je partagerais celles de Papon, de Millin, d'Achard et d'Henri, qui croient à son existence. L'inscription, à cet égard, est trop claire pour en douter un seul instant, et la preuve la plus concluante, à mon avis, c'est que Claudius Lépidus n'avait pas de raisons, en face de ses contemporains, pour citer une ville qui n'aurait pas existé.

∴

Depuis longues années, j'avais un grand désir d'aller à Chardavon, pour voir et étudier Pierre-Écrite en nature; mais le temps passe si vite et les obligations journalières de la vie sont si grandes, que j'attendais une occasion pour faire ce pèlerinage. Cette occasion s'est présentée inopinément l'année dernière, et j'en ai profité.

Mon cher et éminent ami, M. Daime, et M. Azam, nos deux savants naturalistes et entomologistes bas-alpins, partant pour cette contrée, à la recherche de coléoptères

---

(1) Ce château était connu sous le nom de Briansono et joua un grand rôle dans les guerres du XIV[e] siècle. Les bandes de Rigaud de Montomat le démolirent de fond en comble, au mois d'avril 1393.

et d'insectes inconnus, sont venus me demander gracieusement si je voulais les accompagner.

Vous pensez bien que je ne me suis pas fait prier, et le 29 juin, en plein été, nous prenons tous les trois, frais et dispos, le train qui part de Digne à 5 heures du matin. A peine installés dans notre compartiment, la locomotive s'ébranle et nous emporte, dans sa course vertigineuse, au milieu d'une nature charmante, qui se déroule sous nos yeux comme un kaléidoscope.

En face de nous, le couvent de Saint-Domnin et son clocher pointu, dont les couleurs claires tranchent sur les verts sombres des pins de la montagne. Dans le bas, la vieille masure de Saint-Lazare, toute lézardée et croulante, qui était autrefois la léproserie de la ville. A notre droite, les maisons décrépies des Hautes-Sièyes, surmontées de cette tour chancelante qui est le dernier vestige d'un château féodal, et presque au sommet de la colline, Courbons, bâti en amphithéâtre comme une ville algérienne.

De l'autre côté de la Bléone, le vieux Gaubert, entouré de ses ruines et ses pierres druidiques, couronné au-dessus par cette grande et belle montagne de Cousson, qui s'élève majestueusement dans le ciel bleu comme un géant fantastique. A deux pas, les Basses-Sièyes (1); ensuite, Champtercier, les Grillons, le Chaffaut, Lagremuse et, plus loin, adossé sur le versant du coteau, le hameau d'Espinouse, où reposent, dans la paix du Seigneur, nos deux aquarellistes bas-alpins, Victorin et Paul Camoin, que nous avons aimés et admirés.

Le train continue à rouler sur une pente douce, en suivant la rive droite de la Bléone jusqu'au village de Malijai,

---

(1) C'est dans ce petit village que demeure le chanoine Féraud, un vrai savant, plein d'aménité, de modestie et de charme, C'est ici, dans la solitude, qu'il a produit ces œuvres innombrables et superbes, qui passeront à la postérité, comme le monument le plus complet qui existe sur nos chères Basses-Alpes.

que nous voyons à gauche, dominé par le château où Napoléon passa la nuit, à son retour de l'île d'Elbe. Puis nous sortons de l'étranglement de nos vallées alpestres, pour déboucher, tout d'un coup, dans celle de la Durance. Le contraste est frappant et nous saisit de suite. Ici, comme un lever de rideau, la vue s'élargit, les montagnes s'abaissent et la physionomie de la Basse-Provence s'annonce de tous côtés (1).

La rivière descend imposante sur son lit de galets, pour se marier et se confondre dans les teintes perdues des vapeurs matinales. A certains endroits, les branches se divisent et se séparent, pour se réunir encore au milieu du clapotage des ondes frémissantes qui brillent au soleil.

A gauche, le village des Mées avec sa rangée de rochers excentriques, dont les formes coniques et étranges attirent la curiosité de tous les voyageurs. En face, Montfort, qui s'étale sur les flancs de la montagne, et, à l'horizon, la silhouette presque imperceptible du clocher d'Oraison, qui émerge au-dessus des collines.

Nous traversons la Durance sur le pont en fer qui gémit, dans un fracas épouvantable, sous le poids des wagons emportés. Après un détour à gauche, nous sommes à Saint-Auban.

Nous prenons ensuite le train qui monte vers Grenoble et reprend sa course furibonde le long de la montagne. Nous laissons, d'un côté, Château-Arnoux, Peipin et la belle vallée du Jabron. De l'autre côté, nous retrouvons la Durance et ce joli village de Volonne, qui dévale du mamelon, au milieu de ses tours et ses ruines branlantes (2).

Au bout d'un gros quart d'heure, nous arrivons enfin à

---

(1) Quelques historiens prétendent que c'est à cet endroit qu'Annibal fit passer le gros de son armée pour traverser les Alpes.

(2) Nous saluons, en passant, M. Lieutaud, le savant bibliophile et archéologue émérite.

Sisteron. Notre première étape finit ; la seconde commence. Nous trouvons à la gare une calèche attelée de deux chevaux fringants et nous nous mettons en route, joyeux et contents, comme des écoliers qui partent en vacances et retrouvent leur liberté.

Nous passons en face de ces vieilles tours du moyen âge, qu'on ne se lasse d'admirer, reliques superbes et glorieuses des guerres du passé, qui se dressent fièrement dans le ciel avec leurs consoles mutilées et leurs mâchicoulis (1).

A côté, l'ancienne cathédrale de Notre-Dame de Pomériis, une des églises les plus remarquables des Basses-Alpes, non seulement par les beautés de son architecture, mais surtout par cet émail et cette patine adorables que les siècles apportent, jour par jour, à tous les monuments (2).

---

(1) Il existait, à l'époque, de nombreuses tours reliées par une ceinture de remparts, qui faisait le tour de la ville. Petit à petit, tout a été démoli et détruit. Il ne reste que celles-ci, qui sont une des plus grandes curiosités archéologiques des Basses-Alpes. On m'assure que, de nos jours, le conseil municipal de Sisteron avait décidé de les raser et qu'on y a renoncé à la suite des réclamations violentes qui se sont produites de tous côtés, notamment de Paul Arène. Espérons qu'une pareille idée ne germera plus dans le cerveau des édiles du pays. Ce serait une monstruosité impardonnable.

(2) Nous avons revu, depuis, l'intérieur de cette basilique, fondée par l'évêque Frondon, au commencement du XI[e] siècle. Quelles désillusions !! Nous avons trouvé là une bande de peintres en train de badigeonner toutes les chapelles atérale avec des tons crus, vineux, épouvantables, qui hurlent, de tous côtés, sa voûte sacrée. Cette harmonie admirable et divine, qui portait à la prière et à la méditation, n'existe plus, et il n'y a pas de remèdes. Nous sortons révoltés de tant de vandalisme et nous y reviendrons.

Je dirai, en passant, que la paroisse de Notre-Dame de Manosque, qui date du X[e] siècle, a subi également le même sort, il y a deux ans à peine. Comme celle de Sisteron, elle avait, dans son ensemble, cette impression mystique des siècles passés, qui nous émeut et évoque en nous des sentiments religieux qui nous rapprochent du Créateur. Elle est aujourd'hui bariolée de toutes les couleurs les plus criardes qu'on puisse imaginer, et elle a maintenant l'aspect

Elle mériterait une longue analyse; mais ne nous écartons pas, pour le moment, du sujet qui nous occupe et continuons notre chemin.

Nous traversons Sisteron, qui est, après Moustiers, la ville la plus curieuse et la plus pittoresque de tout le département. Nous voilà sous la porte Dauphine et, après avoir dépassé le pont élancé qui enjambe la Durance, nous prenons la route de Chardavon, du côté de la Baume, laissant à notre droite la vieille église de Saint-Marcel, avec son clocher en pyramide; des bâtiments délabrés, des murailles en ruines, tout ce qui reste, enfin, de la maison des Antonins et de l'ancien monastère des Dominicains du XIIIe siècle.

Nous commençons à monter au milieu d'une nature plantureuse et fertile, où tous les verts de la palette viennent s'harmoniser. De droite et de gauche, des champs cultivés, des prairies verdoyantes, qui reluisent encore de la rosée de la nuit.

La route devient sinueuse, pénible, formant à chaque pas des lacets innombrables.

---

d'un café-concert où l'on chante des gaudrioles. Quelles désolations, mon Dieu! Et dire qu'il ne s'est trouvé personne, dans le pays, pour protester contre ce maquillage impardonnable!!

Il existe, dans cette église, deux objets très précieux : une statue en bois de la Sainte Vierge, avec la couronne mérovingienne, qui date du VIe siècle et connue sous le nom de Notre-Dame de Romigier; puis un sarcophage en marbre très ouvragé et des plus remarquables, qui remonte à la même époque. La Providence a fait un miracle et les a préservés; mais il est permis de croire qu'un jour ou l'autre, pour des raisons que je ne veux pas qualifier, ils seront peinturlurés aussi.

Ces deux églises sont classées, je crois, parmi les monuments historiques. Elles méritaient de l'être. On aurait dû, alors, les surveiller et éviter cette profanation. Nous ne sommes pas assez riches, dans les Basses-Alpes, en monuments antiques, pour laisser détruire et dévaster ceux que nous avons. Ce serait l'occasion, dans tous les cas, d'exiger des prières expiatoires qui, sans nous consoler, pourraient réconcilier les vrais coupables avec le ciel.

Des mouches et des insectes, attirés par le bruit des grelots, volent autour de nous en fanfarons, bravant impunément les regards envieux de mes deux compagnons, qui les suivent des yeux et les guettent au passage (1).

A mesure que nous montons, les lignes se dessinent et les plans se séparent. Au détour d'un chemin, nous avons devant nous un panorama superbe, d'un effet saisissant. A l'angle du tableau, la petite ville de Sisteron, cramponnée au rocher comme un nid d'hirondelles. Au-dessus, sa citadelle de Peyrimpie, hérissée de remparts, de bastions, de meurtrières et, au-dessous, cette avalanche de maisons crevassées et branlantes, qui nous produisent l'effet d'un château de cartes qui va dégringoler dans le courant de la rivière. A droite, la Durance et le Buech, sur leur lit de gravier, qui serpentent comme des couleuvres d'argent, au milieu d'une enfilade de vallées luxuriantes, pour se perdre et mourir dans des vapeurs bleuâtres, comme celles qu'on voit dans les matinées brumeuses de Daubigny et de Corot. Enfin, au premier plan, des champs de blés mûrs, avec des teintes d'or et de cuivre poli, qui éclatent aux rayons du soleil comme des fanfares romaines.

Nous continuons à monter. Le soleil darde de ses feux les rampes de la montagne. La chaleur devient accablante, et les cigales reprennent leur chanson de la veille sur les branches des amandiers qui bordent le chemin.

Petit à petit, la nature devient aride, sauvage, et, à un moment donné, nous ne trouvons plus que des terrains incultes, des ravins escarpés, des arbres rabougris, des chardons et des ronces.

Après mille contours, raboteux et grimpants, nous arri-

---

(1) Il est prouvé que le son des grelots attire les mouches des environs, qui arrivent en foule pour sucer le sang des chevaux, des mulets et des ânes. On peut en faire l'expérience et on sera convaincu.

vons enfin sur le plateau de la Baume. Nous sommes sur une grande hauteur. La vue plane au loin dans l'espace. Tout à coup, nous nous trouvons en face d'un paysage émouvant, vertigineux, fantastique, qui nous fait tressaillir. A deux pas, sous nos yeux, une gorge béante, formée par deux grands rochers dentelés, déchiquetés, effrayants, où les aigles et les vautours viennent faire leurs nids. Dans le bas, Entrepierres, blotti aux pieds du précipice et, dans le lointain, Vilhosc, qui se détache en clair sur les dernières brumes matinales. De tous côtés, des déchirures bizarres, des gorges aériennes, des vallées serpentines, une variété infinie de défilés, de gouffres, de vallons, de montagnes, qui s'épaulent et se croisent. A l'horizon, des bandes d'or bruni, des rayures verdâtres, des filets d'eau qui scintillent comme des rubans lumineux et, dans l'ensemble, un grandiose et merveilleux paysage, qui captive le cœur et la curiosité de l'artiste, du touriste et des admirateurs frénétiques de la belle nature.

A quelques mètres plus loin, entre deux pitons gris et rouges, le petit village de Salignac, perché sur un coteau comme une vigie romaine, avec sa tour décrépie, ses maisons enfumées, qui nous intéresse surtout parce qu'il nous rappelle un ami (1).

∴

Nous reprenons notre excursion; la montée recommence et, à la jonction de la route qui conduit à Mézien, nous descendons de voiture. Mes charmants compagnons ne tiennent plus en place et ne peuvent résister au désir de fouiller les buissons, les arbustes, à la recherche du coléoptère inconnu........., qu'on ne trouve jamais. Quant à moi, je veux me recueillir, noter mes impressions,

---

(1) M. l'abbé Richaud.

faire quelques croquis et contempler le paysage. Je reste donc seul, sur le chemin montant, rocailleux, solitaire, au centre d'un des sites les plus étranges que j'aie vus de ma vie.

Autour de moi, plus de végétation, plus de traces humaines. La vie est suspendue. On dirait que la nature sommeille après un grand labeur. Partout des montagnes calcinées, des pentes arides, des rochers erratiques. Une solitude complète, comme si je me trouvais transporté, perdu, abandonné sur une planète inhabitée. Ajoutez à cela un silence de cloître, à peine interrompu par le chant d'une alouette ou le bourdonnement d'une abeille qui passe.

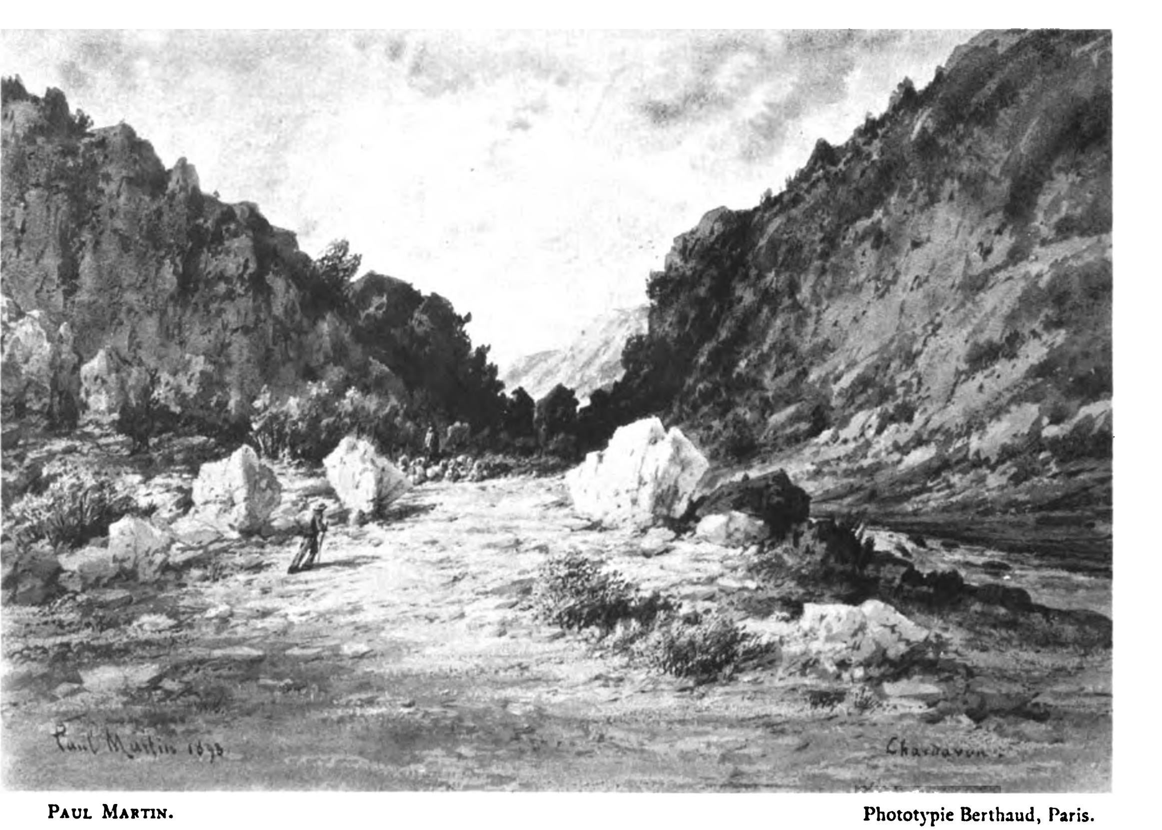
Un peu au-dessus, cependant, un troupeau de moutons et de chèvres, sous la garde d'un vieux berger, dans sa roupe de bure, droit, silencieux, immobile, comme une statue antique, qui me regarde passer avec des yeux ahuris.

Arrivé à mi-côte, j'entends gronder le Riou dans le bas du ravin, et j'aperçois ses eaux turbulentes et vagabondes tomber en cascatelles et se frayer un chemin au milieu des roches et des pierres mousseuses.

Au-dessus, une longue muraille de rochers gris, rouillés, tailladés par le vent et l'orage, qui ressemble, de loin, à une forteresse démantelée. Au centre, une échancrure sombre qui forme l'entrée de la gorge où se trouve la fameuse inscription que nous venons étudier. En dessous, les éboulis de la montagne, des blocs isolés, suspendus, qui s'étayent en gradins inégaux et nous rappellent ceux que nous avons vus à Annot.

J'approche du but de notre pèlerinage. Je franchis le dernier coteau avec une nouvelle ardeur et, quelques minutes après, je pénètre religieusement, en silence, dans la gorge de Chardavon, savourant, à mon aise, les beautés de la nature qui se déroulent devant moi.

GORGE DE CHARDAVON



PAUL MARTIN. Phototypie Berthaud, Paris.

... au-dessus, une longue muraille de rochers gris,
rouillés, tailladés, par le vent et l'orage.....


UNIV.
OF
MICH.

*
* *

Cette clue n'a pas la grandeur imposante et majestueuse de celles du Verdon, de Chabrières, de la Rouaine et de Barles; mais elle est plus intime, plus gracieuse et pleine de surprises et de charmes (1). La route devient horizontale et facile. Le Riou coule ici, tout doucement et sans bruit, au milieu de ce couloir immense qui tourne à chaque pas en forme d'hémicycle. De droite et de gauche, des rochers nus, perpendiculaires, avec des taches brunes et roussâtres qui, par leurs dispositions, me font penser à un boulevard circulaire d'une ville abandonnée.

Dans le silence et la solitude qui m'entourent, je suis rappelé à la vie par les cris aigus et passionnés de quelques hirondelles, qui sont venues bâtir leurs nids dans des aspérités inaccessibles et volent, à tire-d'ailes, à la recherche de la pâture qu'elles portent à leurs petits (2).

Au dernier tournant, j'aperçois un grand rocher pointu, isolé, en vedette. On dirait une sentinelle, gardienne vigilante de l'entrée de la gorge que je viens de traverser. Mon émotion augmente, car c'est là, je le sais, que je vais trouver cette célèbre inscription dont on a tant parlé.

Je presse le pas, je tourne le rocher, et elle se présente, tout d'un coup, à mes regards enchantés.

---

(1) On trouve aux archives des Bouches-du-Rhône (Reg. Torturis, fol. 213) une charte qui date de 1039 et parle de la clue de Chardavon. Il y avait là, à cette époque, un monastère. Les moines qui l'habitaient formaient une prévôté de chanoines réguliers, sous le titre de Notre-Dame et de Saint-Jean-Baptiste. Ce monastère fut incendié et détruit au XIV[e] siècle et transféré à la Baume de Sisteron. (Abbé Féraud.)

(2) Il existe réellement des hirondelles qui fuient les habitations des villes et des campagnes et vivent sans cesse, comme des cénobites, au milieu des sites les plus abruptes et les plus sauvages.

∴

Quand on se trouve, pour la première fois surtout, en face de cette inscription romaine, elle évoque tant de souvenirs lointains qu'on ne peut soustraire son âme à une impression pleine de mélancolie et de tristesse. Quinze siècles nous séparent de son exécution. Que de générations disparues, que d'événements tragiques depuis cette époque!! On reste confondu, et toutes les gloires, les vanités et les illusions de ce monde s'effacent devant la réalité.

Lorsque nous ne serons plus sur cette terre, notre souvenir, croyez-le bien, ne survivra pas si longtemps ; à moins que, comme Dardanus, nous fassions graver profondément, sur une roche dure, nos noms, nos titres, nos qualités et...... toutes nos vertus.

C'est un avis que je donne gratuitement à tous ceux qui voudront, sans trop de peines, passer à la postérité.

∴

L'inscription se compose de vingt lignes et mesure, à peu près, 1m,75 de hauteur sur 1m,95 de largeur. Quelques écrivains ont dit que les lettres sont ectypes. Ce serait le cas de dire que c'est un travail de Romains. Elles sont tout bonnement gravées directement dans le rocher, et j'ai pu m'assurer, non sans peines, qu'elles ont exactement huit centimètres et demi de grandeur. Elles se présentent sur la face unie et verticale d'un rocher qui surplombe, ce qui est une des causes de leur conservation. Il est, toutefois, regrettable que l'ouvrier chargé de les reproduire ait mal calculé ses distances. S'il était parti de cinquante centimètres plus haut et un peu plus à gauche, l'inscription serait intacte. On peut affirmer, cependant, que depuis qu'elle a été copiée par le docteur Honnorat, en 1838, elle n'a pas subi la plus petite et la plus légère altération. Les

fissures que vous voyez, à droite et à gauche, existaient déjà à cette époque.

Après un examen des plus sérieux et malgré la déclaration des archéologues, des savants et de l'inscription elle-même, on peut affirmer aussi que la gorge n'a pas été tranchée. Les parties latérales, qui se trouvent en face, sont absolument vierges de tout travail humain. On s'est borné, simplement, à couper le rocher qui barrait le chemin, ce qui forçait les passants à traverser la rivière. On pourrait même, en l'étudiant de près, en décrire parfaitement la déclivité par ceux qui existent encore de l'autre côté de la route (1).

Vous remarquerez, enfin, que certaines phrases sont séparées par des feuilles de lierre avec leur petit pétiole. Des historiens ont cru y retrouver des cœurs percés par une flèche, symbole de douleur et de tristesse, tandis que ce sont, en réalité, les signes de ponctuation qu'on employait à l'époque (2).

---

(1) En lisant les descriptions qui ont été faites avant Millin, on serait disposé à croire que la gorge n'avait pas d'issue et que, pour cette raison, la rivière n'existait pas ; mais la plus simple observation nous permet de réfuter toutes les allégations qu'on a pu faire à cet égard. La gorge a, pour ainsi dire, toujours existé et le Riou y coule depuis l'époque la plus reculée des temps préhistoriques. En étudiant la topographie des lieux, on est convaincu de suite que cette clue est absolument la même, ou à peu près, qu'à l'époque où on a gravé l'inscription. Il est possible qu'un peu plus bas, à droite, on ait pu couper quelques rochers, pour faciliter le chemin ou la route. Je ne le pense pas, et cela demanderait une nouvelle étude ; mais, dans tous les cas, cette question serait bien secondaire et futile, et, en résumé, tout s'est borné à tailler les flancs du rocher de Pierre-Écrite, qui s'avançaient dans la rivière.

(2) La confusion vient de ce qu'on voit sur la pierre tumulaire de sainte Argiris et dans l'épitaphe de sainte Sévère des cœurs percés par une flèche, qui ressemblent beaucoup à ceux-ci, et c'est la présence du pétiole de la feuille de lierre qui donne l'apparence des signes de douleur qu'on trouve souvent sur les tombeaux romains de cette époque.

L'aspect de la gorge, qui se trouve à côté et que je vous recommande, me rappelle un grand cirque romain, avec ses gradins, ses loges et ses arènes. Elle est couronnée au sommet par des chênes tordus, dont la coloration sombre se détache sur des nuages perlés, qui roulent dans l'immensité du ciel, comme si le souffle brûlant de la Durance les poussait jusque là.

∴

Je pourrais vous entretenir longuement encore sur Pierre-Écrite; mais rassurez-vous. Je comprends très bien que j'abuse de vos instants et de votre patience. Je n'y reviendrai plus. Du reste, le grand air de nos montagnes a creusé des sillons au fond de nos estomacs. La faim nous aiguillonne. Mes deux amis viennent me chercher et nous allons, tous les trois, déjeuner sur les bords de la source, qui se trouve dans le ravin, à cent cinquante mètres du rocher de Dardanus et à deux pas de la rivière. Le site est charmant; l'eau est claire, limpide et d'une fraîcheur incomparable.

Nous nous installons, aussi bien que possible, sur un des rochers éboulés, comme ces bohémiens nomades qui traversent nos Alpes. Le moment est typique. Nous dévorons en silence, avec un appétit féroce, un pâté, un gigot et surtout.... une omelette au lard qui trahit une amie (1). Je vous déclare qu'en ce moment les plus belles dissertations archéologiques, entomologiques et littéraires ne nous intéresseraient guère et ne résisteraient pas aux exi-

(1) C'est notre chère M[me] D.... qui avait préparé ce déjeuner, et je ne veux pas l'oublier ici.

gences de la vie matérielle. J'oublie complétement, quant à moi, tous les Romains, les Romaines et les préfets du prétoire de la Gaule méridionale.

Au dernier coup de dent, la fièvre de la science reprend le dessus et mes chers compagnons, armés de leur filet, repartent de plus belle sous les rayons ardents d'un soleil qui les consume et les grille. Je les suis..... du regard et je les vois disparaître au tournant de la gorge.

Je suis encore seul, abandonné comme un lépreux du moyen âge. Je dois vous dire, à ce sujet, que c'est le sort réservé à tous ceux qui vont en excursion avec des naturalistes : votre meilleur ami vous délaisse sans cesse, pour les ailes d'or du plus petit des moucherons.

Quant à moi, pauvre ignorant, je trouve beaucoup plus naturel d'aller m'asseoir et m'abriter dans l'anfractuosité d'un rocher, à l'ombre d'un sureau, entouré de plantes aromatiques, dont les parfums enivrants m'entraînent dans des rêveries sentimentales que je ne puis définir; puis, la fatigue du voyage, la chaleur qui m'accable, la digestion d'un bon dîner champêtre, le silence de la clue et le chuchotement confus et mélodieux de la rivière qui coule à mes côtés me font tomber dans un état léthargique qui me prend et me gagne; et, faut-il vous le dire? petit à petit......, malgré moi......., mes paupières se ferment......, et je m'endors tout doucement du plus profond sommeil.

Je rêve de suite à Claudius Posthumus Dardanus, à Newia Galla, sa femme clarissime, à Claudius Lépidus, son frère bien-aimé, à saint Augustin, à saint Jérôme, à Sidonius Appolinaris et à bien d'autres encore. Je vois ensuite, dans mon songe, des cohortes et des légions romaines défiler triomphantes dans la gorge tortueuse et imposante de Chardavon et, comme apothéose, l'empereur Honorius, fils du grand Théodose, sur son char de bataille, poursuivant Jovien, l'usurpateur de la pourpre dans les Gaules, et le poignardant de ses mains !!

∴

Je dormirais peut-être encore ; mais je me sens secoué fortement par mon excellent ami Daime, qui, ne me retrouvant plus sur les bords de la source et inquiet sur mon sort, craignait que je ne sois tombé au fond d'un précipice. Je me réveille en sursaut et, dans l'assoupissement de mes sens éperdus et troublés, je crois, un moment, avoir devant moi..... l'illustre Dardanus en personne. Je me frotte les yeux, la lumière m'aveugle et, revenu à moi, je suis tout le premier à rire de ma méprise.

Quelques minutes après, rassuré à mon égard, l'attention de mon ami est attirée de nouveau par...... une mouche qui vole. Il la suit, la poursuit avec une ardeur juvénile que rien ne peut lasser, et je le perds de vue dans le bas du torrent.

Je suis encore seul, et ne sachant que faire, je vais revoir, une dernière fois, cette inscription romaine qui m'a donné tant de mal et que je ne reverrai peut-être plus de ma vie. Je compulse mes notes, je complète mes observations....... en écrivain d'aventure et en archéologue d'occasion.

∴

J'ai oublié, à ce sujet, de vous dire que notre très éminent collègue et ami, M. Plauchud, en a fait un estampage en 1880 (1). C'est peut-être le seul qui existe et nous devons le féliciter ; car il a fallu, pour cela, emporter des échelles, des échafaudages et prendre beaucoup de peine.

Il connaît le pays mieux que personne, et je regrette, pour vous et pour moi, qu'il ne soit pas là, à ma place,

(1) Cet estampage est au musée de Saint-Germain.

pour vous en faire la description. Il y apporterait ces délicatesses de cœur et d'esprit qui nous enchantent et qui l'ont classé, depuis longtemps, parmi les félibres les plus remarquables de toute la Provence, dont les noms seront gravés, non sur la roche dure, comme celui de Dardanus, mais sur les tables d'airain de l'immortalité.

J'ai voulu simplement, quant à moi, tout en remplissant un devoir, appeler votre attention sur une des nombreuses curiosités de nos chères Basses-Alpes et disposer les artistes, les archéologues, les savants et tous ceux qui aiment la grande et belle nature du bon Dieu à faire cette excursion. Ils en reviendront satisfaits.

*
* *

L'heure du retour approche. C'est la fin d'une journée charmante que je n'oublierai de ma vie. Mes deux amis viennent enfin me retrouver et, quelques instants après, nous remontons en voiture et nous rentrons, le soir même, dans notre bonne ville de Digne, enchantés et ravis.

*
* *

Il ne me reste plus qu'à m'excuser encore d'avoir abusé si longtemps de votre extrême patience, à vous remercier profondément de votre bienveillante et gracieuse attention et, en me séparant de vous, permettez-moi, chères Dames et chers Messieurs, de vous dire au revoir et à l'année prochaine.

M. Daime, vice-président, prend ensuite la parole et donne à M. P. Martin une réponse pleine d'esprit, sous le titre suivant :

CE N'EST PAS UN RÊVE

MESDAMES, MESSIEURS,

Je dois, à mon grand regret, rectifier une assertion émise par notre Président, dans son étincelant discours : je ne suis point un savant, et que M. Paul Martin ne croit pas que je fais ici le modeste. S'il le pensait, il serait bien obligé de s'incliner, comme j'ai dû le faire, hélas ! devant l'autorité d'un homme qui a laissé, dans notre pays, des traces ineffaçables de son mérite et à qui je dois d'avoir entendu, sur mon compte, de dures vérités.

Jugez-en plutôt.

Il y a un an, nous résolûmes, notre honorable président, un entomologiste passionné, M. Azam, et votre serviteur, de faire une excursion à Pierre-Ecrite. — Vous venez d'en entendre le récit et vous savez, comme moi, combien la fameuse inscription, gravée par les ordres de Claudius Posthumus Dardanus, préfet des Gaules, mérite qu'on se dérange pour aller l'admirer. Toutefois, je ne vous cacherai point que mon amour pour l'épigraphie n'était pas le vrai mobile qui me poussait vers le fameux rocher que fit trancher le préfet romain.

Je laissai donc mon ami Martin examiner le défilé et l'inscription, en artiste consommé qu'il est, et me rendis sur le bord du ruisseau, pour y faire des vers sous les frais ombrages et y chercher des punaises, selon mon incorrigible habitude.

Filet et pince en mains, j'explorais attentivement les broussailles, tout à mon occupation préférée, quand je sentis une sorte de frôlement sur mon épaule. Je crus,

d'abord, qu'il venait de quelque flexible branche de saule, mais le frôlement se répétait : on eût dit comme une main invisible et molle, quelque chose d'immatériel qui renouvelait ses appels.

Je finis par me retourner.

Je vous vois pâlir, Mesdames, et vous, Messieurs et chers confrères, je vois un sourire d'incrédulité se dessiner sur vos lèvres.

« Encore une histoire de revenant, pense l'assemblée :
» n'oublions pas que M. Daime est de Marseille et qu'il
» est bien capable de nous raconter quelque blague sen-
» tant son terroir. »

Hé bien, je n'invente rien : j'avais devant moi le spectre de Claudius Posthumus en personne. — Un spectre en personne ! Convenez que cela n'est point banal. Riez, riez à votre aise, moi je ne riais pas. — Ces rencontres-là ne se font point tous les jours.

Je ne vous décrirai pas le spectre, qui ressemblait à tous les autres. On l'a déjà fait.

Toutefois, Dardanus avait un air irrité qui m'intimida tout de suite. — J'étais assez embarrassé. — Comprenant qu'en somme le spectre était chez lui et que les premières politesses devaient venir de mon côté, je cherchais, depuis un moment, à me remémorer mon latin ; car il était clair pour moi que l'ancien ne devait pas comprendre le français, cette langue n'étant pas encore inventée de son temps. — Mais le latin ?.... Perdu, tout à fait perdu. — Je n'en retrouvais pas un mot, ayant depuis longtemps négligé mes auteurs.

Et l'ombre de Claudius Posthumus Dardanus prenait un visage de plus en plus renfrogné.

Ma foi, je me dis tant pis ; *li vou charra provençaou....*

« *Vous presenti meis respè, Moussu lou Préfé* », *li diguéri.* — Et, voyez un peu combien cette langue est universelle : je fus parfaitement compris et, de plus, l'illustre Romain, qui avait sans doute fréquenté Aubanel et

Roumanille aux Champs-Elysées, daigna me répondre dans leur belle langue.

« *Que garcès aqui?* » me dit-il, non sans une certaine brutalité qui sentait bien son Romain.

J'essayai vainement de faire comprendre à ma nouvelle connaissance le but de mon occupation. Il paraissait n'en saisir que vaguement la portée et me dit, sans détours, que, lorsqu'on avait autant de barbe que moi, il y avait des travaux plus dignes d'un homme.

Je me targuai alors d'Aristote et de Pline, pensant l'émouvoir :

« *Aristoto, mé fagué, un gregou! Plino, un vieil* » *cou... doum!* »

Evidemment, le guerrier n'aimait pas les savants de son temps. — De nos jours, cela est bien changé, grâce aux dieux.

Je me rappelai à temps que Dardanus jouissait, de son vivant, d'une réputation de caractère difficile et je crus prudent de ne pas le contrarier.

Je n'aime pas à me battre contre les ombres.

D'ailleurs, il était parti, comme on dit; la faconde romaine allait son train, doublée de la faconde provençale. Claudius Posthumus Dardanus me racontait ses campagnes. Quand il eut fini, il m'apostropha ainsi, en ces termes, que je traduis en français, pour que tout le monde en profite :

« Crois-moi, ô barbare, rejoins ton compagnon, va » contempler le roc indomptable que mon bras a brisé » et lis, si tu le peux, ce que grava sur sa surface » aplanie un ciseau habile. Là, tu comprendras ce que » fut un Romain. Les seules sciences dignes d'un homme » sont celles de la guerre, qui dispose de la vie humaine, » et celle des travaux publics, qui facilite les rapports » des peuples entre eux. Suis plutôt l'exemple d'un peuple » qu'aucune nation n'égala jamais et, si tu ne t'en sens » point la force, rends du moins hommage à l'un de ses

» plus fameux enfants ; imite en cela ton compagnon, plus
» avisé que toi. »

Et, ayant fait un geste solennel, l'ombre disparut.

Pour dire vrai, je n'eusse pas été fâché de lui répliquer, ne fût-ce que pour ramener mon interlocuteur à plus de modestie, en lui apprenant que j'avais, dans ma vie, fait couper plus de rochers que lui, sans y mettre ma signature, et que je préférais transpercer des insectes que des hommes. Mais, d'autre part, je n'étais pas fâché d'être débarrassé de cet illustre gêneur, car j'entendais au même instant la voix de notre président qui me rappelait que l'heure s'avançait. C'était une voix naturelle, celle-là, et autrement sympathique que l'autre. Je m'empressai de me rendre à son invitation.

Vous le voyez, mon cher Martin, vous n'avez pas rêvé ; Claudius Posthumus Dardanus hante ces parages.

Le vaniteux Romain m'avait fait perdre quelques coups de filet, mais il ne m'avait pas guéri de mon amour pour l'entomologie et je n'avais, malgré lui, pas perdu ma journée.

Je ne soufflai mot de sa fâcheuse intervention à mes compagnons ; ils auraient cru que j'inventais, et je leur montrai triomphalement :

Anthrax Iacchus, mouche en demi-deuil, au corps de velours parsemé d'écailles d'argent ;

Chrysis ignita, hyménoptère de lapis et de rubis ;

Necydalis major, le plus élégant des longicornes ;

Et enfin *Megalomerium meridionali*, rarissime punaise aux ailes de gaze délicate, au corps d'émeraude, dont l'existence en France n'avait pas encore été constatée et qui passe sa vie sur l'Epilobium hirsutum, aux rouges panaches; et les critiques de Claudius Posthumus ne parvenaient pas à étouffer la joie que me procurait ma nouvelle conquête.

Car, si je suis loin d'être un savant, comme nos aimables confrères, les Marion, les de Berluc, les Plauchud, les de

Selle, les Lieutaud; si je suis loin d'être un artiste, comme Paul Martin, je revendique du moins le titre d'ami passionné de la science et de l'art. Or, l'une et l'autre trouvent leur aliment dans la nature, qui ne nous ménage pas plus les sujets d'étude que les beautés de la ligne et l'éclat des couleurs. Je prends ce que je puis dans ce noble festin d'idéal, et Bernardin de Saint-Pierre nous a montré ce que le savant et l'artiste, le simple amateur même, peuvent trouver dans le spectacle de la nature.

Nous quittâmes Pierre-Ecrite, chacun avec les satisfactions propres à nos états d'âmes.

Pour moi, je ne garde pas rancune à Claudius Posthumus Dardanus de son admonestation. S'il m'est donné de le rencontrer, un jour, aux Champs Elyséens, je lierai plus ample connaissance avec lui et, comme dans ce fameux endroit, il y a, dit-on, beaucoup de sources et de verdure, je ne désespère pas de faire de lui un entomologiste infatigable, car quelles belles punaises il doit y avoir dans ce pays-là !

Pour fixer la date de la mémorable rencontre dont vous venez d'entendre la relation, je vous apprendrai, en terminant, qu'elle eut lieu le 29 juin 1893, en pleine période caniculaire et.... électorale. — Sans violer le règlement, qui nous interdit la politique, je puis bien dire que, pendant que je chassais aux punaises, d'autres chassaient à l'électeur ; que notre calèche, brûlant le pavé, nous fit prendre pour des candidats à la députation. — Ah ! ils étaient moins rares que la *Megalomerium meridionali*, et il était facile d'en faire une belle collection. Mais passons...

On attendait, précisément, un candidat à Saint-Geniez. Il y eut confusion, et, à sa descente de voiture, devant l'auberge, notre excellent et pacifique président fut accueilli par des cris répétés de : Vive notre député !

Si M. Martin avait, à ce moment-là, prononcé un discours semblable à celui qu'il vient de nous faire entendre,

nul doute qu'il serait aujourd'hui député et qu'au lieu de dessiner nos Alpes il ferait du.... tapage à la Chambre avec.... son couteau à papier.

Félicitons-nous qu'il ait eu le courage de résister aux ovations populaires, puisque cela nous a donné le plaisir de le conserver au milieu de nous et de compter que, de son pinceau délicat, de son harmonieuse palette, surgiront encore longtemps de charmantes aquarelles.

La partie artistique du programme est écoutée avec un vif plaisir et accueillie par de fréquents bravos, ainsi que les lectures que, nous allons publier pour la plupart.

La séance est levée à minuit et demi.

LA DANSO DES PARFUM

A gènto Dono Estièni Martin.

Eiço se passavo dou tèms que lei fado avien lou gouver dou mounde. E ses afaire, dou mounde, anavon, parei, pa pu mau par acó, bèn que n-i-aguesse abord de vièho, de laido et de verinouo.

A l'encountràri, se pouhié rèn veire de pu lisquet, de pu farot, de pus agradiéu que la jouino fado que segnourejavo su lei flou. Ero la majouralo par la béuta. Pensès ! En elo s'encarnavon tòutei lei gràci de sei vassalo. Tambèn èron en adouracien davans sa Rèino ; avien qu'uno envejo, li plaire ; e, urouo de sa douminacien, li fourmavon la court la pus eibléugissènto que se pousque pantaia.

Mau-grat 'co lou tristugi èro de longo pinta su sa bello caro. Avien bèl à se dreissa su ses pecout, lei flou, en se barancènt par li faire jùbi, tirassa ou sóu ses calici acoulouri par faire tapis à ses pichots pèd, lou rire espelissié pa su sei labro, e ou founs de ses ueus alangouri se devinavo uno marancóni que rèn pouhié eivarta. E lei flou se demandavon ce que pouhié bèn agué sa Rèino bèn ama ; et la Rèino adoulentié s'enanavo lou viéuge dins l'amo en çarco... sabié pa de que. Ajustés qu'avié l'istint dou subre bèu ; ourié vougu sei flou parfèto, e se n'en fouhié que lou sieguesson, pecaire, lou pu groi li mancavo, l'amo ! Voui ! èron bello, mai d'amo n'avien gi. Diéu les avié facho sènso parfum.

De soun coustat, encouleri coumo tout grand parsounàgi qu'atrobo pa ce que desiro, lou Prince des parfum, encoumbra de sei richesso, e tirassènt après éu un pegin de la marodicien, barrulavo de par lou mounde, varaiènt de tout caire, par atrouba 'quelo 'me qu pourrié partaja ses tresor.

LA DANSE DES PARFUMS

A Madame Etienne Martin.

Ceci se passait à l'époque où les fées gouvernaient le monde. Et les affaires du monde, paraît-il, n'allaient pas plus mal pour cela, bien que la plupart d'entre elles fussent vieilles, laides et méchantes.

Par contre, on ne pouvait rien voir de plus gentil, de plus coquet, de plus gracieux que la jeune fée qui régnait sur les fleurs. Elle portait le sceptre de la beauté. Pensez ! En elle, se trouvaient réunies toutes les grâces de ses vassales. Aussi étaient-elles en adoration devant leur Reine, n'ayant qu'un seul désir, lui plaire; et, heureuses de se trouver sous sa domination, elles lui formaient la cour la plus éblouissante qui se puisse rêver.

Néanmoins, sa belle figure portait l'empreinte de la tristesse. C'était en vain que les fleurs se balançaient sur leur tige, pour lui faire la révérence, qu'elles étalaient sur le sol leurs corolles aux brillantes couleurs, pour former un tapis à ses petits pieds, le rire ne naissait pas sur ses lèvres, et au fond de ses yeux alanguis on devinait une tristesse que rien ne pouvait dissiper. Et les fleurs se demandaient ce que pouvait bien avoir leur Reine tant aimée; et la Reine, toute dolente, allait, le vide dans l'âme, à la recherche..., elle ne savait de quoi. Ajoutez à cela qu'elle avait l'instinct du beau; elle aurait voulu des fleurs parfaites, et il s'en fallait qu'elles le fussent, les pauvrettes, le meilleur leur manquait, l'âme ! Oui ! Elles étaient belles, mais sans âme, Dieu les avait créées sans parfum.

De son côté, colère, comme tout grand personnage qui ne trouve pas ce qu'il désire, le Prince des parfums, encombré de ses richesses et traînant après lui un ennui affreux, s'en allait de par le monde, fouillant de tous côtés, à la recherche de celle qui pourrait avec lui partager ses trésors.

Quand un jou que trapiavo en Provènço, lou Prince, à l'envei d'un coulet, ou mitan dei farigouro, dei viéuleto, dei joussemin e des agufié, agué coumo uno visien : li semblé que, beluguejènt dins un rai de souréu, un fouletoun, sènso touca terro, s'enanavo poutounejènt lei flou que l'enroudavon.

Lou Prince s'avancé d'aise... d'aise.... Nouosto Fado, car èro elo, l'entendé pas veni. Que vourès! Jouino e bello pantaiavo proun souvent, e avié lou couor, de fes que li a, un tant si pau treboura.

Just a n'aquèu moument, uno èrbo crahiné. La fado se reviro. Que vei ? Nouoste Prince eibarluca. Un moument s'arregarderon.... N-i-agué proun. Tòutei distimbourla, e sènso saupre coumo, s'atrouberon dins lei brai l'un de l'autre.

Dins aquelo poutounado enubrianto, lou Prince, que sabié plus ounté n'èro, leissé 'scapa ses parfum que s'espargisseron par lou sóu. Lei flou se li bandigueron dessu, coumo la marmaio su lei dardeno un jou de batèmo, e caduno, à bèl eime, d'aganta 'quéu que pousqué.

Subran agueron uno amo douço, aroumatié que noun sai.... Un poutoun l'avié coungria!

Par malur, li èron pa tòutei lei flous à-n-aquelo fèsto ; e vaqui coumo se fai que n-i-a que sènton rèn.

D'autres, tau que lou pavot, lou passo-roso, la roso-d'ase, lou dalia, arrougant coumo tòutei lei nesci, gardiavon dou d'aut de sei long pecout, en se trufènt des cambarado que se choupinavon par rabaia ce que lou Prince avié 'scampa. Mai quand vegueron aqueles amo s'espandi dins l'aire, en dansènt de farandoulo fantastié, e de tòutes aquelei viravoùt n'en sourti 'no meloudié redoulènto, lèu, lèu, aneron, d'escoundoun, par rapiha lei rèsto. Trouberon plus que lei bourdiho.

L'envejo li prengué, pamens, de se peréu mescla ou brandou ; mai, pecaire, que tournuro de pouflasso ! E coumo en lei viant, s'escacagneron sei souorre. De dindo,

Lorsque un jour, en traversant la Provence, sur la pente d'un coteau, au milieu des thyms, des violettes, des jasmins et des églantiers, le Prince eut comme une vision : il lui sembla qu'étincelant dans un rayon de soleil, un esprit follet, sans toucher terre, s'en allait caressant les fleurs qui l'entouraient.

Doucement..., doucement..., le Prince s'avança. Notre Fée, car c'était elle, ne l'entendit pas venir. Que voulez-vous ! Jeune et belle, elle rêvait souvent, et, dans son cœur, parfois, s'agitaient des pensées troublantes.

A ce moment, une herbe craqua. La Fée se retourne, que voit-elle ? Le Prince fasciné.... Un instant ils se regardèrent... Ce fut assez. Perdant la tête, et sans savoir comment, ils se trouvèrent dans les bras l'un de l'autre.

Dans ce fol embrassement, le Prince, qui ne savait plus où il en était, laissa s'échapper ses parfums, qui se répandirent sur le sol. Les fleurs s'y jetèrent dessus, comme les enfants sur les pièces de monnaie un jour de baptême, et chacune, au hasard, attrapa celui qu'elle put.

Aussitôt, elles eurent une âme douce, parfumée... Un baiser l'avait fait naître.

Malheureusement, toutes les fleurs n'étaient pas à cette fête ; voilà pourquoi il en existe qui ne sentent rien.

D'autres, telles que le pavot, la rose trémière, la pivoine, le dahlia, arrogants comme tous les pauvres d'esprit, regardaient avec pitié du haut de leur longue tige, et se moquaient des camarades qui se houspillaient pour ramasser ce que le prince avait laissé s'épandre. Mais quand elles virent ces âmes s'envoler dans les airs, en dansant des farandoles fantastiques, et de ces valses sortir des mélodies embaumées, vite, vite, en cachette, elles allèrent pour ramasser les reliefs. Elles ne trouvèrent que les balayures.

L'envie leur vint néanmoins de se mêler au rondeau ; mais, hélas ! quelle tournure de dondons ! Et comme elles éclatèrent de rire leurs sœurs, en les voyant. Des dindes,

de canard ou mitan d'un vóu de parpaioun. Tambèn la lagno, la ràbi li treboureron lou sang taroment que n'an garda, desempièi, uno marrido oudour. Ce que les engardo pa de se pavania de longo : l'arrougantiso se gari pa.

Me demanderes : Aqueles douncert aroumati, aquelei brandou parfuma, aqueles amo dei flou, qu'es acò?... Ce qu'es?... Hou sabou pa! Jusqu'aro la Fado e lou Prince an garda soun secret. Mai déu pa èstre luen lou jou que noui l'escudelaran.

M'anéi dire : De fado n-i-a plu gi, se soun eivalié, lou prougrei les a 'mpourta.

Pesqui pa! En aquei mounde, proun lou sabès, tout chanjo, tout se tremudo, mai rèn se pèrde; e lei fado soun pa fouoro de la règlo.

Soun plu ce qu'èron tèms passa, lei fado, acò 's verai, mai se soun encarna dins uno soureto, grando, bellasso, poude-rouo, mestrejo lou mounde; e jamai s'alasso de jita, à brassa, sei bèn-fa su l'umanita.

Marcho toujou en avans, lou regard fissa su l'enfini.

S'ei douna la missien de destria lei mistèri que nous enrodon, d'esclargi lei grandei lèi de l'univers, par noui mena, à cha pau, à la coumprenuro dou verai etèrne, valènt à dire dou Baile Soubeiran qu'a fabrica lei mounde.

Aquelo fado nouvello, que s'aubouro su les autro, ei la SCIENCI.

Sènso soulomen se revira su lei mesquinarié des ome, qu'emplegon souvent sei douno à rebucitè, s'en vai, davans elo, miracliant fèbre countùni.

Camin fasènt, noui di ce que soun les coulour de l'arc-de-sedo, e destruco lou secret dou lume des uiau e dou brut des tron.

Pinto, emé lou souréu par pincèu, coumo pinturlejaire a jamai pinturleja.

Soui sei dei de fado, lou carboun negre s'ei fa diamant; e, sènso cregne de se cuncha lei man, mastrouio lou goudroun par n'en fa sourti les coulour trelusènto e les

des canards, au milieu d'une nuée de papillons. Aussi le dépit, la colère les bouleversa au point qu'elles en ont gardé, depuis, une mauvaise odeur. Ce qui ne les empêche pas de se rengorger sans cesse : la fatuité ne se guérit pas.

Vous me demanderez ce que sont ces symphonies aromatiques, ces danses parfumées, ces âmes des fleurs. Ce qu'elles sont ?... Je n'en sais rien ! Jusqu'à ce jour, la Fée et le Prince ont gardé leur secret. Mais il ne doit pas être éloigné le jour où ils nous le divulgueront.

Mais, allez-vous me dire, il n'y a plus de fées ; elles se sont évanouies, le progrès les a emportées.

Oh ! que non. En ce monde, vous le savez, tout change, tout se transforme, mais rien ne se perd, et les fées ne font pas exception à la règle.

Elles ne sont plus, il est vrai, ce qu'elles étaient autrefois ; elles se sont incarnées dans une seule, grande, belle, puissante, qui gouverne le monde et ne se lasse jamais de jeter à brassées ses bienfaits sur l'humanité.

Elle marche toujours en avant, le regard fixé sur l'infini.

Elle s'est donné la mission d'éclaircir les mystères qui nous entourent, de dévoiler les grandes lois de l'univers, pour nous conduire, petit à petit, à la connaissance du vrai éternel, c'est-à-dire du Souverain Maître qui a fabriqué les mondes.

Cette fée nouvelle, qui émerge au-dessus des autres, c'est la SCIENCE.

Sans se préoccuper des mesquineries des hommes, qui emploient souvent ses dons à rebours, elle va droit devant elle, opérant sans trêve des miracles.

Chemin faisant, elle nous dit ce que sont les couleurs de l'arc-en-ciel et découvre le secret de la lueur des éclairs et du bruit du tonnerre.

Elle peint, avec les rayons du soleil pour pinceau, mieux que ne l'a jamais fait aucun peintre.

Sous ses doigts de fée, le charbon noir devient diamant, et, sans craindre de se salir les doigts, elle manipule le goudron pour en extraire les couleurs éblouissantes et les

parfum requist amourouna aqui, par lou souréu, despièi que lou mounde ei mounde.

Em'un mouchoun de fueu e uno raiado d'aigo, tirasso les carri su terro e fai proumena lei veissèu su la mar.

Lei mountagno soun trouca, devessa se lou fau, emé de poudro espetaclouo. Tant pis se les ome, marchènt de recueuroun, s'en servon par esclapa gènts et vilo, e faire estripa lei sourdat dins lei bataio.

Acó l'engardo pa de manda, a-n-un vira d'uei, pensado e paraulo ou bout dou mounde.

La Scienci, Fado dou XIX[e] siècle, es encuei la grando soubeirano de la terro.

E quand a sachu ana farfouia dins les astre par dire de que matèri soun fa, e coumo se li prenon par noui manda lume e calour; quand a sachu de tóutei lei brut de la terro n'en faire uno mescladisso armouniouo par n'en tira lei divinei sinfóni que sabès, soura bèn noui deivela ce que li a, belèu, de pu sutiéu su terro: lou secret des palpitacien de l'amo dei flou, dei vibracien des parfum.

Car istènt que la naturo es amourouo de la simplicita, déu pa 'gué trento-sièi maniero de se li prendre par ajougne sei fin. Parfum et sabour devon oundeja coumo oundejon les coulour e lei son, oubéissènt ansinto à-n-uno lèi universalo, belèu unico. E degun me gararié de l'ideio qu'ei lou biais de vibra, mai que la coumpousicien de la matèri, que diferencié les oudour les uno des autro. Un souret e etèrne boulegadis déu regi les astre dins les espàcis enfini, e sus terro les atomo les pu mistourinet; et tout acó, hou creiriéu vourountiei, danso dou meme barans ou son dou meme tambourin.

E. PLAUCHUD.



parfums suaves accumulés là, par le soleil, depuis que le monde est monde.

Avec un tison de feu et quelques gouttes d'eau, elle traîne les chariots sur terre et fait promener les vaisseaux sur la mer.

Les montagnes sont percées, renversées, s'il le faut, avec des poudres merveilleuses. Tant pis si les hommes, marchant à reculons, s'en servent pour faire sauter gens et villes et exterminer les soldats dans les batailles.

Ce qui ne l'empêche pas de faire parvenir, en un clin d'œil, paroles et pensées au bout du monde.

La Science, Fée du XIXe siècle, est aujourd'hui la grande souveraine de la terre.

Et, quand elle a su aller chercher dans les astres, pour nous dire quelles sont les substances qui les composent, et comment ils s'y prennent pour nous envoyer lumière et chaleur, quand elle a su combiner tous les bruits de la terre pour en former les divines symphonies que vous connaissez, elle saura bien nous dévoiler ce qu'il y a peut-être de plus subtil sur terre : le secret des palpitations de l'âme des fleurs, des vibrations des parfums.

Car la nature, étant amoureuse de la simplicité, ne doit pas avoir trente-six manières de s'y prendre pour arriver à ses fins. Parfums et saveurs doivent vibrer comme vibrent les couleurs et les sons, obéissant à une loi universelle, peut-être unique. Et j'ai la ferme confiance que la manière de vibrer, plus que la composition des substances, différencie les odeurs les unes des autres. Un même et éternel mouvement doit régir les astres dans les espaces infinis et sur terre les atomes les plus ténus ; et tout cela, je le croirais volontiers, tourne la même valse, au son du même tambourin.

E. PLAUCHUD.

LA LÉGENDE D'ANDRÉ ET D'HUGUETTE

Le 6 janvier de l'an 1325, jour de l'Epiphanie, Pierre de Marcoux réunissait noble et joyeuse compagnie dans son château des Bains, aux environs de Digne. Il voulait fêter à la fois sa prise de possession de ce domaine, qu'il venait d'acquérir du comte de Provence, et la guérison de sa fille Huguette, qui devait à la vertu des eaux thermales une santé dont avaient désespéré les plus célèbres médecins de ce temps. .Faire le portrait d'Huguette serait répéter ce que l'on sait des nobles demoiselles de cette époque lointaine, toutes belles comme le jour, douces et aimantes, compatissantes au mal d'autrui, pleines des plus belles qualités. Comme bien l'on pense, Huguette faisait la joie de son père ; la pauvrette, hélas ! n'avait plus que lui au monde, sa mère étant morte en lui donnant le jour. Privée de ce tendre appui, elle avait grandi, un peu livrée à elle-même, embrassant son père entre deux expéditions guerrières, vivant presque seule dans sa demeure d'Oise, au haut de cette colline à la pointe élancée qui domine Champtercier. De quoi devint-elle souffrante vers l'âge de 16 ans ? Nul n'aurait pu le dire. Mais cette maladie avait été longue et cruelle. Ç'avait été d'abord une fatigue, un abattement dont elle-même ne saisissait pas la cause et qui la laissait des journées entières indifférente à ce qui l'entourait, lasse d'une langueur extrême, sans force, comme épuisée, avec le souffle à peine perceptible d'une vie qui semblait la fuir.

Pierre de Marcoux avait fait appel à la science des médecins les plus distingués de la région. Il en était venu

de Digne, et d'Aix, et de Montpellier, la ville illustre entre toutes pour l'habileté de ses hommes d'art, sans que ni leurs soins, ni leurs consultations savantes eussent pu redonner à ce corps qui s'affaiblissait chaque jour davantage un peu de la vie qui lui échappait. Les bonnes femmes des domaines du noble seigneur avaient été, elles aussi, appelées auprès d'Huguette. Elles avaient prononcé les paroles consacrées, en versant de haut dans un vase de terre l'eau de Bléone puisée au clair de lune; elles avaient tout d'une traite couru jusqu'à la Crau, pour y cueillir à l'aube l'herbe merveilleuse qui ne croissait que sur ce plateau pierreux; elles avaient dépouillé de sa peau, pour l'appliquer sur les mains et les bras de la malade, la vipère mâle des bois de Gaudichart, et trié une à une, dans le torrent des Eaux-Chaudes, les pierres rondes tachetées de noir dont la vertu était souveraine. Mais tout avait été inutile. Enfin Huguette avait été conduite aux eaux de Digne. Et là, comme par enchantement, la malade avait repris ses forces; les couleurs étaient revenues sur ses joues pâles et amaigries.

Mais un changement s'était en même temps fait dans son caractère. Elle, jusqu'alors si douce, si aimable, si timide, était devenue tout à coup, dans cette transformation physique de tout son être, plus dure, plus fière, plus indépendante. Elle restait maintenant des heures entières comme absorbée dans ses réflexions. C'étaient, pendant tout un jour, des rêveries dont rien ne pouvait la distraire. En vain, son père lui prodiguait-il les caresses et les flatteries. Quelquefois, comme prise d'un désir fou de respirer à pleins poumons l'air des montagnes, elle partait, ne voulant personne avec elle, courait dans les sentiers ardus bordés de précipices, sautait de roche en roche, comme ces dryades que les anciens se figuraient agiles à la poursuite des bêtes fauves.

Pierre de Marcoux avait d'abord voulu réagir contre les caprices de cette nature trop ardente. Il redoutait pour elle

ces dangers qu'elle affrontait à chaque pas. Il tremblait pour cette enfant miraculeusement échappée à la mort et qu'il craignait à chaque instant de perdre. Elle le rassurait d'un sourire triste : « Que craignez-vous, mon père ? N'êtes-vous point heureux de me voir là, près de vous, bien portante, après les mortelles inquiétudes que je vous ai causées ? Et elle se faisait câline, l'embrassait, puis repartait pour quelque course aventureuse dans les environs.

Un jour qu'elle arrivait au haut d'une petite colline en face d'Entrages, elle aperçut, sur un sommet plus élevé et de l'autre côté du torrent, un homme agitant les bras, comme pour fixer sur lui l'attention. Etait-ce un signal de détresse ? Etait-ce un appel ? Nullement effrayée, Huguette se précipite, descend la côte, remonte, et, quand elle arrive, essoufflée, sur le plateau, elle s'y voit seule. L'inconnu avait disparu. Ce fut en vain que, du regard, elle fouilla de tous côtés l'endroit où elle l'avait aperçu. Cette soudaine apparition, cette disparition subite n'avaient pas laissé de l'intriguer fort. Elle y songea, en retournant chez son père ; elle y pensa tout le soir. Pourquoi n'avait-elle plus trouvé aucune trace du passage d'un être humain sur ce rocher désert, où elle était seule à s'aventurer depuis longtemps ?

Sur ces entrefaites, le bruit se répandit qu'un homme inconnu avait été vu depuis quelques jours et en divers lieux, dans les environs, partout visible et à toute heure, sans qu'il répondit à aucun des signes qu'on lui faisait. Les uns l'avaient aperçu la nuit, son ombre agrandie par la lueur d'un immense feu brûlant dans un vallon solitaire ; celui-là en plein jour, à quelques pas de sa demeure, dans un quartier très fréquenté. Et les gens d'Entrages et ceux des Dourbes s'effrayaient chaque jour davantage. Quel était ce mystérieux personnage, dont la présence répandait l'alarme dans le pays jusqu'alors si tranquille ? Des prières avaient été dites dans la chapelle vénérée de

Saint-Michel de Cousson ; on avait, pendant deux dizaines, fait brûler les lampes mystiques devant les saintes images de saint Vincent et de saint Domnin. On avait fouillé en tous sens la forêt de Feston, escaladé jusqu'au sommet la colline de Saint-Pancrace, cerné le rocher de *Neuf-Heures*, remonté jusqu'à sa source le torrent des Eaux-Chaudes, aux rives ombragées d'arbres séculaires : l'inconnu était resté introuvable.

Huguette seule, dans cette terreur de tous, avait conservé une indifférence dont son père lui-même s'étonnait. D'ailleurs, il semblait que l'inconnu eût pris maintenant à tâche de laisser peu à peu les craintes se dissiper, la frayeur disparaître. Pendant plusieurs jours, il fut invisible.

Quelque temps après, Huguette était montée à cheval, au lever du soleil. Elle sortait d'une de ces crises qui la secouaient encore de temps à autre et qui la laissaient triste, préoccupée pendant plusieurs heures. Mais elle se sentit renaître, à l'air froid du matin. La nuit avait été glaciale. Dans le sentier étroit où elle s'était follement aventurée, son cheval fit un faux pas sur la neige durcie ; elle fut précipitée à terre et perdit connaissance. Longtemps, elle resta ainsi inanimée. Peu à peu cependant, elle revient à elle sous l'influence de la bise glacée qui soufflait dans la gorge de la montagne. A mesure que le sentiment de la réalité lui revenait, elle se sentait comme doucement soutenue ; elle croyait entendre à son oreille une voix qu'elle percevait comme dans un rêve. Enfin elle entr'ouvrit les yeux. « Huguette, disait la voix, à côté d'elle, me reconnaissez-vous ? « Elle passa la main devant ses yeux, et d'une voix affaiblie : « André ! » — « Oui, c'est bien moi. » — « Vous rappelez-vous nos fiançailles dans votre vieux château de famille ? Nous étions bien jeunes alors. Vous savez, hélas ! comment vint nous surprendre en plein rêve l'affreuse félonie de mon oncle Roger, Dieu lui pardonne ! Puis, presque en

même temps, votre longue maladie, et la mort qui vous menaça si longtemps !.... Quand vons avez été hors de danger, je m'éloignai de vous. J'ai fui; j'ai voulu aller bien loin, accomplir quelque action héroïque. Je voulais expier cette faute dont la honte rejaillissait sur moi. Mais, hélas ! j'avais trop présumé de mes forces. Au moment de vous quitter pour si longtemps, mon cœur s'est brisé, et je suis resté. Mais cette expiation, j'ai voulu qu'elle s'accomplît dans les lieux mêmes que vous animiez de votre présence. L'homme inconnu qui a tant effrayé les habitants de cette contrée, c'est moi. J'ai payé de mes privations l'acte coupable dont j'étais innocent.... Me regardez-vous sans honte ?... Ecoutez. J'ai vécu comme les bêtes sauvages dans les bois qui entouraient votre domaine. J'ai été pendant longtemps privé de tout, souffrant les horreurs d'un hiver rigoureux. Mais je vous sentais près de moi. Pour vous voir passer, je me suis plus d'une foi dissimulé dans les buissons, où je me déchirais les mains et le corps. Un jour, n'y tenant plus, je vous ai fait un signe, et, quand je vous ai vue venir, j'ai eu honte et je me suis sauvé... Vous ne me dites rien, Huguette ? »

Et la légende raconte que Huguette, les yeux baignés de larmes, n'avait rien répondu. Mais elle était venue trouver son père. « Mon père, dit-elle, André vient de me sauver la vie. Je le veux pour époux et pour maître. »

Juillet 1894.

G. AUBIN.



L'ESPRIT BAS-ALPIN [1]

Bas-alpin, j'aime les Basses-Alpes et j'en fais volontiers l'objet de mes études.

D'autres ont porté leur attention sur la faune, la flore, la géologie de notre département; d'autres encore en ont décrit les beautés naturelles, les sites pittoresques; je veux vous parler, ce soir, des personnages remarquables qu'il a produits et au milieu desquels, par la pensée et par les livres, je viens de vivre quelques jours. Ce n'est pas leur histoire, même très abrégée, que je viens vous raconter. Je veux plutôt vous communiquer mes réflexions à leur sujet et, en les prenant comme documents, essayer de faire devant vous l'analyse de l'âme bas-alpine, la psychologie du caractère bas-alpin.

Je n'ai pas rencontré, parmi ces personnages, beaucoup de poètes, d'artistes, de rêveurs. J'y ai vu peu de ces têtes ovales, de ces fronts hauts qui révèlent une pensée audacieuse et à large envergure, l'enthousiasme, la passion de l'idéal. Il m'a semblé aussi que la finesse d'esprit, l'atticisme n'y étaient qu'une exception.

Mais, par contre, j'y ai vu bon nombre de têtes carrées, solides et résistantes, un peu massives même, de ces têtes qui indiquent la réflexion et la prudence, un esprit sérieux, équilibré, tenace, doué d'une grande puissance de travail, se gardant bien de poursuivre des chimères, allant

---

(1) Mémoire lu à la séance publique du 25 juillet 1894.

droit à la réalité. J'ai rencontré peu de poètes, peu d'artistes, dis-je, parmi nos célébrités ; mais j'y ai rencontré, à chaque pas, des érudits, des historiens, des médecins, des naturalistes, des géomètres.

La dominante, la caractéristique, — je ne dis pas du génie bas-alpin, le mot serait prétentieux, — mais de l'esprit bas-alpin, c'est la mesure, la précision, la clarté. Le goût des arts, des choses de l'imagination et du sentiment n'est nullement ce qui nous distingue, mais le sens pratique, le goût presque exclusif des choses utiles, un jugement droit et sûr, et je ne dois pas manquer d'ajouter : l'amour ardent du sol natal. Il m'est facile, pour appuyer ma thèse, de donner des exemples et de citer des noms.

Les Basses-Alpes n'ont pas de plus illustre enfant que Gassendi ; il est aussi la personnification la plus complète de l'esprit bas-alpin, le représentant intellectuel le plus parfait de notre race. Nos dons naturels, nos facultés natives furent, en lui, portés jusqu'au génie.

Il eut, au plus haut degré, l'esprit scientifique, dans un siècle où la culture des sciences était fort peu développée encore, où les esprits étaient, généralement, tournés vers d'autres genres d'études. Observateur profond des phénomènes de la nature, astronome, mathématicien hors de pair, il fut, en son temps, un homme considérable : de nos jours, il eût été éminent. Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, sans doute, sa réputation, sa gloire eût été, de son vivant, universelle.

Intelligence lumineuse, esprit positif avant tout, sa philosophie elle-même n'est que la science proprement dite dans ses conceptions les plus élevées ; sa métaphysique est moins une abstraction pure qu'une théorie scientifique de la constitution intime des corps.

Et ce savant, ce philosophe de premier ordre était l'homme du monde le plus rangé dans ses affaires. Que croiriez-vous qu'il reste de lui, dans nos archives départementales ? Des fragments de dissertation sur les atomes,

des réponses à Descartes ? En fait d'autographes de l'immortel prévôt du chapitre de Digne, nous n'avons que les nombreuses annotations marginales d'interminables procès, vigoureusement entamés ou courageusement soutenus. Gassendi, cependant, était bon, charitable ; chez lui, le cœur était au niveau de l'esprit. Mais on peut avoir l'âme la plus évangélique et n'être pas aveugle sur ses droits et savoir les défendre, au besoin. L'Evangile n'est pas, que je sache, ennemi d'une bonne administration.

Ce Gassendi plaideur m'était tout à fait inconnu. Il m'a été signalé par M. Isnard, le plus aimable des archivistes, une figure bas-alpine qui rentre merveilleusement dans mon cadre et que je suis heureux de saluer en passant.

Et Gassendi le savant, Gassendi le plaideur était aussi le Bas-Alpin fidèle à la terre natale. Il gardait, à Paris, le souvenir de son pays ; parfois même, il s'arrachait à ses études favorites pour en écrire l'histoire, et ses recherches sur l'Eglise de Digne le placent en bon rang parmi nos annalistes.

Le docteur Honnorat, originaire d'Allos, mais qui vécut surtout à Digne, où il exerçait la médecine, le docteur Honnorat a élevé à la gloire de nos Alpes, de notre dialecte alpin un impérissable monument. Son Dictionnaire Provençal est une œuvre magistrale et définitive, qui n'a à redouter aucune comparaison, qu'aucune œuvre du même genre ne pourra faire oublier, pas même le Trésor du Félibrige de Mistral, dans les fondements duquel on la retrouverait tout entière.

Le Dignois Firmin Guichard écrit l'histoire de Digne ; les Manosquins Columbi et Damase Arbaud écrivent l'histoire de Manosque ; de Berluc, de Forcalquier, est l'auteur d'un recueil fort curieux : *les Adages Forcalquiens*. Un autre enfant de Forcalquier, Camille Arnaud, s'ensevelit pendant des années entières dans la bibliothèque de Marseille, déchiffrant d'innombrables manuscrits, au moyen desquels il fait revivre sous nos yeux le Forcalquier du

moyen âge. De Laplane, de Sisteron, écrit l'histoire de Sisteron; le Castellanais Lorenzi écrit l'histoire de Castellane; Simon Bartel, de Riez, écrit l'histoire de Riez; Esmieu écrit l'histoire des Mées; l'abbé Cruvellier écrit l'histoire de Barrême, et, en collaboration avec l'abbé Andrieu, l'*Histoire hagiographique du Diocèse de Digne*. Or, l'abbé Cruvellier était de Barrême, et Esmieu était des Mées.

Et ces diverses œuvres, — j'aurais pu en signaler bien d'autres, — n'ont pas que le seul mérite d'être locales; ce sont des œuvres sérieuses, supposant toutes une somme énorme de travail et dénotant chez leurs auteurs, sinon des facultés brillantes, au moins un esprit robuste et judicieux.

Chez tous ceux de nos compatriotes dont la vie a eu quelque éclat, on retrouve la même trempe d'esprit, le même tempérament intellectuel; chez tous, on reconnaît le Bas-Alpin. Ce tempérament caractéristique de notre race, nous le trouvons — et très-accentué — chez le chanoine Bondil, de docte mémoire, philologue habile, helléniste, hébraïsant émérite, possédant à fond la plupart des langues modernes, auteur d'une traduction des Psaumes aussi exacte que littéraire et dont les connaisseurs font grand cas, auteur de savantes grammaires grecque, hébraïque et anglaise.

Cette trempe d'esprit nous la trouvons chez Manuel, le seul orateur à la renommée durable qu'aient produit les Basses-Alpes. A une époque où les meilleurs orateurs politiques français ne parvenaient pas toujours à se préserver d'une pompe de langage qui dégénérait facilement en déclamation et en emphase, Manuel fit entendre une parole sobre et claire, qui contrastait singulièrement avec celle de ses rivaux. Doué d'un jugement sûr, dit Cormenin, et plus dialecticien qu'orateur, soit; mais sa dialectique était aussi de l'éloquence.

Une autre tête bien bas-alpine, c'est Bonnetty, d'Entrevaux, le fondateur et le directeur, pendant de longues

années, de la *Revue des Annales philosophiques*, la Revue sérieuse et consciencieuse par excellence.

Je pourrais prolonger indéfiniment cette nomenclature ; le résultat de nos observations, de notre enquête serait le même toujours. Mais l'expérience est concluante avec les hommes du passé, et j'ai hâte de vous montrer que ce qui se produisait en eux avec la régularité, la rigueur d'une loi, se reproduit avec la même exactitude chez nos contemporains. C'est comme un sceau d'origine et de destinée.

M. de Berluc-Perussis est actuellement et restera une des plus remarquables figures provençales. Spirituel et délicat comme un Athénien, poète élégant et châtié à l'égal de Pétrarque, dont il a retrouvé le secret et dont il fait revivre la manière, il joint à cet atticisme, à cette pureté de forme du plus raffiné des humanistes, l'érudition d'un Peyresc. On le consulte des cinq parties du monde ; sa correspondance est universelle. Cet esprit gracieux et artistique au suprême degré sait s'appliquer avec une énergie étonnante aux recherches les plus ardues. Ses *Dates de l'Histoire de Forcalquier* sont une des plus importantes études historiques qui aient paru sur la Provence. Je ne parle pas de son rôle dans le Félibrige. Je me contente de dire que, s'il contribua plus que personne à son extension, il en fut aussi le régulateur.

M. Plauchud, M. Tardieu, — leur présence me met un peu dans l'embarras, et je n'ai pas pour m'exprimer sur leur compte toute la liberté que mon amitié pour eux aurait désirée. Mais nous savons tous avec quelle facilité M. Plauchud passe des fantaisies de l'imagination la plus capricieuse aux études les plus positives. Il vient d'être le plus charmant des conteurs, se jouant dans les combinaisons les plus exquises des événements les plus merveilleux. Dans son laboratoire, en face de son microscope, armé de ses réactifs, le chimiste se réveille et fait de belles découvertes. Etre à la fois un savant de bon aloi et un vrai

poète, à coup sûr ce n'est pas chose commune, et je crois qu'il faut être bas-alpin pour cela.

M. Tardieu est également un esprit très littéraire ; ses récits d'excursions dans nos Alpes sont des chefs-d'œuvre du genre. Il y a de la couleur, de la vie, une note originale du meilleur goût et toujours juste. Quant à l'exactitude et à la véracité, elles sont scrupuleuses. Mais en M. Tardieu, comme en M. Plauchud, l'homme de science est inséparable de l'artiste, et, pendant que l'amateur de paysages admire la nature, le géologue examine les accidents de terrain, distingue une empreinte curieuse, une cristallisation, un minéral.

Bref, lorsqu'il s'agit des Bas-Alpins de vieille souche, nous remarquons chez tous, au premier coup d'œil, les traits héréditaires ; à tous, on peut appliquer le même critérium. Et ceux d'entre eux qui, doués de facultés supérieures et favorisés par les circonstances, comme les Paul Arène et les Etienne Martin, semblent ne plus nous appartenir, ceux-là même n'échappent pas complétement à la loi. Ils sont encore bas-alpins par un côté de leur talent. Chacun d'eux, dans son genre, observe soigneusement ce que Ingres appelait, en peinture : la probité artistique. Rester dans la mesure et dans la vérité est pour eux un besoin impérieux.

∴

Ce tempérament intellectuel, que nous trouvons invariablement en toutes nos illustrations, est le résultat de plusieurs causes. Il tient d'abord à la race ; il en est la conséquence nécessaire, l'expression naturelle et spontanée. Ce qui domine chez nous, c'est l'élément gaulois, qui ne dut pas être modifié d'une manière bien profonde par la conquête romaine. Sous la domination de Rome, les Gaulois devinrent plus instruits, plus policés ; leurs

qualités originelles d'esprit se perfectionnèrent ; ils n'en acquirent pas ou ils en acquirent peu de nouvelles. Les vainqueurs leur apportèrent la langue latine, la science de l'administration et du droit ; mais le caractère national ne fut pas sensiblement altéré. Plus que le génie positif de Rome, le génie artistique des Grecs fut, pour nos ancêtres, une révélation. Ce qui en fait l'essence leur était complétement étranger. Il est difficile, toutefois, de déterminer en quelle mesure l'élément grec contribua à la formation de ce que nous avons appelé l'esprit bas-alpin ; mais sa présence y est incontestable. On en reconnaît surtout l'influence et la trace dans les populations riveraines de la Durance. Cela s'explique, d'ailleurs : c'est en remontant cette rivière que les Grecs pénétrèrent dans notre région. Ces populations, principalement celle de Sisteron et de Manosque, sont remarquables par leur verve frondeuse, leur raillerie mordante et imagée. D'un mot on y peint et on y juge un événement, un personnage. Les surnoms, les sobriquets y sont d'un réalisme et d'un pittoresque parfois charmants, parfois cruels. On dirait je ne sais quel écho lointain du rire et du persiflage d'Aristophane. Elles sont remarquables encore, ces populations, par leur esprit d'indépendance ; la centralisation les atteint lentement et ne les entame qu'à la surface; son action sur elles est toute extérieure. Elles s'obstinent à garder leur physionomie particulière, leurs mœurs, leurs coutumes. Pour elles, comme pour les Grecs, tout ce qui est étranger est plus ou moins barbare.

Une autre cause qui a puissamment influé sur le caractère et l'imagination des habitants des Alpes, c'est le climat, la configuration et la nature du sol.

Tel le nid, tel l'oiseau ; telle la patrie, tel l'homme, dit Michelet, dans sa préface de l'*Histoire de France*.

Notre département est la province la plus reculée de ce que l'on appelle, dans le langage des Félibres, l'Empire du Soleil. Le soleil, assurément, se conduit envers nous

en bon prince, et nous n'avons pas à nous plaindre de la distribution qu'il fait de sa lumière et de sa chaleur à ses sujets, même les plus éloignés. Nous sommes forcés de reconnaître qu'il est en ce moment très généreux, prodigue même. Sa domination, par malheur, n'est ni permanente, ni absolue parmi nous. L'hiver et les frimas règnent alternativement avec lui sur les Bas-Alpins, qui doivent ainsi payer le tribut à deux souverains d'humeur bien différente. Nos champs, où la moisson, la vendange, l'olive même mûrissent, seront, dans quelques mois, couverts de neige. Ce n'est pas le tiède vent d'est, la brise marine, humide et douce, qui souffle habituellement dans nos contrées ; c'est plutôt le dur vent du nord, le mistral âpre et piquant.

Nous n'avons pas les sublimes beautés des grandes Alpes, leur végétation puissante, leurs lacs d'émeraude, leurs glaciers de cristal. Point d'immenses plaines, point de monts gigantesques, point de vastes forêts ; tout a, chez nous, des proportions moyennes. Nous n'avons pas des paysages bien riants ; nous n'avons pas, non plus, des tableaux bien grandioses. Rien qui plonge dans l'admiration, rien qui porte à la rêverie. Nos vallées sont étroites ; nos montagnes, sans orientation d'ensemble, se dressant devant nous dans tous les sens, se profilent, en général, d'une façon irrégulière, ne présentant aux regards que des lignes brisées, heurtées, sans harmonie. Ce n'est pas au milieu de nous que devaient naître Théocrite ou Virgile. Il y a, sans doute, dans nos Alpes, de merveilleuses beautés de détail ; mais elles sont pour la plupart d'un accès très difficile, dans des régions inhabitées, — objet de curiosité pour les touristes seulement. — J'ai voulu parler de ce qui constitue le cadre dans lequel se meuvent nos populations, de l'aspect, de la physionomie des lieux où elles vivent, et, par conséquent, de ce qui les impressionne.

Notre sol, s'il n'est pas stérile, n'est pas non plus fécond.

Il nourrit ses enfants ; il ne les enrichit pas. L'opulence a toujours été inconnue parmi nous ; l'aisance elle-même, la vie large et facile y est rare ; la pauvreté, c'est la condition commune. Non pas la pauvreté extrême, la misère noire, qui paralyse les âmes et déprime les cerveaux, mais le besoin de demander au travail de chaque jour le pain de chaque jour. Nous avons tous, derrière nous, d'innombrables générations de paysans laborieux, de bonnes ménagères, économes et actives. Et, bien que la cigale chante sur nos coteaux, elle est loin d'être l'emblème de notre race ; ce serait plutôt la fourmi vigilante, infatigable.

Une autre cause enfin qu'il ne faut pas négliger de mentionner, c'est le genre de vie.

Nos aïeux voyageaient rarement ; les voyages étaient coûteux et les chemins incommodes. Isolés par leur position géographique, ils vivaient de leur vie propre ; ils n'avaient que de faibles et tardifs contre-coups des grands événements qui ébranlaient le monde. Des scènes de pillage lors de l'invasion des barbares, des incursions sarrasines et des guerres de religion, voilà les faits les plus saillants de notre histoire locale. Il n'y avait là rien d'assez épique ou d'assez tragique pour inspirer un Homère ou un Eschyle.

La population a toujours été clairsemée sur notre sol montagneux maigre, et il n'y a jamais eu d'agglomération assez considérable pour devenir un foyer d'études, un centre intellectuel. Point d'émulation, pas même des instruments de travail. Les intérêts à débattre n'étaient jamais, aussi, que les intérêts particuliers ou les intérêts de communautés d'une importance toujours très relative, des querelles de clocher, des questions de mur mitoyen. Pour défendre de pareilles causes sur des agora, des forum de village, ni Démosthène, ni Cicéron n'avaient à paraître, et ils n'ont point paru.

Toutes ces causes réunies, la race, la nature et l'aspect

du pays, le climat, le genre de vie, tout a contribué à faire de nous des esprits pratiques plutôt que des artistes et des poètes. Aussi les habitants des plaines fortunées que baigne le Rhône ou des villes populeuses du littoral, enrichies par le commerce, sont-ils disposés à nous traiter avec un léger dédain. Ils désignent les habitants de la Haute-Provence sous le nom générique de *Gavots*, appellation peu flatteuse, dans leur intention, et qui, si nous étions en Grèce, se traduirait par *Béotiens*. Il faut reconnaître, pourtant, qu'on ne conteste pas à ces Béotiens, je veux dire aux Gavots, un rare et ferme bon sens, une intelligence peu commune des affaires ; on les regarde comme des gens fort avisés. Les Gavots, dit un proverbe, n'ont de grossier que l'habit. Et cette Béotie, que les élégants d'Athènes avaient en si mince estime, n'est-elle pas la patrie de Pindare ? La littérature provençale est riche en écrivains de talent ; il lui manque encore, cependant, un poète lyrique de premier ordre. J'espère que le Pindare provencal naîtra parmi les Gavots.

De ces diverses causes, les unes, — celles qui tiennent à la nature des choses, à la race et au climat, — persévèrent ; elles sont éternelles. D'autres se sont modifiées : des méthodes meilleures, des cultures nouvelles ont rendu moins pénible la lutte du Bas-Alpin contre le sol de son pays ; d'autres enfin ont disparu : les chemins de fer nous permettent de voyager plus fréquemment que nos pères, et la presse nous met en communication permanente avec le monde entier, avec la pensée universelle.

De plus vastes horizons, une carrière plus large et plus libre s'ouvrent devant nous. Allons confiants vers l'avenir. Dans ce siècle utilitaire et de méthodes scientifiques, nos habitudes acquises, les effets de l'atavisme en nous, c'est-à-dire le goût du travail et l'économie, sont une promesse et une garantie de succès. Et, dans l'ordre purement littéraire, celui des nôtres qui ajoutera de la couleur, de la souplesse et de l'éclat, à cette prose nette, concise, métalli-

que, qui nous est comme naturelle, celui-là sera en possession d'une langue incomparable. Le cerveau dans lequel se combineraient, mélangés, pétris par la main divine dans les proportions voulues pour faire un grand homme, les éléments constitutifs de l'esprit bas-alpin, la gravité romaine, la verve gauloise et le sens artistique des grecs, serait bien le plus merveilleux des cerveaux.

Si, dans le passé, nos Alpes n'ont pas été sans gloire, je n'ai qu'à regarder autour de moi pour constater avec un légitime orgueil que nous ne sommes pas sur le chemin de la décadence et je salue un avenir encore plus brillant.

A. RICHAUD.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A

BARCELONNETTE

(Suite)

Le produit de cette rétribution scolaire, ne s'élevant qu'à 1,419 francs et ne suffisant pas à payer le traitement des trois professeurs, fixé à 600 francs, le surplus sera fourni par la commune.

L'année suivante, le bureau, après avoir assisté, avec les quarante-sept élèves rentrés, à une messe solennelle, pendant laquelle le principal du collège prononça un discours sur l'influence des lumières, constate avec regret que le pensionnat projeté n'a pu être ouvert, la commune n'ayant pu faire face aux dépenses de réparations de l'immeuble; mais le conseil d'arrondissement vota à cette intention 2 centimes par franc sur le principal des contributions foncière, mobilière et personnelle. Cette ressource permettait au collège de rendre ses locaux habitables et d'installer un pensionnat à bon marché, qui aurait permis aux élèves des points éloignés de la vallée de recevoir l'instruction secondaire et qui aurait, comme par le passé, attiré des jeunes gens des vallées voisines et doublé le nombre des élèves. Mais le ministre de l'instruction publique prit l'injustifiable décision de refuser ces ressources, et le vote du conseil d'arrondissement, quoique déjà approuvé par le préfet, fut annulé.

Les pères de famille des communes voisines mirent leurs enfants en pension chez des particuliers de Barcelonnette,

moyennant une faible rétribution et en leur fournissant la literie et le pain. Cet usage s'est perpétué jusqu'à nos jours ; souvent, trois à quatre élèves faisaient popote dans la même chambre, et nous nous rappelons avec quel plaisir nous échangions notre pain blanc contre leur pain de seigle, que nous trouvions délicieux. Le conseil municipal de Barcelonnette vint au secours du collège et, pour créer les ressources suffisantes, mit un octroi sur les boissons de 1 fr. 25 c. par hectolitre de vin, de 2 fr. 50 c. par hectolitre d'eau-de-vie et de 3 francs sur les liqueurs ou ratafia. (Délibération du 25 octobre 1807.)

L'année suivante, le collège eut un professeur de plus et compta soixante-deux élèves, tous externes. C'était un résultat encourageant pour sa quatrième année d'existance (1), et le procès-verbal de la visite du bureau constate avec fierté les progrès accomplis :

« Commençant d'abord par la classe de philosophie et de belles-lettres, les élèves ont récité des cahiers dans lesquels on leur avait enseigné la logique et la morale. Il leur a été ensuite fait, soit par nous, soit par d'autres personnes présentes, quelques arguments dont ils donné la solution de manière à nous prouver *qu'ils parlaient le latin avec facilité et pureté* et qu'ils étaient capables de se présenter avec avantage dans les écoles spéciales où cette langue est habituelle et requise. La classe des belles-lettres nous a exposé ensuite les principes de la rhétorique, et ses compositions nous ont prouvé que les élèves, par la pureté de leur style et l'harmonie de leurs périodes, avaient senti la valeur de ce qu'on leur enseignait.

» Nous nous rendîmes, dans la soirée, à la classe d'humanités et de troisième, et c'est là que nous constatâmes tout

(1) L'école secondaire de Digne n'atteignit le chiffre de quarante-deux élèves que quatre ans plus tard, en 1812, et n'avait que deux professeurs.

ce que peut sur l'émulation un professeur aimé et mûri par une grande expérience. Les élèves, forts sur tous les auteurs qu'on avait mis entre leurs mains, nous étonnèrent par des comptes rendus qui prouvent avec quelle facilité ils les entendent et en font d'heureuses applications dans leurs travaux journaliers.

» Le lendemain, nous examinâmes la quatrième et la cinquième. Nous n'eûmes qu'à nous louer du choix que nous avions fait d'un nouveau professeur. Nous vîmes de jeunes élèves nous rendre compte des difficultés dont est précédée l'étude des langues mortes et des progrès qu'ils faisaient dans celle de la langue française.

» La soirée de ce jour fut employée à examiner les sixième et septième classes. Elles sont nombreuses et nous promettent que l'école secondaire, désirée par tous les pères de famille, prendra chaque année de nouveaux accroissements. Nous fûmes contents de leurs efforts et *vîmes avec joie que la génération à venir trouverait parmi eux des hommes faits pour l'éclairer et la diriger.* »

Le bureau décide, pour la fin de l'année scolaire, une distribution de prix, recommande l'emploi des ouvrages adoptés pour les lycées et prie M. le maire de donner avis *à tous les individus qui, dans la campagne, donnent les premiers éléments* d'avoir à se fournir d'exemplaires des livres adoptés.

Ces préparateurs étaient nombreux. Ils s'étaient multipliés pendant la vacance de dix ans du collège, et plusieurs d'entre eux avaient de véritables écoles supérieures, avec un ou deux collaborateurs.

Étude du latin.

L'étude du latin n'avait pas disparu, et les ouvrages élémentaires mis dans les mains des élèves ne manquaient

pas de mérite. L'un d'eux, qui nous est parvenu et qui remplaçait le *De viris*, mérite un examen particulier. La première page manque, et je ne puis donner ni la date de l'impression, ni le nom de l'éditeur. En tête des pages, est écrit le mot *Catonis*. Le titre de l'ouvrage devait être *Disticha de moribus Catonis,* ou simplement *Præcepta Catonis*. A la dernière page, avant le mot *finis*, on lit : *Dictabat parvulis suis Mathurinus Corderius Noviodunі, quœ Nivernensium Metropolis ad flumen Ligerim*. Ce Mathurin Cordier (1479-1564), prêtre à Noviodunum (Nevers), célèbre professeur du collège de la Marche, ami de Calvin, qui avait été son élève, fut converti au protestantisme par son ami Robert Estienne et mourut à Genève.

Il avait fait plusieurs ouvrages pour l'instruction de la jeunesse, notamment *la Civilité puérile el honnête,* et édité les distiques du moraliste Caton. Celui-ci n'a rien de commun avec Caton le censeur et vivait bien plus tard. Dionysius Cato, un peu antérieur à Constantin, a laissé quatre livres de distiques moraux adressés à son fils et qui jouirent d'une vogue immense pendant tout le moyen âge. Ce sont ces *Præcepta Catonis,* suivis des *Dicta insignia septem sapientium Grecœ*, que Mathurin Cordier dictait à ses jeunes élèves et qu'il a édités avec un mot à mot des plus savants, des plus intelligents et qui peut encore servir de modèle pour les ouvrages élémentaires des langues mortes ou étrangères. Un seul exemple le montrera; je prends la première phrase :

« *Cum animadverterem quamplurimos homines errare graviter in viâ morum; succurrendum et consulendum opinioni eorum existimari maximè, ut gloriosè viverent, et honorem contingerent.*

» *Cum animdaverterem, quoniam ego videbam*, parce que j'apercevais : *quamplurimos*, plusieurs gens

» *Errare*, *peccare,* faiblir, *graviter*, *vehementer*, grandement

» *In vià morum, in rectè vivendi ratione*, en la manière de bien vivre

» *Ego existimavi, visum est mihi*, j'ai été d'avis

» *Succurrendum et consulendum, subveniendum et providendum* (sous entendu, *esse*), qu'il fallait secourir et pourvoir

» *Opinioni, errori, eorum, hominum*, et *scilicet, errantium*, à leur abus, à leur faute, à leur folie

» *Maxime præcipue vero id existimavi faciendum esse*, et principalement en cela il m'a semblé bon de faire

» *Ut* (sous entendu *illi) viverent gloriosè, hoc est, ut vitam agerent glorià dignum, id est maxime laudabilem*, afin qu'ils menassent une vie honnête et louable

» *Et ut illi contingerent honorem, ad honorem perveni possint*, et afin qu'ils parvinssent à l'honneur en ce monde.

» *Nunc te, fili carissime, docebo, quo pacto mores animi tui componas.*

» *Nunc, age, igitur*, or, sur, donc

» *Ego docebo, erudiam te*, je t'enseignerai

» *Quo pacto, quomodo*, par quel moyen

» *Tu componas, componere posses*, tu puisses bien disposer et régler

» *Mores*, la manière de bien te servir

» *Animi tui, animæ tuæ*, de ton âme.

» *Scilicet, docebo te bene vivendi rationem*, je te montrerai la manière de bien te gouverner. »

A mesure qu'on avance dans ce petit ouvrage de 92 pages in-12, le mot à mot est moins expliqué ; peu à peu, les expressions difficiles ont seules un équivalent latin pour les faire comprendre et, à la fin de l'ouvrage, la traduction française presque seule est donnée. Ces exercices progressifs amenaient très rapidement le jeune latiniste à comprendre le texte, et les anciens m'affirment que beaucoup de prêtres n'avaient pas dépassé ces exercices, en entrant au grand séminaire, et qu'au commencement de ce

siècle de nombreux instituteurs, des cultivateurs, des artisans, sans être allés au collège, avaient une bonne teinture de latin et qu'il n'était pas rare d'en voir, le dimanche, lire couramment leurs livres de prière en latin et, le soir, à la veillée, relire leur *Catonis*.

Quand, à la suite de ces études élémentaires, le jeune homme avait pris goût au latin et montrait de vraies dispositions, on l'envoyait au collège, ce qui explique le très grand nombre d'élèves des classes supérieures, dans les premières années de la réouverture du collège de Barcelonnette.

Surcroît de misère.

Tout allait bien, quand le gouvernement imposa au pauvre collège une charge inique, sous laquelle il a failli succomber.

Le 17 mars 1808, Napoléon créa son Université, et, pour alimenter sa caisse, décréta qu'il serait prélevé, au profit de l'Université et dans toutes les écoles de l'Empire, *un vingtième sur la rétribution payée par chaque élève pour son instruction*. Le décret du 17 septembre suivant vint aggraver cette charge ; après avoir ordonné que le grand maître de l'université prêterait serment de fidélité en ses mains, avec le même cérémonial que les archevêques, il décréta que la rétribution universitaire pour les pensionnaires serait d'un vingtième du prix de la pension payée par chaque élève ; *pour les externes et pour les élèves gratuits ou non gratuits,* d'une somme égale à celle que payent les pensionnaires du même établissement.

Ainsi les pensionnaires payaient non seulement sur le prix de l'instruction, mais sur celui de la soupe qu'ils mangeaient, et les externes, même gratuits, sur le prix de la soupe qu'ils ne mangeaient pas !

Le bureau du collège, mis en demeure de fixer le prix

qu'il ferait payer à ses pensionnaires, *s'il en avait*, se réunit en hâte et, la mort dans l'âme, s'arrête au prix de deux cents francs. Le gouvernement proteste et, élevant d'office à trois cents francs le prix de la pension imaginaire, fixe à quinze francs par an la rétribution universitaire qui devra lui être payée par chaque externe gratuit ou non gratuit ; juste la moitié de la rétribution collégiale !

Le traitement des professeurs était payé presque totalement par la rétribution collégiale ; il fallait, bon gré, mal gré, ou se priver de la moitié au profit de l'Université, et alors c'était la misère noire, ou l'augmenter de moitié, sous peine de voir diminuer le nombre des élèves. On s'arrêta à ce dernier parti et on supplia le gouvernement de venir au secours du collège. Il y vint, en portant d'office au budget des communes de l'arrondissement les sommes suivantes pour le collège :

Barcelonnette	600	»
Saint-Paul	80	»
Meyronnes	50	»
Larche	70	»
Le Châtelard	50	»
Jausiers	100	»
Le Lauzet	100	»
Allos	150	»
Enchastrayes	100	»
Faucon	80	»
Saint-Pons	40	»
Les Thuiles	50	»
Uvernet	80	»
Fours	50	»
TOTAL	1,600	»

Mais aucune commune, sauf Barcelonnette, ne versa un centime jusqu'en 1815, parce qu'elles ne jouissaient pas du

revenu de leurs biens communaux, qui, d'après les dispositions de la loi du 20 mars 1813, était versé dans la caisse d'amortissement, qui ne leur avait pas fait compte de l'intérêt fixé par la loi.

La commune de Barcelonnette se saigna à blanc, plutôt que de laisser tomber son collège. Un professeur pour la septième fut ajouté, en 1812, aux quatre déjà existants. Ce fut M. l'abbé Roux, qui accepta ces fonctions, au traitement de 600 francs, avec l'espérance d'une gratification à la fin de l'année et avec la promesse de voir son traitement se rapprocher de celui accordé à ses collègues, de 700, 800 et 900 francs, lorsque les ressources le permettraient. Le conseil créa même cinq places gratuites, sauf la prestation due à l'Université, qui mit quatre ans à envoyer à Barcelonnette un inspecteur, M. Coëtlogon ; il décida que ces bourses seraient accordées par le bureau d'administration, avant la rentrée des classes, mais resteraient révocables, si l'élu qui en serait gratifié trompait l'espérance des professeurs et du bureau. Dès 1812, le directeur de l'école fut appelé principal.

En 1815, M. Derbez, qui, depuis sept ans, avait supporté tout le faix de la réorganisation du collège, mourait à la peine. Il est juste qu'un enfant du pays paye à sa mémoire le tribut de reconnaissance qu'il a si bien mérité. Pour montrer en quelle estime cet homme de bien était tenu par ses concitoyens, il suffit de dire qu'en 1814, apprenant qu'il manquait à M. Derbez 995 francs pour payer la ruineuse rétribution universitaire, quelques personnes bienfaisantes de Barcelonnette lui firent remettre spontanément la somme de 629 francs.

Il fut remplacé à la direction du collège par M. Robert, son collaborateur de la première heure. Le bureau d'administration fut remplacé, par arrêté de M. le recteur d'Eymar du 21 novembre 1815, qui, pour la première fois, donne à l'établissement le nom de *collège* de Barcelonnette. Les communes voisines de Barcelonnette commencèrent à

payer quelques subventions, qui, réunies à celle de la ville, élevèrent le chiffre total à 848 francs, pour 1817. Le conseil d'administration prit 100 francs sur ses frais de bureau, pour acheter des prix d'encouragement pour les élèves. Les rétributions collégiale et universitaire n'avaient pas changé : 30 francs la première et 15 francs la seconde ; elles étaient perçues par les professeurs et remises au principal, après retenue de leur traitement respectif ; elles le furent à l'avenir par le principal seul. Le bureau vota la création d'une chaire de mathématiques et d'une classe de dessin (1) et fit ouvrir une souscription publique, à 15 francs par signataires, pour les réparations urgentes. Ainsi encouragé de toutes parts, sauf de la part du gouvernement de la Restauration, le collège vit le nombre de ses élèves grandir rapidement ; en 1817, il comptait quatre-vingt-seize élèves d'enseignement classique et payait à l'Université la somme énorme de 1,440 francs. Cette inique rétribution universitaire ne devait disparaître de ses budgets qu'en 1845, après avoir, pendant trente-sept ans, paralysé tous ses progrès.

Il fallait vraiment que la soif de l'instruction fût bien grande dans la vallée de Barcelonnette, car le local où se pressaient ces quatre-vingt-seize élèves n'était pas engageant.

Les cinq salles du rez-de-chaussée, quoique visant au midi, étaient humides, et le bureau d'administration proposait de pratiquer trois aquedues, du levant au couchant, pour les assainir. L'escalier conduisant au premier étage et tout ce premier étage avaient un besoin urgent de réparations. Les fenêtres de l'appartement du principal *n'étaient garnies que de papier huilé et ne furent vitrées qu'en 1817*. L'escalier qui conduisait au second

---

(1) Cette création ne put avoir lieu, faute de fonds.

étage était impraticable. Les planchers du second étage, qui servaient de plafond au premier, étaient tout à fait dégradés ; les solives seules pouvaient encore servir. Les appartements et le corridor n'avaient ni châssis, ni volets, ni portes ; plusieurs mêmes n'avaient pas de gonds ; l'escalier conduisant aux granges était totalement détruit, et le toit percé.... Et le président du tribunal Manuel termine son rapport par ces paroles mélancoliques : « Vous éprouverez un sentiment de peine à ce tableau, aussi vrai qu'affligeant, de l'état d'un édifice si précieux pour nous, et ce sentiment sera d'autant plus douloureux que vous avez celui de notre impuissance pour le faire cesser. » Il propose encore de réclamer à l'Etat les 382 francs que les fermes royales payaient au collège, en vertu de la donation du prince Maurice de Savoye, mais, je suppose, sans grand espoir de l'obtenir, puisqu'il conclut à la nécessité d'une souscription publique. Ce ne fut pas en vain qu'on fit appel à la générosité des habitants ; on put porter au budget le touchant article suivant :

« Bienfaits de diverses personnes qui veulent rester inconnues : 1,175 fr. 65 c. »

Il est certain que, sur les quatre-vingt-seize élèves du collège, un gros tiers, fourni par les communes éloignées, était en pension chez des habitants ou dans des auberges. La surveillance ne devait pas en être commode, à en juger par la sévérité des prescriptions du bureau :

« Il est défendu aux élèves qui fréquentent le collège de se trouver dans les cafés, billards, auberges ou maisons de jeu, sous peine d'être conduits à leurs parents par la gendarmerie, pour la première fois, et d'être chassés du collège, en cas de récidive.

» Il est fait exception pour les élèves qui, étant étrangers à la commune, se trouvent en pension dans une auberge et seulement pour l'auberge dans laquelle ils prennent pension. »

La plupart de ces externes surveillés en ville avaient, comme nous le verrons, de 18 à 24 ans, et cette situation présentait moins de dangers pour eux que la même situation n'en présente aujourd'hui pour les élèves de l'école normale de Digne, car il y avait moins de cafés et de lieux de plaisir à cette époque et leurs parents étaient plus rapprochés et pouvaient souvent venir les surprendre.

Les professeurs habitaient quelques galetas au collège, prenaient leurs repas en commun par économie et occupaient leurs loisirs à cultiver le jardin de l'établissement. Ils en cédèrent une partie, en 1817, à la Société royale d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres, nouvellement établie à Barcelonnette, « afin d'y essayer la culture des plantes de nos montagnes, utiles surtout sous le rapport de la médecine et de la teinture ». Cet embryon de jardin des plantes fut transporté plus tard au midi de la ville, sur les terrains conquis sur l'Ubaye, au long de la grande allée.

Il y avait enfin au collège un aumônier, l'abbé Couttolenc, qui, moyennant 100 francs par an, disait tous les jours la messe à Saint-Maurice.

La cour du nord ayant été fermée par un mur, en 1816, les élèves devaient rentrer de cinq à sept heures et demie, de huit heures à midi, d'une heure à sept heures du soir, et ne pas quitter l'établissement pendant ces intervalles ; un portier, aux gages de 80 francs, devait tenir les portes closes.

En 1818, le nombre des élèves dépassait la centaine, et le bureau, ayant des ressources suffisantes, créa une chaire de philosophie, « si nécessaire, dit-il, dans un collège dont la plupart des élèves se destinent à l'état eclésiastique et sont obligés d'aller faire au dehors, d'une manière dispendieuse, ce cours indispensable pour eux ».

De fait, cette vallée, qui fournissait des instituteurs à toute la Provence, devint la pépinière de tous les prêtres du diocèse de Digne. Quoique la population de l'arrondisse-

ment ne soit que le dixième environ de celle du département (14,750 sur 132,258), il fournissait, vers 1840, la moitié des prêtres du diocèse ; en 1852, il en fournissait 147 sur 368 ; en 1862, 144 sur 392. L'expatriation au Mexique fit grand tort à ce recrutement, car, en 1883, nous ne trouvons plus que 95 prêtres originaires de l'arrondissement sur les 325 que compte le diocèse, et, en 1890, 76 sur 326.

Le bureau, renouvelé avec soin sous la restauration, prit les deux décisions suivantes, qui caractérisent sa direction :

« MM. les professeurs des basses classes obligeront leurs élèves à se munir d'un catéchisme et d'un nouveau testament ; ils leur donneront alternativement des leçons de catéchisme et de nouveau testament. M. le professeur de quatrième conservera à ses élèves le nouveau testament et pourra aussi, s'il le juge nécessaire, leur conserver le catéchisme.

» MM. les professeurs seront obligés d'assister à la messe avec leurs élèves, afin de les surveiller pendant sa durée. »

Les professeurs résistèrent à ces exigences, et le bureau se contenta, l'année suivante, de cette admonestation plus acceptable :

« Il est rappelé à MM. les professeurs qu'ils doivent déférence et subordination à M. le principal ; inspirer à leurs élèves, par leurs discours et surtout par leur conduite, le respect et l'amour de la religion, des bonnes mœurs, du souverain et de leurs parents ; s'attacher, en un mot, à former des chrétiens, en instruisant des hommes. »

Le principal paraît avoir eu toute la confiance du bureau. Jusque là, les professeurs étaient choisis et nommés par le bureau, qui demandait ensuite au recteur son approbation.

En 1817, le bureau décida que M. Robert resterait seul chargé des présentations de candidats pour les places de professeurs et de proposer les mutations qui deviendraient nécessaires ; mais le bureau ajoute prudemment : « Ce privilège ne pourra être exercé par les successeurs de

M. Robert qu'autant qu'une nouvelle délibération du bureau le leur attribuerait. »

La même délibération ordonne quatre examens par an : à la Noël, à Pâques, à Pentecôte et à la sortie. Le principal devait donner seul et faire faire sous ses yeux les devoirs d'examen, à moins qu'il ne crût utile de déléguer ces fonctions. Le nombre des places gratuites est porté à dix, et trois sont divisées par moitié entre six élèves.

Sous la direction de M. l'abbé Robert, le collège paraît avoir été mollement défendu contre les entreprises de la congrégation. Les curés des communes voisines ne se contentèrent pas de donner les premiers éléments aux enfants de leurs paroisses. Quelques-uns avaient de véritables pensionnats, avec des régents payés, et réunissaient jusqu'à cinquante élèves (délibération du 14 mai 1825). Le conseil municipal, qui occupait trois pièces au collège, en avait livré six au tribunal de première instance (1822) et une à la justice de paix (1823) ; les classes se restreignirent peu à peu et furent énormément gênées par le concours de monde que ces services publics amenaient dans le collège ; le nombre des professeurs fut réduit à trois.

Réveil.

Heureusement pour lui que la mairie fut confiée à un homme libéral et énergique, M. le docteur Caire, mon grand-oncle, ancien médecin principal à l'armée d'Italie, chevalier de la Légion d'honneur, descendant d'une des plus vieilles familles du pays, qui avait eu jusqu'au XVII[e] siècle la co-seigneurie de Meyronnes. Il faut lire avec quelle énergique indignation il a repoussé la tentative de l'évêque pour mettre la main sur notre collège, grâce à la connivence du gouvernement. Cette mémorable séance du conseil municipal de Barcelonnette mérite d'être reproduite en entier :

« L'an mil huit cent vingt-cinq et le vingt-trois du mois d'octobre, à Barcelonnette, dans le bureau de la mairie, sur la convocation de M. le maire, légitimement autorisé, se sont réunis extraordinairement :

» MM. Canton, Grassy, Rougon, Jaubert, Derbez, Martel, Sicard, Couttolenc, Ollivier, tous menbres du conseil municipal de cette commune.

» Le conseil ainsi formé, M. le maire dit :

» Dans le mois d'octobre 1824, Monseigneur l'évêque de Digne avait élevé et fait valoir des prétentions sur le collège communal de Barcelonnette. D'après une décision de S. Exc. le grand-maître de l'Université, il s'agissait de l'ériger en collège mixte, sans que les habitants eussent désiré, ni l'administration consenti ce changement, pour lequel cette dernière n'avait pas même été prévenue.

» Comme je prévoyais que la commune perdrait la jouissance du bâtiment qui lui appartient de droit, que Monseigneur exigerait d'elle une augmentation de dotation et de dépenses en entretien et en réparations considérables, je représentai qu'avant tout on devait consulter le conseil municipal et obtenir l'approbation de M. le préfet du département.

» Le concours des administrations locale et supérieure me paraissait d'autant plus nécessaire que le budget ne laissait aucuns fonds disponibles et que la population était dans le cas de subvenir à un besoin extraordinaire, par une contribution de 15 centimes par franc, pendant plusieurs années.

» J'ajoutai que le système mixte n'offrait pas des études assez générales, qu'elles y seraient principalement dirigées vers l'état ecclésiastique, qu'on y formerait plus d'élèves abbés que d'élèves laïques, que la vocation des uns et des autres serait gênée, que les régents qu'on leur donnerait, pris parmis les jeunes ecclésiastiques qui attendent un ou deux ans pour être ordonnés prêtres, ou qui seraient renvoyés momentanément du séminaire pour des raisons

de discipline ou d'intérêt, ne pourraient apporter au collège ni réputation, ni confiance, ni solidité; que, d'ailleurs, M. le principal Robert ne devait pas être congédié avant d'avoir obtenu une retraite honorable et que les deux régents qui restaient avec lui n'avaient pas démérité pour n'être pas conservés.

» J'ajoutai encore que le bâtiment du collège n'était pas libre, puisque la mairie et le tribunal y occupaient neuf pièces, qui ne pouvaient pas être évacuées de suite.

» Toutes ces observations et d'autres encore ayant rendu les nouvelles dispositions lentes et incertaines, on est arrivé au mois de novembre que rien n'était préparé pour l'ouverture des classes ; il semblait qu'on était bien aise que l'instruction fût interrompue, afin de faire désirer un nouvel ordre de choses.

» Dans cet état de crise, l'administration locale s'est hâtée de suppléer à tout et, dans le courant de l'année, elle a été heureuse de pouvoir remédier aux dérangements qui se sont présentés ; Monseigneur n'a pas seulement demandé des nouvelles du collège de Barcelonnette, de manière que son silence faisait croire qu'il l'avait totalement oublié ; cependant, par une lette du 8 du courant, j'ai appris qu'il n'a pas renoncé à ses projets et qu'il pense à les réaliser, quoique déjà un peu tard pour l'ouverture très prochaine du collège.

» Dans la même lettre, Monseigneur donne également avis que M. Robert a été admis à la retraite et que son successeur a été désigné à M. le recteur de l'académie d'Aix ; il parle, en outre, de la confiance qu'on doit avoir en tout ce que sa sollicitude pastorale fera pour Barcelonnette.

» Pour moi, je me suis cru obligé de renouveler les observations de l'année dernière; elles existent encore toutes entières, même l'occupation du collège ; elles m'ont servi à obtenir de M. le préfet l'autorisation de vous convoquer, pour délibérer si le collège restera communal, sous la dépendance de l'Université, ou s'il deviendra mixte,

sous la direction de Monseigneur l'évêque. Dans le dernier cas, vous aurez à décider si vous céderiez purement et simplement le bâtiment, ou si vous ne seriez pas en droit d'en exiger un loyer annuel.

» Il ne faut pas que le délabrement du bâtiment, que les réparations qu'il exige, que l'embarras qu'on éprouve à subvenir aux dépenses ordinaires du collège vous arrêtent, si les dispositions de votre délibération du 14 mai dernier s'exécutent, surtout si la répression des écoles clandestines et la rentrée de la cotisation des communes de l'arrondissement vous amènent assez de ressources pour réparer peu à peu l'édifice, pour établir un collège de plein exercice, même avec pensionnat et avec des professeurs stationnaires, seuls objets de nos vues.

» Le conseil municipal, vu l'exposé ci-dessus, qu'il adopte, arrête à l'unanimité : 1° que Son Excellence le ministre de l'instruction publique, à qui il sera adressé expédition de la présente délibération, sera supplié de vouloir bien conserver le collège de Barcelonnette dans la classe des collèges communaux ; 2° que M. le maire prendra le plus tôt possible les mesures nécessaires pour établir ce collège de plein exercice et avec pensionnat. »

Cet acte d'énergie sauva le collège ; il restait à le relever et d'abord à lui rendre la jouissance des bâtiments. L'année suivante, le 27 mars 1826, M. Caire expose au conseil :

« Que c'est bien mal à propos que la mairie a été introduite au collège et plus mal encore que le tribunal et son greffe y trouvent place. L'édifice en a souffert et il en souffre encore par des dégradations successives, à cause du concours de monde et par le dérangement des classes que le bruit incommode toujours. Il est temps que cette maison d'éducation jouisse de toute sa tranquillité et de toutes ses ressources. L'intention bien prononcée du bureau et du nouveau principal est que le collège reçoive, dans ce temps-ci, ou à la rentrée prochaine des classes,

une organisation plus avantageuse à l'instruction publique. Ainsi, un peu plus tôt ou un peu plus tard, il faut à l'établissement tout son emplacement, pour donner à l'enseignement la vigueur et l'extension qu'il a perdues parmi nous et qu'il est dans vos vues qu'il reprenne au moyen d'un pensionnat ; il faut donc penser à chercher un autre local pour la maison commune. »

Et il propose l'achat d'une maison à côté de la place Manuel actuelle (maison Gastinel), au prix de 4,000 francs, et demande le vote d'une imposition extraordinaire de 15 centimes par franc du principal des quatre contributions.

Le conseil vota les centimes de l'acquisition, qui ne put avoir lieu. Néanmoins, la mairie fut transportée, ainsi que la justice de paix, dans une petite maison que la commune possédait, rue Grenette, et, en 1846, dans la maison de l'hospice, au levant de l'église Saint-Pierre ; le tribunal occupa le palais de justice nouvellement construit ; le collège reprit la disposition de tout son immeuble, et, l'année suivante, il put enfin ouvrir son pensionnat. Toutes ces dépenses avaient obéré la commune de Barcelonnette ; pour y faire face et pour acheter l'emplacement de son nouveau cimetière, elle dut créer un octroi sur les bestiaux, viandes et comestibles, et augmenter celui sur les boissons, et cela au moment où sa contribution foncière venait d'être brusquement doublée (3 février 1828).

Jusqu'en 1826, le commerce de la librairie était libre et tous les marchands de Barcelonnette vendaient les livres nécessaires aux classes, aux écoles, aux professeurs, aux instituteurs, aux arts et aux professions.

La loi qui exigea l'obtention d'un brevet, pour se livrer à ce commerce, vint mettre la vallée, vu la difficulté des moyens de communication, dans l'impossibilité de se procurer les livres d'instruction. M. Caire, ayant demandé un brevet de libraire pour un honorable père de famille tenant boutique, le ministre de l'intérieur répondit que la

population de Barcelonnette n'était pas assez considérable pour un semblable établissement. M. Caire réunit son conseil municipal, qui prit une délibération énergique (13 mai 1827) ; il mit en branle le conseil d'arrondissement et la députation du département. Le ministre fut inébranlable et laissa cette population de 18 à 20,000 âmes, de tout un arrondissement, livrée, pour se procurer le pain de l'intelligence, à la cupidité et à l'immoralité des marchands forains.

Sous la direction intelligente du nouveau principal, M. l'abbé Pasquet, curé constitutionnel, le collège se releva, avec le seul secours de la commune de Barcelonnette, l'Etat, le conseil général et les autres communes de l'arrondissement ayant refusé toutes les demandes de concours qui leur avaient été adressées. Depuis 1823, ces dernières, qui avaient encaissé leur part du capital de fondation, qui profitaient du collège autant et plus que Barcelonnette, n'avaient plus versé un centime.

Age des élèves.

En 1829, le collège comptait 95 élèves, qui se répartissaient ainsi :

Philosophie, 11 ; rhétorique, 24 ; seconde, 5 ; troisième, 6 ; quatrième, 10 ; cinquième, 12 ; sixième, 8 ; septième, 19.

Il est intéressant de connaître l'âge de ces élèves, dans chaque classe. Le registre d'inscription des élèves, ouvert en juillet par M. l'abbé Vachier, inspecteur d'académie, va nous le permettre.

En philosophie, sur les 11 élèves, il y en a :

3 de 24 ans ; 3 de 23 ; 3 de 22 ; 2 de 18.

En rhétorique, sur les 24 élèves, il y en a :

1 de 23 ans ; 2 de 22 ; 1 de 21 ; 4 de 20 ; 6 de 19 ; 4 de 18 ; 4 de 17 ; 1 de 16 ; 1 de 15.

En seconde, sur les 5 élèves, il y en a :
1 de 24 ans ; 1 de 19 ; 1 de 17 ; 2 de 15.
En troisième, les six élèves ont 24, 21, 19, 18 16 et 14 ans.
En quatrième, sur les 10 élèves, il y en a :
1 de 21 ans ; 2 de 19 ; 1 de 17 ; 2 de 16 ; 3 de 15 ; 1 de 14.
En cinquième, sur les 12 élèves, il y en a :
2 de 18 ans ; 1 de 17 ; 4 de 16 ; 2 de 15 ; 1 de 14 ; 1 de 13 ; 1 de 11.
En sixième, sur les 8 élèves, il y en a :
1 de 18 ans ; 1 de 17 ; 1 de 16 ; 1 de 15 ; 2 de 14 ; 2 de 13.
Enfin en septième, sur les 19 élèves, il y en a :
1 de 18 ans ; 3 de 17 ; 2 de 16 ; 3 de 15 ; 1 de 14 ; 2 de 13 ; 5 de 11 ; 2 de 10.

Si l'on établit l'âge moyen des élèves de chaque classe. en 1830 et en 1890, on obtient :

		1830	1890
		—	—
Age moyen en	philosophie	22 ans	17 ans
—	rhétorique	19	16
—	seconde	18	15
—	troisième	19	13
—	quatrième	16 1/2	13
—	cinquième	15 1/2	12
—	sixième	15	11
—	septième	13 1/2	11
—	huitième		10

Au commencement du siècle, on n'était pas si pressé de commencer et de finir ses études classiques ; à la campagne surtout, ce n'était qu'à 15 ans, ou même à 18 ans, quand le jeune homme avait vraiment manifesté des aptitudes et la ferme intention de faire toutes ses études, qu'on se décidait à l'envoyer au collège. Plusieurs d'entre eux y entraient la barbe au menton et faisaient alors toutes leurs études en trois ou quatre ans. Je me rappelle encore, quand j'entrai au collège, en 1853, ces hommes faits marchant en tête des rangs, et que, le jour du tirage au

sort, la salle d'étude paraissait déserte, tant les conscrits étaient nombreux.

En 1833, comme nous l'avons vu, l'école normale d'instituteurs du département fut installée à Barcelonnette, dans les bâtiments du collège, sous la direction de l'abbé Pasquet, principal du collège, et une école primaire pratique lui fut annexée. Les deux comptaient, l'année suivante, quatre-vingt-dix élèves, qui, s'ajoutant aux quatre-vingt-dix-huit élèves du collège, formaient une population scolaire considérable. Les bâtiments durent s'agrandir de l'aile faisant pendant, au nord, à la chapelle de Saint-Maurice. Les autres communes de l'arrondissement ne participèrent en rien à ces énormes dépenses.

La communauté de Barcelonnette, composée, depuis 1231, des quatre quartiers Hubach Saint-Pons, Adroit Saint-Pons, Hubach Faucon et Adroit Faucon, fut divisée, le 19 août 1791, en sept communes : Barcelonnette, Saint-Pons, Faucon, Enchastrayes, Fours, Uvernet et les Thuiles. Les propriétés de l'ancienne communauté de Barcelone restèrent indivises entre elles, montagnes pastorales, bois, hospice. Elles en jouirent en commun, louant leurs propriétés et divisant entre elles le revenu, tantôt proportionnellement à leur contribution foncière, tantôt par feux. En 1837, la commune de Barcelonnette demanda le partage des montagnes et bois ; les six autres communes demandèrent à faire comprendre au partage l'hospice et, ce qui paraît d'une singulière audace, le collège et ses capitaux ! Par intérêt de plaideur, elles se décidèrent à fournir au collège nne somme annuelle de 1,000 francs ; mais le jugement du tribunal de Digne du 15 avril 1839, confirmé par arrêt de la cour d'appel du 23 juin 1842, attribua définitivement le collège à la commune de Barcelonnette seule. Elle l'avait bien gagné, et, dès lors, les six autres communes cessèrent de payer cette dotation, créée pour les besoins de la cause (1843), et la commune de Barcelonnette dut doubler la subvention.

Progrès.

Depuis deux ans, la direction du collège avait été confiée à un de ses anciens élèves, M. Proal Calixte, qui, depuis seize ans, y occupait la chaire de seconde et rhétorique. L'évêché n'avait pas renoncé à mettre la main sur cet établissement. Le nombre de ses élèves avait diminué et, cette année même (1840), le maire Pacquet, prévoyant un gros déficit, eut la faiblesse de demander au conseil municipal l'autorisation de solliciter la transformation du collège en petit séminaire. Le conseil municipal n'ayant pas osé la lui refuser. M. Proal défendit son établissement universitaire avec une persévérance et une énergie telles que le conseil municipal revint sur sa malheureuse décision, et notre vallée put conserver l'indépendance de son collège. La confiance reprit, et, dès l'année suivante, le nombre des élèves doubla. Trois communes, Jausiers, Larche et Meyronnes, votèrent pour le collège 186 francs, et, l'année suivante, Jausiers et Larche en votèrent 140. Ces deux votes ne se reproduisirent plus, et cette marque de sympathie doit être d'autant plus remarquée qu'elle a été plus rare.

Le budget des dépenses du collège, en 1840, nous donnera la composition de son personnel.

1° Traitement du principal chargé des classes de rhétorique et de seconde	1,000	»
2° Traitement du professeur de philosophie	800	»
3° — — de 3e et 4e	800	»
4° — — de 5e et 6e	700	»
5° — — de mathématiques	800	»
6° — — de 7e et 8e	600	»
7° — d'un maître d'étude	500	»
A reporter	5,200	»

	Report.........	5,200 »
8° Eclairage de l'étude	....	100 »
9° Distribution des prix	....	54 »
10° Frais de bureau	....	6 »
	Total.............	5,360 »

La rétribution collégiale ne produisait que 3,126 francs.

Le 1er janvier 1843, une classe supérieure de français fut ouverte au collège, avec neuf élèves. Ce fut l'humble commencement d'un enseignement spécial qui devait grandir rapidement avec l'expatriation au Mexique et enlever de plus en plus des élèves à l'enseignement classique, malgré l'augmentation de la rétribution collégiale portée à 60 francs en 1849 et à 70 francs en 1857, Qu'on en juge par le tableau suivant :

	Nombre d'élèves.	
Années.	Enseignement classique.	Français.
—	—	—
1843	81	9
1844	85	15
1845	102	14
1850	85	31
1855	40	34
1860	56	79
1865	40	62

En 1844, le maire Pacquet revint à la charge et proposa au conseil municipal de confier l'école primaire élémentaire et l'école supérieure aux Frères des écoles chrétiennes; c'était enlever au collège une de ses ressources et compromettre le recrutement de ses études classiques. M. Proal fit repousser cette dernière tentative et prit bravement le collège à l'entreprise, moyennant une subvention de 2,000 francs de la commune; il augmenta d'environ 100 francs le traitement de tous ses professeurs, donna une vive impulsion à toutes ses études et vit le succès couronner ses efforts. Cent deux élèves répondirent à son appel;

vingt-six pensionaires lui furent confiés. Outre la rétribution collégiale de 60 francs, ils ne payaient que le prix plus que modique de 240 francs, 16 sous par jour ! Il prit même des pensionnaires à 100 francs par an, mais ils se contentaient de la soupe et du pain (1).

Une mort prématurée, — M. Proal n'avait que 42 ans, — vint enlever au collège celui qui l'avait relevé et qui lui aurait assuré la prospérité. Le conseil municipal a consigné ses regrets dans le registre de ses délibérations, dans les termes suivants :

« La municipalité de Barcelonnette, joignant ses regrets à ceux de la population entière, vient payer avec tristesse le tribut de son estime et de sa reconnaissance à la mémoire d'un homme de bien. Il est des personnes dont la mort est non seulement un sujet d'affliction pour une famille et pour des amis, mais encore une véritable perte pour le pays. M. Proal méritait d'être compté parmi ces hommes d'élite. Le deuil public justifie nos regrets et confirme le choix de l'homme qui a relevé et soutenu notre collège. » (Délibération du 15 décembre 1847.)

L'année se termina sous la direction provisoire de M. Giroux, et, en 1848, le conseil municipal remit l'entreprise du collège, aux mêmes conditions, à M. Roman, qui devait la conserver pendant quatorze ans.

F. ARNAUD.

(A suivre.)

(1) Je tiens tous ces détails de son fils, M. Proal Bienvenu, maire de Barcelonnette, qui a bien voulu confier à un ami les registres de son père.

PIERRE TUMULAIRE DE SAINT-SATURNIN

COMMUNE DE MONTPEZAT

Les anciens historiens de Provence, Solery entre autres, si je ne me trompe, et, après eux, la *Géographie des Basses-Alpes*, parlent d'une inscription tumulaire que l'on trouve dans une maison de campagne de Montpezat.

« Il existe dans le territoire de cette commune, dit » M. l'abbé Feraud (1), une ferme connue sous le nom de » Saint-Saturnin, dont une partie des bâtiments, disposée » en rotonde, est évidemment le reste d'un temple ancien. » On y trouve, sur une des murailles, une inscription » *aujourd'hui illisible*, mais qui a été conservée par les » historiens de Provence. Elle est ainsi conçue :

» A. JVLIVS SATVRNINVS
» SIGNIFER LEG. X.
» GEM. P. F. JVL. VIR CI
» AVIVVVS FECIT
» SIBI ET SVIS. »

Il existe, en réalité, deux inscriptions à Saint-Saturnin. Une d'elles, vraiment *illisible*, n'a rien de commun avec celle qu'on vient de lire. On peut la voir à l'extérieur des murs de la rotonde, à environ trois mètres au-dessus du sol. La seconde, — celle reproduite par M. Feraud, — loin d'être *illisible,* semble gravée depuis moins d'un siècle.

(1) *Géographie des Basses-Alpes*, p. 340.

Elle se trouve dans l'intérieur de la ferme, au rez-de-chaussée, où elle était masquée, on ne sait depuis quelle époque, par un grenier que l'on vient de démolir. Elle est gravée sur un silex sans veine, de couleur uniforme, mesurant 0m,57 de longueur sur 0m,45 tant en largeur qu'en profondeur. Ce parallélipipède, presque cubique, fait partie des pierres taillées qui encadrent la baie d'une porte, laquelle met en communication la cuisine avec une autre pièce. Trois de ses faces sont donc visibles : celle qui porte l'inscription est finement ciselée ; la taille des autres deux n'est qu'une ébauche.

Voici l'inscription, que nous avons copiée textuellement non seulement quant au mots, mais quant aux lignes :

A. IVL. SATVRNINVS

SIGNIFER LEG. X. GEM

P. F. IIII VIR C. I. A. A.

VIVS. FECIT. SIBI

ET ⁀⁀ SVIS

Si l'on compare maintenant l'inscription de la *Géographie des Basses-Alpes* avec celle de la pierre de Saint-Saturnin dont notre copie, pour le redire encore, n'est que la reproduction exacte, on constate d'abord qu'il y a entre elles une légère différence dans la position des termes. Tel mot qui, dans la première, se trouve à la fin d'une ligne en commence une autre dans la seconde. Mais, si ces transpositions n'ont aucune importance. puisqu'elles n'altèrent nullement le sens de l'inscription, il ne saurait en être de même des omissions et additions qui se trouvent dans la copie donnée par M. Feraud et les autres auteurs.

Celle-ci mentionne, en effet, deux fois le nom de Julius, qui ne figure qu'une seule fois sur la pierre ; par contre,

elle laisse de côté l'un des deux A qui précèdent le mot VIVVS et omet les points triangulaires qui accompagnent les deux initiales C. I., ainsi que les deux signes abréviatifs semblables à des radicaux, qui, à la dernière ligne, séparent la conjonction ET du pronom SVIS.

Enfin, dans la traduction quelque peu libre dont il a fait suivre son inscription, l'auteur précité dit que la pierre de Saint-Saturnin appartenait à la famille d'un *quartum vir*. La chose est vraie, et pourtant elle n'est nullement contenue dans l'inscription de la *Géographie*, puisqu'on n'y trouve point trace du qualificatif *quartum vir*, tandis qu'elle ressort au contraire de celle de la pierre, où le mot VIR est précédé d'une quadruple unité (IIII VIR), ce qui donne exactement *quartum vir*.

Mais, absolument étranger à la science archéologique, nous n'avons, pas le moins du monde, la prétention de traduire et encore moins de commenter l'inscription dont nous venons de donner le fac simile. Laissant donc cette tâche ardue aux paléographes de la Société, nous nous empressons de quitter la plume, dans la crainte que l'on ne nous arrête en nous disant : *Ne sutor*. Le but que nous nous sommes proposé, en écrivant ces lignes, a été seulement de faire connaître :

1° Que, loin d'être *illisible*, l'inscription dont il s'agit est à peu près intacte ;

2° Qu'elle a été quelque peu altérée par les auteurs qui l'ont reproduite ;

3° Enfin qu'il ne faut pas la confondre avec une autre inscription illisible, dont on voit les traces sur les murs extérieurs de la rotonde.

TH. COTTE,
Instituteur à Saint-Laurent,

A TRAVERS LES ALPES

DE DIGNE AU GRAND-RUBREN (3,396m d'altitude)

Depuis que la station de Prunières a mis Barcelonnette à quarante-deux kilomètres de la voie ferrée, nombre de voyageurs ont abandonné la route plus longue, mais combien plus pittoresque, allant de Digne à Barcelonnette par Seyne. Les touristes qui se rendent dans la vallée de l'Ubaye n'ont point à hésiter entre ces deux routes. C'est par Digne et non par Prunières qu'ils doivent s'acheminer vers cette contrée aux sites si variés, d'aspect tour à tour riant ou terriblement désolé, mais toujours d'une originalité surprenante. Le Grand-Rubren (3,396 mètres), dans la vallée de l'Ubaye; le lac du Lauzanier (2,304 mètres) et le col de Larche ou de la Madeleine (1,974 mètres), dans la vallée de l'Ubayette, — sont les points extrêmes de cette région. En prenant le point de départ et en suivant la direction que je viens d'indiquer, les touristes pourront admirer, entre autres sites, la magnifique et si alpestre campagne de Seyne, cette perle de verdure du département des Basses-Alpes. Et surtout que les amateurs de pittoresque ne se découragent point devant la monotonie et l'aridité des premiers kilomètres, entre Digne et la Javie. Les yeux et l'esprit trouveront bientôt les impressions qu'ils recherchent dans les paysages toujours de plus en plus montagneux du Labouret, du Vernet et de Couloubroux. Et la descente sur Seyne, avec son mirifique

panorama !.... Mais n'allons point si vite en montagne. Nous risquerions fort d'être essoufflés dès les premiers pas. Reprenons, au lieu de départ même, la course un peu longue que nous allons faire ensemble. J'essaîrai, dans ce récit, de faire revivre, par mes propres sensations, les souvenirs personnels de ceux qui ont déjà visité ce pays et d'inspirer le désir de le visiter à ceux qui ne le connaissent point encore.

Un voyageur arrive à Digne par une belle matinée de juin. Il fait à pied le trajet de la gare à la ville. Si peu qu'il observe, il est, dès l'abord, frappé par le paysage véritablement alpestre que présente le cadre de montagnes devant lequel est bâtie la coquette cité. Dans le fond, se profile la croupe neigeuse du Cheval-Blanc (2,323 mètres), vers le point où son arête va rejoindre les Trois-Évêchés; en aval, la Barre-des-Dourbes (1,687 mètres), énorme muraille que termine, au nord, le hardi pic de Couar ou d'Archail (1989 mètres); dans le lointain, à gauche de la Bléone, la Cloche ou Ballon de Barles (1,866 mètres), dont les noms disent la forme caractéristique; toujours à gauche de la Bléone, la pointe de Blayeul (2,191 mètres), qu'on voit surgir à travers une coupure de la montagne de Saint-Vincent; au sud-est, dominant la route de Castellane, la crête de Cousson (1,576 mètres), que tous les Dignois ont gravie au jour du pèlerinage annuel vers la chapelle de Saint-Michel, rendez-vous de joyeux dîneurs et de rieuses jeunesses, plus encore que de dévots pèlerins. Bien que d'une altitude peu considérable, Cousson doit à sa situation entre les rivières la Bléone et l'Asse, en face de leur confluent avec la Durance, l'avantage d'un point de vue fort étendu, dans cette direction surtout; c'est là une ascension à la portée des moins intrépides marcheurs. Si notre voyageur franchit le pont de la Bléone et s'avance un peu au delà du Lycée, il découvre de nouveau le pic de Couar, à l'ouest duquel il aperçoit la pointe de Siron (1,653 mètres), et il

s'arrêtera certainement pour admirer le resplendissant manteau des Trois-Évêchés (2,823 — 2,927 mètres), sur la neige duquel brille la croix de la cathédrale de Digne......

Peut-on dire, après cette énumération, que l'horizon de Digne est borné? La ville, il est vrai, se trouve enserrée par les collines de Saint-Pancrace, de la Croix et du Rocher-de-Neuf-Heures et par la large base de Cousson. Mais ces hauteurs, à l'exception toutefois de la dernière, ne masquent point les cimes de l'arrière-plan, à condition de s'éloigner quelque peu du centre des habitations. La rivière la Bléone contribue à élargir le cadre, et la trouée que fait son étroite vallée suffit à dégager le paysage. Certes, il ne faut pas chercher ici les vastes et lointains horizons qui font de Forcalquier un point de vue de premier ordre. On n'y trouve rien de semblable au panorama qui s'offre aux yeux ravis du touriste, sur le seuil de la porte du Dauphiné, à Sisteron. Mais chaque paysage n'a-t-il pas son côté pittoresque, ses caractères particuliers? Le fond de tableau que nous avons devant nous, en arrivant à Digne, est infiniment alpestre. C'est comme l'entrée de la région alpine. On se sent bien dans la montagne, la vraie, près, tout près des Alpes, au pied des sommets de 3,000 mètres.

La ville de Digne, que j'ai tantôt qualifiée de coquette. tant elle s'embellit chaque jour de constructions monumentales, d'élégants boulevards et de nombreuses petites villas, est le point de départ tout indiqué des touristes vers les hautes vallées ou vers les sommets les plus élevés de notre département. Que le voyageur, attiré par les paysages d'un grandiose terrible, désire visiter les clues du Var ou du Verdon; que, tenté par les fières cimes et les panoramas à perte de vue, il préfère ascender l'altière tête du Pelat (3,053 mètres), le roc imposant de Siolane (2,910 mètres), le trop fameux Brec du Chambeyron (3,388 mètres) ou son voisin le Grand-Rubren (3,396 mètres), d'accès plus facile: que le touriste soit curieux

de visiter les glaciers si caractéristiques du Marinet (2,787 mètres), au pied de l'Aiguille du Chambeyron (3,400 mètres); le lac d'Allos (2,237 mètres) aux truites exquises, à la base du Pelat; la riante oasis de la Blachière, autour de laquelle croissent en foule les edelweis, au sein d'un pays dévasté par les avalanches; l'étroite et admirable vallée de Fouillouse, au pied du Brec du Chambeyron; enfin, car je dois cependant me borner dans cette liste des merveilles alpestres de notre département, le lac du Paroird, si extraordinairement encadré de saisissants contrastes, ou le vallon du Lauzanier, si richement émaillé tour à tour d'anémones, de renoncules dorées, de reines des Alpes ou d'astrantias aux délicates aigrettes; c'est de Digne toujours qu'un touriste sou cieux de bien voir le pays devra se mettre en campagne. Par ses ressources diverses, autant que par sa situation géographique, Digne est le véritable centre d'excursions dans les régions les plus intéressantes des Basses-Alpes : hôtels de premier ordre; cafés largement ouverts sous les grands arbres du boulevard Gassendi; voitures confortables; chevaux au pied solide et sûr. C'est là tout ce que peut désirer un touriste, soit qu'il veuille se reposer des fatigues d'un long trajet en chemin de fer avant d'aborder les rudes courses de montagne, soit qu'il cherche à gagner du temps en se faisant transporter sur quelque point donné. Quelques heures de repos à Digne seront, d'ailleurs, agréablement employées : une visite à Notre-Dame du Bourg, l'antique cathédrale du XII[e] siècle; demi-heure de rêverie sur le boulevard Gassendi; une halte devant la statue du grand philosophe et, plus loin, devant le château d'eau à l'architecture grecque ornée de gracieux mimulus; une promenade à trois kilomètres de la ville, aux Bains thermaux, dont la réputation remonte à plus de mille ans déjà : voilà qui permettra d'attendre. sans ennui, le moment du départ pour monts et vallées. Si vous êtes privilégié, si vous avez « dans la place » des

amis influents, vous visiterez aussi de belles collections de faïences et de verres anciens, des galeries de tableaux, des ateliers de peintres et un véritable petit musée d'archéologie préhistorique et gallo-romaine. Car Digne a ses amateurs, ses collectionneurs et ses artistes, et même ses dynasties d'artistes. Les œuvres signées Paul ou Etienne Martin, peintures ou aquarelles, sont appréciées dans le monde entier ; les délicats ouvrages des maîtres joailliers Colomb père et fils font à Digne et à ses étoiles de Saint-Vincent un véritable renom ; et le rigide gallo-romain qui garde le musée du docteur Ollivier n'est pas l'unique pièce remarquable de cette collection, où les objets rares et intéressants abondent.

Pour se rendre à Seyne, on peut prendre une voiture particulière, ou encore profiter du courrier qui part de Digne à une heure après midi. Dans les grands jours d'été, cette voiture fait arriver à Seyne avant la nuit tombée, ce qui permet de bien voir le pays sur tout le parcours. Mais, gare au soleil du départ ! Bah ! L'excursionniste ne doit point le craindre.

La route, je l'ai dit, est fort monotone jusqu'au Labouret. Elle devient intéressante et très accidentée à partir de cette rude montée à travers l'un des plus beaux reboisements des Basses-Alpes. Puis vient le site riant du Vernet, avec ses aulnes d'un vert argenté ; le mamelon non moins vert de Coulloubroux, au pied des blancs éboulis de la Blanche. Aussitôt après Coulloubroux, on domine le magnifique bassin de Seyne, où tout est verdure, des bords ombragés du torrent la Blanche jusqu'aux limites extrêmes de la végétation, aux altitudes de 2,200 mètres environ. A cette hauteur, court, du sud-est au nord-ouest, une bande rocheuse dénudée, d'un blanc de neige, dirait-on, si des plaques de neige persistante n'étaient là, par intervalles, pour rappeler que nulle blancheur n'égale encore celle de cette forme cristalline de l'élément liquide. La vue de la campagne de Seyne échappe à toute description. Prairies,

froment, seigles et avoines ondulant au plus léger souffle de l'air; frais bosquets de saules et de frênes, haies fleuries de clématites et de reines des prés; là bas, au fond de cette verdure éclatante, les blanches demeures de Selonnet; plus près de nous, à mi-côte, Seyne, avec son vieux donjon et son antique cathédrale aux tons jaune d'or; puis, s'élevant graduellement sur la pente de la montagne, les fermes ombragées de Saint-Pons et de Pompiéry; toujours plus haut, le magnifique domaine des Forêts, où le pin d'Autriche, le pin à crochet, l'épicéa et le mélèze se disputent le sol sur une vaste étendue; enfin, la crête de la Blanche, que la végétation ne peut aborder. Seul, un arbre robuste ose, sur quelques points, affronter la cime. Le pin cembro, fièrement planté là où nul autre ne saurait résister, offre ses rameaux puissants aux rageuses étreintes de la tourmente et aux âpres morsures du froid le plus intense.

Le chemin forestier, par lequel on accède aux principaux cols de la Blanche, serpente au travers de cette succession de zones végétales; le col de Bernardez (2,400 mètres), le col de Provence (2,237 mètres) sont deux passages qui vous jettent (c'est le cas de parler ainsi, tant la descente est rapide) dans la vallée de l'Ubaye, en amont du fort Saint-Vincent. J'ai « fait » ces deux cols et je ne saurais trop vous engager à les parcourir. Je vous recommande plus particulièrement le col de Provence. La descente sur le Lauzet est d'un pittoresque peu commun et la forêt, sous laquelle on dévale de la cime jusqu'au lac, d'un développement majestueux.

A Seyne, on trouve facilement un guide parmi les gens du pays. Grâce à la bienveillance traditionnelle de MM. les fonctionnaires des Forêts, c'est un agent forestier, le garde Bayle, qui avait été autorisé à nous accompagner, mes amis et moi, lors de nos deux excursions sur la Blanche. En partant de Seyne à trois heures du matin, on atteint l'un des cols à six heures. De ces points, la vue s'étend

déjà fort loin et embrasse un horizon circulaire assez étendu. Quand on doit parler du panorama dont on jouit sur le Grand-Rubren, il est presque banal de décrire celui-ci. Il est cependant bon de s'orienter. Face à Seyne, voici, à droite, les massifs de l'Embrunais, les contreforts du Pelvoux, les sommets du Gapençais et du Dévoluy; devant nous, au loin, la barre pelée de Lure et, plus loin encore, la crête non moins chauve du Ventoux; plus près, dominant presque le terroir de Seyne, Costebelle 2,100 mètres); à gauche, les diverses pointes et les dépendances du massif des Trois-Évêchés. Tournons maintenant le dos à Seyne: à gauche, se dressent les cimes qui dominent la vallée de l'Ubaye, depuis Morgon (au confluent de la Durance et de l'Ubaye) jusqu'au Parpaillon et à la frontière italienne; devant nous, là tout près, la roche superbe de Siolane (2,910 mètres), flanquée, sur la gauche, des Aiguilles et de Siolane-Basse (2,834 mètres); là bas, vers le fond de la vallée, dont on suit les ondulations, à une dizaine de kilomètres, la ville de Barcelonnette, dont les toits en ardoise luisent aux feux du soleil levant; à nos pieds même, sous la majestueuse muraille de Siolane, les pentes gazonnées du Laverq, dont les pâturages montent (Pré du Mélèze) jusqu'aux rochers du col de la Valgelaye (col d'Allos).

De Bernardez, on descend, en deux heures, sur le petit village de Saint-Barthélemy. Les éboulis d'abord, les prairies ensuite, où se trouvent les cabanes de bergers et une source abondante, enfin les sapins magnifiques, à l'ombre desquels on dégringole sur la mousse touffue, à l'abri des rayons du soleil le plus intense, jusqu'au fond d'un étroit ravin. On traverse, sur une planche, un torrent dont les eaux écumantes roulent avec fracas sur les rocs éboulés, lançant à tous les échos de la forêt leurs retentissants grondements. De Saint-Barthélemy au Martinet, où passe la grande route de Barcelonnette, trois quarts d'heure à peine.

Par le col de Provence, après avoir défilé sous la

batterie du Colbas ou de Dormillouse, on rencontre les cabanes de bergers et la source indispensable à leurs besoins. Aussitôt après, se présente un sentier par lequel on descend, en deux heures, sur le lac du Lauzet, à l'ombre de grands pins, d'épicéas et de mélèzes archi-séculaires. salué par les cris stridents d'une sorte de petit corvidé, connu dans la contrée sous le nom d'*aurivelo* (tapageur), qu'on rencontre par bandes dans ces bois. Quelques-uns de ces mélèzes ont près de trois cents ans, et leurs troncs évidés font l'effet de colossales cheminées. De ci, de là, une étroite éclaircie permet de voir sous les pieds, à perte de vue, comme un abîme sans fond, comme une traînée noire sur laquelle on descend à pic, la gorge de l'Ubaye, aux environs du Lauzet. Plus tard, à mesure qu'on approche, en contournant la montagne, une tache d'un vert sombre apparaît à travers les arbres. C'est le lac du Lauzet, sur les bords même duquel on arrive enfin, après avoir traversé le pittoresque hameau du Seuil. Un peu avant le Seuil, jaillit une source monstre, dont les eaux bouillonnantes vont se répandre, d'étage en étage, dans les diverses cultures du Lauzet.

Le lac est une nappe d'une eau vert sale, profondeur maxima trente mètres, ayant deux kilomètres environ de circuit. Les carpes y sont assez abondantes. Certaines ont même acquis des dimensions considérables. Ce sont les doyennes du lac. Toutes jeunes, elles ont reçu, dans les profondeurs de leur domaine, le mulet chargé du trésor de guerre qui s'y laissa choir au passage des troupes d'Amédée de Savoie. Les caisses qui contenaient l'or s'ouvrirent très certainement dans la chute, car, depuis, on n'a cessé de pêcher, par intervalles naturellement de plus en plus éloignés. des carpes dont l'intérieur recélait des écus d'or. C'est du moins ce que m'a raconté, à l'auberge du Lauzet, chez le père Manchois, un voyageur de commerce qui m'a paru très sérieux !......

Le Lauzet est à cheval sur un banc de rocher. qui

sépare le lac de la clue profonde à travers laquelle coule l'Ubaye. Autrefois, les eaux du lac affleuraient les plus haut placées des maisons du village. Un habitant ingénieux, et quelque peu ingénieur, eut l'idée de pratiquer, assez profondément dans le roc, un tunnel qui permettrait de verser dans l'Ubaye une masse considérable du lac. Et cela, à condition que tout ce qui serait conquis appartiendrait à cet entrepreneur audacieux pendant une période d'années déterminées. Je soupçonne fort notre homme d'avoir eu, par derrière la tête, la petite idée pratique de mettre à découvert la source même des écus d'or, les caisses du trésor d'Amédée. Quoi qu'il en fût, l'ingénieur improvisé mit son projet à exécution, et mal lui en prit, car il n'avait point calculé assez juste les proportions de la saignée qu'il allait faire subir au lac. La percée du tunnel provoqua une véritable débàcle ; la fuite impétueuse des eaux ébranla tout à coup comme un bélier les bords du lac ; un éboulement se produisit, et l'ouvrier mal avisé fut entraîné dans l'Ubaye. Tous les habitants du Lauzet, à défaut d'un seul, conquirent sur la nappe liquide une certaine étendue de terrain, peu à peu affectée depuis à des constructions ou à la culture. Mais que de carpes aux écus d'or ont dû se perdre ainsi ! ! !

Ne pas quitter le Lauzet sans aller voir le curieux pont du Tourniquet, hardi passage solidement établi sur un ravin profond croulant dans l'Ubaye. Le ravin se continue vers le haut, escarpé, presque inaccessible. Là, une batterie, braquée dans la direction du pont, le menace sans cesse d'une destruction radicale, qui retarderait désagréablement la marche d'une troupe ennemie. Entre le pont et le Lauzet, la clue de l'Ubaye est superbe, surtout à l'entrée du Lauzet, où la route, établie sur le roc, surplombe l'Ubaye d'une hauteur effrayante.

Du Lauzet à Barcelonnette, dix-neuf kilomètres ; treize kilomètres seulement du Martinet. Le mieux est de prendre une voiture, la grande route n'étant ni fraîche par le

grand soleil, ni intéressante au point de lui consacrer une marche à pied de trois heures. Aujourd'hui, les services publics sont assez nombreux. Trois d'entre eux font parcourir ce trajet pendant le plein jour. On suit l'Ubaye sur la rive gauche jusqu'au delà du Martinet; on passe alors sur la rive droite, en vue du pittoresque clocher de Méolans, petit village adossé à un roc, qui semble être lui-même la base élargie du clocher. En face Méolans, le bourg de Revel; puis les Thuiles et, bientôt après, le fameux Riou-Bourdoux, immense cône de déjection, épanouissement lamentable d'un indomptable torrent. Pendant plus de trois kilomètres, la route traverse la région de cailloux et de rochers apportés par le terrible ennemi, contre lequel l'administration des Forêts soutient, depuis trente ans, une lutte homérique. En ce moment, c'est l'école de Nancy qui l'emporte. Sera-ce le triomphe définitif? *Chi lo sa?* Le Riou-Bourdoux est capable de toutes les surprises. La route est établie sur une chaussée belle, régulière, agrémentée de jolis petits ponts, sous lesquels passe la canalisation à laquelle le torrent se soumettra sans doute. Pour reposer la vue de la zone désolée du Riou-Bourdoux, regardez, à droite, par delà l'Ubaye, les bois et les pâturages du vallon d'Uvernet, que le Bâchelard, autre affluent redoutable de l'Ubaye, n'a point encore entièrement dénudés; au-dessus d'Uvernet, à gauche, les pentes de Gaudissart; le Pain-de-Sucre et le Chapeau-de-Gendarme, rochers gigantesques, dont les noms indiquent suffisamment la forme originale, surmontent ce versant. Le Riou-Bourdoux franchi, la route laisse, à gauche, le bourg de Saint-Pons, qu'elle traversait jadis et dont l'église romane est ornée de sculptures intéressantes. Nous voici sur une très belle digue, une vraie promenade publique, et nous entrons à Barcelonnette.

La capitale des hautes Basses-Alpes est assise tout à fait en plaine, sur la rive droite de l'Ubaye, dans cette vallée progressivement agrandie depuis les Thuiles,

et se resserrant encore après Jausiers. Plusieurs ponts relient les deux rives de l'Ubaye : sur la rive gauche. s'élèvent, de jour en jour, des maisons de campagne et des fermes à demi-cachées dans un épais feuillage. Barcelonnette est une petite ville assez régulièrement construite, presque élégante. Blanches maisons couvertes de noires ardoises; toitures luisantes, fortement inclinées pour laisser glisser la neige souvent très abondante pendant les longs hivers; beau clocher de l'ancienne église des Dominicains, portant encore les armes de la maison de Savoie (1); villas, dont quelques unes ne seraient point déplacées au Prado; rue centrale sillonnée de voitures, d'attelages militaires et de chasseurs alpins; jolie place plantée d'arbres touffus, ornée d'une fontaine que décore le médaillon de l'éloquent député Manuel. Tout autour de la place, des cafés allongent leurs tables et leurs sièges sous les arbres; et, les soirs de musique militaire, des girandoles de lanternes vénitiennes, courant d'une branche à l'autre, se balancent gracieusement à travers le feuillage, éclairant nos intrépides chasseurs alpins, dont l'entrain proverbial résiste à toutes les fatigues de la montagne. Tout cela donne à cette charmante villégiature un cachet fort original. Sur la place encore, un hôtel confortable, que dirige avec tact le propriétaire lui-même. M. Castel. D'excellentes voitures de tous genres complètent heureusement les ressources de ce séjour alpestre.

Aux environs immédiats de Barcelonnette : le bois de Lachau, que la flore printanière parsème de muguets odorants; Gaudissart, avec ses frais ombrages; les pâturages d'Enchastrayes, si richement émaillés, fin juin, d'orchis rouge noir, au parfum de vanille; Uvernet, où

(1) Monographie de François Arnaud, auteur de nombreux travaux historiques sur la vallée de Barcelonnette.

commence la montée du col d'Allos dont le chemin serpente dans une succession de ravins de plus en plus profonds, — sont autant de promenades faciles et agréables.

La route de Barcelonnette à Jausiers est assez uniforme; toutefois, elle ne manque pas, vers la rive gauche de l'Ubaye, d'aperçus riants, de coins alpestres dont la vue repose de cette monotonie qui est la qualité dominante des grands et blancs chemins. On passe sous le village de Faucon, où se trouve un couvent encore habité par des religieux Trinitaires de l'ordre de Saint-Jean de Matha. Un peu plus loin, du même côté de la route, mais plus relevé, le hameau des Sanières. De Faucon à Jausiers, par les Sanières, s'étend une zone presque continue de cailloux roulés et broyés, succession de lits de torrents anciens ou actuels ; tandis que, sur l'autre rive de l'Ubaye, s'ouvre, en un épanouissement de verdure, la vallée de Grange-Commune ; des fermes, des hameaux se dressent de ci, de là, parmi les pâturages ; dans le fond, les crêtes rocheuses ferment la vallée; en quelques points seulement, par une brèche ou un col, on peut franchir cette barrière élevée et atteindre en peu de temps les Alpes-Maritimes.

Nous entrons à Jausiers, le pays des « Mexicains » par excellence. Coquettes villas, jardins fleuris, casernes neuves, église italienne, rue centrale formée de maisons d'aspect très confortable, magasins à devantures brillantes; mouvement incessant de troupes pendant l'été : chasseurs alpins, artilleurs, cavaliers, bataillons de ligne ; voilà plus qu'il n'en faut pour composer une petite ville point banale du tout, dont le séjour d'été n'est pas sans agrément. Je le recommande à ceux qui demandent à la villégiature autre chose que le casino et le tapis vert. Les relations mondaines sont assez nombreuses à Jausiers : il n'y manque pas d'intérieurs élégants. Et la maîtresse de maison, quelque jeune et charmante femme de « Mexi-

cain » peut-être, sait en faire gracieusement les honneurs à l'hôte de passage.

En sortant de Jausiers, la vallée devient un étroit défilé, tout juste assez large pour contenir l'Ubaye et la route. Perché sur les rochers qui surplombent le chemin actuel, le Châtelard, dont les demeures, bien abandonnées, semblent, tant elles sont grises, porter le deuil des jours passés. alors que les voyageurs daignaient traverser parfois ce pauvre pays.

Voici la Condamine, avec ses quelques maisons assises de part et d'autre sur les deux rives du torrent Parpaillon. les vieilles impitoyablement éclipsées par les neuves, dont plusieurs ont certes fort belle apparence. Plus loin, abritées sous les puissantes fortifications de Tournoux, s'élèvent de spacieux établissements militaires. Au-dessus, le fort s'allonge et s'étale, couvrant la montagne. Nous sommes ici dans le domaine de la Guerre. Au milieu des vastes délaissés de l'Ubaye, dont la vallée s'ouvre largement, des troupes manœuvrent ; les sons perçants des clairons et les roulements du tambour retentissent de toutes parts ; des bicyclistes militaires sillonnent les routes : des câbles métalliques, tendus depuis le fond de la vallée jusqu'aux redoutes élevées, transportent matériaux et provisions ; des colonnes de soldats en marche, des officiers à cheval, des voitures de subsistances parcourent sans cesse cette région dans tous les sens. En haut, aussi haut que le regard peut atteindre, des œuvres défensives : redoutes, bastions ou batteries, dominant les deux vallées de l'Ubaye et de l'Ubayette, veillent au salut de la Patrie. Le génie militaire a fait grandement les choses. Les batteries de Vallon-Claus, de Roche-Lacroix et de Viraïsse (celle-ci à 2,800 mètres d'altitude) sont autant de sentinelles vigilantes construites avec infiniment d'art et... à grands frais. De superbes routes conduisent à ces ouvrages supérieurs, tous munis de télégraphe ou de téléphone les reliant entre eux. Mais, ce qu'on doit avoir froid l'hiver dans ces

postes d'avant-garde, dont nous allons, pendant l'été. admirer le cadre si pittoresque !......

Sous les feux même du fort, à Gleizolles, la vallée de l'Ubaye se divise, pour former les deux vallées de l'Ubaye et de l'Ubayette, et la route se bifurque. Quel chemin prendrons-nous de préférence ? Vers le nord, la route de Saint-Paul suit la rive droite de l'Ubaye ; à l'est, la route de Larche s'élève en rampes très raides sur la rive droite de l'Ubayette. La première conduit au Grand-Rubren, par Saint-Paul et Maurin ; la seconde, au col de la Madeleine et au Lauzanier, par Meyronnes et Larche. L'une et l'autre de ces deux vallées méritent d'être visitées. C'est bien au Grand-Rubren que nous allons ; mais comment passer si près de ravissants paysages sans les admirer, ne fût-ce que durant quelques heures. Poussons donc une pointe rapide vers le fond de la vallée de l'Ubayette.

Larche est situé au sein de riches pâturages, qui se continuent plus riches encore, après Maison-Méane, dans les splendides prairies du Lauzanier. Lieu d'élection de la Reine des Alpes *(Eringium Alpinum)*, qui panache d'un bleu intense l'éclatante verdure, ce vallon est éblouissant de couleur ; la faux y abat autant de fleurs que de fourrage, et c'est plaisir de voir, au moment de la fenaison. ces vertes meules émaillées de tous les tons de la flore des Alpes. Au fond du Lauzanier, quelque peu haut déjà, le site sauvage du lac, limpide nappe d'eau bordée de reliefs rocheux et arides, est le point terminus de la course dans cette direction.

Il est fort gracieux, au contraire, le lac de la Madeleine, en Italie, à quelques cents mètres à peine de la terre de France. Il ne faut point manquer de l'aller voir. L'eau, d'un vert tendre, est encadrée de prairies plus vertes encore ; ici, nul arbre, nul arbuste, tout est pelouse, tout est gazon ; comme seul abri, *la cantina de l'oste cantoniere,* où l'on boit du vin d'Asti *non spumante ;* à côté, la caserne plus que modeste des douaniers ita-

liens; parfois, autour du lac, les tentes grises des *Alpini* du roi Humbert, dont la tenue, remarquablement négligée, contraste étrangement avec la coquetterie naturel.e du paysage.

Retour du Lauzanier et de la Madeleine, descendons directement à Meyronnes. Ce n'est pas qu'on ne puisse trouver à Larche un gîte convenable. Mais, quand on s'est une fois arrêté à Meyronnes, à l'hôtel Jean, on brûle toutes les haltes pour arriver à celle-ci. On trouve dans cette hospitalière demeure, où l'accueil est toujours aimable. un excellent repas, savamment apprêté par l'hôtelière et prestement servi par sa jeune fille.

C'est au-dessus de Meyronnes que perche la chapelle de Saint-Ours, où l'on portait chaque année les enfants mort-nés, dans le bût de purifier, devant l'image du saint, les chétifs cadavres que l'eau du baptême n'avait point touchés. Ce pèlerinage est plus fréquenté par les Piémontais que par les Français.

La descente, en voiture, de Meyronnes à l'Ubaye, ne va pas sans émotions. La pente est, en effet, fort rapide, les tournants brusques, la « rochaille » menaçante au-dessus. et le précipice profond au-dessous. Il y a bien quelques parapets, mais si bas et si rares ! Le conducteur, s'il est du pays, vous fera passer, par un raccourci sous bois, en des lacets nombreux et accidentés, par lesquels on arrive dans le lit de l'Ubaye, en aval d'une ancienne redoute attribuée à François Ier. Après avoir franchi le torrent, on aperçoit sur la montagne, dans les bois, un bastion plus antique encore.

Bientôt la vallée s'étrangle à nouveau. Juste le temps de tourner la tête pour découvrir, sur un large et fertile plateau, le village de Tournoux, et nous voici dans la clue; on y entre par le pont de la Fortune, passage autrefois fort curieux, aujourd'hui totalement transformé. Quel pittoresque et émouvant défilé que celui de la Reyssolle ! — Le caractère sauvage, dès l'entrée: la

route suspendue aux flancs du rocher; çà et là, le roc fuyant sous les pas, des passerelles de bois comblant des vides effrayants; sur nos têtes, la pierre froide, en surplomb, couvrant parfois la route; au fond de l'abîme, l'Ubaye qui gronde avec rage; tout cela est d'un effet saisissant. On sort enfin de ce sombre passage, et le tableau change comme en un coup de théâtre. La vallée s'ouvre; à gauche, dans un cadre de verdure, le chemin du col de Vars; devant nous, le bourg de Saint-Paul; au loin, où la vallée se ferme encore, une grande barre verticale, comme un I gigantesque, c'est le vide du pont du Châtelet (110 mètres de haut), qui rejoint deux montagnes; à droite, le bois du Lausson, dont les mélèzes forment à Saint Paul un fond de rideau ravissant; au-dessus, dominant toute la contrée avec une majesté qu'un tragique événement a rendue plus terrible, le Brec du Chambeyron (3,388 mètres), sur la frontière italienne, colossale table de pierre hérissée de toutes parts d'à pics vertigineux, toujours couronnée d'une nappe de glace étincelante. — Le voyageur s'arrête surpris et émotionné devant ce spectacle vraiment grandiose. Saluons, en passant, la mémoire du lieutenant Bujon, que le vertige précipita du haut de la dernière et étroite corniche du Chambeyron, au moment où il allait atteindre le point culminant !

Saint-Paul est un joli chef-lieu de canton, placé dans un cadre à la fois charmant et superbe, décor idéal pour *le Châlet*, d'Adam, animé durant tout l'été par les marches et contre-marches des troupes alpines. Population active et intelligente, d'abord bienveillant, où l'on compte bien vite d'excellents compagnons, presque des amis. Je recommande tout particulièrement aux excursionnistes deux hommes très précieux comme guides dans cette région si accidentée : Jean Garnier, négociant, et son alter ego, le jeune facteur Arnoux, grands chasseurs de chamois l'un et l'autre. Jean Garnier n'est pas seulement un aimable et

très intelligent négociant : il est aussi et surtout un aide sûr et dévoué, pendant les péripéties presque inévitables d'une longue course en montagne. Se mettre en route avec lui, c'est assurer le succès de l'expédition. Que de souvenirs communs emportés de nos deux ascensions au Grand-Rubren ! La première (1880) surtout fut féconde en incidents et en surprises ! Garnier, toujours en quête de quelque troupe de chamois, nous demanda de garder un silence absolu pendant l'escalade du sommet. Il contint à grand'peine sa joie, quand, du haut de la pyramide, il nous montra la récompense de notre docilité. Sur le manteau de neige qui couvrait le versant français du Rubren, vingt-sept chamois s'avançaient en file indienne, pleins de méfiance, avec une lenteur qui nous rendait plus impatients encore ; à leur tête, le chef superbe de taille et d'allure, s'arrêtant tout à coup, par intervalles, poussait un sifflement particulier, qui suspendait la marche de la colonne entière, puis donnait à nouveau le signal du départ. Devant nous, à nos pieds, un rocher émergeait de la blancheur du sol ; sur ce roc, la végétation printanière avait fondu la neige. Tous les chamois s'y arrêtèrent, les uns sautant sur la pierre et rebondissant dans la nappe blanche ; les autres tournant autour de la roche, comme en une promenade rythmée ; d'autres encore demeurant stationnaires aux alentours, ceux-ci en conciliabules, celui-là posté en vedette. De très jeunes nous étonnaient par la grâce de leurs mouvements. Et chez tous, quelle admirable souplesse !.... Pendant que ce spectacle ne pouvait nous lasser, un ami moins vaillant, demeuré aux cabanes de bergers, ne savait à quel événement attribuer notre long retard. La tête pleine des tragiques histoires d'avalanche que le muletier lui avait contées pendant la nuit, le long du chemin, notre compagnon fut pris subitement d'un effroi sans mesure, irraisonné. Il nous voit, dans son imagination, précipités et ensevelis peut-être sous une montagne de neige ; tels

les malheureux habitants de Maurin, dont la triste fin, datant de quelques années à peine, nous avait tous émus, alors qu'on nous montrait le terrible et large sillon de l'avalanche qui les avait engloutis. Notre ami reprend à la hâte la route de Maurin, arrive à l'auberge, s'affale sur un siège et, la voix tremblante d'effroi, les yeux tournés vers le Grand-Rubren, dont le sommet brillait au loin, il dit à l'hôtelier : *Poudès ana cerca les peous*. Traduction littérale : il ne reste que des cadavres.... En avons-nous ri tous ensemble, quelques heures après et bien des fois depuis, avec Jean Garnier! Je dois ajouter que les gens de Maurin eurent bientôt fait de rassurer notre excellent compagnon, en lui affirmant nous avoir aperçus fort tard sur la cime du pic et lui expliquant, montre en main, qu'il nous était impossible d'être déjà de retour.

Prenons donc, à Saint-Paul, Jean Garnier et Arnoux, puis en route pour Maurin. — Jusqu'à l'embranchement du chemin de Fouillouse, le paysage ravissant de Saint-Paul se continue: le pont des Etrets, les Grande et Petite Sérennes, hameaux en pleine verdure, entourés de gracieux bouquets d'arbres. Bientôt, on arrive au pont du Châtelet, sur lequel passe, à cent dix mètres au-dessus de l'Ubaye, la route qui conduit à Fouillouse, au pied du Chambeyron. On a enchaîné les pierres formant le parapet pour empêcher qu'on ne les projetât dans l'abîme, tant la tentation d'assister à cette chute vertigineuse devait être grande. Les excursionnistes sont parfois des enfants terribles, qui ne respectent rien des œuvres de l'Administration ! — Au-dessus du pont du Châtelet, on voit encore les vestiges d'une ancienne redoute, de construction vaudoise, dit-on, laquelle a donné son nom au quartier.

Sitôt après, commence un désert formé de roches menaçantes et de pierres broyées ; seul, un coin de verdure autour de la chapelle de Saint-Antoine ; les éboulis se suivent tristement, sans fin apparente. C'est le chaos

véritable, d'où il semble qu'on ne pourra sortir. Mais ce désert a son oasis ; on l'atteint enfin ; c'est l'iscle de la Blachière (1.700 mètres d'altitude), dans l'Ubaye, merveille de verdure au sein de cette désolation. Bouleaux, mélèzes, sorbiers, aulnes, sycomores et trembles se pressent, touffus et vigoureux, dans ce site riant dont la vue repose des horreurs d'alentour. Au-dessus de la Blachière, sur la rive gauche de l'Ubaye, le touriste peut faire une ample moisson d'Édelweiss, cette fleur à la mode, qui n'est plus la fleur des glaciers, depuis qu'on la cultive, paraît-il, sur le littoral.

Une nouvelle région désolée par les éboulements et les avalanches succède à la Blachière ; puis apparaît un bouquet de mélèzes ; on arrive au premier hameau de Maurin, la Barge. Tout près d'ici, il y a quelque vingt ans, quatre habitants de Maurin furent, ainsi que je l'ai relaté plus haut, engloutis sous une formidable avalanche ; un cinquième, dont la tête émergait encore, put être sauvé. Lors de ma première ascension au Rubren, on voyait encore les traces profondes de cette énorme coulée de neige. Tout avait été détruit et rasé au passage, et les plus grands arbres mêmes radicalement coupés. Les corps des infortunés furent retrouvés seulement à la fonte des neiges. — Faisant suite à la Barge, le hameau de Maljacet d'abord, et celui de Combremond ensuite, constituent avec elle la section de Maurin. Entre ces deux derniers hameaux, l'église (Maurin proprement dit), de style roman, porte, au-dessus de son porche, une inscription rappelant un passé terrible et faisant songer à l'avenir probable :

1531 e lo 14 de febrier.
Slavanchat la gleiso.

L'église fut détruite par l'avalanche.

Elle et les deux hameaux qui l'entourent sont, en effet,

destinés à périr tôt ou tard par les avalanches, et Maljacet est réellement *fort mal placé*.

En face, des carrières de serpentine, *marbre vert* de Maurin, sont exploitées activement. Le prix de ces blocs vert antique est fort élevé.

On a dit de Maurin que c'était le trou le plus misérable des Alpes ; on l'a même écrit. Je n'irai pas jusqu'à m'insurger contre cette appréciation quelque peu outrée. Car, véritablement, il est difficile de trouver pire. Cependant, que de villages de nos Alpes ne valent guère mieux et même pas davantage. Mais ils sont peut-être moins isolés et ne sont point séparés du reste du monde par des barrières de roche et des déserts. L'influence du milieu me paraît expliquer à elle seule l'opinion désobligeante émise sur Maurin. Ce pays désolé, perdu au fond des Alpes, produit sur le voyageur une impression profondément attristante. Cette succession de déserts pierreux qu'il faut traverser pendant dix kilomètres, ce chaos d'éboulis, ces cimes rocheuses en décomposition de la base au faîte même, ces monts qui vous enserrent et dont les crêtes menacent constamment, tout cela vous étreint et vous donne une sensation pénible que l'entrain le plus franc ne parvient pas à dissiper. Nous voici donc dans un piètre refuge ! Et pourtant, combien ses mules ont le pied sûr et quels auxiliaires précieux elles sont pour les moins vaillants de la troupe ! Je les ai maintes fois admirées, par une nuit sans lune, franchissant avec une assurance et un calme surprenants les passages les plus difficiles. Plus calmes encore que les mules, nos cavaliers dormaient, ignorants du danger, bercés au pas cadencé de ces braves bêtes.

Les gens du pays sont, d'ailleurs, très hospitaliers ; se contentant de peu, ils ne peuvent offrir davantage. L'auberge ! parlons-en, est une merveille du genre. Située au milieu du hameau de Maljacet, elle offre au-dessus de la

porte un cadran solaire souligné de quatre « vers » fort expressifs :

> **Je suis suspendu à la muraille**
> **Pour enseigner**
> **L'heure qu'il est**
> **Aux braves gens et à la canaille.**

A l'entrée, un escalier de bois, une échelle plutôt, conduit au premier étage. Là s'ouvre une vaste pièce, à plafond bas, aux murs souvent blanchis, mais plus vite enfumés. Dans un angle, le lit de l'hôte, de sa femme, et, sur un tréteau, le berceau d'un enfant. Au centre, un grand poêle de cuisine sur lequel bout une marmite de soupe au lait ; ici, la cheminée, insuffisante pour de pareils climats (Maurin est à 1,910 mètres d'altitude) ; plus loin, le four, et le pétrin en face ; trois ou quatre portes et une fenêtre. Une de ces portes ouvre sur la salle à manger garnie de tables et de bancs. Ne parlons pas du repas. Il est souvent plus que sommaire, à moins qu'on ne l'ait commandé. Une autre porte conduit dans une chambre à coucher, que je recommande au touriste d'éviter ; mais, quand la troupe est nombreuse, il faut bien que quelqu'un occupe ce caravansérail. Deux lits qu'on dédouble au besoin ; çà et là, outils, provisions d'hiver, un peu de tout, encombrant le sol ; le touriste jouit là d'une aisance parfaite dans tous ses mouvements ! Jugez-en plutôt. Il procède au grand et au petit coucher, au milieu des allées et venues de tout le personnel de l'auberge, qui se rend tour à tour au cellier, à la cave ou aux chambres de l'hôte. Le plafond, presque à hauteur d'homme, invite à monter sur le lit avec beaucoup de précautions, si l'on veut éviter de cogner la tête contre les poutres. C'est ce qui arriva, l'an dernier, à notre compagnon L...... Toujours plein d'entrain jusqu'à la fin des plus rudes journées de marche, mon ami s'élance follement sur son lit. Un bruit sourd se produit, et notre homme retombe comme une masse, as-

sommé par un choc imprévu. Le bois de ces vieux soliveaux était-il tendre, la tête de notre compagnon fort dure ? L'accident n'eut pas de suite fâcheuse, et, moitié geignant, moitié riant, L...... nous rassurait aussitôt, non toutefois sans frotter doucement son cuir chevelu ! — La nuit, on dort, si le sommeil l'emporte de haute lutte. Mais, pour peu que les préoccupations du départ matinal vous tiennent en éveil, on est tour à tour seriné par les piaillements d'un enfant à la mamelle (il y en a toujours un !), les ronflements du maître de l'endroit, ou les plaintes d'autres jeunes enfants confiés, dans la chambre voisine, à leur grande sœur. Ce n'est sans doute pas très gai, mais c'est au moins original. Lors de mon dernier séjour dans cet hôtel idéal, je ne dormis guère. Tout d'abord, le concert dont je parle éloigna le sommeil. Plus tard, vers minuit, j'écoutais les conseils qu'un jeune sous-officier du génie français donnait à un soldat italien, qui faisait à Maurin sa première halte de déserteur. Le discours simplement éloquent de mon compatriote me dédommageait amplement de mon insomnie. « Croyez-moi, disait-il à l'Italien, rejoignez votre compagnie cette nuit même. Vous serez puni pour votre courte absence, mais vous ne serez pas déclaré déserteur. Ainsi, vous n'aurez pas commis le crime le plus dégradant pour un militaire. » L'Italien suivit-il les sages avis du Français ? Je le croirais presque, ne l'ayant plus rencontré sur ma route, le lendemain.

Cette conversation m'avait complétement réveillé.

« Allons, dis-je à Jean Garnier, qui *veillait* sur le lit d'en face ; contez-moi quelque émouvante histoire de chasse au chamois ; nous arriverons ainsi jusqu'à l'heure, déjà proche, du départ pour le Rubren. »

« Ma foi, dit Garnier, je crois vous avoir raconté toutes mes expéditions de chasseur. Je vais, si vous le voulez, vous parler de la dernière aventure de mon père. C'était en 18.. ; délogés des hauteurs par les neiges fort abondantes au début de l'hiver, les chamois s'étaient avancés jusqu'aux en-

virons des Sérennes. Mon père, l'ayant appris, se trouvait, vers les deux heures de l'après-midi, au-dessus du Châtelet, dans un poste excellent, attendant son gibier favori, qui ne pouvait manquer de passer par là. Bientôt, en effet, un solitaire se présente à portée. Mon père lâche son coup de fusil, voit le chamois rouler et s'élance pour le ramasser. Tout à coup, il se sent enveloppé, violemment projeté pendant un trajet considérable et plus violemment encore terrassé, brisé. Il venait d'être atteint par une avalanche que le temps assez doux de ce jour-là avait préparée et que le coup de feu avait précipitée sur lui. Le terrible ouragan passé, mon père essaye de se relever, mais en vain. La hanche droite brisée le mettait dans l'impossibilité de se mouvoir. Il crie alors de toute la force de ses poumons, espérant bien qu'on l'entendrait des Sérennes. Mais les heures s'écoulaient; sa voix s'éteignait à force d'appeler, et ses membres se congelaient au contact de la neige et de la bise glaciale du soir. La nuit était depuis longtemps venue. De temps à autre, le malheureux appelait encore. Enfin, vers minuit, des gens de Champ-Rond, hameau de Fouillouse, de l'autre côté de l'Ubaye, qui avaient entendu, dans le silence de la veillée, ses cris désespérés, arrivaient au secours de mon pauvre père et le rapportaient à grand'peine, souffrant comme un damné de ses blessures, et plus encore de ses membre gelés. La suite de cette épouvantable journée, vous la devinez. Après des souffrances prolongées, l'héroïque patient fut enfin, tant bien que mal, debout, mais les doigts des deux mains, complétement congelés, avaient fini par se détacher. Privé de ses instruments naturels de travail, mon père s'était fabriqué un système d'anneaux qu'il s'attachait aux poignets; au moyen de ces anneaux, il parvenait à saisir et à fixer des outils qui lui permettaient de faire une grande partie de la besogne du ménage, scier et couper du bois, etc. Et, concluait Garnier en forme de morale, durant nos veillées d'hiver, le vieillard me donnait, pour la chasse du lende-

main, les conseils et les indications de sa longue et rude expérience. » ....

Dès une heure du matin, au moins, on doit partir pour le Rubren, si l'on veut disposer convenablement l'emploi de la journée. Pour aller jusqu'aux cabanes de bergers, il faut compter deux heures et demie. On rencontre, le long du chemin, un site qui vaut à lui seul bien d'autres paysages de la vallée. Je veux parler du lac du Paroird, qu'on ne peut, du reste, admirer dans toute sa beauté qu'au retour, c'est-à-dire en plein jour. Il y a là certainement un des plus saisissants contrastes naturels que je connaisse. D'une part, la forêt magnifique, les verts mélèzes, serrés les uns contre les autres, comme jouant des branches, se bousculant pour arriver plus vite en bas dans le lac, descendent du sommet de la montagne jusqu'à la nappe liquide, qui réfléchit dans ses profondeurs leurs élégants rameaux. En face de cette superbe végétation, le chaos le plus épouvantable que l'on ait encore rencontré dans cette region tourmentée. La montagne, plusieurs montagnes même se sont écroulées, amoncelant blocs sur rochers en un vaste plan incliné de près de trois kilomètres de long; ces éboulements ont rasé jusqu'aux derniers vestiges d'un village autrefois assis en face de la forêt et barré le cours de l'Ubaye; les eaux ainsi retenues forment le réservoir d'un kilomètre de long sur deux cent cinquante mètres de large, qui constitue le lac du Paroird. L'écoulement se fait par un étroit chenal. La partie supérieure du lac se comble de jour en jour par les atterrissements considérables d'un torrent qui descend de la Tête du Lautaret, du Pelvat et de l'Alpet. Ainsi s'est formée une spacieuse et blanche arène, où les vaches viennent paitre de maigres varechs. On aperçoit, vers la droite, au sud-est, l'Aiguille du Chambeyron (3,400 mètres) et les glaciers du Marinet, explorés par M. Kilian, le savant professeur de géologie de Grenoble, qui les dit fort intéressants.

Après les cabanes du Gà (altitude 2,065 mètres), situées

au bord de l'extrémité désséchée du lac, on longe un étroit sentier, presque à pic, au-dessous duquel le torrent mugit terriblement. Puis on arrive aux anciennes carrières de serpentine, aujourd'hui délaissées à cause des difficultés du transport à travers ces chemins accidentés et si primitifs. On est ici exactement au fond de la vallée de l'Ubaye, dominée par le Peou-Roc (3,201 mètres), la pointe de Cristillan (3,075 mètres), la tête du Longet (3,059 mètres), la tête de Malacosta (3,211 mètres), la Berche (2,885 mètres) et la cime du Rubren (3,396 mètres). Au-dessus des anciennes carrières, se trouvent les cabanes de bergers, sur la lisière d'une verte pelouse au milieu de laquelle jaillit une source abondante et glacée. Les cabanes sont un abri suffisant, mais d'installation à peu près nulle à l'intérieur. Cependant je conseille vivement aux excursionnistes d'aller y dormir et de partir de là pour ascender le sommet du Rubren. Le mieux serait d'arriver à Maurin à quatre heures après midi; aux cabanes, à six ou sept heures du soir, souper, dormir jusqu'à une heure du matin et partir vers deux heures, pour arriver à la pyramide à cinq heures environ.

Des cabanes au petit lac du Rubren, c'est-à-dire au pied de la calotte terminale de la montagne, il faut compter deux heures pour des gens qui ne veulent point parcourir une région sans la voir. Une fleur cueillie par ci, par là; un temps d'arrêt pour chercher des yeux la marmotte dont on a entendu le coup de sifflet perçant, mais qui s'est terrée aussitôt; une silhouette de chamois se profilant le long d'une crête vive, tout cela ralentit la marche et l'agrémente heureusement. Le versant du Rubren, sauf quelques plaques de gazon, est abominablement sauvage. On retrouve, au pied du dôme terminal, le chaos, la coulée de blocs énormes, l'effondrement le plus extraordinaire de la masse rocheuse. Une partie de la montagne a été sectionnée par un éboulement formidable; les rocs projetés se sont répandus dans un pêle-mêle effrayant, montant les uns sur les

autres en un titanesque éboulement. Une très belle source sort d'entre ces rochers, arrosant un plateau qu'elle verdit de sa fraîcheur. Le Grand-Rubren est taillé à pic par cette coupure colossale ; une muraille verticale, à saillies vives, est là devant nous, défiant l'escalade. Rassurez-vous ! Ce n'est point par là que nous la tenterons. Après une marche un peu roide sur des schistes serpentineux recouverts par places d'une neige assez résistante, on arrive sur une arête qui est la ligne exacte de partage des eaux entre l'Italie et la France (côte de Mangioja), reliant le Grand-Rubren à la Testa-di-Malacosta. Du côté italien, les anfractuosités de rochers sont garnies de génépi odorant, dans les environs du petit lac au bord duquel on se repose volontiers durant quelques minutes. Ce lac, alimenté par les neiges du Rubren, déverse ses eaux dans la Varaïta par le torrent du Rou, un peu en avant du village de Bellino. — L'ascension reprend ensuite sur le versant italien, au-dessus du lac, le long de grandes tables, de nature serpentineuse, flanquées de neige; puis, tantôt sur ces dalles mêmes, tantôt sur les plaques neigeuses. Enfin, le sommet tant désiré se montre à nous, tout près, en quelques pas, il est atteint ; nous voici près des pyramides française et italienne, avec l'horizon immense devant nous. Respirons tout d'abord largement, à pleins poumons, pour dissiper l'essoufflement des dernières enjambées, et regardons ensuite. Devant cette immensité de l'horizon et la multiplicité des sommets qui s'élèvent de toutes parts, la première impression est singulière : il semble qu'on ne pourra jamais tout voir. Mais prenons les cartes italiennes et françaises (1) et ne découvrons le panorama que progressivement. A tout seigneur, tout honneur ! Saluons le Viso, devant nous, à quelques kilomè-

(1) Carte d'ensemble (état-major), au 320e, et cartes du Ministère de l'intérieur, au 100e.

tres à peine. Il est le roi de la contrée, dégageant, du sein du massif, en un mouvement superbe, sa haute et large muraille que termine, à 3,843 mètres, l'Aiguille du Viso, visible de toute la plaine piémontaise et lombarde. Cette muraille était réputée inaccessible ; deux Français, MM. Guillemin et de Quatrefages, accompagnés du guide Emile Pic (de la Grave), eurent l'audace de l'escalader dans une série d'ascensions mémorables ; — à droite, comme pendant au Viso, son frère cadet, le Pelvo d'Elva, élève son pic hardi à 3,064 mètres ; — l'Italie du nord s'étend à nos pieds, tantôt couverte d'une mer de nuages moutonnés comme de véritables vagues, d'autres jours brillamment éclairée par le soleil du matin dont les rayons se réfléchissent sur les eaux des divers affluents du Pô ; — à notre droite, après les Aiguilles et le Brec du Chambeyron, la chaîne entière des Alpes-Maritimes se déroule vers le midi ; ses principales têtes, coiffées de neige glacée, brillent au soleil semblables à de gigantesques diamants ; — là bas, très loin, vers le sud-est, se dessinent les Apennins ; — au nord-est et au nord, les géants des Alpes : le massif du Mont Rose (4,538 mètres), dont les glaciers semblent, en effet, ne réfléchir de la lumière solaire que des rayons roses, tant cette teinte domine sur cette région des neiges éternelles ; — le Cervin (4,482 mètres), altier et redoutable ; — le grand Combin (4,317 mètres) ; le dôme de glace du Mont Blanc comme assiégé par cette armée de géants qu'il domine majestueusement avec ses 4,818 mètres. — .... Tournons maintenant les regards encore plus vers la gauche, dans la direction du nord-ouest : voici toutes les crêtes, toutes les aiguilles des Alpes françaises, de la Savoie et du Dauphiné, que dépassent les trois pics du Pelvoux : immense embâcle de montagnes, d'arêtes et de sommets aux formes variées, dont l'aspect tourmenté évoque vivement la grandiose image des formidables cataclysmes d'un autre âge. Ce spectacle saisit et émotionne au plus

haut degré. (L'esprit le plus « fin de siècle » n'y résisterait pas, je gage, et serait « empoigné » comme un vulgaire sentimental.) On ne se lasserait pas d'admirer et d'admirer encore cet étonnant panorama. Mais l'heure presse. Ce n'est point qu'on soit préoccupé de la difficulté de la descente. La supériorité du Rubren, sur beaucoup d'autres cimes de même altitude, n'est pas seulement d'être admirablement situé pour le plaisir des yeux, mais encore d'offrir un accès facile.

Avant de descendre, jetons un regard sur les vallées du Piémont. A nos pieds même, s'ouvre le val de la Varaïta très pittoresque, comme ses sœurs, les vallées du Pô, du Torre-Pellice, etc. Celle du Pô surtout, du Piano del Re à Païsana, est à visiter. J'y ai passé quelques-unes de mes plus belles journées d'excursion. Pourquoi faut-il que la Triple Alliance nous rende aujourd'hui l'accès de ces vallées presque impossible ! Consolons-nous : nos Alpes, nous offrent des paysages qui n'ont rien à envier aux sites du Piémont.

Il faut descendre : il y a loin d'ici à Saint-Paul. On est d'ailleurs bien vite arrivé aux cabanes, où l'on retrouve les provisions déposées en montant. On déjeune autour de la source, sur le gazon, en plein soleil. Après cela, le chemin parait relativement long ; mais chacun se communique les profondes impressions qu'il a emportées du sommet ; le temps passe et les distances se rapprochent.

Une fois à Saint-Paul, disposez votre itinéraire du retour de manière à rejoindre la voie ferrée à Guillestre. Le Col de Vars est la sortie toute indiquée de la vallée de l'Ubaye. Je ne vous décrirai pas ici cette autre merveille des Alpes. J'essayerai peut-être d'en parler ailleurs. En attendant, allez la voir et vous aurez, entre autres surprises, une des plus splendides vues sur tout le massif du Pelvoux.

GUSTAVE TARDIEU.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A

BARCELONNETTE

(Suite et fin)

La réaction qui précéda et suivit le coup d'Etat vint enrayer la marche ascendante de notre collège. « Immédiatement après le vote de la néfaste loi Falloux (15 mars 1850), M. l'abbé Fortoul, principal du collège de Digne. avait été nommé recteur départemental. Les professeurs suspects de libéralisme étaient révoqués ou tout au moins surveillés de près ; dans les discours de distribution de prix, épurés soigneusement, on interdisait aux orateurs d'admirer même le style de Jean-Jacques ou de Voltaire ; défense de fréquenter les cafés, de danser les jours de fête et même de donner des leçons particulières ; ordre formel de se raser la barbe et d'assister aux offices religieux ; enfin tracasseries de tout genre (1). »

Le nombre des élèves d'enseignement classique tomba à soixante-dix-sept, en 1852, et ne se releva plus, malgré l'augmentation de la subvention communale, portée à 3,000 francs en 1855 et l'accroissement du traitement des professeurs ; de 1852 à 1868, la moyenne n'est plus que de cinquante-huit élèves.

Le conseil municipal avait en vain demandé une subvention à l'Etat ; le ministre de l'instruction publique Fortoul

(1) Jules Arnoux, *Collège et Lycée de Digne*, étude historique (1883), p. 61.

n'accorda pas un centime au collège de son pays natal. Le conseil augmenta de 10 centimes la rétribution collégiale et divisa en trois classes l'école de français annexée au collège, qui compta soixante-sept élèves payant de 3 à 5 francs; les études classiques furent de moins en moins fréquentées; en 1860, le nombre des élèves du latin tomba à cinquante-six et, en 1865 à quarante.

L'administration de M. Roman n'offrit rien de remarquable. Ses capacités étaient moyennes, mais son application à l'accomplissement de ses devoirs de principal lui permit, avec la collaboration dévouée de MM. Mathieu et Bianchi, de maintenir le collège, pendant une période difficile, contre « l'évêque et son clergé, qui, par tous les moyens, attiraient au séminaire les élèves de logique et des autres classes, sur le point d'être atteints par la loi du recrutement ». (Délibération du 13 août 1861.)

A son décès, en 1862, le collège fut confié à M. de Sancières et, en 1864, à M. Fricotel, qui nous a été trop rapidement enlevé, car il avait donné au collège une impulsion remarquable.

Enseignement professionnel.

Il avait trouvé dans la classe de rhétorique et philosophie, dont il était chargé, une douzaine d'élèves, mais le recrutement des classes inférieures ne se faisait pas. Il proposa alors au conseil municipal la formation progessive d'un cours professionnel comprenant : la grammaire, la littérature et la rhétorique française ; l'histoire de France et des notions d'histoire ancienne, du moyen âge et des temps modernes, la géographie des cinq parties du globe ; l'arithmétique, la géomètrie et ses applications, l'algèbre et la trigonométrie ; des notions de physique, de chimie, d'histoire naturelle, de mécanique et de dessin appliqué aux arts; l'agriculture théorique et pratique; enfin la langue

espagnole. Il ne demandait pour cela qu'un régent de septiième et huitème, pouvant au besoin faire les retenues et suppléer le maître d'études, et un maître d'espagnol, faisant, en outre, le cours de première année de l'enseignement professionnel, chacun d'eux au traitement de 700 à 800 francs.

Le conseil ne put lui accorder qu'un professeur et porter la subvention de la commune à 3,100 francs ; mais M. Fricotel, prêchant d'exemple, obtint de son personnel de l'enseignement classique un supplément de travail et créa quand même le cours professionnel à quatre divisions. Honneur à MM. Fricotel, Mathieu, Fressines et Brès (1), qui, malgré leurs heures de classe d'enseignement classique, trouvèrent le temps nécessaire pour organiser, avec l'aide de MM. Manuel et Signoret, professeurs de français, un cours complet d'enseignement professionnel, avec une augmentation de traitement insignifiante.

C'est ainsi qu'à partir de 1865 le collège fut pourvu de deux enseignements parallèles et que la population scolaire s'accrut rapidement.

Malheureusement, l'état de santé de M. Fricotel l'obligea à demander son changement et, quand il partit pour le collège d'Epernay, il emporta l'estime et les regrets de toute la populalion.

A son arrivée, les réparations urgentes à faire à l'établissement s'élevaient à 1,800 francs et la commune de Barcelonnette fit un appel aux communes de l'arrondissement. Larche et la Condamine votèrent 100 francs chacune; Meyronnes, 80 francs; Fours, 50 francs, et Uvernet, 25 francs ; toutes les autres, et les plus riches, restèrent sourdes à cet appel et continuèrent à profiter de la proximité de notre collège, sans bourse délier. Inutile de dire que le gouvernement de l'empereur ne daigna pas même répon-

---

(1) Actuellement professeur de mathématiques au lycée d'Aix.

dre à toutes les suppliques vraiment désespérées du conseil municipal, implorant une subvention.

Après M. Roman, les principaux s'étaient succédé trop rapidement, au grand détriment du collège : M. de Sancières, 1862; M. Fricotel, 1864; M. Ollivier, 1866; M. Pons, 1868. Ce dernier, ancien secrétaire de Sainte-Beuve, auteur d'un dictionnaire de langue française assez estimé, ne manquait ni d'intelligence, ni de capacités, mais regrettait Paris et n'avait pu se faire au séjour de Barcelonnette. Il disparut à la rentrée de 1870, sans donner de nouvelles ; on le crut mort. M. Palloc fut nommé à sa place. Son beau-père vint régler sa succession, quand, à la fin de la guerre, il revint un beau jour... de l'armée de la Loire, pour serrer la main à ses amis et regagner Paris. Avec tous ces heurts, pendant cette période troublée de l'année terrible, notre pauvre collège alla de mal en pis, malgré la création par l'Etat d'une chaire de mathématiques, au traitement de 1,800 francs. Il parut mûr aux cléricaux pour tomber dans les mains des Frères Ignorantins, et, le 23 juin 1872, ils remirent au conseil une pétition en ce sens, revêtue de cinquante-deux signatures. Le conseil municipal, après s'être assuré que la plupart de ces signatures, prétendues de pères de famille, avaient été apposées ou par des femmes ou par des mineurs, ou par de braves gens à qui on avait déguisé le but de la pétition, fit aux promoteurs de ce factum l'accueil qu'ils méritaient. Ils n'y sont plus revenus depuis.

Il fallait à tout prix sauver notre collège. En 1873, M. le docteur Lautharet, maire de Barcelonnette, voyant la diminution des élèves du latin, proposa au conseil municipal la transformation de l'établissement en collège d'enseignement spécial, par la suppression des classes de philosophie, rhétorique et seconde, et la création de deux chaires d'enseignement spécial. Il demandait, pour cela, une subvention de l'Etat de 650 francs ; mais, M. le recteur ayant fait entrevoir qu'il y avait peu de chances de

l'obtenir, on dut réduire les traitements et s'arrêter au budget suivant :

1° Traitement du principal, chargé des sciences.	2,000	»
2° Première chaire de latinité	1,400	»
3° Deuxième —	1,200	»
4° 2e année d'enseignement spécial	1,150	»
5° 1re année —	1,000	»
6° Classe primaire préparatoire	900	»
7° Aumônier	150	»
8° Distribution des prix	150	»
Total	7,950	»

Les ressources consistaient en :

1° Subvention de la commune	3,100	»
2° Traitement du professeur de sciences, fourni par l'Etat	1,800	»
3° Rétribution scolaire présumée	2,550	»
4° Subvention particulière	500	»
Total égal	7,950	»

Cette subvention particulière était faite par M. Gassier Aimé, ancien élève du collège, qui avait fait au Mexique une grosse fortune et qui, revenu au pays natal, avait été nommé conseiller général du canton de Barcelonnette et allait bientôt devenir le député de l'arrondissement.

Ni M. Palloc, successeur de M. Pons, ni M. Pujade, qui vint après lui, n'ayant voulu tenter l'essai du nouveau régime du collège, la commune le prit en régie pour cinq ans. La rétribution scolaire fut fixée, par mois, à 3 francs pour la primaire préparatoire, à 5 francs pour la première année du cours spécial, à 6 francs pour la seconde année et à 7 francs pour les classes de latin. Il manquait à ce

personnel un maitre d'études ; le conseil municipal vota. en 1874, 500 francs pour son traitement.

Mais le collège jouait de malheur ; le principal, M. Pujade, était atteint de surdité, et la discipline n'était plus possible. Le conseil municipal demanda instamment, pendant deux ans, son remplacement, sans l'obtenir. Il avait jeté les yeux sur un enfant du pays, M. Berlie Cyprien, professeur de philosophie au collège d'Orange, d'une instruction profonde, d'une courtoisie parfaite, qui saurait par son exemple et par son autorité s'assurer le concours dévoué de ses collaborateurs, tout en restant leur ami, ramener la confiance des pères de famille et faire refleurir les études classiques à Barcelonnette. Le conseil municipal lui vota une augmentation de traitement de 500 francs, une somme de 1,200 francs pour l'installation de l'école communale de garçons, dont il prit la haute surveillance, avec deux adjoints. En 1876, lors du renouvellement de l'engagement quinquennal, M. Berlie demanda le rétablissement du collège en plein exercice et tout le monde se mit à l'œuvre ; M. Berlie offrit de se charger provisoirement des classes de philosophie, rhétorique et seconde, en attendant la nomination des professeurs ; la commune augmenta sa subvention ; suivant l'exemple de M. Gassier, quatre enfants du pays, ayant fait fortune au Mexique, s'engagèrent à fournir pendant toute la durée de l'engagement quinquennal une somme de 300 francs chacun. Ce sont MM. Jean-Baptiste Ebrard, Alexandre Reynaud, Gassier Victor et Jauffred Ollivier. M. Gassier Aimé ajouta 1,000 francs à sa subvention primitive de 500 francs : il l'a payée jusqu'en 1885. Je suis heureux de leur exprimer ici la reconnaissance de tous ceux qui ont au cœur l'amour du pays natal ; ils ont, en le sauvant de la ruine, payé leur dette à l'établissement qui leur avait donné le puissant levier de l'instruction.

Notre collège a toujours eu dans notre pays et au sein des corps élus des défenseurs résolus et dévoués. Quand,

le 24 septembre 1876, il manquait encore 300 francs pour liquider l'exercice précédent du collège, la somme fut versée séance tenante par les membres du conseil municipal.

Ainsi soutenu, M. Berlie releva bientôt le collège qui lui était confié, vit plus de cent élèves dans ses classes, en fit recevoir plusieurs au baccalauréat et put rétablir la chaire de philosophie en 1879, grâce à une subvention de 1,200 francs donnée par l'Etat.

En 1880, son traitement fut porté à 3,000 francs ; il lui fut donné un deuxième maître d'études, un professeur de gymnastique, un professeur de dessin, ce qui porta le budget du collège à 12,750 francs et la subvention communale à 5,050 francs. Toutes les délibérations du conseil municipal expriment la plus complète satisfaction des progrès accomplis par le collège sous la direction de cet homme de bien, aussi modeste qu'érudit.

En 1883, un de nos compatriotes, M. Audiffred, député de la Loire, déposa un projet de loi sur les collèges communaux, qui devaient être entretenus par la commune et subventionnés par l'Etat. Les communes devaient fournir le local, le mobilier et une part de la dépense totale, qui ne pouvait dépasser le produit de 15 centimes additionnels aux quatre contributions directes ; un tableau annexé au rapport lu par M. Audiffred, dans la séance du 15 décembre 1882 *(Officiel*, janvier 1883, p. 101), montrait que la dépense de ce chef était, pour l'Etat, de 482,173 francs et que la dépense totale de la réorganisation des collèges communaux, après un délai de cinq années, n'atteignait pas 4 millions. Nous eûmes un moment de grand espoir à Barcelonnette, car, notre centime n'étant que de 119 francs, la subvention de la commune aurait été diminuée d'une somme de 4,275 francs, que nous aurions employée en améliorations de toutes sortes. Mais les élections arrivèrent, la loi n'arriva pas à discussion et le gouvernement, du reste, ne pensait qu'à la création des lycées. Ce projet fut abandonné.

A la mort du regretté M. Berlie, en 1886, notre collège avait fait ses preuves, et l'Etat, qui l'avait encouragé en portant sa subvention à 2,600 francs, n'hésita pas, quatre ans plus tard, a assurer son existence par un traité décennal qu'il nous reste à exposer.

Traité décennal.

L'Etat venait de créer à grands frais le lycée de Digne ; il était à craindre que, pour lui assurer une population scolaire suffisante, il ne sacrifiât quelques collèges voisins.

Le lycée de Digne a coûté 1,400,000 francs, dont 900,000 francs fournis par l'Etat, 100,000 francs par le département et 400,000 francs par la ville de Digne, empruntés par elle à la caisse des lycées ; le lycée de Gap aura coûté beaucoup plus.

Le personnel du lycée de Digne, dont le traitement varie entre un maximum et un minimum fixés par le décret du 16 juillet 1887, se compose comme suit :

Proviseur ; aumônier : économe : surveillant général : commis d'économat.

PROFESSEURS.

Enseignement classique : mathématiques élémentaires ; mathématiques préparatoires ; siences physiques, chimiques, etc. ; philosophie ; histoire et géographie ; rhétorique ; seconde ; troisième ; allemand ; anglais ; quatrième ; cinquième ; sixième ; septième ; huitième ; primaire.

Enseignement spécial : mathématiques ; physique et sciences ; géographie et législation ; comptabilité ; littérature.

Dessin d'imitation ; musique ; gymnastique ; quatre maîtres répétiteurs ; deux maîtres suppléants ; médecin ; dentiste.

Lingère ; concierge ; lampiste.

En résumé, il y a donc trente-six personnes employées au lycée de Digne, sans compter les garçons et cuisiniers. Elles touchent ensemble (exercice 1890).......... 106,210 »

Les dépenses autres que celles du personnel se sont élevées à..............................	61,767 47
Total.............	167,977 47
Si l'on en retranche le total des rétributions perçues entre internes et externes, bourses déduites..	72,895 »
Il reste une dépense nette de..................	95,082 47
En y ajoutant les intérêts au 4 0/0 des 900,000 francs fournis par l'Etat, pour la construction....................................	36,000 »
Le lycée de Digne coûte annuellement à l'Etat.	131,082 47
Enfin, en y ajoutant l'intérêt au 4 0/0 des 600,000 fournis par le département et par la commune de Digne, pour la construction.....	24,000 »
Et les dépenses d'entretien, impositions et assurances des bâtiments à la charge de la commune de Digne, qui iront en augmentant et arriveront au chiffre moyen de..................	5,000 »
On obtient une dépense totale nette de........	160,082 47

Le lycée de Digne a eu, en 1890-1891, 198 élèves dont 133 d'enseignement classique et 65 d'enseignement moderne ; mais, sur ce nombre, 34 étaient des boursiers, dont 18 classiques et 16 modernes.

Le montant des bourses de l'Etat s'est élevé, en 1890, à 7,580, et celui des bourses de la commune de Digne à 3,600 francs.

En répartissant la dépense entre les 198 élèves, on obtient par élève la dépense suivante :

Par l'Etat	888 »
Par la commune	146 »
Par les parents	968 »
Chaque élève coûte donc en moyenne, par an.	1,256 »

D'après la loi, l'Etat ne devait autoriser la création d'un lycée que pour 400 élèves au minimum.

Le lycée de Digne, depuis son ouverture, en 1887, n'avait jamais atteint le chiffre de 200 élèves, quoique le lycée voisin de Gap ne fût pas encore ouvert. Pour justifier la création de ces lycées coûteux, pour arriver à les peupler, on était donc entraîné à supprimer les collèges communaux voisins. Le renouvellement des engagements décennaux, en 1891, était l'occasion de ces suppressions.

Le conseil municipal de Barcelonnette fit valoir la position excentrique toute spéciale de l'arrondissement, l'antiquité de notre collège, les sacrifices incessants et considérables faits par la commune pour sa conservation, et fut assez heureux de trouver dans M. le recteur Belin et dans M. l'inspecteur d'académie Thermes des esprits élevés et généreux, qui comprirent qu'enlever à Barcelonnette son collège, après lui avoir enlevé son école normale, c'était décréter la ruine totale de cet arrondissement. Ils demandèrent à la commune un nouveau et important sacrifice, en portant sa subvention à 7,000 francs au moins. Le conseil municipal, s'inspirant des intérêts supérieurs de la population, les vota résolument et, comptant sur une rétribution scolaire de 5,000 francs, elle accepta, moyennant une subvention de l'Etat de 15,000 francs, un budget de dépenses de 26,000 francs, se répartissant comme suit :

1° Un principal chargé d'une classe (philosophie). M. de Ferry	3,000 »
2° Rhétorique et seconde, M. Ladouceur	2,500 »
A reporter	5,500 »

Report	5,500	»
3° Troisième et quatrième, M. Degalvès	2,500	»
4° Professeur de sciences, M. Chevalier	2,500	»
5° Cinquième et sixième, M. Derbez	1,900	»
6° Septième et huitième, M. Vigne	1,900	»
7° Enseignement moderne, quatrième et cinquième, M. Signoret ...	1,600	»
8° — sixième, M. Astoin ..	1,600	»
9° — classe élémentaire, M. Donnadieu	1,600	»
10° Un professeur d'anglais, M. Ricaud	1,900	»
11° Un professeur de dessin d'imitation, M. Jouve	700	»
12° Cours de dessin linéaire, indemnité à M. Signoret	300	»
13° Un professeur de gymnastique et exercices militaires, M. Chauvet	300	»
14° Un aumônier	300	»
15° Pour la surveillance générale	300	»
16° Deux maîtres répétiteurs stagiaires	1,200	»
Total du personnel	24,100	»
Chauffage et éclairage des salles de classes	100	»
Frais des cours de science, expériences des classes, manipulations	100	»
Entretien et renouvellement du matériel scientifique (physique, chimie, etc.)	100	»
Entretien et renouvellement du matériel d'enseignement : bibliothèque des professeurs, agrès de gymnastique, fusils scolaires	100	»
Distribution des prix	300	»
Entretien des bâtiments	500	»
Frais de bureau, d'administration et menues dépenses	100	»
Gages du concierge et des gens de service	100	»
A reporter	25,500	»

Report..........	25,500 »
Indemnité au principal, pour l'entretien et la nourriture des deux maîtres répétiteurs et sur le taux de la rétribution collégiale laissée à sa charge..	500 »
Total général............	26,000 »

Le pensionnat est au compte du principal. Les compléments de traitement, résultant des promotions de classe des professeurs de l'établissement, restent à la charge de l'Etat; ils consistent, en 1891, en 2,600 francs, savoir : 500 à M. Derbez, 800 à M. Signoret, 300 à M. Astoin, 300 à M. Donnadieu et 500 à M. Ricaud.

Enfin, si la gestion du collège produit un boni, ce boni devra être employé, sur la proposition du recteur et après approbation du ministre, aux améliorations reconnues nécessaires. Dans le cas contraire, le déficit sera comblé par la commune de Barcelonnette.

Le prix de la pension est fixé à 450 francs pour les pensionnaires et 250 francs pour les demi-pensionnaires. Sur cette somme, le principal paye la rétribution collégiale. Cette rétribution est fixée à :

20 francs pour les classes primaires ;

60 francs pour les classes élémentaires ;

80 francs pour l'enseignement classique, division de grammaire ;

90 et 100 francs, pour les divisions supérieures.

Pour l'enseignement spécial, 60 francs la première année, 70 francs la seconde et 80 francs la troisième.

Ce budget est encore bien maigre ; mais, sous la bienveillante et zélée direction de M. de Ferry, avec le concours dévoué du personnel, il permet d'assurer à nos enfants une bonne instruction secondaire. Nous espérons fermement qu'au bout de l'engagement décennal courant l'Etat aura la preuve que notre collège est aussi indispensable

que le lycée de Digne et saura répartir plus équitablement ses subventions.

Il résulte, en effet, de la comparaison des deux budgets, qu'au lycée de Digne, qui compte 198 élèves, chaque élève coûte en moyenne 1,256 francs par an, tandis qu'au collège de Barcelonnette, qui compte 100 élèves (1), chaque élève coûte en moyenne 260 francs. Cette différence de près de 1,000 francs par élève et surtout cette différence de 700 francs dans la dépense de l'Etat, pour chaque élève, est-elle justifiée ? A-t on créé, comme on l'espérait, dans chaque petit lycée de province, un foyer intellectuel bien puissant ? En répartissant ces 130,000 francs de subvention annuelle entre les cinq collèges d'arrondissement, suivant leur importance, quel élan ne leur aurait-on pas donné ! L'internat, qui supprime l'éducation du foyer paternel, peut-il arriver à démocratiser l'enseignement secondaire ? Malgré les créations de bourses, toujours un peu humiliantes et distribuées, quoi qu'on fasse, à la faveur, espère-t-on augmenter la population scolaire de nos établissements d'instruction secondaire et vaincre la concurrence des établissements congréganistes ? Non, certes ; on y serait arrivé, et avec moins de dépenses, en relevant les collèges communaux, où le simple cultivateur, où le modeste artisan, si son fils est intelligent, peut, avec quelques francs par mois et la soupe à la maison, en faire un homme instruit, sans l'exiler de la famille.

Sur ce terrain, la victoire était certaine, car les ordres religieux enseignants ne vous y auraient pas suivis. Ils auraient conservé quelques grands établissements peuplés des fils des familles riches, à tendances aristocratiques, mais vous auriez eu les autres et la masse des fortunes moyennes, la masse de la jeunesse française.

---

(1) En 1891, il y a eu 106 élèves, dont 53 classiques.

Je ne puis terminer sans adresser un salut attendri à ce vieux collège de Saint-Maurice, qui, depuis deux siècles et demi, a été la gloire et la richesse de la vallée, dont nos aïeux parlaient avec orgueil et dont je parle avec amour, qui nous a donné à tous la bienfaisante semence, qui la donnera à nos arrière-petits-enfants, s'ils savent le soutenir et le défendre comme ils le doivent, car, le jour où ce foyer s'éteindrait, notre pauvre vallée rétrograderait rapidement et rien ne pourrait la sauver de la décadence irrémédiable.

F. ARNAUD.

EXCURSIONS BOTANIQUES

AU LAC D'ALLOS ET AU MONT-PELA

I.

Le village d'Allos, chef-lieu d'un canton qui ne contient qu'une seule commune, est situé presque à l'origine de l'étroite vallée où le Verdon prend sa source. Avant la création d'une route stratégique qui fut inaugurée, il y a trois ans, par le ministre de la guerre et qui conduit actuellement à Barcelonnette, le voyageur pouvait dire en arrivant à Allos : *Hic deserit orbis !* Le village est, en effet, environné d'un cercle de montagnes hautes de 2,600 à 3,000 mètres et difficilement franchissables. C'est dans ce réseau montagneux que l'on trouve, à une altitude de 2,200 mètres, le lac d'Allos, alimenté par la fonte des neiges et remarquable par l'étendue de ses dimensions (son plus grand diamètre mesure un kilomètre et demi).

La végétation est, dans toute cette région, d'une merveilleuse richesse, et le botaniste y peut compter sur d'abondantes récoltes. Nous avions herborisé deux fois au cours des années précédentes, et nous étions bien décidé à y retourner. Nous désirions plus particulièrement y faire l'ascension du Mont-Pela, dont le sommet est le plus élevé de tous ceux qui entourent et dominent le lac d'Allos (3,053 mètres d'altitude). Cette montagne fut autrefois explorée par De Candolle, qui avait pris le *Ranunculus Seguerii* Vill., et nous nous demandions si nous aurions nous-même la bonne fortune d'y retrouver cette Renonculacée,

Parti de Marseille le 13 juillet, dans l'après-midi, nous n'arrivions à Allos qu'au bout de vingt-quatre heures, et après avoir traversé, soit en chemin de fer, soit en diligence (quelle diligence !) les villes de Digne, de Saint-André-de-Méouilles et de Colmars.

Nous entreprîmes dès le lendemain l'ascension du Mont-Pela. Le chemin que nous suivîmes en sortant du village est celui qui mène au lac d'Allos, il côtoie la rive droite du Chadoulin, impétueux ruisseau qui bondit de cascade en cascade pour déverser dans le Verdon le trop plein des eaux du lac.

Le long de ce chemin, qui n'est à proprement parler qu'un sentier, nous commençâmes, dès qu'il fit jour, à constater la présence de quelques plantes intéressantes :

Parnassia palustris.
Prunus brigantiaca.
Rosa montana.
Epilobium alsinefolium.
Digitalis grandiflora.
Juniperus Sabina.

Parvenu à la bergerie du Laus, nous nous trouvions au pied même du Mont-Pela. Nous laissâmes à droite le chemin du lac d'Allos et, sur l'indication qu'un berger nous donna, nous nous engageâmes dans un sentier à peine frayé, très ardu, qui nous conduisit, après de longs et pénibles efforts, sur les bords d'un lac moins étendu que le lac d'Allos, mais dont l'altitude est de 400 mètres supérieure : c'est le lac de la Cayolle.

D'ailleurs, si rude que fût l'ascension, elle avait été rendue plus facile par les stations qu'il fallait faire à chaque instant pour prendre les bonnes espèces qui se présentaient en grand nombre. C'est ainsi que nous récoltâmes :

Ranunculus montanus.
Viola calcarata.
Potentilla grandiflora.
Aronicum scorpioides.
Achillea nana.
Cirsium spinosissimum.
Veronica fruticulosa.
Trisetum distichophyllum.

Sur le bord du sentier, nous aperçumes une Composée que nous n'avions jusque-là rencontrée dans aucune de nos précédentes herborisations alpines : *Saussurea depressa.* Elle n'était pas encore en fleur ; les boutons commençaient à peine à se montrer. Nous remarquâmes aussi de nombreux pieds du superbe *Delphinium elatum;* ils n'étaient pas fleuris non plus.

Nous trouvâmes une ample moisson à faire sur les rives du petit lac de la Cayolle. Et, d'abord, nous eûmes la satisfaction d'y découvrir la plante qui était, en quelque sorte, le principal objectif de notre herborisation : le *Ranunculus Seguierii,* mêlé au *R. glacialis*, cette seconde espèce plus abondante que la première et en très beaux échantillons. Nous cueillîmes encore, aux alentours du lac :

Thlaspi rotundifolium.	Leucanthemum alpinum.
Hutchinsia alpina.	Leontodon Taraxaci.
Cerastium latifolium.	Hieracium glaciale.
Astragalus depressus.	Valeriana saliunca.
Geum reptans.	Salix reticulata.

De l'endroit où nous étions, pour parvenir au sommet du Mont-Pela, il restait à gravir une pente d'environ 400 mètres d'élévation. Mais, à ce moment, des nuages qui s'amoncelaient depuis le matin commençaient à prendre un aspect menaçant. Chassées par le vent d'est, les nuées, par intervalles, enveloppaient la montagne entière et l'on n'y voyait plus rien. Il était manifeste qu'un orage ne tarderait pas à éclater. Dans ces conditions, il eût été imprudent de continuer l'ascension, et force nous fut de rebrousser chemin.

En arrivant près du Chadoulin, au lieu de suivre, comme le matin, le sentier parallèle à la rive droite, nous traversâmes l'écumante rivière pour atteindre un magnifique bois de sapins et de mélèzes, qui borde et suplombe

la rive gauche et qui porte le nom de *Bois du Villard d'Allos*.

L'orage, dont l'approche nous avait contraint d'abandonner le Mont-Pela, avait fini par crever. Les coups de tonnerre se succédaient sans répit, et la pluie tombait abondamment. Nous nous réfugiâmes sous un grand sapin au feuillage tellement dense que nous pûmes stationner là pendant près d'une heure sans recevoir une goutte d'eau. Mais un éclair, que suivit aussitôt un épouvantable roulement, nous avertit que, la foudre faisant rage maintenant à une faible distance, il n'était plus permis de demeurer sous ce dangereux abri. Nous nous mîmes donc en route sous l'averse, tout en observant et en cueillant, çà et là, quoique mouillées, quelques-unes des plantes alpines qui viennent à profusion dans les clairières du bois et notamment :

Trifolium badium.	Phyteuma Halleri
Chærophyllum hirsutum.	Swertia perennis.
Astrantia major.	Pulmonaria vulgaris *Mérat*.
Crepis blattarioides.	Selaginella spinulosa.

Le bois du Villard d'Allos a été exploré par De Candolle, et cet illustre botaniste y a signalé le *Ranunculus Gouani* Willd. Nous aurions bien voulu rencontrer nous-même cette espèce, et, pendant tout le trajet jusqu'à Allos, nous ne cessâmes de prêter grande attention. Mais nous fûmes moins heureux que pour le *R. Seguierii* et nos investigations demeurèrent vaines.

Le lendemain, le ciel s'était rasséréné. Nous pouvions encore disposer de toute cette journée, ne devant quitter Allos qu'avec le courrier, à dix heures du soir. Nous traversâmes le Verdon et nous nous dirigeâmes vers le hameau des Seigneux, situé sur la rive droite de la rivière. Le long du sentier qui nous y conduisait, nous aperçûmes en grande quantité *Campanula rapunculoides*

et quelques pieds d'*Erysimum virgatum*. Laissant le hameau à gauche, nous parcourûmes les bois de mélèzes qui le dominent et nous continuâmes ensuite à monter vers la partie snpérieure de la montagne, où le sol est dénudé. A la lisière du bois, nous récoltàmes les *Erigeron Villarsii, glabratus* et *uniflorus*, et divers *Hieracium :*

H. elongatnm *Willd*	H. scorzonerifolium *Vill.*
H. piliferum *Hoppe.*	H. Cottianum *Arv.-T.*

et près du sommet : *H. glanduliferum* Hoppe et sa variété *calvescens* Fries.

Arrivé au sommet, où nous vîmes :

Dryas octopetala.	Veronica aphylla.
Aster alpinus.	» alpina.
Gentiana nivalis.	Salix reticulata.

nous suivîmes la crête jusqu'au point culminant, qui porte sur la carte de l'état-major le nom de Valdemars, à l'altitude de 2,555 mètres. De là, nous descendîmes dans un grand vallon et, après avoir franchi un éboulis, nous atteignîmes de belles prairies, s'étendant à droite et à gauche d'un cours d'eau appelé lui-même ruisseau de Valdemars. *L'Arnica montana* y étalait en masses compactes ses capitules orangés. Nous fîmes lever, sur la limite des éboulis, une femelle de lagopède qui, au bruit de nos pas, s'était blottie dans l'herbe de la prairie, en abritant sous les ailes ses petits au nombre de sept ou huit. Au moment où nous allions presque la heurter du pied, la mère prit son vol ; mais, comme le font en pareil cas les perdrix, pour détourner sur elle l'attention de l'ennemi, elle rasait le sol, tandis que les poussins, encore incapables de voler, sautillaient de tous les côtés. Le lagopède, nommé aussi perdrix de neige, a, pendant l'hiver, le plumage entièrement blanc; mais, en été, les ailes seules sont blanches ; le corps est gris.

Sur les rives du ruisseau de Valdemars, nous découvrîmes :

Bartsia alpina.
Pedicularis rostrata.
» verticillata.
Allium schœnoprasum,
***Var.* alpinum.**
Carex frigida.

Enfin, en traversant, pour aller rejoindre les bords du Verdon et rentrer à Allos, les vastes prairies qui tapissent le fond du vallon de Valdemars, nous récoltâmes :

Meum athamanticum.
Chærophyllum aureum.
» hirsutum.
Myrrhis odorata.
Centaurea montana.
» uniflora.
Soyeria montana.
Orchis globosa.
» odoratissima.
» albida.
Nigritella angustifolia.

II.

Le succès de notre première expédition nous encourageait à en entreprendre une seconde avant que la saison fût plus avancée, et nous éprouvions un vif désir de recommencer et de mener à bien, cette fois, notre ascension du Mont-Pela, qu'un malencontreux orage nous avait empêché de poursuivre jusqu'au faîte.

Les circonstances nous ayant accordé trois jours de liberté à la fin du mois de juillet, nous résolûmes de braver une seconde fois les fatigues d'un long et pénible trajet et nous nous remîmes allègrement en route pour Allos.

Le baromètre nous faisait espérer que, cette fois-ci, notre tentative ne serait pas entravée par le mauvais temps ; et lorsque, le 29 juillet, nous sortîmes, à deux heures

du matin, de l'auberge d'Allos, pour prendre le sentier du lac, le ciel était tout étoilé et promettait une journée sereine.

Nous suivîmes à peu près l'itinéraire de la première ascension. Un peu au-dessous de la cabane du Laus, nous grimpâmes à gauche, dans le vallon de Méouilles, et nous reprîmes, à l'extrémité de ce vallon, le petit sentier du lac de la Cayolle. Le *Delphinium elatum* avait fleuri et dressait partout ses thyrses d'un bleu sombre. Le *Saussurea depressa* était moins avancé : c'est à peine si nous pûmes en trouver deux ou trois pieds en fleur.

Après être parvenu sur le bord du petit lac, à l'endroit où nous nous étions arrêté la dernière fois, nous continuâmes à monter ; mais nous avions maintenant à gravir un éboulis où la marche, retardée par le défaut de stabilité de la couche de pierres, était particulièrement difficile. Il est vrai que nous fîmes, parmi ces pierres roulantes, des découvertes qui nous dédommagèrent de nos fatigues, et nous eûmes notamment la satisfaction de cueillir *Erysimum pumilum* et *Adenostyles leucophylla*, que nous n'avions pas encore rencontrés dans nos herborisations alpines.

Quand, au prix de longs et laborieux efforts, nous atteignîmes la crête, nous constatâmes que le berger, sur la foi duquel nous avions pris ce chemin, nous avait mal renseigné. Le sommet où nous venions d'arriver n'était pas le faîte du Mont-Pela proprement dit, mais celui d'une ramification détachée du massif principal. La carte, que nous consultâmes aussitôt, nous apprit que nous nous trouvions au point culminant désigné sous le nom de *Trou de l'Aigle* et situé à l'altitude de 2,963 mètres. Peut-être eût-il été possible, en suivant les dentelures de la montagne, de parvenir jusqu'au sommet du Mont-Pela, dont nous n'étions, à vol d'oiseau, séparés que par une faible distance. Mais, pour cheminer ainsi, il fallait se tenir en équilibre sur une arête très étroite et braver l'affreux

précipice qui s'ouvrait de chaque côté. Il commençait, d'ailleurs, à être tard, et il nous parut plus sage de revenir par le même côté et de renvoyer à une autre occasion l'escalade de l'étage supérieur du Mont-Pela.

Du reste, nous n'eûmes pas à regretter de nous être ainsi fourvoyé. Avant de redescendre, nous explorâmes avec soin les anfractuosités des rochers du Trou de l'Aigle et nous eûmes la bonne fortune d'y trouver deux espèces rares qui ne croissent jamais qu'à une très grande élévation : *Sibbaldia procumbens* et *Androsace helvetica.*

Ainsi que nous l'avions fait quinze jours avant, nous rentrâmes à Allos par le bois du Villard. Avant de traverser le Chadoulin, nous aperçûmes un bel *Hieracium* émaillant de ses fleurs les escarpements qui dominent, à cet endroit, le lit de la rivière. Nous eûmes, à cause de la hauteur où cette plante avait élu domicile, quelque peine à en détacher trois ou quatre pieds : nous reconnûmes le *H. saxatile* Vill.

Nous rencontrâmes dans le bois du Villard un vacher avec lequel nous liâmes conversation. Justement, cet homme avait quelques notions de botanique ; il se flattait de connaître un assez grand nombre de plantes médicinales qu'il récoltait jadis pour les expédier à un pharmacien de Marseille. Il avait fait lui-même l'ascension du Mont-Pela, et il nous expliqua de quelle façon on devait aborder la montagne pour parvenir au sommet.

Comme nous ne pouvions, cette fois-ci, disposer que de deux journées, nous voulûmes, le lendemain, diriger nos recherches d'un autre côté, et nous partîmes pour explorer, à l'ouest de la vallée du Verdon, le massif que la carte de l'état-major nomme : *les Trois-Évêchés,* parce que, sous l'ancien régime, aboutissaient là les confins des trois diocèses de Digne, de Senez et d'Embrun.

Nous avions à suivre jusqu'au hameau de La Foux, situé à huit kilomètres, la route nouvelle de Barcelonnette, qui longe et domine la rive gauche du Verdon. Peu après

être sorti d'Allos, nous découvrîmes, dans les fissures de la roche entaillée pour livrer passage à la route, un *Hieracium* qui, à première vue, nous parut se rattacher au *H. pulmonarioides* Vill. M. Arvet-Touvet, auquel, dès notre retour, nous avons soumis tous les *Hieracium* de notre récolte, nous a indiqué qu'il avait autrefois considéré lui-même cette plante comme une variété du *H. pulmonarioides* et l'avait nommée *var. glaucellum* Arv.-T. et Reverch (1). Mais l'éminent spécialiste est d'avis, aujourd'hui, qu'elle mérite d'être élevée au rang d'espèce, et, nous ayant fait l'honneur de lui attribuer notre modeste nom, il a décidé que notre *Hieracium* d'Allos s'appellerait désormais *H. Legrœanum* Arv.-T.

Après avoir dépassé La Foux, nous quittâmes la route stratégique, à l'endroit même où commencent les lacets dont elle a besoin pour franchir le col de Valgelaye. Nous passâmes le Verdon sur un vieux pont de pierre, jeté d'une façon assez hardie en travers d'une sorte de précipice au fond duquel la rivière coule en bouillonnant. Nous nous y arrêtâmes un instant, pour cueillir, non sans peine, *Angelica montana* Schl. qui ornait de ses larges ombelles les parois des escarpements.

En face même du col de Valgelaye s'ouvre un vallon, d'abord assez large, mais qui se rétrécit à mesure qu'il s'élève : c'est le vallon de l'Aiguille, ainsi nommé à cause d'un pic très aigu, se détachant, comme une flèche de cathédrale, du massif des Trois-Evêchés.

Les vastes prairies qui recouvrent tout le bas du vallon n'étaient encore ni broutées, ni fauchées. Outre les espèces que nous avions déjà remarquées dans d'autres prairies de même nature, nous prîmes :

---

(1) *In* Reverch. *exsic*, n°s 6-14-309.

Imperatoria Ostruthium.	Hieracium Sabinum Séb. M.
Ægopodium podagraria.	Var. rubellum Koch.
Hypochœris uniflora.	» Cottianum Arv.-T.
Crepis grandiflora.	» subalpinum Arv.-T.

Lorsque, parvenu à la lisière des prairies, nous nous engageâmes dans les éboulis, nous constatâmes que là le terrain avait été livré aux troupeaux et que la plupart des plantes étaient mutilées par la dent ovine. Nous ne pûmes avoir des échantillons intacts qu'en fouillant avec soin le dessous des pierres ou les creux du rocher. Nous parvînmes ainsi à nous procurer en bon état :

Cardamine alpina.	Saxifraga bryoides.
» resedifolia.	» muscoides.
Draba tomentosa,	» Aizoon.
Var. frigida.	Aronicum scorpioides.
Viola biflora.	Gnaphalium supinum.
Geum montanum.	Salix retusa.
Alchemilla alpina.	» serpyllifolia.
» vulgaris.	Carex atrata.
» montana.	» nigra.
» pyrenaica.	Agrostis alpina.
Épilobium alpinum.	Avena sempervirens.
Sempervivum arachnoideum.	

D'après les indications barométriques, nous avions dépassé l'altitude de 2,800 mètres ; nous allions atteindre le sommet, et nous nous proposions d'y contempler longuement un splendide panorama. Mais cet espoir fut déçu. Le vent du nord-ouest soufflait ce jour-là avec force et chassait devant lui des amas de vapeurs qui finirent par envelopper et plonger dans l'obscurité la montagne entière. Il fallut nous résoudre à descendre. Mais, avant de quitter la crête pour rentrer au village, nous fîmes une heureuse découverte : nous eûmes le plaisir de cueillir quatre ou cinq pieds

d'une petite Saxifrage déjà en fruits, *Saxifraga androsacea* L., signalée dans nos flores comme une plante qui ne croît ordinairement que dans les plus hautes régions et sur le bord même des glaciers.

III.

Ce n'était pas sans un secret dépit que nous avions, cette fois-ci, repris le chemin de Marseille. Nous nous sentions humilié d'avoir par deux fois tenté l'escalade du Mont-Pela, sans être parvenu à fouler du pied le sommet de cet orgueilleux géant des montagnes d'Allos. Il nous fallait une revanche, et nous étions bien décidé à la prendre l'année suivante.

Mais bientôt il nous parut trop long de rester pendant une année entière sous le coup d'un double échec, et, notre impatience devenant plus grande chaque jour, dans la dernière semaine d'août, nous repartîmes brusquement pour Allos.

Ce fut le 28 août, de grand matin, que, pour la troisième fois, nous nous dirigeâmes vers le Mont-Pela. Afin de n'être pas exposé à faire fausse route, nous avions eu soin, la veille, en arrivant à Allos, de nous mettre en rapport avec un habitant du pays qui avait déjà fait l'ascension de la montagne et qui accepta de nous y accompagner.

Nous suivîmes jusqu'au vallon de Méouilles le précédent itinéraire. Mais là, au lieu de continuer vers le fond du vallon et de prendre le sentier qui mène au lac de la Cayolle, nous tournâmes à gauche, ainsi que l'avait parfaitement expliqué le vacher du bois du Villard, du côté des escarpements qui forment le soubassement du Mont-Pela et l'une des parois du vallon de Méouilles.

Vus de loin, ces escarpements paraissent absolument inacessibles ; mais, en nous rapprochant, nous cherchâmes et nous découvrîmes un endroit où le rocher, formant des

saillies, permettait de poser les pieds comme sur les marches d'un escalier, ou plutôt d'une échelle à peu près perpendiculaire et sur laquelle il était impossible de s'élever sans le secours des mains.

En quelque endroit qu'il se trouve, le botaniste ne cesse pas de prêter attention. S'il a les mains occupées, ses yeux demeurent libres. Et même, dans la situation la plus critique, il ne néglige pas de fouiller du regard les moindres recoins. En grimpant ainsi d'une pierre sur l'autre, nous aperçûmes, au milieu des escarpements, le *Bupleurum petræum*. Cette plante a été signalée au Mont-Pela par la *Flore de France*, de Grenier et Godron : les auteurs de cet ouvrage étaient venus herboriser dans la région, et ils avaient sans doute exploré cette partie de la montagne.

Un peu plus haut et toujours dans les mêmes escarpements, nous eûmes la joie de cueillir de *Leontopodium alpinum*, le fameux *edelweiss*. Nous en trouvâmes seulement cinq ou six pieds. On nous avait dit que cette plante croît sur quelques-unes des montagnes de la contrée, et notamment sur les *Grandes Tours du Lac;* mais nous n'avions pas eu la chance de la rencontrer au cours de nos précédentes herborisations. Nous devons signaler encore l'*Oxitropis Gaudini* Bunge, alors en fruits et assez abondant, et le *Ranunculus Seguierii*, dont quelques vestiges avaient échappé à la dent des moutons.

Après avoir atteint le haut de l'abrupt escalier, il nous fallut remonter un interminable éboulis. La déclivité et l'inconsistance du sol rendaient fort pénible l'ascension, et l'on ne pouvait avancer qu'à condition de faire de fréquentes haltes pour reprendre haleine.

Quand nous eûmes dépassé l'altitude de 2,800 mètres, nous rencontrâmes, mais en petit nombre, le *Sibbaldia procumbens*, et en grande quantité le *Saussurea depressa*, alors en pleine anthèse. Ni pour l'une, ni pour l'autre de ces deux espèces, Grenier et Godron n'ont enregistré la station du Mont-Pela. On en peut conclure qu'en venan

herboriser sur cette montagne les auteurs de la *Flore de France* n'eurent pas le courage de poursuivre leur ascension jusqu'au bout.

Le sommet du Mont-Pela affecte la forme d'un cône, et, vu d'une certaine distance, il ressemble presque à une aiguille inaccessible. On peut cependant arriver jusqu'au point culminant : c'est une étroite plate-forme, bordée à droite et à gauche par un incommensurable précipice. Au dessus du monceau de pierres qui constitue le *signal* mentionné sur la carte de l'état-major (3,053 mètres d'altitude), a été plantée une croix de bois, dressée là par la piété de quelques habitants d'Allos.

Nous stationnâmes pendant une demi-heure sur la vertigineuse plate-forme, avant d'effectuer notre retraite. Voici la liste des plantes dont nous avons constaté la présence sur le flanc de la montagne, depuis le faite jusqu'à la partie de la base qui forme un des côtés du vallon de Méouilles :

Silene acaulis.
Arenaria ciliata.
Geum reptans.
Saxifraga muscoides.
» oppositifolia.
Leucanthemum alpinum.
» coronopifolium.
Achillea nana.
Berardia subacaulis.
Crepis pygmœa.
Valeriana saliunca.
Campanula Allionii.
Linaria alpina.
Veronica Allionii.
Agrostis alpina.
Festuca violacea.

Nous fimes halte, pour déjeuner, près du ruisseau qui coule au fond du vallon de Méouilles ; puis, avant de nous remettre en route pour Allos, nous explorâmes les bords de ce petit cours d'eau. Nous y prîmes, mêlée aux *Carex flava* et *frigida*, une intéressante Graminée : *Deschampsia cœspitosa* P. Beauv. var. *alpina* Gaudin.

Les deux autres journées qu'il nous était encore permis de passer à Allos furent employées à visiter des localités

où nous n'avions pas eu l'occasion de nous transporter lors de nos précédents voyages.

C'est ainsi que nous nous rendîmes au vallon de Valplane, en dessous de la montagne de ce nom, laquelle fait partie du cirque gigantesque dont le lac d'Allos représenterait l'arène. Des hauteurs de Valplane, nous descendîmes sur les bords du lac. Nous constatâmes que l'eau était à un niveau bien inférieur à celui des autres années : phénomène dû au peu d'abondance de la neige pendant l'hiver précédent et à la longue sécheresse de cet été. En côtoyant le lac, nous découvrîmes dans les interstices des pierres, sur la lisière même ordinairement submergée et, cette année, délaissée par les eaux, une forme naine du *Roripa palustris* Rchb (*R. nasturtioides* Spach). M. Emile Burnat, dans sa savante *Flore des Alpes-Maritimes*, suppose que cette petite plante, trouvée par lui sur son territoire, est le *Sisymbrium pusillum* de Villars.

Enfin, le dernier jour, nous allâmes explorer, tout près du village, le quartier dit de l'*Herbe-Blanche*. Cette appellation tire sans doute son origine du *Parnassia palustris*, qui, sur ce terrain naturellement très humide, forme de larges tapis blancs, du plus gracieux effet. Il y a là des bois de mélèzes, entremêlés de clairières qui sont des prairies. Nous n'y vîmes rien de plus que dans les bois environnants des Seigneux ou du Villard d'Allos. Il est vrai que toutes les prairies venaient d'être fauchées, et dans les bois, parcourus depuis longtemps par les bestiaux, toute la végétation voisine du sol avait disparu. Nous comprîmes qu'il fallait considérer comme close la campagne de 1893 et que le botaniste devait sans regret se disposer à prendre ses quartiers d'hiver.

L. LEGRÉ.



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

80e Session. — Séance du 20 décembre 1894

Présidence de M. P. Martin

Le 20 décembre 1894, à 5 heures du soir, la Société s'est réunie dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Étaient présents :

MM. Aubin, Audibert, de Gaudemar, Giraud, Martin, Richaud, Rollet, Salvan, Sauvage et Isnard.

Conformément à l'ordre du jour, il est d'abord procédé, sur la présentation de divers sociétaires, à la réception des nouveaux membres ci-après :

Titulaires.

Mlle Espié, directrice des Cours secondaires à Digne.
MM. André, procureur de la République à Digne.
Béguin, inspecteur des forêts à Digne.
Bernard, secrétaire général de la préfecture à Digne.
Cannat, directeur de l'enregistrement à Digne.
Charlet, conservateur des hypothèques à Digne.
Delage, directeur des contributions directes à Digne.
Dubourdieu, proviseur du Lycée à Digne.
Fruchier, avoué à Digne.
Girard, pharmacien à Digne.
Guieu, greffier du tribunal à Digne.
Martel (l'abbé), secrétaire général de l'évêché à Digne.
Massoni, directeur des postes et des télégraphes à Digne
Mille, pharmacien à Digne.

MM. Mistral, inspecteur des contributions indirectes à Digne.
Mistre, maître d'hôtel à Digne.
Oury, économe du Lycée à Digne.
Peltier, inspecteur d'académie à Digne.
Péréladas, censeur du Lycée à Digne.
Robert, ingénieur en chef à Digne.
Salvagy, imprimeur à Digne.
Salvan, commandant au 55e de ligne à Digne.
Armand (le comte), à Marseille.
Binant, à Paris.
Blanc (l'abbé), à Toulon.
Brunias, archéologue à Gréoux.
Delombre, député des Basses-Alpes à Paris.
Gassier Adrien, conseiller général à Barcelonnette.
Gérard, expert à Paris.
Mante, négociant à Marseille.
Mgr Ricard, prélat romain à Marseille.
M. Rougier, poète à Marseille.

Correspondants.

Mlle Allègre, à Barcelonnette.
Mme Ve Clappier, à Marseille.
Mme Lesigne, à Paris.
MM. Borme, à Marseille.
Brion, avocat à Marseille.
Coudrey, rentier à Marseille.
Gaidan, à Nîmes
Petit, à Marseille.
Turcan, propriétaire.

Sur la proposition de M. P. Martin, l'assemblée proclame à l'unanimité M. Plauchud, président de l'Athénée de Forcalquier, membre d'honneur de la Société; elle est heureuse de reconnaître ainsi les nombreux services rendus à la Société bas-alpine, depuis sa fondation, par l'éminent poète provençal.

M. le président fait ensuite connaître les diverses propositions qui lui ont été faites par les imprimeurs de Digne, pour l'impression du

Bulletin, le contrat avec les imprimeurs actuels expirant à la fin de 1894. Après une discussion à laquelle prennent part notamment MM. Aubin et Giraud, ces diverses propositions sont mises aux voix, par vote au scrutin secret. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants : M. Chaspoul et Mme ve Barbaroux, 7 voix ; M. Salvagy, 2 voix, et 1 bulletin blanc. M. Chaspoul et Mme ve Barbaroux demeurent donc chargés de l'impression du Bulletin, aux conditions suivantes : impression du la feuille de 16 pages in-8°, du format et avec les caractères et le papier actuels, tirée à 400 exemplaires, 62 francs. Dans ce prix, sont compris : toutes les corrections, le brochage, la couverture et l'expédition du Bulletin avec bandes imprimées (sauf l'affranchissement). Le prix des tirages à part conformes au texte du Bulletin et sur le même papier est fixé à 7 francs la feuille pour le premier cent et 6 francs chaque autre cent ; pour les couvertures, 3 francs le premier cent et 2 francs chaque autre cent. Sur le vote unanime des membres présents, tous les autres imprimés ou fournitures diverses de la Société seront réservés à MM. Salvagy et Vial, imprimeurs à Digne.

M. Giraud, trésorier, fait connaître la situation financière de la Société au 19 décembre 1894 et reçoit les éloges de l'assemblée sur sa bonne gestion ;

Recettes de l'année	2,082	11
Dépenses	367	53
Solde en caisse	1,714	58

Sur la proposition de divers membres et dans l'intérêt de la Société, l'assemblée décide à l'unanimité d'ajourner à six mois le renouvellement du bureau.

Avant de se séparer, l'assemblée vote des remerciements à M. P. Martin, président, pour toutes les preuves de dévouement qu'il a données à la Société pendant son administration.

La séance est levée à 7 heures.



RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites à Digne, par M. GIRAUD, Directeur d'École normale en retraite,

PENDANT L'AUTOMNE DE 1894.

INDICATION DES OBSERVATIONS.		SEPT. 1894.	OCTOBRE 1894.	NOV. 1894.
Températures moyennes sous l'abri	minima..	9°.81	3°.32	3°.97
	maxima.	23.75	19.46	16.21
Moyenne des maxima et minima		16.78	12.89	10.09
Températures moyennes en plein air, à 1 décim. du sol.	minima..	7 »	3.9	1.8
	maxima.	30.55	23.93	18.2
Moyenne des maxima et minima		18.77	13.91	10 »
Températures extrêmes sous l'abri	minima..	3.4	— 2.4	— 3.3
	maxima.	32.1	24.1	22.2
Températures extrêmes en plein air	minima..	0.5	— 5.2	— 4.3
	maxima.	42 »	30 »	25.6
Moyennes de l'état hygrométrique de 0 à 100	à 8 h. m.	63.2	73 »	79.5
	à midi...	43.7	51.2	60.9
	à 6 h. s..	61.7	71.4	77.7
Plus grande humidité	à 8 h. m.	91	89	97
	à midi...	88	98	95
	à 6 h. s..	93	97	98
Plus grande sécheresse	à 8 h. m.	42	52	49
	à midi...	22	28	38
	à 6 h. s..	36	33	40
Total des jours de pluie		7	5	8
Quantité d'eau tombée évaluée en millimètres		51.3	80.8	62.9
Quantité totale d'ozone. Echelle de 0 à 21	nuit....	255	326	322
	jour....	160	243	282
Maximum absolu	nuit....	16	20	20
	jour....	14	14	20
Minimum absolu	nuit....	3	0	7
	jour....	0	0	6

TABLE DES MATIÈRES

du tome VI

(1893-1894)

comprenant les bulletins nos 48, 49, 50, 51. 52, 53, 54 et 55

ACTES DE LA SOCIÉTÉ.

MÉMOIRES.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Nota. — Le chiffre mis après quelques noms de personnes est celui de l'année en laquelle on les rencontre. — n. = Noble. — V. = Voir.

TABLE DIPLOMATIQUE

A = Document analysé ; E = Extrait du document ; M = Document qui n'est que mentionné en passant ; T = Texte du document reproduit.

GRAVURES